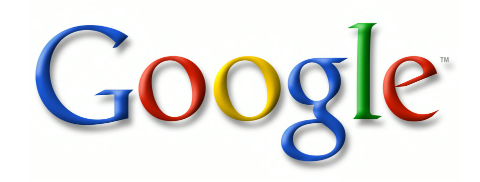





PRETIOSA
FACIT



HISTOIRE

DES VARIATIONS.

Poissy. — Impr. d'Olivier Fulgence et Comp.

HISTOIRE

DES VARIATIONS

DES ÉGLISES PROTESTANTES,

PAR BOSSUET.

SUIVIE DE LA DÉFENSE DE CETTE HISTOIRE,

DE LA CORRESPONDANCE ENTRE BOSSUET ET LEIBNIZ,

SUR UN PROJET DE RÉUNION ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES PROTESTANTS.

TOME PREMIER.

PARIS,

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

17, RUE DE LILLE.

1844

HISTOIRE
DES VARIATIONS
DES ÉGLISES PROTESTANTES.

PRÉFACE.

DESSEIN DE L'OUVRAGE.

Idée générale de la religion protestante et de ses variations : que la découverte en est utile à la connaissance de la véritable doctrine, et à la réconciliation des esprits : les auteurs dont on se sert dans cette histoire.

1. Idée générale de la religion protestante, et de cet ouvrage.

Si les Protestants savoient à fond comment s'est formée leur religion, avec combien de variations et avec quelle inconstance leurs Confessions de foi ont été dressées; comment ils se sont séparés premièrement de nous, et puis entre eux; par combien de subtilités, de détours et d'équivoques ils ont tâché de réparer leurs divisions, et de rassembler les membres épars de leur Réforme désunie : cette Réforme, dont ils se vantent, ne les contenteroit guère; et pour dire franchement ce que je pense, elle ne leur inspireroit que du mépris. C'est donc ces variations, ces subtilités, ces équivoques, et ces artifices, dont j'entreprends de faire l'histoire. Mais afin que ce récit leur soit plus utile, il faut poser quelques principes dont ils ne puissent disconvenir, et que la suite d'un récit, quand on y sera engagé, ne permettroit pas de déduire.

2. Les variations dans la foi, preuve certaine de fausseté. Celles des Ariens. Fermeté de l'Eglise catholique.

Lorsque, parmi les chrétiens, on a vu des variations dans l'Exposition de la foi, on les a toujours regardées comme une marque de fausseté et d'inconséquence (qu'on me permette ce

mot) dans la Doctrine exposée. La foi parle simplement : le Saint-Esprit répand des lumières pures, et la vérité qu'il enseigne a un langage toujours uniforme. Pour peu qu'on sache l'histoire de l'Eglise, on saura qu'elle a opposé à chaque hérésie des explications propres et précises, qu'elle n'a aussi jamais changées ; et si l'on prend garde aux expressions par lesquelles elle a condamné les hérétiques, on verra qu'elles vont toujours à attaquer l'erreur dans sa source, par la voie la plus courte et la plus droite. C'est pourquoi tout ce qui varie, tout ce qui se charge de termes douteux et enveloppés a toujours paru suspect, et non-seulement frauduleux, mais encore absolument faux, parce qu'il marque un embarras que la vérité ne connoît point. Ç'a été un des fondements sur lesquels les anciens docteurs ont tant condamné les Ariens, qui faisoient tous les jours paroître des Confessions de foi de nouvelle date, sans pouvoir jamais se fixer. Depuis leur première Confession de foi, qui fut faite par Arius, et présentée par cet hérésiarque à son évêque Alexandre, ils n'ont jamais cessé de varier. C'est ce que saint Hilaire reproche à Constance, protecteur de ces hérétiques; et pendant que cet empereur assembloit tous les jours de nouveaux conciles pour réformer les Symboles, et dresser de nouvelles Confessions de foi, ce saint évêque lui adresse ces fortes paroles (*Lib. contra Const. n.* 23. *col.* 1254.): « La même chose vous est arrivée qu'aux ignorants architectes, à » qui leurs propres ouvrages déplaisent toujours : vous ne faites » que bâtir et détruire : au lieu que l'Eglise catholique, dès la » première fois qu'elle s'assembla, fit un édifice immortel, et » donna dans le symbole de Nicée, une si pleine déclaration de » la vérité. que pour condamner éternellement l'arianisme il n'a » jamais fallu que la répéter. »

3. Caractère des hérésies, d'être variables. Passage célèbre de Tertullien.

Ce n'a pas seulement été les Ariens qui ont varié de cette sorte : toutes les hérésies, dès l'origine du christianisme, ont eu le même caractère; et longtemps avant Arius, Tertullien avoit déjà dit (*De Præscr. c.* 42.) : « Les hérétiques varient dans leurs règles, » *c'est-à-dire, dans leurs Confessions de foi* : chacun parmi eux » se croit en droit de changer et de modifier par son propre esprit » ce qu'il a reçu, comme c'est par son propre esprit que l'auteur » de la secte l'a composé : l'hérésie retient toujours sa propre » nature, en ne cessant d'innover; et le progrès de la chose est » semblable à son origine. Ce qui a été permis à Valentin l'est » aussi aux Valentiniens; les Marcionites ont le même pouvoir

» que Marcion; et les auteurs d'une hérésie n'ont pas plus de
» droit d'innover, que leurs sectateurs : tout change dans les
» hérésies, et quand on les pénètre à fond, on les trouve dans
» leur suite, différentes en beaucoup de points de ce qu'elles ont
» été dans leur naissance. »

4. Ce caractère de l'hérésie reconnu dans tous les âges de l'Eglise.

Ce caractère de l'hérésie a toujours été remarqué par les Catholiques; et deux saints auteurs du huitième siècle (*Eth. et Beat. lib.* I. *cont. Elip.*) ont écrit que « l'hérésie en elle-même
» est toujours une nouveauté, quelque vieille qu'elle soit; mais
» que pour se conserver encore mieux le titre de nouvelle, elle
» innove tous les jours, et tous les jours elle change sa doctrine. »

5. Caractère d'immutabilité dans la foi de l'Eglise catholique.

Mais pendant que les hérésies toujours variables ne s'accordent pas avec elles-mêmes, et introduisent continuellement de nouvelles règles, c'est-à-dire, de nouveaux Symboles; dans l'Eglise, dit Tertullien (*De Virg. vel. n.* 1.), *la règle de la foi est immuable, et ne se réforme point.* C'est que l'Eglise, qui fait profession de ne dire et de n'enseigner que ce qu'elle a reçu, ne varie jamais; et au contraire l'hérésie, qui a commencé par innover, innove toujours, et ne change point de nature.

6. Principe d'instabilité dans les Doctrines nouvelles. Saint Paul, saint Chrysostôme.

De là vient que saint Chrysostôme traitant ce précepte de l'apôtre : *Evitez les nouveautés profanes dans vos discours*, a fait cette réflexion (*Hom.* v. *in* 2. *ad Tim.*) : « Evitez les nou-
» veautés dans vos discours; car les choses n'en demeurent pas
» là : une nouveauté en produit une autre; et on s'égare sans fin
» quand on a une fois commencé à s'égarer. »

7. Deux causes d'instabilité dans les hérésies.

Deux choses causent ce désordre dans les hérésies : l'une est tirée du génie de l'esprit humain, qui depuis qu'il a goûté une fois l'appât de la nouveauté, ne cesse de rechercher avec un appétit déréglé cette trompeuse douceur : l'autre est tirée de la différence de ce que Dieu fait d'avec ce que font les hommes. La vérité catholique, venue de Dieu, a d'abord sa perfection : l'hérésie, foible production de l'esprit humain, ne se peut faire que par pièces mal assorties. Pendant qu'on veut renverser, contre le

précepte du Sage (*Proverb.* XXII. 28.), *les anciennes bornes posées par nos pères*, et réformer la doctrine une fois reçue parmi les fidèles, on s'engage sans bien pénétrer toutes les suites de ce qu'on avance. Ce qu'une fausse lueur avoit fait hasarder au commencement, se trouve avoir des inconvénients qui obligent les Réformateurs à se réformer tous les jours : de sorte qu'ils ne peuvent dire quand finiront les innovations, ni jamais se contenter eux-mêmes.

8. Quelles variations on prétend montrer dans les Eglises protestantes.

Voilà les principes solides et inébranlables par lesquels je prétends démontrer aux Protestants la fausseté de leur doctrine dans leurs continuelles variations, et dans la manière changeante dont ils ont expliqué leurs dogmes; je ne dis pas seulement en particulier, mais en corps d'Eglise; dans les livres qu'ils appellent symboliques, c'est-à-dire, dans ceux qu'on a faits pour exprimer le consentement des Eglises, en un mot, dans leurs propres Confessions de foi, arrêtées, signées, publiées, dont on a donné la doctrine comme une doctrine qui ne contenoit que la pure parole de Dieu, et qu'on a changées néanmoins en tant de manières dans les articles principaux.

9. Le parti protestant divisé en deux corps principaux.

Au reste, quand je parlerai de ceux qui se sont dits Réformés en ces derniers siècles, mon dessein n'est point de parler des Sociniens, ni des différentes sociétés d'Anabaptistes, ni de tant de diverses sectes qui s'élèvent en Angleterre et ailleurs, dans le sein de la nouvelle Réforme; mais seulement de ces deux corps, dont l'un comprend les Luthériens, c'est-à-dire, ceux qui ont pour règle la Confession d'Ausbourg, et l'autre suit les sentiments de Zuingle et de Calvin. Les premiers, dans l'institution de l'Eucharistie, sont défenseurs du sens littéral, et les autres du sens figuré. C'est aussi par ce caractère que nous les distinguerons principalement les uns des autres, quoiqu'il y ait entre eux beaucoup d'autres démêlés très-graves et très-importants, comme la suite le fera paroître.

10. Que les variations de l'un des partis est une preuve contre l'autre, principalement celles de Luther et des Luthériens.

Les Luthériens nous diront ici qu'ils prennent fort peu de part aux variations et à la conduite des Zuingliens et des Calvinistes; et

quelques-uns de ceux-ci pourront penser à leur tour que l'inconstance des Luthériens ne les touche pas; mais ils se trompent les uns les autres, puisque les Luthériens peuvent voir dans les Calvinistes les suites du mouvement qu'ils ont excité; et au contraire, les Calvinistes doivent remarquer dans les Luthériens le désordre et l'incertitude du commencement qu'ils ont suivi : mais surtout les Calvinistes ne peuvent nier qu'ils n'aient toujours regardé Luther et les Luthériens comme leurs auteurs; et sans parler de Calvin, qui a souvent nommé Luther avec respect, comme le chef de la Réforme, on verra dans la suite de cette histoire (*Lib.* XII.), tous les Calvinistes (j'appelle ici de ce nom le second parti des Protestants) Allemands, Anglais, Hongrois, Polonais, Hollandais, et tous les autres généralement assemblés à Francfort (*Act. Auth. Blond. p.* 65.), par les soins de la reine Elisabeth, après avoir reconnu *ceux de la Confession d'Ausbourg*, c'est-à-dire, les Luthériens, *comme les premiers qui ont fait renaître l'Eglise*, reconnoître encore la Confession d'Ausbourg, comme une pièce commune de tout le parti, qu'ils ne veulent pas contredire, *mais seulement la bien entendre;* et encore dans un seul article, qui est celui de la Cène, nommant aussi pour cette raison parmi leurs Pères, non-seulement Zuingle, Bucer et Calvin, mais encore Luther et Melancton; et mettant Luther à la tête de tous les Réformateurs.

Qu'ils disent après cela que les variations de Luther et des Luthériens ne les touchent pas : nous leur dirons au contraire, que, selon leurs propres principes et leurs propres déclarations, montrer les variations et les inconstances de Luther et des Luthériens, c'est montrer l'esprit de vertige dans la source de la Réforme et dans la tête où elle a été premièrement conçue.

11. Recueil de Confessions de foi, imprimé à Genève.

On a imprimé à Genève, il y a longtemps, un recueil de Confessions de foi (*Syntagma. Conf. fidei. Gen.* 1654.), où, avec celle des défenseurs du sens figuré, comme celle de France et des Suisses, sont aussi celles des défenseurs du sens littéral, comme celle d'Ausbourg, et quelques autres; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'encore que les Confessions qu'on y a ramassées soient si différentes, et se condamnent les unes les autres en plusieurs articles de foi, on ne laisse pas néanmoins de les proposer, dans la préface de ce recueil, « comme un corps entier de la » saine théologie, et comme des registres authentiques, où il » falloit avoir recours pour connoître la foi ancienne et primitive. »

Elles sont dédiées aux rois d'Angleterre, d'Ecosse, de Danemarck et de Suède, et aux princes et républiques par qui elles sont suivies. N'importe que ces rois et ces états soient séparés entre eux de communion aussi bien que de croyance. Ceux de Genève ne laissent pas de leur parler comme à des fidèles *éclairés dans ces derniers temps, par une grâce singulière de Dieu, de la véritable lumière de son Evangile*, et ensuite de leur présenter à tous ces Confessions de foi, comme *un monument éternel de la piété extraordinaire de leurs ancêtres*.

12. Les Calvinistes approuvent les Confessions de foi des Luthériens, du moins comme n'ayant rien de contraire aux points fondamentaux.

C'est qu'en effet ces doctrines sont également adoptées par les Calvinistes, ou absolument comme véritables, ou du moins comme n'ayant rien de contraire au fondement de la foi : et ainsi quand on verra dans cette histoire la doctrine des Confessions de foi, je ne dis pas de France ou des Suisses, et des autres défenseurs du sens figuré, mais encore d'Ausbourg, et des autres qui ont été faites par les Luthériens, on ne la doit pas prendre pour une doctrine étrangère au calvinisme ; mais pour une doctrine que les Calvinistes ont expressément approuvée comme véritable, ou en tout cas épargnée comme innocente, dans les actes les plus authentiques qui se soient faits parmi eux.

13. Les Confessions de foi des Luthériens.

Je n'en dirai pas autant des Luthériens, qui, au lieu d'être touchés de l'autorité des défenseurs du sens figuré, n'ont que du mépris et de l'aversion pour leurs sentiments. Leurs propres changements les doivent confondre. Quand on ne feroit seulement que lire les titres de leurs Confessions de foi dans ce recueil de Genève, et dans les autres livres de cette nature, où nous les voyons ramassés, on seroit étonné de leur multitude. La première qu'on voit paroître est celle d'Ausbourg, d'où les Luthériens prennent leur nom. On la verra présenter à Charles V, en 1530 ; et on verra depuis qu'on y a touché et retouché plusieurs fois. Melancton, qui l'avoit dressée, en tourna encore le sens d'une autre manière, dans l'Apologie qu'il en fit alors, souscrite de tout le parti : ainsi elle fut changée en sortant des mains de son auteur. Depuis, on n'a cessé de la réformer, et de l'expliquer en différentes manières ; tant ces nouveaux réformateurs avoient de peine à se contenter, et tant ils étoient peu stylés à enseigner précisément ce qu'il falloit croire.

Mais comme si une seule Confession de foi ne suffisoit pas sur les mêmes matières, Luther crut qu'il avoit besoin d'expliquer ses sentiments d'une autre façon, et dressa en 1537, les articles de Smalcalde, pour être présentés au concile que le pape Paul III avoit indiqué à Mantoue : les articles furent souscrits par tout le parti, et se trouvent insérés dans le livre que les Luthériens appellent la *Concorde* (Concord. p. 298. 730).

Cette explication ne satisfit pas tellement, qu'il ne fallût encore dresser la Confession que l'on appelle *Saxonique*, qui fut présentée au concile de Trente, en l'an 1551, et celle de Virtemberg, qui fut aussi présentée au même concile en 1552.

A tout cela il faut joindre les explications de l'Eglise de Virtemberg, où la Réforme avoit pris naissance ; et les autres, que cette histoire fera paroître en leur rang, principalement celle du livre de la Concorde, dans *l'abrégé des articles*, et encore dans le même livre, les *explications répétées* (Conc. p. 570. 778.), qui sont tout autant de Confessions de foi, publiées anthentiquement dans le parti, embrassées par des Eglises, combattues par d'autres, dans des points très-importants : et ces Eglises ne laissent pas de faire semblant de composer un seul corps, à cause que par politique, elles dissimulent leurs dissentions sur l'ubiquité et sur les autres matières.

14. Confessions de foi des défenseurs du sens figuré, ou du second parti des Protestants.

L'autre parti des Protestants n'a pas été moins fécond en Confessions de foi. En même temps que celle d'Ausbourg fut présentée à Charles V, ceux qui ne voulurent pas en convenir, lui présentèrent la leur, qui fut publiée sous le nom de quatre villes de l'empire, dont celle de Strasbourg étoit la première.

Elle satisfit si peu les défenseurs du sens figuré, que chacun voulut faire la sienne : nous en verrons quatre ou cinq de la façon des Suisses. Mais si les ministres Zuingliens avoient leurs pensées, les autres avoient aussi les leurs ; et c'est ce qui a produit la Confession de France et de Genève. On voit à peu près dans le même temps deux Confessions de foi sous le nom de l'Eglise anglicane, et autant sous le nom de l'Eglise d'Ecosse. L'Electeur Palatin Frédéric III, voulut faire la sienne en particulier ; et celle-ci a trouvé sa place avec les autres dans le recueil de Genève. Ceux des Pays-Bas se sont tenus à pas une de celles qu'on avoit faites devant eux, et nous avons une Confession de foi belgique, approuvée au synode de Dordrecht. Pourquoi les

Calvinistes polonais n'auroient-ils pas eu la leur? En effet, encore qu'ils eussent souscrit la dernière Confession des Zuingliens, on voit qu'ils ne laissent pas d'en publier encore une autre au synode de Czenger : outre cela, s'étant assemblés avec les Vaudois et les Luthériens à Sendomir, ils convinrent d'une nouvelle manière d'expliqner l'article de l'Eucharistie, sans qu'aucun d'eux se départît de ses sentiments.

15. Autres actes authentiques. Que ces variations prouvent la foiblesse de la religion protestante.

Je ne parle pas de la Confession de foi des Bohémiens, qui vouloient contenter les deux partis de la nouvelle Réforme. Je ne parle pas des traités d'accord qui furent faits entre les Eglises avec tant de variétés et tant d'équivoques : ils paroîtront en leur lieu, avec les décisions des synodes nationaux, et d'autres Confessions de foi faites en différentes conjonctures. Est-il possible, ô grand Dieu, que sur les mêmes matières, et sur les mêmes questions on ait eu besoin de tant d'actes multipliés, de tant de décisions et de Confessions de foi si différentes? Encore ne puis-je pas me vanter de les savoir toutes, et j'en sais que je n'ai pu trouver. L'Eglise catholique n'en eut jamais qu'une à opposer à chaque hérésie : mais les Eglises de la nouvelle Réforme, qui en ont produit un si grand nombre, chose étrange et néanmoins véritable! n'en sont pas encore contentes; et on verra dans cette histoire, qu'il n'a pas tenu à nos Calvinistes qu'ils n'en aient fait de nouvelles, qui aient supprimé ou réformé toutes les autres.

On est étonné de ces variations. On le sera beaucoup davantage quand on verra le détail et la manière dont des actes si authentiques ont été dressés.

On s'est joué, je le dis sans exagérer, du nom de Confession de foi; et rien n'a été moins sérieux, dans la nouvelle Réforme, que ce qu'il y a de plus sérieux dans la religion.

16. Les Protestants ont eu honte de tant de Confessions de foi. Vains prétextes dont ils ont taché de se couvrir.

Cette prodigieuse multitude de Confessions de foi a effrayé ceux qui les ont faites : on verra les pitoyables raisons par lesquelles ils ont tâché de s'en excuser : mais je ne puis m'empêcher ici de rapporter celles qui sont proposées dans la préface du recueil de Genève (*Synt. Conf. Præf.*); parce qu'elles sont générales, et regardent également toutes les Eglises qui se disent Réformées.

La première raison qu'on allègue pour établir la nécessité de

multiplier ces Confessions, c'est que plusieurs articles de foi ayant été attaqués, il a fallu opposer plusieurs Confessions à ce grand nombre d'erreurs : j'en conviens, et en même temps, par une raison contraire, je démontre l'absurdité de toutes ces Confessions de foi des Protestants; puisque toutes, comme il paroît par la seule lecture des titres, regardent précisément les mêmes articles, de sorte que c'étoit le cas de dire avec saint Athanase (*Athan. de Syn. et Ep. ad Afr.*) : « Pourquoi un nouveau concile, de nou-
» velles confessions, un nouveau symbole? Quelle nouvelle ques-
» tion s'étoit élevée? »

Une autre excuse qu'on apporte, c'est que tout le monde, comme dit l'apôtre, doit rendre raison de sa foi; de sorte que les Eglises répandues en divers lieux ont dû déclarer leur croyance par un témoignage public : comme si toutes les Eglises du monde, dans quelque éloignement qu'elles soient, ne pouvoient pas convenir dans le même témoignage, quand elles ont la même croyance, et qu'on n'ait pas vu en effet, dès l'origine du christianisme, un semblable consentement dans les Eglises. Où est-ce que l'on me montrera que les Églises d'Orient aient eu dans l'antiquité une confession différente de celle d'Occident? Le symbole de Nicée ne leur a-t-il pas servi également de témoignage contre tous les Ariens? la définition de Chalcédoine, contre tous les Eutychiens? les huit chapitres de Carthage, contre tous les Pélagiens? et ainsi du reste.

Mais, disent les Protestants, y avoit-il une des Eglises réformées qui pût faire la loi à toutes les autres? Non sans doute : toutes ces nouvelles Eglises sous prétexte d'éloigner la domination, se sont même privées de l'ordre, et n'ont pas pu conserver le principe d'unité. Mais enfin, si la vérité les dominoit toutes, comme elles s'en glorifient, il ne falloit autre chose pour les unir dans une même Confession de foi, sinon que toutes entrassent dans le sentiment de celle à qui Dieu auroit fait la grâce d'exposer la première la vérité.

Enfin nous lisons encore dans la Préface de Genève, que si la Réforme n'avoit produit qu'une seule Confession de foi, on auroit pris ce consentement pour un concert étudié; au lieu qu'un consentement entre tant d'Eglises et de Confessions de foi, sans concert, est l'œuvre du Saint-Esprit. Ce concert en effet seroit merveilleux : mais par malheur la merveille du consentement manque à ces Confessions de foi; et cette histoire fera paroître qu'il n'y eut jamais, dans une matière si sérieuse, une si étrange inconstance.

17. Les Protestants des deux partis tentent vainement de se réunir sous une seule et uniforme Confession de foi.

On s'est aperçu d'un si grand mal dans la Réforme, et on a vainement tenté d'y remédier. Tout le second parti des Protestants a tenu une assemblée générale, pour dresser une commune Confession de foi. Mais nous verrons par les actes (*Liv.* XII.) qu'autant qu'on trouvoit d'inconvénient à n'en avoir point, autant fut-il impossible d'en convenir.

Les Luthériens, qui paroissent plus unis daus la Confession d'Ausbourg, n'ont pas été moins embarrassés de ses éditions différentes, et n'y ont pas pu trouver un meilleur remède (*Liv.* III. VIII.)

18. Combien ces variétés dégénèrent de l'ancienne simplicité du christianisme.

On sera fatigué sans doute en voyant ces variations, et tant de fausses subtilités de la nouvelle Réforme; tant de chicanes sur les mots; tant de divers accommodements; tant d'équivoques et d'explications forcées sur lesquelles on les a fondées. Est-ce là, dira-t-on souvent, la religion chrétienne, que les Païens ont admirée comme si simple, si nette et si précise en ses dogmes? *Christianam religionem absolutam et simplicem?* Non certainement, ce ne l'est pas. Ammian Marcelin avoit raison, quand il disoit que Constance, par tous ses conciles et tous ses symboles, étoit éloigné de cette admirable simplicité, et qu'il avoit affoibli toute la vigueur de la foi, par la crainte perpétuelle qu'il avoit de s'être trompé dans ses sentiments. (*Ammian. Marcel., lib.* XXI.)

19. Pourquoi il faudra beaucoup parler dans cette Histoire de ceux que les Protestants appellent les Réformateurs.

Encore que mon intention soit ici de représenter les Confessions de foi, et les autres actes publics où paroissent les variations, non pas des particuliers, mais des Eglises entières de la nouvelle Réforme; je ne pourrai m'empêcher de parler en même temps des chefs de parti qui ont dressé ces Confessions, ou qui ont donné lieu à ces changements. Ainsi, Luther, Melancton, Carlostad, Zuingle, Bucer, OEcolampade, Calvin, et les autres, paroîtront souvent sur les rangs : mais je n'en dirai rien qui ne soit tiré le plus souvent de leurs propres écrits, et toujours d'auteurs non suspects : de sorte qu'il n'y aura dans tout ce récit aucun fait qui ne soit constant, et utile à faire entendre les variations dont j'écris l'histoire.

20. Pièces de cette histoire, d'où tirées. Pourquoi il n'y a point d'histoire plus certaine ni plus authentique que celle-ci.

Pour ce qui regarde les actes publics des Protestants, outre leurs Confessions de foi et leurs Catéchismes, qui sont entre les mains de tout le monde, j'en ai trouvé quelques-uns dans le recueil de Genève; d'autres dans le livre appelé *Concorde,* imprimé par les Luthériens en 1654; d'autres dans le résultat des synodes nationaux de nos prétendus Réformés, que j'ai vus en forme authentique dans la bibliothèque du Roi; d'autres dans l'Histoire Sacramentaire, imprimée à Zurich, en 1602, par Hospinien, auteur zuinglien, ou enfin par d'autres auteurs protestants : en un mot je ne dirai rien qui ne soit authentique et incontestable. Au reste, pour le fond des choses, on sait bien de quel avis je suis : car assurément je suis Catholique aussi soumis qu'aucun autre aux décisions de l'Eglise, et tellement disposé, que personne ne craint davantage de préférer son sentiment particulier au sentiment universel. Après cela, d'aller faire le neutre et l'indifférent, à cause que j'écris une histoire, ou de dissimuler ce que je suis, quand tout le monde le sait et que j'en fais gloire, ce seroit faire au lecteur une illusion trop grossière : mais avec cet aveu sincère, je maintiens aux Protestants qu'ils ne peuvent me refuser leur croyance, et qu'ils ne liront jamais nulle histoire, quelle qu'elle soit, plus indubitable que celle-ci; puisque, dans ce que j'ai à dire contre leurs Eglises et leurs auteurs, je n'en raconterai rien qui ne soit prouvé clairement par leurs propres témoignages.

21. Quelques objections qu'on peut faire contre cet ouvrage.

Je n'ai pas épargné ma peine à les transcrire; et le lecteur se plaindra peut-être que je n'aie pas assez ménagé la sienne. D'autres trouveront mauvais que je me sois quelquefois attaché à des choses qui leur paraîtront méprisables. Mais outre que ceux qui sont accoutumés à traiter les matières de la religion savent bien que dans un sujet de cette importance et de cette délicatesse presque tout, jusqu'aux moindres mots, est essentiel; il a fallu considérer, non ce que les choses sont en elles-mêmes, mais ce qu'elles ont été, ou sont encore dans l'esprit de ceux à qui j'ai affaire; et après tout on verra bien que cette histoire est d'un genre tout particulier; qu'elle a dû paroître avec toutes ses preuves, et munie, pour ainsi dire, de tous côtés; et qu'il a fallu hasarder de la rendre moins divertissante, pour la rendre plus convaincante et plus utile.

22. Qu'il y a des choses qu'il a fallu reprendre de plus haut, comme l'Histoire des Vaudois, des Albigeois, de Jean Viclef, et de Jean Hus.

Quoique mon dessein me renferme dans l'histoire des Protestants, j'ai cru en certains endroits devoir remonter plus haut (*Lib.* XI.); et ç'a été lorsqu'on a vu les Vaudois et les Hussites se réunir avec les Calvinistes et les Luthériens : il a donc fallu, en ces endroits, faire connoître l'origine et les sentiments de ces sectes, en montrer la descendance, les distinguer d'avec celles avec qui on a voulu les confondre, découvrir le manichéisme de Pierre de Bruis et des Albigeois; et montrer comment les Vaudois sont sortis d'eux; raconter les impiétés et les blasphèmes de Viclef, dont Jean Hus et ses disciples ont pris naissance; en un mot révéler la hónte de tous ces sectaires à ceux qui se glorifient de les avoir pour prédécesseurs.

23. Pourquoi on suit l'ordre des temps sans distinction des matières.

Quant à la méthode de cet ouvrage, on y verra marcher les disputes et les décisions dans l'ordre qu'elles ont paru, sans distinction des matières, parce que les temps mêmes m'invitoient à suivre cet ordre. Il est certain que par ce moyen les variations des Protestants et l'état de leurs églises sera mieux marqué. On verra aussi plus clairement, en mettant ensemble sous les yeux les circonstances des lieux et des temps, ce qui pourra servir à la conviction ou à la défense de ceux dont il s'agit.

24. Toute la matière de l'Église traitée ensemble. État présent de cette fameuse dispute, et à quels termes elle est réduite par les ministres Claude et Jurieu.

Il n'y a qu'une controverse dont je fais l'histoire à part; et c'est celle qui regarde l'Église (*Liv.* XV.) : matière si importante, et qui seule pourroit emporter la décision de tout le procès, si elle n'étoit aussi embrouillée dans les écrits des Protestants, qu'elle est claire et intelligible en elle-même. Pour lui rendre sa netteté et sa simplicité naturelle, j'ai recueilli dans le dernier livre tout ce que j'ai eu à raconter sur cette matière, afin qu'ayant une fois bien envisagé la difficulté, le lecteur puisse apercevoir pourquoi les nouvelles Églises se sont senties obligées à tourner successivement de tant de côtés ce qui dans le fond ne pouvoit jamais avoir qu'une même face. Car enfin tout se réduit à montrer où étoit l'Église avant la Réforme. Naturellement on la doit faire visible, selon la commune idée de tous les chrétiens, et on étoit allé là dans les premières Confessions de foi, comme on le verra dans celles d'Aus-

bourg et de Strasbourg, qui sont dans chaque parti des Protestants les deux premières. On s'obligeoit, par ce moyen, à montrer dans sa croyance, non pas des particuliers répandus deçà et delà, et encore les uns sur un point, et les autres sur un autre; mais des corps d'Église, c'est-à-dire, des corps composés de pasteurs et de peuples: et on a longtemps amusé le monde en disant, qu'à la vérité l'Église n'étoit pas toujours dans l'éclat; mais qu'il y avoit du moins, dans tous les temps, quelque petite assemblée où la vérité se faisoit entendre. A la fin, comme on a bien vu qu'on n'en pouvoit marquer, ni petite ni grande, ni obscure, ni éclatante, qui fût de la croyance protestante; le refuge d'Église invisible s'est présenté très à-propos, et la dispute a roulé longtemps sur cette question. De nos jours on a reconnu plus clairement que l'Église réduite à un état invisible étoit une chimère inconciliable avec le plan de l'Écriture et la commune notion des chrétiens, et on a abandonné ce mauvais poste. Les Protestants ont été contraints à chercher leur succession jusque dans l'Église romaine. Deux fameux ministres de France ont travaillé à l'envi à sauver les inconvénients de ce système, pour parler dans le style du temps: on entend bien que ces deux ministres sont messieurs Claude et Jurieu. On ne pouvoit apporter ni plus d'esprit, ni plus d'étude, ni plus de subtilité et d'adresse, ni en un mot plus de tout ce qu'il falloit pour se bien défendre: on ne pouvoit non plus faire meilleure contenance, ni renvoyer leurs adversaires d'un air plus fier et plus dédaigneux avec les petits esprits, et avec les missionnaires tant méprisés par les ministres: toutefois la difficulté qu'on vouloit faire paroître si légère, à la fin s'est trouvée si grande, qu'elle a mis la division dans le parti. Il a enfin fallu reconnoître publiquement qu'on trouvoit dans l'Église romaine, comme dans les autres églises, avec la suite essentielle du vrai christianisme, même le salut éternel; secret que la politique du parti avoit tenu si caché depuis longtemps. Au reste, on nous a donné tant d'avantage, il a fallu se jeter dans des excès si visibles, on a si fort oublié et les anciennes maximes de la Réforme et ses propres Confessions de foi, que je n'ai pu m'empêcher de raconter ce changement dans toute sa suite. Que si je me suis attaché à tracer ici avec soin le plan de ces deux ministres, et à faire bien connaître l'état où ils ont mis la question; c'est de bonne foi que j'ai trouvé dans leurs écrits, avec les tours les plus adroits, toute l'érudition et toutes les subtilités que j'avois pu remarquer dans tous les auteurs que je connois, soit Luthériens ou Calvinistes: et si parmi les Protestants on s'avisoit de les dédire, sous prétexte des absurdités où on les

verroit poussés, et qu'on voulût se réfugier de nouveau, ou dans l'Église invisible, ou dans les autres retraites également abandonnées; ce seroit, comme le désordre d'une armée vaincue, qui consternée par sa déroute voudroit rentrer dans les forts qu'elle n'auroit pu défendre, au hasard de s'y voir bientôt forcée encore une fois; ou comme l'inquiétude d'un malade, qui après s'être longtemps inutilement tourné et retourné dans son lit, pour y trouver une place plus commode, reviendroit à celle qu'il auroit quittée, où peu après il sentiroit qu'il n'est pas mieux.

25. Quelles plaintes les Protestants pourront faire, et combien vaines.

Je ne crains ici qu'une chose; c'est, s'il m'est permis de le dire, de faire trop voir à nos frères le foible de leur Réforme. Il y en aura parmi eux qui s'aigriront contre nous, plutôt que de se calmer, en voyant dans leur religion un tort si visible; quoique, hélas! je ne songe point à leur imputer le malheur de leur naissance, et que je les plaigne encore plus que je ne les blâme. Mais ils ne laisseront pas de s'élever contre nous. Que de récriminations préparera-t-on contre l'Eglise, et que de reproches peut-être contre moi-même, sur la nature de cet ouvrage? Combien de nos adversaires me diront, quoique sans sujet, que je suis sorti de mon caractère et de mes maximes, en abandonnant la modération qu'ils ont eux-mêmes louée, et en tournant les disputes de religion à des accusations personnelles et particulières? Mais assurément ils auront tort. Si ce récit rend le procédé de la Réforme odieux, les bons esprits verront bien qu'en cela ce n'est pas moi, mais la chose même qui parle. Il ne s'agit de rien moins que de faits personnels, dans un discours où je me propose d'exposer, sur les matières de la foi, les actes les plus authentiques de la religion protestante. Que si on trouve dans leurs auteurs, qu'on nous vante comme des hommes extraordinairement envoyés pour faire renaître le christianisme au seizième siècle, une conduite directement opposée à un tel dessein; et qu'on voie en général, dans le parti qu'ils ont formé, tous les caractères contraires à un christianisme renaissant : les Protestants apprendront dans cet endroit de l'histoire à ne point déshonorer Dieu et sa providence, en lui attribuant un choix spécial qui seroit visiblement mauvais.

26. Quelles récriminations leur peuvent être permises.

Pour les récriminations, il les faudra essuyer, avec toutes les injures et les calomnies dont nos adversaires ont accoutumé de nous charger : mais je leur demande deux conditions qu'ils trou-

veront équitables : la première, qu'ils ne songent à nous accuser de variations dans les matières de foi, qu'après qu'ils s'en seront purgés eux-mêmes ; autrement il faut avouer que ce ne seroit pas répondre à cette histoire, mais éblouir le lecteur, et donner le change : la seconde, qu'ils n'opposent pas des raisonnements ou des conjectures à des faits constants ; mais des faits constants à des faits constants, et des décisions de foi authentiques, à des décisions de foi authentiques. Que si par de telles preuves ils nous montrent la moindre inconstance, ou la moindre variation dans les dogmes de l'Eglise catholique, depuis son origine jusqu'à nous, c'est-à-dire, depuis la fondation du christianisme, je veux bien leur avouer qu'ils ont raison : et moi-même j'effacerai toute mon histoire.

27. Cette histoire est très-avantageuse pour la connoissance de la vérité.

Au reste, je ne prétends pas faire un récit sec et décharné des variations de nos Réformés. J'en découvrirai les causes ; je montrerai qu'il ne s'est fait aucun changement parmi eux, qui ne marque un inconvénient dans leur doctrine, et qui n'en soit l'effet nécessaire. Leurs variations, comme celles des Ariens, découvriront ce qu'ils ont voulu excuser, ce qu'ils ont voulu suppléer, ce qu'ils ont voulu déguiser dans leur croyance. Leurs disputes, leurs contradictions et leurs équivoques rendront témoignage à la vérité catholique. Il faudra aussi de temps en temps la représenter telle qu'elle est, afin qu'on voie par combien d'endroits ses ennemis sont enfin contraints de s'en rapprocher. Ainsi, au milieu de tant de disputes, et des embarras de la nouvelle Réforme, la vérité catholique éclatera partout, comme un beau soleil qui aura percé d'épais nuages ; et ce traité, si je l'exécute comme Dieu me l'a inspiré, sera une démonstration de la justice de notre cause, d'autant plus sensible, qu'elle procédera par des principes et par des faits constants entre les parties.

28. Et pour faciliter la réunion.

Enfin les altercations et les accommodements des Protestants nous feront voir en quoi ils ont mis de part ou d'autre l'essentiel de la religion, et le nœud de la dispute ; ce qu'il y faut avouer, ce qu'il y faut du moins supporter selon leurs principes. La seule Confession de foi d'Ausbourg avec son apologie, décidera en notre faveur beaucoup plus de points qu'on ne pense, et sans hésiter, ce qu'il y a de plus essentiel. Nous ferons aussi reconnoître au Calviniste, complaisant envers les uns, et inexorable envers les

autres, que ce qui lui paroît odieux dans le Catholique, sans le paroître de la même sorte dans le Luthérien, ne l'est pas au fond. Quand on verra qu'on exagère contre l'un ce qu'on favorise ou qu'on tolère dans l'autre, c'en sera assez pour montrer qu'on n'agit point par principes, mais par aversion; ce qui est le véritable esprit de schisme. Cette épreuve, que le Calviniste pourra faire ici de lui-même, s'étendra plus loin qu'il ne croit. Le Luthérien trouvera aussi les disputes fort abrégées par les vérités qu'il reconnoît; et cet ouvrage, qui d'abord pourroit paroître contentieux, se trouvera dans le fond beaucoup plus tourné à la paix qu'à la dispute.

20. Ce que cette histoire doit opérer dans les Catholiques.

Pour ce qui regarde le Catholique, il ne cessera partout de louer Dieu de la continuelle protection qu'il donne à son Église, pour en maintenir la simplicité et la droiture inflexible, au milieu des subtilités dont on embrouille les vérités de l'Évangile. La perversité des hérétiques sera un grand spectacle aux humbles de cœur. Ils apprendront à mépriser, avec la science qui enfle, l'éloquence qui éblouit; et les talents que le monde admire leur paraîtront peu de chose, lorsqu'ils verront tant de vaines curiosités et tant de travers dans les savants; tant de déguisements et tant d'artifice dans la politesse du style; tant de vanité, tant d'ostentation, et des illusions si dangereuses parmi ceux qu'on appelle beaux esprits; et enfin tant d'arrogance, tant d'emportement, et ensuite des égarements si fréquents et si manifestes dans les hommes qui paroissent grands, parce qu'ils entraînent les autres. On déplorera les misères de l'esprit humain, et on connoîtra que le seul remède à de si grands maux est de savoir se détacher de son propre sens; car c'est ce qui fait la différence du catholique et de l'hérétique. Le propre de l'hérétique, c'est-à-dire, de celui qui a une opinion particulière, est de s'attacher à ses propres pensées; et le propre du catholique, c'est-à-dire, de l'universel, est de préférer à ses sentiments le sentiment commun de toute l'Église : c'est la grâce qu'on demandera pour les errants. Cependant on sera saisi d'une sainte et humble frayeur, en considérant les tentations si dangereuses et si délicates que Dieu envoie quelquefois à son Église, et les jugements qu'il exerce sur elle; et on ne cessera de faire des vœux pour lui obtenir des pasteurs également éclairés et exemplaires, puisque c'est faute d'en avoir eu beaucoup de semblables que le troupeau racheté d'un si grand prix a été si indignement ravagé.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS L'AN 1517, JUSQU'A L'AN 1520.

SOMMAIRE. — Le commencement des disputes de Luther. Ses agitations. Ses soumissions envers l'Eglise et envers le Pape. Les fondements de sa réforme dans la justice imputée; ses propositions inouies; sa condamnation. Ses emportements, ses menaces furieuses, ses vaines prophéties, et les miracles dont il se vante. La papauté devoit tomber tout à coup sans violence. Il promet de ne point permettre de prendre les armes pour son Evangile.

1. La réformation de l'Eglise étoit désirée depuis plusieurs siècles.

Il y avoit plusieurs siècles qu'on désiroit la réformation de la discipline ecclésiastique : « Qui me donnera, disoit saint » Bernard (*Bern. Epist.* 257. *ad Eugen. Papam; nunc* 238. » *n.* 6.), que je voie, avant que de mourir, l'Eglise de Dieu » comme elle étoit dans les premiers jours? » Si ce saint homme a eu quelque chose à regretter en mourant, ç'a été de n'avoir pas vu un changement si heureux. Il a gémi toute sa vie des maux de l'Eglise. Il n'a cessé d'en avertir les peuples, le clergé, les évêques, les papes mêmes. Il ne craignoit pas d'en avertir aussi les religieux qui s'en affligeoient avec lui dans leur solitude, et louoient d'autant plus la bonté divine de les y avoir attirés, que la corruption étoit plus grande dans le monde. Les désordres s'étoient encore augmentés depuis. L'Eglise romaine, la mère des Eglises, qui durant neuf siècles entiers, en observant la première avec une exactitude exemplaire la discipline ecclésiastique, la maintenoit de toute sa force par tout l'univers, n'étoit pas exempte de mal; et dès le temps du concile de Vienne, un grand évêque chargé par le Pape de préparer les matières qui devoient y être traitées, mit pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée, qu'il falloit *réformer l'Eglise dans le chef et dans les membres* (Guill. Durand. Episc. Mimat. Speculator dictus; Tract. de modo Gen. Conc. celeb. tit. 1. part.

1, tit. 1. part. 3. erus. part. 33. etc.). Le grand schisme, arrivé un peu après, mit plus que jamais cette parole à la bouche, non-seulement des docteurs particuliers, d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailly, des autres grands hommes de ce temps-là, mais encore des conciles; et tout en est plein dans le concile de Pise et dans le concile de Constance. On sait ce qui arriva dans le concile de Bâle, où la réformation fut malheureusement éludée, et l'Eglise replongée dans de nouvelles divisions. Le cardinal Julien représentoit à Eugène IV les désordres du clergé, principalement de celui d'Allemagne. « Ces désordres, lui disoit-il (*Epist.* 1. *Julian. Card. ad* » *Eug.*. IV. *inter Op. Æn. Silv. p.* 66.), excitent la haine du » peuple contre tout l'ordre ecclésiastique; et si on ne le » corrige, on doit craindre que les laïques ne se jettent sur » le clergé, à la manière des Hussites, comme ils nous en » menacent hautement. » Si on ne réformoit promptement le clergé d'Allemagne, il prédisoit qu'après l'hérésie de Bohême, et *quand elle seroit éteinte, il s'en éleveroit bientôt une autre* encore plus dangereuse; car on dira, poursuivoit-il (*Ibid. p.* 67.), « que le clergé est incorrigible, et ne veut » point apporter de remède à ses désordres. On se jettera sur » nous, continuoit ce grand cardinal, quand on n'aura plus » aucune espérance de notre correction. Les esprits des hom- » mes sont en attente de ce qu'on fera, et ils semblent devoir » bientôt enfanter quelque chose de tragique. Le venin qu'ils » ont contre nous se déclare : bientôt ils croiront faire à Dieu » un sacrifice agréable, en maltraitant ou en dépouillant les » ecclésiastiques comme des gens odieux à Dieu et aux hom- » mes, et plongés dans la dernière extrémité du mal. Le peu » qui reste de dévotion envers l'ordre sacré achevera de se » perdre. On rejettera la faute de tous ces désordres sur la » Cour de Rome, qu'on regardera comme la cause de tous » les maux. » (*Epist.* 1. *Julian. Card. ad Eug.* IV. *inter Op. Æn. Silv. p.* 66.), parce qu'elle aura négligé d'y apporter le remède nécessaire. Il le prenoit dans la suite d'un ton plus haut : « Je vois, disoit-il, que la coignée est à la racine, » l'arbre penche; et au lieu de le soutenir pendant qu'on le » pourroit encore, nous le précipitons à terre. » Il voit une

prompte désolation dans le clergé d'Allemagne (*Ibid. p.* 76). Les biens temporels dont on voudra le priver, lui paroissent comme l'endroit par où le mal commencera : « Les corps, » dit-il, périront avec les âmes. Dieu nous ôte la vue de nos » périls, comme il a coutume de faire à ceux qu'il veut pu- » nir : le feu est allumé devant nous, et nous y courons. »

2. La réformation qu'on désiroit ne regardoit que la discipline, et non pas la foi.

C'est ainsi que, dans le quinzième siècle, ce cardinal le plus grand homme de son temps, en déploroit les maux et en prévoyoit la suite funeste : par où il semble avoir prédit ceux que Luther alloit apporter à toute la chrétienté, en commençant par l'Allemagne ; et il ne s'est pas trompé, lorsqu'il a cru que la réformation méprisée, et la haine redoublée contre le clergé, alloit enfanter une secte plus redoutable à l'Eglise que celle des Bohémiens. Elle est venue cette secte sous la conduite de Luther ; et en prenant le titre de Réforme, elle s'est vantée d'avoir accompli les vœux de toute la chrétienté, puisque la réformation étoit désirée par les docteurs et par les prélats catholiques. Ainsi, pour autoriser cette réformation prétendue, on a ramassé avec soin ce que les auteurs ecclésiastiques ont dit contre les désordres et du peuple et du clergé même. Mais c'est une illusion manifeste ; puisque, de tant de passages qu'on allègue, il n'y en a pas un seul où ces docteurs aient seulement songé à changer la foi de l'Eglise ; à corriger son culte qui consistoit principalement dans le sacrifice de l'autel ; à renverser l'autorité de ses prélats, et principalement celle du pape qui étoit le but où tendoit toute cette nouvelle réformation, dont Luther étoit l'architecte.

3. Témoignage de saint Bernard.

Nos réformés nous allèguent saint Bernard, qui faisant le dénombrement des maux de l'Eglise (*Bern. Serm.* 33. *in Cant. n.* 10.), et de ceux qu'elle a soufferts dans son origine durant les persécutions, et de ceux qu'elle a sentis dans son progrès par les hérésies, et de ceux qu'elle a éprouvés dans les derniers temps par la dépravation des mœurs, dit que

ceux-ci sont le plus à craindre, parce qu'ils gagnent le dedans, et remplissent toute l'Eglise de corruption : d'où ce grand homme conclut que l'Eglise peut dire avec Isaïe, que *son amertume la plus amère et la plus douloureuse est dans la paix* (Isaiæ XXXVIII. 17.); lorsqu'en paix du côté des infidèles, et en paix du côté des hérétiques, elle est plus dangereusement combattue par les mauvaises mœurs de ses enfants. Mais il n'en faut pas davantage pour montrer que ce qu'il déplore n'est pas, comme ont fait nos Réformateurs, les erreurs où l'Eglise étoit tombée, puisqu'au contraire il la représente comme étant à couvert de ce côté-là; mais seulement les maux qui venoient du relâchement de la discipline. D'où il est aussi arrivé que, lorsqu'au lieu de la discipline, des esprits inquiets et turbulents comme un Pierre de Bruis, un Henri, un Arnaud de Bresse, ont commencé à reprendre les dogmes, ce grand homme n'a jamais souffert qu'on en affoiblît aucun, et a combattu avec une force invincible, tant pour la foi de l'Eglise, que pour l'autorité de ses prélats (*Bern. Serm.* 65. 66. *in Cant.*).

4. Témoignages de Gerson et du cardinal P. d'Ailli, évêque de Cambrai.

Il en est de même des autres docteurs catholiques, qui, dans les siècles suivants, ont déploré les abus, et en ont demandé la réformation. Gerson est le plus célèbre de tous; et nul n'a proposé avec plus de force la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres. Dans un sermon qu'il fit après le concile de Pise devant Alexandre V, il introduisit l'Eglise demandant au pape la réformation et le rétablissement du royaume d'Israël : mais pour montrer qu'il ne se plaignoit d'aucune erreur qu'on pût remarquer dans la doctrine de l'Eglise, il adresse au pape ces paroles : « Pourquoi, dit-il, » (*Gers. Serm. de Ascens. Dom. ad Alex.* V. *tom.* II. *pag.* 131.) » n'envoyez-vous pas aux Indiens, dont la foi peut être facilement corrompue, puisqu'ils ne sont pas unis à l'Eglise » romaine, de laquelle se doit tirer la certitude de la foi? » Son maître, le cardinal Pierre d'Ailli, évêque de Cambrai, soupiroit aussi après la réformation : mais il en posoit le fondement sur un principe bien différent de celui que Luther

établissoit ; puisque celui-ci écrivoit à Melancton, « que la » bonne doctrine ne pouvoit subsister, tant que l'autorité du » pape seroit conservée (*Sleid. l.* VII. *fol.* 112.) » : et au contraire ce cardinal estimoit que « durant le schisme les mem- » bres de l'Eglise étant séparés de leur chef, et n'y ayant » point d'économe et de directeur apostolique, » c'est-à-dire, n'y ayant point de pape que toute l'Eglise reconnût, « il ne » falloit pas espérer que la réformation se pût faire (*Conc.* I. *de* » *S. Lud.*). » Ainsi l'un faisoit dépendre la réformation de la destruction de la papauté, et l'autre du parfait rétablissement de cette autorité sainte que Jésus-Christ avoit établie pour entretenir l'unité parmi ses membres, et tenir tout dans le devoir.

5. Deux manières de désirer la réformation de l'Eglise.

Il y avoit donc deux sortes d'esprits qui demandoient la réformation : les uns vraiment pacifiques et vrais enfants de l'Eglise, en déploroient les maux sans aigreur, en proposoient avec respect la réformation, dont aussi ils toléroient humblement le délai ; et loin de la vouloir procurer par la rupture, ils regardoient au contraire la rupture comme le comble de tous les maux ; au milieu des abus ils admiroient la divine Providence, qui savoit, selon ses promesses, conserver la foi de l'Eglise : et si on sembloit leur refuser la réformation des mœurs, sans s'aigrir et sans s'emporter, ils s'estimoient assez heureux de ce que rien ne les empêchoit de la faire parfaitement en eux-mêmes. C'étoient là les forts de l'Eglise, dont nulle tentation ne pouvoit ébranler la foi, ni les arracher de l'unité. Mais il y avoit outre cela des esprits superbes, pleins de chagrin et d'aigreur, qui, frappés des désordres qu'ils voyoient régner dans l'Eglise, et principalement parmi ses ministres, ne croyoient pas que les promesses de son éternelle durée pussent subsister parmi ces abus : au lieu que le Fils de Dieu avoit enseigné à respecter *la chaire de Moïse*, malgré les mauvaises œuvres *des docteurs et des Pharisiens assis dessus* (Matth. XXIII. 2, 3.). Ceux-ci devenus superbes, et par là devenus foibles, succomboient à la tentation qui porte à haïr la chaire en haine de ceux qui y pré-

sident ; et comme si la malice des hommes pouvoit anéantir l'œuvre de Dieu, l'aversion qu'ils avoient conçue pour les docteurs leur faisoit haïr tout ensemble et la doctrine qu'ils enseignoient, et l'autorité qu'ils avoient reçue de Dieu pour enseigner.

Tels étoient les Albigeois et les Vaudois ; tels étoient Jean Viclef et Jean Hus. L'appât le plus ordinaire dont ils se servoient pour attirer les âmes infirmes dans leurs lacets étoit la haine qu'ils leur inspiroient pour les pasteurs de l'Eglise : par cet esprit d'aigreur on ne respiroit que la rupture, et il ne faut pas s'étonner si, dans le temps de Luther, où les invectives et l'aigreur contre le clergé furent portées à la dernière extrémité, on vit aussi la rupture la plus violente et la plus grande apostasie qu'on eût peut-être jamais vue jusqu'alors dans la chrétienté.

6. Les commencements de Luther : ses qualités.

Martin Luther, augustin de profession, docteur et professeur en théologie dans l'université de Vitemberg, donna le branle à ces mouvements. Les deux partis de ceux qui se sont dits réformés, l'ont également reconnu pour l'auteur de cette nouvelle réformation. Ce n'a pas été seulement les Luthériens ses sectateurs qui lui ont donné à l'envi de grandes louanges. Calvin admire souvent ses vertus, sa magnanimité, sa constance, l'industrie incomparable qu'il a fait paroître contre le pape. C'est la trompette, ou plutôt c'est le tonnerre ; c'est la foudre qui a tiré le monde de sa léthargie : ce n'étoit pas Luther qui parloit, c'étoit Dieu qui foudroyoit par sa bouche (*Calv. 2. def. Cont. Vestph. opusc. f.* 785, 787, *et seq. Resp. cont. Pigh. ibid. fol.* 137, 141, *etc.*).

Il est vrai qu'il eut de la force dans le génie, de la véhémence dans ses discours, une éloquence vive et impétueuse, qui entraînoit les peuples et les ravissoit ; une hardiesse extraordinaire quand il se vit soutenu et applaudi avec un air d'autorité qui faisoit trembler devant lui ses disciples : de sorte qu'ils n'osoient le contredire ni dans les grandes choses, ni dans les petites.

(1517, 1518, 1519.) Il faudroit ici raconter les commen-

cements de la querelle de 1517, s'ils n'étoient connus de tout le monde. Mais qui ne sait la publication des Indulgences de Léon X, et la jalousie des Augustins contre les Jacobins qu'on leur avoit préférés en cette occasion? Qui ne sait que Luther, docteur augustin, choisi pour maintenir l'honneur de son ordre, attaqua premièrement les abus que plusieurs faisoient des indulgences, et les excès qu'on en prêchoit? Mais il étoit trop ardent pour se renfermer dans ces bornes: des abus, il passa bientôt à la chose même. Il avançoit par degrés, et encore qu'il allât toujours diminuant les indulgences, et les réduisant presque à rien par la manière de les expliquer; dans le fond, il faisoit semblant d'être d'accord avec ses adversaires, puisque, lorsqu'il mit ses propositions par écrit, il y en eut une couchée en ces termes : *Si quelqu'un nie la vérité des indulgences du pape, qu'il soit anathème* (Prop. 1517, 71. T. I. Viteb.).

Cependant une matière le menoit à l'autre. Comme celle de la justification et de l'efficace des sacrements touchoit de près à celle des indulgences, Luther se jeta sur ces deux articles; et cette dispute devint bientôt la plus importante.

7. Fondement de la réforme de Luther : ce que c'est que sa justice imputative, et la justification par la foi.

La justification, c'est la grâce qui, nous remettant nos péchés, nous rend en même temps agréables à Dieu. On avoit cru jusqu'alors que ce qui faisoit cet effet devoit à la vérité venir de Dieu, mais enfin devoit être en nous; et que pour être justifié, c'est-à-dire de pécheur être fait juste, il falloit avoir en soi la justice; comme pour être savant et vertueux, il faut avoir en soi la science et la vertu. Mais Luther n'avoit pas suivi une idée si simple. Il vouloit que ce qui nous justifie et ce qui nous rend agréables aux yeux de Dieu, ne fût rien en nous, mais que nous fussions justifiés parce que Dieu nous imputoit la justice de Jésus-Christ, comme si elle eût été la nôtre propre, et parce qu'en effet nous pouvions nous l'approprier par la foi.

8. La foi spéciale de Luther, et la certitude de la justification.

Mais le secret de cette foi justifiante avoit encore quelque

chose de bien particulier : c'est qu'elle ne consistoit pas à croire en général au Sauveur, à ses mystères et à ses promesses ; mais à croire très-certainement, chacun dans son cœur, que tous nos péchés nous étoient remis. On étoit justifié, disoit sans cesse Luther, dès qu'on croyoit l'être avec certitude : et la certitude qu'il exigeoit n'étoit pas seulement cette certitude morale, qui, fondée sur des motifs raisonnables exclut l'agitation et le trouble ; mais une certitude absolue, une certitude infaillible, où le pécheur devoit croire qu'il étoit justifié, de la même foi dont il croit que Jésus-Christ est venu monde (*Luth. T.* I. *Vit. Prop.* 1518. *f.* 52. *Serm. de Indulg. f.* 61. *Act. ap. Legat. Apost. f.* 211. *Luth. ad Frider. f.* 222.)

Sans cette certitude il n'y avoit point de justification pour le fidèle ; car il ne pouvoit, lui disoit-on, ni invoquer Dieu, ni se confier en lui seul, tant qu'il avoit le moindre doute, non-seulement de la bonté divine en général, mais encore de la bonté particulière par laquelle Dieu imputoit à chacun de nous la justice de Jésus-Christ ; et c'est ce qui s'appeloit la foi spéciale.

9. Selon Luther, on est assuré de sa justification sans l'être de sa pénitence.

Il s'élevoit ici une nouvelle difficulté, savoir si pour être assuré de sa justification, il falloit l'être en même temps de la sincérité de sa pénitence. C'est ce qui d'abord venoit dans l'esprit à tout le monde ; et puisque Dieu ne promettoit de justifier que les pénitents, si l'on étoit assuré de sa justification, il sembloit qu'il le falloit être en même temps de la sincérité de sa pénitence. Mais cette dernière certitude étoit l'aversion de Luther ; et loin qu'on fût assuré de la sincérité de sa pénitence, « on n'étoit pas même assuré, disoit-il » (*Luth. T.* I. *Prop.* 1518. *Prop.* 48.), de ne pas commettre » plusieurs péchés mortels dans ses meilleures œuvres, à cause » du vice très-caché de la vaine gloire ou de l'amour-propre. »

Luther poussoit encore la chose plus loin, car il avoit inventé cette distinction entre les œuvres des hommes et celles de Dieu, « que les œuvres des hommes, quand elles seroient » toujours belles en apparence, et sembleroient bonnes pro-

» bablement, étoient des péchés mortels; et qu'au contraire » les œuvres de Dieu, quand elles seroient toujours laides, » et qu'elles paroîtroient mauvaises, sont d'un mérite éternel » (*Prop. Heidls. an.* 1518. *Ibid. Prop.* 3. 4. 7. 11.). » Ebloui de son antithèse et de ce jeu de paroles, Luther s'imagine avoir trouvé la vraie différence entre les œuvres de Dieu et celles des hommes, sans considérer seulement que les bonnes œuvres des hommes sont en même temps des œuvres de Dieu, puisqu'il les produit en nous par sa grâce; ce qui, selon Luther même, leur devoit nécessairement donner un *immortel mérite :* mais c'est ce qu'il vouloit éviter, puisqu'il concluoit au contraire (*Ibid.*) « que toutes les œuvres » des justes seroient des péchés mortels, s'ils n'appréhen- » doient qu'elles n'en fussent; et qu'on ne pouvoit éviter » la présomption, ni avoir une véritable espérance, si on ne » craignoit la damnation dans chaque œuvre qu'on faisoit. »

Sans doute la pénitence ne compatit pas avec des péchés mortels actuellement commis : car on ne peut ni être vraiment repentant de quelques péchés mortels sans l'être de tous, ni l'être de ceux qu'on fait pendant qu'on les fait. Si donc on n'est jamais assuré de ne pas faire à chaque bonne œuvre plusieurs péchés mortels : si au contraire on doit craindre d'en faire toujours, on n'est jamais assuré d'être vraiment pénitent; et si on étoit assuré de l'être, on n'auroit pas à craindre la damnation, comme Luther le prescrit; à moins de croire en même temps que Dieu contre sa promesse condamneroit à l'enfer un cœur pénitent. Et cependant s'il arrivoit qu'un pécheur doutât de sa justification, à cause de son indisposition particulière dont il n'étoit pas assuré, Luther lui disoit qu'à la vérité il n'étoit pas assuré de sa bonne disposition, et ne savoit pas, par exemple, s'il étoit vraiment pénitent, vraiment contrit, vraiment affligé de ses péchés; mais qu'il n'en étoit pas moins assuré de son entière justification, parce qu'elle ne dépendoit d'aucune bonne disposition de sa part. C'est pourquoi ce nouveau docteur disoit au pécheur : « Croyez fermement que vous êtes absous, et dès- » là vous l'êtes, quoi qu'il puisse être de votre contrition » (*Serm. de Indug. T.* 1. *f.* 59.); » comme s'il eût dit : Vous

n'avez pas besoin de vous mettre en peine si vous êtes pénitent ou non. Tout consiste, disoit-il toujours, *à croire sans hésiter que vous êtes absous* (Prop. 1518. Ibid.) : d'où il concluoit (*Serm. de Indulgent.*) *qu'il n'importoit pas que le prêtre vous baptisât ou vous donnât l'absolution sérieusement, ou en se moquant;* parce que dans les sacrements il n'y avoit qu'une chose à craindre, qui étoit de ne croire pas assez fortement que tous vos crimes vous étoient pardonnés, dès que vous aviez pu gagner sur vous de le croire.

10. Inconvénient de cette doctrine.

Les Catholiques trouvoient un terrible inconvénient dans cette doctrine. C'est que le fidèle étant obligé de se tenir assuré de sa justification, sans l'être de sa pénitence, il s'ensuivoit qu'il devoit croire qu'il seroit justifié devant Dieu, quand même il ne seroit pas vraiment pénitent et vraiment contrit : ce qui ouvroit le chemin à l'impénitence.

Il est néanmoins très-véritable, car il ne faut rien dissimuler, que Luther n'excluoit pas de la justification, une sincère pénitence, c'est-à-dire l'horreur de son péché et la volonté de bien faire ; en un mot, la conversion du cœur : et il trouvoit absurde, aussi bien que nous, qu'on pût être justifié sans pénitence et sans contrition. Il ne paroissoit sur ce point nulle différence entre lui et les Catholiques ; si ce n'est que les Catholiques appeloient ces actes des dispositions à la justification du pécheur, et que Luther croyoit bien mieux rencontrer en les appelant seulement des conditions nécessaires. Mais cette subtile distinction au fond ne le tiroit pas d'embarras : car enfin de quelque sorte qu'on nommât ces actes, qu'ils fussent ou condition, ou disposition et préparation nécessaire à la rémission des péchés ; quoi qu'il en soit, on est d'accord qu'il les faut avoir pour l'obtenir : ainsi la question revenoit toujours, comment Luther pouvoit dire que le pécheur devoit croire très-certainement qu'il étoit absous, *quoi qu'il en fût de sa contrition* ; c'est-à-dire quoi qu'il en fût de sa pénitence : comme si être pénitent ou non, étoit une chose indifférente à la rémission des péchés.

11. Si l'on peut être assuré de sa foi, sans l'être de sa pénitence.

C'étoit donc la difficulté du nouveau dogme, ou, comme on parle à présent, du nouveau système de Luther : comment, sans être assuré et sans pouvoir l'être, qu'on fût vraiment pénitent et vraiment converti, on ne laissoit pas d'être assuré d'avoir le pardon entier de ses péchés? Mais c'étoit assez, disoit Luther, d'être assuré de sa foi. Nouvelle difficulté, d'être assuré de sa foi, sans l'être de sa pénitence, que la foi, selon Luther, produit toujours. Mais, répond-il (*Ass. artic. damnat. T.* II. *ad. Prop.* 14), le fidèle peut dire *Je crois,* et par là sa foi lui devient sensible; comme si le même fidèle ne disoit pas de la même sorte : *Je me repens*, et qu'il n'eût pas le même moyen de s'assurer de sa repentance. Que si l'on répond enfin que le doute lui reste toujours, il se repent comme il faut, j'en dis autant de la foi; et tout aboutit à conclure que le pécheur se tient assuré de sa justification, sans pouvoir être assuré d'avoir accompli comme il faut la condition que Dieu exigeoit de lui pour l'obtenir.

C'étoit encore ici un nouvel abîme. Quoique la foi, selon Luther, ne disposât pas à la justification (car il ne pouvoit souffrir ces dispositions), c'en étoit la condition nécessaire et l'unique moyen que nous eussions pour nous approprier Jésus-Christ et sa justice. Si donc, après tout l'effort que fait le pécheur de se bien mettre dans l'esprit que ses péchés lui sont remis par la foi, il venoit à dire en lui-même : Qui me dira, foible et imparfait comme je suis, si j'ai cette vraie foi qui change le cœur? C'est une tentation, selon Luther. Il faut croire que tous nos péchés nous sont remis par la foi, sans s'inquiéter si cette foi est telle que Dieu la demande, et même sans y penser : car y penser seulement, c'est faire dépendre la grâce et la justification d'une chose qui peut être en nous; ce que la gratuité, pour ainsi parler, de la justification, selon lui, ne souffroit pas.

12. La sécurité blâmée par Luther.

Avec cette certitude que mettoit Luther, de la rémission des péchés, il ne laissoit pas de dire qu'il y avoit un certain

état dangereux à l'âme, qu'il appelle la sécurité. « Que les » fidèles prennent garde, dit-il (*V. disp.* 1538. *Prop.* 44, » 45. I. *T.*), à ne venir pas à la sécurité : » et incontinent après : « Il y a une détestable arrogance et sécurité dans ceux » qui se flattent eux-mêmes, et ne sont pas véritablement » affligés de leurs péchés qui tiennent encore bien avant dans » leur cœur. » Si l'on joint à ces deux thèses de Luther celle où il disoit, comme on a vu (*Ci-dessus n.* IX.), qu'à cause de de l'amour-propre on *n'est jamais assuré de ne pas commettre plusieurs péchés mortels dans ses meilleures œuvres;* de sorte qu'il y *fallait toujours craindre la damnation* (Prop. 1518. 48. T. I.); il pouvoit sembler que ce docteur étoit d'accord dans le fond avec les Catholiques, et qu'on ne devroit pas prendre la certitude qu'il pose à la dernière rigueur, comme nous avons fait. Mais il ne s'y faut pas tromper : Luther tient au pied de la lettre ces deux propositions qui paroissent si contraires : *On n'est jamais assuré d'être affligé comme il faut de ses péchés;* et, *On doit se tenir pour assuré d'en avoir la rémission;* d'où suivent ces deux autres propositions qui ne semblent pas moins opposées : la certitude doit être admise; la sécurité est à craindre. Mais quelle est donc cette certitude, si ce n'est cette sécurité? C'étoit l'endroit inexplicable de la doctrine de Luther, et on n'y trouvoit aucun dénouement.

15 Réponse de Luther par la distinction de deux sortes de péchés.

Pour moi, tout ce que j'ai pu trouver dans ses écrits qui serve à développer ce mystère, c'est la distinction qu'il fait entre les péchés que l'on commet sans le savoir et ceux que l'on commet *sciemment et contre sa conscience : lapsus contra conscientiam* (Luth. Themat. T. 1. f. 490. Conf. Aug. cap. de bon. op. Synt. Gen. 2. part. p. 21). Il semble donc que Luther ait voulu dire qu'un chrétien ne peut s'assurer de n'avoir pas les péchés du premier genre; mais qu'il peut être assuré de n'en avoir pas du second; et si en les commettant il se tenoit assuré de la rémission de ses péchés, il tomberoit dans cette damnable et pernicieuse sécurité que Luther condamne; au lieu qu'en les évitant il se peut tenir pour assuré

de la rémission de tous les autres, et même des plus cachés; ce qui suffit pour la certitude que Luther veut établir.

14. La difficulté demeure toujours.

Mais la difficulté revenoit toujours; car il demeuroit pour indubitable, selon Luther, que l'homme ne sait jamais si ce vice caché de l'amour-propre n'infecte pas ses meilleures œuvres; qu'au contraire, pour éviter la présomption, il doit tenir pour certain qu'elles en sont mortellement infectées; qu'il *se flatte;* et que, lorsqu'il croit *être affligé véritablement de son péché,* il ne s'ensuit pas qu'il le soit autant qu'il faut pour en obtenir la rémission. Si cela est, malgré tout ce qu'il croit ressentir, il ne sait jamais si le péché ne règne pas dans son cœur, d'autant plus dangereusement qu'il est plus caché. Nous en serons donc réduits à croire que nous serons réconciliés avec Dieu, quand même le péché régneroit en nous: autrement il n'y aura jamais de certitude.

15. Contradiction de la doctrine de Luther.

Ainsi tout ce qu'on nous dit de la certitude qu'on peut avoir sur le péché commis contre la conscience, est inutile. Ce n'est pas aller assez avant que de ne pas reconnoître que ce péché qui se cache, cet orgueil secret, cet amour-propre qui prend tant de formes, et même celle de la vertu, est peut-être le plus grand obstacle de notre conversion, et toujours l'inévitable sujet de ce tremblement continuel, que les catholiques enseignoient après saint Paul. Les mêmes catholiques observoient que tout ce qu'on leur répondoit sur cette matière, étoit manifestement contradictoire. Luther avoit avancé cette proposition : *Personne ne doit répondre au prêtre qu'il est contrit* (Assert. art. damnat. ad. art. 14. T. II.), c'est-à-dire pénitent. Et, comme cette proposition fut trouvée étrange, il la soutint de ces passages : *Saint Paul dit :* « Je ne me sens coupable en rien, mais je ne suis pas » pour cela justifié (*I. Cor.* IV. 4.) » *David dit :* « Qui con- » noît ses péchés? » (*Ps.* XVIII. 13.) *Saint Paul dit :* « Celui » qui s'approuve lui-même n'est pas approuvé; mais celui » que Dieu approuve. » (*II. Cor.* X. 18). Luther concluoit de

ces passages, que nul pécheur n'est en état de répondre au prêtre : *Je suis vraiment pénitent;* et à le prendre à la rigueur et pour une certitude entière, il avoit raison. On n'étoit donc pas assuré absolument, selon lui, qu'on fût pénitent; et néanmoins, selon lui, on étoit absolument assuré que les péchés sont remis : on étoit donc assuré que le pardon est indépendant de la pénitence. Les catholiques n'entendoient rien à ces nouveautés. Voilà, disoient-ils, un prodige dans les mœurs et dans la doctrine; l'Église ne peut pas souffrir un tel scandale.

16. Suite des contradictions de Luther.

Mais, disoit Luther (*Ibid. ad. Prop.* 12 *et* 14.), on est assuré de sa foi : et la foi est inséparable de la contrition. On lui répliquoit : Permettez donc au fidèle de répondre de sa contrition, comme de sa foi; ou, si vous défendez l'un, défendez l'autre.

Mais, poursuivoit-il, saint Paul a dit : « Examinez-vous » vous-mêmes, si vous êtes dans la foi; éprouvez-vous vous-» mêmes. » (*II. Cor.* XIII. 5). Donc, on sent la foi, conclut Luther; et on concluoit, au contraire, qu'on ne la sent pas. Si c'est une matière d'épreuve, si c'est un sujet d'examen, ce n'est donc pas une chose que l'on connoisse par sentiment, ou, comme on parle, par conscience. Ce qu'on appelle la foi, poursuivoit-on, n'en étoit qu'une vaine image, ou une foible répétition de ce que l'on a lu dans les livres, de ce qu'on a entendu dire aux autres fidèles. Pour être assuré d'avoir cette foi vive, qui opère la véritable conversion du cœur, il faudroit être assuré que le péché ne règne plus en nous; c'est ce que Luther ne peut ni ne me veut garantir, pendant qu'il me garantit ce qui en dépend, c'est-à-dire la rémission des péchés. Voilà toujours la contradiction et le foible inévitable de sa doctrine.

17. Suite.

Et qu'on n'allègue pas ce que dit saint Paul : *Qui sait ce qui est en l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui?* (I. Cor. II. 11). Il est vrai; nulle autre créature, *ni homme*, ni ange, ne voit en nous ce que nous n'y voyons pas;

mais il ne s'ensuit pas de là que nous-mêmes nous le voyions toujours : autrement comment David auroit-il dit ce que Luther objectoit : *Qui connoît ses péchés?* Ces péchés ne sont-ils pas en nous? Et puisqu'il est certain que nous ne les connoissons pas toujours, l'homme sera toujours à lui-même une grande énigme; et son propre esprit lui sera toujours le sujet d'une éternelle et impénétrable question. C'est donc une folie manifeste de vouloir qu'on soit assuré du pardon de son péché, si on n'est pas assuré d'en avoir entièrement retiré son cœur.

19. Luther oublioit tout ce qu'il avait dit de bien au commencement de la dispute.

Luther disoit beaucoup mieux au commencement de la dispute ; car voici ses premières thèses sur les indulgences en 1517, et dès l'origine de la querelle : « Nul n'est assuré » de la vérité de sa contrition ; et à plus forte raison ne » l'est-il pas de la plénitude du pardon. » (*Prop.* 1517. *Prop.* 30. *T.* 1. *f.* 50). Alors il reconnoissoit, par l'inséparable union de la pénitence et du pardon, que l'incertitude de l'un emportoit l'incertitude de l'autre. Dans la suite il changea, mais de bien en mal ; en retenant l'incertitude de la contrition, il ôta l'incertitude du pardon ; et le pardon ne dépendoit plus de la pénitence. Voilà comme Luther se réformoit. Tel fut son progrès, à mesure qu'il s'échauffoit contre l'Église, et qu'il s'enfonçoit dans le schisme. Il s'étudioit en toutes choses à prendre le contre-pied de l'Église. Bien loin de s'efforcer, comme nous, à inspirer aux pécheurs la crainte des jugements de Dieu, pour les exciter à la pénitence, Luther en étoit venu à cet excès de dire « que la con- » trition par laquelle on repasse ses ans écoulés dans l'amer- » tume de son cœur, en pesant la grièveté de ses péchés, » leur difformité, leur multitude, la béatitude perdue, et la » damnation méritée, ne faisoit que rendre les hommes plus » hypocrites. » (*Serm. de Indulgent.*) : comme si c'étoit une hypocrisie au pécheur de commencer à se réveiller de son assoupissement.

Mais peut-être qu'il vouloit dire que ces sentiments de

crainte ne suffisoient pas, et qu'il y falloit joindre la foi et l'amour de Dieu. J'avoue qu'il s'explique ainsi dans la suite (*Adver. exerc. Antich. Bull. T.* II. *f.* 93. *Ad Prop.* 6. *Disp.* 1535. *Prop.* 16. 17. *ibid.*); mais contre ses propres principes; car il vouloit, au contraire (et nous verrons dans la suite que c'est un des fondements de sa doctrine), que la rémission des péchés précédât l'amour; et il abusoit pour cela de la parabole des deux débiteurs de l'Évangile, dont le Sauveur avoit dit : *Celui à qui on remet la plus grande dette aime aussi avec plus d'ardeur* (Luc. VII. 42, 43) : d'où Luther et ses disciples concluoient qu'on n'aimoit qu'après que la dette, c'est-à-dire les péchés étoient remis. Telle étoit la grande indulgence que prêchoit Luther, et qu'il opposoit à celles que les Jacobins publioient, et que Léon X avoit données. Sans s'exciter à la crainte, sans avoir besoin de l'amour, pour être justifié de tous ses péchés, il ne falloit que croire, sans hésiter, qu'ils étoient tous pardonnés; et dans le moment l'affaire étoit faite.

19. Étrange doctrine de Luther sur la guerre contre le Turc.

Parmi les singularités qu'il avançoit tous les jours, il y en eut une qui étonna tout le monde chrétien. Pendant que l'Allemagne, menacée par les armes formidables du Turc, étoit toute en mouvement pour lui résister, Luther établissoit ce principe : Qu'*il falloit vouloir, non-seulement ce que Dieu veut que nous voulions, mais absolument tout ce que Dieu veut* : d'où il concluoit que *combattre contre le Turc, c'étoit résister à la volonté de Dieu qui nous vouloit visiter* (Prop. 15. 98 f. 56).

20. Humilité apparente de Luther, et sa soumission envers le Pape.

Au milieu de tant de hardies propositions, il n'y avoit à l'extérieur rien de plus humble que Luther. Homme timide et retiré, « il avoit, disoit-il (*Resol. de Pot. Papæ. Præfat. T.* 1. *f.* 310. *Præf. oper. ibid.* 2.), été traîné par force » dans le public, et jeté dans ces troubles plutôt par hasard » que de dessein. Son style n'avoit rien d'uniforme : il étoit » même grossier en quelques endroits, et il écrivoit exprès

» de cette manière. Loin de se promettre l'immortalité de » son nom et de ses écrits, il ne l'avoit jamais recherchée. » Au surplus, il attendoit avec respect le jugement de l'Église, jusqu'à déclarer en termes exprès, que « s'il ne s'en tenoit » à sa détermination, il consentoit d'être traité comme héré- » tique » (*Cont. Prier. T.* 1. *f.* 177.). Enfin tout ce qu'il disoit étoit plein de soumission non-seulement envers le concile, mais encore envers le saint-siége et envers le Pape : car le Pape, ému des clameurs qu'excitoit dans toute l'Église la nouveauté de sa doctrine, en avoit pris connoissance ; et ce fut alors que Luther parut le plus respectueux. « Je ne » suis pas, disoit-il (*Protest. Luth. T.* 1, *f.* 195.), assez témé- » raire pour préférer mon opinion particulière à celle de » tous les autres. » Et pour le Pape, voici ce qu'il lui écrit le dimanche de la Trinité en 1518 : « Donnez la vie ou la » mort, appelez ou rappelez, approuvez ou réprouvez comme » il vous plaira, j'écouterai votre voix comme celle de Jésus- » Christ même » (*Epist. ad Leon.* x. *ibid.*). Tous ses discours furent pleins de semblables protestations durant environ trois ans. Bien plus, il s'en rapportoit à la décision des universités de Bâle, de Fribourg et de Louvain (*Act. ap. Legat. ibid. f.* 208.). Un peu après il y ajouta celle de Paris : et il n'y avoit dans l'Église aucun tribunal qu'il ne voulût reconnoître.

21. Raisons dont il appuyoit cette soumission.

Il sembloit même qu'il parloit de bonne foi sur l'autorité du saint-siége. Car les raisons dont il appuyoit son attachement pour ce grand siége étoient en effet les plus capables de toucher un cœur chrétien. Dans un livre qu'il écrivit contre Silvestre de Prière, jacobin, il alléguoit en premier lieu ces paroles de Jésus-Christ : *Tu es Pierre ;* et celles-ci : *Pais mes brebis.* « Tout le monde confesse, dit-il (*Cont.* » *Prier. T.* 1, *p.* 173, 188.), que l'autorité du Pape vient de » ces passages. » Là même, après avoir dit « que la foi de » tout le monde se doit conformer à celle que professe l'Église » romaine, » il continue en cette sorte : « Je rends grâces à » Jésus-Christ de ce qu'il conserve sur la terre cette Église

» unique par un grand miracle, et qui seul peut montrer
» que notre foi est véritable ; en sorte qu'elle ne s'est jamais
» éloignée de la vraie foi par aucun décret. » Après même
que dans l'ardeur de la dispute ces bons principes se furent
un peu ébranlés, « le consentement de tous les fidèles le re-
» tenoit dans la révérence de l'autorité du Pape. Est-il pos-
» sible, disoit-il (*Disp. Lips. T. 1. f. 251.*), que Jésus-
» Christ ne soit pas avec ce grand nombre de Chrétiens? »
Ainsi il condamnoit « les Bohémiens qui s'étoient séparés
» de notre communion, et protestoit qu'il ne lui arriveroit
» jamais de tomber dans un semblable schisme. »

22. Ses emportements, dont il demande pardon.

On ressentoit cependant dans ses écrits je ne sais quoi de
fier et d'emporté. Mais encore qu'il attribuât ses emporte-
ments à la violence de ses adversaires, dont les excès en
effet n'étoient pas petits, il ne laissoit pas de demander par-
don de ceux où il tomboit. « Je confesse, écrivoit-il au car-
» dinal Cajetan, légat alors en Allemagne (*Ibid. f. 215.*),
» que je me suis emporté indiscrètement, et que j'ai manqué
» de respect envers le Pape. Je m'en repens. Quoique poussé,
» je ne devois pas répondre au fou qui écrivoit contre moi,
» selon sa folie. Daignez, poursuivoit-il, rapporter l'affaire
» au saint Père : je ne demande qu'à écouter la voix de l'Eglise,
» et la suivre. »

23. Nouvelle protestation de soumission envers le Pape : il offre le silence à Léon X et à Charles V.

Après qu'il eut été cité à Rome, en formant son appel du
Pape mal informé au Pape mieux informé, il ne laissoit pas
de dire, *que l'appellation, quant à lui, ne lui sembloit pas né-
cessaire* (Ad Card. Caj.), puisqu'il demeuroit toujours soumis
au jugement du Pape ; mais il s'excusoit d'aller à Rome *à
cause des frais*. Et d'ailleurs, disoit-il (*Ad Card. Caj.*), cette
citation devant le Pape étoit inutile contre un homme qui
n'attendoit que son jugement pour y obéir.

Dans la suite de la procédure, il appela du Pape au con-
cile le dimanche 28 novembre 1518. Mais dans son acte

d'appel il persista toujours à dire, « qu'il ne prétendoit ni
» douter de la primauté et de l'autorité du saint-siége, ni
» rien dire qui fût contraire à la puissance du pape bien
» avisé et bien instruit » (*Ibid. appell. Lut. ad Conc.*).

En effet, le 3 mars 1519, il écrivoit encore à Léon X, *qu'il ne prétendoit en aucune sorte toucher à sa puissance, ni à celle de l'Eglise romaine* (Luth. ad Leon. X. 1519. ibid.). Il s'obligeoit à un silence éternel, comme il avoit toujours fait, pourvu qu'on imposât une loi semblable à ses adversaires : car il ne pouvoit soutenir un jugement inégal; et il fût demeuré content du pape, à ce qu'il disoit, s'il eût voulu seulement ordonner aux deux partis un égal silence; tant il jugeoit la réformation qu'on a depuis tant vantée, peu nécessaire au bien de l'Eglise.

Pour ce qui est de rétractation, il n'en voulut jamais entendre parler, encore qu'il y en eût assez de matière, comme on a pu voir : et cependant je n'ai pas tout dit; il s'en faut beaucoup. Mais, disoit-il, *étant engagé, sa réputation chrétienne ne permettoit pas qu'il se cachât dans un coin*, ou qu'il reculât en arrière. Voilà ce qu'il dit pour s'excuser après la rupture ouverte. Mais durant la contention il alléguoit une excuse plus vraisemblable comme plus soumise. Car après tout, dit-il (*Ad Card. Cajet. T. 1. p. 216 et seq.*), « je ne
» vois pas à quoi est bonne ma rétractation ; puisqu'il ne s'agit
» pas de ce que j'ai dit, mais de ce que dira l'Eglise, à la-
» quelle je ne prétends pas répondre comme un adversaire,
» mais l'écouter comme un disciple. »

(1520.) Au commencement de 1520, il le prit d'un ton un peu plus haut : aussi la dispute s'échauffoit-elle, et le parti grossissoit. Il écrivit donc au pape (*Ad Leon. X. T. II. f. 2. 6 April. 1520.*) : « Je hais les disputes : je n'attaquerai person-
» ne; mais aussi je ne veux pas être attaqué. Si on m'attaque,
» puisque j'ai Jésus-Christ pour maître, je ne demeurerai
» pas sans réplique. Pour ce qui est de chanter la palinodie,
» que personne ne s'y attende. Votre Sainteté peut finir toutes
» ces contentions par un seul mot, en évoquant l'affaire à
» elle, et en imposant silence aux uns et aux autres. » Voilà ce qu'il écrivit à Léon X, en lui dédiant le livre *de la Liberté*

chrétienne, plein de nouveaux paradoxes, dont nous verrons bientôt les effets funestes. La même année, après la censure des universités de Louvain et de Cologne, tant contre ce livre que contre les autres, Luther s'en plaignit en cette sorte : « En quoi est-ce que notre saint Père Léon a offensé ces uni- » versités, pour lui avoir arraché des mains un livre dédié à » son nom, et mis à ses pieds pour y attendre sa sentence? » Enfin il écrivit à Charles V, « qu'il seroit jusqu'à la mort un » fils humble et obéissant de l'Eglise catholique, et promet- » toit de se taire si ses ennemis le lui permettoient » (*Prot. Luth. ad Car.* v. *ibid.* 44.). Il prenoit ainsi à témoin tout l'univers, et ses deux plus grandes puissances, qu'on pouvoit cesser de parler de toutes les choses qu'il avoit remuées ; et lui-même il s'y obligeoit de la manière du monde la plus solennelle.

24. Il est condamné par Léon X, et s'emporte à d'horribles excès.

Mais cette affaire avoit fait un trop grand éclat pour être dissimulée. La sentence partit de Rome : Léon X publia sa bulle de condamnation du 18 juin 1520 ; et Luther oublia en même temps toutes ses soumissions, comme si c'eût été de vains compliments. Dès lors il n'eut que de la fureur : on vit voler des nuées d'écrits contre la bulle. Il fit paroître d'abord des notes ou des apostilles pleines de mépris (*T.* 1. *f.* 56.). Un second écrit portoit ce titre : *Contre la bulle exécrable de l'Antechrist* (Ibid. 88. 91.). Il le finissoit par ces mots : *De même qu'ils m'excommunient, je les excommunie aussi à mon tour*. C'est ainsi que prononçoit ce nouveau pape. Enfin il publia un troisième écrit pour *la défense des articles condamnés par la bulle* (Assert. art. per Bull. damnat.). Là, bien loin de se rétracter d'aucune de ses erreurs, ou d'adoucir du moins un peu ses excès, il enchérit par-dessus, et confirma tout, jusqu'à cette proposition : « que tout chrétien, une » femme ou un enfant peuvent absoudre en l'absence du » prêtre, en vertu de ces paroles de Jésus-Christ : Tout ce » que vous délierez sera délié » (*Assert. art. per. bull. damnat.* 1520. *T.* II. *Prop.* 13. *f.* 94.) ; jusqu'à celle où il avoit dit, que « c'étoit résister à Dieu que de combattre contre le

» Turc » (*Ibid. prop.* 33.). Au lieu de se corriger sur une proposition si absurde et si scandaleuse, il l'appuyoit de nouveau; et prenant un ton de prophète, il parloit en cette sorte : « Si l'on ne met le Pape à la raison, c'est fait de la » chrétienté. Fuit qui peut dans les montagnes; ou qu'on » ôte la vie à cet homicide romain. Jésus-Christ le détruira » par son glorieux avénement; ce sera lui, et non pas un » autre » (*Ibid.*). Puis empruntant les paroles d'Isaïe, *O Seigneur,* s'écrioit ce nouveau prophète, *qui croit à votre parole?* et concluoit en donnant aux hommes ce commandement comme un oracle venu du ciel : « Cessez de faire la guerre » au Turc, jusqu'à ce que le nom du Pape soit ôté de des- » sous le ciel : J'ai dit. »

25. Sa fureur contre le Pape et contre les princes qui le soutenoient.

C'étoit dire assez clairement que le Pape dorénavant seroit l'ennemi commun, contre lequel il se falloit réunir. Mais Luther s'en expliqua mieux dans la suite, lorsque, fâché que les prophéties n'allassent pas assez vite, il tâchoit d'en hâter l'accomplissement par ces paroles : « Le pape est un loup » possédé du malin esprit : il faut s'assembler de tous les » villages et de tous les bourgs contre lui. Il ne faut attendre » ni la sentence du juge, ni l'autorité du concile : n'importe » que les rois et les Césars fassent la guerre pour lui : celui » qui fait la guerre sous un voleur la fait à son dam : les rois » et les Césars ne s'en sauvent pas, en disant qu'ils sont dé- » fenseurs de l'Eglise, parce qu'ils doivent savoir ce que c'est » que l'Eglise » (*Disp.* 1540. *Prop.* 59 *et seq. T.* I. *f.* 470.). Enfin, qui l'en eût cru eût tout mis en feu, et n'eût fait qu'une même cendre du Pape et de tous les Princes qui le soutenoient. Et ce qu'il y a ici de plus étrange, c'est qu'autant de propositions que l'on vient de voir étoient autant de thèses de théologie, que Luther entreprenoit de soutenir. Ce n'étoit pas un harangueur qui se laissât emporter à des propos insensés dans la chaleur du discours : c'étoit un docteur qui dogmatisoit de sang-froid, et qui mettoit en thèses toutes ses fureurs.

Quoiqu'il ne criât pas encore si haut dans l'écrit qu'il pu-

blioit contre la bulle, on y a pu voir des commencements de ces excès, et le même emportement lui faisoit dire, au sujet de la citation à laquelle il n'avoit pas comparu : « J'attends » pour y comparoître que je sois suivi de vingt mille hommes » de pied et de cinq mille chevaux ; alors je me ferai croire » (*Adv. execr. Antich. bull. T.* II. *f.* 91.). Tout étoit de ce caractère, et on voyoit dans tout son discours les deux marques d'un orgueil outré, la moquerie et la violence.

On le reprenoit dans la bulle d'avoir soutenu quelques-unes des propositions de Jean Hus : au lieu de s'en excuser, comme il auroit fait autrefois, « Oui, disoit-il en parlant au » Pape (*Ibid. ad prop.* 30. *f.* 109.), tout ce que vous con- » damnez dans Jean Hus, je l'approuve ; tout ce que vous » approuvez, je le condamne. Voilà la rétractation que vous » m'avez ordonnée : en voulez-vous davantage ? »

Les fièvres les plus violentes ne causent pas de pareils transports. Voilà ce qu'on appeloit dans le parti hauteur de courage ; et Luther, dans les apostilles qu'il fit sur la bulle, disoit au Pape sous le nom d'un autre : « Nous savons bien » que Luther ne vous cédera pas, parce qu'un si grand cou- » rage ne peut pas abandonner la défense de la vérité qu'il a » entreprise » (*Not. in bull. T.* II. *f.* 56.). Lorsqu'en haine de ce que le Pape avoit fait brûler ses écrits à Rome, Luther aussi à son tour fit brûler à Vitemberg les Décrétales ; les actes qu'il fit dresser de cette action portoient, « qu'il avoit » parlé avec un grand éclat de belles paroles, et une heu- » reuse élégance de sa langue maternelle » (*Exust. acta. T.* II. *f.* 123.). C'est par où il enlevoit tout le monde. Mais surtout il n'oublia pas de dire, que ce n'étoit pas assez d'avoir brûlé ces Décrétales, et *qu'il eût été bien à propos d'en faire autant du Pape même ; c'est-à-dire,* ajoutoit-il pour tempérer un peu son discours, *au Siége papal.*

26. Comment Luther rejeta enfin l'autorité de l'Église.

Quand je considère tant d'emportement après tant de soumission, je suis en peine d'où pouvoit venir cette humilité apparente à un homme de ce naturel. Étoit-ce dissimulation et artifice ? ou bien est-ce que l'orgueil ne se connoît pas lui-

même dans ses commencements, et que timide d'abord, il se cache sous son contraire, jusqu'à ce qu'il ait trouvé occasion de se déclarer avec avantage ?

En effet, Luther reconnoît, après la rupture ouverte, que dans les commencements il étoit *comme au désespoir* (Præf. oper. T. 1. f. 49. 50 et seq.), et que personne ne peut comprendre « de quelle foiblesse Dieu l'a élevé à un tel courage, » ni comment d'un tel tremblement il a passé à tant de force. » Si c'est Dieu, ou l'occasion qui ont fait ce changement, j'en laisse le jugement au lecteur, et je me contente pour moi du fait que Luther avoue. Alors dans cette frayeur, il est bien vrai en un certain sens, que *son humilité*, comme il dit, *n'étoit pas feinte*. Ce qui pourroit toutefois faire soupçonner de l'artifice dans ses discours, c'est qu'il s'échappoit de temps en temps, jusqu'à dire, « qu'il ne changeroit jamais rien dans » sa doctrine ; et que s'il avoit remis toute sa dispute au ju- » gement du souverain Pontife, c'est qu'il falloit garder le » respect envers celui qui exerçoit une si grande charge » (*Pio Lect. T. 1. f.* 212.). Mais qui considérera l'agitation d'un homme que son orgueil d'un côté, et les restes de la foi de l'autre, ne cessoient de déchirer au dedans, ne croira pas impossible que des sentiments si divers aient paru tour à tour dans ses écrits. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'autorité de l'Église le retint longtemps ; et on ne peut lire sans indignation, non plus que sans pitié, ce qu'il en écrit. « Après, dit-il (*Præf. oper. Luth. T. 1. f.* 49.), que j'eus surmonté » tous les arguments qu'on m'opposoit, il en restoit un der- » nier qu'à peine je pus surmonter par le secours de Jésus- » Christ, avec une extrême difficulté et beaucoup d'angoisse : » c'est qu'il falloit écouter l'Église. » La grâce, pour ainsi » dire, avoit peine à quitter ce malheureux. A la fin il l'emporta, et pour comble d'aveuglement, il prit le délaissement de Jésus-Christ méprisé pour un secours de sa main. Qui eût pu croire qu'on attribuât à la grâce de Jésus-Christ l'audace de n'écouter plus son Église, contre son précepte? Après cette funeste victoire, qui coûta tant de peine à Luther, il s'écrie comme affranchi d'un joug importun : *Rompons leurs liens, et rejetons leur joug de dessus nos têtes* (Ps. II. 3.) ; car il se

servit de ces paroles, en répondant à la bulle (*Not. in bull. T.* 1. *f.* 63.), et secouant avec un dernier effort l'autorité de l'Église, sans songer que ce malheureux cantique est celui que David met à la bouche des rebelles, dont les complots s'élèvent *contre le Seigneur et contre son Christ* (Ps. II. 2.). Luther aveuglé se l'approprie, ravi de pouvoir dorénavant parler sans contrainte, et décider à son gré de toutes choses. Ses soumissions méprisées se tournent en poison dans son cœur : il ne garde plus de mesures : les excès, qui devoient rebuter ses disciples, les animent ; on se transporte avec lui en l'écoutant. Un mouvement si rapide se communique bien loin au dehors ; et un grand parti regarde Luther comme un homme envoyé de Dieu pour la réformation du genre humain.

2/. Lettre de Luther aux évêques : sa prétendue mission extraordinare.

Alors il se mit à soutenir que sa vocation étoit extraordinaire et divine. Dans une lettre qu'il écrivoit *aux évêques, qu'on appeloit,* disoit-il (*Ep. ad falsò nominat. ordin. Episcop. T.* II. *f.* 305.), *faussement ainsi,* il prit le titre d'ecclésiaste ou de prédicateur de Vitemberg, que personne ne lui avoit donné. Aussi ne dit-il autre chose, sinon « qu'il se l'étoit donné lui-même ; que tant de bulles et tant d'anathêmes, » tant de condamnations du Pape et de l'empereur lui avoient » ôté tous ses anciens titres, et avoient effacé en lui le carac- » tère de la bête ; qu'il ne pouvoit pourtant pas demeurer » sans titre, et qu'il se donnoit celui-ci, pour marque du mi- » nistère auquel il avoit été appelé de Dieu, et qu'il avoit » REÇU NON DES HOMMES, NI PAR L'HOMME, MAIS PAR LE DON » DE DIEU, ET PAR LA RÉVÉLATION DE JÉSUS-CHRIST. » Le voilà donc appelé à même titre que saint Paul, aussi immédiatement, aussi extraordinairement. Sur ce fondement, il se qualifie à la tête et dans tout le corps de la lettre, *Martin Luther, par la grâce de Dieu, ecclésiaste de Vitemberg,* et déclare aux évêques, « afin qu'ils n'en prétendent cause d'i- » gnorance, que c'est là sa nouvelle qualité qu'il se donne » lui-même, avec un magnifique mépris d'eux et de Satan ; » qu'il pourroit à aussi bon titre s'appeler Évangéliste par la

» grâce de Dieu; et que très-certainement Jésus-Christ le
» nommoit ainsi, et le tenoit pour ecclésiaste. »

En vertu de cette céleste mission, il faisoit tout dans l'Église; il prêchoit, il visitoit, il corrigeoit, il ôtoit des cérémonies, il en laissoit d'autres, il instituoit et destituoit. Il osa, lui qui ne fut jamais que prêtre, je ne dis pas faire d'autres prêtres, ce qui seul seroit un attentat inoui dans toute l'Église depuis l'origine du christianisme; mais, ce qui est bien plus inoui, faire un évêque. On trouva à propos dans le parti d'occuper par force l'évêché de Naümbourg (*Sleid.* XIV. 220.). Luther fut à cette ville, où par une nouvelle consécration il ordonna évêque Nicolas Amsdorf, qu'il avait déjà ordonné ministre et pasteur de Magdebourg. Il ne le fit donc pas évêque au sens qu'il appelle quelquefois de ce nom tous les pasteurs; car Amsdorf étoit déjà établi pasteur; il le fit évêque avec toute la prérogative attachée à ce nom sacré, et lui donna le caractère supérieur que lui-même n'avoit pas. Mais c'est que tout étoit compris dans sa vocation extraordinaire, et qu'enfin un Évangéliste, envoyé immédiatement de Dieu comme un nouveau Paul, peut tout dans l'Église.

28. Raisonnemeut de Luther contre les Anabaptistes qui prêchoient sans mission ordinaire et sans miracles.

Ces entreprises, je le sais, sont comptées pour rien dans la nouvelle Réforme. Ces vocations et ces missions tant respectées dans tous les siècles, selon les nouveaux docteurs, ne sont après tout que formalités, et il en faut revenir au fond. Mais ces formalités établies de Dieu conservent le fond. Ce sont des formalités, si l'on veut, au même sens que les sacrements en sont aussi; formalités divines, qui sont le sceau de la promesse et les instruments de la grâce. La vocation, la mission, la succession, et l'ordination légitime sont formalités dans le même sens. Par ces saintes formalités, Dieu scelle la promesse qu'il a faite à son Église de la conserver éternellement : *Allez, enseignez, et baptisez; et voilà, je sui avec vous jusqu'à la consommation des siècles* (Matt. XXVIII. 19 et 20.) Avec vous enseignants et baptisants; ce n'est pas avec vous, qui êtes présents, et que j'ai immédiatement élus;

c'est avec vous en la personne de ceux qui vous seront éternellement substitués par mon ordre. Qui méprise ces formalités de mission légitime et ordinaire, peut avec la même raison mépriser les sacrements, et confondre tout l'ordre de l'Église. Et sans entrer plus avant dans cette matière, Luther, qui se disoit envoyé avec un titre extraordinaire et immédiatement émané de Dieu comme un évangéliste et comme un apôtre, n'ignoroit pas que la vocation extraordinaire ne dût être confirmée par des miracles. Quand Muncer avec ses Anabaptistes entreprit de s'ériger en pasteur, Luther ne vouloit pas qu'on en vînt au fond avec ce nouveau docteur, ni qu'on le reçut à prouver la vérité de sa doctrine par les Écritures : mais il ordonnoit qu'on lui demandât, *qui lui avoit donné la charge d'enseigner ?* (Sleid. Lib. v, édit. 1555. 69). « S'il répond que c'est Dieu, poursuivoit-il, qu'il le prouve » par un miracle manifeste ; car c'est par de tels signes que » Dieu se déclare, quand il veut changer quelque chose dans » la forme ordinaire de la mission. » Luther avoit été élevé dans de bons principes, et il ne pouvoit s'empêcher d'y revenir de temps en temps. Témoin le traité qu'il fit de l'autorité des magistrats en 1534 (*In. Ps.* LXXXII. *De Magistr. T.* III.). Cette date est considérable, parce qu'alors quatre ans après la Confession d'Augsbourg, et quinze ans après la rupture, on ne peut pas dire que la doctrine luthérienne n'eût pas pris sa forme ; et néanmoins Luther y disoit encore, « qu'il aimoit mieux qu'un Luthérien se retirât d'une » paroisse, que d'y prêcher malgré son pasteur ; que le magistrat ne devoit souffrir, ni les assemblées secrètes, ni que » personne prêchat sans vocation légitime ; que si l'on avoit » réprimé les Anabaptistes, dès qu'ils répandirent leurs dogmes sans vocation, on auroit bien épargné des maux à » l'Allemagne : qu'aucun homme vraiment pieux ne devoit » rien entreprendre sans vocation ; ce qui devoit être si religieusement observé, que MÊME UN ÉVANGÉLISTE (c'est ainsi » qu'il appeloit ses disciples) NE DEVOIT PAS PRÊCHER DANS » UNE PAROISSE D'UN PAPISTE ou d'un hérétique, sans la » participation de celui qui en étoit le pasteur. Ce qu'il di- » soit, poursuit-il, pour avertir les magistrats d'éviter ces dis-

» coureurs, s'ils n'apportaient de bons et assurés témoigna-
» ges de leur vocation ou de Dieu ou des hommes ; autre-
» ment, qu'il ne falloit pas les admettre, quand même ils
» voudroient prêcher le pur Évangile, ou qu'ils seroient des
» anges du ciel. » C'est à dire, qu'il ne suffit pas d'avoir la saine doctrine, et qu'il faut outre cela de deux choses l'une, ou des miracles pour témoigner une vocation extraordinaire de Dieu, ou l'autorité des pasteurs qu'on avoit trouvés en charge, pour établir la vocation ordinaire et dans les formes.

A ces mots, Luther sentit bien qu'on lui pouvoit demander où il avoit pris lui-même son autorité ; et il répondit « qu'il
» étoit docteur et prédicateur ; qu'il ne s'étoit pas ingéré ;
» et qu'il ne devoit pas cesser de prêcher ; après qu'une fois
» on l'avoit forcé à le faire ; qu'après tout, il ne pouvoit se
» dispenser d'enseigner son Église ; et pour les autres Égli-
» ses, qu'il ne faisoit autre chose que de leur communiquer
» ses écrits : ce qui n'étoit qu'un simple devoir de charité. »

29. De quels miracles Luther prétendoit autoriser sa mission.

Mais quand il parloit si hardiment de son Église, la question étoit de savoir qui lui en avoit confié le soin, et comment la vocation qu'il avoit reçue avec dépendance, étoit tout à coup devenue indépendante de toute hiérarchie ecclésiastique. Quoi qu'il en soit, à cette fois il étoit d'humeur à vouloir que sa vocation fût ordinaire : ailleurs, lorsqu'il sentoit mieux l'impossibilité de se soutenir, il se disoit, comme on vient de voir, immédiatement envoyé de Dieu, et se réjouissoit d'être dépouillé de tous les titres qu'il avoit reçus dans l'Église romaine, pour jouir dorénavant d'une vocation si haute. Au reste, les miracles ne lui manquoient pas : il vouloit qu'on crût que le grand succès de ses prédications tenoit du miracle : et lorsqu'il abandonna la vie monastique, il écrivit à son père, qui paroissoit un peu ému de son changement, que Dieu l'avoit tiré de son état par des miracles visibles. « Satan, dit-il (*De vot. monast. ad Joannem. Luth. parent.*
» *suum. T.* II. *f.* 269.), semble avoir prévu dès mon enfance
» tout ce qu'il auroit un jour à souffrir de moi. Est-il possi-
» ble que je sois le seul de tous les mortels qu'il attaque

» maintenant? Vous avez voulu, poursuit-il, me tirer autre-
» fois du monastère. Dieu m'en a bien tiré sans vous. Je vous
» envoie un livre où vous verrez par combien de miracles et
» d'effets extraordinaires de sa puissance il m'a absous des
» vœux monastiques. » Ces vertus et ces prodiges, c'étoit et
la hardiesse et le succès inespéré de son entreprise : car c'est
ce qu'il donnoit pour miracles, et ses disciples en étoient
persuadés.

30. Suite des miracles vantés par Luther.

Ils prenoient même pour quelque chose de miraculeux,
qu'un *petit moine* eût osé attaquer le Pape, et qu'il parût in-
trépide au milieu de tant d'ennemis. Les peuples le regar-
doient comme un héros et comme un homme divin, quand ils
lui entendoient dire qu'on ne pensât pas l'épouvanter ; que,
s'il s'étoit caché un peu de temps, « le diable savoit bien (le
» beau témoin) que ce n'étoit point par crainte ; que, lors-
» qu'il avoit paru à Vormes devant l'Empereur, rien n'avoit
» été capable de l'effrayer ; et que, quand il eût été assuré
» d'y trouver autant de diables prêts à le tirer qu'il y avoit
» de tuiles dans les maisons, il les auroit affrontés avec la
» même confiance (*Ep. ad Frid. Sax. Ducem; apud Chytr.
lib.* x. *p.* 247.). C'étoit ses expressions ordinaires. Il avoit
toujours à la bouche le diable et le Pape, comme des enne-
mis qu'il alloit abattre ; et ses disciples trouvoient dans ces
paroles brutales *une ardeur divine, un instinct céleste, et
l'enthousiasme d'un cœur enflammé de la gloire de l'Evangile*
(Chytr. Ibid.).

Lorsque quelques-uns de son parti entreprirent, comme
nous verrons bientôt, de renverser les images dans Vitem-
berg durant son absence, et sans le consulter : « Je ne fais
» pas, disoit-il (*Frider. Duci Elect. etc. T.* VII. *p.* 507. 509.),
» comme ces nouveaux prophètes, qui s'imaginent faire un
» ouvrage merveilleux et digne du Saint-Esprit, en abattant
» des statues et des peintures. Pour moi, je n'ai pas encore
» mis la main à la moindre petite pierre pour la renverser ;
» je n'ai fait mettre le feu à aucun monastère : mais presque
» tous les monastères sont ravagés par ma plume et par ma

» bouche ; et on publie que sans violence j'ai, moi seul, fait » plus de mal au Pape, que n'auroit pu faire aucun roi avec » toutes les forces de son royaume. » Voilà les miracles de Luther. Ses disciples admiroient la force de ce ravageur de monastères, sans songer que cette force formidable pouvoit être celle de l'ange que saint Jean appelle *exterminateur* (Apoc. IX. II.).

31. Luther fait le prophète; il promet de détruire le Pape en un moment, sans souffrir qu'on prenne les armes.

Luther le prenoit d'un ton de prophète contre ceux qui s'opposoient à sa doctrine. Après les avoir avertis de s'y soumettre, à la fin il les menaçoit de prier contre eux. « Mes » prières, disoit-il (*Epist. ad Georg. Duc. Sax. T.* II. *f.* 491.), » ne seront pas un foudre de Salmonée, ni un vain murmure » dans l'air; on n'arrête pas ainsi la voix de Luther; et je » souhaite que V. A. ne l'éprouve pas à son dam. » C'est ainsi qu'il écrivoit à un prince de la maison de Saxe. « Ma prière, » poursuivoit-il, est un rempart invincible, plus puissant que » le diable même : sans elle il y a longtemps qu'on ne parle- » roit plus de Luther; et on ne s'étonnera pas d'un si grand » miracle ! » Lorsqu'il menaçoit quelqu'un des jugements de Dieu, il ne vouloit pas qu'on crût qu'il le fît comme un homme qui en avoit seulement des vues générales. Vous eussiez dit qu'il lisoit dans les décrets éternels. On le voyait parler si certainement de la ruine prochaine de la papauté, que les siens n'en doutoient plus. Sur sa parole on tenoit pour assuré dans le parti, qu'il y avoit deux Antechrists, clairement marqués dans les Écritures, le Pape et le Turc. Le Turc alloit tomber, et les efforts qu'il faisoit alors dans la Hongrie étoient le dernier acte de la tragédie. Pour la papauté, c'en étoit fait, et à peine lui donnoit-il *deux ans* à vivre; mais surtout qu'on se gardât bien d'employer les armes dans ce grand ouvrage. C'est ainsi qu'il parla tant qu'il fut foible ; et il défendoit dans la cause de son évangile tout autre glaive que celui de la parole. Le règne papal devoit tomber tout à coup par le souffle de Jésus-Christ, c'est-à-dire, par la prédication de Luther. Daniel y étoit exprès : Saint Paul ne permettoit pas d'en dou-

ter, et Luther leur interprète l'assuroit ainsi. On en revient encore à ces prophéties, le mauvais succès de celles de Luther n'empêche pas les ministres d'en hasarder de semblables; on connoît le génie des peuples, et il les faut toujours fasciner par les mêmes voies. Ces prophéties de Luther se voient encore dans ses écrits (*Ass. art. damnat. T.* II. *f.* 3. *ad prop.* 33. *Ad. lib Amb. Cathar. ib. f.* 161. *Cont Henr. Reg. Ang. ib.* 331. 332 *et seq.*), en témoignage éternel contre ceux qui les ont crues si légèrement. Sleidan, son historien, les rapporte d'un air sérieux (*Sleid. l.* IV. 70. XIV. 225. XVI. 261, *etc.*): il emploie toute l'élégance de son style, et toute la pureté de son langage poli à nous représenter une peinture dont Luther avoit rempli toute l'Allemagne, la plus sale, la plus basse, et la plus honteuse qui fut jamais : cependant, si nous en croyons Sleidan, c'étoit *une image prophétique* : au reste, « on voyoit déjà l'accomplissement de beaucoup de prophé- » ties de Luther, et les autres étoient encore entre les mains » de Dieu. »

Ce ne fut donc pas seulement le peuple qui regarda Luther comme un prophète. Les doctes du parti le donnoient pour tel. Philippe Mélancton, qui se rangea sous sa discipline dès le commencement de ces disputes, et qui fut le plus capable aussi bien que le plus zélé de ses disciples, se laissa d'abord tellement persuader qu'il y avoit en cet homme quelque chose d'extraordinaire et de prophétique, qu'il fut longtemps sans en pouvoir revenir, malgré tous les défauts qu'il découvroit de jour en jour dans son maître; et il écrivit à Erasme, parlant de Luther : « Vous savez qu'il faut éprouver, et non pas » mépriser les prophètes » (*Mel. lib.* III, *epist.* 65.).

32. Les vanteries de Luther, et le mépris qu'il fait de tous les Pères.

Cependant ce nouveau prophète s'emportoit à des excès inouïs. Il outroit tout : parce que les prophètes, par ordre de Dieu, faisoient de terribles invectives, il devint le plus violent de tous les hommes, et le plus fécond en paroles outrageuses. Parce que saint Paul, pour le bien des hommes, avoit relevé son ministère et les dons de Dieu en lui-même, *avec toute la confiance* que lui donnoit la vérité manifeste que

Dieu appuyoit d'en haut par des miracles; Luther parloit de lui-même d'une manière à faire rougir tous ses amis. Cependant on s'y étoit accoutumé : cela s'appeloit magnanimité : on admiroit *la sainte ostentation, les saintes vanteries, la sainte jactance* de Luther; et Calvin même, quoique fâché contre lui, les nomme ainsi (2 *Defen. cont. Vestph. opusc. f.* 788.).

Enflé de son savoir, médiocre au fond, mais grand pour le temps, et trop grand pour son salut et pour le repos de l'Eglise, il se mettoit au-dessus de tous les hommes, et non-seulement de ceux de son siècle, mais encore des plus illustres des siècles passés.

Dans la question du libre arbitre, Erasme lui objectoit le consentement des Pères et de toute l'antiquité : « C'est bien » fait, lui disoit Luther (*De serv. arb. T.* II. *f.* 480, *etc.*); » vantez-nous les anciens Pères, et fiez-vous à leurs discours; » après avoir vu que TOUS ENSEMBLE ils ont négligé saint Paul, » et que, plongés dans le sens charnel, ils se sont tenus, » COMME DE DESSEIN FORMÉ, éloignés de ce bel astre du matin, » ou plutôt de ce soleil. » Et encore (*De serv. arb. T.* II. *f.* 438.) : « Quelle merveille, que Dieu ait laissé TOUTES LES » PLUS GRANDES Eglises aller dans leurs voies, puisqu'il y » avoit laissé aller autrefois toutes les nations de la terre? » Quelle conséquence! Si Dieu a livré les Gentils à l'aveuglement de leur cœur, s'ensuit-il qu'il y livre encore les Eglises qu'il en a retirées avec tant de soin? Voilà néanmoins ce que dit Luther dans son livre *du Serf Arbitre :* et ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que, dans ce qu'il y soutient non-seulement *contre tous les Pères et contre toutes les Églises,* mais encore contre tous les hommes et contre la voix commune du genre humain, que le libre arbitre n'est rien du tout; il est abandonné, comme nous verrons, de tous ses disciples, et même dans la Confession d'Ausbourg : ce qui fait voir à quels excès sa témérité s'est emportée, puisqu'il a traité avec un mépris si outrageux et les Pères et les Eglises, dans un point où il avoit un tort si visible. Les louanges que ces saints docteurs ont données d'une même voix à la continence, le révoltent plutôt que de le toucher. Saint Jérôme lui

devient insupportable pour l'avoir louée. Il décide que lui et tous les saints Pères, qui ont pratiqué tant de saintes mortifications pour la garder inviolable, eussent mieux fait de se marier. Il n'est pas moins emporté sur les autres matières. Enfin, en tout et partout, les Pères, les Papes, les conciles généraux et particuliers, à moins qu'ils ne tombent dans son sens, ne lui font rien. Il en est quitte pour leur opposer l'Ecriture tournée à sa mode; comme si avant lui l'Ecriture avoit été ignorée, ou que les Pères, qui l'ont gardée et étudiée avec tant de religion, eussent négligé de l'entendre.

33. Bouffonneries et extravagances.

Voilà où Luther en étoit venu : de cette extrême modestie qu'il avoit professée au commencement, il étoit passé à cet excès. Que dirai-je des bouffonneries aussi plates que scandaleuses dont il remplissoit ses écrits? Je voudrois qu'un de ses sectateurs des plus prévenus prît la peine de lire seulement un discours qu'il composa du temps de Paul III contre la papauté (*Advers. Papat. T.* VII. *f.* 451, *et seq.*); je suis certain qu'il rougiroit pour Luther, tant il y trouveroit partout, je ne dirai pas de fureur et d'emportement, mais de froides équivoques, de basses plaisanteries et de saletés; je dis même des plus grossières, et de celles qu'on n'entend sortir que de la bouche des plus vils artisans. « Le Pape, dit» il, est si plein de diables, qu'il en crache, qu'il en mou» che : » n'achevons pas ce que Luther n'a pas eu honte de répéter trente fois. Est-ce là le discours d'un Réformateur? Mais c'est qu'il s'agit du Pape : à ce seul mot il rentroit dans ses fureurs, et il ne se possédoit plus. Mais oserai-je rapporter la suite de cette invective insensée? Il le faut, malgré mes horreurs, afin qu'on voie une fois quelles furies possédoient ce chef de la nouvelle Réforme. Forçons-nous donc pour transcrire ces mots qu'il adresse au Pape : « Mon petit Paul, » mon petit pape, mon petit ânon, allez doucement; il fait » glacé : vous vous rompriez une jambe; vous vous gâteriez; » et on diroit : Que diable est ceci? Comme le petit papelin » s'est gâté. » Pardonnez-moi, lecteurs catholiques, si je répète ces irrévérences. Pardonnez-moi aussi, ô Luthériens,

et profitez du moins de votre honte. Mais après ces sales idées, il est temps de voir les beaux endroits. Ils consistent dans ces jeux de mots : *Cœlestissimus, scelestissimus, sanctissimus, satanassimus* : et c'est ce qu'on trouve à chaque ligne. Mais que dira-t-on de cette belle figure? « Un âne sait » qu'il est âne, une pierre sait qu'elle est pierre; et ces ânes » de papelins ne savent pas qu'ils sont des ânes. » (*Advers. Papat. T.* VII. *f.* 470.). De peur qu'on ne s'avisât d'en dire autant de lui, il va au-devant de l'objection. « Et, dit-il (*Ibid.*), » le Pape ne me peut pas tenir pour un âne : il sait bien que » par la bonté de Dieu et par sa grâce particulière, je suis » plus savant dans les Ecritures que lui et que tous ses ânes. » Poursuivons : voici le style qui va s'élever : « Si j'étois le » maître de l'Empire » ; où ira-t-il avec un si beau commencement? « je ferois un même paquet du Pape et des cardi- » naux, pour les jeter tous ensemble dans ce petit fossé de la » mer de Toscane. Ce bain les guériroit; j'y engage ma pa- » role, et je donne Jésus-Christ pour caution » (*Advers. Papat. T.* VII. *p.* 474.). Le saint nom de Jésus-Christ n'est-il pas ici employé bien à propos? Taisons-nous : c'en est assez; et tremblons sous les terribles jugements de Dieu, qui, pour punir notre orgueil, a permis que de si grossiers emportements eussent une telle efficace de séduction et d'erreur.

34. Les séditions et les violences.

Je ne dis rien des séditions et des pilleries, le premier fruit des prédications de ce nouvel Evangéliste. Il en tiroit vanité. L'Evangile, disoit-il (*De serv. arb. f.* 431, *etc.*), et tous ses disciples après lui, a toujours causé du trouble, et il faut du sang pour l'établir. Zuingle en disoit autant. Calvin se défend de même : *Jésus-Christ,* disoient-ils tous, *est venu pour jeter le glaive au milieu du monde* (Matth. x. 34.). Aveugles, qui ne voyoient pas ou qui ne vouloient pas voir quel glaive Jésus-Christ avoit jeté, et quel sang il avoit fait répandre. Il est vrai que les loups, au milieu desquels il envoyoit ses disciples, devoient répandre le sang de ses brebis innocentes : mais avoit-il dit que ses brebis cesseroient d'être brebis, formeroient de séditieux complots, et répandroient

à leur tour le sang des loups? L'épée des persécuteurs a été tirée contre ses fidèles; mais ses fidèles tiroient-ils l'épée, je ne dis pas pour attaquer les persécuteurs, mais pour se défendre de leurs violences? En un mot, il s'est excité des séditions contre les disciples de Jésus-Christ; mais les disciples de Jésus-Christ n'en ont jamais excité aucune durant trois cents ans d'une persécution impitoyable. L'Evangile les rendoit modestes, tranquilles, respectueux envers les puissances légitimes, quoiqu'ennemies de la foi; et les remplissoit d'un vrai zèle, non pas de ce zèle amer qui oppose l'aigreur à l'aigreur, les armes aux armes, et la force à la force. Que les Catholiques soient donc, si l'on veut, des persécuteurs injustes, ceux qui se vantoient de les réformer sur le modèle de l'Eglise apostolique devoient commencer la réforme par une invincible patience. Mais au contraire, disoit Erasme qui en a vu naître les commencements (*Lib.* XIX. 113. XXIV. XXXI. 47. *p.* 2053, *etc.*) : Je les voyois sortir de leurs prêches *avec un air farouche et des regards menaçants*, comme gens *qui venoient d'ouïr des invectives sanglantes et des discours séditieux*. Aussi voyoit-on *ce peuple évangélique toujours prêt à prendre les armes, et aussi propre à combattre qu'à disputer*. Peut-être que les ministres nous avoueront bien que les prêtres des Juifs et ceux des idoles donnoient lieu à des satires aussi fortes que les prêtres de l'Église romaine, de quelques couleurs qu'ils nous les dépeignent. Quand est-ce qu'on a vu, au sortir de la prédication de saint Paul, ceux qu'il avoit convertis aller piller les maisons de ces prêtres sacriléges, comme on a vu si souvent au sortir des prédications de Luther et des Prétendus Réformateurs, leurs auditeurs aller piller tous les ecclésiastiques sans distinction des bons ni des mauvais? Que dis-je des prêtres des idoles! Les idoles mêmes étoient en quelque sorte épargnées par les chrétiens. Vit-on jamais à Ephèse ou à Corinthe, où tous les coins en étoient remplis, en renverser une seule après les prédications de saint Paul et des apôtres? Au contraire, ce secrétaire de la commune d'Ephèse rend témoignage à ses citoyens que saint Paul et ses compagnons *ne blasphémoient point contre leur déesse* (Act. XIX. 37.); c'est-à-dire, qu'ils parloient con-

faux dieux sans exciter aucun trouble, sans altérer la
illité publique. Je crois pourtant que les idoles de Ju-
t de Vénus étoient bien aussi odieuses que les images
us-Christ, de sa sainte Mère et de ses saints que nos
iés ont abattues.

LIVRE II.

DEPUIS 1520 JUSQU'EN 1529.

SOMMAIRE. — Les variations de Luther sur la transsubstantiation. Carlostad commence la querelle sacramentaire. Circonstances de cette rupture. La révolte des paysans, et le personnage que Luther y fit. Son mariage, dont lui-même et ses amis sont honteux. Ses excès sur le franc arbitre et contre Henri VIII. roi d'Angleterre. Zuingle et Œcolampade paraissent. Les Sacramentaires préfèrent la doctrine catholique à la luthérienne. Les Luthériens prennent les armes malgré toutes leurs promesses. Melancton en est troublé. Ils s'unissent en Allemagne sous le nom Protestants. Vains projets d'accommodement entre Luther et Zuingle. La conférence de Marpourg.

---

1. Le livre de la Captivité de Babylone; sentiments de Luther sur l'Eucharistie, et l'envie qu'il eut d'ébranler la réalité. 1250, 1521, 1522.

Le premier traité où Luther parut pour tout ce qu'il étoit, fut celui qu'il composa en 1520, *de la Captivité de Babylone*. Là il éclata hautement contre l'Eglise romaine qui venoit de le condamner; et parmi les dogmes dont il tâcha d'ébranler les fondements, celui de la transsubstantiation fut un des premiers.

Il eût bien voulu pouvoir donner atteinte à la réalité; et chacun sait ce qu'il en a déclaré lui-même dans la lettre à ceux de Strasbourg, où il écrit « qu'on lui eût fait grand plaisir » de lui donner quelque bon moyen de la nier, parce que » rien ne lui eût été meilleur dans le dessein qu'il avoit de » nuire à la papauté » (*Epist. ad Argentin. T.* VII. *f.* 501.). Mais Dieu donne de secrètes bornes aux esprits les plus emportés, et ne permet pas toujours aux novateurs d'affliger son Eglise autant qu'ils voudroient. Luther demeura frappé invinciblement de la force et de la simplicité de ces paroles: *Ceci est mon corps, ceci est mon sang; ce corps livré pour vous, ce sang de la nouvelle alliance: ce sang répandu pour vous et pour la rémission de vos péchés* (Matt. XXVI. 26. 28.

Luc. XXII. 19. 20. I. Cor. XI. 24.) : car c'est ainsi qu'il faudroit traduire ces paroles de notre Seigneur pour les rendre dans toute leur force. L'Eglise avoit cru sans peine, que, pour consommer son sacrifice et les figures anciennes, Jésus-Christ nous avoit donné à manger la propre substance de sa chair immolée pour nous. Elle avoit la même pensée du sang répandu pour nos péchés. Accoutumée dès son origine à des mystères incompréhensibles et à des marques ineffables de l'amour divin, les merveilles impénétrables que renfermoit le sens littéral ne l'avoient point rebutée; et Luther ne put jamais se persuader, ni que Jésus-Christ eût voulu obscurcir exprès l'institution de son sacrement, ni que des paroles si simples fussent susceptibles de figures si violentes, ou pussent avoir un autre sens que celui qui étoit entré naturellement dans l'esprit de tous les peuples chrétiens en Orient et en Occident, sans qu'ils en aient été détournés ni par la hauteur du mystère, ni par les subtilités de Berenger et de Viclef.

2. Le changement de substance attaqué par Luther, et sa manière grossière d'expliquer la réalité.

Il y voulut pourtant mêler quelque chose du sien. Tous ceux qui jusqu'à lui avoient bien ou mal expliqué les paroles de Jésus-Christ, avoient reconnu qu'elles opéroient quelque sorte de changement dans les dons sacrés. Ceux qui vouloient que le corps n'y fût qu'en figure, disoient que les paroles de notre Seigneur opéroient un changement purement mystique, et que le pain consacré devenoit le signe du corps. Par une raison opposée, ceux qui défendirent le sens littéral avec une présence réelle, mirent aussi un changement effectif. C'est pourquoi la réalité s'étoit naturellement insinuée dans tous les esprits avec le changement de substance, et toutes les Eglises chrétiennes étoient entrées dans un sens si droit et si simple, malgré les oppositions qu'y formoient les sens. Mais Luther ne demeura pas dans cette règle. *Je crois*, dit-il (*De Capt. Babyl. T.* II.), *avec Viclef, que le pain demeure; et je crois, avec les Sophistes* (c'est ainsi qu'il appeloit nos théologiens) *que le corps y est.* Il expliquoit sa doctrine en plusieurs façons, et la plupart fort grossières. Tantôt il disoit que

le corps est avec le pain comme le feu est avec le fer brûlant. Quelquefois il ajoutoit à ces expressions, que le corps étoit dans le pain et sous le pain, comme le vin est dans et sous le tonneau. De là ces propositions si célèbres dans le parti, *in, sub, cum,* qui veulent dire que le corps est dans le pain, sous le pain, et avec le pain. Mais Luther sentoit bien que ces paroles, *Ceci est mon corps,* demandoient quelque chose de plus que de mettre le corps là-dedans, ou avec cela, ou sous cela; et pour expliquer *ceci est,* il se crut obligé à dire que ces paroles, *Ceci est mon corps,* vouloient dire, ce pain est mon corps substantiellement et proprement : chose inouïe et embarrassée de difficultés invincibles.

3. L'impanation établie par quelques Luthériens, et rejetée par Luther.

Néanmoins pour les surmonter, quelques disciples de Luther soutinrent que le pain étoit fait le corps de notre Seigneur, et le vin son sang précieux, comme le Verbe divin a été fait homme : de sorte qu'il se faisoit dans l'Eucharistie une impanation véritable, comme il s'étoit fait une véritable incarnation dans les entrailles de la sainte Vierge. Cette opinion, qui avoit paru dès le temps de Bérenger, fut renouvelée par Osiandre, l'un des principaux Luthériens. Elle ne put jamais entrer dans l'esprit des hommes. Chacun vit qu'afin que le pain fût le corps de notre Seigneur, et que le vin fût son sang, comme le Verbe divin est homme par ce genre d'union que les théologiens appellent personnelle ou hypostatique, il faudroit que, comme l'homme est la personne, le corps fût aussi la personne, et le sang de même : ce qui détruit les principes du raisonnement et du langage. Le corps humain est une partie de la personne, mais n'est pas la personne même, ni le tout, ou, comme on parle, le suppôt. Le sang l'est encore moins; et ce n'est nullement le cas où l'union personnelle puisse avoir lieu. Ces choses s'entendent mieux qu'elles ne s'expliquent méthodiquement. Tout le monde ne sait pas employer le terme d'union hypostatique : mais quand elle est un peu expliquée, tout le monde sent à quoi elle peut convenir. Ainsi Osiandre fut le seul à soutenir son impanation et son invination. On lui laissa dire tant qu'il

voulut, *Ce pain est Dieu*; car il passa jusqu'à cet excès (*Mel. lib.* II. *Ep.* 447.). Mais une si étrange opinion n'eut pas même besoin d'être réfutée : elle tomba d'elle-même par sa propre absurdité, et Luther ne l'approuva point.

Cependant ce qu'il disoit y menoit tout droit. On ne savoit comment concevoir que le pain, en demeurant pain, fût en même temps, comme il l'assuroit, le vrai corps de notre Seigneur, sans admettre entre les deux cette union hypostatique qu'il rejetoit. Mais enfin il demeura ferme à la rejeter, et à unir néanmoins les deux substances, jusqu'à dire que l'une étoit l'autre.

4. Variations de Luther sur la transsubstantiation: manière inouïe de décider de la foi.

(1523.). Il parla pourtant d'abord avec doute du changement de substance; et encore qu'il préférât l'opinion qui retient le pain à celle qui le change au corps, l'affaire lui parut légère. « Je permets, dit-il, (*De capt. Babyl. T.* II. *f.* 66.), » l'une et l'autre opinion; j'ôte seulement le scrupule. » Voilà comme décidoit ce nouveau Pape : la transsubstantiation et la consubstantion lui parurent indifférentes. Ailleurs, comme on lui reprochoit qu'il faisoit demeurer le pain dans l'Eucharistie, il l'avoue : « mais, ajoute-t-il (*Resp. ad artic.* » *extract. ibid.* 172.), je ne condamne pas l'autre opinion : » je dis seulement que ce n'est pas un article de foi. » Mais il passa bientôt plus avant, dans la réponse qu'il fit à Henri VIII, roi d'Angleterre, qui avoit réfuté sa captivité. « J'avois en- » seigné, dit-il (*Cont. Reg. Angl. T.* II.), qu'il n'importoit » pas que le pain demeurât ou non dans le sacrement : mais » maintenant je transsubstantie mon opinion; je dis que c'est » une impiété et un blasphême de dire que le pain est trans- » substantié; » et il pousse la condamnation jusqu'à l'anathême. Le motif qu'il donne à son changement est mémorable. Voici ce qu'il en écrit dans son livre aux Vaudois : « Il » est vrai; je crois que c'est une erreur de dire que le pain » ne demeure pas, encore que cette erreur m'ait paru jus- » qu'ici peu importante : mais maintenant, puisqu'on nous » presse si fort de recevoir cette erreur sans autorité de l'Ecri-

» ture, en dépit des papistes je veux croire que le pain et le
» vin demeurent; » et voilà ce qui attira aux catholiques cet anathême de Luther. Tels furent ses sentiments en 1523 : nous verrons s'il y persistera dans la suite; et on sera bien aise dès à présent de remarquer une lettre produite par Hospinien (*Hosp. p.* 2. *f.* 184.), où Melancton accuse son maître d'avoir accordé la transsubstantiation à certaines Eglises d'Italie, auxquelles il avoit écrit de cette matière. Cette lettre est de 1543, douze ans après sa réponse au roi d'Angleterre.

5. Etranges emportements dans ses livres contre Henri VIII, roi d'Angleterre.

Au reste, il s'emporta contre ce prince avec une telle violence, que les Luthériens eux-mêmes en étoient honteux. Ce n'étoit que des injures atroces et des démentis outrageux à toutes les pages : *c'étoit un fou, un insensé, le plus grossier de tous les pourceaux et de tous les ânes* (Cont. Angl. Reg. ib. 333.) Quelquefois il l'apostrophoit d'une manière terrible : *Commencez-vous à rougir, Henri, non plus Roi, mais sacrilége?* Melancton, son cher disciple, n'osoit le reprendre, et ne savoit comment l'excuser. On étoit scandalisé, même parmi ses disciples, du mépris outrageux avec lequel il traitoit tout ce que l'univers avoit de plus grand, et de la manière bizarre dont il décidoit sur les dogmes. Dire d'une façon, et puis tout à coup dire de l'autre, seulement en haine des papistes, c'étoit trop visiblement abuser de l'autorité qu'on lui donnoit, et insulter, pour ainsi parler, à la crédulité du genre humain. Mais il avoit pris le dessus dans tout son parti, et il falloit trouver bon tout ce qu'il disoit.

6. Lettre d'Erasme à Melancton sur les emportements de Luther.

Erasme, étonné d'un emportement qu'il avoit vainement tâché de modérer par ses avis, en explique toutes les causes à Melancton son ami. « Ce qui me choque le plus dans Lu-
» ther, c'est, dit-il (*Erasm. l.* VI. *epist.* 3. *ad Luther. lib.* XIV.
» *Ep.* I. *etc. id. lib.* XIX. *Epist.* 3. *ad. Melanct.*), que tout ce
» qu'il entreprend de soutenir, il le pousse à l'extrémité et
» jusqu'à l'excès. Averti de ses excès, loin de s'adoucir, il



» pousse encore plus avant, et semble n'avoir d'autre dessein » que de passer à des excès encore plus grands. Je connois, » ajoute-t-il, son humeur par ses écrits, autant que je pour- » rois faire si je vivois avec lui. C'est un esprit ardent et im- » pétueux. On y voit partout un Achille, dont la colère est » invincible : vous n'ignorez pas les artifices de l'ennemi du « genre humain. Joignez à tout cela un si grand succès, une » faveur si déclarée, un si grand applaudissement de tout le » théâtre : il y en auroit assez pour gâter un esprit modeste. » Quoique Erasme n'ait jamais quitté la communion de l'Église, il a toujours conservé parmi ces disputes de religion, un caractère particulier, qui a fait que les Protestants lui donnent assez de créance dans les faits dont il a été témoin. Mais il n'est que trop certain d'ailleurs que Luther, enflé du succès inespéré de son entreprise, et de la victoire qu'il croyoit avoir remportée contre la puissance romaine, ne gardoit plus aucune mesure.

7. La division parmi les prétendus évangéliques: Carlostad attaque Luther et la réalité. 1524.

C'est une chose étrange d'avoir pris, comme il fit avec tous les siens, le nombre prodigieux de ses sectateurs, comme une marque de faveur divine, sans se souvenir que saint Paul avoit dit des hérétiques et des séducteurs, que *leur discours gagne comme la gangrène*, *et qu'ils profitent en mal, errant et jetant les autres dans l'erreur* (II. Tim. II. 17. Ibid. III. 13.). Mais le même saint Paul a dit aussi *que leur progrès a des bornes* (Ibid. 9.). Les malheureuses conquêtes de Luther furent retardées par la division qui se mit dans la nouvelle Réforme. Il y a longtemps qu'on a dit que les disciples des novateurs se croient en droit d'innover à l'exemple de leurs maîtres (*Tertull. de Præscr. c.* 42.) : les chefs des rebelles trouvent des rebelles aussi téméraires qu'eux ; et pour dire simplement le fait sans moraliser davantage, Carlostad que Luther avoit tant loué (*Ep. dedic. comm. in Gall. ad Carlostad.*), tout indigne qu'il en étoit, et qu'il avoit appelé son vénérable précepteur en Jésus-Christ, se trouva en état de lui résister. Luther avoit attaqué le changement de substance

dans l'Eucharistie ; Carlostad attaqua la réalité que Luther n'avoit pas cru devoir entreprendre.

Carlostad, si nous en croyons les Luthériens, étoit un homme brutal, ignorant, artificieux pourtant et brouillon, sans piété, sans humanité, et plutôt juif que chrétien. C'est ce qu'en dit Melancton (*Mel. lib. Testim. Præf. ad Frid. Mycon.*), homme modéré et naturellement sincère. Mais, sans citer en particulier les Luthériens, ses amis et ses ennemis demeuroient d'accord que c'étoit l'homme du monde le plus inquiet, aussi bien que le plus impertinent. Il ne faut point d'autre preuve de son ignorance que l'explication qu'il donna aux paroles de l'institution de la Cène, soutenant que par ces paroles, *Ceci est mon corps,* Jésus-Christ, sans aucun égard à ce qu'il donnoit, vouloit seulement se montrer lui-même assis à table comme il étoit avec ses disciples (*Zuing. ep. ad Matt. Alber. Id. lib. de ver. et fals. relig. Hospin.* 2. *part. f.* 132.) : imagination si ridicule, qu'on a peine à croire qu'elle ait pu entrer dans l'esprit d'un homme.

8. Origine des démêlés de Luther et de Carlostad: orgueil de Luther. 152

Avant qu'il eût enfanté cette interprétation monstrueuse, il y avoit déjà eu de grands démêlés entre lui et Luther. Ca en 1521, durant que Luther étoit caché par la crainte d Charles V qui l'avoit mis au ban de l'Empire, Carlostad avoi renversé les images, ôté l'élévation du saint Sacrement, e même les messes basses, et rétabli la communion sous le deux espèces dans l'Église de Vitemberg, où avoit commenc le Luthéranisme. Luther n'improuvoit pas tant ces change ments, qu'il les trouvoit faits à contre-temps, et d'ailleur peu nécessaires. Mais ce qui le piqua au vif, comme il le té moigne assez dans une lettre qu'il écrivit sur ce sujet (*Ep Luth. ad Gasp. Gustol.* 1522.), c'est que Carlostad avoit *mé prisé son autorité, et avoit voulu s'ériger en nouveau docteu* Les sermons qu'il fit à cette occasion sont remarquabl (*Serm. Quid Christiano præstandum. T.* VII. *f.* 273.) : ca sans y nommer Carlostad, il reprochoit aux auteurs de ce entreprises, qu'ils avoient agi sans mission : comme si l sienne eût été bien mieux établie. « Je les défendrois, disoi

» il, aisément devant le Pape, mais je ne sais comment les
» justifier devant le diable, lorsque ce mauvais esprit à l'heure
» de la mort leur opposera ces paroles de l'Évangile : *Toute plante que mon père n'aura pas plantée sera déracinée ;* et en-
» core : *Ils couroient, et ce n'étoit pas moi qui les envoyois.*
» Que répondront-ils alors? Ils seront précipités dans les
» enfers. »

9. Sermon de Luther, où en dépit de Carlostad et de ceux qui le suivoient, il menace de se rétracter, et de rétablir la messe : son extravagance à vanter son pouvoir.

Voilà ce que dit Luther pendant qu'il étoit encore caché. Mais au sortir de Patmos, (c'est ainsi qu'il appeloit sa retraite), il fit bien un autre sermon dans l'Église de Vitemberg. Là il entreprit de prouver qu'il ne falloit pas employer les mains, mais la parole toute seule à réformer les abus. « C'est la parole, disoit-il (*Sermo docens abusus, non mani-*
» *bus, sed verbo exterm. etc.* 1521.), qui pendant que je dor-
» mois tranquillement, et que je buvois ma bierre avec mon
» cher Melancton et avec Amsdorf, a tellement ébranlé la
» papauté, que jamais prince ni empereur n'en a fait autant.
» Si j'avois voulu, poursuit-il (*Ibid.* 275.), faire les choses
» avec tumulte, toute l'Allemagne nageroit dans le sang; et
» lorsque j'étois à Vormes, j'aurois pu mettre les affaires en
» tel état que l'Empereur n'y eût pas été en sûreté. » C'est ce que nous n'avions pas vu dans les histoires. Mais le peuple une fois prévenu croyoit tout, et Luther se sentoit tellement le maître, qu'il osa bien leur dire en pleine chaire : « Au
» reste, si vous prétendez continuer à faire les choses par
» ces communes délibérations, je me dédirai sans hésiter,
» de tout ce que j'ai écrit ou enseigné : j'en ferai ma rétrac-
» tation, et je vous laisserai là. Tenez-le-vous pour dit une
» bonne fois ; et après tout, quel mal vous fera la messe pa-
» pale? » On croit songer, quand on lit ces choses dans les écrits de Luther imprimés à Vitemberg ; on revient au commencement du volume, pour voir si on a bien lu, et on se dit à soi-même : Quel est ce nouvel Évangile? Un tel homme a-t-il pu passer pour réformateur? N'en reviendra-t-on ja-

mais? Est-il donc si difficile à l'homme de confesser son erreur?

10. Luther décide des plus grandes choses par dépit, l'élévation : les deux espèces.

Carlostad, de son côté, ne se tint pas en repos, et poussé avec tant d'ardeur, il se mit à combattre la doctrine de la présence réelle, autant pour attaquer Luther que par aucun autre motif. Luther aussi. quoiqu'il eût pensé à ôter l'élévation de l'hostie, la retint *en dépit de Carlostad,* comme il le déclare lui-même (*Luth. par. Confess. Hospin. part. 2. f.* 188.), *et de peur,* poursuit-il, *qu'il ne semblât que le diable nous eût appris quelque chose.*

Il ne parla pas plus modérément de la communion sous les deux espèces, que le même Carlostad avoit rétablie de son autorité privée. Luther la tenoit alors pour assez indifférente. Dans la lettre qu'il écrivit sur la réformation de Carlostad, il lui reproche « d'avoir mis le christianisme dans ces » choses de néant, à communier sous les deux espèces, à » prendre le sacrement dans la main, à ôter la confession, » et à brûler les images » (*Epist. ad Gasp. Gustol.*). Encore en 1523 il dit dans la formule de la messe : « Si un concile » ordonnoit ou permettoit les deux espèces, en dépit du con- » cile nous n'en prendrions qu'une, ou nous ne prendrions » ni l'une ni l'autre, et maudirions ceux qui prendroient les » deux en vertu de cette ordonnance » (*Form. Miss. T.* II. *f.* 384. 386.). Voilà ce qu'on appeloit la liberté chrétienne dans la nouvelle Réforme : telle étoit la modestie et l'humilité de ces nouveaux chrétiens.

11. De quelle sorte la guerre fut déclarée entre Luther et Carlostad.

Carlostad, chassé de Vitemberg, fut contraint de se retirer à Orlemonde, ville de Thuringe, dépendante de l'électeur de Saxe. En ces temps toute l'Allemagne étoit en feu. Les paysans, révoltés contre leurs seigneurs, avoient pris les armes et imploroient le secours de Luther. Outre qu'ils en suivoient la doctrine, on prétendoit que son livre *de la Liberté chrétienne* n'avoit pas peu contribué à leur inspirer la rébellion,

par la manière hardie dont il y parloit *contre les législateurs et contre les lois* (De libert. Christ. T. II. f. 10. 11.). Car encore qu'il se sauvât en disant qu'il n'entendoit point parler des magistrats ni des lois civiles ; il étoit vrai cependant qu'il mêloit *les princes et les potentats* avec le pape et les évêques : et prononcer généralement comme il faisoit, que le chrétien n'étoit sujet à aucun homme, c'étoit, en attendant l'interprétation, nourrir l'esprit d'indépendance dans les peuples et donner des vues dangereuses à leurs conducteurs. Joint que mépriser les puissances soutenues par la majesté de la religion, étoit encore un moyen d'affoiblir les autres. Les Anabaptistes, autre rejeton de la doctrine de Luther, puisqu'ils ne s'étoient formés qu'en poussant à bout ses maximes, se mêloient à ce tumulte des paysans, et commençoient à tourner leurs inspirations sacriléges à une révolte manifeste. Carlostad donna dans ces nouveautés ; du moins Luther l'en accuse ; et il est vrai qu'il étoit dans une grande liaison avec les anabaptistes (*Sleid. lib.* v. 17.), grondant sans cesse avec eux autant contre l'électeur que contre Luther, qu'il appeloit un flatteur du pape, à cause principalement de quelque reste qu'il conservoit de la messe et de la présence réelle : car c'étoit à qui blâmeroit le plus l'Eglise romaine, et à qui s'éloigneroit le plus de ses dogmes. Ces disputes avoient excité de grands mouvements à Orlemonde. Luther y fut envoyé par le prince pour apaiser le peuple ému. Dans le chemin il prêcha à Jene, en présence de Carlostad, et ne manqua pas de le traiter de séditieux. C'est par là que commença la rupture. J'en veux ici raconter la mémorable histoire, comme elle se trouve parmi les œuvres de Luther, comme elle est avouée par les Luthériens, et comme les historiens protestants l'ont rapportée (*Luth. T.* II. *Jen.* 447. *Calix. Judic. n.* 49. *Hospin.* 2. *par. ad an.* 1524. *f.* 32.) Au sortir du sermon de Luther, Carlostad le vint trouver à l'Ourse noire où il logeoit ; lieu remarquable dans cette histoire pour avoir donné le commencement à la guerre sacramentaire parmi les nouveaux réformés. Là, parmi d'autres discours, et après s'être excusé le mieux qu'il put sur la sédition, Carlostad déclare à Luther qu'il ne pouvoit souffrir son opinion de la présence réelle.

Luther, avec un air dédaigneux, le défia d'écrire contre lui, et lui promit un florin d'or s'il l'entreprenoit. Il tire le florin de sa poche. Carlostad le met dans la sienne. Ils touchèrent en la main l'un de l'autre, en se promettant mutuellement de se faire bonne guerre. Luther but à la santé de Carlostad et du bel ouvrage qu'il alloit mettre au jour. Carlostad fit raison, et avala le verre plein ; ainsi la guerre fut déclarée à la mode du pays le 22 d'août 1524. L'adieu des combattants fut mémorable. *Puissé-je te voir sur la roue,* dit Carlostad à Luther ! *Puisses-tu te rompre le cou avant que de sortir de la ville!* (Epist. Luth. ad Argent. T. VII. f. 302.). L'entrée n'avoit pas été moins agréable. Par les soins de Carlostad, Luther entrant dans Orlemonde, *fut reçu à grands coups de pierres, et presque accablé de boue.* Voilà le nouvel Evangile ; voilà les actes des nouveaux apôtres.

12. Les guerres des Anabaptistes, et celle des paysans révoltés : la part qu'eut Luther dans ces révoltes. 1525.

Des combats plus sanglants, mais peut-être pas plus dangereux, suivirent un peu après. Les paysans soulevés s'étaient assemblés au nombre de quarante mille. Les Anabaptistes prirent les armes avec une fureur inouïe. Luther interpellé par les paysans de prononcer sur les prétentions qu'ils avoient contre leurs seigneurs, fit un étrange personnage (*Sleid. lib.* v.). D'un côté il écrivit aux paysans que Dieu défendoit la sédition. D'autre côté il écrivit aux seigneurs qu'ils exerçoient une tyrannie *que les peuples ne pouvoient, ni ne vouloient, ni ne devoient plus souffrir* (Ibid. 75.). Il rendoit par ce dernier mot à la sédition les armes qu'il sembloit lui avoir ôtées. Une troisième lettre, qu'il écrivit en commun à l'un et l'autre parti, leur donnoit le tort à tous deux, et leur dénonçoit de terribles jugements de Dieu, s'ils ne convenoient à l'amiable. On blâmoit ici sa mollesse : peu après on eut raison de lui reprocher une dureté insupportable. Il publia une quatrième lettre où il excitoit les princes puissamment armés, *à exterminer sans miséricorde ces misérables,* qui n'avoient pas profité de ses avis, *et à ne pardonner qu'à ceux qui se rendroient volontairement :* comme si une populace séduite

et vaincue n'étoit pas un digne objet de pitié, et qu'il la fallût traiter avec la même rigueur que les chefs qui l'avoient trompée. Mais Luther le vouloit ainsi : et quand il vit que l'on condamnoit un sentiment si cruel, incapable de reconnoître qu'il eût tort en rien, il fit encore un livre exprès pour prouver qu'en effet *il ne falloit user d'aucune miséricorde* envers les rebelles, et qu'il ne falloit pas même pardonner à ceux *que la multitude auroit entraînés par force dans quelque action séditieuse* (Sleid. lib. v. f. 77.). On vit ensuite ces fameux combats qui coûtèrent tant de sang à l'Allemagne : tel en étoit l'état quand la dispute sacramentaire y alluma un nouveau feu.

15. Le mariage de Luther qui avoit été précédé par celui de Carlostad.

Carlostad, qui l'avoit émue, avoit déjà introduit une nouveauté étrangement scandaleuse; car il fut le premier prêtre de quelque réputation qui se maria; et cet exemple fit des effets surprenants dans l'ordre sacerdotal et dans les cloîtres. Carlostad n'étoit pas encore brouillé avec Luther. On se moqua dans le parti même du mariage de ce vieux prêtre. Mais Luther, qui avoit envie d'en faire autant, ne disoit mot. Il étoit devenu amoureux d'une religieuse de qualité et d'une beauté rare, qu'il avoit tirée de son couvent. C'étoit une des maximes de la nouvelle Réforme, que les vœux étoient une pratique judaïque, et qu'il n'y en avoit point qui obligeât moins que celui de chasteté. L'électeur Frédéric laissoit dire ces choses à Luther; mais il n'eût pu digérer qu'il en fût venu à l'effet. Il n'avoit que du mépris pour les prêtres et les religieux qui se marioient au préjudice des canons, et d'une discipline révérée dans tous les siècles. Ainsi, pour ne se point perdre dans son esprit, il fallut patienter durant la vie de ce prince, qui ne fut pas plutôt mort que Luther épousa sa religieuse. Ce mariage se fit en 1525, c'est-à-dire dans le fort des guerres civiles d'Allemagne, et lorsque les disputes sacramentaires s'échauffoient avec le plus de violence. Luther avoit alors quarante-cinq ans; et cet homme, qui, à la faveur de la discipline religieuse, avoit passé toute sa jeunesse sans reproche dans la continence, en un âge si avancé, et pendant qu'on

le donnoit à tout l'univers comme le restaurateur de l'Evangile, ne rougit point de quitter un état de vie si parfait, et de reculer en arrière.

Sleidan passe légèrement sur ce fait. « Luther, dit-il (*Sleid.* » *lib.* v. *f.* 77.), épousa une religieuse, et par là il donna » lieu à de nouvelles accusations de ses adversaires qui l'ap» pelèrent furieux et esclave de Satan. » Mais il ne nous dit pas tout le secret; et ce ne fut pas seulement les adversaires de Luther qui blâmoient son mariage : il en fut honteux luimême; ses disciples les plus soumis en furent surpris; et nous apprenons tout ceci dans une lettre curieuse de Melancton au docte Camerarius son intime ami (*Sleid. lib.* IV. *ep.* XXIV; 21 *Jul.* 1525.).

14. Lettre mémorable de Melancton à Camerarius sur le mariage de Luther.

Elle est écrite tout en grec, et c'est ainsi qu'ils traitoient entre eux les choses secrètes. Il lui dit donc que « Luther, » lorsqu'on y pensoit le moins, avoit épousé la Borée (c'étoit » la religieuse qu'il aimoit) sans en dire mot à ses amis : » mais qu'un soir ayant prié à souper Poméranus (c'étoit » le pasteur), un peintre et un avocat, il fit les cérémo» nies accoutumées; qu'on seroit étonné de voir que dans » un temps si malheureux où tous les gens de bien avoient » tant à souffrir, il n'eût pas eu le courage de compatir à » leurs maux, et qu'il parût au contraire se peu soucier des » malheurs qui les menaçoient; laissant même affoiblir sa » réputation, dans le temps que l'Allemagne avoit le plus de » besoin de son autorité et de sa prudence. » Ensuite il ra» conte à son ami les causes de son mariage : « Qu'il sait assez » que Luther n'est pas ennemi de l'humanité, et qu'il croit » qu'il a été engagé à ce mariage par une nécessité naturelle : » qu'il ne faut donc point s'étonner que la magnanimité de » Luther se soit laissée amollir; que cette manière de vie est » basse et commune, mais sainte; et qu'après tout l'Ecriture » dit que le mariage est honorable; qu'au fond, il n'y a ici » aucun crime; et que si on reproche quelque chose à Lu» ther, c'est une manifeste calomnie. » C'est qu'on avoit fait

courir le bruit que la religieuse étoit grosse et prête à accoucher quand Luther l'épousa; ce qui ne se trouva pas véritable. Melancton avoit donc raison de justifier son maître en ce point. Il dit, « que tout ce qu'on peut blâmer dans son ac-
» tion, c'est le contre-temps dans lequel il fait une chose si
» peu attendue et le plaisir qu'il va donner à ses ennemis qui
» ne cherchent qu'à l'accuser : au reste, qu'il le voit tout
» chagrin et tout troublé de ce changement, et qu'il fait tout
» ce qu'il peut pour le consoler. »

On voit assez combien Luther étoit honteux et embarrassé de son mariage, et combien Melancton en étoit frappé, malgré tout le respect qu'il avoit pour lui. Ce qu'il ajoute à la fin fait aussi connoître combien il croyoit que Camerarius en seroit ému, puisqu'il dit qu'il avoit voulu le prévenir, « de peur
» que, dans le désir qu'il avoit que Luther demeurât toujours
» sans reproche et sa gloire sans tache, il ne se laissât trop
» troubler et décourager par cette nouvelle surprenante. »

Ils avoient d'abord regardé Luther comme un homme élevé au-dessus de toutes les foiblesses communes. Celle qu'il leur fit paroître, dans ce mariage scandaleux, les mit dans le trouble. Mais Melancton console le mieux qu'il peut et son ami et lui-même, sur ce que « peut-être il y
» a ici quelque chose de caché et de divin; qu'il a des
» marques certaines de la piété de Luther; qu'il ne sera
» point inutile qu'il leur arrive quelque chose d'humiliant,
» puisqu'il y a tant de péril à être élevé, non-seulement
» pour les ministres des choses sacrées, mais encore pour
» tous les hommes; qu'après tout, les plus grands saints de
» l'antiquité ont fait des fautes; et qu'enfin il faut apprendre
» à s'attacher à la parole de Dieu par elle-même, et non par
» le mérite de ceux qui la prêchent; n'y ayant rien de plus
» injuste que de blâmer la doctrine à cause des fautes où
» tombent les docteurs. »

La maxime est bonne sans doute : mais il ne falloit donc pas tant appuyer sur les défauts personnels, ni se tant fonder sur Luther, qu'ils voyoient si foible, quoiqu'il fût d'ailleurs si audacieux; ni enfin nous tant vanter la Réformation, comme un ouvrage merveilleux de la main de Dieu, puisque le prin-

cipal instrument de cette œuvre incomparable étoit un homme non-seulement si vulgaire, mais encore si emporté.

15. Notable diminution de l'autorité de Luther.

Il est aisé de juger, par la conjoncture des choses, que le contre-temps qui fait tant de peine à Melancton, et cette fâcheuse diminution qu'il voit arriver de la gloire de Luther dans le temps qu'on en avoit le plus de besoin, regardoient à la vérité ces troubles horribles, qui faisoient dire à Luther lui-même que l'Allemagne alloit périr; mais regardoient encore plus la dispute sacramentaire, par laquelle Melancton sentoit bien que l'autorité de son maître alloit s'ébranler. En effet, on ne croyoit pas Luther innocent des troubles de l'Allemagne (*Sleid. lib.* VII. 109.), puisqu'ils étoient commencés par des gens qui avoient suivi son évangile, et qui paroissoient animés par ses écrits; outre que nous avons vu qu'il avoit au commencement autant flatté que réprimé la fureur des paysans soulevés. La dispute sacramentaire étoit encore regardée comme un fruit de sa doctrine. Les Catholiques lui reprochoient qu'en inspirant tant de mépris pour l'autorité de l'Église, et en ébranlant ce fondement, il avoit tout réduit en questions. Voilà ce que c'est, disoient-ils, d'avoir mis la décision entre les mains des particuliers, et de leur avoir donné l'Écriture comme si claire, qu'on n'avoit besoin pour l'entendre que de la lire, sans consulter l'Église ni l'antiquité. Toutes ces choses tourmentoient terriblement Melancton : lui qui étoit naturellement si prévoyant, il voyoit naître dans la Réforme une division, qui en la rendant odieuse alloit encore y allumer une guerre irréconciliable.

16. Dispute entre Erasme et Luther sur le franc arbitre : Melancton déplore les emportements de Luther.

Il arriva dans le même temps d'autres choses qui le troubloient fort. La dispute s'étoit échauffée sur le franc arbitre entre Érasme et Luther. La considération d'Érasme étoit grande dans toute l'Europe, quoiqu'il eût de tous côtés beaucoup d'ennemis. Au commencement des troubles, Luther n'avoit rien omis pour le gagner, et lui avoit écrit avec des

›spects qui tenoient de la bassesse (*Ep. Luth. ad Erasm. iter. Erasm. epist. lib.* VI. 3.). D'abord Érasme le favorisoit ıns vouloir pourtant quitter l'Église. Quand il vit le schisme ıanifestement déclaré, il s'éloigna tout à fait, et écrivit contre i avec beaucoup de modération. Mais Luther, au lieu de imiter, publia, un peu après son mariage, une réponse si ıvenimée, qu'elle fit dire à Melancton (*Ep. Mel. lib.* IV. ›. 28.) : « Plût à Dieu que Luther gardât le silence ! J'espérois que l'âge le rendroit plus doux, et je vois qu'il devient tous les jours plus violent, poussé par ses adversaires et par les disputes où il est obligé d'entrer » : comme si un omme qui se disoit le réformateur du monde, devoit si tôt ublier son personnage, et ne devoit pas, quoi qu'on lui fît, emeurer maître de lui-même. « Cela me tourmente étrangement, disoit Melancton (*Lib.* XVIII. *ep.* 11. 28.), et si Dieu n'y met la main, la fin de ces disputes sera malheureuse ». ırasme se voyant traiter si rudement par un homme qu'il voit si fort ménagé, disoit plaisamment : « Je croyois que le mariage l'auroit adouci » ; et il déploroit son sort de se voir ıalgré sa douceur, « et dans sa vieillesse, condamné à combattre contre une bête farouche, contre un sanglier furieux ».

17. Blasphèmes et audace de Luther dans son traité du Serf Arbitre.

Les outrageux discours de Luther n'étoient pas ce qu'il y oit de plus excessif dans les livres qu'il écrivit contre ›asme. La doctrine en étoit horrible, puisqu'il concluoit ›n-seulement que le libre arbitre étoit tout à fait éteint ıns le genre humain depuis sa chute, qui étoit une erreur ›mmune dans la nouvelle Réforme ; « mais encore qu'il est impossible qu'un autre que Dieu soit libre ; que sa prescience et la Providence divine fait que toutes choses arrivent par une immuable, éternelle et inévitable volonté de Dieu, qui foudroie et met en pièces tout le libre arbitre ; que le nom de franc arbitre est un nom qui n'appartient qu'à Dieu, et qui ne peut convenir ni à l'homme, ni à aucune créature » (*De serv. arb. T.* II. 426. 429. 431. 35,).

Par là il étoit forcé de rendre Dieu auteur de tous les crimes : et il ne s'en cachoit pas, disant en termes formels (*Ibid. f.* 444.) : « Que le franc arbitre est un titre vain; que Dieu » fait en nous le mal comme le bien; que la grande perfec- » tion de la foi, c'est de croire que Dieu est juste, quoiqu'il » nous rende nécessairement damnables par sa volonté, en » sorte qu'il semble se plaire aux supplices des malheureux ». Et encore (*Ibid. f.* 465.) : « Dieu vous plaît quand il couronne » des indignes; il ne doit pas vous déplaire quand il damne » des innocents ». Pour conclusion il ajoute, « qu'il disoit ces » choses, non en examinant, mais en déterminant : qu'il n'en- » tendoit les soumettre au jugement de personne, mais con- » seilloit à tout le monde de s'y assujettir ».

Il ne faut pas s'étonner que de tels excès troublassent l'esprit modeste de Melancton (*Loc. com.* I. *edit. Comm. in Ep. ad Rom.*). Ce n'est pas qu'il n'eût donné au commencement dans ces prodiges de doctrine, ayant dit lui-même avec Luther « que la prescience de Dieu rendoit le libre arbitre absolument » impossible » ; et que « Dieu n'étoit pas moins cause de la tra- » hison de Judas, que de la conversion de saint Paul ». Mais outre qu'il étoit plutôt entraîné dans ces sentiments par l'autorité de Luther, qu'il n'y entroit de lui-même, il n'y avoit rien de plus éloigné de son esprit que de les établir d'une manière insolente; et il ne se savoit plus où il en étoit quand il voyoit les emportements de son maître.

18. Nouveaux emportements contre le Roi d'Angleterre : Luther vante sa douceur.

Il les vit redoubler dans le même temps contre le roi d'Angleterre. Luther qui avoit conçu quelque bonne opinion de ce prince, sur ce que sa maîtresse, Anne de Boulen, étoit assez favorable au luthéranisme, s'étoit radouci jusqu'à lui faire des excuses de ses premiers emportements. (*Epist. ad Reg. Ang. T.* II. 92). La réponse du roi ne fut pas telle qu'il espéroit. Henri VIII lui reprocha la légèreté de son esprit, les erreurs de sa doctrine et la honte de son mariage scandaleux. Alors Luther qui ne s'abaissoit qu'afin qu'on se jetât à ses pieds, et ne manquoit pas de fondre sur ceux

qui ne le faisoient pas assez vite, répondit au roi « qu'il se » repentoit de l'avoir traité si doucement; qu'il l'avoit fait » à la prière de ses amis, dans l'espérance que cette dou- » ceur seroit utile à ce prince; qu'un même dessein l'avoit » porté autrefois à écrire civilement au légat Cajetan, à » George, duc de Saxe, et à Erasme ; mais qu'il s'en étoit mal » trouvé ; ainsi qu'il ne tomberoit plus dans la même faute. » (*Ad maled. Reg. Angliæ Resp. T.* II. 493. *Sleid. lib.* VI. *p.* 80).

Au milieu de tous ces excès, il vantoit encore sa douceur extrême. A la vérité, « s'assurant sur l'inébranlable » secours de sa doctrine, il ne cédoit en orgueil ni à empe- » reur, ni à roi, ni à prince, ni à Satan, ni à l'univers entier ; » mais si le roi vouloit se dépouiller de sa majesté pour traiter » plus librement avec lui, il trouveroit qu'il se montroit humble » et doux aux moindres personnes ; un vrai mouton en sim- » plicité, qui ne pouvoit croire de mal de qui que ce fût. » (*Sleid. lib.* VI. *p.* 494. 495.)

19. Zuingle et Œcolampade prennent la défense de Carlostad : qui étoit Zuingle : sa doctrine sur le salut des Païens.

Que pouvoit penser Melancton, le plus paisible de tous les hommes par son naturel, voyant la plume outrageuse de Luther lui susciter au dehors tant d'ennemis, pendant que la dispute sacrementaire lui en donnoit au dedans de si redoutables ?

En effet, dans ce même temps, les meilleures plumes du parti s'élevèrent contre lui. Carlostad avoit trouvé des défenseurs qui ne permettoient plus de le mépriser. Poussé par Luther et chassé de Saxe, il s'étoit retiré en Suisse, où Zuingle et Œcolampade prirent sa défense. Zuingle, pasteur de Zurich, avoit commencé à troubler l'Église à l'occasion des indulgences, aussi bien que Luther ; mais quelques années après. C'étoit un homme hardi et qui avoit plus de feu que de savoir. Il y avoit beaucoup de netteté dans son discours, et aucun des prétendus Réformateurs n'a expliqué ses pensées d'une manière plus précise, plus uniforme et plus suivie : mais aussi aucun ne les a poussées plus loin ni avec

autant de hardiesse. Comme on connoîtra mieux le caractère de son esprit par ses sentiments que par mes paroles, je rapporterai un endroit du plus accompli de tous ses ouvrages: c'est la Confession de foi qu'il adressa un peu avant sa mort à François Ier. Là, expliquant l'article de la vie éternelle, il dit à ce prince : « qu'il doit espérer de voir l'assemblée » de tout ce qu'il y a eu d'hommes saints, courageux, fidèles » et vertueux, dès le commencement du monde. (*Christ.* » *fidei clara expos.* 1536. *p.* 27.) Là, vous verrez, pour- » suit-il, les deux Adam, le racheté et le rédempteur. Vous » y verrez un Abel, un Énoc, un Noé, un Abraham, un Isaac. » un Jacob, un Juda, un Moïse, un Josué, un Gédéon, un » Samuel, un Phinées, un Élie, un Élisée, un Isaïe avec la » Vierge mère de Dieu qu'il a annoncée, un David, un Ézé- » chias, un Josias, un Jean-Baptiste, un saint Pierre, un saint Paul. Vous y verrez Hercule, Thésée, Socrate, Aristide, » Antigonus, Numa, Camille, les Catons, les Scipions. Vous y » verrez vos prédécesseurs et tous vos ancêtres qui sont » sortis de ce monde dans la foi. Enfin il n'y aura aucun » homme de bien, aucun esprit saint, aucune âme fidèle, » que vous ne voyiez là avec Dieu. Que peut-on penser de » plus beau, de plus agréable, de plus glorieux que ce spec- » tacle? » Qui jamais s'étoit avisé de mettre ainsi Jésus-Christ pêle-mêle avec les saints; et à la suite des patriarches, des prophètes, des apôtres et du Sauveur même, jusqu'à Numa, le père de l'idolâtrie romaine, jusqu'à Caton qui se tua lui-même comme un furieux; et non-seulement tant d'adorateurs des fausses divinités, mais encore jusqu'aux dieux et jusqu'aux héros, un Hercule, un Thésée qu'ils ont adoré? Je ne sais pourquoi il n'y a pas mis Apollon ou Bacchus et Jupiter même; et s'il en a été détourné par les infamies que les poëtes leur attribuent, celles d'Hercule étoient-elles moindres? Voilà de quoi le ciel est composé, selon ce chef du second parti de la Réformation : voilà ce qu'il a écrit dans une confession de foi, qu'il dédie au plus grand roi de la chrétienté; et voilà ce que Bullinger, son successeur, nous en a donné (*Præf. Bulling. Ibid.*) *comme le chef-d'œuvre et comme le dernier chant de ce cygne* mélodieux. Et

on ne s'étonnera pas que de tels gens aient pu passer pour des hommes extraordinairement envoyés de Dieu afin de réformer son Église ?

20. Vaine réponse de ceux de Zurich pour la défense de Zuingle.

Luther ne l'épargna pas sur cet article, et déclara nettement « qu'il désespéroit de son salut ; parce que, non content » de continuer à combattre le sacrement, il étoit devenu » païen en mettant des païens impies, et jusqu'à un Scipion » Épicurien, jusqu'à un Numa, l'organe du démon pour ins- » tituer l'idolâtrie chez les Romains, au rang des âmes bien- » heureuses. Car à quoi nous servent le Baptême, les autres » sacrements, l'Écriture et Jésus-Christ même, si les impies, » les idolâtres et les Épicuriens sont saints et bienheureux? » Et cela, qu'est-ce autre chose que d'enseigner que chacun » peut se sauver dans sa religion et dans sa croyance? » (*Parv. Conf. Luth. Hosp. p.* 2. 187.)

Il étoit assez malaisé de lui répondre. Aussi ne lui répondit-on à Zurich que par une mauvaise récrimination (*Apol. Tigur. Hospin. p.* 2. *f.* 198.), et en l'accusant lui-même d'avoir mis parmi les fidèles Nabuchodonosor, Naaman syrien, Abimelec et beaucoup d'autres qui étant nés hors de l'alliance et de la race d'Abraham, n'ont pas laissé d'être sauvés, comme dit Luther, *par une fortuite miséricorde de Dieu* (Luth. Hom. in Gen. c. 4 et 20.). Mais sans défendre cette *fortuite miséricorde de Dieu*, qui à la vérité est un peu bizarre, c'est autre chose d'avoir dit avec Luther qu'il peut y avoir eu des hommes qui aient connu Dieu hors du nombre des Israélites, autre chose de mettre avec Zuingle au nombre des âmes saintes ceux qui adoroient les fausses divinités ; et si les Zuingliens ont eu raison de condamner les excès et les violences de Luther, on en a encore davantage de condamner ce prodigieux égarement de Zuingle. Car enfin ce n'étoit pas ici de ces traits qui échappent aux hommes dans la chaleur du discours : il écrivoit une Confession de foi, et il vouloit faire une explication simple et précise du symbole des apôtres ; ouvrage d'une nature à demander, plus que tous les autres, une mûre considération, une doctrine exacte et un

sens rassis. C'étoit aussi dans le même esprit qu'il avoit déjà parlé de Sénèque, comme *d'un homme très-saint*, dans le cœur duquel *Dieu avoit écrit la foi de sa propre main*, à cause qu'il avoit dit dans une lettre à Lucile, *que rien n'étoit caché à Dieu* (Oper. 2. p. Declar. de pecc. orig.). Voilà donc tous les philosophes Platoniciens, Péripatéticiens et Stoïciens, au nombre des saints et pleins de foi; puisque saint Paul avoue qu'ils ont connu ce qu'il y a d'invisible en Dieu, par les ouvrages visibles de sa puissance (*Rom.* I. 19.); et ce qui a donné lieu à saint Paul de les condamner dans l'Épître aux Romains, les a justifiés et sanctifiés dans l'opinion de Zuingle.

21. Erreur de Zuingle sur le péché originel.

Pour enseigner de pareilles extravagances, il faut n'avoir aucune idée ni de la justice chrétienne, ni de la corruption de la nature. Zuingle aussi ne connoissoit pas le péché originel. Dans cette Confession de foi adressée à François Ier, et dans quatre ou cinq traités qu'il a faits exprès, pour prouver contre les Anabaptistes le baptême des petits enfants, et expliquer l'effet du Baptême dans ce bas âge, il n'y parle seulement pas du péché originel effacé, qui est pourtant, de l'aveu de tous les chrétiens, le principal fruit de leur Baptême. Il en avoit usé de même dans tous ses autres ouvrages; et lorsqu'on lui objectoit cette omission d'un effet si considérable, il montre qu'il l'a fait exprès, parce que dans son sentiment *aucun péché n'est ôté par le Baptême* (Declar. de pecc. orig.). Il pousse encore plus avant sa témérité, puisqu'il ôte nettement le péché originel, en disant que « ce n'est pas un péché, » mais un malheur, un vice, une maladie; et qu'il n'y a rien » de plus foible, ni de plus éloigné de l'Écriture, que de dire » que le péché originel soit non-seulement une maladie, » mais encore un crime. » Conformément à ces principes, il décide que les hommes naissent à la vérité *portés au péché par leur amour-propre,* mais non pas pécheurs; si ce n'est improprement et en prenant la peine du péché pour le péché même; et cette *inclination au péché*, qui ne peut pas être un péché, fait, selon lui, tout le mal de notre

gine. Il est vrai que dans la suite du discours, il reconnoît
: tous les hommes périroient sans la grâce du Médiateur,
ce que cette inclination au péché ne manqueroit pas de
duire le péché avec le temps, si elle n'étoit arrêtée; et c'est
ce sens qu'il trouve que les hommes sont damnés *par la*
:e du péché originel; force qui consiste, comme on vient de
r, non point à faire des hommes vraiment pécheurs,
nme toutes les Églises chrétiennes l'ont décidé contre
age, mais à les faire seulement *enclins au péché* par la
lesse des sens et de l'amour-propre ; ce que les Pélagiens
es Païens mêmes n'auroient pas nié.

a décision de Zuingle sur le remède de ce mal n'est pas
ins étrange ; car il veut qu'il soit ôté indifféremment dans
s les hommes par la mort de Jésus-Christ, indépen-
nment du Baptême ; en sorte qu'à présent *le péché ori-*
el ne damne personne, pas même les enfants des païens ;
encore qu'à leur égard il n'ose pas mettre leur salut dans
même certitude que celui des chrétiens et de leurs en-
ts, il ne laisse pas de dire que, comme les autres, *tant*
ils sont incapables de la loi, ils sont dans l'état d'innocence,
guant ce passage de saint Paul : *Où il n'y a point de loi,*
n'y a point de prévarication (Rom. IV. 15). « Or est-il,
oursuit ce nouveau docteur, que les enfants sont foibles,
ns expérience et ignorants de la loi, et ne sont pas moins
ns loi, que saint Paul lorsqu'il disoit : *Je vivois autrefois*
ins loi (Ibid. VII. 9.). Comme donc il n'y a point de loi
our eux, il n'y a point aussi de trangression de la loi, ni
ar conséquent de damnation. Saint Paul dit qu'*il a vécu*
ins loi ; mais il n'y a aucun âge où l'on soit plus dans cet
tat que dans l'enfance. Par conséquent on doit dire avec
aint Paul, que *sans la loi le péché étoit mort* (Ibid. 8.) en
ux. » C'est ainsi que disputoient les Pélagiens contre l'É-
e. Et encore que, comme on a dit, Zuingle parle ici avec
s d'assurance des enfants des chrétiens que des autres, il
laisse pas en effet de parler de tous les enfants sans
eption. On voit où porte sa preuve ; et assurément, de-
is Julien, il n'y a point de plus parfait pélagien que
ingle.

22. Erreur de Zuingle sur le Baptême

Mais encore les Pélagiens avouoient-ils que le Baptême pouvoit du moins donner la grâce de remettre les péchés aux adultes. Zuingle, plus téméraire, ne cesse de répéter ce qu'on a déjà rapporté de lui, « que le Baptême n'ôte aucun » péché et ne donne pas la grâce. C'est, dit-il, le sang de » Jésus-Christ qui remet les péchés ; ce n'est donc pas le » Baptême. »

On peut voir ici un exemple du zèle mal entendu qu'a eu la Réforme pour la gloire de Jésus-Christ. Il est plus clair que le jour, qu'attribuer la rémission des péchés au Baptême, qui est le moyen établi par Jésus-Christ pour les ôter, ce n'est non plus faire tort à Jésus-Christ, que c'est faire tort à un peintre d'attribuer le beau coloris et les beaux traits de son tableau au pinceau dont il se sert. La Réforme porte ses vains raisonnements jusqu'à cet excès de croire glorifier Jésus-Christ, en ôtant la force aux instruments qu'il emploie. Et pour continuer jusqu'au bout une illusion si grossière, lorsqu'on objecte à Zuingle cent passages de l'Écriture, où il est dit que le Baptême nous sauve et qu'il nous remet nos péchés, il croit satisfaire à tout en répondant que dans ces passages le Baptême est pris pour le sang de Jésus-Christ dont il est le signe.

23. Zuingle s'accoutume à forcer en tout l'Écriture sainte. Son mépris pour l'antiquité est la source de son erreur.

Ces explications licencieuses font trouver tout ce qu'on veut dans l'Ecriture. Il ne faut pas s'étonner si Zuingle y trouve que l'Eucharistie n'est pas le corps, mais le signe du corps, quoique Jésus-Christ ait dit : *Ceci est mon corps ;* puisqu'il y a bien trouvé que le Baptême ne donne pas en effet la rémission des péchés, mais nous la figure déjà donnée ; quoique l'Ecriture ait dit cent fois, non pas qu'il nous la figure, mais qu'il nous la donne. Il ne faut pas s'étonner si le même auteur, pour détruire la réalité qui l'incommodoit, a éludé la force de ces paroles : *Ceci est mon corps ;* puisque, pour détruire le péché originel dont il étoit choqué, il a bien éludé celles-ci : *Tous ont péché en un seul ;* et en-

core : *Par un seul plusieurs sont faits pécheurs* (Rom. v. 12. 19.). Ce qu'il y a ici de plus étrange, c'est la confiance de cet auteur à soutenir ses nouvelles interprétations contre le péché originel, avec un mépris manifeste de toute l'antiquité. « Nous avons vu les anciens, dit-il, enseigner une autre doc- » trine sur le péché originel : mais on s'aperçoit aisément » en les lisant combien est obscur et embarrassé, pour ne » pas dire tout à fait humain plutôt que divin, tout ce qu'ils « en disent. Pour moi il y a déjà longtemps que je n'ai pas le » loisir de les consulter. » C'était en 1526 qu'il composa ce traité ; et déjà il y avoit plusieurs années qu'il n'avoit pas le loisir de consulter les anciens ni de recourir aux sources. Cependant il réformoit l'Eglise. Pourquoi non, diront nos Réformés ? Et qu'avait-il affaire des anciens, puisqu'il avoit l'Ecriture ? Mais au contraire, c'est ici un exemple du peu de sûreté qu'il y a dans la recherche des Ecritures, lorsqu'on prétend les entendre sans avoir recours à l'antiquité. Par une telle manière d'entendre les Ecritures, Zuingle a trouvé qu'il n'y avoit point de péché originel, c'est-à-dire qu'il n'y avoit point de rédemption, et que le scandale de la croix étoit inutile ; et il a poussé si loin cette pensée, qu'il a mis avec les saints ceux qui n'avoient en effet, quoi qu'il ait pu dire, aucune part avec Jésus-Christ. Voilà comme on réforme l'Eglise, lorsqu'on entreprend de la réformer sans se mettre en peine du sentiment des siècles passés ; et selon cette nouvelle méthode on en viendroit aisément à une réformation semblable à celle des Sociniens.

24. Quel étoit Œcolampade.

Tels étoient les chefs de la nouvelle Réforme, gens d'esprit, à la vérité, et qui n'étoient pas sans littérature ; mais hardis, téméraires dans leurs décisions, et enflés de leur vain savoir ; qui se plaisoient dans des opinions extraordinaires et particulières, et par là croyoient s'élever non-seulement au-dessus des hommes de leur siècle, mais encore au-dessus de l'antiquité la plus sainte. Œcolampade, l'autre défenseur du sens figuré parmi les Suisses, étoit tout ensemble plus modéré et plus savant ; et si Zuingle dans sa véhé-

mence parut être en quelque façon un autre Luther, Œcolampade ressembloit plus à Melancton: dont aussi il étoit ami particulier. On voit dans une lettre qu'il écrit à Erasme dans sa jeunesse (*Ep. Erasm. lib.* VII. *ep.* 42. 43.), avec beaucoup d'esprit et de politesse, des marques d'une piété aussi affectueuse qu'éclairée : des pieds d'un crucifix, devant lequel il avoit accoutumé de faire sa prière, il écrit à Erasme des choses si tendres sur les douceurs ineffables de Jésus-Christ, que cette pieuse image retraçoit si vivement dans son souvenir, qu'on ne peut s'empêcher d'en être touché. La Réforme qui venoit troubler ces dévotions, et les traiter d'idolâtrie, commençoit alors : car c'étoit en 1517 que ce jeune homme écrivoit cette lettre. Dans les premières années de ces brouilleries, et comme le remarque Erasme (*Ép. Erasm. lib.* XIII. *ep.* 12. 13.), dans un âge déjà assez mûr pour n'avoir à se reprocher aucune surprise, il se fit religieux avec beaucoup de courage et de réflexion. Aussi les lettres d'Erasme nous font-elles voir qu'il étoit très-affectionné au genre de vie qu'il avoit choisi (*Lib.* XIII. 27.); qu'il y goûtoit Dieu tranquillement; et qu'il y vivoit très-éloigné des nouveautés qui couroient. Cependant, ô foiblesse humaine et dangereuse contagion de la nouveauté! il sortit de son monastère, prêcha la nouvelle Réforme à Bâle où il fut pasteur; et fatigué du célibat, comme les autres Réformateurs, il épousa une jeune fille dont la beauté l'avoit touché. *C'est ainsi*, disoit Erasme (*Lib.* XIX. *ep.* 41.), *qu'ils se mortifient*; et il ne cessoit d'admirer ces nouveaux apôtres qui ne manquoient point de quitter la profession solennelle du célibat pour prendre des femmes; au lieu que les vrais apôtres de notre Seigneur, selon la tradition de tous les Pères, afin de n'être occupés que de Dieu et de l'Evangile, quittoient leurs femmes pour embrasser le célibat. « Il semble, disoit-il (*Ep.* » *Erasm. lib.* XIX. 3.), que la Réforme aboutisse à défroquer » quelques moines et à marier quelques prêtres; et cette » grande tragédie se termine enfin par un événement tout à » fait comique, puisque tout finit en se mariant, comme dans » les comédies. » Le même Erasme se plaint aussi, en d'autres endroits (*Lib.* XVIII. *ep.* 23. XIX. 113. XXXI. 47. *col.*

2057, *etc.*), que depuis que son ami Œcolampade eut quitté avec l'Eglise et le monastère sa tendre dévotion, pour embrasser cette sèche et dédaigneuse Réforme, il ne le reconnoisssoit plus; et qu'au lieu de la candeur dont ce ministre faisoit profession tant qu'il agissoit par lui-même, il n'y trouva plus que dissimulation et artifice lorsqu'il fut entré dans les intérêts et dans les mouvements d'un parti.

25. Progrès de la doctrine sacramentaire.

Après que la querelle sacramentaire eut été émue de la manière qu'on vient de voir, Carlostad répandit de petits écrits contre la présence réelle, et encore que, de l'aveu de tout le monde, ils fussent fort pleins d'ignorance (*Erasm. lib.* XIX. *ep.* 113. XXXI. 59. *p.* 2106.), le peuple déjà épris de la nouveauté ne laissa pas de les goûter. Zuingle et Œcolampade écrivirent pour défendre ce dogme nouveau : le premier avec beaucoup d'esprit et de véhémence; l'autre avec beaucoup de doctrine et une éloquence si douce, « qu'il y avoit, » dit Erasme (*Lib.* XVIII. *ep.* 9.), de quoi séduire, s'il se pou» voit et que Dieu le permît, les élus mêmes. » Dieu les mettoit à cette épreuve : mais ses promesses et sa vérité soutenoient la simplicité de la foi de l'Eglise contre les raisonnements humains. Un peu après Carlostad se réconcilia avec Luther, et l'apaisa en lui écrivant que ce qu'il avoit enseigné sur l'Eucharistie étoit plutôt par manière de proposition et d'examen, que de décision (*Hospin.* 2. *part. ad an.* 1525. *f.* 40.). Il ne cessa de brouiller toute sa vie; et les Suisses, qui le reçurent encore une fois, ne purent venir à bout de calmer cet esprit turbulent.

Sa doctrine se répandoit de plus en plus, mais sur des interprétations plus vraisemblables des paroles de notre Seigneur, que celles qu'il avoit données. Zuingle disoit que le bon homme avoit bien senti qu'il y avoit quelque sens caché dans ces divines paroles; mais qu'il n'avoit pu démêler ce que c'étoit. Lui et Œcolampade, avec des expressions un peu différentes, convenoient au fond que ces paroles : *Ceci est mon corps*, étoient figurées : *est* veut dire *signifie*, disoit Zuingle; *corps* c'est *le signe du corps*, disoit Œcolampade.

Ceux de Strasbourg entroient dans les mêmes interprétations. Bucer et Capiton, qui les conduisoient, devinrent zélés défenseurs du sens figuré. La Réforme se divisa, et ceux qui embrassèrent ce nouveau parti furent appelés Sacramentaires. On les nomma aussi Zuingliens, parce que Zuingle avoit le premier appuyé Carlostad, ou que son autorité prévalut dans l'esprit des peuples entraînés par sa véhémence.

26. Zuingle soigneux d'ôter de l'Eucharistie tout ce qui s'élevoit au-dessus des sens.

Il ne faut pas s'étonner qu'une opinion qui flattoit autant le sens humain eût tant de vogue. Zuingle disoit positivement qu'il n'y avoit point de miracle dans l'Eucharistie, ni rien d'incompréhensible ; que le pain rompu nous représentoit le corps immolé, et le vin le sang répandu ; que Jésus-Christ en instituant ces signes sacrés, leur avoit donné le nom de la chose ; que ce n'étoit pourtant pas un simple spectacle, ni des signes tout à fait nus ; que la mémoire et la foi du corps immolé et du sang répandu soutenoit notre âme ; que cependant le Saint-Esprit scelloit dans les cœurs la rémission des péchés, et que c'étoit là tout le mystère (*Zuing. Conf. Fid. ad. Franc. it. epist. ad Car.* v. *etc.*). La raison et le sens humain n'avoient rien à souffrir dans cette explication. L'Écriture faisoit de la peine : mais quand les uns opposoient, *Ceci est mon corps*, les autres répondoient : *Je suis la vigne* (Joan. xv. 1.), *Je suis la porte* (Ibid. x. 7.) : *La pierre étoit Christ* (I. Cor. x. 4.). Il est vrai que ces exemples n'étoient pas semblables. Ce n'étoit ni en proposant une parabole, ni en expliquant une allégorie, que Jésus-Christ avoit dit, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*. Ces paroles, détachées de tout autre discours, portoient tout leur sens en elles-mêmes. Il s'agissoit d'une nouvelle institution qui devoit être faite en termes simples ; et on n'avoit encore trouvé aucun lieu de l'Écriture, où un signe d'institution reçût le nom de la chose au moment qu'on l'instituoit, et sans aucune préparation précédente.

27. De l'esprit qui apparut à Zuingle pour lui fournir un passage, où le signe d'institution reçut d'abord le nom de la chose.

Cet argument tourmentoit Zuingle; nuit et jour il y cherchoit une solution. On ne laissa pas en attendant d'abolir la messe, malgré les oppositions du secrétaire de la ville, qui disputoit puissamment pour la doctrine catholique et pour la présence réelle. Douze jours après Zuingle eut ce songe tant reproché à lui et à ses disciples, où il dit que s'imaginant disputer encore avec le secrétaire de la ville qui le pressoit vivement (*Hosp.* 2. *part.* 25. 26.), il vit paroître tout d'un coup un fantôme *blanc ou noir* qui lui dit ces mots : *Lâche que ne réponds-tu ce qui est écrit dans l'Exode :* « L'Agneau est la Pâque » (*Exod.* XII. 11.), pour dire qu'il en est le signe? Voilà donc ce fameux passage tant répété dans les écrits des Sacramentaires, où ils crurent avoir trouvé le nom de la chose donné au signe dans l'institution du signe même; et voilà comme ce passage vint dans l'esprit à Zuingle qui s'en servit le premier. Au reste ses disciples veulent qu'en disant qu'il ne sait pas si celui qui l'avertit étoit blanc ou noir, il vouloit dire seulement que c'étoit un inconnu; et il est vrai que les termes latins peuvent recevoir cette explication. Mais outre que se cacher, sans rien faire qui découvre ce qu'on est, est un caractère naturel d'un mauvais esprit, celui-ci visiblement se trompoit. Ces paroles, *L'Agneau est la Pâque et le passage,* ne signifient nullement qu'il soit la figure du passage. C'est un hébraïsme commun où le mot de *sacrifice* est sous-entendu. Ainsi *péché* seulement est le sacrifice pour le péché; et *passage* simplement, ou *pâque,* c'est le sacrifice du passage ou de la pâque : ce que l'Écriture explique elle-même un peu au-dessous où elle dit tout du long, non que l'Agneau est le passage, mais *que c'est la victime du passage* (Exod. XII. 27.). Voilà bien assurément le sens de l'Exode. On produisit depuis d'autres exemples que nous verrons en leur temps : mais enfin voici le premier. Il n'y avoit rien, comme on voit, qui dût beaucoup soulager l'esprit de Zuingle, ni qui lui montrât que le signe reçut dès l'institution le nom de la chose. Cependant, à cette nouvelle explication de son inconnu, il s'éveilla,

il lut le lieu de l'Exode, il alla prêcher ce qu'il avoit vu en songe. On étoit trop bien préparé pour ne pas l'en croire : les nuages qui restoient encore dans les esprits furent dissipés.

28. Luther écrit contre les Sacramentaires, et pourquoi il traita Zuingle plus durement que les autres.

(1525.). Il fut sensible à Luther de voir non plus des particuliers, mais des Eglises entières de la nouvelle Réforme, se soulever contre lui. Mais il n'en rabattit rien de sa fierté. On en peut juger par ces paroles : « J'ai le Pape en tête ; j'ai » à dos les Sacramentaires et les Anabaptistes ; mais je mar- » cherai moi seul contre eux tous ; je les défierai au combat ; » je les foulerai aux pieds. » Et un peu après : « Je dirai sans » vanité que depuis mille ans l'Écriture n'a jamais été ni si » repurgée, ni si bien expliquée, ni mieux entendue qu'elle » l'est maintenant par moi » (*Ad maled. Reg. Ang. T.* II. 498.). Il écrivoit ces paroles en 1525, un peu après la querelle émue. En la même année il fit son livre *contre les Prophètes célestes*, se moquant par là de Carlostad qu'il accusoit d'approuver les visions des Anabaptistes. Ce livre avoit deux parties. Dans la première il soutenoit qu'on avoit eu tort d'abattre les images ; qu'il n'y avoit que les images de Dieu qu'il fût défendu d'adorer dans la loi de Moïse ; que les images de la croix et des saints n'étoient pas comprises dans cette défense ; que personne n'étoit tenu sous l'Évangile d'abolir par force les images, parce que cela étoit contraire à la liberté évangélique, et que ceux qui détruisoient ainsi les images étoient des docteurs de la loi et non pas de l'Évangile. Par là il nous justifioit de toutes les accusations d'idolâtrie dont on nous charge sans raison sur ce sujet. Dans la seconde partie il attaquoit les Sacramentaires. Au reste, il traita d'abord Œcolampade avec assez de douceur, mais il s'emporta terriblement contre Zuingle.

Ce docteur avoit écrit que dès l'an 1516, avant que le nom de Luther eût été connu, il avoit prêché l'Évangile, c'est-à-dire la Réformation dans la Suisse (*Zuing. in explan. artic.* 18. *Gesn. Bibl. etc. V. Calixt. Judic. n.* 53.), et les Suisses

lui donnoient la gloire du commencement, que Luther vouloit avoir tout entière. Piqué de ce discours il écrivit à ceux de Strasbourg « qu'il osoit se glorifier d'avoir le premier prêché » Jésus-Christ; mais que Zuingle lui vouloit ôter cette gloire » (*T.* II. *Jen. epist. p.* 202.). Le moyen, poursuivoit-il, de se » taire pendant que ces gens troublent nos Eglises et attaquent » notre autorité? S'ils ne veulent pas laisser affoiblir la leur, » il ne faut pas non plus affoiblir la nôtre. » Pour conclusion » il déclare « qu'il n'y a point de milieu, et qu'eux ou lui » sont des ministres de Satan. »

29. Paroles d'un fameux Luthérien sur la jalousie de Luther contre Zuingle.

Un habile Luthérien et le plus célèbre qui ait écrit de nos jours, fait ici cette réflexion (*Calixt. Judic. n.* 53.). « Ceux » qui méprisent toutes choses et exposent non-seulement » leurs biens, mais encore leur vie, souvent ne peuvent pas » s'élever au-dessus de la gloire; tant la douceur en est flat- » teuse, et tant est grande la foiblesse humaine. Au contraire » plus on a le courage élevé, plus on désire les louanges, et » plus on a de peine à voir transporter aux autres celles qu'on » a cru avoir méritées. Il ne faut donc pas s'étonner si un » homme de la magnanimité de Luther écrivit ces choses à » ceux de Strasbourg. »

30. Puissants raisonnements de Luther pour la présence réelle; et ses vanteries après les avoir faits.

Au milieu de ces bizarres transports, Luther confirmoit la foi de la présence réelle par de puissantes raisons : l'Ecriture et la tradition ancienne le soutenoient dans cette cause. Il montroit que de tourner au sens figuré des paroles de notre Seigneur si simples et si précises, sous prétexte qu'il y avoit des expressions figurées en d'autres endroits de l'Ecriture, c'étoit ouvrir une porte par laquelle toute l'Ecriture et tous les mystères de notre salut se tourneroient en figures; qu'il falloit donc apporter ici la même soumission avec laquelle nous recevions les autres mystères, sans nous soucier de la raison ni de la nature, mais seulement de Jésus-Christ et de sa parole; que le Sauveur n'avoit parlé dans l'institution, ni

de la foi ni du Saint-Esprit ; qu'il avoit dit, *Ceci est mon corps*, et non pas, *La foi vous y fera participer*, que le manger dont Jésus-Christ y parloit n'étoit non plus un manger mystique, mais un manger par la bouche ; que l'union de la foi se consommoit hors du sacrement, et qu'on ne pouvoit pas croire que Jésus-Christ ne nous donnât rien de particulier par des paroles si fortes ; qu'on voyoit bien que son intention étoit de nous assurer ses dons en nous donnant sa personne ; que le souvenir de sa mort, qu'il nous recommandoit, n'excluoit point la présence, mais nous obligeoit seulement à prendre ce corps et ce sang comme une victime immolée pour nous ; que cette victime en effet devenoit la nôtre par cette manducation ; qu'à la vérité la foi y devoit intervenir pour la rendre fructueuse ; mais que pour montrer que sans la foi même la parole de Jésus-Christ avoit son effet, il ne falloit que considérer la communion des indignes (*Serm. de Corp. et Sang. Chr. defens. verbi Cœnæ : quod verba adhuc stent. T.* VII. 277. 381. *Catech. maj. de Sac. alt. Concord. p.* 551. *etc.*). Il pressoit ici avec force les paroles de saint Paul, lorsqu'après avoir rapporté ces mots : *Ceci est mon corps*, il condamnoit si sévèrement ceux qui *ne discernoient pas le corps du Seigneur, et qui se rendoient coupables de son corps et de son sang* (I. Cor. XI. 24. 28. 29.) : il ajoutoit que partout saint Paul vouloit parler du vrai corps, et non du corps en figure ; et qu'on voyoit par ses expressions qu'il condamnoit ces impies, comme ayant outragé Jésus-Christ non pas en ses dons, mais immédiatement en sa personne.

Mais ce qu'il faisoit avec le plus de force, c'étoit de détruire les objections qu'on opposoit à ces célestes vérités. Il demandoit à ceux qui lui opposoient, *La chair ne sert de rien* (Joan. VI. 64.), avec quel front ils osoient dire que la chair de Jésus-Christ ne sert de rien, et transporter à cette chair qui donne la vie ce que Jésus-Christ a dit du sens charnel, et en tout cas de la chair prise à la manière que l'entendoient les Capharnaïtes, ou que la reçoivent les mauvais chrétiens, sans s'y unir par la foi, et recevoir en même temps l'esprit et la vie dont elle est pleine ? Quand on osoit lui demander à *quoi* donc servoit cette chair prise par la bouche du corps, il

demandoit à son tour à ces superbes demandeurs, à quoi servoit que le Verbe se fût fait chair? La vérité ne pouvoit-elle être annoncée, ni le genre humain délivré que par ce moyen? Savent-ils tous les secrets de Dieu, pour lui dire qu'il n'avoit que cette voie de sauver les hommes? Et qui sont-ils pour faire la loi à leur Créateur; et lui prescrire les moyens par lesquels il leur vouloit appliquer sa grâce? Que si enfin on lui opposoit les raisons humaines, comment un corps en tant de lieux, comment un corps humain tout entier dans un si petit espace; il mettoit en poudre toutes ces machines qu'on élevoit contre Dieu, en demandant comment Dieu conservoit son unité dans la Trinité des personnes? Comment de rien il avoit créé le ciel et la terre? Comment il avoit revêtu son Fils d'une chair humaine? Comment il l'avoit fait naître d'une vierge? Comment il l'avoit livré à la mort? Et comment il ressusciteroit tous les fidèles au dernier jour? Que prétendoit la raison humaine quand elle opposoit à Dieu ces vaines difficultés, qu'il détruisoit par un souffle? Ils disent que tous les miracles de Jésus-Christ sont sensibles. « Mais » qui leur a dit que Jésus-Christ a résolu de n'en point faire » d'autres? Lorsqu'il a été conçu du Saint-Esprit dans le » sein d'une vierge, ce miracle le plus grand de tous à qui » a-t-il été sensible? Marie auroit-elle su ce qu'elle alloit por- » ter dans ses entrailles, si l'ange ne lui avoit annoncé le » secret divin? Mais quand la divinité a habité corporellement » en Jésus-Christ, qui l'a vu ou qui l'a compris? Mais qui le » voit à la droite de son Père, d'où il exerce sa toute-puis- » sance sur tout l'univers? Est-ce là ce qui les oblige à tordre, » à mettre en pièces, à crucifier les paroles de leur maître? » Je ne comprends pas, disent-ils, comment il les peut exé- » cuter à la lettre. Ils me prouvent bien par cette raison, que » le sens humain ne s'accorde pas avec la sagesse de Dieu; » j'en conviens; j'en suis d'accord; mais je ne savois pas » encore qu'il ne fallût croire que ce qu'on découvre en ou- » vrant les yeux, ou ce que la raison humaine peut com- » prendre » (*Sermo quod verba stent. Ibid.*).

Enfin quand on lui disoit que cette matière n'étoit pas de conséquence, et ne valoit pas la peine de rompre la paix.

« Qui obligeoit donc Carlostad à commencer la querelle? Qui » contraignoit Zuingle et Œcolampade à écrire? Maudite éter- » nellement la paix qui se fait au préjudice de la vérité » (*Sermo quod verba stent. Ibid.*). Par de tels raisonnements il fermoit souvent la bouche aux Zuingliens. Il faut avouer qu'il avoit beaucoup de force dans l'esprit : rien ne lui manquoit que la règle, qu'on ne peut jamais avoir que dans l'Eglise, et sous le joug d'une autorité légitime. Si Luther se fût tenu sous ce joug si nécessaire à toute sorte d'esprits, et surtout aux esprits brillants et impétueux comme le sien; il eût pu retrancher de ses discours ses emportements, ses plaisanteries, son arrogance brutale, ses excès, ou pour mieux dire, ses extravagances : et la force avec laquelle il manie quelques vérités n'auroit pas servi à la séduction. C'est pourquoi on le voit encore invincible, quand il traite les dogmes anciens qu'il avoit pris dans le sein de l'Eglise : mais l'orgueil suivoit de près ses victoires. Cet homme se sut si bon gré d'avoir combattu avec tant de force pour le sens propre et littéral des paroles de notre Seigneur, qu'il ne put s'empêcher de s'en glorifier : « Les papistes eux-mêmes, dit-il (*Ep. Luth. ap.* » *Hosp.* 2. *part. ad an.* 1534. *f.* 132.), sont forcés de me » donner la louange d'avoir beaucoup mieux défendu qu'eux » la doctrine du sens littéral. Et en effet je suis assuré que » quand on les auroit tous fondus ensemble, ils ne la pour- » roient jamais soutenir aussi fortement que je fais. »

31. Les Zuingliens prouvent à Luther que les Catholiques entendent mieux que lui le sens littéral.

Il se trompoit : car encore qu'il montrât bien qu'il falloit défendre le sens littéral, il n'avoit pas su le prendre dans toute sa simplicité; et les défenseurs du sens figuré lui faisoient voir que s'il falloit suivre le sens littéral, la transsubstantiation gagnoit le dessus.

C'est ce que Zuingle, et en général tous les défenseurs du sens figuré démontroient très-clairement (*Hospin. ad an.* 1527. *f.* 49. etc.). Ils remarquent que Jésus-Christ n'a pas dit : *Mon corps est ici,* ou *Mon corps est sous ceci et avec ceci,* ou *Ceci contient mon corps,* mais simplement, *Ceci est mon*

corps. Ainsi ce qu'il veut donner à ses fidèles n'est pas une substance qui contient son corps ou qui l'accompagne, mais son corps sans aucune autre substance étrangère. Il n'a pas dit non plus : *Ce pain est mon corps* ; qui est l'autre explication de Luther ; mais il a dit : *Ceci est mon corps*, par un terme indéfini, pour montrer que la substance qu'il donne n'est plus du pain, mais son corps.

Et quand Luther expliquoit : *Ceci est mon corps*, c'est-à-dire, *Ce pain est mon corps réellement et sans figure*, il détruisoit sans y penser sa propre doctrine. Car on peut bien dire avec l'Église que le pain devient le corps, au même sens que saint Jean a dit que *l'eau fut faite vin* aux noces de Cana en Galilée (*Joan*. II. 9.), c'est-à-dire par le changement de l'un en l'autre. On peut dire pareillement que ce qui est pain en apparence est en effet le corps de notre Seigneur ; mais que du vrai pain, en demeurant tel, fût en même temps le vrai corps de notre Seigneur, comme Luther le prétendoit, les défenseurs du sens figuré lui soutenoient aussi bien que les Catholiques, que c'est un discours qui n'a point de sens, et concluoient qu'il falloit admettre, ou avec eux un simple changement moral, ou le changement de substance avec les papistes.

32. Bèze prouve la même vérité.

C'est pourquoi Bèze soutient aux Luthériens, dans la Conférence de Montbéliard, que des deux explications qui s'arrêtent au sens littéral, c'est-à-dire de celle des Catholiques *qui s'éloigne le moins des paroles de l'institution de la Cène, si on les veut exposer de mot à mot* (Conf. de Montb. imp. à Gen. 1587. p. 52.). Il le prouve par cette raison, que « les » transsubstantiateurs disent que par la vertu de ces paroles » divines, ce qui auparavant étoit pain, ayant changé de sub- » stance, devient incontinent le corps même de Jésus-Christ, » afin qu'en cette façon cette proposition puisse être vérita- » ble, *Ceci est mon corps*. Au lieu que l'exposition des con- » substantiateurs, disant que ces mots, *Ceci est mon corps*, » signifient mon corps est essentiellement dedans, avec, ou » sous ce pain, ne déclare pas ce que le pain est devenu, et » ce que c'est qui est le corps, mais seulement où il est. »

Cette raison est simple et intelligible. Car il est clair que Jésus-Christ ayant pris du pain pour en faire quelque chose, il a dû nous déclarer quelle chose il en a voulu faire ; et il n'est pas moins évident que ce pain est devenu ce que le Tout-puissant en a voulu faire. Or ces paroles font voir qu'il en a voulu faire son corps, de quelque manière qu'on le puisse entendre, puisqu'il a dit : *Ceci est mon corps*. Si donc ce pain n'est pas devenu son corps en figure, il l'est devenu en effet ; et on ne peut se défendre d'admettre ou le changement en figure, ou le changement en substance.

Ainsi, à n'écouter simplement que la parole de Jésus-Christ, il faut passer à la doctrine de l'Eglise ; et Bèze a raison de dire qu'elle a moins d'inconvénient *quant à la manière de parler* (Conf. de Montb. imp. à Gen. 1587. p. 52.), que celle des Luthériens, c'est-à-dire qu'elle sauve mieux le sens littéral.

Calvin confirme souvent la même vérité (*Instit. lib.* 4. *c.* 17. *n.* 30. *etc.*) ; et pour ne nous point arrêter au sentiment des particuliers, tout un synode de Zuingliens l'a reconnue.

53. Tout un synode de Zuingliens établit la même vérité en Pologne.

C'est le synode de Czenger, ville de Pologne, rapporté dans le recueil de Genève (*Syn. Czeng. tit. de Cœnâ. in Synt. Gen. part.*). Ce synode, après avoir rejeté *la transsubstantiation papistique*, montre que *la consubstantiation* luthérienne est insoutenable ; parce « comme la baguette de Moïse n'a » pas été serpent sans transsubstantiation, et que l'eau n'a » pas été sang en Egypte, ni vin dans les noces de Cana sans » changement ; ainsi le pain de la Cène ne peut être substan- » tiellement le corps de Christ, s'il n'est changé en sa chair, » en perdant la forme et la substance de pain. »

C'est le bon sens qui a dicté cette décision. En effet le pain, en demeurant pain, ne peut non plus être le corps de notre Seigneur, que la baguette demeurant baguette put être un serpent, ou que l'eau demeurant eau put être du sang en Egypte et du vin aux noces de Cana. Si donc ce qui était pain devient le corps de notre Seigneur, ou il le devient en figure

ar un changement mystique, suivant la doctrine de Zuingle, u il le devient en effet par un changement réel, comme le isent les Catholiques.

i. Luther n'entendoit pas la force de cette parole : *ceci est mon corps.*

Ainsi Luther, qui se glorifioit d'avoir lui seul mieux déndu le sens littéral que tous les théologiens catholiques, toit bien loin de son compte, puisqu'il n'avoit pas même ompris le vrai fondement qui nous attache à ce sens, ni enendu la nature de ces propositions qui opèrent ce qu'elles noncent. Jésus-Christ dit à cet homme : *Ton fils est vivant* Joan. IV. 50. 51.) ; Jésus-Christ dit à cette femme : *Tu es uérie de ta maladie* (Luc. XIII. 12.) : en parlant : il fait ce u'il dit ; la nature obéit, les choses changent, et le malade levient sain. Mais les paroles où il ne s'agit que de choses acidentelles, comme sont la santé et la maladie, n'opèrent ussi que des changements accidentels. Ici où il s'agit de substance, puisque Jésus-Christ a dit, *Ceci est mon corps, ceci est non sang,* le changement est substantiel ; et par un effet aussi éel qu'il est surprenant, la substance du pain et du vin est hangée en la substance du corps et du sang. Par conséquent, orsqu'on suit le sens littéral, il ne faut pas croire seulement ue le corps de Jésus-Christ est dans le mystère, mais encore u'il en fait toute la substance ; et c'est à quoi nous conduisent les paroles mêmes, puisque Jésus-Christ n'a pas dit, *Mon corps est ceci,* ou *Ceci contient mon corps ;* mais *Ceci est mon corps :* et il n'a pas même voulu dire, *Ce pain* est mon corps, mais *Ceci* indéfiniment : et de même que s'il avait dit lorsqu'il a changé l'eau en vin : *Ce qu'on va vous donner à boire, c'est du vin,* il ne faudroit pas entendre qu'il auroit conservé ensemble et l'eau et le vin, mais qu'il aurait changé l'eau en vin : ainsi, quand il prononce que ce qu'il présente est son corps, il ne faut nullement entendre qu'il mêle son corps avec le pain, mais qu'il change effectivement le pain en son corps. Voilà où nous menoit le sens littéral, de l'aveu même des Zuingliens, et ce que jamais Luther n'avoit pu entendre.

35. **Les Sacramentaires prouvoient à Luther qu'il admettoit une espèce de sens figuré.**

Faute de l'avoir entendu, ce grand défenseur du sens littéral tomboit nécessairement dans une espèce de sens figuré. Selon lui, *Ceci est mon corps*, vouloit dire : ce pain contient mon corps, ou : ce pain est uni avec mon corps ; et par ce moyen les Zuingliens le forçoient à reconnoître dans cette expression la figure grammaticale, qui met ce qui contient pour ce qui est contenu, ou la partie pour le tout (*Vid. Hosp. 2. part.* 12. 35. 47. 61. 76. 161. *etc.*). Puis ils le pressoient en cette sorte : S'il vous est permis de reconnoître dans les paroles de l'institution la figure qui met la partie pour le tout, pourquoi nous voulez-vous empêcher d'y reconnoître la figure qui met la chose pour le signe ? Figure pour figure, la métonymie que nous recevons vaut bien la synecdoque que vous admettez. Ces Messieurs étoient humanistes et grammairiens. Tous leurs livres furent bientôt remplis de la synecdoque de Luther et de la métonymie de Zuingle : il falloit que les Protestants prissent parti entre ces deux figures de rhétorique ; et il demeuroit pour constant qu'il n'y avoit que les Catholiques qui, également éloignés de l'un et de l'autre, et ne connoissant dans l'Eucharistie ni le pain, ni un simple signe, établissoient purement le sens littéral.

36. **Différence de la doctrine inventée, et de la doctrine reçue par tradition.**

On voyoit ici la différence qu'il y a entre les doctrines qui sont introduites de nouveau par des auteurs particuliers, et celles qui viennent naturellement. Le changement de substance avoit rempli, comme par lui-même, l'Orient et l'Occident, entrant dans tous les esprits avec les paroles de notre Seigneur, sans jamais causer aucun trouble, et sans que ceux qui l'ont cru aient jamais été notés par l'Eglise comme novateurs. Quand il a été contesté, et qu'on a voulu détourner le sens littéral avec lequel il avoit passé par toute la terre, non-seulement l'Eglise est demeurée ferme, mais encore on a vu ses adversaires combattre pour elle en se combattant les uns les autres. Luther et ses sectateurs prouvoient invinci-

blement qu'il falloit retenir le sens littéral; Zuingle et les siens ne prouvoient pas avec moins de force, qu'il ne pouvoit être retenu sans le changement de substance : ainsi ils ne s'accordoient qu'à se prouver les uns aux autres que l'Eglise, qu'ils avoient quittée, avoit plus de raison que chacun d'eux : par je ne sais quelle force de la vérité, tous ceux qui l'abandonnoient en conservoient quelque chose; et l'Eglise, qui gardoit le tout, gagnoit la victoire.

37. Le sens catholique est visiblement le plus naturel.

De là il suit clairement que l'interprétation des Catholiques, qui admettent le changement de substance, est la plus naturelle et la plus simple ; et parce qu'elle est suivie par le plus grand nombre des chrétiens, et parce que, des deux qui la combattent de différentes manières, l'un qui est Luther, ne s'y est opposé que par esprit de contradiction et en dépit de l'Eglise ; et l'autre, qui est Zuingle, demeure d'accord que s'il faut recevoir avec Luther le sens littéral, il faut aussi recevoir avec les Catholiques le changement de substance.

38. Question : Si le sacrement est détruit dans la Transsubstantiation.

Dans la suite les Luthériens une fois engagés dans l'erreur, s'y sont affermis par cette raison, que c'est détruire le sacrement que d'en ôter, comme nous faisons, la substance du pain et du vin. Je suis obligé de dire que je n'ai trouvé cette raison dans aucun écrit de Luther ; et en effet elle est trop foible et trop éloignée pour venir d'abord dans l'esprit : car on sait qu'un sacrement, c'est-à-dire un signe, consiste dans ce qui paroît, et non pas dans le fond ni dans la substance. Il ne fut pas nécessaire de montrer à Pharaon et sept vaches et sept épis effectifs, pour lui marquer la fertilité et la stérilité de sept années (*Gen.* XII, 2, 3, 5, 6.) : l'image qui s'en forma dans son esprit fut très-suffisante pour cela. Et s'il faut venir à des choses dont les yeux aient été frappés, afin que la colombe nous représentât le Saint-Esprit, et avec toute sa douceur le chaste amour qu'il inspire aux âmes saintes, il importoit peu que ce fût une véritable colombe qui descendît visiblement sur Jésus-Christ (*Matth.* III, 16.) ; il suffisoit

soit quelquefois en apparence, se faisoient entre eux une guerre plus cruelle qu'à l'Église même, s'appelant mutuellement des furieux, des enragés, des esclaves de Satan, plus ennemis de la vérité et des membres de Jésus-Christ que le Pape même (*Luth. ad Jac. Præp. Brem. Hosp.* 82. *Luth. maj. Conf. ibid.* 56. *Zuing. resp. Hosp.* 44.); ce qui étoit tout dire pour eux.

Cependant l'autorité que Luther vouloit conserver dans la nouvelle Réforme, qui s'étoit soulevée sous ses étendards, s'avilissoit. Il étoit pénétré de douleur; et la fierté qu'il témoignoit au dehors n'empêchoit pas l'accablement où il étoit dans le cœur; plus il étoit fier, plus il trouvoit insupportable d'être méprisé dans un parti dont il vouloit être le seul chef. Le trouble qu'il ressentoit passoit jusqu'à Melancton. « Luther » me cause, dit-il (*Lib.* IV, *ep.* 76. *ad Camer.*), d'étranges » troubles par les longues plaintes qu'il me fait de ses afflic- » tions. Il est abattu et défiguré par des écrits qu'on ne trouve » pas méprisables. Dans la pitié que j'ai de lui, je me sens affligé » au dernier point du trouble universel de l'Église. Le vul- » gaire incertain se partage en des sentiments contraires; et » si Jésus-Christ n'avoit promis d'être avee nous jusqu'à la » consommation des siècles, je craindrois que la religion ne » fût tout à fait détruite par ces dissensions : car il n'y a rien » rien de plus vrai que la sentence qui dit, que la vérité » nous échappe par trop de disputes. »

41. Luther enseigne l'ubiquité.

(1527, 1628). Étrange agitation d'un homme qui s'attendoit à voir l'Église réparée, et qui la voit prête à tomber par les moyens qu'on avoit pris pour la rétablir! Quelle considération pouvoit-il trouver dans les promesses que Jésus-Christ nous a faites d'être toujours avec nous? C'est aux Catholiques à se nourrir de cette foi, eux qui croient que jamais l'Église ne peut être vaincue par l'erreur, quelque violente que soit l'attaque, et qui en effet l'ont trouvée toujours invincible. Mais comment peut-on s'attacher à cette promesse dans la nouvelle Réforme, dont le premier fondement, quand elle rompoit avec l'Église, étoit que Jésus-Christ l'avoit délaissée

usqu'à la laisser tomber dans l'idolâtrie? Au reste, quoiqu'il soit vrai que la vérité demeure toujours dans l'Église, et s'y épure d'autant plus qu'elle est plus violemment attaquée, Melancton avoit raison de penser qu'à force de disputer elle échappoit aux particuliers. Il n'y avoit point d'erreur si prodigieuse où l'ardeur de la dispute n'entraînât l'esprit emporté de Luther. Elle lui fit embrasser cette monstrueuse opinion de l'ubiquité. Voici les raisonnements dont il appuyoit cette étrange erreur. L'humanité de notre Seigneur est unie à la divinité; donc l'humanité est partout aussi bien qu'elle. Jésus-Christ comme homme est assis à la droite de Dieu : la droite de Dieu est partout; donc Jésus-Christ comme homme est partout. Comme homme il étoit dans les cieux avant que d'y être monté. Il étoit dans le tombeau quand les anges dirent qu'il n'y étoit plus. Les Zuingliens excédoient en disant que Dieu même ne pouvoit pas mettre le corps de Jésus-Christ en plusieurs lieux. Luther s'emporte à un autre excès, et il soutient que ce corps étoit nécesssairement partout. Voilà ce qu'il enseigna dans un livre dont nous avons déjà parlé, qu'il fit en 1527, pour défendre le sens littéral; et ce qu'il osa insérer dans une Confession de foi qu'il publia en 1528, sous le titre de grande Confession de foi (*Serm. quod verba stent. T.* III, *Jen. Conf. maj. T.* IV, *Jen. Calix. Jud. n.* 40 *et seq.*)

42. Luther déclare de nouveau qu'il importe peu de mettre la substance du pain ou de l'ôter : grossière théologie de ce docteur, dont Melancton est scandalisé.

Il dit dans ce dernier livre qu'il importoit peu de mettre ou d'ôter le pain dans l'Eucharistie; mais qu'il étoit plus raisonnable d'y reconnoître *un pain charnel et du vin sanglant : panis carneus, et vinum sanguineum.* C'étoit le nouveau langage par lequel il exprimoit l'union nouvelle qu'il mettoit entre le pain et le corps. Ces paroles sembloient viser à l'impanation, et il en échappoit souvent à Luther qui portoient plus loin qu'il ne vouloit. Mais du moins elles proposoient un certain mélange de pain et de chair, de vin et de sang qui paroissoit bien grossier, et qui fut insupportable à Melancton. « J'ai, dit-il (*Ib.* IV. *ep.* 76. 1528.), parlé à

» Luther de ce mélange du pain et du corps qui paroît à beau-
» coup de gens un étrange paradoxe. Il m'a répondu décisi-
» vement qu'il n'y vouloit rien changer, et moi je ne trouve
» pas à propos d'entrer encore dans cette matière. » C'est-à-dire qu'il n'étoit pas du sentiment de Luther, et qu'il n'osoit le contredire.

43. **La dispute sacramentaire renversoit les fondements de la Réforme. Paroles de Calvin.**

Cependant les excès où l'on s'emportoit de part et d'autre dans la nouvelle Réforme la décrioient parmi les gens de bon sens. Cette seule dispute renversoit le fondement commun des deux partis. Ils croyoient pouvoir finir toutes les disputes par l'Écriture toute seule, et ne vouloient qu'elle pour juge; et tout le monde voyoit qu'ils disputoient sans fin sur cette Écriture, et encore sur un des passages qui devoit être des plus clairs, puisqu'il s'y agissoit d'un testament. Ils se crioient l'un à l'autre : Tout est clair, et il n'y a qu'à ouvrir les yeux. Sur cette évidence de l'Écriture, Luther ne trouvoit rien de plus hardi ni de plus impie que de nier le sens littéral; et Zuingle ne trouvoit rien de plus absurde ni de plus grossier que de le suivre. Erasme, qu'ils vouloient gagner, leur disoit avee tous les Catholiques : Vous en appelez tous à la pure parole de Dieu, et vous croyez en être les interprètes véritables? Accordez-vous donc entre vous avant que de vouloir faire la loi au monde (*Lib.* XVIII. 3. XIX. 3. 113. XXXI. 59. *p.* 2102. *etc.*). Quelque mine qu'ils fissent, ils étoient honteux de ne pouvoir convenir, et ils pensoient tous au fond de leur cœur ce que Calvin écrivit un jour à Melancton, qui étoit son ami. « Il est de grande importance qu'il ne
» passe aux siècles à venir aucun soupçon des divisions qui
» sont parmi nous : car il est ridicule au-delà de tout ce
» qu'on peut s'imaginer, qu'après avoir rompu avec tout le
» monde, nous nous accordions si peu entre nous dès le
» commencement de notre Réforme. » (*Calv. epist. ad Mel. p.* 143.)

14. Les Luthériens prennent les armes sous la conduite du landgrave, qui reconnoît qu'il a tort.

Philippe, landgrave de Hesse, très-zélé pour le nouvel Évangile, avoit prévu ce désordre, et dès les premièr esannées du différend il avoit tâché de l'accommoder. Aussitôt qu'il vit le parti assez fort, et d'ailleurs menacé par l'empereur et les Catholiques, il commença à former des desseins de ligue. On oublia bientôt les maximes que Luther avoit données pour fondement à sa Réforme, de ne chercher aucun appui dans les armes. Sous prétexte d'un traité imaginaire qu'on disoit avoir été fait entre George, duc de Saxe, et les autres princes catholiques pour exterminer les Luthériens, ceux-ci avoient pris les armes (*Sleid. lib.* VI. 92. *Mel. lib.* IV. *epist.* 70). L'affaire à la vérité fut accommodée : le landgrave se contenta des grosses sommes d'argent que quelques princes ecclésiastiques furent obligés de lui donner, pour le dédommager d'un armement que lui-même reconnaissoit avoir été fait sur de faux rapports.

Melancton, qui n'approuvoit pas cette conduite, ne trouva point d'autre excuse au landgrave, sinon qu'il ne vouloit pas faire paroître qu'il eût été trompé ; et il disoit pour toute raison, qu'une *mauvaise honte* l'avoit fait agir (*Mel. ibid.*). Mais d'autres pensées le troubloient beaucoup davantage. On s'étoit vanté dans le parti qu'on détruiroit la papauté sans faire la guerre et sans répandre du sang. Avant que ce tumulte du landgrave arrivât, et un peu après la révolte des paysans, Melancton avoit écrit au landgrave même, *qu'il valoit mieux tout endurer que d'armer pour la cause de l'Évangile* (Lib. III. ep. 16.). Et maintenant il se trouvoit que ceux qui avoient tant fait les pacifiques, étoient les premiers à prendre les armes sur *un faux rapport*, comme Melancton le reconnoît (*Ibid. ep.* 70. 72.). C'est aussi ce qui lui fait ajouter : « Quand je considère de quel scandale la bonne cause » va être chargée, je suis presque accablé de cette peine. » Luther fut bien éloigné de ces sentiments. Encore qu'il fût constant en Allemagne, et que les auteurs même protestants en soient d'accord (*Mel. ibid. Sleid. ibid. Dav. Chyt. in*

Saxon. ad an. 1528, *pag.* 312), que ce prétendu traité de George de Saxe n'étoit qu'une illusion. Luther voulut croire qu'il étoit véritable ; et il écrivit plusieurs lettres et plusieurs libelles où il s'emporte contre ce prince jusqu'à lui dire qu'il étoit *le plus fou de tous les fous ; un Moab orgueilleux, qui entreprenoit toujours au-dessus de ses forces* (Luth. ep. ad Vences. Lync. p. 312. T. VII. et a. Chyt. in Saxe. p. 312 et 982): ajoutant *qu'il prieroit Dieu contre lui.* Après quoi *il avertiroit les princes d'*EXTERMINER DE TELLES GENS, *qui vouloient voir toute l'Allemagne en sang* : c'étoit à dire, que de peur de la voir en ce triste état, les Luthériens l'y devoient mettre, et commencer par exterminer les princes qui s'opposoient à leurs desseins.

Ce George, duc de Saxe, que Luther traite si mal, étoit autant contraire aux Luthériens, que son parent l'électeur leur étoit favorable. Luther prophétisoit contre lui de toute sa force, sans considérer qu'il étoit de la famille de ses maîtres; et on voit qu'il ne tint pas à lui qu'on n'accomplît ses prophéties à coups d'épée.

45. Le nom de Protestants. Conférence de Marpourg, où le landgrave tente vainement de concilier les deux partis des Protestants.

Cet armement des Luthériens, qui avoit fait trembler toute l'Allemagne en 1528, les rendit si fiers, qu'ils se crurent en état de protester ouvertement contre le décret publié contre eux l'année d'après, dans la diète de Spire, et d'en appeler à l'Empereur, au futur concile général, ou à celui qu'on tiendroit en Allemagne. Ce fut en cette occasion qu'ils se réunirent sous le nom de Protestants (*Sleid. lib.* VI, 94, 97.) : mais le landgrave, le plus prévoyant et le plus capable aussi bien que le plus vaillant de tous, conçut que la diversité des sentiments seroit un obstacle éternel à la parfaite union qu'il vouloit établir dans le parti. Ainsi dans la même année du décret de Spire il ménagea la conférence de Marpourg (*Sleid. ibid.*), où il fit trouver tous les chefs de la nouvelle Réforme, c'est-à-dire Luther, Osiandre et Melancton d'un côté; Zuingle, Œcolampade et Bucer de l'autre, sans compter les autres qui sont moins connus. Luther et Zuingle parloient seuls : car

déjà les Luthériens ne parloient point où Luther étoit, et Mélancton avoue franchement que lui et ses compagnons furent *des personnages muets* (Lib. IV, ep. 88.). On ne songeoit pas alors à s'amuser les uns les autres par des explications équivoques, comme on fit depuis. La vraie présence du corps et du sang fut nettement posée d'un côté, et niée de l'autre (*Hospin. ad an.* 1529, *de coll. Marp.*). On entendit des deux côtés qu'une présence en figure, et une présence par foi n'étoit pas une vraie présence de Jésus-Christ, mais une présence morale, une présence improprement dite et par métaphore. On convint en apparence de tous les articles, à la réserve de celui de l'Eucharistie. Je dis en apparence, car il paroît par deux lettres que Melancton écrivit durant le colloque pour en rendre compte à ses princes, qu'on ne s'entendoit guère dans le fond. « Nous découvrîmes, dit-il (*Mel. ep.* » *ad Elect. Saxon. et ad Henr. Ducem. Sax. ibid. et ap. Luth.* » *T.* IV. *Jen.*), que nos adversaires entendoient fort peu la » doctrine de Luther, encore qu'ils tâchassent d'imiter son » langage » ; c'est-à-dire qu'on s'accordoit par complaisance et en paroles, sans se bien entendre en effet : et il étoit vrai que Zuingle n'avoit jamais rien compris dans la doctrine de Luther sur les sacrements, ni dans sa justice imputée. On accusa aussi ceux de Strasbourg, et Bucer qui en étoit le pasteur de n'avoir pas de bons sentiments (*Ibid.*), c'est-à-dire, comme on l'entendoit, des sentiments assez luthériens sur cette matière; et il y parut dans la suite comme nous verrons bientôt. C'est que Zuingle et ses compagnons ne se mettant guère en peine de toutes ces choses, en disoient tout ce qu'il plaisoit à Luther, et à vrai dire n'avoient en tête que la question de la présence réelle. Quant à la manière de traiter les choses, Luther parloit avec hauteur selon sa coutume. Zuingle montra beaucoup d'ignorance, jusqu'à demander plusieurs fois, *comment de méchants prêtres pouvoient faire une chose sacrée?* (Hosp. ibid.) Mais Luther le releva d'une étrange sorte, et lui fit bien voir, par l'exemple du Baptême, qu'il ne savoit ce qu'il disoit. Lorsque Zuingle et ses compagnons virent qu'ils ne pouvoient persuader à Luther le sens figuré, ils le prièrent du moins de vouloir bien les tenir pour frères.

Mais ils furent vivement repoussés. « Quelle fraternité me » demandez-vous, leur disoit-il (*Luth. epist. ad Jac. Præp.* » *Bremens. Ibid.*), si vous persistez dans votre créance? C'est » signe que vous en doutez, puisque vous voulez être frères » de ceux qui la rejettent. » Voilà comme finit la conférence. On se promit pourtant une charité mutuelle. Luther interpréta cette charité de celle qu'on doit aux ennemis, et non pas de celle qu'on doit aux personnes de même communion. *Ils frémissoient*, disoit-il, *de se voir traiter d'hérétiques*. On convint pourtant de ne plus écrire les uns contre les autres; *mais pour leur donner*, poursuivoit Luther, *le temps de se reconnoître*.

Cet accord tel quel ne dura guère : au contraire, par les récits différents qui se firent de la conférence, les esprits s'aigrirent plus que jamais : Luther regarda comme un artifice la proposition de fraternité qui lui fut faite par les Zuingliens, et dit « que Satan régnoit tellement en eux, qu'il n'étoit plus » en leur pouvoir de dire autre chose que des mensonges » (*Ibid.*)

LIVRE III.

EN L'AN 1530.

SOMMAIRE. — Les confessions de foi des deux partis des Protestants. Celle d'Ausbourg composée par Melancton. Celle de Strasbourg ou des quatre villes par Bucer. Celle de Zuingle. Variations de celle d'Ausbourg sur l'Eucharistie. Ambiguïté de celle de Strasbourg. Zuingle seul pose nettement le sens figuré. Le terme de substance pourquoi mis pour expliquer la réalité. Apologie de la Confession d'Ausbourg faite par Melancton. L'Eglise calomniée presque sur tous les points; et principalement sur celui de la Justification, et sur l'opération des Sacrements et de la Messe. Le mérite des bonnes œuvres avoué de part et d'autres, l'absolution sacramentale de même; la confession, les vœux monastiques et beaucoup d'autres articles. L'Eglise romaine reconnue en plusieurs manières dans la Confession d'Ausbourg. Démonstration de la Confession d'Ausbourg et par l'Apologie, que les Luthériens reviendroient à nous en retranchant leurs calomnies, et en entendant bien leur propre doctrine.

---

1. La célèbre diète d'Ausbourg où les Confessions de foi sont présentées à Charles V.

(1530.) Au milieu de ces démêlés on se préparoit à la célèbre diète d'Ausbourg, que Charles V avoit convoqué pour y remédier aux troubles que le nouvel Évangile causoit en Allemagne. Il arriva à Ausbourg le 15 juin 1530. Ce temps est considérable, car c'est alors qu'on vit paroître pour la première fois des Confessions de foi en forme, publiées au nom de chaque parti. Les Luthériens défenseurs du sens littéral présentèrent à Charles V la Confession de foi, appelée la Confession d'Ausbourg. Quatre villes de l'Empire, Strasbourg, Memingue, Lindau et Constance, qui défendoient le sens figuré, donnèrent la leur séparément au même prince. On la nomma la Confession de Strasbourg ou des quatre villes; et Zuingle qui ne voulut pas être muet dans une occasion si célèbre, quoiqu'il ne fût pas du corps de l'Empire, envoya aussi sa Confession de foi à l'Empereur.

2. La Confession d'Ausbourg rédigée par Melancton, et présentée à l'Empereur.

Melancton, le plus éloquent et le plus poli aussi bien que le plus modéré de tous les disciples de Luther, dressa la Confession d'Ausbourg de concert avec son maître qu'on avoit fait approcher du lieu de la diète. Cette Confession de foi fut présentée à l'Empereur en latin et en allemand le 25 juin 1530, souscrite par Jean, electeur de Saxe, par six autres princes, dont Philippe, landgrave de Hesse étoit un des principaux, et par les villes de Nuremberg et de Reutlingue, auxquelles quatre autres villes étoient associées (*Chyt. Hist. Conf. Aug. etc.*). On la lut publiquement dans la diète en présence de l'Empereur; et on convint de n'en répandre aucune copie, ni manuscrite ni imprimée, que de son ordre. Il s'en est fait depuis plusieurs éditions tant en allemand qu'en latin, toutes avec de notables différences : et tout le parti la reçut.

3. De la Confession de Strasbourg, ou des quatre villes, et de Bucer qui la dressa.

Ceux de Strasbourg et leurs associés défenseurs du sens figuré, s'offrirent à la souscrire, à la réserve de l'article de la Cène. Ils n'y furent pas reçus, de sorte qu'ils composèrent leur Confession particulière qui fut dressée par Bucer (*Chytr. Hist. Conf. Aug.*).

C'étoit un homme assez docte, d'un esprit pliant, et plus fertile en distinction, que les scholastiques les plus raffinés; agréable prédicateur; un peu pesant dans son style : mais il imposoit par la taille, et par le son de la voix. Il avoit été Jacobin, et s'étoit marié comme les autres, et même pour ainsi parler plus que les autres, puisque sa femme étant morte, il passa à un second et à un troisième mariage. Les saints Pères ne recevoient point au sacerdoce ceux qui avoient été mariés deux fois étant laïques. Celui-ci prêtre et religieux se marie trois fois sans scrupule durant son nouveau ministère. C'étoit une recommandation dans le parti, et on aimoit à confondre par ces exemples hardis les observances superstitieuses de l'ancienne Église.

Il ne paroît pas que Bucer ait rien concerté avec Zuingle : celui-ci avec les Suisses parloit franchement; Bucer méditoit des accommodements, et jamais homme ne fut plus fécond en équivoques.

Cependant lui et les siens ne purent alors s'unir aux Luthériens, et la nouvelle Réforme fit en Allemagne deux corps visiblement séparés par des Confessions de foi différentes.

Après les avoir dressées; ces Eglises sembloient avoir pris leur dernière forme, et il étoit temps du moins alors de se tenir ferme, mais c'est ici au contraire que les variations se montrent plus grandes.

4. De la Confession d'Ausbourg, et de l'Apologie : l'autorité de ces deux pièces dans tout le parti.

La Confession d'Ausbourg est la plus considérable en toutes manières. Outre qu'elle fut présentée la première, souscrite par un plus grand corps, et reçue avec plus de cérémonie; elle a encore cet avantage qu'elle a été regardée dans la suite, non-seulement par Bucer et par Calvin même en particulier, mais encore par tout le parti du sens figuré, assemblé en corps, comme une pièce commune de la nouvelle Réforme, ainsi que la suite le fera paroître. Comme l'empereur la fit réfuter par quelques théologiens catholiques, Melancton en fit l'Apologie, qu'il étendit davantage un peu après. Au reste il ne faut pas regarder cette Apologie comme un ouvrage particulier, puisqu'elle fut présentée à l'empereur au nom de tout le parti, par les mêmes qui lui présentèrent la Confession d'Ausbourg, et que depuis les Luthériens n'ont tenu aucune assemblée pour déclarer leur foi, où ils n'aient fait marcher d'un pas égal la Confession d'Ausbourg, et l'Apologie, comme il paroît par les actes de l'Assemblée de Smalcade en 1537 et par les autres (*Præf. Apol. in lib. Concord. p.* 48. *Art. Smal. ibid.* 356. *Epitome art. ibid.* 571. *Solida repet. ibid.* 633. 728, *etc.*)

5. L'article X de la Confession d'Ausbourg, où il s'agit de la Cène, est couché en quatre façons : la variété des deux premières.

Il est certain que l'intention de la Confession d'Ausbourg étoit d'établir la présence réelle du corps et du sang; et comme

disent les Luthériens dans le livre de la Concorde, « on y vou-
» loit expressément rejeter l'erreur des Sacramentaires, qui
» présentèrent en même temps à Ausbourg leur Confession
» particulière » (*Concor. p.* 728.). Mais tant s'en faut que les Luthériens tiennent un langage uniforme sur cette matière, qu'au contraire on voit d'abord l'article x de leur Confession, qui est celui où ils ont dessein d'établir la réalité : on voit, dis-je, cet article x couché en quatre manières différentes, sans qu'on puisse presque discerner laquelle est la plus authentique, puisqu'elles ont toutes paru dans des éditions où étoient les marques de l'autorité publique.

De ces quatre manières nous en voyons deux dans le recueil de Genève, où la Confession d'Ausbourg nous est donnée telle qu'elle avoit été imprimée en 1540 à Vitemberg, dans le lieu où étoit né le luthéranisme, où Luther et Melancton étoient présents (*Conf. Aug. art.* x. *Syntagm. Gen.* 2. *part. p.* 13.). Nous y lisons l'article de la Cène en deux manières. Dans la première, qui est celle de l'édition de Vitemberg, il est dit, « qu'avec le pain et le vin, le corps et le sang de Jésus-Christ
» est vraiment donné à ceux qui mangent dans la Cène. » La seconde ne parle pas du pain et du vin, et se trouve couchée en ces termes : « Elles croient (les Eglises protestantes) que
» le corps et le sang sont vraiment distribués à ceux qui man-
» gent, et improuvent ceux qui enseignent le contraire. »

Voilà dès le premier pas une variété assez importante, puisque la dernière de ces expressions s'accorde avec la doctrine du changement de substance, et que l'autre semble être mise pour la combattre. Toutefois les Luthériens ne s'en sont pas tenus là ; et encore que des deux manières d'énoncer l'article x qui paroissoit dans le recueil de Genève, ils aient suivi la dernière dans leur livre de la Concorde, à l'endroit où la Confession d'Ausbourg y est insérée (*Conf. Aug. art.* x. *in lib. Conc. p.* 13.), on voit néanmoins dans le même livre ce même article x, rapporté de deux autres façons.

6. Deux autres manières dont est couché le même article : leurs différences.

En effet, on trouvera dans ce livre l'Apologie de la Confes-




sion d'Ausbourg, où ce même Melancton qui l'avoit dressée, et qui la défend, transcrit l'article en ces termes : « Dans la » Cène du Seigneur; le corps et le sang de Jésus-Christ sont » vraiment et substantiellement présents, et sont vraiment » donnés avec les choses qu'on voit, c'est-à-dire avec le pain » et le vin, à ceux qui reçoivent le sacrement » (*Apol. Conf. Aug. Conc. p.* 157.).

Enfin nous trouvons encore ces mots dans le même livre de la Concorde (*Solid. repet. de Cœn. Dom. n.* VII. *Conc.* p. 728.) : « L'article de la Cène est ainsi enseigné par la » parole de Dieu dans la Confession d'Ausbourg : Que le vrai » corps et le vrai sang de Jésus-Christ sont vraiment présents, » distribués et reçus dans la sainte Cène sous l'espèce du pain » et du vin, et qu'on improuve ceux qui enseignent le con- » traire ». Et c'est aussi la manière dont cet article x est couché dans la version française de la Confession d'Ausbourg imprimée à Francfort en 1673.

Si l'on compare maintenant ces deux façons d'exprimer la réalité, il n'y a personne qui ne voie que celle de l'Apologie l'exprime par des paroles plus fortes que ne faisoient les deux précédentes rapportées dans le recueil de Genève : mais qu'elle s'éloigne aussi davantage de la transsubstantiation ; et que la dernière au contraire s'accommode tellement aux expressions dont on se sert dans l'Église, que les Catholiques pourroient la souscrire.

7. Laquelle de ces manières est l'originale.

De ces quatre façons différentes, si on demande laquelle est l'originale qui fut présentée à Charles V, la chose est assez douteuse.

Hospinien soutient que c'est la dernière qui doit être l'originale (*Hosp. part.* 2. f. 94. 132. 173.), parce que c'est celle qui paroît dans l'impression qui fut faite dès l'an 1530 à Vitemberg, c'est-à-dire dans le siége du luthéranisme, où étoit la demeure de Luther et de Melancton.

Il ajoute que ce qui fit changer l'article, c'est qu'il favorisoit trop ouvertement la transsubstantiation, puisqu'il marquoit le corps et le sang véritablement reçus, non point avec

la substance, mais *sous les espèces du pain et du vin*, qui est la même expression dont se servent les Catholiques.

Et c'est cela même qui fait croire que c'est ainsi que l'article avoit été couché d'abord, puisqu'il est certain par Sleidan et par Melancton, aussi bien que par Chytré et par Célestin dans leur histoire de la Confession d'Ausbourg (*Sleid. Apol. Conf. Aug. ad art.* X. *Chytr. Hist. Conf. Aug. Cœlest. Hist. Conf. Aug. T.* III.), que les Catholiques ne contredirent point cet article dans la réfutation qu'ils firent alors de la Confession d'Ausbourg par ordre de l'Empereur.

De ces quatre manières, la seconde est celle qu'on a insérée dans le livre de la Concorde ; et il pourrait sembler que ce seroit la plus authentique, parce que les princes et les États qui ont souscrit à ce livre, semblent assurer dans la préface, qu'ils ont transcrit la Confession d'Ausbourg comme elle se trouve encore dans les archives de leurs prédécesseurs et dans ceux de l'Empire (*Præf. Conc.*). Mais si l'on y prend garde de près, on verra que cela ne conclut pas, puisque les auteurs de cette préface disent seulement qu'ayant conféré les exemplaires avec les archives, *ils ont trouvé que le leur étoit en tout et partout de même sens que les exemplaires latins et allemands* : ce qui montre la prétention d'être d'accord dans le fond avec les autres éditions, mais non pas le fait positif, que les termes soient en tout les mêmes : autrement on n'en verroit pas de si différents dans un autre endroit du même livre, comme nous l'avons remarqué.

Quoi qu'il en soit, il est étrange que la Confession d'Ausbourg n'ayant pu être présentée à l'Empereur que d'une seule façon, il en paroisse trois autres aussi différentes de celle-là, et tout ensemble aussi authentiques que nous le venons de voir ; et qu'un acte si solennel ait été tant de fois altéré par ses auteurs dans un article si essentiel.

8. Cinquième manière dont le même article X est rapporté dans l'Apologie de la Confession d'Ausbourg.

Mais ils ne demeurèrent pas en si beau chemin ; et incontinent après la Confession d'Ausbourg ils donnèrent à l'Empereur une cinquième explication de l'article de la Cène, dans

l'Apologie de leur Confession de foi qu'ils firent faire par Melancton.

Dans cette Apologie approuvée, comme on a vu, de tout le parti, Melancton soigneux d'exprimer en termes formels le sens littéral, ne se contenta pas d'avoir reconnu *une présence vraie et substantielle*, mais se servit encore du mot de *présence corporelle* (Apol. Conf. Aug. in art. x. p. 157.); ajoutant que Jésus-Christ *nous étoit donné corporellement*, et que c'étoit le sentiment *ancien et commun non-seulement de l'Église romaine, mais encore de l'Église grecque.*

9. La manière d'expliquer la réalité dans l'Apologie. tend à établir en même temps le changement de substance.

Et encore que cet auteur soit peu favorable, même dans ce livre, au changement de substance, toutefois il ne trouve pas ce sentiment si mauvais qu'il ne cite avec honneur des autorités qui l'établissent : car voulant prouver la doctrine *de la présence corporelle* par le sentiment de l'Église orientale, il allègue le canon de la messe grecque, où le prêtre *demande nettement*; dit-il (*Ibid.*), *que le propre corps de Jésus-Christ soit fait en changeant le pain*, ou *par le changement du pain*. Bien loin de rien improuver dans cette prière, il s'en sert comme d'une pièce dont il reconnoît l'autorité, et il produit dans le même esprit les paroles de Théophylacte, archevêque de Bulgarie, *qui assure que le pain n'est pas seulement une figure, mais qu'il est vraiment changé en chair*. Il se trouve, par ce moyen, que de trois autorités qu'il apporte pour confirmer la doctrine de la présence réelle, il y en a deux qui établissent le changement de substance, tant ces deux choses se suivent, et tant il est naturel de les joindre ensemble.

Quand, depuis, on a retranché dans quelques éditions, ces deux passages qui se trouvent dans la première publication qui en fut faite, c'est qu'on a été fâché que les ennemis de la transsubstantiation n'aient pu établir la réalité qu'ils approuvent, sans établir en même temps cette transsubstantiation qu'ils vouloient nier.

10. Défaite des Luthériens sur ces variations.

Voilà les incertitudes où tombèrent les Luthériens dès le premier pas; et aussitôt qu'ils entreprirent de donner par une Confession de foi une forme constante à leur Église, ils furent si peu résolus qu'ils nous donnèrent d'abord en cinq ou six façons différentes un article aussi important que celui de l'Eucharistie. Ils ne furent pas plus constants, comme nous verrons, dans les autres articles : et ce qu'ils repondent ordinairement, que le concile de Constantinople a bien ajouté quelque chose à celui de Nicée, ne leur sert de rien : car il est vrai qu'étant survenu depuis le concile de Nicée une nouvelle hérésie, qui nioit la divinité du Saint-Esprit, il fallut bien ajouter quelques mots pour la condamner : mais ici, où il n'est rien arrivé de nouveau, c'est une pure irrésolution qui a introduit parmi les Luthériens les variations que nous avons vues. Ils ne s'en tinrent pas là; et nous en verrons beaucoup d'autres dans les Confessions de foi qu'il fallut ajouter à celle d'Ausbourg.

11. Les Sacramentaires ne sont pas plus constants à expliquer leur foi.

Que si les défenseurs du sens figuré répondent que leur parti n'est pas tombé dans le même inconvénient, qu'ils ne se flattent pas de cette pensée. On a vu que dans la diète d'Ausbourg, où commencent les Confessions de foi, les Sacramentaires en ont produit d'abord deux différentes; et bientôt nous en verrons les diversités. Dans la suite ils ne furent pas moins féconds en Confessions de foi différentes, que les Luthériens, et n'ont pas paru moins embarrassés, ni moins incertains dans la défense du sens figuré, que les autres dans la défense du sens littéral.

C'est de quoi il y a sujet de s'étonner; car il semble qu'une doctrine aussi aisée à entendre, selon la raison humaine, que l'est celle des Sacramentaires, ne devoit faire aucun embarras à ceux qui entreprenoient de la proposer. Mais c'est que les paroles de Jésus-Christ font dans l'esprit naturellement une impression de réalité que toutes les finesses du sens figuré ne peuvent détruire. Comme donc la plupart de ceux

la combattoient ne pouvoient pas s'en défaire entièrement, ue d'ailleurs ils vouloient plaire aux Luthériens qui la reoient, il ne faut pas s'étonner s'ils ont mêlé tant d'expresns qui ressentent la réalité, à leurs interprétations figurées; si ayant quitté l'idée véritable de la présence réelle, que glise leur avoit apprise, ils ont eu tant de peine à se conter des termes qu'ils avoient choisis pour en conserver lque image.

Termes vagues et ambigus de la Confession de Strasbourg sur l'article de la Cène.

C'est la cause des équivoques que nous verrons s'introduire s leurs Cathéchismes et dans leurs Confessions de foi. cer, le grand architecte de toutes ces subtilités, en donna petit essai dans la Confession de Strasbourg; car sans vou· se servir des termes dont se servoient les Luthériens pour liquer la présence réelle, il affecte de ne rien dire qui lui t formellement contraire, et s'explique en paroles assez biguës pour pouvoir être tirées de ce côté-là. Voici comme arle, ou plutôt comme il fait parler ceux de Strasbourg et autres. « Quand les chrétiens répètent la Cène que Jésushrist fit avant sa mort en la manière qu'il a instituée: il eur donne par les sacrements son vrai corps et son vrai ang à manger et à boire véritablement, pour être la nouriture et le breuvage des âmes » (*Conf. Argent. c.* 18. *de œnâ. Synt. Gen. part.* 1. *p.* 195.).

A la vérité, ils ne disent pas avec les Luthériens, *que ce ps et ce sang sont vraiment donnés avec le pain et le vin;* ore moins, *qu'ils sont vraiment et substantiellement donnés.* cer n'en étoit pas encore venu là; mais il ne dit rien qui y contraire, ni rien en un mot dont un Luthérien et même Catholique ne pût convenir, puisque nous sommes tous cord que *le vrai corps et le vrai sang de notre Seigneur s sont donnés à manger et à boire véritablement*, non pas r la nourriture des corps, mais, comme disoit Bucer, *r la nourriture des âmes.* Ainsi cette Confession se tenoit s des expressions générales; et même, lorsqu'elle dit que *s mangeons et buvons vraiment le vrai corps et le vrai sang*

de notre Seigneur, elle semble exclure le manger et le boire par la foi, qui n'est après tout qu'un manger et un boire métaphoriques : tant on avoit de peine à lâcher le mot, que le corps et le sang ne fussent donnés que spirituellement, et d'insérer dans une Confession de foi une chose si nouvelle aux chrétiens. Car encore que l'Eucharistie, aussi bien que les autres mystères de notre salut, eût pour fin un effet spirituel, elle avoit pour son fondement, comme les autres mystères, ce qui s'accomplissoit dans le corps. Jésus-Christ devoit naître, mourir, ressusciter spirituellement dans ses fidèles : mais il devoit aussi naître, mourir et ressusciter en effet et selon la chair. De même nous devions participer spirituellement à son sacrifice : mais nous devions aussi recevoir corporellement la chair de cette victime, et la manger en effet. Nous devions être unis spirituellement à l'Époux céleste : mais son corps, qu'il nous donnoit dans l'Eucharistie pour posséder en même temps le nôtre, devoit être le gage et le sceau, aussi bien que le fondement de cette union spirituelle ; et ce divin mariage devoit, aussi bien que les mariages vulgaires, quoique d'une manière bien différente, unir les esprits en unissant les corps. C'étoit donc à la vérité expliquer la dernière fin du mystère, que de parler de l'union spirituelle : mais pour cela il ne falloit pas oublier la corporelle, sur laquelle l'autre étoit fondée. En tout cas, puisque c'étoit là ce qui séparoit les Eglises, on en devoit parler nettement, ou pour ou contre, dans une Confession de foi ; et c'est à quoi Bucer ne put se résoudre.

13. Suite de ces mêmes ambiguités, et leur effet mémorable sur les villes qui y souscrivirent.

Il sentoit bien qu'il seroit repris de son silence ; et pour aller au-devant de l'objection, après avoir dit en général : « que nous mangeons et buvons vraiment le vrai corps et le » vrai sang de notre Seigneur pour la nourriture de nos » âmes, » il fit dire à ceux de Strasbourg (*Conf. Argent.* c. 18. *de Cœud. Synt. Gen. part.* I. *p.* 195.), « que s'éloignant » de toute dispute et de toute recherche curieuse et super- » flue, ils rappellent les esprits à la seule chose qui profite,

» et qui a été uniquement regardée par notre Seigneur, c'est-
» à-dire qu'étant nourris de lui, nous vivions en lui et par
» lui : » comme si c'étoit assez d'expliquer la fin principale
de notre Seigneur, sans parler ni en bien ni en mal de la
présence réelle que les Luthériens aussi bien que les Catho-
liques donnoient pour moyen.

Après avoir exposé ces choses, ils finissent en protestant,
« qu'on les calomnie lorsqu'on les accuse de changer les pa-
» roles de Jésus-Christ, et de les déchirer par des gloses hu-
» maines, ou de n'administrer dans leur Cène que du pain et
» du vin tout simple, ou de mépriser la Cène du Seigneur :
» car, au contraire, disent-ils, nous exhortons les fidèles à en-
» tendre avec une simple foi les paroles de notre Seigneur,
» en rejetant toutes fausses gloses et toutes inventions hu-
» maines, et en s'attachant au sens des paroles, sans hésiter
» en aucune sorte ; enfin en recevant les sacrements pour la
» nourriture de leurs âmes. »

Qui ne condamne avec eux les curiosités superflues, les
inventions humaines, les fausses gloses des paroles de notre
Seigneur? Quel chrétien ne fait pas profession de s'attacher
au sens véritable de ces divines paroles? Mais puisqu'on dis-
putoit de ce sens il y avoit déjà six ans entiers, et que pour
en convenir il s'étoit fait tant de conférences, il falloit déter-
miner quel il étoit, et quelles étoient ces mauvaises gloses
qu'il faut rejeter. Car que sert de condamner en général, par
des termes vagues, ce qui est rejeté de tous les partis? Et
qui ne voit qu'une Confession de foi demande des décisions
plus nettes et plus précises? Certainement si on ne jugeoit
des sentiments de Bucer et de ses confrères que par cette
Confession de foi, et qu'on ne sût pas d'ailleurs qu'ils n'é-
toient pas favorables à la présence réelle et substantielle, on
pourroit croire qu'ils n'en sont pas éloignés : ils ont des ter-
mes pour flatter ceux qui la croient : ils en ont pour leur
échapper si on les presse : enfin nous pouvons dire, sans
leur faire tort, qu'au lieu qu'on fait ordinairement des Con-
fessions de foi pour proposer ce qu'on pense sur les disputes
qui troublent la paix de l'Eglise, ceux-ci, au contraire, par de
longs discours et un grand circuit de paroles, ont trouvé

moyen de ne rien dire de précis sur la matière dont il s'agissoit alors.

De là il est arrivé un effet bizarre : c'est que des quatre villes qui s'étoient unies par cette commune Confession de foi, et qui toutes embrassoient alors les sentiments contraires aux Luthériens, trois, à savoir Strasbourg, Méningue et Lindau, passèrent un peu après sans scrupules à la doctrine de la présence réelle : tant Bucer avoit réussi par ses discours ambigus à plier les esprits, de sorte qu'ils pussent se tourner de tous côtés.

14. La Confession de Zuingle très-nette et sans équivoque.

Zuingle y alloit plus franchement. Dans la Confession de foi qu'il envoya à Ausbourg, et qui fut approuvée de tous les Suisses, il expliquoit nettement, « que le corps de Jésus-» Christ depuis son ascension n'étoit plus que dans le ciel, » et ne pouvoit être autre part; qu'à la vérité il étoit comme » présent dans la Cène par la contemplation de la foi, et non » pas réellement ni par son essence » (*Conf. Zuing. int. Oper. Zuing. et ap. Hosp. ad an.* 1530, 101 *et seq.*).

Pour défendre cette doctrine, il écrivit une lettre à l'Empereur et aux Princes protestants, où il établit cette différence entre lui et ses adversaires, que ceux-ci vouloient *un corps naturel et substantiel, et lui un corps sacramentel* (Epist. ad Cæs. et Princ. Prot. Ibid.).

Il tient toujours constamment le même langage ; et dans une autre Confession de foi qu'il adresse dans le même temps à François Ier, il explique, Ceci est mon corps, « d'un corps » symbolique, mystique, et sacramentel ; d'un corps par dé-» nomination et par signification : de même, dit-il, qu'une » reine montrant parmi ses joyaux sa bague nuptiale, dit sans » hésiter, céci est mon roi, c'est-à-dire c'est l'anneau du roi, » mon mari, par lequel il m'a épousée » (*Conf. ad Franc. I.*). Je ne sache guère de reine qui se soit servie de cette phrase bizarre : mais il n'étoit point aisé à Zuingle de trouver dans le langage ordinaire des expressions semblables à celles qu'il vouloit attribuer à notre Seigneur. Au surplus, il ne reconnoît dans l'Eucharistie qu'une pure présence morale, qu'il

appelle *sacramentelle et spirituelle.* Il met toujours la force des sacrements *en ce qu'ils aident la contemplation de la foi, qu'ils servent de frein aux sens, et les font mieux concourir avec la pensée.* Quant à la manducation « que mettent les Juifs » avec les Papistes, selon lui, elle doit causer la même hor- » reur qu'auroit un père à qui on donneroit son fils à man- » ger. » En général, « la foi a horreur de la présence visible et » corporelle ; ce qui fait dire à Pierre, SEIGNEUR, RETIREZ- » VOUS DE MOI. Il ne faut pas manger Jésus-Christ de cette » manière charnelle et grossière : une âme fidèle et religieuse » mange son vrai corps sacramentellement et spirituelle- » ment. » Sacramentellement, c'est-à-dire en signe ; spirituellement, c'est-à-dire par la contemplation de la foi qui nous représente Jésus-Christ souffrant, et nous montre qu'il est à nous.

15. L'état de la question paroît clairement dans la Confession de Zuingle.

Il ne s'agit pas de se plaindre de ce qu'il appelle charnelle et grossière notre manducation, qui est si élevée au-dessus des sens, ni de ce qu'il en veut donner de l'horreur, comme si elle étoit cruelle et sanglante. Ce sont les reproches ordinaires qu'ont toujours faits ceux de son parti aux Luthériens et à nous. Nous verrons dans la suite comme ceux qui nous les ont faits nous justifient : maintenant il nous suffit d'observer que Zuingle parle nettement. On entend par ces deux Confessions de foi, en quoi consiste précisément la difficulté : d'un côté, une présence en signe et par foi : de l'autre, une présence réelle et substantielle ; et voilà ce qui séparoit les Sacramentaires d'avec les Catholiques et les Luthériens.

16. Quelle raison on a eue de se servir du mot de substance dans l'Eucharistie : que c'est la même qui a obligé à l'employer dans la Trinité.

Il sera maintenant aisé d'entendre d'où vient que les défenseurs du sens littéral, Catholiques et Luthériens, se sont tant servis des mots de vrai corps, de corps réel, de substance, de propre substance, et des autres de cette nature

Ils se sont servis du mot de *réel* et de *vrai*, pour faire entendre que l'Eucharistie n'étoit pas un simple signe du corps et du sang, mais la chose même.

C'est encore ce qui leur a fait employer le mot de substance ; et si nous allons à la source, nous trouverons que la même raison qui a introduit ce mot dans le mystère de la Trinité, l'a aussi rendu nécessaire dans le mystère de l'Eucharistie.

Avant que les subtilités des hérétiques eussent embrouillé le sens véritable de cette parole de notre Seigneur. *Nous sommes moi et mon Père une même chose* (Joan. x. 30.), on croyoit suffisamment expliquer l'unité parfaite du Père et du Fils par cette expression de l'Écriture, sans qu'il fût nécessaire de dire toujours qu'ils étoient un en substance ; mais depuis que les hérétiques ont voulu persuader aux fidèles, que cette unité du Père et du Fils n'étoit qu'une unité de concorde, de pensée et d'affection, on a cru qu'il falloit bannir ces pernicieuses équivoques, en établissant la consubstantialité, c'est-à-dire l'unité de substance.

Ce terme, qui n'étoit point dans l'Écriture, fut jugé nécessaire pour la bien entendre, et pour éloigner les dangereuses interprétations de ceux qui altéroient la simplicité de la parole de Dieu.

Ce n'est pas qu'en ajoutant ces expressions à l'Écriture, on prétende qu'elle s'explique sur ce mystère d'une manière ambiguë ou enveloppée ; mais c'est qu'il faut résister par ces paroles expresses aux mauvaises interprétations des hérétiques, et conserver à l'Écriture ce sens naturel et primitif, qui frapperoit d'abord les esprits, si les idées n'étoient point brouillées par la prévention ou par de fausses subtilités.

Il est aisé d'appliquer ceci à la matière de l'Eucharistie. Si on eût conservé sans raffinement l'intelligence droite et naturelle de ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, nous eussions cru suffisamment expliquer une présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, en disant que ce qu'il y donne est son corps et son sang: mais depuis qu'on a voulu dire que Jésus-Christ n'y étoit présent qu'en figure, ou par son

esprit, ou par sa vertu, ou par la foi ; alors pour ôter toute ambiguité, on a cru qu'il falloit dire que le corps de notre Seigneur nous étoit donné en sa propre et véritable substance, ou, ce qui est la même chose, qu'il étoit réellement et substantiellement présent.

Voilà ce qui a fait naître le terme de transubstantiation, aussi naturel pour exprimer un changement de substance, que celui de consubstantiel pour exprimer une unité de substance.

17. Les Luthériens ont eu la même raison que nous de se servir du mot de substance. Zuingle ne s'en est jamais servi, ni Bucer au commencement.

Par la même raison, les Luthériens, qui reconnoissent la réalité sans changement de substance, en rejetant le terme de transubstantiation, ont retenu celui de *vraie et substantielle présence*, ainsi que nous l'avons vu dans l'Apologie de la Confession d'Ausbourg : et ces termes ont été choisis pour fixer au sens naturel ces paroles : *Ceci est mon corps*, comme le mot de consubstantiel a été choisi par les Pères de Nicée, pour fixer au sens littéral ces paroles : *Moi et mon Père, ce n'est qu'un* (Joan. x. 30.); et ces autres, *Le Verbe étoit Dieu*, (Ibid. I. 1.).

Aussi ne voyons-nous pas que Zuingle, qui le premier a donné la forme à l'opinion du sens figuré, et qui l'a expliquée le plus franchement, ait jamais employé le mot de substance. Au contraire, il a perpétuellement exclu *la manducation*, aussi bien que *la présence* substantielle, pour ne laisser qu'une manducation figurée, c'est-à-dire *en esprit par la foi* (Epist. ad. Cæs. et Princ. Prot.)

Bucer, quoique plus porté à des expressions ambiguës, ne se servit non plus au commencement du mot de substance ou de communion et de présence substantielle : il se contenta seulement de ne pas condamner ces termes, et demeura dans les expressions générales que nous avons vues.

Voilà le premier état de la dispute sacramentaire, où les subtilités de Bucer introduisirent ensuite tant d'importunes variations, qu'il nous faudra raconter dans la suite. Quant à présent, il suffit d'en avoir touché la cause.

18. **Doctrine de la justification : qu'il n'y a plus de difficulté après les choses qui en sont dites dans la Confession d'Ausbourg, et dans l'Apologie.**

La question de la justification, où celle du libre arbitre étoit renfermée, paroissoit bien d'une autre importance aux Protestants : c'est pourquoi, dans l'Apologie, ils demandent par deux fois à l'Empereur une attention particulière sur cette matière, comme étant la plus importante de tout l'Évangile, et celle aussi où ils ont le plus travaillé (*Ad art.* IV. *de Justif. p.* 60. *de Pœn. p.* 161.). Mais j'espère qu'on verra bientôt qu'ils ont travaillé en vain, pour ne rien dire de plus, et qu'il y a plus de malentendu que de véritables difficultés dans cette dispute.

19. **Que la doctrine de Luther sur le libre arbitre est rétractée dans la Confession d'Ausbourg.**

Et d'abord il faut mettre hors de cette dispute la question du libre arbitre. Luther étoit revenu des excès qui lui faisoient dire que la prescience de Dieu mettoit le libre arbitre en poudre dans toutes les créatures : et il avoit consenti qu'on mît cet article dans la Confession d'Ausbourg (*Confes. Aug. art.* XVIII.) : « Qu'il faut reconnoître le libre arbitre dans tous » les hommes qui ont l'usage de la raison, non pour les choses » de Dieu, que l'on ne peut commencer, ou du moins achever » sans lui ; mais seulement pour les œuvres de la vie pré» sente, et pour les devoirs de la société civile. « Melancton y ajoutoit, dans l'Apologie, *pour les œuvres extérieures de la loi de Dieu* (Apol. ad. eumd. art.). Voilà donc déjà deux vérités qui ne souffrent aucune contestation : l'une, qu'il y a un libre arbitre ; et l'autre, qu'il ne peut rien de lui-même dans les œuvres vraiment chrétiennes.

20. **Parole de la Confession d'Ausbourg, qui visoit au semi-pélagianisme.**

Il y avoit même un petit mot dans le passage que l'on vient de voir dans la Confession d'Ausbourg, où, pour des gens qui vouloient tout attribuer à la grâce, on n'en parloit pas, à beaucoup près, si correctement, qu'on fait dans l'Église catholique. Ce petit mot, c'est qu'on dit que de lui-même,

le libre arbitre ne peut commencer, ou du moins achever les choses de Dieu : restriction qui semble insinuer qu'il les peut *du moins commencer* par ses propres forces : ce qui étoit une erreur demi-pélagienne, dont nous verrons dans la suite que les Luthériens d'à présent ne sont pas éloignés.

L'article suivant expliquoit que *la volonté des méchants étoit la cause du péché* (Art. XIX. Ibid.), où, encore qu'on ne dit pas assez nettement que Dieu n'en est pas l'auteur, on l'insinuoit toutefois, contre les premières maximes de Luther.

21. **Tous les reproches faits aux Catholiques fondés sur des calomnies : première calomnie sur la justification gratuite.**

Ce qu'il y avoit de plus remarquable sur le reste de la matière de la grâce chrétienne, dans la Confession d'Ausbourg, c'est que partout on y supposoit, dans l'Eglise catholique, des erreurs qu'elle avoit toujours détestées ; de sorte qu'on sembloit plutôt lui chercher querelle, que la vouloir réformer; et la chose paroîtra claire en exposant historiquement la croyance des uns et des autres.

On appuyoit beaucoup dans la Confession d'Ausbourg et dans l'Apologie, sur ce que la rémission des péchés étoit une pure libéralité qu'il ne falloit pas attribuer au mérite et à la dignité des actions précédentes. Chose étrange ! les Luthériens partout se faisoient honneur de cette doctrine, comme s'ils l'avoient ramenée dans l'Eglise; et ils reprochoient aux Catholiques, « Qu'ils croyoient trouver, par leurs propres » œuvres, la rémission de leurs péchés : qu'ils croyoient la » pouvoir mériter en faisant de leur côté ce qu'ils pouvoient » et même par leurs propres forces : que tout ce qu'ils attri- » buoient à Jésus-Christ, étoit de nous avoir mérité une cer- » taine grâce habituelle, par laquelle nous pouvions plus » facilement aimer Dieu ; et qu'encore que la volonté pût » l'aimer, elle le faisoit plus volontiers par cette habitude; » qu'ils n'enseignent autre chose que la justice de la raison ; » que nous pouvions approcher de Dieu par nos propres » œuvres, indépendamment de la propitiation de Jésus- » Christ, et que nous avions rêvé une justification sans parler

» de lui. » (*Conf. art.* xx. *Apol. cap. de Justif. Conc. p.* 61. *Ibid. p.* 62. 74. 102. 103. *etc.*) : ce qu'on répète sans cesse, pour conclure autant de fois *que nous avions enseveli Jésus-Christ.*

22. On attribuoit aux Catholiques les deux propositions contradictoires : *ex opere operato*, ce que c'est.

Mais pendant qu'on reprochoit aux Catholiques une erreur si grossière, on leur imputoit, d'autre part, le sentiment opposé, les accusant de *se croire justifiés par le seul usage du sacrement, ex opere operato,* comme on parle, *sans aucun bon mouvement* (Conf. Aug. art. xiii. etc.). Comment les Luthériens pouvoient-ils s'imaginer qu'on donnât tant à l'homme parmi nous, et qu'en même temps on y donnât si peu ? Mais l'un et l'autre est très-éloigné de notre doctrine, puisque le concile de Trente, d'un côté, est tout plein des bons sentiments par où il se faut disposer au Baptême, à la Pénitence et à la Communion ; déclarant même en terme exprès, que *la réception de la grâce est volontaire*, et que d'autre côté il enseigne que la rémission des péchés est purement gratuite, et que tout ce qui nous y prépare de près ou de loin, depuis le commencement de la vocation et les premières horreurs de la conscience ébranlée par la crainte, jusqu'à l'acte le plus parfait de la charité, est un don de Dieu (*Sess.* vi. *cap.* 5. 6. 14. *Sess.* xiii. 7. *Sess.* xiv. 4. *Sess.* vi. 7. *ibid. cap.* 8. *ibid. cap.* 5. 6. *Can.* 1. 2. 3. *Sess.* xiv. 4.).

23. Que dans la doctrine des Luthériens les sacrements opèrent *ex opere operato*.

Il est vrai qu'à l'égard des enfants nous disons que, par son immense miséricorde, le Baptême les sanctifie, sans qu'ils coopèrent à ce grand ouvrage par aucun bon mouvement : mais outre que c'est en cela que reluit le mérite de Jésus-Christ et l'efficace de son sang, les Luthériens en disent autant, puisqu'ils confessent avec nous, « qu'il faut baptiser les » petits enfants ; que le Baptême leur est nécessaire à salut, » et qu'ils sont faits enfants de Dieu par ce sacrement. » (*Art.* ix.). N'est-ce pas là reconnoître cette force du sacrement efficace par lui-même et par sa propre action, *ex opere operato,*

dans les enfants? Car, je ne vois pas que les Luthériens s'attachent à soutenir avec Luther, que les enfants qu'on porte au Baptême, y exercent un acte de foi. Il faut donc qu'ils disent avec nous, que le sacrement par lequel ils sont régénérés, opère par sa propre vertu.

Que si l'on objecte que parmi nous le sacrement a encore la même efficace dans les adultes, et y opère *ex opere operato,* il est aisé de comprendre que ce n'est pas pour exclure en eux les bonnes dispositions nécessaires, mais seulement pour faire voir que ce que Dieu opère en nous, lorsqu'il nous sanctifie par le sacrement, est au-dessus de tous nos mérites, de toutes nos œuvres, de toutes nos dispositions précédentes, en un mot, un pur effet de sa grâce et du mérite infini de Jésus-Christ.

24. Que la rémission des péchés est purement gratuite, selon le concile de Trente.

Il n'y a donc point de mérite pour la rémission des péchés; et la Confession d'Ausbourg ne devoit pas se glorifier de cette doctrine, comme si elle lui étoit particulière, puisque le concile de Trente reconnoît aussi bien qu'elle, « que nous » sommes dits justifiés gratuitement, à cause que tout ce qui » précède la justification, soit la foi, soit les œuvres, ne peut » mériter cette grâce, selon ce que dit l'apôtre : Si c'est grâce, » ce n'est point par œuvres, autrement la grâce n'est plus » grâce » (*Conc. Trid. Sess.* VI. *cap.* 8.).

Voilà donc la rémission des péchés, et la justification établie gratuitement et sans mérite dans l'Église catholique en termes aussi exprès qu'on l'a pu faire dans la Confession d'Ausbourg.

25. Seconde calomnie : sur le mérite des œuvres : qu'il est reconnu dans la Confession d'Ausbourg et par Luther, au même sens que dans l'Eglise.

Que si après la rémission des péchés, lorsque le Saint-Esprit habite en nous, que la charité y domine, et que la personne a été rendue agréable par une bonté gratuite, nous reconnoissons du mérite dans nos bonnes œuvres, la Confession d'Ausbourg en est d'accord, puisqu'on y lit dans l'*édition de Genève*, imprimée sur celle de Vitem-

5.

berg, faite à la vue de Luther et de Melancton, *que la nouvelle obéissance est réputée une justice,* ET MÉRITE *des récompenses.* Et encore plus expressément, que *bien que fort éloignée de la perfection de la loi, elle est une justice,* ET MÉRITE *des récompenses.* Et un peu après que *les bonnes œuvres sont dignes de grandes louanges, qu'elles sont nécessaires, et qu'elles* MÉRITENT *des récompenses* (Art. VI. Synt. Gen. p. 12. ibid. p. 20. cap. de bon. oper.).

Ensuite, expliquant cette parole de l'Évangile : *Il sera donné à celui qui a déjà,* elle dit : « que notre action doit être jointe » aux dons de Dieu qu'elle nous conserve, et qu'elle EN MÉ-» RITE l'accroissement » (*Art.* VI. *Synt. Gen. p.* 21.) ; et loue cette parole de saint Augustin, QUE LA CHARITÉ, QUAND ON L'EXERCE, MÉRITE L'ACCROISSEMENT DE LA CHARITÉ. Voilà donc en termes formels notre coopération nécessaire, et son mérite établi dans la Confession d'Ausbourg. C'est pourquoi on conclut ainsi cet article : « C'est par là que les gens de bien » entendent les vraies bonnes œuvres, et comment elles » plaisent à Dieu, et comment elles SONT MÉRITOIRES. » (*Pag.* 22.). On ne peut pas mieux établir, ni plus inculquer le mérite; et le concile de Trente n'appuie pas davantage sur cette matière.

Tout cela étoit pris de Luther et du fond de ses sentiments : car il écrit dans son Commentaire sur l'Épître aux Galates, que « lorsqu'il parle de la foi justifiante, il entend » celle qui opère par la charité : car, dit-il (*Comment. in Ep. ad* » *Gal. T.* v. 243.), la foi MÉRITE que le Saint-Esprit nous » soit donné. » Il venoit de dire qu'avec cet Esprit toutes les vertus nous étoient données ; et c'est ainsi qu'il expliquoit la justification dans ce fameux Commentaire : il est imprimé à Vitemberg, en l'an 1553, de sorte que, vingt ans après que Luther eut commencé la Réforme, on n'y trouvoit rien encore à reprendre dans le mérite.

26. L'Apologie établit le mérite des œuvres.

Il ne faut donc pas s'étonner si on trouve ce sentiment si fortement établi dans l'Apologie de la Confession d'Ausbourg. *Melancton fait* de nouveaux efforts pour expliquer la matière

de la justification, comme il le témoigne dans ses lettres, et il y enseigne « qu'il y a des récompenses proposées et promises » aux bonnes œuvres des fidèles, et qu'elles sont **MÉRITOIRES**, » non de la rémission des péchés, ou de la justification (choses » que nous n'avons que par la foi), mais d'autres récom- » penses corporelles et spirituelles en cette vie et en l'autre, » selon ce que dit saint Paul, *que chacun recevra sa récom-* » *pense selon son travail.* » (Apol. Conf. Aug. ad art. 4. 5. 6. 20. Resp. ad object. concord. p. 96.). Et Melancton est si plein de cette vérité, qu'il l'établit de nouveau dans la réponse aux objections, par ces paroles : « Nous confessons, » comme nous avons déjà fait souvent, qu'encore que la jus- » tification et la vie éternelle appartiennent à la foi, toutefois » les bonnes œuvres **MÉRITENT** d'autres récompenses corpo- » relles et spirituelles, et divers degrés de récompenses, selon » ce que dit saint Paul, *que chacun sera récompensé selon son* » *travail*: car la justice de l'Évangile, occupée de la promesse » de la grâce, reçoit gratuitement la justification et la vie : » mais l'accomplissement de la loi, qui vient en conséquence » de la foi, est occupé autour de la loi même; et là, poursuit- » il, la récompense **EST OFFERTE**, non pas **GRATUITEMENT**, mais » selon les œuvres; **ET ELLE EST DUE**; et aussi ceux **QUI MÉRI-** » **TENT** cette récompense, sont justifiés devant que d'accomplir » la loi. » (*Apol. Conf. Aug. ad art.* 4. 5. 6. 20. *Resp. ad object. concord. p.* 137.).

Ainsi le mérite des œuvres est constamment reconnu par ceux de la Confession d'Ausbourg, comme chose qui est comprise dans la notion de la récompense : n'y ayant rien en effet de plus naturellement lié ensemble que le mérite d'un côté, quand la récompense est promise et proposée de l'autre.

Et en effet, ce qu'ils reprennent dans les Catholiques n'est pas d'admettre le mérite qu'ils établissent aussi; mais c'est, dit l'Apologie (*Apol. ibid.*), en « ce que toutes les fois qu'on » parle du mérite, ils le transportent des autres récompenses » à la justification. » Si donc nous ne connoissons de mérite qu'après la justification et non pas devant, la difficulté sera levée; et c'est ce qu'on a fait à Trente par cette décision précise : « Que nous sommes dits justifiés gratuitement, à cause

» qu'aucune des choses qui précèdent la justification, soit la » foi, soit les œuvres, ne la peuvent mériter » (*Sess.* VI. *c.* 8.). Et encore : « Que nos péchés nous sont remis gratuitement » par la miséricorde divine, à cause de Jésus-Christ » : (*Ibid. c.* 9.). D'où vient aussi que le concile n'admet de mérite, « qu'à l'égard de l'augmentation de la grâce et de la vie éter- » nelle » (*Ibid. cap.* 16. *et Can.* 32.).

27. Melancton ne s'entend pas lui-même dans l'Apologie, lorsqu'il nie que les bonnes œuvres méritent la vie éternelle.

Pour l'augmentation de la grâce, on en convenoit à Ausbourg, comme on a vu : et pour la vie éternelle, il est vrai que Melancton ne vouloit pas avouer qu'elle fût méritée par les bonnes œuvres, puisque, selon lui, elles méritoient seulement d'autres récompenses qui leur sont promises en cette vie et en l'autre. Mais quand Melancton parloit ainsi, il ne considéroit pas que ce qu'il disoit lui-même dans ce même lieu, que c'est la gloire éternelle « qui est due aux justifiés, » selon cette parole de saint Paul : « *Ceux qu'il a justifiés,* » *il les a aussi glorifiés* » (Apol. Conf. Aug. ad art. 4. 5. 6. 20. Rep. ad object. concord. p. 137.). Il ne considère pas encore un coup, que c'est la vie éternelle qui est la vraie récompense promise par Jésus-Christ aux bonnes œuvres, conformément à ce passage de l'Évangile qu'il rapporte lui-même ailleurs pour établir le mérite (*In locis com. cap. de Justif.*), que ceux qui obéiront à l'Évangile *recevront le centuple en ce siècle, et la vie éternelle en l'autre* (Matth. XIX. 29.) : où l'on voit qu'outre le centuple, qui sera notre récompense en ce siècle, la vie éternelle nous est promise comme notre récompense au siècle futur : de sorte que, si le mérite est fondé sur la promesse de la récompense, comme l'assure Melancton, et comme il est vrai, il n'y a rien de plus mérité que la vie éternelle, quoiqu'il n'y ait rien d'ailleurs de plus gratuit, selon cette belle doctrine de saint Augustin, que « la » vie éternelle est due aux mérites des bonnes œuvres ; mais » que les mérites auxquels elle est due, nous sont donnés » gratuitement par notre Seigneur Jésus-Christ » (*Aug. ep.* CV. *num* CXCIV. *n.* 19. *De Correp. et Grat. cap.* XIII. *n.* 41.).

28. Qu'il y a quelque chose dans la vie éternelle qui ne tombe pas sous le mérite.

Aussi est-il véritable que ce qui empêche Melancton de regarder absolument la vie éternelle comme récompense promise aux bonnes œuvres, c'est que dans la vie éternelle il y a toujours un certain fonds qui est attaché à la grâce, qui est donné sans œuvres aux petits enfants, qui seroit donné aux adultes quand même ils seroient surpris de la mort au moment précis qu'ils sont justifiés, sans avoir eu le loisir d'agir après : ce qui n'empêche pas qu'à un autre égard, le royaume éternel, la gloire éternelle, la vie éternelle, ne soient promis aux bonnes œuvres comme récompense, et ne puissent aussi être mérités, au sens même de la Confession d'Ausbourg.

29. Variations des Luthériens dans ce qu'ils ont retranché de la Confession d'Ausbourg.

Que sert aux Luthériens d'avoir altéré cette Confession, et d'en avoir retranché, dans leur livre de la Concorde et dans d'autres éditions, ces passages qui autorisent le mérite? Empêcheront-ils par-là que cette Confession de foi n'ait été imprimée à Vitemberg, sous les yeux de Luther et de Melancton, et sans aucune contradiction dans tout le parti, avec tous les passages que nous avons rapportés? Que font-ils donc autre chose, quand ils les effacent maintenant, que de nous en faire remarquer la force et l'importance? Mais que leur sert de rayer le mérite des bonnes œuvres dans la Confession d'Ausbourg, s'ils nous le laissent eux-mêmes aussi entier dans l'Apologie, comme ils l'ont fait imprimer dans leur livre de la Concorde? N'est-il pas constant que l'Apologie a été présentée à Charles V par les mêmes princes et dans la même diète que la Confession d'Ausbourg? (*Præf. Apol. Conc. p.* 48.). Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est qu'elle fut présentée de l'aveu des Luthériens, *pour en conserver le vrai et propre sens;* car c'est ainsi qu'il en est parlé dans un écrit authentique (*Solid. repet. Conc.* 633.), où les princes et les Etats protestants déclarent leur foi. Ainsi on ne

peut douter que le mérite des œuvres ne soit de l'esprit du luthéranisme et de la Confession d'Ausbourg : et c'est à tort que les Luthériens inquiètent sur ce sujet l'Eglise romaine.

50. Trois autres calomnies contre l'Eglise : l'accomplissement de la Loi, avoué dans l'Apologie, au même sens que dans l'Eglise.

Je prévois pourtant qu'on pourra dire qu'ils n'ont pas approuvé le mérite des œuvres dans le même sens que nous, pour trois raisons : premièrement, parce qu'ils ne reconnoissent pas, comme nous, que l'homme juste puisse et doive satisfaire à la loi ; secondement, parce que, pour cette raison, ils n'admettent pas le mérite qu'on appelle de condignité, dont tous nos livres sont pleins ; troisièmement, parce qu'ils enseignent que les bonnes œuvres de l'homme justifié ont besoin d'une acceptation gratuite de Dieu, pour nous obtenir la vie éternelle ; ce qu'ils ne veulent pas que nous admettions.

Voilà, dira-t-on, trois caractères par où la doctrine de la Confession d'Ausbourg et de l'Apologie sera éternellement séparée de la nôtre. Mais ces trois caractères ne subsistent que par trois fausses accusations de notre croyance : car premièrement, si nous disons qu'il faut satisfaire à la loi, tout le monde en est d'accord, puisqu'on est d'accord qu'il faut aimer, et que l'Ecriture prononce que *l'amour* ou *la charité est l'accomplissement de la loi* (Rom. XIII. 10.). Il y en a même dans l'Apologie un chapitre exprès, dont voici le titre : *De la dilection et de l'accomplissement de la loi* (Apol. 83.). Et nous y venons de voir que *l'accomplissement de la loi vient en conséquence de la justification* (Ibid. p. 137.) ; ce qui y est répété en cent endroits, et ne peut être révoqué en doute : mais au reste il n'est pas vrai que nous prétendions qu'après être justifié on satisfasse à la loi de Dieu en toute rigueur, puisqu'au contraire, on nous apprend, dans le concile de Trente, que nous avons besoin de dire tous les jours *Pardonnez-nous nos fautes* (Sess. VI. c. 11.) ; de sorte que, pour parfaite que soit notre justice, il y a toujours quelque chose que Dieu y répare par sa grâce, y renouvelle par son Saint-Esprit, y supplée par sa bonté.

5'. Le mérite de condignité.

Quant au mérite de condignité, outre que le concile de ente ne s'est pas servi de ce terme, la chose en elle-même , aucune difficulté; puisqu'au fond on est d'accord qu'après justification, c'est-à-dire après que la personne est agréa-, que le Saint-Esprit y habite, et que la charité y règne, criture lui attribue une espèce de dignité : *Ils marcheront ec moi en habit blanc, parce qu'ils en sont dignes* (Apoc. . 4.). Mais le concile de Trente a clairement expliqué que ite cette dignité vient de la grâce (*Conc. Trid. Sess.* VI. 16, *etc.*); et les Catholiques le déclarèrent aux Luthériens s le temps de la Confession d'Ausbourg, comme il paroît r l'histoire de David Chytré, et par celle de Georges Cé-tin, auteurs luthériens (*Chyt. hist. Conf. Aug. post. Conf. org. Cœl. Hist. Conf. Aug. T.* III.). Ces deux historiens pportent la réfutation de la Confession d'Ausbourg faite par s Catholiques par ordre de l'Empereur, où il est porté : Que l'homme ne peut mériter la vie éternelle par ses propres forces, et sans la grâce de Dieu, et que tous les Catholiques confessent que nos œuvres ne sont par elles-mêmes d'aucun mérite; mais que la grâce de Dieu les rend lignes de la vie éternelle. »

52. Le mérite de congruité.

Pour ce qui regarde les bonnes œuvres que nous faisons ınt que d'être justifiés, parce qu'alors la personne n'est s agréable ni juste, qu'au contraire elle est regardée comme .nt encore en péché, et comme ennemie : en cet état elle ; incapable d'un véritable mérite; et le mérite de congruité de convenance, que les théologiens y reconnoissent, n'est s selon eux un véritable mérite; mais un mérite improprement dit, qui ne signifie autre chose, sinon qu'il est convenable à la divine bonté d'avoir égard aux gémissements et aux eurs qu'il a lui-même inspirés au pécheur qui commence se convertir.

Il faut répondre la même chose des aumônes que fait un cheur *pour racheter ses péchés*, selon le précepte de Daniel

(*Dan.* IV. 24.); et *de la charité qui couvre la multitude des péchés*, selon saint Pierre (*I. Pet.* IV. 8.), et du pardon promis par Jésus-Christ même à *ceux qui pardonnent à leurs frères* (Luc VI. 37.). L'Apologie répond ici que Jésus-Christ n'ajoute pas qu'en *faisant l'aumône, ou en pardonnant, on mérite le pardon, ex opere operato*, en vertu de cette action, *mais en vertu de la foi* (Resp. ad Arg. p. 111.). Mais qui aussi le prétend autrement? Qui a jamais dit que les bonnes œuvres qui plaisent à Dieu ne dussent pas être faites selon l'esprit de la foi, sans laquelle, comme dit saint Paul, *il n'est pas possible de plaire à Dieu* (*Heb.* XI. 6.)? Ou qui a jamais pensé que ces bonnes œuvres, et la foi qui les produit, méritassent la rémission des péchés *ex opere operato*, et fussent capables de l'opérer par elles-mêmes? On n'avoit pas seulement songé à employer cette locution, *ex opere operato*, dans les bonnes œuvres des fidèles, on ne l'appliquoit qu'aux sacrements, qui ne sont que de simples instruments de Dieu : on l'employoit pour montrer que leur action étoit divine, toute-puissante et efficace par elle-même; et c'étoit une calomnie ou une ignorance grossière de supposer que dans la doctrine catholique les bonnes œuvres opérassent de cette sorte la rémission des péchés, et la grâce justifiante. Dieu, qui les inspire, y a égard par sa bonté, à cause de Jésus-Christ; non à cause que nous sommes dignes qu'il y ait égard pour nous justifier, mais parce qu'il est digne de lui de regarder en pitié des cœurs humiliés, et d'y achever son ouvrage. Voilà le mérite de convenance, qui peut être attribué à l'homme, avant même qu'il soit justifié. La chose au fond est incontestable; et si le terme déplaît, l'Eglise aussi ne s'en sert pas dans le concile de Trente.

33. Médiation de Jésus-Christ toujours nécessaire.

Mais encore que Dieu regarde d'un autre œil les pécheurs déjà justifiés, et que les œuvres qu'il y produit par son Esprit habitant en eux tendent plus immédiatement à la vie éternelle, il n'est pas vrai, selon nous, qu'il n'y faille pas de la part de Dieu une acceptation volontaire; puisque tout est ici *fondé, comme* dit le concile de Trente, sur la promesse que

Dieu nous a faite miséricordieusement, c'est-à-dire gratuitement, *à cause de Jésus-Christ* (Conc. Trid. Sess. VI. c. 16.), de donner la vie éternelle à nos bonnes œuvres; sans quoi nous ne pourrions pas nous promettre une si haute récompense.

Ainsi quand on nous objecte partout dans la Confession d'Ausbourg et dans l'Apologie (*Apol. resp. ad Arg. p.* 127. *etc.*), qu'après la justification nous ne croyons plus avoir besoin de la médiation de Jésus-Christ, on ne peut pas nous calomnier plus visiblement; puisque, outre que c'est par Jésus-Christ seul que nous conservons la grâce reçue, nous avons besoin que Dieu se ressouvienne sans cesse de la promesse qu'il nous a faite dans la nouvelle alliance par sa seule miséricorde, et par le sang du Médiateur.

31. Comment les mérites de Jésus-Christ sont à nous : et comment ils nous sont imputés.

Enfin tout ce qu'il y a de bon dans la doctrine luthérienne, non-seulement étoit en son entier dans l'Eglise, mais encore s'y expliquoit beaucoup mieux, puisqu'on éloignoit clairement toutes les fausses idées : et c'est ce qui paroît principalement dans la doctrine de la justice imputée. Les Luthériens croyoient avoir trouvé quelque chose de merveilleux et qui leur fût particulier, en disant que Dieu nous imputoit la justice de Jésus-Christ, qui avoit parfaitement satisfait pour nous, et qui rendoit ses mérites nôtres. Cependant les scholastiques, qu'ils blâmoient tant, étoient tout pleins de cette doctrine. Qui de nous n'a pas toujours cru et enseigné que Jésus-Christ avoit satisfait surabondamment pour les hommes, et que le Père éternel, content de cette satisfaction de son Fils, nous traitoit aussi favorablement que si nous eussions nous-mêmes satisfaits à sa justice? Si on ne veut dire que cela, quand on dit que la justice de Jésus-Christ nous est imputée, c'est une chose hors de doute, et il ne falloit pas troubler tout l'univers, ni prendre le titre de Réformateurs pour une doctrine si connue et si avouée. Et le concile de Trente reconnoissoit bien que *les mérites de Jésus-Christ et de sa passion* étoient rendus nôtres par la justification, puis-

qu'il répète tant de fois *qu'ils nous y sont communiqués* (Sess. VI. c. 3. 7.), et que personne ne peut être justifié sans cela.

33. Justification, régénération sanctification, renouvellement ; comment c'est au fond la même grâce.

Ce que veulent dire les Catholiques avec ce concile, lorsqu'ils ne permettent pas de s'en tenir à une simple imputation dés mérites de Jésus-Christ, c'est que Dieu lui-même ne s'en tient pas là ; mais que pour nous appliquer ces mérites, en même temps il nous renouvelle, il nous régénère, il nous vivifie, il répand en nous son Saint-Esprit qui est l'esprit de sainteté, et par là il nous sanctifie : et tout cela ensemble selon nous fait la justification du pécheur. C'étoit aussi la doctrine de Luther et de Melancton. Ces subtiles distinctions entre la justification, la régénération ou la sanctification. où l'on met maintenant toute la finesse de la doctrine protestante, sont nées après eux, et depuis la Confession d'Ausbourg. Les Luthériens d'à présent conviennent eux-mêmes que ces choses sont confondues par Luther et par Melancton (*Solid. repet. Conc. p.* 686. *Epit. artic. ibid.* 185.); et cela dans l'Apologie, un ouvrage si authentique de tout le parti. En effet, Luther définit ainsi la foi justifiante : « La vraie foi » est l'œuvre de Dieu en nous, par laquelle nous sommes re- » nouvelés, et nous renaissons de Dieu et du Saint-Esprit. Et » cette foi est la véritable justice, que saint Paul appelle » la justice de Dieu et que Dieu approuve » (*Præf. in Epist. ad Rom. T.* v. *f.* 97. 98.). C'est donc par elle que nous sommes justifiés et régénérés tout ensemble ; et puisque le Saint-Esprit, c'est-à-dire Dieu même agissant en nous, intervient dans cet ouvrage, ce n'est pas une imputation hors de nous, comme le veulent à présent les Protestants, mais un ouvrage en nous.

Et pour ce qui est de l'Apologie, Melancton y répète à toutes les pages (*Cap. de Justif. Conc. p.* 68. 71. 72. 73. 74. 82. *Cap. de dilect.* 83 *etc.*), *que la foi nous justifie et nous régénère, et nous apporte le Saint-Esprit.* Et un peu après : *Qu'elle régénère les cœurs et qu'elle enfante la vie nouvelle.* Et encore plus clairement : *Être justifié, c'est d'injuste être fait*

et être régénéré, c'est aussi être déclaré et réputé juste ;
nontre que ces deux choses concourent ensemble. On
, aucun vestige du contraire dans la Confession d'Aus-
et il n'y a personne qui ne voie combien ces idées,
ent alors les Luthériens, reviennent aux nôtres.

œuvres satisfactoires reconnues dans l'Apologie, et les moines comptés parmi les saints.

mble qu'ils s'en éloignent davantage sur les œuvres
toires et sur les austérités de la vie religieuse ; car ils
ettent souvent comme contraires à la doctrine de la
ation gratuite. Mais au fond, ils ne les condamnent pas
rement qu'on le pourroit croire d'abord : car non-seu-
saint Antoine et les moines des premiers siècles, gens
si terrible austérité, mais encore dans les derniers
saint Bernard, saint Dominique et saint François sont
és dans l'Apologie parmi les saints Pères. Leur genre
loin d'être blâmé, est jugé digne des saints, « à cause,
n (*Apol. resp. ad. Arg. p.* 99. *de vot. monast.* 281.),
ne les a pas empêchés de se croire justifiés par la foi,
l'amour de Jésus-Christ. » Sentiment bien éloigné des
tements qu'on voit aujourd'hui dans la nouvelle Ré-
où on ne rougit pas de voir condamner saint Bernard,
raiter saint François d'insensé.
st vrai que l'Apologie, après avoir mis ces grands
es au nombre des saints Pères, condamne les moines
es ont suivis ; parce qu'on prétend qu'ils ont cru méri-
a rémission des péchés, la grâce et la justice par ses
es, et non pas la recevoir gratuitement » (*Apol. resp.*
. *p.* 99. *de vot. monast. p.* 281.). Mais la calomnie est
, puisque les religieux d'aujourd'hui croient encore,
les anciens, avec l'Église catholique et le concile de
, que la rémission des péchés est purement gratuite, et
par les mérites de Jésus-Christ seul.
fin qu'on ne pense pas que le mérite que nous attri-
à ses œuvres de pénitence fût alors improuvé par les
eurs de la Confession d'Ausbourg, ils enseignent en
l *des œuvres et des afflictions,* « qu'elles MÉRITENT NON

Qui croit assez pour être justifié devant Dieu? Et la suite de l'Apologie établit ce doute ; car elle poursuit : *Qui ne doute pas souvent si c'est Dieu ou le hasard qui gouverne le monde? Qui ne doute pas souvent s'il sera exaucé de Dieu?* On doute donc souvent de sa propre foi : comment est-on assuré alors de la rémission de ses péchés? On ne l'a donc pas cette rémission : ou bien, contre le dogme de Luther, on l'a sans en être assuré ; ou, ce qui est le comble de l'aveuglement, on en est assuré sans être assuré de la sincérité de sa foi ni de celle de sa pénitence ; et la rémission des péchés devient indépendante de l'une et de l'autre. Voilà où nous précipite cette certitude qui fait tout le fond de la Confession d'Ausbourg, et le dogme fondamental du luthéranisme.

39. Que, selon les propres principes des Luthériens l'incertitude reconnue par les Catholiques ne doit causer aucun trouble, ni empêcher le repos de la conscience.

Au reste, ce qu'on nous oppose, que par l'incertitude où nous laissons les consciences affligées, nous les jetons dans le trouble, ou même dans le désespoir, n'est pas véritable ; et il faut bien que les Luthériens en conviennent par cette raison : car quelque assurés qu'ils se vantent d'être de leur justification, ils n'osent pas s'assurer absolument de leur persévérance, ni par conséquent de leur béatitude éternelle. Au contraire, ils condamnent ceux qui disent qu'on ne peut pas perdre la justice une fois reçue (*Confes. Aug. Art.* VI. XI. *cap. de bon. operib. p.* 12. 13. 21.). Mais en la perdant, on perd avec elle tout le droit qu'on avoit, comme justifié, à l'héritage éternel. On n'est donc jamais assuré de ne pas perdre ce droit, puisqu'on n'est pas assuré de ne pas perdre la justice à laquelle il est attaché. On y espère néanmoins à ce bienheureux héritage : on vit heureux dans cette douce espérance, selon ce que dit saint Paul : *Nous réjouissant en espérance* (Rom. XII. 12.) ! On peut donc, sans cette assurance dernière qui exclut toute sorte de doute, jouir du repos que l'état de cette vie nous peut permettre.

40. **Quel est le vrai repos de la conscience dans la justification, et quelle certitude on y reçoit.**

On voit par là ce qu'il faut faire pour accepter la promesse et se l'appliquer; c'est sans hésiter, qu'il faut croire que la grâce de la justice chrétienne, et par conséquent la vie éternelle est à nous en Jésus-Christ; et non-seulement à nous en général, mais encore à nous en particulier. Il n'y a point à hésiter du côté de Dieu, je le confesse: le ciel et la terre passeront plutôt que ses promesses nous manquent. Mais qu'il n'y ait point à hésiter ni rien à craindre de notre côté; le terrible exemple de ceux qui ne persévèrent pas jusqu'à la fin, et qui, selon les Luthériens, n'ont pas été moins justifiés que les élus mêmes, démontre le contraire.

Voici donc en abrégé toute la doctrine de la justification: qu'encore que pour nourrir l'humilité dans nos cœurs nous soyons toujours en crainte de notre côté, tout nous est assuré du côté de Dieu; de sorte que notre repos en cette vie consiste dans une ferme confiance en sa bonté paternelle, et dans un parfait abandon à sa haute et incompréhensible volonté, avec une profonde adoration de son impénétrable secret.

41. **La Confession de Strasbourg explique la justification comme l'Eglise romaine.**

Pour la confession de Strasbourg, si nous en considérons la doctrine, nous verrons combien on eut raison, dans la conférence de Marpourg, d'accuser ceux de Strasbourg, et en général les Sacramentaires, de ne rien entendre dans la justification de Luther et des Luthériens: car cette Confession de foi ne dit pas un mot ni de la justice par imputation, ni aussi de la certitude qu'on en doit avoir (*V. ci-dessus, liv.* II. *n. dern.*). Elle définit au contraire la justification, ce par quoi *d'injustes nous devenons justes, et de mauvais, bons et droits* (Conf. Argent. cap. 3 et 4.), sans en donner d'autre idée. Elle ajoute qu'elle est gratuite, et l'attribue à la foi, mais à la foi unie à la charité et féconde en bonnes œuvres.

Aussi dit-elle, avec la Confession d'Ausbourg, *que la charité est l'accomplissement de toute la loi selon la doctrine de*

saint Paul (Ibid.) : mais elle explique plus fortement que n'y avoit fait Melancton, combien nécessairement la loi doit être accomplie, lorsqu'elle assure « que personne ne peut être » pleinement sauvé, s'il n'est conduit par l'esprit de Jésus-» Christ à ne manquer d'aucune des bonnes œuvres pour » lesquelles Dieu nous a créés ; et qu'il est si nécessaire que » la loi s'accomplisse, que le ciel et la terre passeront plutôt » qu'il puisse arriver du relâchement dans le moindre trait » de la loi, ou dans un seul iota » (*Conf. Argent. cap.* 5. *p*. 181.).

Jamais Catholique n'a parlé plus fortement de l'accomplissement de la loi, que fait cette Confession ; mais encore que ce soit là le fondement du mérite, Bucer n'y en disoit mot ; quoique d'ailleurs il ne fasse point de difficulté de le reconnoître au sens de saint Augustin, qui est celui de l'Église.

42. Du mérite, selon Bucer.

Il ne sera pas inutile, pendant que nous sommes sur cette matière, de considérer ce qu'en a pensé ce docteur, un des chefs du second parti de la nouvelle Réforme, dans une conférence solennelle (*Disp. Lips. an.* 1539.), où il parle en ces termes : « Puisque Dieu jugera chacun selon ses œuvres, » il ne faut pas nier que les bonnes œuvres faites par la grâce » de Jésus-Christ, et qu'il opère lui-même dans ses servi-» teurs, ne MÉRITENT la vie éternelle ; non point à la vérité » par leur propre dignité, mais par l'acceptation et la pro-» messe de Dieu, et le pacte fait avec lui : car c'est à de » telles œuvres que l'Écriture promet la récompense de la vie » éternelle, qui pour cela n'en est pas moins une grâce à un » autre égard, parce que ces bonnes œuvres, auxquelles on » donne une si grande récompense, sont elles-mêmes des » dons de Dieu. » Voilà ce qu'écrit Bucer en 1539 dans la dispute de Lipsic, afin qu'on ne pense que ce soit des choses écrites au commencement de la Réforme, et avant qu'elle eût eu le loisir de se reconnoître. Selon ce même principe, le même Bucer décide, en un autre endroit (*Resp. ad Abrinc.*), qu'il ne faut pas nier « qu'on puisse être justifié par les » *œuvres*, comme l'enseigne saint Jacques, puisque Dieu

» rendra à chacun selon ses œuvres. Et, poursuit-il, la ques-
» tion n'est pas des MÉRITES : nous ne les rejetons en aucune
» sorte, et même nous reconnoissons qu'on MÉRITE la vie
» éternelle, selon cette parole de notre Seigneur : *Celui qui*
» *abandonnera tout pour l'amour de moi aura le centuple dans*
» *ce siècle, et la vie éternelle en l'autre.*

45. Bucer entreprend la défense des prières de l'Eglise, et fait voir en quel sens les mérites des saints nous sont utiles.

On ne peut reconnoître plus clairement les mérites que chacun peut acquérir pour soi-même, et même par rapport à la vie éternelle. Mais Bucer passe encore plus loin : et comme on accusoit l'Eglise d'attribuer des mérites aux saints non-seulement pour eux-mêmes, mais encore pour les autres, il la justifioit par ces paroles : « Pour ce qui regarde ces prières » publiques de l'Église qu'on appelle collectes, où l'on fait » mention des prières et des mérites des saints : puisque dans » ces mêmes prières tout ce qu'on demande en cette sorte » est demandé à Dieu, et non pas aux saints, et encore qu'il » est demandé par Jésus-Christ; dès là tous ceux qui font » cette prière reconnoissent que tous les mérites des saints » sont des dons de Dieu gratuitement accordés. » (*Disp. Ratisb.*) Et un peu après : « Car d'ailleurs nous confessons et » nous prêchons avec joie que Dieu récompense les bonnes » œuvres de ses serviteurs, non-seulement en eux-mêmes, » mais encore en ceux pour qui ils prient; puisqu'il a pro- » mis qu'il feroit du bien à ceux qui l'aiment, jusqu'à mille » générations. » Bucer disputoit ainsi pour l'Église catholique en 1546 dans la Conférence de Ratisbonne : aussi ces prières avoient-elles été faites par les plus grands hommes de l'Église, et dans les siècles les plus éclairés; et saint Augustin même, tout ennemi qu'il étoit du mérite présomptueux, ne laissoit pas de reconnoître que le mérite des saints nous étoit utile, en disant qu'une des raisons de célébrer dans l'Église la mémoire des martyrs, *étoit pour être associés à leurs mérites, et aidés par leurs prières* (Lib. xx. contra Faust. Manich. cap. xxi. tom. viii. col. 347.).

Ainsi, quoi qu'on puisse dire, la doctrine de la justice

chrétienne, de ses œuvres et de son mérite, étoit avouée dans les deux partis de la nouvelle Réforme; et ce qui a fait depuis tant de difficulté n'en faisoit aucune alors, ou n'en faisoit en tout cas, qu'à cause que dans la Réforme on se laissoit souvent entraîner à l'esprit de contradiction.

44. Etrange doctrine de la Confession d'Ausbourg sur l'amour de Dieu.

Je ne puis omettre ici une bizarre doctrine de la Confession d'Ausbourg sur la justification. C'est non-seulement que l'amour de Dieu n'y étoit pas nécessaire, mais que nécessairement il la supposoit accomplie. Luther nous l'a déjà dit: mais Melancton l'explique amplement dans l'Apologie. « Il est » impossible d'aimer Dieu, dit-il (*Art.* v. xx. *cap. de bon.* » *oper. Synt. Gen.* 2. *part. sup. liv.* 1. *n.* xviii. *Apol. cap. de* » *Justif. p.* 66.), si auparavant on n'a par la foi la rémission » des péchés; car un cœur qui sent vraiment un Dieu irrité » ne le peut aimer; il faut le voir apaisé: tant qu'il menace. » tant qu'il condamne, la nature humaine ne peut s'élever » jusqu'à l'aimer dans sa colère. Il est aisé aux contempla- » teurs oisifs d'imaginer ces songes de l'amour de Dieu, » qu'un homme coupable de péché mortel le puisse aimer » par-dessus toutes choses; parce qu'ils ne sentent pas ce » que c'est que la colère ou le jugement de Dieu : mais une » conscience agitée sent la vanité de ces spéculations philoso- » phiques. » De là donc il conclut partout: « Qu'il est impos- » sible d'aimer Dieu, si l'on n'est auparavant assuré de la » rémission obtenue » (*Ibid. p.* 81, *etc.*).

C'est donc une des finesses de la justification de Luther, que nous sommes justifiés avant que d'avoir la moindre étincelle de l'amour de Dieu; car tout le but de l'Apologie est d'établir non-seulement qu'on est justifié avant que d'aimer, mais encore qu'il est impossible d'aimer si l'on n'est auparavant justifié (*Apol. p.* 66. 81. 82. 83. 121. *etc.*) : en sorte que la grâce offerte avec tant de bonté ne peut rien du tout sur notre cœur; il faut l'avoir reçue pour être capable d'aimer Dieu. Ce n'est pas ainsi que parle l'Église dans le concile de Trente : « L'homme excité et aidé par la grâce, dit ce » concile (*Sess.* vi. *cap.* 6.), croit tout ce que Dieu a révélé

» et tout ce qu'il a promis; et croit ceci avant toutes choses,
» que l'impie est justifié par la grâce, par la rédemption qui
» est en Jésus-Christ. Alors se sentant pécheur, de la justice
» dont il est alarmé, il se tourne vers la divine miséricorde
» qui relève son espérance, dans la CONFIANCE QU'IL A QUE
» DIEU LUI SERA PROPICE PAR JÉSUS-CHRIST, et il commence à
» l'aimer comme l'auteur de toute justice ; » c'est-à-dire,
comme celui qui justifie gratuitement l'impie. Cet amour si
heureusement commencé *le porte à détester ses crimes ;* il
reçoit le sacrement, il est justifié. La charité est répandue
dans son cœur gratuitement par le Saint-Esprit; et ayant
commencé à aimer Dieu, lorsqu'il lui offroit la grâce, il
l'aime encore plus quand il l'a reçue.

45. Autre erreur de la justification luthérienne.

Mais voici une nouvelle finesse de la justification luthérienne. Saint Augustin établit, après saint Paul, qu'une des différences de la justice chrétienne d'avec la justice de la loi, c'est que la justice de la loi est fondée sur l'esprit de crainte et de terreur; au lieu que la justice chrétienne est inspirée par un esprit de dilection et d'amour. Mais l'Apologie l'explique autrement; et la justice où l'amour de Dieu est jugé nécessaire, où il entre, dont il fait la pureté et la vérité, y est partout représentée comme la justice des œuvres, la justice de la raison, la justice par les propres mérites; en un mot, comme la justice de la loi et la justice pharisaïque (*Ap.* p. 86. 103, *etc.*). Voici de nouvelles idées que le christianisme ne connoissoit pas encore ; une justice que le Saint-Esprit répand dans les cœurs, en y répandant la charité, est une justice pharisaïque, qui ne purifie que le dehors ; une justice répandue gratuitement dans les cœurs à cause de Jésus-Christ, est une justice de la raison, une justice de la loi, une justice par les œuvres ; et enfin on nous accuse d'établir une justice par ses propres forces, lorsqu'il paroît clairement, par le concile de Trente, que nous établissons une justice dont la foi est le fond, dont la grâce est le principe, dont le Saint-Esprit est l'auteur depuis son premier commen-

cement jusqu'à la dernière perfection où l'on peut arriver dans cette vie.

Je crois qu'on voit maintenant combien il a été nécessaire de bien faire entendre la justification luthérienne par la Confession d'Ausbourg et par l'Apologie, puisque cette exposition a fait paraître, que dans un article que les Luthériens regardent comme le chef-d'œuvre de leur Réforme, ils n'ont après tout fait autre chose que de nous calomnier dans quelques points, nous justifier en d'autres; et dans ceux où il peut rester quelque dispute, nous laisser visiblement la meilleure part.

46. Les Luthériens reconnoissent le sacrement de Pénitence et l'asolution sacramentale.

Outre cet article principal, il y en a d'autres très-importants dans la Confession d'Ausbourg ou dans l'Apologie, comme « qu'il faut retenir dans la confession l'absolution » particulière; que c'est l'erreur des Novatiens, et une er- » reur condamnée, de la rejeter; que cette absolution est un » sacrement véritable et proprement dit; et que la puissance » des clefs remet les péchés, non-seulement devant l'Église, » mais encore devant Dieu » (*Art.* XI. XII. XIII. *edit. Gen. p.* 21. *Apol. de Pœnit. p.* 167. 200. 201. *Ibid. p.* 164. 167. *Ibid. p.* 165.). Quant au reproche qu'on nous fait ici de dire que ce *sacrement conféroit la grâce sans aucun bon mouvement de celui qui le reçoit,* je crois qu'on est las d'entendre une calomnie si souvent réfutée.

47. La Confession, avec la nécessité du dénombrement des péchés.

Quant à ce qu'on enseigne au même lieu, qu'en retenant la confession « il n'y falloit pas exiger le dénombrement des » péchés, à cause qu'il est impossible, conformément à cette » parole : Qui est-ce qui connoît ses péchés » (*Conf. Aug. art.* XI. *cap. de Conf.*)? c'étoit à la vérité une bonne excuse à l'égard des péchés que l'on ne connoît pas, mais non pas une raison suffisante de ne point soumettre aux clefs de l'Église ceux que l'on connoît. Aussi faut-il avouer de bonne foi que *les Luthériens*, non plus que Luther, n'ont pas en cela d'autres

50. Saint Bernard, saint François, saint Bonaventure mis par Luther au rang des saints : son doute bizarre sur le salut de saint Thomas d'Aquin.

Cet endroit de l'Apologie est remarquable, puisqu'on y met parmi les saints ceux des derniers temps, et qu'ainsi on reconnoît pour la vraie Eglise celle qui les a portés dans son sein. Luther n'a pu refuser à ces grands hommes ce glorieux titre. Partout il compte parmi les saints, non-seulement saint Bernard, mais encore saint François, saint Bonaventure, et les autres du treizième siècle. Saint François entre tous les autres lui parut un homme admirable, animé d'une merveilleuse ferveur d'esprit. Il pousse ses louanges jusqu'à Gerson, lui qui avoit condamné Viclef et Jean Hus dans le concile de Constance, et il l'appelle *un homme grand en tout* (Thes. 1522. *T.* I. 377. adv. Paris. Theologast. T. II. 193. de abrog. Miss. priv. primo Tract. ibid. 258. 259. de vot. Mon. ibid. 271. 278.) : ainsi l'Eglise romaine étoit encore la mère des saints dans le quinzième siècle. Il n'y a que saint Thomas d'Aquin dont Luther a voulu douter, je ne sais pourquoi : si ce n'est que ce saint étoit Jacobin, et que Luther ne pouvoit oublier les aigres disputes qu'il avoit eues avec cet ordre. Quoi qu'il en soit, *il ne sait,* dit-il (*Præf. adv. Latom. ibid.* 243.), *si Thomas est damné ou sauvé,* bien qu'assurément il n'eût pas fait d'autres vœux que les autres saints religieux, qu'il n'eût pas dit une autre messe, et qu'il n'eût pas enseigné une autre foi.

51. La messe luthérienne.

Pour maintenant revenir à la Confession d'Ausbourg et à l'Apologie, l'article même de la messe y passe si doucement (*Cap. de Miss.*), qu'à peine s'aperçoit-on que les Protestants y aient voulu apporter du changement. Ils commencent par se plaindre « du reproche injuste qu'on leur fait d'avoir aboli » la messe. On la célèbre, disent-ils, parmi nous avec une » extrême révérence, et on y conserve presque toutes les » cérémonies ordinaires. » En effet, en 1523, lorsque Luther réforma la messe et en dressa la formule (*Form. Miss. T.* II.), il ne changea presque rien de ce qui frappoit les

yeux du peuple. On y garda l'Introït, le *Kyrie*, la Collecte, l'Epître, l'Evangile, avec les cierges et l'encens, si l'on vouloit, le *Credo*, la Prédication, les Prières, la Préface, le *Sanctus*, les paroles de la Consécration, l'Elévation, l'Oraison dominicale, l'*Agnus Dei*, la Communion, l'Action de grâces. Voilà l'ordre de la messe luthérienne, qui ne paroissoit pas à l'extérieur fort différente de la nôtre : au reste, on avoit conservé le chant et même le chant latin; et voici ce qu'on en disoit dans la Confession d'Ausbourg : *On y mêle avec le chant en latin des prières en langue allemande, pour l'instruction du peuple.* On voyoit dans cette messe et les parements et les habits sacerdotaux : et on avoit un grand soin de les retenir, comme il paroissoit par l'usage, et par toutes les conférences qu'on fit alors (*Chryt. Hist. Conf. Aug.*). Bien plus, on ne disoit rien contre l'oblation dans la Confession d'Ausbourg : au contraire, elle est insinuée dans ce passage qui est rapporté de l'Histoire tripartite : « Dans la ville » d'Alexandrie, on s'assemble le mercredi et le vendredi, et » on y fait tout le service, excepté l'oblation solennelle » (*Confess. Aug. cap. de Miss. Ibid.*).

C'est qu'on ne vouloit pas faire paroître au peuple qu'on eût changé le service public. A entendre la Confession d'Ausbourg, il sembloit qu'on ne s'attachât qu'aux messes sans communiants, *qu'on avoit abolies*, disoit-on (*Ibid.*), *à cause qu'on n'en célébroit presque plus que pour le gain ;* de sorte qu'à ne regarder que les termes de la Confession, on eût dit qu'on n'en vouloit qu'à l'abus.

52. L'oblation, comment retranchée.

Cependant on avoit ôté dans le canon de la messe les paroles où il est parlé de l'oblation qu'on faisoit à Dieu des dons proposés. Mais le peuple, toujours frappé au dehors des mêmes objets, n'y prenoit pas garde d'abord; et en tout cas, pour lui rendre ce changement supportable, on insinuoit que le canon n'étoit pas le même dans les Eglises : « Que celui » des Grecs différoit de celui des Latins, et même parmi les » Latins celui de Milan d'avec celui de Rome » (*Consult. Luth. apud Chytr. Hist. Aug. Conf.* tit. de *Canone.*). Voilà de quoi

on amusoit les ignorants : mais on ne leur disoit pas que ces canons ou ces liturgies n'avoient que des différences fort accidentelles; que toutes les liturgies convenoient unanimement de l'oblation qu'on faisoit à Dieu des dons proposés devant que de les distribuer : et c'est ce qu'on changeoit dans la pratique, sans l'oser dire dans la Confession publique.

53. Ce qu'on inventa pour rendre l'oblation odieuse dans la messe.

Mais pour rendre cette oblation odieuse, on faisoit accroire à l'Eglise qu'elle lui attribuoit « un mérite de remettre les » péchés, sans qu'il fût besoin d'y apporter ni la foi, ni au- » cun bon mouvement : » ce qu'on répétoit par trois fois dans la Confession d'Ausbourg; et on ne cessoit de l'inculquer dans l'Apologie (*Conf. Aug. edit. Gen. cap. de Miss. p.* 25. *Apol. cap. de Sacram. et Sacrif. et de vocab. Miss. p.* 269. *et seq.*), pour insinuer que les Catholiques n'admettoient la messe que pour éteindre la piété.

On avoit même inventé, dans la Confession d'Ausbourg, cette admirable doctrine des Catholiques, à qui on faisoit dire : « Que Jésus-Christ avoit satisfait dans sa passion pour » le péché originel, et qu'il avoit institué la messe pour les » péchés mortels et véniels que l'on commettoit tous les » jours » (*Conf. Aug. in lib. Conc. cap. de Miss. p.* 25.) : comme si Jésus-Christ n'avoit pas également satisfait pour tous les péchés; et on ajoutoit, comme un nécessaire éclaircissement, « que Jésus-Christ s'étoit offert à la croix, non- » seulement pour le péché originel, mais encore pour tous » les autres » (*Ibid.* 26.); vérité dont personne n'avoit jamais douté. Je ne m'étonne donc pas que les Catholiques, au rapport même des Luthériens, quand ils entendirent ce reproche, se soient comme récriés tout d'une voix : *Que jamais on n'avoit ouï telle chose parmi eux* (Chytr. Hist. Conf. Aug. Confut. Cathol. cap. de Missâ.). Mais il falloit faire croire au peuple, que ces malheureux Papistes ignoroient jusqu'aux éléments du christianisme.

54. La prière et l'oblation pour les morts.

Au reste, comme les fidèles avoient bien avant dans l'esprit

l'oblation faite de tout temps pour les morts, les Protestants ne vouloient pas paroître ignorer, ou dissimuler une chose si connue; et ils en parlèrent dans l'Apologie en ces termes: « Quant à ce qu'on nous objecte de l'oblation pour les morts, » pratiquée par les Pères, nous avouons qu'ils ont prié pour » les morts, ET NOUS N'EMPÊCHONS PAS QU'ON NE LE FASSE; » mais nous n'approuvons pas l'application de la Cène de » notre Seigneur pour les morts, en vertu de l'action, *ex* » *opere operato* » (Apol. cap. de vocab. Miss. p. 274.).

Tout est ici plein d'artifice : car premièrement, en disant qu'ils n'empêchent pas cette prière, ils l'avoient ôtée du canon, et en avoient effacé par ce moyen une pratique aussi ancienne que l'Église. Secondement, l'objection parloit de l'oblation, et ils répondent de la prière, n'osant faire voir au peuple que l'antiquité eût offert pour les morts; parce que c'étoit une preuve trop convaincante que l'Eucharistie profitoit même à ceux qui ne recevoient pas la communion.

55. Les Luthériens rejettent la doctrine d'Aérius, contraire à la prière pour les morts.

Mais les paroles suivantes de l'Apologie sont remarquables: « C'est à tort que nos adversaires nous reprochent la con- » damnation d'Aérius, qu'ils veulent qu'on ait condamné, à » cause qu'il nioit qu'on offrît la messe pour les vivants et » pour les morts. Voilà leur coutume de nous opposer les » anciens hérétiques, et de comparer notre doctrine avec la » leur. Saint Épiphane témoigne qu'Aérius enseignoit que les » prières pour les morts étoient INUTILES. Nous ne soute- » nons point Aérius ; mais nous disputons avec vous qui dites, » contre la doctrine des prophètes, des apôtres et des Pères, » que la messe justifie les hommes en vertu de l'action, et » mérite la rémission de la coulpe et de la peine aux mé- » chants à qui on l'applique; pourvu qu'ils n'y mettent pas » d'obstacle » (*Ibid.*). Voilà comme on donne le change aux ignorants. Si les Luthériens ne vouloient point soutenir Aérius, pourquoi soutiennent-ils *ce dogme particulier*, que cet hérétique arien avoit ajouté *à l'hérésie arienne, qu'il ne falloit point prier ni offrir des oblations pour les morts*. Voilà

ce que saint Augustin rapporte d'Aérius, après saint Épiphane dont il a fait un abrégé (*S. Aug. lib. de Hær.* 53. *tom.* VIII. *col.* 18. *Epiph. hæres.* 75. *tom.* I. *p.* 708.). Si on rejette Aérius, si on n'ose pas soutenir un hérétique réprouvé par les saints Pères, il faut rétablir dans la liturgie non-seulement la prière, mais encore l'oblation pour les morts.

56. Comment l'oblation de l'Eucharistie profite à tout le monde.

Mais voici le grand grief de l'Apologie : C'est, dit-on, que saint Épiphane, en condamnant Aérius, ne disoit pas comme vous, « que la messe justifie les hommes en vertu de l'ac- » tion, *ex opere operato,* et mérite la rémission de la coulpe et » de la peine aux méchants à qui on l'applique, pourvu qu'ils » n'y mettent point d'obstacle. » On diroit, à les entendre, que la messe par elle-même va justifier tous les pécheurs pour qui on la dit, sans qu'ils y pensent; mais que sert d'amuser le monde? La manière dont nous disons que la messe profite même à ceux qui n'y pensent pas, jusqu'aux plus méchants, n'a aucune difficulté. Elle leur profite comme la prière, laquelle certainement on ne ferait pas pour les pécheurs les plus endurcis, si on ne croyoit qu'elle pût obtenir de Dieu la grâce qui surmonteroit leur endurcissement, s'ils n'y résistoient, et qui souvent la leur obtient si abondante, qu'elle empêche leur résistance. C'est ainsi que l'oblation de l'Eucharistie profite aux absents, aux morts et aux pécheurs mêmes; parce qu'en effet la consécration de l'Eucharistie, en mettant devant les yeux de Dieu un objet aussi agréable que le corps et le sang de son Fils, emporte avec elle une manière d'intercession très-puissante, mais que trop souvent les pécheurs rendent inutile, par l'empêchement qu'ils mettent à son efficace.

Qu'y avoit-il de choquant dans cette manière d'expliquer l'effet de la messe. Quant à ceux qui détournoient à un gain sordide une doctrine si pure, les Protestants savoient bien que l'Église ne les approuvoit pas : et pour les messes sans communiants, les Catholiques leur dirent dès lors ce qui depuis a été confirmé à Trente, que si l'on n'y communie pas, ce n'est pas la faute de l'Église, *puisqu'elle souhaiteroit*

au contraire que les assistants communiassent à la messe qu'ils entendent (Chytr. Hist. Conf. Aug. Confut. Cath. cap. de Missâ. Concil. Trid. Sess. XXII. cap. 6.) : de sorte que l'Église ressemble à un riche bienfaisant, dont la table est toujours ouverte et toujours servie, encore que les conviés n'y viennent pas.

On voit maintenant tout l'artifice de la Confession d'Ausbourg touchant la messe : ne toucher guère au dehors ; changer le dedans, et même ce qu'il y avoit de plus ancien, sans en avertir les peuples ; charger les Catholiques des erreurs les plus grossières, jusqu'à leur faire dire, contre leurs principes, que *la messe justifioit le pécheur*, chose constamment réservée aux sacrements de Baptême et de Pénitence ; et encore sans aucun bon mouvement, afin de rendre l'Eglise et sa liturgie plus odieuses.

57. Horrible calomnie fondée sur les prières adressées aux Saints.

On n'étoit pas moins soigneux de défigurer les autres parties de notre doctrine, et particulièrement le chapitre de la Prière des saints. « Il y en a, dit l'Apologie (*Ad art.* XXI. *cap.*
» *de Invoc. SS. p.* 225.), qui attribuent NETTEMENT LA DIVI-
» NITÉ aux saints, en disant qu'ils voient en nous les secrètes
» pensées de nos cœurs. » Où sont-ils ces théologiens qui attribuent aux saints de voir le secret des cœurs comme Dieu, ou de le voir autrement que par la lumière qu'il leur donne, comme il l'a fait aux prophètes quand il lui a plu ? « Ils font
» des saints, dit-on (*Ibid.*), non-seulement des intercesseurs,
» mais encore des MÉDIATEURS DE RÉDEMPTION. Ils ont inventé
» que Jésus-Christ étoit plus dur, et les saints plus aisés à
» apaiser ; ils se fient plus à la miséricorde des saints, qu'à
» celle de Jésus-Christ ; et FUYANT JÉSUS-CHRIST, ils cherchent les saints. » Je n'ai pas besoin de justifier l'Eglise de ces abominables excès. Mais afin qu'on ne doutât pas que ce ne fût là au pied de la lettre le sentiment catholique, « nous
» ne parlons point encore, ajoutoit-on, des abus du peuple :
» nous parlons de l'opinion des docteurs. » Et un peu après (*Ibid.* 227.) : « Ils exhortent à se fier davantage à la miséri-
» *corde des saints* qu'à celle de Jésus-Christ. Ils ordonnent de

» se fier aux mérites des saints, comme si nous étions répu- » tés justes à cause de leurs mérites, comme nous sommes » réputés justes à cause des mérites de Jésus-Christ. » Après nous avoir imputé de tels excès, on dit gravement : « Nous » n'inventons rien : ils disent dans les indulgences que les » mérites des saints nous sont appliqués. » Il ne falloit qu'un peu d'équité pour entendre de quelle sorte les mérites des saints nous sont utiles ; et Bucer même, auteur non suspect, nous a justifiés du reproche qu'on nous faisoit sur ce point.

58. Calomnies sur les images, et imposture grossière sur l'invocation des saints.

Mais on ne vouloit qu'aigrir et irriter les esprits. C'est pourquoi on ajoute encore : « De l'invocation des saints on » est venu aux images. On les a honorées, et on pensoit qu'il » y avoit une certaine vertu, COMME LES MAGICIENS nous font » croire QU'IL Y EN A DANS LES IMAGES DES CONSTELLATIONS, » lorsqu'on les fait en un certain temps » (*Ad art. cap.* 21 *de Invoc. SS. p.* 229). Voilà comme on excitoit la haine publique. Il faut avouer pourtant qu'on n'en venoit point à cet excès dans la Confession d'Ausbourg, et qu'on n'y parloit pas même des images. Pour contenter le parti, il fallut dire dans l'Apologie quelque chose de dur. Cependant on se gardoit bien d'y faire voir au peuple que ces prières adressées aux saints, afin qu'ils priassent pour nous, fussent communes dans l'ancienne Église. Au contraire, on en parloit comme d'une » coutume nouvelle, introduite sans le témoignage des Pères, » et dont on ne voyoit rien avant saint Grégoire » (*Ad art.* XXI, *cap. de Invoc. SS. p.* 223, 225, 229), c'est-à-dire avant le septième siècle. Les peuples n'étoient pas encore accoutumés à mépriser l'autorité de l'ancienne Église, et la Réforme, timide encore, révéroit les grands noms des Pères. Mais maintenant elle a endurci son front ; elle ne sait plus rougir, de sorte qu'on nous abandonne le quatrième siècle, et on ne craint point d'assurer que saint Basile, saint Ambroise, saint Augustin, et en mot tous les Pères de ce siècle si vénérable, ont, avec l'invocation des saints, établi dans la nouvelle ido-

lâtrie, le règne de l'Antechrist (*Dall. de cult. Latin. Joseph. Meda in Comment. Apoc. Jur. Acc. des Proph.*).

59. **Les Luthériens n'osoient rejeter l'autorité de l'Église romaine.**

Alors, et durant le temps de la Confession d'Ausbourg, les Protestants se glorifioient d'avoir pour eux les saints Pères, principalement dans l'article de la justification, qu'ils regardoient comme le plus essentiel : et non-seulement ils prétendoient avoir pour eux l'ancienne Église (*Conf. Aug. art.* 21. *edit. Gen. p.* 22, 23, *etc. Apol. resp. ad Arg. p.* 141, *etc.*), mais voici encore comment ils finissoient l'exposition de leur doctrine : « Tel est l'abrégé de notre foi, où l'on ne verra » rien de contraire à l'Écriture, ni à l'Église catholique, ou » même A L'ÉGLISE ROMAINE, autant qu'on la peut connoître » par ses écrivains. Il s'agit de quelque peu d'abus qui se » sont introduits dans les Églises sans aucune autorité cer» taine ; et quand il y auroit quelque différence, il la faudroit » supporter, puisqu'il n'est pas nécessaire que les rites des » Églises soient partout les mêmes. »

Dans une autre édition (*Edit. Gen. art.* XXI *p.* 22), on lit ces mots : « Nous ne MÉPRISONS PAS LE CONSENTEMENT DE L'É» GLISE CATHOLIQUE, ni ne voulons soutenir les opinions impies » et séditieuses qu'elle a condamnées ; car ce ne sont point » des passions désordonnées; mais c'est l'autorité de la parole » de Dieu, et DE L'ANCIENNE ÉGLISE, qui nous a poussés à em» brasser cette doctrine, pour augmenter la gloire de Dieu, et » pourvoir à l'utilité des bonnes âmes dans l'Église univer» selle. »

On disoit aussi dans l'Apologie, après y avoir exposé l'article de la Justification, qu'on tenoit sans comparaison le principal : « Que c'étoit la doctrine des prophètes, des apôtres et » des saints Pères, de saint Ambroise, de saint Augustin, de la » plupart des autres Pères, et de toute l'Église qui reconnois» soit Jésus-Christ pour propitiateur, et comme l'auteur de la » Justification ; et qu'il ne falloit pas prendre pour doctrine » de l'Église romaine tout ce qu'approuvent le Pape, quelques » cardinaux, évêques, théologiens ou moines » (*Apol. resp. ad art. p.* 141) : par où l'on distinguoit manifestement les

opinions particulières d'avec le dogme reçu et constant, où on faisoit profession de ne vouloir point toucher.

60. Paroles mémorables de Luther, pour reconnoitre la vraie Eglise dans la Communion romaine.

Les peuples croyoient donc encore suivre en tout le sentiment des Pères, l'autorité de l'Église catholique, et même celle de l'Église romaine, dont la vénération étoit profondément imprimée dans tous les esprits. Luther même, tout arrogant et tout rebelle qu'il étoit, revenoit quelquefois à son bon sens, et il faisoit bien paroître que cette ancienne vénération qu'il avoit eue pour l'Église, n'étoit pas entièrement effacée. Environ l'an 1534, tant d'années après sa révolte, et quatre ans après la Confession d'Ausbourg, on publia son traité pour abolir la messe privée (*Tr. de Missâ priv. t.* VII. 26. *et seq.*). C'est celui où il raconte son fameux colloque avec le prince des ténèbres. Là, tout outré qu'il étoit contre l'Église catholique, jusqu'à la regarder comme le siége de l'Antechrist et de l'abomination, loin de lui ôter le titre d'Église par cette raison, il concluoit, au contraire, « qu'elle étoit » la véritable Église, le soutien et la colonne de la vérité, et » le lieu très-saint. En cette Église, poursuivoit-il, Dieu con» serve miraculeusement le Baptême, le texte de l'Évangile » dans toutes les langues, la rémission des péchés, et l'abso» lution tant dans la confession qu'en public; le sacrement » de l'autel vers Pâques, et trois ou quatre fois l'année, quoi» qu'on en ait arraché une espèce au peuple; la vocation et » l'ordination des pasteurs; la consolation dans l'agonie; l'i» mage du crucifix, et en même temps le souvenir de la mort » et de la passion de Jésus-Christ; le Psautier, l'Oraison do» minicale, le Symbole, le Décalogue, plusieurs cantiques » pieux en latin et en allemand. » Et, un peu après: « Où » l'on trouve ces vraies reliques des saints, là sans doute a été » et est encore la sainte Église de Jésus-Christ; là sont de» meurés les saints; car les institutions et les sacrements de » Jésus-Christ y sont, excepté une des espèces arrachée par » force. C'est pourquoi il est certain que Jésus-Christ y a été » présent, et que son Saint-Esprit y conserve sa vraie con-

» noissance, et la vraie foi dans ses élus. » Loin de regarder la croix qu'on mettoit entre les mains des mourants, comme un objet d'idolâtrie, il la regarde au contraire comme un monument de piété, et comme un salutaire avertissement qui nous rappeloit dans l'esprit la mort et la passion de Jésus-Christ. La révolte n'avoit pas encore éteint dans son cœur ces beaux restes de la doctrine et de la piété de l'Église ; et je ne m'étonne pas qu'à la tête de tous les volumes de ses œuvres on l'ait peint, avec son maître l'électeur, à genoux devant un crucifix.

61. Les deux espèces.

Pour ce qu'il dit de la soustraction d'une des espèces, la Réforme se trouvoit fort embarrassée sur cet article ; et voici ce qu'on en disoit dans l'Apologie : « Nous excusons l'Eglise » qui ne pouvant recevoir les deux espèces, a souffert cette » injure ; mais nous n'excusons pas les auteurs de cette dé- » fense » (*Cap. de utraque specie,* 235).

Pour entendre le secret de cet endroit de l'Apologie, il ne faut que remarquer un petit mot que Melancton, son auteur, écrit à Luther, en le consultant sur cette matière, pendant qu'on en disputoit à Ausbourg entre les Catholiques et les Protestants. « Eccius vouloit, lui dit-il (*Mel. lib.* I, *Ep.* 15), » qu'on tînt pour indifférente la communion sous une ou sous » deux espèces. C'est ce que je n'ai pas voulu accorder : et » toutefois j'ai excusé ceux qui jusqu'ici avoient reçu une » seule espèce PAR ERREUR ; car on crioit que nous condam- » nions toute l'Église.

Ils n'osoient donc pas condamner toute l'Église : la seule pensée en faisoit horreur. C'est ce qui fait trouver à Melancton ce beau dénouement, d'excuser *l'Église sur une erreur.* Que pourroient dire de pis ceux qui la condamnent, puisque l'erreur dont il s'agit est supposée une erreur dans la foi, et encore une erreur tendante à l'entière subversion d'un aussi grand sacrement que celui de l'Eucharistie? Mais enfin on n'y trouvoit pas d'autre expédient : Luther l'approuva; et pour mieux excuser l'Église, qui ne communioit que sous une *espèce, il joignit* la violence qu'elle souffroit de ses pasteurs

r ce point, à l'erreur où elle étoit conduite : la voilà bien .cusée, et les promesses de Jésus-Christ, qui ne la de-)it jamais abandonner, sauvées admirablement par cette .éthode.

Les paroles de Luther, dans la réponse à Melancton, sont ;marquables : *Ils crient que nous condamnons toute l'Église.* 'est ce qui frappoit tout le monde. « Mais répondit Luther (*Resp. Luth. ad Mel. t.* II. *Sleid. lib.* VII. 112), nous disons que l'Église oppressée et privée, par violence, d'une des espèces, doit être excusée, comme on excuse la Synagogue de n'avoir pas observé toutes les cérémonies de la Loi, dans la captivité de Babylone, où elle n'en avoit pas le pouvoir. »

L'exemple étoit cité bien mal à propos : car enfin ceux qui tenoient la Synagogue captive n'étoient pas de son corps, omme les pasteurs de l'Église, qu'on faisoit ici passer pour es oppresseurs, étoient du corps de l'Église. D'ailleurs, la Synagogue, pour être contrainte au dehors, dans ses obser-vances, n'étoit pas pour cela induite *en erreur*, comme Me-lancton soutenoit que l'Église, privée d'une des espèces, y étoit induite : mais enfin l'article passa. Pour ne point condamner l'Église, on demeura d'accord de l'excuser sur l'erreur où elle étoit, et sur l'*injure* qu'on lui avoit faite; et tout le parti sous-crivit à cette réponse de l'Apologie.

Tout cela ne s'accordoit guère avec l'article VII de la Con-fession d'Ausbourg, où il est porté : « Qu'il y a une sainte » Eglise qui demeurera éternellement. Or l'Eglise c'est l'as-» semblée des saints, où l'Evangile est enseigné, et les sacre-» ments administrés comme il faut. » Pour sauver cette idée d'Eglise, il ne falloit pas seulement excuser le peuple; mais il falloit encore que les sacrements fussent bien administrés par les pasteurs; et si celui de l'Eucharistie ne subsistoit sous une seule espèce, on ne pouvoit plus faire subsister l'E-glise même.

62. Le corps des Luthériens se soumet au jugement du concile général, dans la Confession d'Ausbourg.

L'embarras n'étoit pas moins grand à en condamner la doctrine; et c'est pourquoi les Protestants n'osoient avouer

autres ensemble. On voit dans les lettres qu'il lui écrit, qu
ne savoit comment adoucir cet esprit superbe : quelquefois
entroit contre Melancton *dans une telle colère, qu'il ne voul*
pas même lire ses lettres (Lib. I. ep. 6.). C'est en vain qu'
lui envoyoit des messagers exprès : ils revenoient sans r
ponse ; et le malheureux Melancton, qui s'opposoit le pl
qu'il pouvoit aux emportements de son maître et de s
parti, toujours pleurant et gémissant, écrivoit la Confessi
d'Ausbourg avec ces contraintes.

---

faisoit, en attendant sa décision, ne pouvoit être que provisoire. On retenoit les peuples, et on se trompoit peut-être soi-même par cette belle apparence. On s'engageoit cependant, et l'horreur qu'on avoit du schisme diminuoit tous les jours. Après qu'on y fut accoutumé, et que le parti se fut fortifié par des traités et par des ligues, l'Église fut oubliée, tout ce qu'on avoit dit de son autorité sainte s'évanouit comme un songe, et le titre *de concile libre et chrétien*, dont on s'étoit servi, devint un prétexte pour rendre illusoire la réclamation au concile, comme on le verra par la suite.

63. Conclusion de cette matière : combien elle devroit servir à ramener les Luthériens.

Voilà l'histoire de la Confession d'Ausbourg et de son Apologie. On voit que les Luthériens reviendroient de beaucoup de choses, et j'ose dire presque de tout, s'ils vouloient seulement prendre la peine d'en retrancher les calomnies dont on nous y charge, et de bien comprendre les dogmes où l'on s'accommode si visiblement à notre doctrine. Si l'on en eût cru Melancton, on se seroit encore approché beaucoup davantage des Catholiques : car il ne disoit pas tout ce qu'il vouloit ; et pendant qu'il travailloit à la Confession d'Ausbourg, lui-même en écrivant à Luther sur les *articles de foi*, qu'il le prioit de revoir : *Il les faut*, dit-il (*Lib.* I. *ep.* I.), *changer souvent et les accommoder à l'occasion*. Voilà comme on bâtissoit cette célèbre Confession de foi, qui est le fondement de la religion protestante : et c'est ainsi qu'on y traitoit les dogmes. On ne permettoit pas à Melancton d'adoucir les choses autant qu'il le souhaitoit. « *Je changeois*, dit-il *Lib.* » IV. *ep.* 95. , tous les jours, et rechangeois quelque chose, » et j'en aurois changé beaucoup davantage, si nos compa» gnons nous l'avoient permis. Mais, poursuivoit-il, ils ne se » mettent en peine de rien : » c'étoit-à-dire, comme il l'explique partout, que, sans prévoir ce qui pouvoit arriver, on ne songeoit qu'à pousser tout à l'extrémité : c'est pourquoi on voyoit toujours Melancton, comme il le confesse lui-même (*Ibid.*), *accablé de cruelles inquiétudes*, [illegible], *d'insupportables regrets*. Luther le contraignoit plus que tous les

lui avoit fait croire que l'Église romaine alloit tomber d'elle-même; et il soutenoit fortement alors, qu'il ne falloit pas employer les armes dans l'affaire de l'Évangile, pas même pour se défendre de l'oppression (*Ci-dessus, liv.* I. *n.* 31, *liv.* II, *n.* 9.). Les Luthériens sont d'accord qu'il n'y avoit rien de plus inculqué dans tous ses écrits que cette maxime. Il vouloit donner à sa nouvelle Eglise ce beau caractère de l'ancien christianisme; mais il n'y put pas durer longtemps. Aussitôt après la diète (*Sleid. lib.* VII. VIII.), et pendant que les Protestants travailloient à former la ligue de Smalcalde, Luther déclara qu'encore qu'il eût toujours constamment enseigné jusqu'alors, « qu'il n'étoit pas permis de résister aux puis-» sances légitimes; maintenant il s'en rapportoit aux juris-» consultes, dont il ne savoit pas les maximes, quand il avoit » fait ses premiers écrits. Au reste, que l'Evangile n'étoit pas » contraire aux lois politiques; et que dans un temps si fâ-» cheux on pourroit se voir réduit à des extrémités, où non-» seulement le droit civil, mais encore la conscience oblige-» roit les fidèles à prendre les armes et à se liguer contre tous » ceux qui voudroient leur faire la guerre, et même contre » l'Empereur » (*Sleid. l.* VIII. 217.).

Le lettre que Luther avoit écrite contre le duc George de Saxe (*Ci-dessus, liv.* II. *n.* 44.), avoit déjà bien montré qu'il n'étoit plus question parmi les siens de cette patience évangélique tant vantée dans leurs premiers écrits; mais ce n'étoit qu'une lettre écrite à un particulier. Voici maintenant un écrit public, où Luther autorisoit ceux qui prenoient les armes contre le prince.

2. Le trouble de Melancton dans ses nouveaux desseins de guerre.

Si nous en croyons Melancton (*Lib.* IV. *ep.* 111.), Luther n'avoit pas été consulté précisément sur les ligues: on lui avoit un peu pallié l'affaire; et cet écrit étoit échappé sans sa participation. Mais ou Melancton ne disoit pas tout ce qu'il savoit; ou l'on ne disoit pas tout à Melancton. Il est constant par Sleidan (*Sleid. l.* VIII. 117), que Luther fut expressément consulté, et on ne voit pas que son écrit ait été publié par un autre que par lui-même: car aussi, qui l'eût osé faire sans

son ordre? Cet écrit mit toute l'Allemagne en feu. Melancton s'en plaignit en vain: « Pourquoi, dit-il (*Lib.* IV. *ep.* 111.), » avoir répandu l'écrit par toute l'Allemagne? Et falloit-il » ainsi sonner le tocsin pour exciter toutes les villes à faire » des ligues? » Il avoit peine à renoncer à cette belle idée de réformation que Luther lui avoit donnée, et qu'il avoit lui-même si bien soutenue, quand il écrivit au landgrave, « qu'il » falloit plutôt tout souffrir, que de prendre les armes pour la » cause de l'Evangile » (*Lib.* III. *ep.* 16.). Il en avoit dit autant des ligues que traitoient les Protestants (*Lib.* IV. *ep.* 85. 111.), et il les avoit empêchées de tout son pouvoir au temps de la diète de Spire, où son prince l'électeur de Saxe l'avoit mené. « C'est mon sentiment, dit-il (*Ibid. ep.* 85.), que tous » les gens de bien doivent s'opposer à ces ligues: » mais il n'y eut pas moyen de soutenir ces beaux sentiments dans un tel parti. Quand on vit que les prophéties ne marchoient pas assez vite, et que le souffle de Luther étoit trop foible pour abattre cette papauté tant haïe, au lieu de rentrer en soi-même, on se laissa entraîner à des conseils plus violents. A la fin Melancton vacilla: ce ne fut pas sans des peines extrêmes; et l'agitation où il paroît, durant qu'on tramoit ces ligues, fait pitié. Il écrit à son ami Camerarius (*Lib.* IV. *ep.* 110.): « On ne nous consulte plus tant sur la question, s'il » est permis de se défendre en faisant la guerre: il peut y en » avoir de justes raisons. La malice de quelques-uns est si » grande, qu'ils seroient capables de tout entreprendre s'ils » nous trouvoient sans défense. L'égarement des hommes » est étrange, et leur ignorance est extrême. Personne n'est » plus touché de cette parole: NE VOUS INQUIÉTEZ PAS, PARCE » QUE VOTRE PÈRE CÉLESTE SAIT CE QU'IL VOUS FAUT. On ne se » croit point assuré si on n'a de bonnes et sûres défenses. » Dans cette foiblesse des esprits, nos maximes théologiques » ne pourroient jamais se faire entendre. » Il falloit ici ouvrir les yeux et voir que la nouvelle Réforme, incapable de soutenir les maximes de l'Evangile, n'étoit pas ce qu'il en avoit pensé jusqu'alors. Mais écoutons la suite de la lettre. « Je ne » veux, dit-il, condamner personne, et je ne crois pas qu'il » faille blâmer les précautions de nos gens, pourvu qu'on ne

» fasse rien de criminel; à quoi nous saurons bien pour-
» voir. » Sans doute, ces docteurs sauront bien retenir les soldats armés, et donner des bornes à l'ambition des princes, quand ils les auront engagés dans une guerre civile. Hé! comment espéroit-il empêcher les crimes durant cette guerre, si cette guerre elle-même, selon les maximes qu'il avoit toujours soutenues étoit un crime? Mais il n'osoit avouer qu'on avoit tort; et après qu'il n'a pu empêcher les desseins de guerre, il se voit encore forcé à les appuyer de raisons. C'est ce qui le fait soupirer. « Ha, dit-il, que j'avois bien prévu
» tous ces mouvements à Ausbourg! » C'étoit lorsqu'il y déploroit si amèrement les emportements des siens, qui poussoient tout à bout, et *ne se mettoient,* disoit-il, *en peine de rien* (Ci-dessus, liv. III. n. 63.). C'est pourquoi il pleuroit sans fin; et Luther, par toutes les lettres qu'il lui écrivoit, ne pouvoit le consoler. Ses douleurs s'accrurent quand il vit tant de projets de ligues autorisés par Luther même. Mais « enfin,
» mon cher Camerarius (c'est ainsi qu'il finit sa lettre), cette
» chose est toute particulière, et peut être considérée de
» plusieurs côtés: c'est pourquoi il faut prier Dieu. »

Son ami Camerarius n'approuvoit pas plus que lui dans le fond de son cœur ces préparatifs de guerre; et Melancton tâchoit toujours de le soutenir le mieux qu'il pouvoit: surtout il falloit bien excuser Luther. Quelques jours après la lettre que nous avons vue, il mande au même Camerarius (*Lib.* IV, *ep.* 111.), « que Luther a écrit très-modérément, et qu'on a
» eu bien de la peine à lui arracher sa consultation. Je crois,
» poursuit-il, que vous voyez bien que nous n'avons point de
» tort. Je ne pense pas que nous devions nous tourmenter
» davantage sur ces ligues; et, pour dire la vérité, la conjonc-
» ture du temps fait que je ne crois pas les devoir blâmer:
» ainsi revenons à prier Dieu ».

C'étoit bien fait. Mais Dieu se rit des prières qu'on lui fait pour détourner les malheurs publics, quand on ne s'oppose pas à ce qui se fait pour les attirer. Que dis-je? quand on l'approuve et qu'on y souscrit, quoique ce soit avec répugnance. Melancton le sentoit bien; et troublé de ce qu'il faisoit, autant que de ce que faisoient les autres, il prie son ami de le

soutenir : « Écrivez-moi souvent, je n'ai de repos que par vos lettres ».

3. Négociations de Bucer : mort de Zuingle à la guerre.

Ce fut donc un point résolu de la nouvelle Réforme, qu'on pouvoit prendre les armes, et qu'il falloit se liguer. Dans cette conjoncture, Bucer entama ses négociations avec Luther; et soit qu'il le trouvât porté à la paix avec les Zuingliens par le désir de former une bonne ligue, ou que, par quelque autre moyen il ait su le prendre en bonne humeur, il en remporta de bonnes paroles. Il part aussitôt pour joindre Zuingle : mais la négociation fut interrompue par la guerre qui s'émut entre les cantons catholiques et les protestants. Les derniers, quoique plus forts, furent vaincus; Zuingle fut tué dans une bataille; et ce disputeur emporté sut montrer qu'il n'étoit pas moins hardi combattant. Le parti eut peine à défendre cette valeur à contre-temps d'un pasteur; et on disoit pour excuse qu'il avoit suivi l'armée protestante pour y faire son personnage de ministre, plutôt que celui de soldat (*Hosp. ad ann.* 1531.) : mais enfin il étoit constant qu'il s'étoit jeté bien avant dans la mêlée, et qu'il y étoit mort l'épée à la main. Sa mort fut suivie de celle d'Œcolampade. Luther dit qu'il fut accablé des coups du diable, dont il n'avoit pu soutenir l'effort (*Tr. de abrog. Miss. t.* VII. 230.); et les autres, qu'il étoit mort de douleur, et n'avoit pu résister à l'agitation que lui causoient tant de troubles. En Allemagne, la paix de Nuremberg tempéra les rigueurs du décret de la diète d'Ausbourg : mais les Zuingliens furent exceptés de l'accord, non-seulement par les Catholiques, mais encore par les Luthériens; et l'électeur Jean Frédéric persistoit invinciblement à les exclure de la ligue, jusqu'à ce qu'ils fussent convenus avec Luther de l'article de la Présence. Bucer poursuivoit sa pointe sans se rebuter, et par toutes sortes de moyens il s'efforçoit de surmonter cet unique obstacle de la réunion du parti.

Se persuader les uns les autres étoit une chose jugée impossible, et déjà vainement tentée à Marpourg. La tolérance mutuelle, en demeurant chacun dans ses sentiments, y avoit été rejetée avec mépris par Luther; et il persistoit avec Melancton

à dire qu'elle faisoit tort à la vérité qu'il défendoit. Il n'y avoit donc plus d'autre expédient pour Bucer, que de se jeter dans des équivoques, et d'avouer la présence substantielle d'une manière qui lui laissât quelque échappatoire.

4. Fondement des équivoques de Bucer pour concilier les partis.

Le chemin par où il vint à un aveu si considérable, est merveilleux. C'étoit un discours commun des Sacramentaires, qu'il se falloit bien garder de mettre dans les sacrements de simples signes. Zuingle même n'avoit point fait de difficulté d'y reconnoître quelque chose de plus; et pour vérifier son discours, il suffisoit qu'il y eût quelque promesse de grâce annexée aux sacrements. L'exemple du Baptême le prouvoit assez. Mais comme l'Eucharistie n'étoit pas seulement instituée comme un signe de la grâce, et qu'elle étoit appelée le corps et le sang; pour n'en être pas un simple signe, constamment le corps et le sang y doivent être reçus. On dit donc qu'ils y étaient reçus par la foi : c'étoit le vrai corps qui étoit reçu; car Jésus-Christ n'en avoit pas deux. Quand on en fut venu à dire qu'on recevoit par la foi le vrai corps de Jésus-Christ, on dit qu'on en recevoit la propre substance. Le recevoir sans qu'il fût présent n'étoit pas chose imaginable. Voilà donc, disoit Bucer, Jésus-Christ substantiellement présent. Il n'étoit plus besoin de parler de la foi, et il suffisoit de la sous-entendre. Ainsi Bucer avoua dans l'Eucharistie, absolument et sans restriction, la présence réelle et substantielle du corps et du sang de notre Seigneur, encore qu'ils demeurassent uniquement dans le ciel : ce qu'il adoucit néanmoins dans la suite. De cette sorte, sans rien admettre de nouveau, il changea tout son langage : et à force de parler comme Luther, il se mit à dire qu'on ne s'étoit jamais entendu, et que cette longue dispute, dans laquelle on s'étoit si fort échauffé, n'étoit qu'une dispute de mots.

5. L'accord que Bucer propose n'est que dans les mots.

Il eût parlé plus juste, en disant qu'on ne s'accordoit que dans les mots, puisqu'enfin cette substance qu'on disoit *présente*, *étoit* aussi éloignée de l'Eucharistie que le ciel l'étoit

de la terre, et n'étoit non plus reçue par les fidèles que la substance du soleil est reçue dans l'œil. C'est ce que disoient Luther et Melancton. Le premier appeloit les Sacramentaires une *faction à deux langues* (Luth. ep. ad Sen. Francof. Hosp. ad 1533. 128.), à cause de leurs équivoques, et disoit qu'ils faisoient *un jeu diabolique des paroles de notre Seigneur*. La présence que Bucer admet, disoit le dernier (*Epist. Mel. ap. Hosp.* 1530. 110.), n'est « qu'une présence en parole, et une » présence de vertu. Or, c'est la présence du corps et du » sang, et non celle de leur vertu, que nous demandons. Si » ce corps de Jésus-Christ n'est que dans le ciel, et n'est point » avec le pain ni dans le pain ; si enfin elle ne se trouve dans » l'Eucharistie que par la contemplation de la foi, ce n'est » qu'une présence imaginaire ».

6. Equivoque de la présence spirituelle et de la présence réelle.

Bucer et les siens se fâchoient ici de ce qu'on appeloit imaginaire ce qui se faisoit par la foi, comme si la foi n'eût été qu'une pure imagination. « N'est-ce pas assez, disoit Bucer » (*Epist. Mel. ap. Hosp.* 1540. 111.), que Jésus-Christ soit » présent au pur esprit et à l'âme élevée en haut » ?

Il y avoit dans ce discours bien de l'équivoque. Les Luthériens convenoient que la présence du corps et du sang dans l'Eucharistie étoit au-dessus des sens, et de nature à n'être aperçue que par l'esprit et par la foi. Mais ils n'en vouloient pas moins que Jésus-Christ fût présent en sa propre substance dans le sacrement : au lieu que Bucer vouloit qu'il ne fût présent en effet que dans le ciel, où l'esprit l'alloit chercher par la foi ; ce qui n'avoit rien de réel, rien qui répondît à l'idée que donnoient ces mots sacrés : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.*

7. Présence du corps, comment spirituelle.

Mais quoi donc ? ce qui est spirituel n'est-il pas réel ? et n'y a-t-il rien de réel dans le Baptême, à cause qu'il n'y a rien de corporel ? autre équivoque. Les choses spirituelles, comme la grâce et le Saint-Esprit, sont autant présentes qu'elles peuvent l'être quand elles le sont spirituellement.

Mais qu'est-ce qu'un corps présent en esprit seulement, si ce n'est un corps absent en effet, et présent seulement par la pensée? Présence qui ne peut, sans illusion, être appelée réelle et substantielle.

Mais voulez-vous donc, disoit Bucer, que Jésus-Christ soit présent corporellement? et vous-même n'avouez-vous pas que la présence de son corps dans l'Eucharistie est spirituelle?

Luther et les siens ne nioient non plus que les Catholiques que la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ne fût spirituelle quant à la manière, pourvu qu'on leur avouât qu'elle étoit corporelle quant à la substance; c'est-à-dire en termes plus simples, que le corps de Jésus-Christ étoit présent, mais d'une manière divine, surnaturelle, incompréhensible, où les sens ne pouvoient atteindre : spirituelle en cela, que le seul esprit soumis à la foi la pouvoit connître, et qu'elle avoit une fin toute céleste. Saint Paul avoit bien appelé le corps humain ressuscité *un corps spirituel* (I. Cor. xv. 44. 46.), à cause des qualités divines, surnaturelles, et supérieures aux sens dont il étoit revêtu : à plus forte raison le corps du Sauveur mis dans l'Eucharistie d'une manière si fort incompréhensible pouvoit-il être appelé de ce nom.

8. Si la présence du corps n'est que spirituelle, les paroles de l'institution sont inutiles.

Au reste, tout ce qu'on disoit, que l'esprit s'élevoit en haut pour aller chercher Jésus-Christ à la droite de son Père, n'étoit encore qu'une métaphore peu capable de représenter une réception substantielle du corps et du sang puisque ce corps et ce sang demeuroient uniquement dans le ciel, comme l'esprit demeuroit uniquement uni à son corps dans la terre, et qu'il n'y avoit non plus d'union véritable et substantielle entre le fidèle et le corps de notre Seigneur, que s'il n'y eût jamais eu d'Eucharistie, et que Jésus-Christ n'eût jamais dit: *Ceci est mon corps.*

Feignons en effet que ces paroles ne soient jamais sorties de sa bouche, la présence par l'esprit et par la foi subsistoit toujours également; et jamais on ne se seroit avisé de l'*appeler substantielle*. Que si les paroles de Jésus-Christ obli-

gent à des expressions plus fortes, c'est à cause qu'elles nous donnent ce qui ne nous seroit point donné sans elles, c'est-à-dire le propre corps et le propre sang, dont l'immolation et l'effusion nous ont sauvés sur la croix.

9. S'il falloit admettre une présence locale.

Il restoit encore à Bucer deux fécondes sources de chicane et d'équivoque : l'une dans le mot de local, et l'autre dans le mot de sacrement ou de mystère.

Luther et les défenseurs de la présence réelle n'avoient jamais prétendu que le corps de notre Seigneur fût enfermé dans l'Eucharistie, comme dans un lieu par lequel il fût mesuré et compris à la manière ordinaire des corps : au contraire ils ne croyoient dans la chair de notre Seigneur, qui leur étoit distribuée à la sainte table, que la simple et pure substance avec la grâce et la vie dont elle étoit pleine ; mais au surplus dépouillée de toutes qualités sensibles, et des manières d'être que nous connoissons. Ainsi Luther accordoit facilement à Bucer que la présence dont il s'agissoit n'étoit pas locale, pourvu qu'il lui accordât qu'elle étoit substantielle, et Bucer appuyoit beaucoup sur l'exclusion de la présence locale, croyant affoiblir autant ce qu'il étoit forcé d'avouer de la présence substantielle. Il se servoit même de cet artifice pour exclure la manducation du corps de notre Seigneur qui se faisoit par la bouche. Il la trouvoit non-seulement inutile, mais encore grossière, charnelle, et peu digne de l'esprit du christianisme : comme si ce gage sacré de la chair et du sang offert sur la croix, que le Sauveur nous donnoit encore dans l'Eucharistie pour nous certifier que la victime et son immolation étoit toute nôtre, eût été une chose indigne d'un chrétien ; ou que cette présence cessât d'être véritable, sous prétexte que dans un mystère de foi Dieu n'avoit pas voulu la rendre sensible ; ou enfin que le chrétien ne fût pas touché de ce gage inestimable de l'amour divin, parce qu'il ne lui étoit connu que par la seule parole de Jésus-Christ : choses tellement éloignées de l'esprit du christianisme, qu'on ne peut assez s'étonner de la grossièreté de

tistes n'en approchoient pas : et c'est sur ces abstractions qu'il faisoit rouler ses équivoques.

17. Conférence de Luther avec le diable.

En ce temps Luther publia ce livre contre la messe privée, où se trouve le fameux entretien qu'il avoit eu autrefois avec l'ange de ténèbres, et où, forcé par ses raisons, il abolit, comme impie, la messe qu'il avoit dite durant tant d'années avec tant de dévotion, s'il l'en faut croire (*De abrog. Miss. priv. T.* VII. 216.). C'est une chose merveilleuse de voir combien sérieusement et vivement il décrit son réveil, comme en sursaut, au milieu de la nuit; l'apparition manifeste du diable pour disputer contre lui; « la frayeur dont il fut saisi, » sa sueur, son tremblement, et son horrible battement de » cœur dans cette dispute; les pressants arguments du dé- » mon qui ne laisse aucun repos à l'esprit; le son de sa puis- » sante voix; ses manières de disputer accablantes, où la » question et la réponse se font sentir à la fois. Je sentis » alors, dit-il, comment il arrive si souvent qu'on meure » subitement vers le matin : c'est que le diable peut tuer et » étrangler les hommes; et sans tout cela les mettre si fort à » l'étroit par ses disputes, qu'il y a de quoi en mourir, » comme je l'ai plusieurs fois expérimenté. » Il nous apprend en passant que le diable l'attaquoit souvent de la même sorte; et à juger des autres attaques par celle-ci, on doit croire qu'il avoit appris de lui beaucoup d'autres choses que la condamnation de la messe. C'est ici qu'il attribue au malin esprit la mort subite d'Œcolampade, aussi bien que celle d'Emser autrefois si opposé au luthéranisme naissant. Je ne veux pas m'étendre sur une matière tant rebattue : il me suffit d'avoir remarqué que Dieu, pour la confusion, ou plutôt pour la conversion des ennemis de l'Eglise, ait permis que Luther tombât dans un assez grand aveuglement pour avouer, non pas qu'il ait été souvent tourmenté par le démon, ce qui pouvoit lui être commun avec plusieurs saints; mais, ce qui lui est particulier, qu'il ait été converti par ses soins, et que l'esprit de mensonge ait été son maître dans un des principaux *points* de sa Réforme.

C'est en vain qu'on prétend ici que le démon ne disputa contre Luther que pour le jeter dans le désespoir, en le convaincant de son crime ; car la dispute n'est pas tournée de ce côté-là. Lorsque Luther paroît convaincu, et n'avoir plus rien à répondre, le démon ne presse pas davantage, et Luther croit avoir appris une vérité qu'il ne savoit pas. Si la chose est véritable, quelle horreur d'avoir un tel maître ! Si Luther se l'est imaginée, de quelles illusions et de quelles noires pensées avoit-il l'esprit rempli ! Et s'il l'a inventée, de quelle triste aventure se fait-il honneur !

18. Les Suisses s'échauffent contre Luther.

Les Suisses furent scandalisés de la conférence de Luther, non tant à cause que le diable y paroissoit comme docteur ; ils étoient assez empêchés de se défendre d'une semblable vision dont nous avons vu que Zuingle s'étoit vanté (*Hosp. ad an.* 1533. 131.) : mais ils ne purent souffrir la manière dont il y traitoit Œcolampade. Il se fit sur ce sujet des écrits très-aigres : mais Bucer ne laissoit pas de continuer sa négociation ; et on tint par son entremise une conférence à Constance pour la réunion des deux partis (*Hosp.* 136.). Là ceux de Zurich déclarèrent qu'ils s'accommoderoient avec Luther, à condition que de son côté il leur accorderoit trois points, l'un, que la chair de Jésus-Christ ne se mangeoit que par la foi ; l'autre, que Jésus-Christ comme homme étoit seulement dans un certain endroit du ciel ; la troisième, qu'il étoit présent dans l'Eucharistie par la foi, d'une manière propre aux sacrements. Ce discours étoit clair et sans équivoque. Les autres Suisses, et en particulier ceux de Bâle, approuvèrent une déclaration si nette de leur sentiment commun. Aussi étoit-elle conforme en tout à la Confession de Bâle : mais encore que cette Confession donnât une idée parfaite de la doctrine du sens figuré ; ceux de Bâle, qui l'avoient dressée, ne laissèrent pas d'en dresser une autre deux ans après, à l'occasion que nous allons dire.

19. Autre Confession de foi de Bâle, et la précédente adoucie.

(1536) En 1536, Bucer et Capiton vinrent de Strasbourg.

substantielle, naturelle même, c'est-à-dire sur la présence de Jésus-Christ selon sa nature : il trouva encore des expédients pour le faire réellement recevoir aux fidèles qui communioient indignement. Il demandoit seulement qu'on ne parlât point des impies et des infidèles, pour lesquels ce saint mystère n'a point été institué, et disoit néanmoins que sur ce sujet il ne vouloit avoir de démêlé avec personne (*Hosp. p.* 2. *fol.* 135.).

(1536.) Avec toutes ces explications, il ne faut pas s'étonner s'il sut adoucir Luther jusqu'alors implacable. Luther crut qu'en effet les Sacramentaires revenoient à la doctrine de la Confession d'Ausbourg et de l'Apologie. Melancton, avec lequel Bucer négocioit, lui manda qu'il trouvoit Luther plus traitable, et qu'il commençoit à parler plus amiablement de lui et de ses collègues (*Hosp. p.* 2. *an.* 1535. 1536.). Enfin on tint l'assemblée de Vitemberg en Saxe, où se trouvèrent les députés des Églises d'Allemagne des deux partis. Luther le prit d'abord d'un ton bien haut. Il vouloit que Bucer déclarât que lui et les siens se rétractoient, et rejeta bien loin ce qu'ils lui disoient, que la dispute n'étoit pas tant dans la chose que la manière. Mais enfin, après beaucoup de discours où Bucer montra toute sa souplesse, Luther prit pour rétractation ces articles que lui accordèrent ce ministre et ses compagnons.

25. Accord de Vitemberg, et ses six articles.

« I. Que, suivant les paroles de saint Irenée, l'Eucharistie
» consiste en deux choses, l'une terrestre, et l'autre céleste ;
» et par conséquent que le corps et le sang de Jésus-Christ
» sont vraiment et substantiellement présents, donnés et re-
» çus avec le pain et le vin.

» II. Qu'encore qu'ils rejetassent la transsubstantiation, et
» ne crussent pas que le corps de Jésus-Christ fût enfermé
» localement dans le pain, ou qu'il eût avec le pain aucune
» union de longue durée hors l'usage du sacrement, il ne
» falloit pas laisser d'avouer que le pain étoit le corps de Jé-
» sus-Christ par une union sacramentelle : c'est-à-dire que
» le pain étant présenté, le corps de Jésus-Christ étoit *tout*
» *ensemble* présent et vraiment donné ».

III. Ils ajoutoient néanmoins : « Que hors de l'usage du sa-
» crement, pendant qu'il est gardé dans le ciboire, ou montré
» dans les processions, ils croient que ce n'est pas le corps
» de Jésus-Christ ».

IV. Ils concluoient en disant : « Que cette institution du
» sacrement a sa force dans l'Église, et ne dépend pas de la
» dignité ou indignité du ministre, ni de celui qui reçoit.

» V. Que pour les indignes, qui, selon saint Paul, mangent
» vraiment le sacrement, le corps et le sang de Jésus-Christ
» leur sont vraiment présentés, et qu'ils LES REÇOIVENT VÉ-
» RITABLEMENT, quand les paroles et l'institution de Jésus-
» Christ sont gardées.

» VI. Que néanmoins ils le prennent pour leur jugement,
» comme dit le même saint Paul, parce qu'ils abusent du sa-
» crement en le recevant sans pénitence et SANS FOI ». (*Hosp.* *p.* 2. *an.* 1535. *f.* 145. *In lib. Conc.* 729.).

24. Bucer trompe Luther et élude les termes de l'accord.

Luther n'avoit rien, ce semble, à désirer davantage. Quand on lui accorde que l'Eucharistie consiste en deux choses, l'une céleste, et l'autre terrestre, et que de là on conclut que le corps de Jésus-Christ est substantiellement présent avec le pain (*Art.* 1.), on montre assez qu'il n'est pas seulement présent à l'esprit et par la foi : mais Luther, qui n'ignoroit pas les subtilités des Sacramentaires, les pousse encore plus avant, et leur fait dire que ceux-là même *qui n'ont pas la foi ne laissent pas de recevoir véritablement le corps de notre Seigneur.* (Art. V. et VI.).

On n'avoit garde de les soupçonner de croire que le corps de Jésus-Christ ne nous fût présent que par la foi, puisqu'ils avouoient qu'il étoit présent, et véritablement reçu par ceux qui étoient sans *foi et sans pénitence.*

Après cet aveu des Sacramentaires, Luther se persuada aisément qu'il n'avoit plus rien à en exiger, et il jugea qu'ils avoient dit tout ce qu'il falloit pour confesser la réalité : mais il n'avoit pas encore assez compris que ces docteurs ont des secrets particuliers pour tout expliquer. Quelque claires que

lui parussent les paroles de l'accord, Bucer savoit par où en sortir. Il a fait plusieurs écrits, où il explique aux siens en quel sens il a entendu chaque parole de l'accord : là il déclare que « ceux qui, selon saint Paul, sont coupables du » corps et du sang, ne reçoivent pas seulement le sacrement, » mais en effet la chose même, et qu'ils ne sont pas sans foi; » encore, dit-il, qu'ils n'aient pas cette foi vive qui nous sauve, » ni une véritable dévotion de cœur ». (*Buc. declar. Conc. Vit. Id. ap. Hosp. an.* 1536. 148, *et seq.*).

Qui auroit jamais cru que les défenseurs du sens figuré pussent avouer dans la Cène une véritable réception du corps et du sang de notre Seigneur sans avoir la foi qui nous sauve? Quoi donc! une foi qui ne suffit pas pour nous justifier, suffit-elle, selon leurs principes, pour nous communiquer vraiment Jésus-Christ? Toute leur doctrine résiste à ce sentiment de Bucer; et ce ministre lui-même, fût-il cent fois plus subtil, ne peut jamais accorder ce qu'il dit ici avec ses autres maximes. Mais il ne s'agit pas en ce lieu d'examiner les subtilités par lesquelles Bucer se démêle de l'accord qu'il avoit signé à Vitemberg : il me suffit de remarquer ce fait constant, que toutes les Églises d'Allemagne qui défendoient le sens figuré, assemblées en corps par leurs députés, ont accordé par un acte authentique, « que le corps et le sang de Jésus-Christ » sont vraiment et substantiellement présents, donnés et re- » çus dans la Cène avec le pain et le vin ; et que les indignes » qui sont SANS FOI, ne laissent pas de recevoir ce corps et » ce sang, pourvu qu'ils gardent les paroles de l'institution ».

Si ces expressions peuvent s'accorder avec le sens figuré, on ne sait plus désormais ce que les mots signifient, et nous trouverons tout en toutes choses. Des hommes qui ont accoutumé leur esprit à tourner en cette sorte le langage humain, feront dire ce qu'il leur plaira et à l'Écriture et aux Pères ; et il ne faut pas s'étonner de tant de violentes interprétations qu'ils donnent aux passages les plus clairs.

25. Sentiment de Calvin sur les équivoques en matière de foi.

Savoir maintenant si Bucer avoit un dessein formel d'amuser le monde par des équivoques affectées, ou si quelque idée

confuse de réalité lui fit croire qu'il pouvoit de bonne foi souscrire à des expressions si évidemment contraires au sens figuré ; j'en laisse le jugement aux Protestants. Ce qui est certain, c'est que Calvin son ami, et en quelque façon son disciple, quand il vouloit exprimer une obscurité blâmable dans une profession de foi, disoit qu'*il n'y avoit rien de si embarrassé, de si obscur, de si ambigu, de si tortueux dans Bucer même* (Ep. Calv. p. 50.).

Ces artificieuses ambiguités étoient tellement de l'esprit de la nouvelle Réforme, que Melancton même, c'est-à-dire le plus sincère de tous les hommes par son naturel, et celui qui avoit le plus condamné les équivoques dans les matières de foi, s'y laissa entraîner contre son inclination. Nous trouvons une lettre de lui en 1541, où il écrit que rien n'étoit plus indigne de l'Église, « que d'user d'équivoques dans les Confes- » sions de foi, et de dresser des articles qui eussent besoin » d'autres articles pour les expliquer; que c'étoit en appa- » rence faire la paix, et en effet exciter la guerre (*Lib.* 1. *ep.* » 25. 1541.); que c'étoit enfin à l'exemple du faux concile de » Sirmic et des Ariens, mêler la vérité avec l'erreur » (*Ibid. ep.* 76.). Il avoit raison ; et néanmoins dans le même temps, lorsqu'on tenoit la première assemblée de Ratisbonne pour concilier la religion catholique avec la protestante, *Melancton et Bucer* (ce ne sont pas les Catholiques qui l'écrivent; c'est Calvin qui étoit présent, et intime confident de l'un et de l'autre) « Melancton, dis-je, et Bucer composoient sur la trans- » substantiation des formules de foi équivoques et trompeuses, » pour voir s'ils pourroient contenter leurs adversaires en ne » leur donnant rien » (*Ep. Calv. p.* 38.).

Calvin étoit le premier à condamner ces obscurités affectées et ces honteuses dissimulations. « Vous blâmez, dit-il » (*Ep. p.* 50.), et avec raison, les obscurités de Bucer. Il faut » parler avec liberté, disoit-il en un autre endroit; il n'est » pas permis d'embarrasser par des paroles obscures ou » équivoques ce qui demande la lumière.... Ceux qui veulent » ici tenir le milieu abandonnent la défense de la vérité ». Et à l'égard de ces piéges dont nous venons de parler, que Bucer et *Melancton tendoient* dans leurs discours ambigus aux

On convint que l'accord n'auroit de lieu qu'étant approuvé par les Églises. Bucer et les siens doutèrent si peu de l'approbation de leur parti, qu'aussitôt après l'accord signé ils firent la Cène avec Luther en signe de paix perpétuelle. Les Luthériens ont toujours loué cet accord. Les Sacramentaires y ont recours comme à un traité authentique qui avoit réuni tous les Protestants. Hospinien prétend que les Suisses, du moins une partie de ce corps, et Calvin même, l'ont approuvé *An.* 1536. 1537. 38.). On en trouve en effet l'approbation expresse parmi les lettres de Calvin (*Calv. ep. p.* 324.) : de sorte que cet accord doit avoir rang parmi les actes publics de la nouvelle Réforme, puisqu'il contient les sentiments de toute l'Allemagne protestante, et presque de la Réforme tout entière.

28. Ceux de Zurich se moquent des équivoques de Bucer.

Bucer eût bien voulu le faire agréer à ceux de Zurich. Il leur alla tenir dans leur assemblée de grands et vagues discours, et leur présenta ensuite un long écrit (*Hosp. p.* 2. *f.* 150. *et seq.*). C'est dans de telles longueurs que se cachent les équivoques; et à expliquer simplement la foi, on n'a besoin que de peu de paroles. Mais il eut beau déployer toutes ses subtilités, il ne put faire digérer aux Suisses sa présence substantielle, ni sa communion des indignes : ils voulurent toujours expliquer leur pensée telle qu'elle étoit, en termes simples, et dire, comme Zuingle, qu'il n'y avoit point de présence physique ou naturelle, ni substantielle, mais une présence *par la foi*, une présence *par le Saint-Esprit*; se réservant la liberté de parler de ce mystère comme ils trouveroient le plus convenable, et toujours le plus simplement et le plus intelligiblement qu'il se pourroit. C'est ce qu'ils écrivirent à Luther; et Luther qui, à peine revenu d'une dangereuse maladie et fatigué peut-être de tant de disputes, ne vouloit alors que du repos, renvoya de son côté l'affaire à Bucer (*Hosp. p.* 2. *f.* 157.), avec lequel il croyoit être d'accord.

29. Les Zuingliens ne veulent point entendre parler de miracles, ni de Toute-Puissance dans l'Eucharistie.

Mais comme il avoit mis dans sa lettre, qu'en convenant de la présence, il falloit abandonner la manière à la Toute-Puissance divine, ceux de Zurich, étonnés qu'on leur parlât de la Toute-Puissance dans une action où ils n'avoient rien conçu de miraculeux, non plus que leur maître Zuingle, s'en plaignirent à Bucer, qui se tourmenta beaucoup pour les satisfaire : mais plus il leur disoit qu'il y avoit quelque chose d'incompréhensible dans la manière dont Jésus-Christ se donnoit à nous dans la Cène, plus les Suisses lui répétoient au contraire que rien n'étoit plus aisé. Une figure dans cette parole, *Ceci est mon corps*, la méditation de la mort de notre Seigneur, et l'opération du Saint-Esprit dans les cœurs, n'avoient aucune difficulté, et ils n'y vouloient point d'autres miracles. C'est en effet comme parleroient les Sacramentaires, s'ils vouloient parler naturellement. Les Pères, à la vérité, ne parloient pas de cette sorte, eux qui ne trouvoient point d'exemple trop haut pour amener les esprits à la croyance de ce mystère, et y employoient la Création, l'Incarnation de notre Seigneur, sa naissance miraculeuse, tous les miracles de l'ancien et du nouveau Testament, le changement merveilleux d'eau en sang, et d'eau en vin, persuadés qu'ils étoient que le miracle qu'ils reconnoissoient dans l'Eucharistie n'étoit pas moins un ouvrage de Toute-Puissance, et ne cédoit rien aux merveilles les plus incompréhensibles de la main de Dieu. C'est ainsi qu'il falloit parler dans la doctrine de la présence réelle ; et Luther avoit retenu avec cette foi les mêmes expressions. Par une raison contraire, les Suisses trouvoient tout facile, et aimoient mieux tourner en figure les paroles de notre Seigneur que d'appeler sa Toute-Puissance pour les rendre véritables : comme si la manière la plus simple d'entendre l'Écriture sainte étoit toujours celle où la raison a le moins de peine, ou que les miracles coûtassent quelque chose au Fils de Dieu, quand il nous veut donner un témoignage de son amour.

avait donné les mains : la ville de Strasbourg s'étoit déclarée avec son docteur pour la Confession d'Ausbourg : la politique étoit contente, c'est ce qui pressoit ; et pour la doctrine, on verroit après.

35. Nouvelle manière d'expliquer les paroles de l'institution.

Il faut pourtant avouer que Luther y alloit de meilleure foi. Il vouloit parler nettement sur la matière de l'Eucharistie : et voici comme il coucha l'article VI, du sacrement de l'autel : « Sur le sacrement de l'autel, dit-il (*Conc. p.* 330.), nous » croyons que le pain et le vin sont le vrai corps et le vrai » sang de notre Seigneur ; et qu'ils ne sont pas seulement » donnés et reçus par les chrétiens qui sont pieux, mais en- » core par ceux qui sont impies. » Ces derniers mots sont les mêmes que nous avons vus dans l'accord de Vitemberg ; sinon, qu'au lieu du terme d'*indignes*, il se sert de celui d'*impies*, qui est plus fort, et qui éloigne encore davantage l'idée de la foi.

Il faut aussi remarquer que Luther ne dit rien dans cet article contre la présence hors de l'usage, ni contre l'union durable, mais seulement *que le pain étoit le vrai corps*, sans déterminer quand il l'étoit, ni combien de temps.

36. Si le pain peut être le corps.

Au reste, cette expression, *que le pain était le vrai corps*, jusque-là n'avoit été insérée par Luther dans aucun acte public. Les termes ordinaires dont il se servoit, c'est que le corps et le sang étoient donnés *sous le pain et sous le vin* (Conc. p. 380.) : c'est ainsi qu'il s'explique dans son petit catéchisme. Dans le grand il ajoute un mot, et dit : *que le corps nous est donné dans le pain et sous le pain* (Ibid. 553.). Je n'ai pas pu démêler encore dans quel temps ont été faits ces deux catéchismes ; mais il est certain que les Luthériens les reconnaissent comme des actes authentiques de leur religion. Aux deux particules *en* et *sous*, la Confession d'Ausbourg ajoute *avec ;* et c'est la phase ordinaire des vrais Luthériens, *que le corps et le sang sont reçus* dans, sous et *avec le pain et le vin ;*

mais on n'avoit dit encore, dans aucun acte public de tout le parti, que le pain et le vin fussent le vrai corps et le vrai sang de notre Seigneur. Luther tranche ici le mot ; et il fallut que Melancton, avec toute la répugnance qu'il avoit à unir le pain avec le corps, passât même jusqu'à souscrire que le pain étoit le vrai corps.

37. Luther ne peut éviter les équivoques des Sacramentaires qui éludent tout.

Les Luthériens nous assurent, dans leur livre de la Concorde (*Ibid. p.* 730.), que Luther fut porté à cette expression par les subtilités des Sacramentaires, qui trouvoient moyen d'accommoder à leur présence morale ce que Luther disoit de plus fort et de plus précis pour la présence réelle et substantielle ; par où, en passant, on voit encore une fois qu'il ne faut pas s'étonner si les défenseurs du sens figuré trouvent moyen de tirer à eux les saints Pères ; puisque Luther même, vivant et parlant, lui qui connoissoit leurs subtilités, et qui entreprenoit de les combattre, avoit peine à trouver des termes qu'ils ne fissent venir à leur sens avec leurs interprétations. Fatigué de leurs subtilités, il voulut chercher quelques expressions qu'ils ne pussent plus détourner, et il dressa l'article de Smalcalde en la forme que nous avons vue.

En effet, comme nous l'avons déjà remarqué (*Ci-dessus, liv.* II. *n.* 3. 31.), si le vrai corps de Jésus-Christ, selon l'opinion des Sacramentaires, n'est reçu que par le moyen de la foi vive, on ne peut pas dire avec Luther, que *les impies le reçoivent ;* et tant qu'on soutiendra que le pain n'est le corps de Jésus-Christ qu'en figure, assurément on ne dira pas avec l'article de Smalcalde, *que le pain est le vrai corps de Jésus-Christ :* ainsi Luther par cette expression excluoit le sens figuré, et toutes les interprétations des Sacramentaires. Mais il ne s'aperçut pas qu'il n'excluoit pas moins sa propre doctrine, puisque nous avons fait voir que le pain ne peut être le vrai corps, qu'il ne le devienne par ce changement véritable et substantiel que Luther ne veut point admettre.

Ainsi quand Luther et les Luthériens, après avoir tourné en tant de diverses façons l'article de la présence réelle, tâchent

enfin de l'expliquer si précisément, que les équivoques
Sacramentaires demeurent tout à fait bannies, on les
insensiblement tomber dans des expressions qui n'ont au
sens selon leurs principes, et ne peuvent se soutenir que
la doctrine catholique.

38. Emportement de Luther contre le Pape dans les articles de Smalc

Luther s'explique à Smalcalde très-durement contr
Pape, dont, comme nous avons vu, on n'avoit fait n
mention dans les articles de foi de la Confession d'Ausbo
ni dans l'Apologie; et il met parmi les articles dont il n
veut jamais relâcher (*Art.* IV, *p.* 312.) : « que le Pape n'est
» de droit divin : que la puissance qu'il a usurpée est pl
» d'arrogance et de blasphême : que tout ce qu'il a fait et
» encore en vertu de cette puissance est diabolique : que
» glise peut et doit subsister sans avoir un chef : que qu
» le Pape auroit avoué qu'il n'est pas de droit divin, n
» qu'on l'a établi seulement pour entretenir plus commo
» ment l'unité des chrétiens contre les sectaires, il n'arri
» roit jamais rien de bon d'une telle autorité; et que le m
» leur moyen de gouverner et de conserver l'Église, c'est
» tous les évêques, quoiqu'inégaux dans les dons, demeur
» pareils dans leur ministère sous un seul chef, qui est Jé
» Christ; qu'enfin le Pape est le vrai Antechrist. »

39. Melancton veut qu'on reconnoisse l'autorité du Pape.

Je rapporte exprès tout au long ces décisions de Luth
parce que Melancton y apporta une restriction qui ne p
être assez considérée.

A la fin des articles on voit deux listes de souscription,
paroissent les noms de tous les ministres et docteurs d
Confession d'Ausbourg (*Conc. p.* 336.). Melancton signa a
tous les autres; mais parce qu'il ne vouloit pas convenir
ce que Luther avoit dit au Pape, il fit sa souscription en
termes (*Ibid. p.* 338.) : « Moi, Philippe Melancton, j'appro
» les articles précédents comme pieux et chrétiens. Pou
» *Pape,* mon sentiment est que s'il vouloit recevoir l'Évang

» pour la paix et la commune tranquillité de ceux qui sont
» déjà sous lui ou qui y seront à l'avenir, nous lui pouvons
» accorder la supériorité sur les évêques, qu'il a déjà de droit
» humain. »

C'étoit l'aversion de Luther que cette supériorité du Pape, en quelque manière qu'on l'établît. Depuis que le Pape l'avoit condamné, il étoit devenu irréconciliable avec cette puissance, et il avoit fait signer à Melancton même un acte par lequel toute la nouvelle Réforme disoit en corps : *Jamais nous n'approuverons que le Pape ait le pouvoir sur les autres évêques* (Mel. liv. x. ep. 76.). Melancton s'en dédit à Smalcalde. Ce fut la première et la seule fois qu'il dédit son maître par acte public : et parce que sa complaisance, ou sa soumission, ou quelqu'autre semblable motif, quel qu'il soit, lui firent passer, malgré tous ses doutes, le point bien plus difficile de l'Eucharistie, il faut croire que de puissantes raisons l'engagèrent à résister sur celui-ci. Ces raisons sont d'autant plus dignes d'être examinées, que nous verrons dans cet examen l'état véritable de la nouvelle Réforme, les dispositions particulières de Melancton, la cause de tous les troubles dont il ne cessa d'être agité jusqu'à la fin de sa vie, comment on s'engage dans un mauvais parti avec de bonnes intentions générales, et comment on y demeure au milieu des plus violentes agitations que puisse jamais sentir un homme vivant. La chose mérite bien d'être entendue; et ce sera Melancton lui-même qui nous la découvrira dans ses écrits.

LIVRE V.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR LES AGITATIONS DE ME] ET SUR L'ÉTAT DE LA RÉFORME.

SOMMAIRE : Les agitations, les regrets, les incertitud lancton. La cause de ses erreurs, et ses espérances (triste succès de la Réforme, et les malheureux motifs tirent les peuples, avoués par les auteurs du parti. confesse en vain la perpétuité de l'Église, l'autorité d(ments et celle de ses prélats. La justice imputative l encore qu'il reconnoisse qu'il n'en trouve rien dans ni même dans saint Augustin dont il s'étoit autrefois a

1. Comment Melancton fut attiré à Luther.

Les commencements de Luther, durant lesquels M se donna tout à fait à lui, étoient spécieux. Crier c abus, qui n'étoient que trop véritables, avec bea force et de liberté ; remplir ses discours de pensées restes d'une bonne institution ; et encore avec ce une vie, sinon parfaite, du moins sans reproche d hommes, sont choses assez attirantes. Il ne faut p que les hérésies aient toujours pour auteurs des imp libertins, qui, de propos délibéré, fassent servir la leurs passions. Saint Grégoire de Nazianze ne nous r pas les hérésiarques comme des hommes sans relig comme des hommes qui prennent la religion de tra » sont, dit-il (*Orat.* XXVI. *tom.* I. *p.* 444.), de granc » car les âmes foibles sont également inutiles pour » ponr le mal. Mais ces grands esprits, poursuit-il » même temps des esprits ardents et impétueux, » nent la religion avec une ardeur démesurée, » c'e qui ont un faux zèle, et qui, mêlant à la religion u

superbe, une hardiesse indomptée, et leur propre esprit, poussent tout à l'extrémité : il y faut même trouver une régularité apparente, sans quoi où seroit la séduction tant prédite dans l'Écriture ? Luther avoit goûté la dévotion. Dans sa première jeunesse, effrayé d'un coup de tonnerre dont il avoit pensé mourir, il s'étoit fait religieux d'assez bonne foi. On a vu ce qui se passa dans l'affaire des indulgences. S'il avançoit des dogmes extraordinaires, il se soumettoit au Pape. Condamné par le Pape, il réclama le concile que toute la chrétienté réclamoit aussi depuis plusieurs siècles, comme le seul remède des maux de l'Église. La réformation des mœurs corrompues étoit désirée de tout l'univers; et quoique la saine doctrine subsistât toujours également dans l'Église, elle n'y étoit pas également bien expliquée par tous les prédicateurs. Plusieurs ne prêchoient que les indulgences, les pèlerinages, l'aumône donnée aux religieux, et faisoient le fond de la piété de ces pratiques, qui n'en étoient que les accessoires. Ils ne parloient pas autant qu'il falloit de la grâce de Jésus-Christ; et Luther, qui lui donnoit tout d'une manière nouvelle par le dogme de la justice imputée, parut à Melancton, jeune encore, et plus versé dans les belles-lettres que dans les matières de théologie, le seul prédicateur de l'Évangile.

2. Melancton épris de la nouveauté, et de la trompeuse apparence de la justice imputative.

Il est juste de tout donner à Jésus-Christ. L'Église lui donnoit tout dans la justification du pécheur aussi bien et mieux que Luther; mais d'une autre sorte. On a vu que Luther lui donnoit tout, en ôtant absolument tout à l'homme; et que l'Église au contraire lui donnoit tout, en regardant comme un effet de sa grâce tout ce que l'homme avoit de bien, et même le bon usage de son libre arbitre dans tout ce qui regarde la vie chrétienne. La nouveauté de la doctrine et des pensées de Luther fut un charme pour les beaux esprits. Melancton en étoit le chef en Allemagne. Il joignoit à l'érudition, à la politesse et à l'élégance du style une singulière modération. On le regardoit comme seul capable de succéder dans la littérature *à la réputation* d'Erasme ; et Erasme lui-même l'eût

élevé par son suffrage aux premiers honneurs parmi les gen
de lettres, s'il ne l'eût vu engagé dans un parti contre l'É
glise ; mais la nouveauté l'entraîna comme les autres. Dès l
premières années qu'il s'étoit attaché à Luther, il écrivit à u
de ses amis : « Je n'ai pas encore traité comme il faut la ma
» tière de la justification, et je vois qu'aucun des anciens n
» l'a encore traitée de cette sorte (*Lib.* IV. *ep.* 126. *col.* 574.
Ces paroles nous font sentir un homme tout épris du charm
de la nouvelle doctrine : il n'a encore qu'effleuré une si gran
matière; et déjà il en sait plus que tous les anciens. On
voit ravi d'un sermon qu'avoit fait Luther sur le jour du Sa
bat (*Ibid. col.* 575.) : il y avoit prêché le repos où Dieu fais
tout, où l'homme ne faisoit rien. Un jeune professeur de
langue grecque entendoit débiter de si nouvelles pensées a
plus véhément et au plus vif orateur de son siècle, avec tou
les ornements de sa langue naturelle, et un applaudissemen
inoui : c'étoit de quoi être transporté. Luther lui paroît l
plus grand de tous les hommes, un homme envoyé de Dieu
un prophète. Le succès inespéré de la nouvelle Réforme l
confirme dans ses pensées. Melancton étoit simple et crédule
les bons esprits le sont souvent : le voilà pris. Tous les gen
de belles-lettres suivent son exemple, et Luther devient leu
idole. On l'attaque, et peut-être avec trop d'aigreur. L'ardeu
de Melancton s'échauffe ; la confiance de Luther l'engage d
plus en plus ; et il se laisse entraîner à la tentation de réfor
mer avec son maître, aux dépend de l'unité et de la paix,
les évêques, et les Papes, et les princes, et les rois, et l
Empereurs.

3. Comment Melancton excusoit les emportements de Luther.

Il est vrai, Luther s'emportoit à des excès inouis : c'éto
un sujet de douleur à son disciple modéré. Il trembloit lors
qu'il pensoit à la colère implacable *de cet Achille*, et il n
craignoit « rien moins de la vieillesse d'un homme dont l
» passions étoient si violentes, que les emportements d'u
» Hercule, d'un Philoctète, et d'un Marius » (*Lib.* IV. *ep.* 24(
*315.) : c'est-*à-dire qu'il prévoyoit, ce qui arriva en effet
quelque chose de furieux. C'est ce qu'il écrit confidemment

et en grec, à son ordinaire, à son ami Camerarius; mais un bon mot d'Erasme (Que ne peut un bon mot sur un bel esprit?) le soutenoit. Erasme disoit que tout le monde opiniâtre et endurci comme il étoit, avoit besoin d'un maître aussi rude que Luther (*Lib.* XVIII. *ep.* 25. XIX. 3.) : c'étoit-à-dire, comme il l'expliquoit, que Luther lui paraissoit nécessaire au monde, comme les tyrans que Dieu envoie pour le corriger, comme un Nabuchodosor, comme un Holoferne, en un mot comme un fléau de Dieu. Il n'y avoit pas là de quoi se glorifier : mais Melancton l'avoit pris du beau côté, et vouloit croire, au commencement, que, pour réveiller le monde, il ne falloit rien moins que les violences et le tonnerre de Luther.

4. Le commencement des agitations de Melancton.

Mais enfin l'arrogance de ce maître impérieux se déclara. Tout le monde se soulevoit contre lui, et même ceux qui vouloient avec lui réformer l'Église. Mille sectes impies s'élevoient sous ses étendards; et sous le nom de réformation, les armes, les séditions, les guerres civiles ravageoient la chrétienté. Pour comble de douleur, la querelle sacramentaire partagea la Réforme naissante en deux partis presque égaux : cependant Luther poussoit tout à bout, et ses discours ne faisoient qu'aigrir les esprits au lieu de les calmer. Il parut tant de faiblesse dans sa conduite, et ses excès furent si étranges, que Melancton ne les pouvoit plus ni excuser, ni supporter. Depuis ce temps ses agitations furent immenses. A chaque moment on lui voyoit souhaiter la mort. Ses larmes ne tarirent point durant trente ans (*Lib.* IV. *ep.* 100. 119. 842.); et l'*Elbe*, disoit-il lui-même (*Lib.* II. *ep.* 202.), *avec tous ses flots, ne lui auroit pu fournir assez d'eaux* pour pleurer les malheurs de la Réforme divisée.

5. Melancton reconnoît enfin que les grands succès de Luther avaient un mauvais principe.

Les succès inespérés de Luther dont il avoit été ébloui d'abord, et qu'il prenoit avec tous les autres pour une marque du doigt de Dieu, n'eurent plus pour lui qu'un foible agré-

ment, lorsque le temps lui eut découvert les véritables causes de ces grands progrès, et leurs effets déplorables. Il ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que la licence et l'indépendance faisoient la plus grande partie de la Réformation. Si l'on voyoit les villes de l'Empire accourir en foule à ce nouvel Évangile, ce n'étoit pas qu'elles se souciassent de la doctrine. Nos Réformés souffriront avec peine ce discours; mais c'est Melancton qui l'écrit, et qui l'écrit à Luther (*Lib.* I. *ep.* 17.): « Nos gens me blâment de ce que je rends la juridiction aux » évêques. Le peuple accoutumé à la liberté, après avoir une » fois secoué ce joug, ne le veut plus recevoir, et les villes » de l'Empire sont celles qui haïssent le plus cette domina» tion. Elles ne se mettent point en peine de la doctrine et » de la religion, mais seulement de l'empire et de la liber» té. » Il répète encore cette plainte au même Luther: « Nos » associés, dit-il (*Lib.* I. *ep.* 20.), disputent non pour l'Évan» gile, mais pour leur domination. » Ce n'étoit donc pas la doctrine, c'étoit l'indépendance que cherchoient les villes; et si elles haïssoient leurs évêques, ce n'étoit pas tant parce qu'ils étoient leurs pasteurs que parce qu'ils étoient leurs souverains.

6. Il prévoit les désordres qui arriveroient pour avoir méprisé l'autorité des évêques.

Il faut tout dire: Melancton n'étoit pas beaucoup en peine de rétablir la puissance temporelle des évêques: ce qu'il vouloit rétablir, c'étoit la police ecclésiastique, la juridiction spirituelle, et en un mot *l'administration épiscopale;* parce qu'il voyoit que sans elle tout alloit tomber en confusion. « Plût à Dieu, plût à Dieu que je pusse, non point confirmer » la domination des évêques, mais en rétablir l'administra» tion; car je vois quelle Église nous allons avoir, si nous » renversons la police ecclésiastique. Je vois que la TYRANNIE » SERA PLUS INSUPPORTABLE QUE JAMAIS » (*Lib.* IV. *ep.* 104.). C'est ce qui arrive toujours quand on secoue le joug de l'autorité légitime. Ceux qui soulèvent les peuples sous prétexte de liberté, se font eux-mêmes tyrans; et si on n'a pas encore assez vu que Luther étoit de ce nombre, la suite le fera paroître



naniere à ne laisser aucun doute. Melancton continue;
; avoir blâmé ceux qui n'aimoient Luther *qu'à cause*
son moyen ils se sont défaits des évêques, il conclut
se sont donné une liberté qui ne feroit aucun bien à
térité. Car quel sera, poursuit-il, l'état de l'Église, si
changeons toutes les coutumes anciennes, et qu'il n'y
ts de prélats ou de conducteurs certains? »

:ité et la discipline ecclésiastique entièrement méprisées dans les nouvelles Églises.

voit que dans ce désordre chacun se rendra le maître.
uissances ecclésiastiques, à qui l'autorité des apôtres
e par succession, ne sont point reconnues, les nou-
ninistres qui ont pris leur place, comment subsiste-
? Il ne faut qu'entendre parler Capiton, collègue de
ins le ministère de l'Église de Strasbourg: « L'autorité
inistres est, dit-il (*Ép. ad Farel. Int. ep. Calv. p.* 5.),
ement abolie: tout se perd, tout va en ruine. Il n'y a
nous aucune Église, pas même une seule, où il y ait
discipline... Le peuple nous dit hardiment : Vous
; vous faire les tyrans de l'Église qui est libre : vous
; établir une nouvelle papauté. » Et un peu après:
me fait connoître ce que c'est qu'être pasteur, et le
ue nous avons fait à l'Église par le jugement précipité,
véhémence inconsidérée qui nous a fait rejeter le
Car le peuple, accoutumé et comme nourri à la li-
, a rejeté tout à fait le frein ; comme si, en détruisant
issance des papistes, nous avions détruit en même
; toute la force des sacrements et du ministère. Ils nous
; : Je sais assez l'Evangile : qu'ai-je besoin de votre
rs pour trouver Jésus-Christ? Allez prêcher ceux qui
nt vous entendre. » Quelle Babylone est plus confuse
te Église, qui se vantoit d'être sortie de l'Eglise ro-
comme d'une Babylone? Voilà quelle étoit l'Église de
urg, elle que les nouveaux Réformés proposoient sans
Erasme, lorsqu'il se plaignoit de leurs désordres,
la plus réglée et la plus modeste de toutes leurs

Églises; voilà quelle elle étoit environ l'an 1537, c'es
dans sa force et dans sa fleur.

Bucer, le collègue de Capiton, n'en avoit pas meille
nion en 1540, et il avoue qu'on n'y avoit rien tant re
que le plaisir de vivre à sa fantaisie (Int. ep. Calv.
510.).

Un autre ministre se plaint à Calvin qu'il n'y a nı
dans leurs Églises, et il en rend cette raison : « qu'une
» partie des leurs croit s'être tirée de la puissance de
» christ, en se jouant à sa fantaisie des biens de l'É
» en ne reconnoissant aucune discipline» (*Int. ep. Calv.*
Ce ne sont pas là des discours où l'on reprenne les d
avec exagération. C'est ce que les nouveaux pasteur
vent confidemment les uns aux autres; et on y voit le
effets de la Réforme.

8. Autre fruit de la Réforme. La servitude de l'Eglise, où le ı se fit pape.

Un des fruits qu'elle produisit fut la servitude o
l'Église. Il ne faut pas s'étonner si la nouvelle Réforn
soit aux princes et aux magistrats, qui s'y rendoient
de tout, et même de la doctrine. Le premier effet du
Évangile dans une ville voisine de Genève, c'est Mont
fut une assemblée qu'on y tint des principaux habitan
apprendre *ce que le prince ordonneroit de la Cène* (C
p. 50. 51. 52.). Calvin s'élève inutilement contre ce
il y espère peu de remède; et tout ce qu'il peut fair
s'en plaindre comme du plus grand désordre qu'on pû
duire dans l'Église. Mycon, successeur d'Œcolampa
le ministère de Bâle, fait la même plainte aussi vaiı
Les Laïques, dit-il (*Int. ep. Calv. p.* 52.), *s'attribuent*
le magistrat s'est fait pape.

C'étoit un malheur inévitable dans la nouvelle R
elle s'étoit établie en se soulevant contre les évêques
ordres du magistrat. Le magistrat suspendit la messe
bourg, l'abolit en d'autres endroits, et donna la forme
vice divin. Les nouveaux pasteurs étoient institués
autorité : il étoit juste après cela qu'il eût toute la pı

glise. Ainsi ce qu'on gagna dans la Réforme, en reje-
ape ecclésiastique, successeur de saint Pierre, fut de
r un Pape laïque, et de mettre entre les mains des
ls l'autorité des Apôtres.

rend la mission du prince pour faire la visite ecclésiastique.

: tout fier qu'il étoit de son nouvel apostolat, ne se
ıdre d'un tel abus. Seize ans s'étoient écoulés depuis
ement de sa réforme dans la Saxe, sans qu'on eût
ıt songé à visiter les Eglises, ni à voir si les pasteurs
ıvoit établis faisoient leur devoir, et si les peuples
du moins leur catéchisme. On leur avoit fort bien
lit Luther (*Visit. Sax. cap. de doc. cap. de libert.
tc.*), « à manger de la chair les vendredis et les sa-
à ne se confesser plus, à croire qu'on étoit justifié
seule foi, et que les bonnes œuvres ne méritoient
mais pour prêcher sérieusement la pénitence, Lu-
bien connoître que c'étoit à quoi on pensoit le moins.
rmateurs avoient bien d'autres affaires. Pour enfin
à ce désordre en 1538, on s'avisa du remède de la
connue dans les canons. « Mais personne, dit Luther
Præf.), n'étoit encore parmi nous appelé à ce minis-
t saint Pierre défend de rien faire dans l'Eglise, sans
suré par une députation certaine que ce qu'on fait
ıvre de Dieu: » c'est-à-dire en un mot, qu'il faut
une mission, une vocation, une autorité légitime.
ez que les nouveaux Evangélistes avoient bien reçu
t une mission extraordinaire pour soulever les peu-
re leurs évêques, prêcher malgré eux, et s'attribuer
stration des sacrements contre leur défense; mais
e la véritable fonction épiscopale, qui est de visiter
riger, personne n'en avoit reçu la vocation ni l'ordre
tant cette céleste mission étoit imparfaite; tant ceux
ntoient, s'en défioient dans le fond. Le remède qu'on
ce défaut, fut d'avoir recours au Prince, comme *à la
indubitablement ordonnée de Dieu dans ce pays*
C'est ainsi que parle Luther. Mais cette puissance

établie de Dieu, l'a-t-elle été pour cette fonction? Non, Luther l'avoue: et il pose pour fondement que la visite est une fonction apostolique. Pourquoi donc ce recours au Prince? C'est, dit Luther, *qu'encore que par sa puissance séculière il ne soit point chargé de cet office,* il ne laissera pas *par charité de nommer des visiteurs;* et Luther exhorte les autres princes à suivre cet exemple; c'est-à-dire qu'il fait exercer la fonction des évêques par l'autorité des princes; et on appelle cette entreprise une charité dans le langage de la Réforme.

10. Les Eglises luthériennes ne sont pas mieux disciplinées, et Melancton le reconnoît.

Ce récit fait voir que les Sacramentaires n'étoient pas les seuls, qui, destitués de l'autorité légitime, avoient rempli leurs Eglises de confusion. Il est vrai que Capiton, après s'être plaint, dans la lettre qu'on vient de voir, que la discipline étoit *inconnue* dans les Eglises de la secte, ajoute *qu'il n'y avoit de discipline que dans les Églises luthériennes* (Int. Epist. Calv. p. 5. n. 7.). Mais Melancton, qui les connoissoit, raconte en parlant de ces Eglises en 1532, et à peu près dans le même temps que Capiton écrivit sa lettre: « que la » discipline y étoit ruinée; qu'on y doutoit des plus grandes » choses: cependant qu'on n'y vouloit point entendre, non » plus que parmi les autres, à expliquer nettement les dog» mes; et que ces maux étoient incurables » (*Lib.* IV. *ep.* 135): si bien qu'il ne reste aucun avantage aux Luthériens, si ce n'est que leur discipline telle quelle, étoit encore si fort au-dessus de celle des Sacramentaires, qu'elle leur faisoit envie.

11. Melancton déplore la licence du parti, où le peuple décidoit à table des points de la religion.

Il est bon d'apprendre encore de Melancton comment les grands du parti traitoient la théologie et la discipline ecclésiastique. On parloit assez foiblement de la confession des péchés parmi les Luthériens; et néanmoins le peu qu'on y en disoit, et ce petit reste de la discipline chrétienne qu'on y avoit voulu retenir, frappa tellement un homme d'importance, qu'au rapport de Melancton il avança dans un grand

festin (« car c'est là, dit-il (*Lib.* IV. *ep.* 71.), seulement » qu'ils traitent la théologie) qu'il s'y falloit opposer; que » tous ensemble ils devoient prendre garde à ne se laisser » pas ravir la LIBERTÉ QU'ILS AVOIENT RECOUVRÉE : autrement » qu'on les replongeroit dans une nouvelle servitude, et que » déjà on renouveloit peu à peu les anciennes traditions. » Voilà ce que c'est d'exciter l'esprit de révolte parmi les peuples, et de leur inspirer sans discernement la haine des traditions. On voit, dans un seul festin, l'image de ce qu'on faisoit dans les autres. Cet esprit régnoit dans tout le peuple: et Melancton dit lui-même à son ami Camerarius, en parlant de ces nouvelles Eglises : *Vous voyez les emportements de la multitude, et ses aveugles désirs* (Ibid. 769.) ; on n'y pouvoit établir la règle.

12. La justice imputative diminuoit la nécessité des bonnes œuvres. Décision des Luthériens et de Melancton.

Ainsi la réformation véritable, c'est-à-dire celle des mœurs, reculoit au lieu d'avancer, pour deux raisons: l'une, que l'autorité étoit détruite; l'autre, que la nouvelle doctrine portoit au relâchement.

Je n'entreprends pas de prouver que la nouvelle justification avoit ce mauvais effet; c'est une matière rebattue, et qui n'est point de mon sujet. Mais je dirai seulement ces faits constants, qu'après l'établissement de la justice imputée, la doctrine des bonnes œuvres baissa tellement, que des principaux disciples de Luther dirent que c'étoit un blasphême d'enseigner qu'elles fussent nécessaires. D'autres passèrent jusqu'à dire qu'elles étoient contraires au salut; tous décidèrent d'un commun accord qu'elles n'y étoient pas nécessaires. On peut bien dire dans la nouvelle Réforme que les bonnes œuvres sont nécessaires comme des choses que Dieu exige de l'homme : mais on ne peut pas dire qu'elles sont nécessaires au salut. Et pourquoi donc Dieu les exige-t-il? N'est-ce pas afin qu'on soit sauvé? Jésus-Christ n'a-t-il pas dit lui-même : *Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements* (Matth. XIX. 17.)? C'est donc présisément pour avoir la vie et le salut éternel que les bonnes œuvres

sont nécessaires selon l'Évangile; et c'est ce que prêche toute l'Écriture: mais la nouvelle Réforme a trouvé cette subtile distinction, qu'on peut sans difficulté les avouer nécessaires, pourvu que ce ne soit pas pour le salut.

Il s'agissoit des adultes : car pour les pêtits enfants, tout le monde en étoit d'accord. Qui eût cru que la Réformation dût enfanter un tel prodige, et que cette proposition, *les bonnes œuvres sont nécessaires au salut*, pût jamais être condamnée? Elle le fut par Melancton et par tous les Luthériens (*Mel. ep. lib.* I. 70. *col.* 84.), en plusieurs de leurs assemblées, et en particulier dans celles de Vormes en 1557, dont nous verrons les actes en son temps.

13. Nulle réformation des mœurs dans les Eglises protestantes : témoignage d'Erasme.

Je ne prétends pas ici reprocher à nos Réformés leurs mauvaises mœurs; les nôtres, à les regarder dans la plupart des hommes, ne paroissoient pas meilleures : mais c'est qu'il ne faut pas leur laisser croire que leur Réforme ait eu les fruits véritables qu'un si beau nom faisoit attendre, ni que leur nouvelle justification ait produit aucun bon effet.

Erasme disoit souvent que de tant de gens qu'il voyoit entrer dans la nouvelle Réforme (et il avoit une étroite familiarité avec la plupart et les principaux), il n'en avoit vu aucun qu'elle n'eût rendu plus mauvais, loin de le rendre meilleur. Quelle race évangélique est ceci? disoit-il (*Ep. p.* 818. 822. *lib.* XIX. *Ep.* 3. XXXI. 47. *p.* 2053. *etc. L.* VI. 4. XVIII. 6. 24. 49. XIX. 34. 113. XXI. 3. XXXI. 47. 59, *etc.*), jamais on ne vit rien de plus licencieux, ni de plus séditieux tout ensemble, rien enfin de moins évangélique que ces évangéliques prétendus: ils retranchent les veilles et les offices de la nuit et du jour. C'étoient, disent-ils, des superstitions pharisaïques: mais il falloit donc les remplacer de quelque chose de meilleur, et ne pas devenir Epicuriens à force de s'éloigner du judaïsme. Tout est outré dans cette Réforme: on arrache ce qu'il faudroit seulement épurer; on met le feu à la maison pour en consumer les ordures. Les mœurs sont négligées; le luxe, les débauches, les adultères se multiplient

lus que jamais; il n'y a ni règle ni discipline. Le peuple ıdocile, après avoir secoué le joug des supérieurs, n'en veut lus croire personne; et dans une licence si désordonnée, ıuther aura bientôt à regretter cette tyrannie, comme il l'appelle, des évêques. Quand il écrivoit de cette sorte à ses amis protestants des fruits malheureux de leur Réforme (*Lib.* XIX. l. XXX. 62.), ils en convenoient avec lui de bonne foi. « J'aime » mieux, leur disoit-il (*Lib.* XIX. 3.), avoir affaire aux pa» pistes que vous décriez tant. » Il leur reproche la malice l'un Capiton; les médisances malignes d'un Farel, qu'Œcolampade à la table duquel il vivoit, ne pouvoit ni souffrir, ni éprimer; l'arrogance et les violences de Zuingle; et enfin elles de Luther, qui tantôt sembloit parler comme les apôres, et tantôt s'abandonnoit à de si étranges excès et à de si lates bouffonneries, qu'on voyoit bien que cet air apostoque, qu'il affectoit quelquefois, ne pouvoit venir de son ond. Les autres qu'il avoit connus ne valoient pas mieux. Je rouve, disoit-il (*Lib.* XXXI. *epist.* 59. *col.* 2118.), plus de piété dans un seul bon évêque catholique, que dans tous ces iouveaux Évangélistes. Ce qu'il en disoit n'étoit pas pour flater les Catholiques, dont il accusoit les déréglements par des liscours assez libres. Mais outre qu'il trouvoit mauvais qu'on fît sonner si haut la Réformation sans valoir mieux que les autres, il falloit mettre grande différence entre ceux qui négligeoient les bonnes œuvres par foiblesse, et ceux qui en diminuoient la nécessité et la dignité par maxime.

14. Témoignage de Bucer.

Mais voici un témoignage pour les Protestants qui les serrera de plus près: ce sera celui de Bucer. En 1542, et plus de vingt ans après la Réformation, ce ministre écrit à Calvin, que *parmi eux* LES PLUS ÉVANGÉLIQUES ne savoient *pas seulement ce que c'étoit que la véritable pénitence* (Int. ep. Calv. p. 54.): tant on y avoit abusé du nom de la Réforme et de l'Évangile. Nous venons d'apprendre la même chose de la bouche de Luther (*Visit. Sax. cap. de doct. c. de lib. Christ. etc.* ci-dessus, *n.* 9.). Cinq ans après cette lettre de Bucer, et

parmi les victoires de Charles V, Bucer écrit encore au même Calvin (*Int. ep. Calv. p.* 100.) : « Dieu a puni l'injure que » nous avons faite à son nom par notre si longue et très- » pernicieuse hypocrisie. » C'étoit assez bien nommer la licence couverte du titre de Réformation. En 1549, il marque en termes plus forts le peu d'effet de la Réformation prétendue, lorsqu'il écrit encore à Calvin (*Ibid.* 509. 510.) : « Nos » gens ont passé de l'hypocrisie si avant enracinée dans la » papauté, à une profession telle quelle de Jésus-Christ ; et » il n'y a qu'un très-petit nombre qui soient tout à fait sortis » de cette hypocrisie. » A cette fois il cherche querelle, et veut rendre l'Église romaine coupable de l'hypocrisie qu'il reconnoissoit dans son parti, car si, par l'hypocrisie romaine, il entend, selon le style de la Réforme, les vigiles, les abstinences, les pèlerinages, les dévotions qu'on faisoit à l'honneur des saints, et les autres pratiques semblables, on ne pouvoit pas en être plus revenus qu'étoient les nouveaux Réformés ; puisque tous ils avoient passé aux extrémités opposées : mais comme le fond de la piété ne consistoit pas dans ces choses extérieures, il consistoit encore moins à les abolir. Que si c'étoit l'opinion des mérites, que Bucer appeloit ici notre hypocrisie ; la Réforme n'étoit encore que trop corrigée de ce mal, elle qui ôtoit ordinairement jusqu'au mérite, qui étoit un don de la grâce, bien que la force de la vérité le lui fît quelquefois reconnoître. Quoi qu'il en soit, la Réformation avoit si peu prévalu sur l'hypocrisie, que très-peu, selon Bucer, étoient sortis d'un si grand mal. « C'est pourquoi, pour- » suit-il, nos gens ont été plus soigneux de paroître disciples » de Jésus-Christ, que de l'être en effet ; et quand il a nui à » leurs intérêts de le paroître, ils se sont encore défaits de » cette apparence. Ce qui leur plaisoit, c'étoit de sortir de la » tyrannie et des superstitions du Pape, ET DE VIVRE A LEUR » FANTAISIE. » Un peu après : « Nos gens, dit-il, n'ont jamais » voulu sincèrement recevoir les lois de Jésus-Christ ; aussi » n'ont-ils pas eu le courage de les opposer aux autres avec » une constance chrétienne... Tant qu'ils ont cru avoir quel- » que appui dans le bras de la chair, ils ont fait ordinairement » des réponses assez vigoureuses : mais ils s'en sont très-peu

» souvenus, lorsque ce bras de la chair a été rompu, et qu'ils
» n'ont plus eu de secours humain. »

Sans doute jusqu'alors la Réformation véritable, c'est-à-dire celle des mœurs, avoit de foibles fondements dans la Réforme prétendue; et l'œuvre de Dieu tant vantée et tant désirée ne s'y faisoit pas.

15. Tyrannie insupportable de Luther; ce que Calvin en écrivit à Melancton.

Ce que Melancton avoit le plus espéré dans la Réforme de Luther, c'étoit la liberté chrétienne, et l'affranchissement de tout joug humain : mais il se trouva bien déçu dans ses espérances. Il a vu près de cinquante ans durant l'Église luthérienne toujours sous la tyrannie, ou dans la confusion. Elle porta longtemps la peine d'avoir méprisé l'autorité légitime. Il n'y eut jamais de maître plus rigoureux que Luther, ni de tyrannie plus insupportable que celle qu'il exerçoit dans les matières de doctrine. Son arrogance étoit si connue, qu'elle faisoit dire à Muncer, qu'il y avoit deux Papes, l'un celui de Rome, et l'autre Luther, et ce dernier le plus dur. S'il n'y eût eu que Muncer, un fanatique et un chef de fanatiques, Melancton eût pu s'en consoler: mais Zuingle, mais Calvin, mais tous les Suisses, et tous les Sacramentaires, gens que Melancton ne méprisoit pas, disoient hautement, sans qu'il les pût contredire, que Luther étoit un nouveau Pape. Personne n'ignore ce qu'écrivit Calvin à son confident Bulinger (*Ep. p.* 526.) : « qu'on ne pouvoit plus souffrir les emportements de Luther, à qui son amour-propre ne permettoit pas de connoître ses défauts, ni d'endurer qu'on le contredit. » Il s'agissoit de doctrine, et c'étoit principalement sur la doctrine que Luther se vouloit donner cette autorité absolue. La chose alla si avant, que Calvin s'en plaignit à Melancton même : *avec quel emportement*, dit-il (*Calv. ep. ad Mel. p.* 72.), *foudroie votre Périclès?* C'étoit ainsi qu'on nommoit Luther, quand on vouloit donner un beau nom à son éloquence trop violente. « Nous lui devons beaucoup, je l'avoue,
» et je souffrirai aisément qu'il ait une très-grande autorité,
» pourvu qu'il sache se commander à lui-même; quoiqu'enfin

» il seroit temps d'aviser combien nous voulons défér
» hommes dans l'Église. Tout est perdu lorsque quel
» peut seul plus que tous les autres, surtout quand il ne
» pas d'user de tout son pouvoir... Et certainement
» laissons un étrange exemple à la postérité, pendan
» nous aimons mieux abandonner notre liberté, que d'
» un seul homme par la moindre offense. Son esprit e
» lent, dit-on, et ses mouvements sont impétueux ; con
» cette violence ne s'emportoit pas davantage, penda
» tout le monde ne songe qu'à lui complaire en tout.
» une fois pousser du moins un gémissement libre. »

Combien est-on captif quand on ne peut pas même en liberté ! On est quelquefois de mauvaise humeur, j voue ; quoiqu'un des premiers et des moindres effets vertu soit de se vaincre soi-même sur cette inégalité ; que peut-on espérer quand un homme, et encore un h qui n'a pas plus d'autorité, ni peut-être plus de savoir q autres, ne veut rien entendre, et qu'il faut que tout p son mot?

16. Melancton tyrannisé par Luther, songe à la fuite.

Melancton n'eut rien à répondre à ces justes plain lui-même n'en pensoit pas moins que les autres. Ce vivoient avec Luther ne savoient jamais comment ce rig maître prendroit leurs sentiments sur la doctrine. Il le naçoit de nouveaux formulaires de foi, principalement a des Sacramentaires, dont on accusoit Melancton de r l'orgueil *par sa douceur*. On se servoit de ce prétext aigrir Luther contre lui, ainsi que son ami Camerarius dans sa vie (*Cam. in vit. Phil. Mel.*). Melancton ne point d'autre remède à ces maux que celui de la fuite ; gendre Peucer nous apprend qu'il y étoit résolu (*Peu ad vit. Theod. Hosp. p. 2. f. 193. et seq.*). Il écrit lui- que Luther s'emporta si violemment contre lui, sur une reçue de Bucer, qu'il ne songeoit qu'à se retirer éte ment de sa présence (*Mel. lib.* IV. *ep.* 315.). Il vivoi une telle contrainte avec Luther, et avec les chefs du p

on l'accabloit tellement de travail et d'inquiétude, qu'il écrivit, n'en pouvant plus, à son ami Camerarius : « Je suis, » dit-il (*Lib.* IV. 255.), en servitude comme dans l'antre du » cyclope ; car je ne puis vous déguiser mes sentiments ; et je » pense souvent à m'enfuir. » Luther n'étoit pas le seul qui le violentoit. Chacun est maître à certains moments parmi ceux qui se sont soustraits à l'autorité légitime ; et le plus modéré est toujours le plus captif.

17. Il passe sa vie sans oser jamais s'expliquer tout à fait sur la doctrine.

Quand un homme s'est engagé dans un parti pour dire son sentiment avec liberté, et que cet appât trompeur l'a fait renoncer au gouvernement établi : s'il trouve après que le joug s'appesantisse, et que non-seulement le maître qu'il aura choisi, mais encore ses compagnons le tiennent plus sujet qu'auparavant, que n'a-t-il point à souffrir ? et faut-il nous étonner des lamentations continuelles de Melancton ? Non, Melancton n'a jamais dit tout ce qu'il pensoit sur la doctrine, pas même quand il écrivoit à Ausbourg sa Confession de foi et celle de tout le parti. Nous avons vu qu'il *accommodoit ses dogmes à l'occasion* (Ci-dessus, liv. III. *n.* 63.) : il étoit prêt à dire beaucoup de choses plus douces, c'est-à-dire, plus approchantes des dogmes reçus par les Catholiques, *si ses compagnons l'avoient permis*. Contraint de tous côtés, et plus encore de celui de Luther que de tout autre, il n'ose jamais parler, et se réserve *à de meilleurs temps, s'il en vient,* dit-il (*Lib.* IV. *ep.* 204.), *qui soient propres aux desseins que j'ai dans l'esprit*. C'est ce qu'il écrit en 1537 dans l'assemblée de Smalcade, où on dressa les articles dont nous venons de parler. On le voit cinq ans après, et en 1542, soupirer encore après une assemblée libre du parti. (*Lib.* I. *ep.* 110. *col.* 147.), où l'on explique *la doctrine d'une maniere ferme et précise*. Encore après, et vers les dernières années de sa vie, il écrit à Calvin et à Bulinger, qu'on devoit écrire contre lui sur le sujet de l'Eucharistie et de l'adoration du pain : c'étoit des Luthériens qui devoient faire ce livre : *s'ils le publient,* disoit-il (*Ep. Mel. inter Calv. ep. p.* 218. 236.), je parlerai

franchement. Mais ce meilleur temps, ce temps de parler franchement, et de déclarer sans crainte ce qu'il appeloit la vérité, n'est jamais venu pour lui ; et il ne se trompoit pas quand il disoit que, *de quelque sorte que tournassent les affaires, jamais on n'auroit la liberté de parler franchement sur les dogmes* (Lib. IV. ep. 136.). Lorsque Calvin et les autres l'excitent à dire ce qu'il pense, il répond comme un homme qui a de grands ménagements, et qui se réserve toujours à expliquer de certaines choses (*Ep. Mel. int. Calv. ep. p*: 199. *Calv. resp.* 211.), que néanmoins on n'a jamais vues : de sorte qu'un des maîtres principaux de la nouvelle Réforme, et celui qu'on peut dire dire avoir donné la forme au luthéranisme, est mort sans s'être expliqué pleinement sur les controverses les plus importantes de son temps.

18. Nouvelle tyrannie dans les Eglises luthériennes, après celle de Luther.

C'est que durant la vie de Luther il falloit se taire. On ne fut pas plus libre après sa mort. D'autres tyrans prirent la place. C'étoient Illiric et les autres qui menoient le peuple. Le malheureux Melancton se regarde au milieu des Luthériens ses collègues, comme au milieu de ses ennemis, ou, pour me servir de ses mots, comme au milieu des guêpes furieuses, et *n'espère trouver de sincérité que dans le ciel* (Mel. epist. ad Calv. inter Calv. epist. p. 144.). Je voudrois qu'il me fût permis d'employer le terme de *démagogue*, dont il se sert : c'étoit dans Athènes et dans les Etats populaires de la Grèce certains orateurs, qui se rendoient tout-puissants sur la populace, en la flattant. Les Eglises luthériennes étoient menées par de semblables discoureurs : « gens ignorants, » selon Melancton (*Lib.* IV. *ep.* 836. 842. 845.), qui ne » connoissoient ni piété, ni discipline. Voilà, dit-il, ceux » qui dominent : et je suis comme Daniel parmi les lions. » C'est la peinture qu'il nous fait des Eglises luthériennes. On tomba de là dans *une anarchie*, c'est-à-dire, comme il dit lui-même (*Ibid. et l.* I. *ep.* 107. IV. 76. 876, *etc.*), *dans un état qui enferme tous les maux ensemble* : il veut mourir, et *ne voit plus* d'espérance qu'en celui qui avoit promis de sou-

tenir son Église, *même dans sa vieillesse, et jusqu'à la fin des siècles.* Heureux, s'il avoit pu voir; qu'il ne cesse donc jamais de la soutenir!

19. Melancton ne sait où il en est, et cherche toute sa vie sa religion.

C'est à quoi on se devoit arrêter : et puisqu'il en falloit enfin revenir aux promesses faites à l'Eglise, Melancton n'avoit qu'à considérer qu'elles devoient avoir toujours été autant inébranlables dans les siècles passés, qu'il vouloit croire qu'elles le seroient dans les siècles qui ont suivi la Réformation. L'Église luthérienne n'avoit point d'assurance particulière de son éternelle durée; et la réformation faite par Luther ne devoit pas demeurer plus ferme que la première instutition faite par Jésus-Christ et par ses apôtres. Comment Melancton ne voyoit-il pas que la Réforme, dont il vouloit qu'on changeât tous les jours la foi, n'étoit qu'un ouvrage humain? Nous avons vu qu'il a changé et rechangé beaucoup d'articles importants de la Confession d'Ausbourg, après même qu'elle a été présentée à l'Empereur (*Voyez* ci-dessus, *liv.* III. *n.* 5. *et suiv.* 29.). Il a aussi ôté en divers temps beaucoup de choses importantes de l'Apologie, encore qu'elle fût souscrite de tout le parti avec autant de soumission que la Confession d'Ausbourg. En 1532, après la Confession d'Ausbourg et l'Apologie, il écrit encore « que des points très-importants restent indécis, et qu'il falloit chercher sans bruit les moyens » d'expliquer les dogmes (*Lib.* IV. *ep.* 135.). Que je souhaite, » dit-il, que cela se fasse et se fasse bien! » comme un homme qui sentoit en sa conscience que rien jusqu'alors ne s'étoit fait comme il faut. En 1533 : « Qui est-ce qui songe, » dit-il (*Ibid. ep.* 140.), à guérir les consciences agitées de » doutes et à découvrir la vérité? » En 1535 : « Combien, » dit-il (*Ibid. ep.* 170.), méritons-nous d'être blamés, nous » qui ne prenons aucun soin de guérir les consciences agi- » tées de doutes, ni d'expliquer les dogmes purement et sim- » plement, sans sophisterie? Ces choses me tourmentent » terriblement. » Il souhaite dans la même année, « qu'une » assemblée pieuse juge le procès de l'Eucharistie et sans

» tyrannie » (*Lib.* III. *ep.* 114.). Il juge donc la chose indécise; et cinq ou six manières d'expliquer cet article, que nous trouvons dans la Confession d'Ausbourg et dans l'Apologie, ne l'ont pas contenté. En 1536, accusé de trouver encore beaucoup de doutes dans la doctrine dont il faisoit profession, il répond d'abord qu'elle est inébranlable (*Lib.* IV. *ep.* 194.); car il falloit bien parler ainsi, ou abandonner la cause. Mais il fait connoître aussitôt après, qu'en effet il y restoit beaucoup de défauts : il ne faut pas oublier qu'il s'agissoit de doctrine. Melancton rejette ces défauts sur les vices et sur l'opiniâtreté des ecclésiastiques, « par lesquels il est » arrivé, dit-il, qu'on laisse parmi nous aller les choses » comme elles pouvoient, pour ne rien dire de pis; qu'on y » est tombé en beaucoup de fautes, et qu'on y fit au com- » mencement beaucoup de choses sans raison. » Il reconnoît le désordre; et la vaine excuse qu'il cherche, pour rejeter sur l'Eglise catholique les défauts de sa religion, ne le couvre point. Il n'étoit pas plus avancé en 1537, et durant que tous les docteurs du parti, assemblés avec Luther à Smalcalde, y expliquoient de nouveau les points de doctrine, ou plutôt qu'ils y souscrivoient aux décisions de Luther. « J'étois d'a- » vis, dit-il (*Ibid. ep.* 98.), qu'en rejetant quelques paradoxes » on expliquât plus simplement la doctrine : » et encore qu'il ait souscrit, comme on a vu, à ces décisions, il en fut si peu satisfait, qu'en 1542 nous l'avons vu « souhaiter encore une » autre assemblée, où les dogmes fussent expliqués d'une » manière ferme et précise » (*Lib.* I. *ep.* 110.). Trois ans après, et en 1545, il reconnoît encore que la vérité avoit été découverte fort imparfaitement aux prédicateurs du nouvel Evangile. « Je prie Dieu, dit-il (*Lib.* IV. *ep.* 662.), qu'il fasse » fructifier cette telle quelle petitesse de doctrine qu'il nous » a montrée. » Il déclare que pour lui il a fait tout ce qu'il a pu. « La volonté, dit-il, ne m'a pas manqué; mais le temps, » les conducteurs et les docteurs. » Mais quoi! son maître Luther, cet homme qu'il avoit cru suscité de Dieu pour dissiper les ténèbres du monde, lui manquoit-il? Sans doute il se fondoit peu sur la doctrine d'un tel maître, quand il se plaint si amèrement d'avoir manqué de docteur. En effet,

après la mort de Luther, Melancton qui en tant d'endroits lui donne tant de louanges, écrivant confidemment à son ami Camerarius, se contente de dire assez froidement, qu'*il a du moins bien expliqué quelque partie de la doctrine céleste* (Ibid. ep. 699.). Un peu après il confesse *que lui et les autres sont tombés dans beaucoup d'erreurs, qu'on ne pouvoit éviter en sortant de tant de ténèbres* (Ibid. ep. 737.), et se contente de dire que *plusieurs choses ont été bien expliquées;* ce qui s'accorde parfaitement avec le désir qu'il avoit qu'on expliquât mieux les autres. On voit, dans tous les passages que nous avons rapportés, qu'il s'agit de dogmes de foi; puisqu'on y parle partout de décisions, et de décrets nouveaux sur la doctrine. Qu'on s'étonne maintenant de ceux qu'on appelle Chercheurs en Angleterre. Voilà Melancton lui-même qui cherche encore beaucoup d'articles de sa religion, quarante ans après la prédication de Luther, et l'établissement de sa Réforme.

20. Quels dogmes Melancton trouvait mal expliqués.

Si l'on demande quels étoient les dogmes que Melancton prétendoit mal expliqués, il est certain que c'étoit les plus importants. Celui de l'Eucharistie étoit du nombre. En 1553, après tous les changements de la Confession d'Ausbourg, après les explications de l'Apologie, après les articles de Smalcalde qu'il avoit signés, il demande encore *une nouvelle formule pour la Cène* (Lib. II. ep. 447.). On ne sait pas bien ce qu'il vouloit mettre dans cette formule; et il paroît seulement que ni celles de son parti, ni celles du parti contraire ne lui plaisoient, puisque selon lui les uns et les autres ne faisoient *qu'obscurcir la matière* (Ibid.).

Un autre article, dont il souhaitoit la décision, étoit celui du libre arbitre, dont les conséquences influent si avant dans les matières de la justification et de la grâce. En 1548, il écrit à Thomas Cranmer, cet archevêque de Cantorbéri qui jeta le roi son maître dans l'abîme par ses complaisances : « Dès le » commencement, dit-il (*Lib.* III. *ibid. ep.* 42.), les discours » qu'on a faits parmi nous sur le libre arbitre, selon les opi- » nions des Stoïciens, ont été trop durs, et il faut songer à

» faire quelque formule sur ce point. » Celle de la Confession d'Ausbourg, quoiqu'il l'eût lui-même dressée, ne le contentoit plus : il commençoit à vouloir que le libre arbitre agît non-seulement dans les devoirs de la vie civile, mais encore dans les opérations de la grâce et par son secours. Ce n'étoit pas là les idées qu'il avoit reçues de Luther, ni ce que Melancton lui-même avoit expliqué à Ausbourg. Cette doctrine lui suscita des contradicteurs parmi les Protestants. Il se préparoit à une vigoureuse défense, quand il écrivait à un ami : *S'ils publient leurs disputes stoïciennes* (touchant la nécessité fatale, et contre le franc arbitre) *je répondrai très-gravement et très-doctement* (Lib. II. ep. 200.). Ainsi parmi ses malheurs il ressent le plaisir de faire un beau livre, et persiste dans sa croyance, que la suite nous découvrira davantage.

24. Melancton déclare qu'il s'en tient à la Confession d'Ausbourg, dans le temps qu'il songe à la réformer.

On pourroit marquer d'autres points dont Melancton désiroit la décision longtemps après la Confession d'Ausbourg. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que pendant qu'il sentoit en sa conscience, et qu'il avouoit à ses amis, lui qui l'avoit faite, la nécessité de la réformer en tant de chefs importants, lui-même, dans les assemblées qui se faisoient en public, il ne cessoit de déclarer avec tous les autres qu'il s'en tenoit précisement à cette Confession, telle qu'elle fut présentée dans la diète d'Ausbourg; et à l'Apologie, comme à la pure explication de la parole de Dieu (*Lib.* I. 56. 70. 76.). La politique le vouloit ainsi; et c'eût été trop décrier la Réformation, que d'avouer qu'elle eût erré dans son fondement.

Quel repos pouvoit avoir Melancton durant ces incertitudes? Le pis étoit qu'elles venoient du fond même, et pour ainsi dire de la constitution de son Église, en laquelle il n'y avoit point d'autorité légitime, ni de puissance réglée. L'autorité usurpée n'a rien d'uniforme : elle pousse, ou se relâche sans mesure. Ainsi la tyrannie et l'anarchie s'y font sentir tour à tour, et on ne sait à qui s'adresser pour donner une forme certaine aux affaires.

22. Ces incertitudes venoient de la constitution des Eglises protestantes.

Un défaut si essentiel, et en même temps si inévitable dans la constitution de la nouvelle Réforme, causoit des troubles extrêmes au malheureux Melancton. S'il naissoit quelques questions, il n'y avoit aucun moyen de les terminer. Les traditions les plus constantes étoient méprisées. L'Écriture se laissoit tordre et violenter à qui le vouloit. Tous les partis croyoient l'entendre : tous publioient qu'elle étoit claire. Personne ne vouloit céder à son compagnon. Melancton crioit en vain qu'on s'assemblât pour terminer la querelle de l'Eucharistie, qui déchiroit la Réforme naissante. Les conférences qu'on appeloit amiables n'en avoient que le nom, et ne faisoient qu'aigrir les esprits, et embarrasser les affaires. Il falloit une assemblée juridique, un concile qui eût pouvoir de déterminer, et auquel les peuples se soumissent. Mais où le prendre dans la nouvelle Réforme? La mémoire des évêques méprisés y étoit encore trop récente : les particuliers qu'on voyoit occuper leurs places n'avoient pas pu se donner un caractère plus inviolable. Aussi vouloient-ils de part et d'autre, Luthériens et Zuingliens, qu'on jugeât de leur mission par le fond. Celui qui disoit la vérité avoit selon eux la mission légitime. C'étoit la difficulté de savoir qui la disoit cette vérité dont tout le monde se fait honneur; et tous ceux qui faisoient dépendre leur mission de cet examen la rendoient douteuse. Les évêques catholiques avoient un titre certain, et il n'y avoit qu'eux dont la vocation fût incontestable. On disoit qu'ils en abusoient; mais on ne nioit point qu'ils ne l'eussent. Ainsi Melancton vouloit toujours qu'on les reconnût; toujours il soutenoit qu'on avoit tort de ne *rien accorder à l'Ordre sacré* (Lib. IV. ep. 196.). Si on ne rétablissoit leur autorité, il prévoyoit avec une vive et inconsolable douleur, que « la discorde seroit éternelle, et qu'elle seroit suivie de l'ignorance, de la barbarie, et de toute sorte de maux. »

23. L'autorité de l'Eglise absolument nécessaire dans les matières de la foi.

Il est bien aisé *de dire*, comme font nos Réformés, qu'on

a une vocation extraordinaire ; que l'Église n'est pas attachée comme les royaumes à une succession établie, et que les matières de religion ne se doivent pas juger en la même forme que les affaires sont jugées dans les tribunaux. Le vrai tribunal, dit-on, c'est la conscience, où chacun doit juger des choses par le fond, et entendre la vérité par lui-même : ces choses, encore une fois, sont aisées à dire. Melancton les disoit comme les autres (*Lib.* I. *ep.* 69.) ; mais il sentoit bien dans sa conscience qu'il falloit quelque autre principe pour former l'Église. Car aussi pourquoi seroit-elle moins ordonnée que les empires ? Pourquoi n'auroit-elle pas une succession légitime dans ses magistrats ? Falloit-il laisser une porte ouverte à quiconque se voudroit dire envoyé de Dieu, ou obliger les fidèles à en venir toujours à l'examen du fond, malgré l'incapacité de la plupart des hommes ? Ces discours sont bons pour la dispute ; mais quand il faut finir une affaire, mettre la paix dans l'Église, et donner sans prévention un véritable repos à sa conscience, il faut avoir d'autres voies. Quoi qu'on fasse, il faut revenir à l'autorité, qui n'est jamais assurée, non plus que légitime, quand elle ne vient pas de plus haut, et qu'elle s'est établie par elle-même. C'est pourquoi Melancton vouloit reconnoître les évêques que la succession avoit établis, et ne voyoit que ce remède aux maux de l'Église.

24. Sentiment de Melancton sur la nécessité de reconnaître le Pape et les évêques.

La manière dont il s'en explique dans une de ses lettres est admirable (*Resp. ad Bell.*) : « Nos gens demeurent d'ac-
» cord que la police ecclésiastique, où on reconnoît des évê-
» ques supérieurs de plusieurs Églises et l'évêque de Rome
» supérieur à tous les évêques, est permise. Il a aussi été per-
» mis aux rois de donner des revenus aux Églises : ainsi il
» n'y a point de contestation sur la supériorité du Pape, et
» sur l'autorité des évêques : et tant le Pape que les évêques
» peuvent aisément conserver cette autorité : car il faut à
» l'Église des conducteurs pour maintenir l'ordre, pour avoir
« l'œil sur ceux qui sont appelés au ministère ecclésiastique,

faires de l'Eglise. On voit que ses amis, c'est-à-dire les chefs du parti, entrent avec lui dans ces réflexions : pour lui, sa malheureuse nativité ne lui promettoit que des combats infinis sur la doctrine, de grands travaux et peu de fruit (*Lib.* II. *ep.* 448.). Il s'étonne, né sur les côteaux approchants du Rhin, qu'*on lui ait prédit un naufrage sur la mer Baltique* (Lib. II. ep. 93.) ; et appelé en Angleterre et en Danemarck, il se garde bien d'aller sur cette mer. A tant de prodiges et tant de menaces des constellations ennemies, pour comble d'illusion, il se joignoit encore des prophéties. C'étoit une des foiblesses du parti, de croire que tout le succès en avoit été prédit ; et voici une des prédictions des plus mémorables qu'on y vante. En l'an 1516, à ce qu'on dit, et un an devant les mouvements de Luther, je ne sais quel cordelier s'étoit avisé, en commentant Daniel, de dire que *la puissance du Pape alloit baisser, et ne se relèveroit jamais* (Mel. lib. I. ep. 65.). Cette prédiction étoit aussi vraie que ce qu'ajoutoit ce nouveau prophète, qu'*en* 1600 *le Turc seroit maître de l'Italie et de l'Allemagne*. Néanmoins Melancton rapporte sérieusement la vision de ce fanatique, et se vante de l'avoir en original entre ses mains, comme le frère cordelier l'avoit écrite. Qui n'eût tremblé à ce récit? Le Pape est déjà ébranlé par Luther, et on croit le voir à bas. Melancton prend tout cela pour des prophéties ; tant on est foible quand on est prévenu. Après le Pape renversé, il croit voir suivre de près le Turc victorieux ; et les tremblements de terre qui arrivoient, le confirment dans cette pensée (*Ibid.*). Qui le croiroit capable de toutes ces impressions, si toutes ses lettres n'en étoient remplies? Il lui faut faire cet honneur, ce n'étoit pas ses périls qui lui causoient tant de troubles et tant de tourments : au milieu de ses plus violentes agitations on lui entend dire avec confiance : *Nos périls me troublent moins que nos fautes* (Lib. IV. ep. 70.). Il donne un bel objet à ses douleurs ; les maux publics, et particulièrement les maux de l'Église ; mais c'est aussi qu'il ressent en sa conscience, comme il l'explique souvent, la part qu'avoient à ces maux ceux qui s'étoient vantés d'en être les réformateurs. Mais c'est assez parler en particulier des troubles dont Melancton

étoit le coupable, les évêques étoient ses esclaves : ils ne pouvoient pas être juges. Qui donc tiendroit le concile? les Luthériens? de simples particuliers, ou des prêtres soulevés contre leurs évêques? Quel exemple à la postérité! et puis n'étoient-ils pas aussi les intéressés? N'étoient-ils pas regardés comme les coupables par les Catholiques, qui faisoient sans contestation le plus grand parti, pour ne pas dire ici le meilleur de la chrétienté? Quoi donc? Pour avoir des juges indifférents, falloit-il appeler les Mahométans et les Infidèles, ou que Dieu envoyât des Anges? Et n'y avoit-il qu'à accuser tous les magistrats de l'Église, pour leur ôter leur pouvoir, et rendre le jugement impossible? Melancton avoit trop de sens pour ne pas voir que c'étoit une illusion. Que fera-t-il? Apprenons-le de lui-même. En 1537, quand les Luthériens furent assemblés à Smalcalde, pour voir ce que l'on feroit sur le concile que Paul III avoit convoqué à Mantoue, on disoit qu'il ne falloit point donner au Pape l'autorité de former l'assemblée où on devoit lui faire son procès, ni reconnoître le concile qu'il assembleroit. Mais Melancton ne put pas être de cet avis : « Mon avis fut, » dit-il (*Lib.* IV. *ep.* 196.), de ne refuser pas absolument le » concile; parce qu'encore que le Pape n'y puisse pas être » juge, toutefois il a LE DROIT DE LE CONVOQUER, et il faut que » le concile ordonne qu'on procède au jugement. » Voilà donc d'abord de son avis le concile reconnu; et ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que tout le monde demeuroit d'accord qu'il avoit raison dans le fond. « De plus fins que » moi, poursuit-il, disoient que mes raisons étoient subtiles » et VÉRITABLES, mais inutiles; que la tyrannie du Pape étoit » telle que si une fois nous consentions à nous trouver au » concile, on entendroit que par-là nous accorderions au » Pape le pouvoir de juger. J'ai bien vu qu'il y avoit quelque » inconvénient dans mon opinion : mais enfin elle étoit la » plus honnête. L'autre l'emporta après de grandes disputes; » et je crois qu'il y a ici quelque fatalité. »

LIVRE VI.

DEPUIS 1537 JUSQU'A L'AN 1546.

SOMMAIRE : Le landgrave travaille à entretenir l'union entre les Luthériens et les Zuingliens. Nouveau remède qu'on trouve à l'incontinence de ce prince, en lui permettant d'épouser une seconde femme durant la vie de la première. Instruction mémorable qu'il donne à Bucer pour faire entrer Luther et Melancton dans ce sentiment. Avis doctrinal de Luther, de Bucer et de Melancton, en faveur de la polygamie. Le nouveau mariage est fait ensuite de cette consultation. Le parti en a honte, et n'ose ni le nier ni l'avouer. Le landgrave porte Luther à supprimer l'élévation du saint Sacrement, en faveur des Suisses que cette cérémonie rebutait de la ligue de Smalcalde. Luther à cette occasion s'échauffe de nouveau contre les Sacramentaires. Dessein de Melancton pour détruire le fondement du sacrifice de l'autel. On reconnaît dans le parti que le sacrifice est inséparable de la présence réelle et du sentiment de Luther. On en avoue autant de l'adoration. Présence momentanée, et dans la seule réception, comment établie. Le sentiment de Luther méprisé par Melancton et par les théologiens de Leipsick et de Vitemberg. Thèses emportées de Luther contre les théologiens de Louvain. Il reconnait le sacrement adorable ; il déteste les Zuingliens, et il meurt.

I. L'incontinence scandaleuse du landgrave, et quel remède on y trouva dans la Réforme.

(1539.) L'accord de Vitemberg ne subsista guère : c'étoit une erreur de s'imaginer qu'une paix plâtrée comme celle-là pût être de longue durée, et qu'une si grande opposition dans la doctrine, avec une si grande altération dans les esprits, pût être surmontée par des équivoques. Il échappoit toujours à Luther quelque mot fâcheux contre Zuingle. Ceux de Zurich ne manquoient pas de défendre leur docteur : mais Philippe, landgrave de Hesse, qui avoit toujours dans l'esprit

çât leur assemblée par déposséder un président naturel po
une cause commune? Et donneroient-ils un exemple ino
dans tous les siècles passés? Ces choses ne s'accordoient pa
et dans ce conflit des Luthériens, il paroissoit clairemen
qu'après avoir renversé certains principes, tout ce qu'on fai
est insoutenable et contradictoire.

27. Raisons de la restriction que mit Melancton à sa souscription dan les articles de Smalcalde.

Si on persistoit à refuser le concile que le Pape avoit con
voqué, Melancton n'espéroit plus de remède au schisme; e
ce fut à cette occasion qu'il dit les paroles que nous avon
rapportées, *que la discorde étoit éternelle,* faute d'avoir re
connu l'autorité de l'Ordre sacré (*Lib.* IV. *ep.* 196. Ci-dessus
n. 22.). Affligé d'un si grand mal, il suit sa pointe ; et quoi-
que l'opinion qu'il avoit ouverte pour le Pape, ou plutôt pou
l'unité de l'Église dans l'assemblée de Smalcalde, y eût été
rejetée, il fit sa souscription en la forme que nous avons vue,
en réservant l'autorité du Pape.

On voit maintenant les causes profondes qui l'y obligèrent,
et pourquoi il vouloit accorder au Pape la supériorité sur les
évêques. La paix, que la raison et l'expérience des dissensions
de la secte lui faisoient voir impossible sans ce moyen, le
porta à rechercher malgré Luther un secours si nécessaire.
Sa conscience à ce coup l'emporta sur sa complaisance; et il
ajouta seulement qu'il donnoit au Pape une supériorité de
droit humain : malheureux de ne pas voir qu'une primauté
que l'expérience lui montroit si nécessaire à l'Église, méritoit
bien d'être instituée par Jésus-Christ, et que d'ailleurs, une
chose qu'on trouve établie dans tous les siècles ne pouvoit
venir que de lui !

28. Paroles de Melancton sur l'autorité de l'Église.

Les sentiments qu'il avoit pour l'autorité de l'Église étoient
surprenants : car encore qu'à l'exemple des autres Protestants
il ne voulût pas avouer l'infaillibilité de l'Eglise dans la *dis-
pute, de peur*, disoit-il, de donner aux hommes une trop

grande prérogative, son fond le portoit plus loin : il répétoit souvent que Jésus-Christ avoit promis à son Église de la soutenir éternellement ; qu'il avoit promis que son *œuvre,* c'est-à-dire son Église, *ne seroit jamais dissipée ni abolie ;* et qu'ainsi, se fonder sur la foi de l'Église, c'étoit se fonder non point sur les hommes, mais sur la promesse de Jésus-Christ même (*Lib.* I. *ep.* 107. IV. 76. 733. 845. 876. *etc.*). C'est ce qui lui faisoit dire : « Que plutôt la terre s'ouvre sous mes » pieds, qu'il m'arrive de m'éloigner du sentiment de l'Église » dans laquelle Jésus-Christ règne. » Et ailleurs une infinité de fois : « Que l'Église juge, je me soumets au jugement de » l'Eglise » (*Lib.* III. *ep.* 44. *L.* I. *ep.* 67. 105. *lib.* II. *ep.* 159. etc.). Il est vrai que la foi qu'il avoit à la promesse vacilloit souvent ; et une fois, après avoir dit selon le fond de son cœur : « Je me soumets à l'Eglise catholique, » il y ajoute, « c'est-à-dire aux gens de bien, et aux gens doctes » (*Lib.* I. 109.). J'avoue que ce *c'est-à-dire* détruisoit tout ; et on voit bien quelle soumission est celle, où, sous le nom *des gens de bien et des gens doctes,* on ne connoît dans le fond que qui l'on veut : c'est pourquoi il en vouloit toujours venir à un caractère marqué, et à une autorité reconnue, qui étoit celle des évêques.

29. Melancton ne se peut déprendre de l'opinion de la justice imputative, quelque grâce que Dieu lui fasse pour en revenir. Deux vérités qu'il reconnoît.

Si on demande maintenant pourquoi un homme si désireux de la paix ne la chercha pas dans l'Eglise, et demeura éloigné de l'ordre sacré qu'il vouloit tant établir, il est aisé de l'entendre ; c'est à cause principalement qu'il ne put jamais revenir de sa justice imputée. Dieu lui avoit pourtant fait de grandes grâces, puisqu'il avoit connu deux vérités capables de le ramener : l'une, qu'il ne falloit pas suivre une doctrine qu'on ne trouvoit pas dans l'antiquité. « Délibérez, disoit-il à » Brentius (*Lib.* III. *ep.* 114.), avec l'ancienne Eglise. » Et encore : « Les opinions inconnues à l'ancienne Eglise ne sont » pas recevables » (*Mel. de Eccl. Cath. ap. Lut. T.* I. 444.). L'autre vérité, c'est que sa doctrine de la justice imputée ne

obligé de se trouver (*Instr. n.* 3.). Y mener une femm
qualité de la sienne, c'étoit un trop grand embarras.
ses prédicateurs lui remontroient qu'il devoit punir le
tères et les autres crimes semblables: « Comment, di
» punir les crimes où je suis plongé moi-même? Lors
» m'expose à la guerre pour la cause de l'Évangile, je
» que j'irois au diable si j'y étois tué par quelque coup
» ou de mousquet (*Ibib. n.* 5.). Je vois qu avec la femn
» j'ai, ni JE NE PUIS, NI JE NE VEUX changer de vie, d
» PRENDS DIEU A TÉMOIN; de sorte que je ne trouve
» moyen d'en sortir que par les remèdes que Dieu a pe
» l'ancien peuple » (*Ibid. n.* 6.), c'étoit-à-dire la poly

4. Suite de l'instruction. Le landgrave promet à Luther les biens
nastères, si on favorise son dessein.

Là il rapporte les raisons qui lui persuadent qu'ell
pas défendue sous l'Évangile (*Ibid. n.* 6. *et seq.*) ; et c
y a de plus mémorable, c'est qu'il dit « savoir que Lu
» Melancton ont conseillé au roi d'Angleterre de ne
» rompre son mariage avec la reine sa femme, mais av
» d'en épouser encore une autre » (*Ibid. n.* 6.). C'est
core un secret que nous ignorions. Mais un prince si bi
truit dit qu'il le sait, et il ajoute qu'on lui doit d'autant
accorder ce remède, qu'il ne le demande que *pour le s*
son âme. « Je ne veux pas, poursuit-il, demeurer plus
» temps dans les lacets du démon, JE NE PUIS, NI NE VEU
» tirer que par cette voie: c'est pourquoi je demande
» ther, à Melancton et à Bucer même, qu'ils me donn
» témoignage que je la puis embrasser (*Instr. n.* 11.
» s'ils craignent que ce témoignage ne tourne à scand
» ce temps, et ne nuise aux affaires de l'Évangile, s'i
» imprimé, je souhaite tout au moins qu'ils me donne
» déclaration par écrit, que si je me mariois secrète
» Dieu n'y seroit point offensé, et qu'ils cherchent les n
» de rendre avec le temps ce mariage public; en sorte
» femme que j'épouserai ne passe pas pour une pe
» malhonnête; autrement, dans la suite du temps, l'
» en seroit scandalisée » (Ibid. n. 12.).

dans l'Ecriture ce qu'on ne voyoit point dans les Pères, pas même dans saint Augustin, le docteur et le défenseur de la Grâce justifiante contre les Pélagiens, dont aussi toute l'Eglise avoit toujours en ce point constamment suivi la doctrine?

30. Melancton ne peut ni se contenter lui-même sur la justice imputative ni se résoudre à la quitter.

Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que lui-même, tout épris qu'il étoit de la spécieuse idée de sa justice imputative, il ne pouvoit venir à bout de l'expliquer à son gré. Non content d'en avoir établi le dogme très-amplement dans la Confession d'Ausbourg, il s'applique tout entier à l'expliquer dans l'Apologie; et pendant qu'il la composoit, il écrivoit à son ami Camerarius: *Je souffre vraiment un très-grand et un très-pénible travail dans l'Apologie, à l'endroit de la justification, que je désire expliquer utilement* (Lib. IV. ep. 110. Omnino valde multum laboris sustineo, etc.). Mais du moins après ce grand travail, aura-t-il tout dit? Ecoutons ce qu'il en écrit à un autre ami: c'est celui que nous avons vu qu'il reprenoit comme encore trop attaché aux imaginations de saint Augustin: « J'ai, dit-il (*Lib.* I. *ep.* 95.), tâché d'expliquer » cette doctrine dans l'Apologie; mais dans ces sortes de discours les calomnies des adversaires ne permettent pas de » s'expliquer comme je fais maintenant avec vous: quoiqu'au » fond je dise la même chose. » Et un peu après: « J'espère » que vous recevrez quelque sorte de secours par mon Apologie, quoique j'y parle de si grandes choses avec précau» tion. » A peine toute cette lettre a-t-elle une page: l'Apologie sur cette matière en a plus de cent; et néanmoins cette lettre, selon lui, s'explique mieux que l'Apologie. C'est qu'il n'osoit dire aussi clairement dans l'Apologie qu'il faisoit dans cette lettre, « qu'il FAUT ENTIÈREMENT ÉLOIGNER SES YEUX de » l'accomplissement de la loi, même de celui QUE LE SAINT-» ESPRIT FAIT EN NOUS. » Voilà ce qu'il appeloit rejeter *l'imagination* de saint Augustin. Il se voyoit toujours pressé de cette demande des Catholiques: si nous sommes agréables à Dieu indépendamment de toute bonne œuvre et de tout ac-

» fût contraire à ses intérêts, je crains pourtant que les Im-
» périaux ne m'engagent à quelque chose qui ne seroit pas
» utile à cette cause et à ce parti. Je demande donc, con-
» clut-il, qu'ils me donnent le secours que j'attends, de peur
» que je ne l'aille chercher EN QUELQUE AUTRE LIEU moins
» agréable, puisque j'aime mieux mille fois devoir mon repos
» à leur permission, qu'à toutes les autres permissions hu-
» maines. Enfin je souhaite d'avoir par écrit le sentiment de
» Luther, de Melancton et de Bucer, afin que je puisse me
» corriger, et approcher du sacrement en bonne conscience.
» Donné à Melsingue le dimanche après la sainte Catherine
» 1539. PHILIPPE, LANDGRAVE DE HESSE.

6. Avis doctrinal de Luther. La polygamie accordée par lui et les autres chefs des Protestants.

L'instruction étoit aussi pressante que délicate. On voit les ressorts que le landgrave fait jouer : il n'oublie rien ; et quelque mépris qu'il témoignât pour le Pape, c'en étoit trop pour les nouveaux docteurs de l'avoir seulement nommé en cette occasion. Un prince si habile n'avoit pas lâché cette parole sans dessein ; et d'ailleurs c'étoit assez de montrer la liaison qu'il sembloit vouloir prendre avec l'Empereur, pour faire trembler tout le parti. Ces raisons valoient beaucoup mieux que celles que le landgrave avoit tâché de tirer de l'Ecriture. A de pressantes raisons on avoit joint un habile négociateur. Ainsi Bucer tira de Luther une consultation en forme, dont l'original fut écrit en allemand de la main et du style de Melancton (*Voyez à la fin de ce livre*. VI.). On permet au landgrave, *selon l'Évangile* (Consult. de Luther. n. 21. 22.), (car tout se fait sous ce nom dans la Réforme) d'épouser une autre femme avec la sienne. Il est vrai qu'on déplore l'état où il est, *de ne pouvoir s'abstenir de ses adultères tant qu'il n'aura qu'une femme* (Consult. de Luther. n. 20.), et on lui représente cet état comme très-mauvais devant Dieu, et comme contraire *à la sûreté de sa conscience* (N. 21.). Mais en même temps et dans la période suivante on le lui permet, et on lui déclare qu'il peut *épouser une seconde femme, s'il y est entièrement résolu, pourvu seulement qu'il tienne le cas secret.* Ainsi

une même bouche prononce le bien et le mal (*Jac.* III. 10.). Ainsi le crime devient permis en le cachant. Je rougis d'écrire ces choses, et les docteurs qui les écrivirent en avoient honte. C'est ce qu'on voit dans tout leur discours tortueux et embarrassé. Mais enfin il fallut trancher le mot, et permettre au landgrave en termes formels cette bigamie si désirée. Il fut dit pour la première fois depuis la naissance du christianisme, par des gens qui se prétendoient docteurs dans l'Eglise, que Jésus-Christ n'avoit pas défendu de tels mariages: cette parole de la Genèse, *Ils seront deux dans une chair* (Ibid. n. 6. Gen. II. 24.), fut éludée, quoique Jésus-Christ l'eût réduite à son premier sens, et à son institution primitive qui ne souffre que deux personnes dans le lien conjugal (*Matth.* XIX. 4. 5. 6.). L'avis en allemand est signé par Luther, Bucer et Melancton (*Liv. des Consid. conscienc.* 5. *n.* 2.). Deux autres docteurs, dont Melander, ministre du landgrave, étoit l'un, le signèrent aussi en latin à Vitemberg au mois de décembre 1539. Cette permission fut accordée *par forme de dispense,* et réduite *au cas de nécessité* (Consul. n. 4. 10. 21.); car on eut honte de faire passer cette pratique en loi générale. On trouva des nécessités contre l'Evangile; et après avoir tant blâmé les dispenses de Rome, on osa en donner une de cette importance. Tout ce que la Réforme avoit de plus renommé en Allemagne consentit à cette iniquité: Dieu les livroit visiblement au sens réprouvé: et ceux qui crioient contre les abus, pour rendre l'Eglise odieuse, en commettent de plus étranges et en plus grand nombre dès les premiers temps de leur Réforme, qu'ils n'en ont pu ramasser ou inventer dans la suite de tant de siècles, où ils reprochent à l'Eglise sa corruption.

7. Ce que répondent les Consultants sur le sujet de l'Empereur.

Le landgrave avoit bien prévu qu'il feroit trembler ses docteurs, en leur parlant seulement de la pensée qu'il avoit de traiter de cette affaire avec l'Empereur. On lui répond que ce prince n'a *ni foi, ni religion;* que *c'est un trompeur qui n'a rien des mœurs germaniques, avec qui il est dangereux de prendre des liaisons* (Ibid. n. 23. 24.). Écrire ainsi à un

prince de l'Empire, qu'est-ce autre chose que de mettre toute l'Allemagne en feu? Mais qu'y a-t-il de plus bas que ce qu'on voit à la tête de cet avis? *Notre pauvre Eglise,* disent-ils (Ibid. n. 3.), *petite, misérable et abandonnée, a besoin de princes régents vertueux.* Voilà, si on sait l'entendre, la raison des nouveaux docteurs. Ces princes *vertueux,* dont on avoit besoin dans la Réforme, étoient des princes qui vouloient qu'on fît servir l'Évangile à leurs passions. L'Église, pour son repos temporel, peut avoir besoin du secours des princes: mais établir des dogmes pernicieux et inouïs pour leur complaire, et leur sacrifier par ce moyen l'Evangile qu'on se vante de venir rétablir, c'est le vrai mystère d'iniquité, et l'abomination de la désolation dans le sanctuaire.

8. Le secret du second mariage qui devoit passer pour concubinage : ce scandale méprisé par les consultants.

Une si infâme consultation eût déshonoré tout le parti, et les docteurs qui la souscrivirent n'auroient pas pu se sauver des clameurs publiques, qui les auroient rangés, comme ils l'avouent, *parmi les Mahométans, ou parmi les Anabaptistes, qui font un jeu du mariage.* Aussi le prévirent-ils dans leur avis, et défendirent sur toutes choses au landgrave de découvrir ce nouveau mariage (*Consul. n.* 10. 18.). Il ne devoit y avoir qu'un très-petit nombre de témoins, qui devoient encore être obligés au secret, *sous le sceau de la* confession (*Ibid. n.* 21.), c'est ainsi que parloit la consultation. La nouvelle épouse devoit passer pour *concubine.* On aimoit mieux ce scandale dans la maison de ce prince, que celui qu'auroit causé dans toute la chrétienté l'approbation d'un mariage si contraire à l'Évangile, et à la doctrine commune de tous les chrétiens.

9. Le second mariage se fait en secret: le contrat qui en fut passé.

(1540.) La consultation fut suivie d'un mariage dans les formes entre Philippe, landgrave de Hesse, et Marguerite de Saal, du consentement de Christine de Saxe sa femme. Le prince en fut quitte pour déclarer en se mariant qu'il ne *prenoit cette seconde femme par aucune légèreté ni curiosité,*

ais par « d'inévitables nécessités de corps et de conscience, que Son Altesse avoit expliquées à beaucoup de doctes, prudents, chrétiens et dévôts prédicateurs, qui lui avoient conseillé de mettre sa conscience en repos par ce moyen » *Inst. copulat. Voyez à la fin de ce liv.* VI.). L'instrument de ce mariage, daté du 4 mars 1540, est, avec la Consultation, lans le livre qui fut publié par l'ordre de l'électeur Palatin. Le prince Ernest a encore fourni les mêmes pièces: ainsi lles sont publiques en deux manières. Il y a dix ou douze ans qu'on en a produit des extraits dans un livre qui a couru toute la France (*Lettres de Gastineau.*), sans avoir été contredit; et on vient de nous les donner en forme si authentique (*Varill. hist. de l'Hérés. lib.* XII.), qu'il n'y a pas moyen d'en douter. Pour ne rien laisser à désirer, j'y ai joint l'instruction du landgrave: et l'histoire maintenant est complète.

10. Réponse du landgrave et de Luther à ceux qui leur reprochent ce mariage.

Les crimes échappent toujours par quelque endroit. Quelque précaution qu'on eût prise pour cacher ce mariage scandaleux, on ne laissa pas d'en soupçonner quelque chose; et il est certain qu'on l'a reproché au landgrave aussi bien qu'à Luther dans des écrits publics: mais ils s'en tirèrent par des équivoques. Un auteur allemand a publié une lettre du landgrave à Henri le jeune, duc de Brunswick (*Hortlederus de caus. bell. Germ. an.* 1540.), où il lui parle en ces termes: « Vous me reprochez un bruit qui court, que j'ai pris une » seconde femme, la première étant encore en vie. Mais je » vous déclare que si vous, ou qui que ce soit, dites que j'ai » contracté un mariage NON CHRÉTIEN, ou que j'ai fait quelque » chose indigne d'un prince chrétien, on me l'impose par » pure calomnie: car, quoiqu'envers Dieu je me tienne pour » un malheureux pécheur, je vis pourtant en ma foi et en ma » conscience devant lui d'une telle manière que mes confes» seurs ne me tiennent pas pour un homme non chrétien. Je » ne donne scandale à personne et je vis avec la princesse » ma femme dans une parfaite intelligence. » Tout cela étoit véritable selon sa pensée; car il ne prétendoit pas que le

mariage qu'on lui reprochoit fût *non chrétien*. La landgrave sa femme en étoit contente, et la Consultation avoit fermé la bouche aux confesseurs de ce prince. Luther ne répond pas avec moins d'adresse. On reproche, dit-il (*T.* VII. *Jen. fol.* 425.), « au landgrave que c'est un polygame. Je n'ai pas » beaucoup à parler sur ce sujet-là. Le landgrave est assez » fort, et a des gens assez savants pour le défendre. Quant à » moi, je connois une seule princesse et landgrave de Hesse, » qui est et qui doit être nommée la femme et la mère en » Hesse; et il n'y en a point d'autre qui puisse donner à ce » prince de jeunes landgraves, que la princesse qui est fille » de George duc de Saxe. » En effet, on avoit donné bon ordre que ni la nouvelle épouse ni ses enfants ne pussent porter le titre de landgraves. Se défendre de cette sorte, c'est aider à sa conviction, et reconnoître la honteuse corruption qu'introduisoient dans la doctrine ceux qui ne parloient dans tous leurs écrits que du rétablissement du pur Evangile.

11. Sermon scandaleux de Luther sur le mariage.

Après tout, Luther ne faisoit que suivre les principes qu'il avoit posés ailleurs. J'ai toujours craint de parler de ces *inévitables nécessités* qu'il reconnoissoit dans l'union des deux sexes, et du sermon scandaleux qu'il avoit fait à Vitemberg sur le mariage: mais puisque la suite de cette histoire m'a une fois fait rompre une barrière que la pudeur m'avoit imposée, je ne puis plus dissimuler ce qui se trouve bien imprimé dans les œuvres de Luther (*T.* V. *Serm. de matrim. f.* 123.). Il est donc vrai que dans un sermon qu'il fit à Vitemberg pour la réformation du mariage, il ne rougit pas de prononcer ces infâmes et scandaleuses paroles: « Si elles sont » opiniâtres (il parle des femmes), il est à propos que leurs » maris leur disent: Si vous ne voulez pas, une autre le voudra: Si la maîtresse ne veut pas venir, que la servante approche. » Si on entendoit un tel discours dans une farce et sur le théâtre, on en auroit honte. Le chef des Réformateurs le prêche sérieusement dans l'Eglise; et comme il tournoit en dogmes tous ses excès, il ajoute: « Il faut pourtant auparavant » que le mari amène sa femme devant l'Eglise, et qu'il l'ad-

» moneste deux ou trois fois: après, répudiez-la, et prenez » Esther au lieu de Vasthi. » C'étoit une nouvelle cause de divorce ajoutée à celle de l'adultère. Voilà comme Luther a traité le chapitre de la réformation du mariage. Il ne lui faut pas demander dans quel Evangile il a trouvé cet article: c'est assez qu'il soit renfermé dans *les nécessités* qu'il a voulu croire au-dessus de toutes les lois et de toutes les précautions. Faut-il s'étonner après cela de ce qu'il permit au landgrave? Il est vrai que dans ce sermon il oblige à répudier la première femme avant que d'en prendre une autre; et dans la Consultation il permet au landgrave d'en avoir deux. Mais aussi le sermon fut prononcé en 1522, et la Consultation est écrite en 1539. Il étoit juste que Luther apprît quelque chose en dix-sept ou dix-huit ans de Réformation.

11. Le landgrave oblige Luther à supprimer dans la messe l'élévation du saint Sacrement : comment on se servit de cette occasion pour l'échauffer de nouveau contre les Sacramentaires.

(1542. 1543.) Depuis ce temps le landgrave eut un pouvoir presque absolu sur l'esprit de ce patriarche de la Réforme; et après en avoir senti le foible dans une matière si essentielle, il ne le crut pas capable de lui résister. Ce prince étoit peu versé dans les controverses; mais en récompense il savoit en habile politique concilier les esprits, ménager les intérêts différents, et entretenir les ligues. Sa plus grande passion étoit de faire entrer les Suisses dans celle de Smalcalde. Mais il les voyoit offensés de beaucoup de choses qui se pratiquoient parmi les Luthériens, et en particulier de l'élévation du saint Sacrement que l'on continuoit de faire au son de la cloche, le peuple frappant sa poitrine, et poussant des gémissements et des soupirs (*Gasp. Peuc. nar. hist. de Phil. Mel. soceri sui sentent. de Cœn. Dom. Ambergæ.* 1596. *p.* 24.). Luther avoit conservé vingt-cinq ans ces mouvements d'une piété dont il savoit bien que Jésus-Christ étoit l'objet: mais il n'y avoit rien de fixe dans la Réforme. Le landgrave ne cessa d'attaquer Luther sur ce point, et il le persécuta tellement, qu'après avoir laissé abolir cette coutume dans quelques églises de son parti, à la fin il l'ôta lui-même dans celle de Vitem-

berg qu'il conduisoit (*Peuc. ibid. Sultzeri ep. ad (*
Calv. ep. p. 52.). Ces changements arrivèrent e
1543. On en triompha parmi les Sacramentaires: i
à ce coup que Luther se laissoit fléchir: on disoit m(
les Luthériens, qu'il s'étoit enfin relâché de cette
vigueur avec laquelle il avoit jusqu'alors soutenu
doctrine de la présence réelle, et qu'il commenç(
tendre avec les Sacramentaires. Il fut piqué de ces
il souffroit avec impatience les moindres choses qui
son autorité (*Peuc. ibid.*). Peucer, gendre de Melan
nous avons pris ce récit, remarque qu'il dissimul
temps: car *son grand cœur,* dit-il, *ne se laissoit pas*
émouvoir. Nous allons voir néanmoins comment oı
prendre feu. Un médecin nommé Vildus, célèbr
profession, et d'un grand crédit parmi la noblesse
où ces bruits se répandoient le plus contre Luth
voir à Vitemberg, et fut bien reçu dans sa maison
poursuit Peucer, que dans un festin où étoit aussi
ce médecin échauffé du vin (car on buvoit comme a
table des Réformateurs, et ce n'étoit pas de pa
qu'ils avoient entrepris de corriger), « ce médecin,
» mit à parler avec peu de précaution sur l'élé
» depuis peu; et il dit tout franchement à Luth
» commune opinion étoit qu'il n'avoit fait ce chang
» pour plaire aux Suisses, et qu'il étoit enfin entré
» sentiments. » Ce *grand cœur* ne fut pas à l'épr
discours fait dans le vin: son émotion fut visible;
ton prévit ce qui arriva.

15. L'ancienne jalousie de Luther contre Zuingle et ses d réveille.

(1543.) Luther fut animé par ce moyen contre l
et sa colère devint implacable à l'occasion de deu
ceux de Zurich firent imprimer dans la même a
fut une version de la Bible faite par Léon de Juda
Juif qui embrassa le parti des Zuingliens: l'autre l
vres de Zuingle soigneusement ramassées avec
éloges de ce auteur. Quoiqu'il n'y eût rien dans

contre la personne de Luther, aussitôt après leur publication il s'emporta à des excès inouïs, et ses transports n'avoient jamais paru si violents. Les Zuingliens publièrent, et les Luthériens l'ont presque avoué, que Luther ne put souffrir qu'un autre que lui se mêlât de tourner la Bible (*Hosp. part.* 2. 183. *Calix. judicium, n.* 72. 121. 122.). Il en avoit fait une version très-élégante en sa langue ; et il crut qu'il y alloit de son honneur que la Réforme n'en eût point d'autre, du moins où l'allemand étoit entendu. Les œuvres de Zuingle réveillèrent sa jalousie (*Hosp. part.* 2. *f.* 185.) ; et il crut qu'on lui vouloit toujours opposer cet homme pour lui disputer la gloire de premier des Réformateurs. Quoi qu'il en soit, Melancton et les Luthériens demeurent d'accord, qu'après cinq ou six ans de trêve, Luther recommença le premier la guerre avec plus de fureur que jamais. Quelque pouvoir que le landgrave eût sur l'esprit de Luther, il n'en pouvoit pas retenir longtemps les emportements. Les Suisses produisent des lettres de la propre main de Luther, où il défend au libraire qui lui avoit fait présent de la version de Léon, de lui rien envoyer jamais de la part de ceux de Zurich ; « que c'étoient des hommes dam-» nés, qui entraînoient les autres en enfer ; que les Églises ne » pouvoient plus communiquer avec eux, ni consentir à leurs » blasphèmes, et qu'il avoit résolu de les combattre par ses » écrits et par ses prières jusqu'au dernier soupir » (*Ibid. f.* 183.).

14. Luther ne veut plus qu'on prie pour les Sacramentaires, et les croit damnés sans ressource.

(1544.) Il tint parole. L'année suivante il publia une explication sur la Genèse, où il mit Zuingle et Œcolampade avec Arius, avec Muncer et les Anabaptistes, avec les Idolâtres qui se faisoient *une idole de leurs pensées, et les adoroient au mépris de la parole de Dieu*. Mais ce qu'il publia ensuite fut bien plus terrible : ce fut sa petite Confession de foi, où il les traita *d'insensés, de blasphémateurs, de gens de néant, de damnés pour qui il n'étoit plus permis de prier* (Hosp. part. 2. p. 186. 187. Calix. Jud. n. 73. p. 123 et seq. Luth. parv. Conf.) : car il poussa la chose jusque-là, et protesta qu'il ne vouloit

plus avoir avec eux aucun commerce, *ni par lettres, ni par paroles, ni par œuvres,* s'ils ne confessoient « que le pain de » l'Eucharistie étoit le vrai corps naturel de notre Seigneur, » que les impies, et même le traître Judas, ne recevoient pas » moins par la bouche, que saint Pierre et les autres vrais » fidèles. »

15. Anathèmes de Luther.

Par là il crut mettre fin aux scandaleuses interprétations des Sacramentaires, qui tournoient tout à leur sens, et il déclara qu'il tenoit pour fanatiques ceux qui refuseroient de souscrire à cette dernière confession de foi (*Conc. p.* 734. *Luther. T.* II. *f.* 325.). Au reste, il le prenoit d'un ton si haut, et menaçoit tellement le monde de ses anathèmes, que les Zuingliens ne l'appeloient plus que *le nouveau Pape, et le nouvel Antechrist* (Hosp. 193.).

16. Les Zuingliens reprennent Luther d'avoir toujours le diable à la bouche et le traitent d'insensé.

Ainsi la défense ne fut pas moins violente que l'attaque. Ceux de Zurich, scandalisés de cette expression étrange, *le pain est le vrai corps naturel de Jésus-Christ,* le furent encore davantage des injures atroces de Luther : de sorte qu'ils firent un livre qui avoit pour titre : *Contre les vaines et scandaleuses calomnies de Luther,* où ils soutenoient « qu'il falloit être » aussi insensé que lui pour endurer ses emportements ; qu'il » déshonoroit sa vieillesse, et se rendoit méprisable par ses » violences ; et qu'il devroit être honteux de remplir ses livres » de tant d'injures et de tant de diables. »

Il est vrai que Luther avoit pris soin de mettre le diable dedans et dehors, dessus et dessous, à droite et à gauche, devant et derrière les Zuingliens, en inventant de nouvelles phrases pour les pénétrer de démons, et répétant ce mot odieux jusqu'à faire horreur.

17. Scandaleuse prière de Luther, qui dit qu'il n'a jamais offensé le diable.

C'étoit sa coutume. En 1542, comme le Turc menaçoit plus que jamais l'Allemagne, il avoit publié une prière contre lui.

où il mêla le Diable d'une étrange sorte : « Vous savez, di-
» soit-il (*Sleid. l.* XIV.), ô Seigneur, que le Diable, le Pape et
» le Turc n'ont ni droit ni raison de nous tourmenter : car
» nous ne les avons jamais offensés ; mais, parce que nous
» confessons que vous, ô Père, et votre Fils Jésus-Christ, et
» le Saint-Esprit, êtes un seul Dieu éternel, c'est là notre
» péché, c'est tout notre crime, c'est pour cela qu'ils nous
» haïssent et nous persécutent ; et nous n'aurions plus rien à
» craindre d'eux, si nous renoncions à cette foi. » Quel aveu-
glement de mettre ensemble *le Diable, le Pape et le Turc*,
comme les trois ennemis de la foi de la Trinité ! Quelle ca-
lomnie d'assurer que le Pape les persécute pour cette foi ! Et
quelle folie de s'excuser envers l'ennemi du genre humain,
comme un homme qui ne lui a jamais donné aucun mécon-
tentement !

18. Nouvelle Confession de foi de Bucer. Il confirme que les indignes reçoivent réellement le corps de notre Seigneur. Invention de la foi solide.

Un peu après que Luther se fut échauffé de nouveau, de la
manière que nous avons vue, contre les Sacramentaires, Bu-
cer dressa une nouvelle Confession de foi. Ces Messieurs ne
s'en lassoient pas : il sembla qu'il la voulût opposer à la petite
Confession que Luther venoit de publier. Celle de Bucer rou-
loit à peu près sur les expressions de l'accord de Vitemberg
dont il avoit été le médiateur (*Ci-dessus, lib.* IV. *n.* 23.) : mais
il n'auroit pas fait une nouvelle Confession de foi, s'il n'avoit
voulu changer quelque chose. C'est qu'il ne vouloit plus dire
aussi nettement et aussi généralement qu'il avoit fait, qu'on
pouvoit prendre *sans foi* le corps du Sauveur, et le prendre
très-réellement en vertu de l'institution de notre Seigneur,
que nos mauvaises dispositions ne pouvoient priver de son
efficace. Bucer corrige ici cette doctrine, et il semble mettre
pour condition de la présence de Jésus-Christ dans la Cène,
non-seulement qu'on la célèbre selon l'institution de Jésus-
Christ, mais encore *qu'on ait une foi solide aux paroles par
lesquelles il se donne lui-même* (Conf. Buc. ibid. art. 22.). Ce
docteur, qui n'osoit donner une foi vive à ceux qui commu-
nioient indignement, inventa en leur faveur *cette foi solide*,

que je laisse à examiner aux Protestants; et par une telle f
il vouloit que les indignes reçussent *et le sacrement, et le Seigneur même* (Ibid. art. 23.).

19. Embrouillements du même auteur sur la communion des impies.

Il paroît embarrassé sur ce qu'il doit dire de la communion des impies. Car Luther, qu'il ne vouloit pas contredire ouvertement, avoit décidé dans sa petite Confession, *qu'ils recevoient Jésus-Christ aussi véritablement que les saints.* Mais Bucer, qui ne craignoit rien tant que de parler nettement, dit que ceux d'entre les impies, *qui ont la foi pour un temps, reçoivent Jésus-Christ dans une énigme, comme ils reçoivent l'Évangile.* Quels prodiges d'expressions! Et pour ceux qui n'ont aucune foi, il semble qu'il devoit dire, qu'ils ne reçoivent point du tout Jésus-Christ. Mais cela seroit trop clair: il se contente de dire, *qu'ils ne voient et ne touchent dans le sacrement que ce qui est sensible.* Et que veut-il donc qu'on y voie et qu'on y touche, si ce n'est ce qui est capable de frapper les sens? Le reste, c'est-à-dire le corps du Sauveur peut être cru; mais personne ne se vante ni de le voir ni de le toucher en lui-même; et les fidèles n'ont de ce côté-là aucun avantage sur les impies. Ainsi à son ordinaire Bucer ne fait que brouiller; et par ses subtilités il prépare la voie, comme nous verrons, à celles de Calvin et des Calvinistes.

20. Melancton travaille à rendre la présence réelle momentanée, et la met seulement dans l'usage.

Melancton durant ces temps prenoit un soin particulier de diminuer, pour ainsi parler, la présence réelle, en tâchant de la réduire au temps précis de l'usage. C'est ici un dogme principal du luthéranisme; et il importe de bien entendre comment il s'est établi dans la secte.

21. Le vrai fondement de ce dogme est l'aversion pour la messe. Deux choses que les Protestants n'y peuvent souffrir.

L'aversion de la nouvelle Réforme étoit la messe, quoique la messe au fond ne fût autre chose que les prières publiques *de l'Église* consacrées par la célébration de l'Eucharistie, où

» ni qu'il se prît corporellement et charnellement par la
» bouche corporelle; que l'ubiquité leur faisoit horreur; qu'il
» y avoit sujet de s'étonner de ce qu'on s'attachoit si fort à
» dire que le corps fût présent dans le pain, puisqu'il valoit
» bien mieux considérer ce qui se fait dans l'homme, pour
» lequel, et non pour le pain, Jésus-Christ se rendoit pré-
» sent » (*Vit. et Lips. Theol. Orthod. Conf. Heildelb. an.* 1575. *Hosp. an.* 1561. 291.). Ils s'expliquoient ensuite sur l'adoration, et soutenoient qu'on ne la pouvoit nier en admettant la présence réelle dans le pain, quand même on auroit expliqué que le corps n'y est présent que dans l'usage; « que les
» moines auroient toujours la même raison de prier le Père
» éternel de les exaucer par son Fils, qu'ils lui rendoient
» présent dans cette action ; que la Cène étant établie pour se
» souvenir de Jésus-Christ, comme on ne pouvoit le prendre,
» ni s'en souvenir sans y croire et sans l'invoquer, il n'y avoit
» pas moyen d'empêcher qu'on ne s'adressât à lui dans la
» Cène comme étant présent, et comme se mettant lui-même
» entre les mains du sacrificateur, après les paroles de la
» consécration. » Par la même raison ils soutenoient qu'en admettant cette présence réelle du corps dans le pain, on ne pouvoit rejeter le sacrifice; et ils le prouvoient par cet exemple: « C'étoit, disoient-ils, une coutume ancienne de tous
» les suppliants, de prendre entre leurs mains les enfants de
» ceux dont ils imploroient le secours, et de les présenter à
» leurs pères, comme pour les fléchir par leur entremise. »
Ils disoient de la même sorte, qu'ayant Jésus-Christ présent dans le pain et dans le vin de la Cène, rien ne nous pouvoit empêcher de le présenter à son Père pour nous le rendre propice; et enfin ils concluoient « qu'il seroit plus aisé aux
» moines d'établir leur transsubstantiation, qu'il ne seroit aisé
» de la combattre à ceux qui en la rejetant de parole, ne lais-
» soient pas d'assurer que le pain étoit le corps essentiel
» (c'est-à-dire le propre corps) de Jésus-Christ. »

36. Doctrine de Luther changée incontinent après sa mort par les théologiens de Vitemberg.

C'est Luther qui avoit dit à Smalcalde, et qui avoit fait

souscrire à tout le parti, que le pain étoit le vrai corps de notre Seigneur, également reçu par les saints et par les impies: c'est lui-même qui avoit dit dans sa dernière Confession de foi approuvée dans tout le parti, que *le pain de l'Eucharistie est le vrai corps naturel de notre Seigneur* (Art. VI. Concord. p. 330. sup. liv. IV. n. 35. Parv. Confess. suprà. n. 14.). Melancton et toute la Saxe avoient reçu cette doctrine avec tous les autres; car il falloit bien obéir à Luther: mais ils en revinrent après sa mort, et reconnurent avec nous que ces mots, *le pain est le vrai corps,* emporte nécessairement le changement du pain au corps; puisque le pain ne pouvant être le corps en nature, il ne le peut devenir que par changement: ainsi ils rejetèrent ouvertement la doctrine de leur maître. Mais ils passent encore plus avant dans la déclaration qu'on vient de voir, et ils confessent qu'en admettant, comme on avoit fait jusqu'alors parmi les Luthériens, la présence réelle dans le pain, on ne peut plus empêcher ni le sacrifice que les Catholiques offrent à Dieu, ni l'adoration qu'ils rendent à Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

37. Qu'on ne peut répondre aux raisonnements de ces théologiens.

Leurs preuves sont convaincantes. Si Jésus-Christ est cru dans le pain, si la foi s'attache à lui dans cet état, cette foi peut-elle être sans adoration? Mais cette foi elle-même n'emporte-t-elle pas nécessairement une adoration souveraine, puisqu'elle entraîne l'invocation de Jésus-Christ comme Fils de Dieu, et comme présent? La preuve du sacrifice n'est pas moins concluante: car, comme disent ces théologiens, si par les paroles sacramentales on rend Jésus-Christ présent dans le pain, cette présence de Jésus-Christ n'est-elle pas par elle-même agréable au Père; et peut-on sanctifier ses prières par une offrande plus sainte, que par celle de Jésus-Christ présent? Que disent les Catholiques davantage, et qu'est-ce que leur sacrifice, sinon Jésus-Christ présent dans le sacrement de l'Eucharistie, et représentant lui-même à son Père la victime par laquelle il a été apaisé? Il n'y a donc point de moyen d'éviter le sacrifice, non plus que l'adoration et la transsubstantiation, sans nier cette présence réelle de Jésus-Christ dans le pain.

clair que la messe subsistoit en son entier : car dès là qu'on retenoit ce sens littéral, les Catholiques concluoient que non-seulement l'Eucharistie étoit le vrai corps, puisque Jésus-Christ avoit dit : *Ceci est mon corps ;* mais encore que c'étoit le corps dès que Jésus-Christ l'avoit dit, par conséquent avant la manducation et dès la consécration, puisqu'enfin on n'y disoit pas, Ceci sera, mais *Ceci est :* doctrine où nous allons voir toute la messe renfermée.

i. La présence réelle, permanente et hors de l'usage retenue par Luther après même qu'il eut supprimé l'élévation.

Cette conséquence que tiroient les Catholiques de la présence réelle à la présence permanente et hors de l'usage, étoit claire, que Luther l'avoit reconnue : c'étoit sur ce fondement qu'il avoit toujours retenu l'élévation de l'hostie jusqu'en 1543 ; et après même qu'il l'eut abolie, il écrit encore dans sa petite Confession, en 1544, « qu'on la pouvoit conserver avec piété comme un témoignage de la présence réelle et corporelle dans le pain ; puisque par cette action le prêtre disoit : Voyez, chrétiens, ceci est le corps de Jésus-Christ qui a été livré pour vous » (*Luth. parv. Conf.* 1544. *Hosp.* 13.). D'où il paroît que pour avoir changé la cérémonie de l'élévation, il n'en changea pas pour cela le fond de son sentiment sur la présence réelle, et qu'il continuoit à la reconnoître incontinent après la consécration.

3. Melancton ne trouve point d'autre moyen pour détruire la messe qu'en niant la présence permanente.

Avec cette foi il est impossible de nier le sacrifice de l'autel : car que veut-on que fasse Jésus-Christ avant que l'on mange son corps et son sang, si ce n'est de se rendre présent pour nous devant son Père ? C'étoit donc pour empêcher une conséquence si naturelle, que Melancton cherchoit des moyens de réduire cette présence à la seule manducation ; et ce fut principalement à la conférence de Ratisbonne qu'il étala cette partie de sa doctrine. Charles V avoit ordonné cette conférence en 1541, entre les Catholiques et les Protestants, pour aviser aux moyens de concilier les deux religions. Ce fut là

que Melancton, en reconnoissant à son ordinaire avec les Catholiques la présence réelle et substantielle, s'appliqua beaucoup à faire voir que l'Eucharistie, comme les autres sacrements, *n'étoit sacrement que dans l'usage légitime* (Hosp. 154. 179. 180.), c'est-à-dire, comme il l'entendoit, dans la réception actuelle.

27. Vaines raisons de Melancton.

La comparaison qu'il tiroit des autres sacrements étoit bien foible : car dans les signes de cette nature, où tout dépend de la volonté de l'instituteur, ce n'est pas à nous à lui faire des lois générales, ni à lui dire qu'il ne peut faire des sacrements que d'une sorte : il a pu dans l'institution de ses sacrements s'être proposé divers desseins, qu'il faut entendre par les paroles dont il s'est servi à chaque institution particulière. Or, Jésus-Christ ayant dit précisément, *Ceci est,* l'effet devoit être aussi prompt que les paroles sont puissantes et véritables, et il n'y avoit pas à raisonner davantage.

28. Autres raisons aussi frivoles.

Mais Melancton répondoit (et c'étoit la grande raison qu'il ne cessoit de répéter) que la promesse de Dieu ne s'adressant pas au pain, mais à l'homme, le corps de notre Seigneur ne devoit être dans le pain que lorsque l'homme le recevoit (*Hosp. ibid. Mel. lib.* II. *ep.* 25. 40. *lib.* III. 188. 189, *etc.*). Par un semblable raisonnement on pourroit aussi bien conclure que l'amertume de l'eau de Mara ne fut corrigée (*Exod.* XV. 25.), ou que l'eau de Cana ne fut faite vin (*Joan* II.), que dans le temps qu'on en but ; puisque ces miracles ne se faisoient que pour les hommes qui en burent. Comme donc ces changements se firent dans l'eau, mais non pas pour l'eau, rien n'empêche qu'on ne reconnoisse de même un changement dans le pain, qui ne soit pas pour le pain ; rien n'empêche que le pain céleste, aussi bien que le terrestre, ne soit fait et préparé avant qu'on le mange : et je ne sais comment Melancton s'appuyoit si fort sur un argument si pitoyable.

» cours familiers, et les consoloient sur ce que leur maître, » lorsqu'il étoit échauffé, disoit plus qu'il ne vouloit dire » (*Epist. Crucig. ad. Vit. Theod. Hosp.* 194. 199. *etc.*); ce qui *étoit*, disoient-ils, *un grand inconvénient;* mais où ils ne voyoient point de remède.

41. La mort de Luther.

(1546.) La lettre qu'on vient de voir est du 25 janvier 1546. Le 18 février suivant, Luther mourut. Les Zuingliens, qui ne purent lui refuser des louanges sans ruiner la Réformation dont il avoit été l'auteur, pour se consoler de l'inimitié implacable qu'il avoit témoignée contre eux jusqu'à la mort, débitèrent quelques entretiens qu'il avoit eus avec ses amis, où ils prétendent qu'il s'étoit beaucoup adouci. Il n'y a aucune apparence dans ces récits: mais au fond il importe peu pour le dessein de cet ouvrage. Ce n'est pas les entretiens particuliers que j'écris, mais seulement les actes et les ouvrages publics; et si Luther avoit donné ces nouvelles marques de son inconstance, ce seroit en tout cas aux Luthériens à nous fournir des moyens de le défendre.

42. Pièce nouvelle produite par M. Burnet sur le sentiment de Luther.

Pour ne rien omettre de ce que je sais sur ce fait, je veux bien remarquer encore que je trouve dans l'Histoire de la Réforme d'Angleterre de M. Burnet, un écrit de Luther à Bucer, qu'on nous y donne avec ce titre: *Papier concernant la réconciliation avec les Zuingliens*. Cette pièce de M. Burnet, pourvu qu'on la voie, non pas dans l'extrait que cet adroit historien en a fait dans son histoire, mais comme elle se trouve dans son Recueil de pièces (*T.* II. *liv.* I. *an.* 1549. *p.* 159. *Collec. des pièces.* 2. *part. l.* I. *n.* 34.), fera voir les extravagances qui passent dans l'esprit des novateurs. Luther commence par cette remarque, *qu'il ne faut point dire qu'on ne s'entende pas les uns les autres.* C'est ce que Bucer prétendoit toujours, qu'on ne disputoit que des mots, et qu'on ne s'entendoit pas: mais Luther ne pouvoit souffrir cette illusion. En second lieu, il propose *une nouvelle pensée* pour concilier les deux opinions. Il faut, dit-il, que les défenseurs

du sens figuré « accordent que Jésus-Christ est vraiment pré-
» sent: et nous, poursuit-il, nous accorderons que le seul
» pain est mangé, *Panem solum manducari.* Il ne dit pas,
nous accorderons *qu'il y a véritablement du pain et du vin
dans le sacrement,* ainsi que M. Burnet l'a traduit; car ce n'eût
pas été là *une nouvelle opinion,* comme Luther le promet ici.
On sait assez que la consubstantiation qui reconnoît le pain et
le vin dans le sacrement, avoit été reçue dans le luthéra-
nisme dès son origine. Mais ce qu'il propose de nouveau, c'est
qu'encore que le corps et le sang soient véritablement pré-
sents, néanmoins *il n'y a que le pain seul qui soit mangé:*
raffinement si absurde que M. Burnet n'en a pu couvrir l'ab-
surdité qu'en le retranchant. Au reste, on n'a que faire de se
mettre en peine à trouver du sens dans ce nouveau projet
d'accord. Après l'avoir proposé comme *utile,* Luther tourne
tout court, et *considérant les ouvertures que l'on donneroit par
là à de nouvelles questions qui tendroient à établir l'épicu-
risme;* non, dit-il, *il vaut mieux laisser ces deux opinions
comme elles sont,* que d'en venir à ces nouvelles explications,
qui *ne feroient aussi bien qu'irriter le monde, loin qu'on pût
les faire passer.* Enfin *pour assoupir cette* dissension, *qu'il
voudroit,* dit-il, *avoir rachetée de son corps et de son sang,* il
déclare de son côté qu'il veut croire que ses adversaires *sont
de bonne foi.* Il demande qu'on en croie autant de lui, et con-
clut à se supporter mutuellement, sans déclarer ce que c'est
que ce support : de sorte qu'il ne paroît entendre autre chose,
sinon que de part et d'autre on s'abstienne d'écrire et de se
dire des injures, comme on en étoit déjà convenu, mais très-
inutilement, dès le colloque de Marpourg. Voilà tout ce que
Bucer put obtenir pour les Zuingliens, pendant même que
Luther étoit en meilleure humeur, et apparemment durant
ces années où il y eut une espèce de suspension d'armes.
Quoi qu'il en soit, il revint bientôt à son naturel; et dans la
crainte qu'il eut que les Sacramentaires ne tâchassent par
leurs équivoques de le tirer à leurs sentiments après sa mort,
il fit contre eux sur la fin de sa vie les déclarations que nous
avons vues, laissant ses disciples aussi animés contre eux,
qu'il l'avoit été lui-même.

TRADUCTION DES PIÈCES

CONCERNANT LE SECOND MARIAGE DU LANDGRAVE.

INSTRUCTION

Donnée au docteur Martin Bucer, par Philippe, Landgrave de Hesse, sur les choses qu'il doit demander instamment aux docteurs Martin Luther, et Philippe Melancton, et ensuite, si ceux-ci le jugent à propos, à l'Électeur de Saxe.

I. Il commencera par leur souhaiter de ma part toute sorte de biens et de prospérités, et leur témoignera combien je serai ravi d'apprendre qu'ils sont en bonne santé de corps et d'esprit. Ensuite, il leur dira que depuis la dernière maladie que Dieu m'a envoyée, j'ai beaucoup réfléchi sur mon état et principalement sur ce que peu de temps après mon mariage, je me suis plongé dans l'adultère et la fornication ; et que mes pasteurs m'ayant souvent exhorté à m'approcher de la sainte Table, je n'ai pas cru devoir le faire depuis quelques années, à cause de ma vie déréglée. Comment en effet pourrois-je en conscience m'asseoir à la table du Seigneur, pendant que je ne veux point quitter ce genre de vie ? Je sais qu'en le faisant, bien loin de remplir le devoir de chrétien, j'encourrois la juste vengeance du Seigneur. D'ailleurs, j'ai lu dans plusieurs endroits de saint Paul, qu'aucun fornicateur et adultère ne possédera le royaume de Dieu. Étant donc pleinement convaincu que, tandis que je n'aurai point d'autre femme que la mienne, je ne pourrai, de ma vie, m'abstenir de la fornication, de la luxure et de l'adultère, et me corriger de ces vices, il s'ensuit évidemment que je n'ai rien autre chose à attendre que le bannissement du royaume de Dieu, et de la damnation éternelle. Voici pourquoi je ne puis, avec la femme que j'ai, m'abstenir de la fornication, de l'adultère et d'autres désordres semblables.

II. Premièrement, quand je l'épousai, je n'avois aucun goût, aucune inclination pour elle ; les officiers de la Cour, les dames qui sont à son service, et plusieurs autres, connoissent son humeur difficile, son caractère peu aimable ; savent qu'elle sent mauvais, et que quelquefois elle boit avec excès. J'ai peine à m'expliquer sur ces choses, que j'ai pourtant découvertes à Bucer.

III. Secondement, les médecins savent que je suis d'une com-

plexion vigoureuse. Or, étant souvent obligé de me trouver aux assemblées de l'Empire, où l'on fait bonne chère, il est aisé de voir que je ne puis m'y passer d'une femme, et que d'en amener une d'une si grande qualité, ce seroit un trop grand embarras.

IV. Si l'on me demande pourquoi donc j'ai épousé ma femme? J'avoue qu'alors je fis une grande imprudence, de suivre les avis de quelques-uns de mes conseillers, qui maintenant sont morts en grande partie. Je n'ai pas gardé plus de trois semaines la foi du mariage; et depuis j'ai toujours vécu comme je vis.

V. Mes prédicateurs ne cessent point de me remontrer qu'il est de mon devoir de punir les crimes, tels que la fornication et d'autres. Je voudrois bien le faire; mais comment oserois-je punir des crimes où je suis plongé moi-même? On ne manqueroit pas de me dire : *Seigneur, punissez-vous vous-même.* D'ailleurs, si j'étois obligé d'aller à la guerre pour la cause de l'Évangile, je ne pourrois m'exposer qu'en tremblant, et en craignant d'aller au diable, si j'étois tué d'un coup d'épée ou de mousquet. Les prières que j'ai faites à Dieu pour en obtenir ma conversion, ne m'ont pas procuré le moindre changement.

VI. Dans ces circonstances, je me suis mis à lire exactement et avec toute l'attention dont Dieu m'a rendu capable, les Écritures de l'ancien et du nouveau Testament; où je n'ai point trouvé d'autre conseil, ou moyen convenable à ma situation, que celui dont je viens de parler. Je vois qu'avec la femme que j'ai, NI JE NE PUIS, NI JE NE VEUX changer de vie (J'EN PRENDS DIEU A TÉMOIN); mais je propose d'user des moyens que Dieu a permis, et non défendus. Les pieux patriarches, Abraham, Jacob, David, Lamech, Salomon, qui, selon saint Paul, *Corinth.* X, croyoient, comme nous, en Jésus-Christ, avoient plusieurs femmes; ce qui n'a pas empêché Dieu de donner de grandes louanges à ces saints dans l'ancien Testament, ainsi que Jésus-Christ dans le nouveau. D'ailleurs, la loi de Moïse permet ces doubles mariages, et prescrit ce que doit faire un homme qui a deux femmes.

VII. Si l'on m'objecte que cette permission avoit été donnée à Abraham et aux anciens, en vue du Christ promis, je réponds que la loi de Moïse donne clairement une permission générale, et que ne spécifiant pas ceux qui peuvent avoir deux femmes, elle n'exclut personne de les avoir. On savoit que le Christ devoit naître de la tribu de Juda; ce qui n'empêcha pas le père de Samuel, le roi Achab et plusieurs autres, qui n'étoient pas de cette tribu, d'avoir plusieurs femmes. Il est donc faux que cette permission ait été donnée uniquement en vue du Messie promis.

VIII. Ni Dieu, dans l'ancien Testament, ni Jésus-Christ dans le *nouveau, ni* les prophètes, ni les apôtres, ne défendent point à un

homme d'avoir deux femmes, et jamais aucun prophète ou aucun apôtre, n'a puni ou blâmé des rois, des princes, ou même qui que ce soit, pour avoir eu deux femmes à la fois; et ne les a jugés coupables de crimes qui excluent du royaume de Dieu. Saint Paul, qui fait un si grand détail des prévaricateurs qui n'obtiendront point le royaume de Dieu, ne dit rien de ceux qui ont deux femmes; et les apôtres, quoique très-attentifs, comme on le voit dans les Actes, à instruire les gentils convertis à la foi, de la conduite qu'ils devoient tenir, et des choses dont ils devoient s'abstenir, ne leur défendent pas d'avoir deux femmes à la fois, Quoique plusieurs d'entre les gentils en eussent plus d'une. Ils ne le défendent pas non plus aux Juifs, parce que la loi le leur permettoit, et que quelques-uns étoient dans cet usage. Saint Paul dit clairement, qu'un évêque et un ministre ne doit avoir qu'une femme. Or, il n'étoit pas nécessaire de leur donner un tel précepte, s'il étoit vrai qu'il fût défendu indistinctement à tout le monde d'avoir plusieurs femmes.

IX. J'ajoute que même aujourd'hui quelques chrétiens d'Orient ont deux femmes à la fois. Bien plus, l'empereur Valentinien, dont les historiens, saint Ambroise et d'autres savants hommes font l'éloge, avoit deux femmes, et fit une loi pour permettre aux autres d'en avoir aussi deux.

X. Le pape lui-même, de l'autorité duquel je fais fort peu de cas, permit à un certain comte, qui fit un pèlerinage au saint sépulcre, et qui s'étoit remarié, parce qu'il croyoit sa femme morte, de les garder toutes deux à la fois. Je sais que Luther et Melaucton avoit conseillé au roi d'Angleterre de ne point rompre son premier mariage, mais d'épouser une seconde femme, *comme on le voit dans leur consultation motivée*. Si l'on me dit qu'ils ont donné ce conseil, parce que ce prince n'avoit point d'héritier mâle de sa première femme, il me semble qu'on doit avoir encore plus d'égards à la cause alléguée par saint Paul, de prendre une femme, pour ne point tomber dans la fornication. Car il est plus essentiel de mettre la conscience en paix, de pourvoir au salut de l'âme et de prescrire une conduite chrétienne, en faisant même abstraction du déshonneur qui en résulte, et de l'intempérance apparente, que de procurer un moyen de se donner des héritiers, puisqu'on doit avoir plus de soin de l'âme que des choses temporelles.

XI. Toutes ces raisons me déterminent à user, pour éviter désormais la fornication et toute impureté, du remède et du moyen dont je ne doute en aucune sorte que Dieu ne permette de se servir. Je ne veux pas demeurer plus longtemps dans les lacets du démon, et *je ne puis, ni ne veux* m'en tirer que dans cette voie. C'est pour-

quoi je demande à Luther, à Melancton et à Bucer même, de décider si je puis m'en servir licitement.

XII. S'ils craignent que leur décision ne tourne à scandale en ce temps, et ne nuise aux affaires de l'Évangile, dans le cas où elle seroit imprimée, je souhaite au moins, qu'ils me donnent une déclaration par écrit, que si je me teriois secrètement, Dieu n'y seroit point offensé; qu'eux-mêmes regarderoient ce mariage comme valide et me permettroient de chercher les moyens de le rendre public avec le temps, en sorte que la femme que j'épouserai ne passe point pour une femme malhonnête, mais pour une personne honnête. Je les prie de faire attention que si la femme que je dois épouser étoit sensée agir en cela d'une manière peu chrétienne et déréglée, ce seroit la perdre d'honneur. D'ailleurs, comme mon commerce avec cette femme ne peut pas toujours demeurer secret, il arriveroit, si je persistois à cacher mon mariage, que dans la suite du temps, l'Église qui ne sauroit point pourquoi j'habiterois avec elle, en seroit scandalisée.

XIII. Qu'ils ne craignent pas non plus que mon second mariage me porte à maltraiter ma première femme, à me retirer de sa compagnie, et à lui témoigner moins d'amitié que par le passé; puisqu'au contraire, je veux dans cette occasion porter ma croix, faire à ma première femme tout le bien que je puis, et continuer d'habiter avec elle. Je veux aussi laisser mes États aux enfants que j'ai eus d'elle, et donner à ceux qui me viendront de la seconde des apanages convenables. Qu'ils me donnent donc, au nom de Dieu, le conseil que je leur demande, et qu'ils viennent à mon secours sur un point qui n'est pas contre la loi de Dieu, afin que je puisse vivre et mourir plus gaiement pour la cause de l'Évangile, et en entreprendre plus volontiers la défense. De mon côté, je ferai tout ce qu'ils m'ordonneront, selon la religion et la raison; soit qu'ils me demandent LES BIENS DES MONASTÈRES, soit qu'ils désirent d'autres choses.

XIV. Mon dessein n'est pas de multiplier mes femmes, mais seulement d'en avoir une outre celle que j'ai déjà. Je me propose, dans cette affaire, de n'avoir aucun égard au monde ni à son faste, mais d'avoir Dieu en vue et de bien examiner ce qu'il ordonne, ce qu'il défend, et ce qu'il laisse à notre liberté. L'Empereur et le monde me permettroient aisément, ainsi qu'à tout autre d'entretenir publiquement des femmes prostituées; mais ils auroient peine à permettre d'avoir à la fois plus d'une femme. Ils défendent ce que Dieu permet, et tolèrent ce que Dieu défend; comme on le voit à l'égard des prêtres, auxquels il ne permettent pas d'avoir une femme, quoiqu'ils leur permettent de vivre avec des prostituées. Au reste, les ecclésiastiques nous haïssent déjà

tellement, qu'ils ne nous haïront ni plus ni moins pour cet article, qui permettroit aux chrétiens la polygamie.

XV. Bucer fera observer à Luther et à Melancton, que si, contre ce que j'espère, ils ne me procurent aucun secours, je roule dans mon esprit plusieurs desseins, entre autres de faire solliciter l'Empereur de m'accorder cette permission, quelque argent qu'il dût m'en coûter pour gagner des solliciteurs. L'Empereur ne voudra pas me l'accorder sans la dispense du Pape, dont je ne me soucie guère. Mais pour celle de l'Empereur, je ne la dois pas mépriser : quoiqu'au reste j'en ferois peu de cas, si je ne croyois d'ailleurs que Dieu a plutôt permis que défendu ce que je souhaite.

XVI. Si la tentative que je fais de ce côté-là, c'est-à-dire, du côté de Luther, ne me réussit pas, une crainte humaine me porte à demander le consentement de l'Empereur, qui, comme je l'ai déjà dit, n'est pas à mépriser ; je me flatte d'en obtenir tout ce que je voudrai, en donnant une grosse somme d'argent à quelques-uns de ses ministres. Mais quoique pour rien du monde je ne voulusse me retirer de l'Église, en me laissant entraîner dans quelque démarche qui fût contraire à ses intérêts, je crains pourtant que les ministres impériaux ne saisissent cette circonstance pour m'engager à quelque chose qui ne seroit pas utile à cette cause et à ce parti. Je demande donc qu'ils me donnent le secours que j'attends, de peur que je ne sois contraint de l'aller chercher en quelque autre lieu moins agréable, puisque j'aime mille fois mieux devoir mon repos à leur permission, qu'à celle de l'Empereur, ou de tout autre homme. Cependant je n'aurois pas confiance dans leur permission même, si ce que je demande n'avoit pas un fondement solide dans la sainte Écriture, comme je l'ai fait voir plus haut.

XVII. Enfin je souhaite encore une fois d'avoir par écrit le sentiment de Luther, de Melancton et de Bucer, afin que désormais je puisse réformer ma conduite, m'approcher en bonne conscience du sacrement, et traiter avec plus de liberté et de confiance les affaires de notre religion.

Donné à Melsingue, le dimanche après la sainte Catherine, 1539.

Signé PHILIPPE, Landgrave de Hesse.

CONSULTATION DE LUTHER

ET DES AUTRES DOCTEURS PROTESTANTS,

SUR LA POLYGAMIE.

Au Sérénissime Prince et Seigneur Philippe, Landgrave de Hesse, Comte de Catzenlenbogen. de Diets. de Ziegenhain, et de Nidda, notre clément Seigneur, nous souhaitons avant toutes choses la grâce de Dieu par Jésus-Christ.

Sérénissime Prince et Seigneur,

I. Nous avons appris de Bucer, et lu dans l'instruction que Votre Altesse lui a donnée, les peines d'esprit et les inquiétudes de conscience où elle est présentement; et quoiqu'il nous ait paru très-difficile de répondre si tôt aux doutes qu'elle propose, nous n'avons pas néanmoins voulu laisser partir sans réponse le même Bucer, qui étoit pressé de retourner vers Votre Altesse.

II. Nous avons reçu une extrême joie, et nous avons loué Dieu de ce qu'il a guéri Votre Altesse d'une dangereuse maladie; et nous le prions qu'il la veuille longtemps conserver dans l'usage parfait de la santé qu'il vient de lui rendre.

III. Elle n'ignore pas combien notre Eglise pauvre, misérable, petite et abandonnée, a besoin de princes régents vertueux qui la protègent; nous ne doutons point que Dieu ne lui en laisse toujours quelques-uns, quoiqu'il menace de temps en temps de l'en priver, et qu'il la mette à l'épreuve par de différentes tentations.

IV. Voici donc ce qu'il y a d'important dans la question que Bucer nous a proposée. Votre Altesse comprend assez d'elle-même la différence qu'il y a d'établir une loi universelle, et d'user de dispense en un cas particulier pour de pressantes raisons et avec la permission de Dieu; car il est d'ailleurs évident que les dispenses n'ont point de lieu contre la première des lois, qui est la divine.

V. Nous ne pouvons pas conseiller maintenant que l'on introduise en public, et que l'on établisse, comme par une loi, dans le nouveau Testament, celle de l'ancien, qui permettoit d'avoir plus d'une femme. Votre Altesse sait que si l'on faisoit imprimer quelque chose sur cette matière, on le prendroit pour un précepte; d'où il arriveroit une infinité de troubles et de scandales. Nous prions Votre Altesse de considérer les dangers où serait exposé un homme *convaincu d'avoir* introduit en Allemagne une semblable loi, qui *diviseroit les familles*, et les engageroit en des procès éternels.

Quant à l'objection que l'on fait que ce qui est juste devant
loit être absolument permis, on y doit répondre en cette
:e : Si ce qui est équitable aux yeux de Dieu est d'ailleurs
ındé et nécessaire, l'objection est véritable; s'il n'est ni com-
: ni nécessaire, il faut encore avant que de le permettre
égard à d'autres circonstances : et pour venir à la question
s'agit, Dieu a institué le mariage pour être une société de
ersonnes, et non pas de plus, supposé que la nature ne fût
rrompue; et c'est là le sens du passage de la Genèse : *Ils
! deux en une seule chair;* et c'est ce qu'on observa au
encement.

Lamech fut le premier qui épousa plusieurs femmes; et
ure témoigne que cet usage fut introduit contre la première

. Il passa néanmoins en coutume dans les nations infidèles,
trouve même depuis, qu'Abraham et sa postérité eurent
ırs femmes. Il est encore constant par le Deutéronome, que
de Moïse le permit ensuite, et que Dieu eut en ce point de
descendance pour la foiblesse de la nature. Puisqu'il est
onforme à la création des hommes, et au premier établisse-
de leur société, que chacun d'eux se contente d'une seule
:, il s'ensuit que la loi qui l'ordonne est louable; qu'elle
re reçue dans l'Église; et que l'on n'y doit point introduire
i contraire; parce que Jésus-Christ a répété dans le chapitre
saint Matthieu le passage de la Genèse : *Ils seront deux en
ule chair;* et y rappelle dans la mémoire des hommes quel
lû être le mariage avant qu'il eût dégénéré de sa pureté.

Ce qui n'empêche pourtant pas qu'il n'y ait lieu de dispense
certaines occasions. Par exemple, si un homme marié, dé-
aptif en pays éloigné, y prenoit une seconde femme pour
rer sa santé, ou que la sienne devînt lépreuse, nous ne
; pas qu'en ces cas on pût condamner le fidèle qui épouse-
ıe autre femme par le conseil de son pasteur; pourvu que
:ût pas à dessein d'introduire une loi nouvelle, mais seule-
ɪour satisfaire à son besoin.

'uisque ce sont deux choses toutes différentes d'introduire
ıi nouvelle et d'user de dispense à l'égard de la même loi,
upplions Votre Altesse de faire réflexion sur ce qui suit.

nièrement, il faut prendre garde avant toutes choses que la
té des femmes ne s'introduise point dans le monde en forme
que tout le monde puisse suivre quand il voudra. Il faut en
lieu, que Votre Altesse ait égard à l'effroyable scandale,
manquera pas d'arriver, si elle donne occasion aux ennemis
vangile de s'écrier que nous ressemblons aux Anabaptistes

qui font un jeu du mariage, et aux Turcs qui prennent autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir.

XI. En troisième lieu, que les actions des princes sont plus en vue que celles des particuliers.

XII. En quatrième lieu que les inférieurs ne sont pas plus tôt informés que les supérieurs font quelque chose, qu'ils s'imaginent avoir la liberté d'en faire autant; et que c'est par là que la licence devient générale.

XIII. En cinquième lieu, que les États de Votre Altesse sont remplis d'une noblesse farouche, fort opposée pour la plus grande partie à l'Évangile, à cause de l'espérance qu'on y a comme dans les autres pays, de parvenir aux bénéfices des églises cathédrales dont le revenu est très-grand. Nous savons les impertinents discours que les plus illustres de votre noblesse ont tenus; et il est aisé de juger quelle seroit la disposition de votre noblesse et de vos autres sujets, si Votre Altesse introduisoit une semblable nouveauté.

XIV. En sixième lieu, que Votre Altesse, par une grâce particulière de Dieu, est en grande réputation dans l'empire et dans les pays étrangers; et qu'il est à craindre qu'on ne diminue beaucoup de l'estime et du respect que l'on a pour elle, si elle exécute le projet d'un double mariage. La multitude des scandales, qui sont ici à craindre, nous oblige à conjurer Votre Altesse d'examiner la chose avec toute la maturité de jugement que Dieu lui a donnée.

XV. Ce n'est pas aussi avec moins d'ardeur que nous conjurons Votre Altesse d'éviter en toute manière la fornication et l'adultère; et pour avouer sincèrement la vérité, nous avons eu longtemps un regret sensible de voir Votre Altesse abandonnée à de telles impuretés, qui pouvoient être suivies des effets de la vengeance divine, de maladies et de beaucoup d'autres inconvénients.

XVI. Nous prions encore Votre Altesse de ne pas croire que l'usage des femmes hors le mariage soit un péché léger et méprisable, comme le monde se le figure; puisque Dieu a souvent châtié l'impudicité par les peines les plus sévères : que celle du déluge est attribuée aux adultères des grands : que l'adultère de David a donné lieu à un exemple terrible de la vengeance divine : que saint Paul répète souvent, que l'on ne se moque point impunément de Dieu, et qu'il n'y aura point d'entrée pour les adultères au royaume de Dieu. Car il est dit au second chapitre de l'épître première à Timothée, que l'obéissance doit être compagne de la foi, si l'on veut éviter d'agir contre la conscience; au troisième chapitre de la première de saint Jean, que si notre cœur ne nous *reproche rien,* nous pouvons avec joie invoquer le nom de Dieu : *et au chapitre* VIII de l'épître aux Romains, que nous vivrons, si

ıortifions par l'esprit les désirs de la chair : mais que nous
ɔns au contraire, en marchant selon la chair, c'est-à-dire,
ssant contre notre propre conscience.

[. Nous avons rapporté ces passages, afin que Votre Altesse
ère mieux que Dieu ne traite point en riant le vice de l'im-
, comme le suppose ceux qui, par une extrême audace, ont
ıtiments païens sur ces matières. C'est avec plaisir que nous
appris le trouble et les remords de conscience où Votre Al-
st maintenant pour cette sorte de défauts, et que nous avons
u le repentir qu'elle en témoigne. Votre Altesse a présen-
. à négocier des affaires de la plus grande importance qui
dans le monde : elle est d'une complexion fort délicate et
ve : elle dort peu ; et ces raisons, qui ont obligé tant d'au-
ersonnes prudentes à ménager leur corps, sont plus que
ıtes pour disposer Votre Altesse à les imiter.

II. On lit de l'incomparable Scanderberg, qui défit en tant
contres les deux plus puissants empereurs des Turcs, Amu-
et Mahomet II, et qui tant qu'il vécut préserva la Grèce de
rannie, qu'il exhortoit souvent ses soldats à la chasteté, et
isoit qu'il n'y avoit rien de si nuisible à leur profession que
sir de l'amour. Que si Votre Altesse après avoir épousé une
le femme, ne vouloit pas quitter sa vie licencieuse, le re-
dont elle propose de se servir lui seroit inutile. Il faut que
ı soit le maître de son corps dans les actions extérieures, et
asse, suivant l'expression de saint Paul, que ses membres
des armes de justice. Qu'il plaise donc à Votre Altesse
ıiner sérieusement les considérations du scandale, des tra-
du soin, du chagrin, et des maladies qui lui ont été repré-
s. Qu'elle se souvienne que Dieu lui a donné de la princesse
ıme un grand nombre d'enfants des deux sexes, si beaux et
ı nés, qu'elle a tout sujet d'en être satisfaite. Combien y en
l'autres qui doivent exercer la patience dans le mariage, par
l motif d'éviter le scandale? Nous n'avons garde d'exciter
Altesse à introduire dans sa maison une nouveauté si diffi-
lous attirerions sur nous, en le faisant, les reproches et la
ution, non-seulement des peuples de la Hesse, mais encore
s les autres ; ce qui nous seroit d'autant moins supportable
eu nous commande, dans le ministère que nous exerçons, de
, autant qu'il nous sera possible, le mariage, et les autres
e la vie humaine selon l'institution divine ; de les conserver
état lorsque nous les y trouvons, et d'éviter toutes sortes de
le.

. C'est maintenant la coutume du siècle de rejeter sur les
ateurs de l'*Évangile* toute la faute des actions où ils ont eu

tant soit peu de part, lorsque l'on y trouve à redire. Le cœur de l'homme est également inconstant dans les conditions les plus relevées et dans les plus basses; et on a tout à craindre de ce côté-là.

XX. Quant à ce que Votre Altesse dit qu'il ne lui est pas possible de s'abstenir de la vie impudique qu'elle mène tant qu'elle n'aura qu'une femme, nous souhaiterions qu'elle fût en meilleur état devant Dieu, qu'elle vécût en sûreté de conscience, qu'elle travaillât pour le salut de son âme, et qu'elle donnât à ses sujets un meilleur exemple.

XXI. Mais enfin si Votre Altesse est entièrement résolue d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrètement, comme nous l'avons dit à l'occasion de la dispense qu'elle demandoit pour le même sujet; c'est-à-dire, qu'il n'y ait que la personne qu'elle épousera, et peu d'autres personnes fidèles qui le sachent, en les obligeant au secret sous le sceau de la confession. Il n'y a point ici à craindre de contradiction, ni de scandale considérable; car il n'est point extraordinaire aux princes de nourrir des concubines; et quand le menu peuple s'en scandalisera, les plus éclairés se douteront de la vérité; et les personnes prudentes aimeront toujours mieux cette vie modérée que l'adultère et les autres actions brutales. L'on ne doit pas se soucier beaucoup de ce qui s'en dira, pourvu que la conscience aille bien. C'est ainsi que nous l'approuvons, et dans les seules circonstances que nous venons de marquer : car l'Évangile n'a ni révoqué, ni défendu ce qui avoit été permis dans la loi de Moïse, à l'égard du mariage. Jésus-Christ n'en a point changé la police extérieure; mais il a ajouté seulement la justice et la vie éternelle pour récompense. Il enseigne la vraie manière d'obéir à Dieu, et il tâche de réparer la corruption de la nature.

XXII. Votre Altesse a donc dans cet écrit, non-seulement l'approbation de nous tous en cas de nécessité sur ce qu'elle désire, mais encore les réflexions que nous y avons faites : nous la prions de les peser en prince vertueux, sage et chrétien; et nous prions Dieu qu'il conduise tout pour sa gloire et pour le salut de Votre Altesse.

XXIII. Pour ce qui est de la vue qu'a Votre Altesse de communiquer à l'empereur l'affaire dont il s'agit, avant que de la conclure, il nous semble que ce prince met l'adultère au nombre des moindres péchés; et il y a beaucoup à craindre que sa foi étant à la mode de celle du pape, des cardinaux, des Italiens, des Espagnols et des Sarrasins, il ne traite de ridicule la proposition de Votre Altesse ou qu'il n'en prétende tirer avantage en amusant Votre Altesse par de vaines paroles. Nous savons qu'il est trompeur et perfide, et qu'il ne tient rien des mœurs allemandes.

A la vérité, quand il décida ces points de foi, il avoit auparavant ouï les évêques, comme les juges entendent des experts : mais c'étoit lui qui ordonnoit et qui décidoit. Tous les évêques souscrivirent après Cromwel vicaire général, et Cranmer, archevêque de Cantorbéri.

50. Cranmer et les autres souscrivent contre leur conscience aux articles de Henri. Vaine défaite de M. Burnet.

M. Burnet a de la honte de voir ses Réformateurs approuver les principaux articles de la doctrine catholique, et jusques à la messe, qui seule les contenoit tous. Il les excuse, en disant que « divers évêques et divers théologiens n'avoient » pas eu au commencement une connoissance distincte de » toutes les matières, et que, s'ils s'étoient relâchés à cer- » tains égards, c'avoit été par ignorance, plutôt que par poli- » tique, ou par foiblesse » (*Burn. T.* I. *liv.* III. *p.* 299.). Mais n'est-ce pas se moquer trop visiblement, que de faire ignorer aux Réformateurs ce qu'il y avoit de plus essentiel dans la Réforme ? Si Cranmer et ses adhérents approuvoient de bonne foi tous ces articles, et même la messe, en quoi donc étoient-ils Luthériens ? Et s'ils rejetoient dès lors en leur cœur tous ces prétendus abus, comme on n'en peut douter, leur signature qu'est-ce autre chose qu'une honteuse prostitution de leur conscience ? Cependant, à quelque prix que ce soit, M. Burnet veut que dès lors on ait réformé, à cause que dès le premier article de la définition de Henri, on recommandoit au peuple *la foi à l'Écriture et aux trois symboles* (P. 293. 298.), avec défense de rien dire qui n'y fût conforme : chose que personne ne nioit, et qui ainsi n'avoit pas besoin d'être réformée.

Voilà les articles de foi donnés par Henri en 1536. Mais quoiqu'il n'eût pas tout mis, et qu'en particulier il y eût quatre sacrements, dont il n'avoit fait aucune mention, la Confirmation, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage, il est très-constant d'ailleurs qu'il n'y changea rien, non plus que dans les autres points de notre foi : mais il voulut en particulier exprimer dans ces articles ce qu'il y avoit alors de plus controversé, afin de ne laisser aucun doute de sa persévérance dans l'ancienne foi.

31. Pour engager la noblesse, on lui vend les biens de l'Eglise à vil prix.

En ce même temps, par le conseil de Cromwel, et pour engager sa noblesse dans ses sentiments, il vendit aux gentilshommes de chaque province les terres des couvents qui avoient été supprimés, et les leur donna à fort bas prix. Voilà les adresses des Réformateurs, et les liens par où l'on tenoit à la Réformation.

32. Cromwel et Cranmer confirment de nouveau la foi de l'Eglise, qu'ils détestoient dans leur cœur.

Le vice-gérant publia aussi un nouveau réglement ecclésiastique, dont le fondement étoit la doctrine des articles qu'on vient de voir si conformes à la doctrine catholique. M. Burnet trouve beaucoup d'apparence à croire que ce réglement fut dressé par Cranmer (*T.* I. *liv.* III. *p.* 308.), et nous donne une nouvelle preuve que cet archevêque étoit capable, en matière de religion, des dissimulations les plus criminelles.

33. Les six articles de Henri.

(1539.) Henri s'expliqua encore plus précisément sur l'ancienne foi, dans la déclaration de ces six articles fameux qu'il publia en 1539. Il établissoit dans le premier la transsubstantiation ; dans le second, la communion sous une espèce; dans le troisième, le célibat des prêtres, avec la peine de mort contre ceux qui y contreviendroient; dans le quatrième, l'obligation de garder les vœux; dans le cinquième, les messes particulières; dans le sixième, la nécessité de la confession auriculaire (*Liv.* III. 352.). Ces articles furent publiés par l'autorité du Roi et du Parlement, à peine de mort pour ceux qui les combattroient opiniâtrément, et de prison pour les autres autant de temps qu'il plairoit au Roi.

34. Le mariage du Roi avec Anne de Clèves. Dessein de Cromwel qui le proposa. Nouvelles amours du Roi. Cromwel condamné à mort.

(1540.) Pendant que Henri se déclaroit d'une manière si

a demandé à moi notaire soussigné, que je lui fisse une ou plusieurs copies collationnées du présent contrat, et a aussi promis, en parole et foi de prince, à moi personne publique, de l'observer inviolablement, toujours et sans altération, en présence des révérends et très-doctes maîtres Philippe Melancton, Martin Bucer, Denis Melander; et aussi en présence des illustres et vaillants Eberhard de Than, conseiller de Son Altesse électorale de Saxe, Herman de Malsberg, Herman de Hundelshausen, le seigneur Jean Fegg de la chancellerie, Rodolphe Schenck; et aussi en présence de très-honnête et très-vertueuse dame, Anne, de la maison de Miltitz, veuve de feu Jean de Saal, et mère de l'épouse, tous en qualités de témoins recherchés pour la validité du présent acte.

Et moi Balthasar Rand de Fulde, notaire public impérial, qui ai assisté au discours, à l'instruction, au mariage, aux épousailles, et à l'union dont il s'agit, avec les mêmes témoins, et qui ai écouté et vu tout ce qui s'y est passé; j'ai signé le présent contrat à la requête qui m'en a été faite, et j'y ai apposé le sceau ordinaire, pour servir de foi et de témoignage au public. BALTHASAR RAND.



» vraisemblablement que par le commandement du Roi, dont » les démarches vers une réforme sont assez connues » (*P.* 382.). Mais à ce coup l'artifice est trop grossier; et pour y être surpris, il faudroit vouloir s'aveugler. M. Burnet osera-t-il dire que les démarches qu'il attribue à Henri vers la Réforme ont été au préjudice de ses six articles, ou de la présence réelle, ou de la messe? Il se démentiroit lui-même; puisqu'il avoue dans tout son livre que ce prince a toujours été très-zélé, ou, pour parler avec lui, très-entêté de tous ces articles. Cependant il voudroit ici nous faire accroire que Cromwel avoit des ordres secrets pour les affoiblir, pendant qu'on le fait mourir lui-même pour avoir favorisé ceux qui s'y opposoient.

36. Prostitution de la conscience de Cranmer. Il casse le mariage du Roi avec Anne de Clèves. Termes magnifiques de cette inique sentence. Le Roi épouse Catherine Howard, favorable à la Réforme, et bientôt décapitée pour ses infamies.

Mais laissons les conjectures de M. Burnet, et les tours dont il tâche en vain de colorer la Réformation, pour nous attacher aux faits que la bonne foi ne lui permet pas de nier. Après la condamnation de Cromwel, il restoit encore, pour satisfaire le Roi, à se défaire d'une épouse odieuse, en cassant le mariage d'Anne de Clèves. Le prétexte en étoit grossier. On alléguoit pour cause de nullité les fiançailles de cette princesse avec le marquis de Lorraine, pendant que les deux parties étoient en minorité, et sans que jamais ils les eussent ratifiées étant majeurs (*P.* 373. 375. 385.). On voit bien qu'il n'y a rien de plus foible pour casser un mariage accompli: mais, au défaut des raisons, le Roi avoit un Cranmer prêt à tout faire. Par le moyen de cet archevêque ce mariage fut cassé comme les deux autres: « la sentence en fut prononcée » le neuvième juillet 1540, signée de tous les ecclésiastiques » des deux chambres, et scellée du sceau des deux arche- » vêques » (*P.* 385.). M. Burnet en a honte, et il avoue que « Henri n'avoit jamais eu une marque plus éclatante de la » complaisance aveugle de ses ecclésiastiques. Car ils savoient, » *poursuit-il*, que ce contrat prétendu, dont on faisoit le fon-

» dement du divorce, n'avoit rien qui portât atteinte au ma-
» riage » (*P.* 384.). Ils agissoient donc ouvertement contre leur conscience; mais, afin qu'on ne se laisse pas éblouir une autre fois aux spécieuses paroles de la nouvelle Réforme, il est bon de remarquer qu'ils donnent cette sentence *en représentant le concile universel;* après avoir dit que le Roi ne leur demandoit que ce *qui étoit véritable, ce qui étoit juste, ce qui étoit honnête et saint* (Jugement de Cran. et des évêques. Rec. de Burn. I. part. liv. III. n. 19. p. 197. p. 385.) : voilà comme parloient ces évêques corrompus. Craumer, qui présidoit à cette assemblée, et qui en porta le résultat au Parlement, fut le plus lâche de tous ; et M. Burnet, après lui avoir cherché une vaine excuse, est obligé d'avouer que, *craignant que ce ne fût là une entreprise formée pour le perdre, il fut de l'avis général* (P. 384. 385.). Tel fut le courage de ce nouvel Athanase et de ce nouveau Cyrille.

Sur cette inique sentence, le Roi épousa Catherine Howard, assez zélée pour la Réforme, aussi bien qu'Anne de Boulen : mais le sort de ces Réformées est étrange. La vie scandaleuse de celle-ci lui fit bientôt perdre la tête sur un échafaud ; et la maison de Henri fut toujours remplie de sang et d'infâmie.

57. ouvelle déclaration de foi, conforme aux sentiments de l'Eglise.

Les prélats dressèrent une Confession de foi, que ce prince confirma par son autorité (*P.* 391.). Là on déclare en termes formels l'observation des sept sacrements : celui de la Pénitence dans l'absolution du prêtre ; la Confession nécessaire ; la Transsubstantiation ; la Concomitance, *ce qui levoit*, dit M. Burnet, *la nécessité de la communion sous les deux espèces* (P. 397.) ; l'honneur des Images, et la Prière des saints au même sens que nous avons vu dans les premières déclarations du Roi, c'est-à-dire, au sens de l'Église ; la nécessité et le mérite des bonnes œuvres pour obtenir la vie éternelle ; la Prière pour les morts (*P.* 401. 402.) ; et en un mot, tout le reste de la doctrine catholique, à la réserve de l'article de la primauté, dont nous parlerons à part.

58. Hypocrisie de Cranmer, qui souscrit à tout.

Cranmer souscrivit à tout avec les autres : car, encore que M. Burnet témoigne que quelques articles avoient passé contre son avis, il cédoit à la pluralité ; et on ne nous marque aucune opposition de sa part au décret commun. La même exposition avoit été publiée par l'autorité du Roi dès l'an 1538, signée de dix-neuf évêques, de huit archidiacres, et de dix-sept docteurs, sans aucune opposition. Voilà quelle étoit alors la foi de l'Église anglicane et de Henri, qu'elle s'étoit donnée pour chef. L'archevêque passoit tout contre sa conscience. La volonté de son maître étoit sa règle suprême ; et au lieu du saint Siége avec l'Église catholique, c'étoit le Roi seul qui devenoit infaillible.

59. On ne changea rien de considérable dans les Missels, et autres livres d'Église. Suite des hypocrisies de Cranmer.

Cependant il continuoit à dire la messe, qu'il rejetoit dans son cœur, encore qu'on n'eût rien changé dans les Missels. M. Burnet demeure d'accord que « les altérations furent si » légères, qu'on ne fut point obligé de faire imprimer de » nouveau ni les Bréviaires, ni les Missels, ni aucun Office : » car, poursuit cet historien, en effaçant quelques Collectes » où on prioit Dieu pour le Pape, l'office de Thomas Bequet » (c'est saint Thomas de Cantorbéri) « et celui des autres saints » retranchés » (*Pag.* 404. 405.) ; et en faisant outre cela quelques *ratures peu considérables,* on se servit toujours des mêmes livres. On pratiquoit donc au fond le même culte. Cranmer s'en accommodoit ; et si nous voulons savoir toute sa peine, c'est, comme nous l'apprend M. Burnet (*P.* 350), qu'à la réserve de Fox, évêque de Hereford, aussi dissimulé que lui, « les autres évêques de son parti l'embarrassoient plus » qu'ils ne lui étoient utiles, à cause qu'ils ne connoissoient » ni la prudence politique, ni l'art des ménagements ; de » sorte qu'ils attaquoient OUVERTEMENT des choses qu'on n'a- » voit pas encore abolies. » Cranmer, qui trahissoit sa conscience, et qui attaquoit sourdement ce qu'il approuvoit et *pratiquoit* en public, étoit plus habile ; puisqu'il savoit porter

qu'il semble nous offrir; et puisqu'il le rejette de la sienne, il résulte d'abord de ce fait, que l'auteur de la Réformation anglicane, et celui qui, à vrai dire, en a posé le véritable fondement dans la haine qu'il a inspirée contre le Pape et contre l'Église romaine, est un homme également rejeté et anathématisé de tous les partis.

4. Quelle fut la foi de Henri VIII, auteur de la Réforme.

Ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que ce prince ne s'est pas contenté de croire en son cœur et de professer de bouche tous ces points de croyance, que M. Burnet appelle les plus grandes et les plus extravagantes de nos corruptions: il les a données pour loi à toute l'Église anglicane, *en sa nouvelle qualité de chef souverain de cette Église sous Jésus-Christ.* Il les a fait approuver par tous les évêques et par tous les parlements, c'est-à-dire, par tous les tribunaux, où consiste encore à présent, dans la Réformation anglicane, le souverain degré de l'autorité ecclésiastique. Il les a fait souscrire et mettre en pratique par toute l'Angleterre, et en particulier par les Cromwel, par les Cranmer, et par tous les autres héros de M. Burnet, qui Luthériens ou Zuingliens dans leur cœur, et désirant d'établir le nouvel Évangile, assistoient néanmoins à l'ordinaire à la messe, comme au culte public qu'on rendoit à Dieu, ou la disoient eux-mêmes, et en un mot, pratiquoient tout le reste de la doctrine et du service reçu dans l'Église, malgré leur religion et leur conscience.

5. Quels furent les instruments dont se servit Henri VIII dans la Réforme : Cromwel son vice-gérant dans le spirituel.

Thomas Cromwel fut celui que le Roi établit son vicaire général au spirituel en 1535, incontinent après sa condamnation, et qu'en 1536, il fit son vice-gérant dans sa qualité de chef souverain de l'Église (*Burn. hist. T.* I. *p.* 214.) : par où il le mit à la tête de toutes les affaires ecclésiastiques et de tout l'ordre sacré, quoiqu'il fût un simple laïque, et qu'il soit toujours demeuré tel. On n'avoit point encore trouvé cette

que ce prince n'avoit pas besoin de se mettre en peine de ce que pensoit dans son cœur un homme si complaisant, et ne pouvoit se défaire d'un si commode conseil.

42. **Honteuses pensées de Cranmer sur l'autorité ecclésiastique, qu'il sacrifie à la royauté.**

Ce n'étoit pas seulement dans ses nouvelles amours qu'il le trouvoit si flatteur: Cranmer avoit fabriqué dans son esprit cette nouvelle idée de chef de l'Église attaché à la royauté: et ce qu'il en dit, dans une pièce que M. Burnet a donnée dans son recueil (*Rec. I. part. liv.* III. *n.* I. *p.* 201.), est inoui. Il enseigne donc « que le prince chrétien est commis immé-
» diatement de Dieu, autant pour ce qui regarde l'adminis-
» tration de la parole, que pour l'administration du gouver-
» nement politique. Que dans ces deux administrations il doit
» avoir des ministres qu'il établisse au-dessous de lui: comme
» par exemple le chancelier et le trésorier, les maires et les
» shérifs dans le civil; et les évêques, curés, vicaires et prê-
» tres, QUI AURONT TITRE PAR SA MAJESTÉ, dans l'administra-
» tion de la parole, comme par exemple, l'évêque de Can-
» torbéri, le curé de Winwick, et les autres. Que tous les
» officiers et ministres, tant de ce genre que de tout autre,
» doivent être destinés, assignés et élus par les soins et les
» ordres des princes, avec diverses solennités, QUI NE SONT
» PAS DE NÉCESSITÉ, mais de bienséance seulement; de sorte
» que si ces charges étoient données par le prince sans de
» telles solennités, elles ne seroient pas moins données; et
» qu'il n'y a pas plus de promesse de Dieu, que la grâce soit
» donnée dans l'établissement d'un office ecclésiastique, que
» dans l'établissement d'un office politique. »

43. **Réponse de Cranmer à une objection. Honteuse doctrine sur l'autorité de l'Eglise durant les persécutions.**

Après avoir ainsi établi tout le ministère ecclésiastique sur une simple délégation des princes, sans même que l'ordination où la consécration ecclésiastique y fût nécessaire, *il va au-devant* d'une objection qui se présente d'abord *à l'esprit; c'est* à savoir comment les pasteurs exerçoient leur

selon M. Burnet, un des hommes de son siècle des plus élevés au-dessus de tout reproche. Mais il ne faut pas prendre au pied de la lettre les éloges que ces Réformés donnent aux héros de leur secte. Le même M. Burnet, dans le même livre où il relève Montluc par cette belle louange, en parle ainsi : « Cet évêque a été célèbre, mais il a eu ses défauts » (*Ibid. p.* 312.). Après ce qu'il en a dit, on doit croire que ces défauts seront légers: mais qu'on achève, et on trouvera que *ces défauts qu'il a eus,* c'est seulement *de s'être efforcé de corrompre la fille d'un seigneur d'Irlande qui l'avoit reçu dans sa maison ;* c'est d'avoir eu avec lui *une courtisane anglaise qu'il entretenoit ;* c'est que cette malheureuse ayant bu sans réflexion le précieux baume dont Soliman avoit fait présent à ce prélat, « il en fut outré dans un tel excès, que ses cris » réveillèrent tout le monde dans la maison, où l'on fut ainsi » témoin de ses emportements et de son incontinence. » Voilà les petits défauts d'un prélat dont toute la vie *a les caractères d'un grand homme.* La Réforme, ou peu délicate en vertu, ou indulgente envers ses héros, leur pardonne facilement de semblables abominations; et si, pour avoir eu seulement une légère teinture de réformation, Montluc, malgré de tels crimes, est un homme presque irréprochable; il ne faut pas s'étonner que Cranmer, un si grand Réformateur, ait pu mériter tant de louanges.

Ainsi, sans dorénavant nous laisser surprendre aux éloges dont M. Burnet relève ses Réformés, et surtout Cranmer, faisons l'histoire de ce prélat sur les faits qu'en a rapportés cet historien, qui est son perpétuel admirateur, et voyons en même temps dans quel esprit la Réformation a été conçue.

8. Cranmer luthérien, selon M. Burnet. Comment il entra en faveur auprès du Roi et d'Anne de Boulen.

(1529. 1530.) Dès l'an 1529, Thomas Cranmer s'étoit mis à la tête du parti qui favorisoit le divorce avec Catherine, et le mariage que le Roi avoit résolu avec Anne de Boulen (*Burn. T.* I. *liv.* I. *p.* 123.). En 1530 il fit un livre contre la validité du mariage de Catherine ; et on peut juger de l'agrément qu'il trouva auprès d'un prince dont il flattoit la pas-

sion dominante. On commença dès lors à le regarder à la Cour comme une espèce de favori, qu'on croyoit devoir succéder au crédit du cardinal de Volsey. Cranmer étoit dès lors *engagé dans les sentiments de Luther* (T. I. liv. I. p. 132.), et, comme dit M. Burnet, il étoit *le plus estimé* de ceux qui les avoient embrassés (*Ibid.* 133.). *Anne de Boulen,* poursuit cet auteur, *avoit aussi reçu quelque teinture de cette doctrine.* Dans la suite il la fait paroître tout à fait liée au sentiment de ceux qu'il appelle les Réformateurs. Il faut toujours entendre par ce mot les ennemis ou cachés ou déclarés de la messe et de la doctrine catholique. *Tous ceux du même parti,* ajoute-t-il (*Ibid.*), *se déclaroient pour le divorce.* Voilà les secrètes liaisons de Cranmer et de ses adhérents avec la maîtresse de Henri; voilà les fondements du crédit de ce nouveau confident, et les commencements de la Réforme d'Angleterre. Le malheureux prince, qui ne savoit rien de ces liaisons ni de ces desseins, se lioit lui-même insensiblement avec les ennemis de la foi qu'il avoit jusqu'alors si bien défendue: et par leurs trames secrètes, il servoit sans y penser au dessein de la détruire.

9. Cranmer envoyé à Rome pour le divorce, y est fait pénitencier du Pape : il se marie, quoique prêtre, mais en secret.

(1530.) Cranmer fut envoyé en Italie et à Rome pour l'affaire du divorce; et il y poussa si loin la dissimulation de ses erreurs, que le Pape le fit son pénitencier (*Ibid. p.* 136. 141.): ce qui montre qu'il étoit prêtre. Il accepta cette charge, tout luthérien qu'il étoit. De Rome il passa en Allemagne, pour y ménager les Protestants ses bons amis: et ce fut alors qu'il épousa la sœur d'Osiandre. On dit qu'il l'avoit séduite, et qu'on le contraignit de l'épouser (*T.* I.. *liv.* I. *p.* 145.); mais je ne garantis point ces faits scandaleux, jusqu'à ce que je les trouve bien avérés par le témoignage des auteurs du parti, ou en tout cas non suspects. Pour le mariage, le fait est constant. Ces messieurs sont accoutumés, malgré les canons et malgré la profession de la continence, à tenir de tels mariages pour honnêtes. Mais Henri n'étoit pas de cet avis, et il détestoit les prêtres qui se marioient. Cranmer

cissements palliatifs ; et M. Burnet déplore encore aujourd'hui de voir « l'excommunication, un acte si purement » ecclésiastique, dont on devoit remettre le droit entre les » mains des évêques, et au clergé, abandonnée à des tribunaux » sécularisés » (*II. part. liv.* 1. *p.* 65.), c'est-à-dire non-seulement aux rois, mais encore à leurs officiers. « Erreur, » poursuit ce docteur, qui s'est accrue à un tel point, qu'il » est plus facile d'en découvrir les inconvénients, que d'en » marquer les remèdes. »

48. Contradiction manifeste dans la doctrine anglicane.

Et certainement je ne pense pas qu'on puisse rien imaginer de plus contradictoire d'un côté, que de dénier aux rois l'administration de la parole et des sacrements; et de l'autre, de leur accorder l'excommunication, qui en effet n'est autre chose que la parole céleste armée de la censure qui vient du ciel, et une partie des plus essentielles de l'administration des sacrements, puisque assurément le droit d'en priver les fidèles, ne peut appartenir qu'à ceux qui sont aussi établis de Dieu pour les leur donner. Mais l'Église anglicane est encore allée plus loin, puisqu'elle attribue à ses rois, et à l'autorité séculière, le droit d'autoriser les Rituels et les Liturgies, et même de décider en dernier ressort des vérités de la foi, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus intime dans l'administration des sacrements, et de plus inséparablement attaché à la prédication de la parole. Et tant sous Henri VIII que dans les règnes suivants, nous ne voyons ni Liturgie, ni Rituel, ni Confession de foi, qui ne tire sa dernière force de l'autorité des Rois et des Parlements, comme la suite le fera connoître. On a passé jusqu'à cet excès, qu'au lieu que les Empereurs orthodoxes, s'ils faisoient anciennement quelques constitutions sur la foi, ou ils ne le faisoient qu'en exécution des décrets de l'Église, ou bien ils en attendoient la confirmation de leurs ordonnances : mais on enseignoit au contraire, en Angleterre, « que les décisions des conciles sur la foi, n'avoit » nulle force sans l'approbation des princes » (*II. part. liv.* I. *p.* 251.) ; *et c'est la belle* idée que donnoit Cranmer,

doit naturellement à son prince pour le temporel : et, sans protestation, nous avons toujours bien entendu que l'une n'apporte point de préjudice à l'autre. Mais enfin, ou ce serment est une illusion, ou il oblige à reconnoître la puissance spirituelle du Pape. Le nouvel archevêque la reconnut donc, quoiqu'il n'y crût pas. M. Burnet avoue que cet expédient *étoit peu conforme à la sincérité de Cranmer* (Burn. T. I. liv. II. p. 190.) : et pour adoucir comme il peut une si criminelle dissimulation, il ajoute un peu après : « Si cette conduite ne » fut pas suivant les règles les plus austères de la sincérité, » du moins on n'y voit aucune supercherie. » Qu'appelle-t-on donc supercherie ? et y en a-t-il de plus grande que de jurer ce qu'on ne croit pas, et se préparer des moyens d'éluder son serment par une protestation conçue en termes si vagues ? Mais M. Burnet ne nous dit pas que Cranmer, qui fut sacré avec toutes les cérémonies du Pontifical, outre ce serment dont il prétendoit éluder la force, fit d'autres déclarations contre lesquelles il ne réclama pas : comme de « recevoir » avec soumission les traditions des Pères, et les constitutions » du saint-siége apostolique ; de rendre obéissance à saint » Pierre en la personne du Pape, son vicaire, et de ses suc- » cesseurs, selon l'autorité canonique ; de garder la chasteté » (*Pont. Rom. in consec. Episc.*) : ce qui, dans le dessein de l'Église, expressément déclaré dès le temps qu'on y reçoit le sous-diaconat, emportoit le célibat et la continence. Voilà ce que M. Burnet ne nous dit pas. Il ne nous dit pas que Cranmer dit la messe selon la coutume avec son consacrant. Cranmer devoit encore protester contre cet acte, et contre toutes les messes qu'il dit en officiant dans son Église ; du moins durant tout le règne de Henri VIII, c'est-à-dire, trente ans entiers. M. Burnet ne nous dit pas toutes ces belles actions de son héros. Il ne nous dit pas qu'en faisant des prêtres, comme il en fit sans doute durant tant d'années, étant archevêque, il les fit selon les termes du Pontifical, où Henri ne changea rien, non plus qu'à la messe. Il leur donna donc le pouvoir « de changer par leur sainte bénédiction le pain et le vin au » corps et au sang de Jésus-Christ, et d'offrir le sacrifice, et » dire la messe tant pour les vivants que pour les morts » (*Pont.*

Rom. in ord. Presbyt.). Il eût été bien plus important de protester contre tant d'actes si contraires au luthéranisme, que contre le serment d'obéir au Pape. Mais c'est que Henri VIII, qu'une protestation contre la primauté du Pape n'offensoit pas, n'auroit pas souffert les autres : c'est pourquoi Cranmer dissimule. Le voilà tout ensemble luthérien, marié, cachant son mariage, archevêque selon le Pontifical romain, soumis au Pape, dont en son cœur il abhorroit la puissance, disant la messe qu'il ne croyoit pas, et donnant pouvoir de la dire; et néanmoins, selon M. Burnet, un second Athanase, un second Cyrille, un des plus parfaits prélats qui fut jamais dans l'Église. Quelle idée nous veut-on donner, non-seulement de saint Athanase et de saint Cyrille, mais encore de saint Basile, de saint Ambroise, de saint Augustin, et en un mot de tous les saints, s'ils n'ont rien de plus excellent ni de moins défectueux qu'un homme qui pratique durant si longtemps ce qu'il croit être le comble de l'abomination et du sacrilége? Voilà comme on s'aveugle dans la nouvelle Réforme, et comme les ténèbres, dont l'esprit des Réformateurs a été couvert, se répandent encore aujourd'hui sur leurs défenseurs.

12. Réflexion sur la prétendue modération de Cranmer.

M. Burnet prétend que son archevêque fit ce qu'il put pour ne pas accepter cette éminente dignité, et il admire sa modération. Pour moi je veux bien ne pas disputer aux plus grands ennemis de l'Église certaines vertus morales qu'on trouve dans les philosophes et dans les païens, qui n'ont été dans les hérétiques qu'un piége de Satan pour prendre les foibles, et une partie de l'hypocrisie qui les séduit. Mais M. Burnet a trop d'esprit pour ne pas voir que Cranmer, qui avoit pour lui Anne de Boulen, dont le Roi étoit si épris; qui faisoit tout ce qu'il falloit pour favoriser les nouvelles amours de ce prince, et qui, après s'être déclaré contre le mariage de Catherine, se rendoit si nécessaire pour le rompre, sentoit bien que Henri ne se pouvoit jamais donner un plus favorable archevêque; de sorte que rien ne lui étoit plus aisé que d'avoir l'archevêché en le refusant, et de joindre à l'honneur d'une si grande prélature celui de la modération.

13. Cranmer procède au divorce : il prend la qualité de légat du saint Siége dans la sentence,

En effet, dès que Cranmer y fut élevé, il commença à travailler dans le parlement à déclarer la nullité du mariage. Dès l'année d'auparavant, c'est-à-dire en 1532, le Roi avoit déjà épousé Anne de Boulen en secret: elle étoit grosse, et il étoit temps d'éclater (*Burn. T.* I. *liv.* II. *p.* 191.). L'archevêque, qui n'ignoroit pas ce secret, se signala en cette rencontre (*Ibid.* 186.), et témoigna beaucoup de vigueur à flatter le Roi. Par son autorité archiépiscopale il lui écrivit une grave lettré sur son mariage incestueux avec Catherine (*T.* I. *liv.* II. *p.* 193.): mariage, disoit-il, qui scandalisoit tout le monde; et lui déclaroit que pour lui, il n'étoit pas résolu à souffrir davantage un si grand scandale. Voilà un homme bien courageux, et un nouveau Jean-Baptiste. Là-dessus il cite le le Roi et la Reine devant lui: on procède. La Reine ne comparoît pas; l'archevêque par contumace déclara le mariage nul dès le commencement, et n'oublia pas dans sa sentence de prendre la qualité de légat du saint-siége, selon la coutume des archevêques de Cantorbéri. M. Burnet insinue qu'on crut par là donner plus de force à la sentence, c'est-à-dire, que l'archevêque, qui en son cœur ne reconnoissoit ni le Pape, ni le saint-siége, vouloit pour l'amour du Roi prendre la qualité la plus favorable à autoriser ses plaisirs. Cinq jours après il approuva le mariage secret d'Anne de Boulen, quoique fait avant la déclaration de la nullité de celui de Catherine; et l'archevêque confirma une procédure si irrégulière.

14. Sentence de Clément VII, et emportement de Henri contre le saint-siége.

On sait assez la sentence définitive de Clément VII contre le roi d'Angleterre. Elle suivit de près celle que Cranmer avoit donnée en sa faveur. Henri, qu'on avoit flatté de quelque espérance du côté de la Cour de Rome, s'étoit de nouveau soumis à la décision du saint-siége, même depuis le jugement de l'archevêque. Je n'ai pas besoin de raconter jusqu'à quel excès de colère il fut transporté; et M. Burnet avoue lui-même, qu'il ne garda aucune mesure dans son res-

sentiment (T. I. liv. II. p. 199.). Dès là donc il commença de pousser à l'extrémité sa nouvelle qualité *de chef souverain de l'Église anglicane sous Jésus-Christ.*

15. Morus et Fischer condamnés à mort pour n'avoir pas voulu reconnoître le Roi comme chef de l'Église.

(1534.) Ce fut alors que l'univers déplora le supplice des deux plus grands hommes d'Angleterre en savoir et en piété ; Thomas Morus, grand chancelier, et Fischer, évêque de Rochestre. M. Burnet en gémit lui-même, et regarde *la fin tragique de ces deux grands hommes* comme une *tache à la vie de Henri* (Ibid. p. 227. 229. etc. liv. III, p. 483 et suiv.). Ils furent les deux plus illustres victimes de la primauté ecclésiastique. Morus, pressé de la reconnoître, fit cette belle réponse : qu'il se défieroit de lui-même s'il étoit seul contre tout le Parlement ; mais que s'il avoit contre lui le grand conseil d'Angleterre, il avoit pour lui toute l'Église, ce grand conseil des chrétiens (*Ibid.* 228.). La fin de Fischer ne fut pas moins belle ni moins chrétienne.

16. Date mémorable du commencement des cruautés de Henri, et de ses autres excès.

Alors commencèrent les supplices indifféremment contre les Catholiques et les Protestants, et Henri devint le plus sanguinaire de tous les princes. Mais la date est remarquable. « Nous ne voyons nullement, dit M. Burnet, que la cruauté » lui ait été naturelle : il a régné, poursuit-il, vingt-cinq ans » sans faire mourir autre personne pour crime d'État, » que deux hommes, dont le supplice ne lui peut être reproché. Dans les dix dernières années de sa vie, il ne garda, dit le même auteur, *aucunes mesures dans ses exécutions* (T. I. lib. III. p. 242.). M. Burnet ne veut ni qu'on l'imite, ni aussi qu'on le condamne avec une extrême rigueur ; mais nul ne le condamne plus rigoureusement que M. Burnet lui-même. C'est lui qui parle ainsi de ce prince (*Præf.*) : « Il fit des » dépenses excessives, qui l'obligèrent à fouler ses peuples ; » il extorqua du parlement par deux fois un acquit de toutes » *ses dettes ; il falsifia* sa monnoie, et commit bien d'autres

» actions indignes d'un roi. Son esprit chaud et emporté le » rendit sévère et cruel; il fit condamner à mort un bon » nombre de ses sujets pour avoir nié sa primauté ecclésias- » tique, entre autres Fischer et Morus, dont le premier étoit » fort vieux, et l'autre pouvoit passer pour l'honneur de » l'Angleterre, soit en probité ou en savoir. » On peut voir le reste dans la préface de M. Burnet; mais je ne puis oublier ce dernier trait: « Ce qui mérite le plus de blâme, c'est, » dit-il, qu'il donna l'exemple pernicieux de fouler aux pieds » la justice, et d'opprimer l'innocence, en faisant juger des » personnes sans les entendre. » M. Burnet veut avec tout cela que nous croyions, qu'encore que pour des *fautes légères il traînât les gens en justice,* néanmoins « les lois présidoient » dans toutes ces causes-là; les accusés n'étoient ni poursuivis » ni jugés que conformément au droit » (*Liv.* III. *p.* 243.): comme si ce n'étoit pas le comble de la cruauté et de la tyrannie, de faire des lois iniques, comme fut celle de condamner des accusés sans les ouïr, et de tendre des piéges aux innocents dans les formalités de la justice. Mais qu'y a-t-il de plus affreux que ce qu'ajoute ce même historien (*Tom.* I. *liv.* III. *p.* 243). « Que ce prince, soit qu'il ne pût souffrir qu'on » lui contredît, soit qu'il fût enflé du titre glorieux de chef de » l'Église que ses peuples lui avoient déféré, soit que les » louanges de ses flatteurs l'eussent gâté, se persuadoit que » tous ses sujets étoient obligés de régler leur foi sur ses » décisions. » Voilà, comme dit M. Burnet, dans la vie d'un prince, *des taches si odieuses, qu'un honnête homme ne sauroit l'en excuser*; et nous sommes obligés à cet auteur de nous avoir par son aveu sauvé la peine de rechercher des preuves de tous ces excès, dans des histoires qui auroient pu paroître plus suspectes. Mais ce qu'on ne peut dissimuler, c'est que Henri, auparavant si éloigné de ces horribles désordres, n'y tomba, de l'aveu de M. Burnet, que dans les dix dernières années de sa vie, c'est-à-dire, qu'il y tomba incontinent après son divorce, après sa rupture ouverte avec l'Église, après qu'il eut usurpé, par un exemple inouï dans tous les *siècles,* la primauté ecclésiastique: et on est forcé d'avouer *qu'une des* causes de son prodigieux aveuglement fut ce titre

duire, est postérieure, et de l'an 1536. Et quoi qu'il en soit, c'est un préjugé favorable pour la dispense de Jules II et pour la sentence de Clément VII, que ces Papes aient trouvé des défenseurs parmi ceux qui ne cherchoient, à quelque prix que ce fût, qu'à censurer leurs actions.

Les Protestants d'Allemagne furent si fermes dans ce sentiment, qu'avec toutes les liaisons qne Cranmer avoit dès lors avec eux, il n'en put engager aucun dans le sentiment du roi d'Angleterre, que le seul Osiandre son beau-frère, dont nous verrons dans la suite que l'autorité ne devoit pas être fort considérable.

59. Henri corrompt quelques docteurs catholiques.

A l'égard des Catholiques, M. Burnet nous raconte que Henri VIII corrompit deux ou trois cardinaux. Sans m'informer de ces faits, je remarquerai seulement qu'une cause est bien mauvaise, lorsqu'elle a besoin d'être soutenue par des moyens si infâmes. Et pour les docteurs dont M. Burnet nous vante les souscriptions, quelle merveille dans un siècle si corrompu, qu'un si grand roi en ait pu trouver qui n'aient pas été à l'épreuve de ses sollicitations et de ses présents! Notre historien ne veut pas qu'il soit permis de révoquer en doute le témoignage de Fra-Paolo, ni celui de M. de Thou (*T.* I. *Præf.*). Qu'il écoute donc ces deux historiens. L'un dit que Henri « ayant consulté en Italie, en Allemagne et en » France, il trouva une partie des théologiens favorable, et » l'autre contraire. Que la plupart de ceux de Paris furent » pour lui, et que plusieurs crurent qu'ils l'avoient fait, plu- » tôt persuadés par l'argent du Roi, que par ses raisons » (*Hist. del. Conc. Trid. lib.* I. *ann.* 1534.). L'autre dit aussi » que Henri rechercha l'avis des Théologiens, et en particulier » de ceux de Paris ; et que le bruit étoit que ceux-ci gagnés par » argent avoient souscrit au divorce » (*Th. Hist. lib.* I. *an.* 1534.).

60. Touchant la consultation prétendue de la Faculté de théologie de Paris.

Je ne veux pas décider si la conclusion de la Faculté de

89. Suite des altérations.

Tout ce que la Réforme anglicane tiroit de l'antiquité, l
dirai-je? elle l'altéroit. La Confirmation n'a plus été qu'u
catéchisme pour faire renouveler les promesses du Baptêm
(*P.* 107. 116. 235.). Mais, disoient les Catholiques, les Père
dont nous la tenons par une tradition fondée sur les actes de
apôtres et aussi ancienne que l'Église, ne disent pas seule-
ment un mot de cette idée de catéchisme. Il est vrai, et il le
faut avouer; on ne laisse pas de tourner la Confirmation en
cette forme : autrement elle seroit trop papistique. On en
ôte le saint Chrême, que les Pères les plus anciens avoient
appelé l'instrument du Saint-Esprit (*Burn. p.* 107. 116.
235.) : l'onction même à la fin sera ôté de l'Extrême-Onction
(*Ibid.* 116. 258.), quoi qu'en puisse dire saint Jacques; et
malgré le Pape saint Innocent qui parloit de cette onction au
quatrième siècle, on décidera que l'Extrême-Onction ne se
trouve que *dans le dixième*.

90. Les cérémonies et le signe de la croix retenus.

Parmi ces altérations, trois choses sont demeurées, le
cérémonies sacrées, les fêtes des saints, les abstinences et l
carême. On a bien voulu que, dans le service, les prêtre
eussent des habits mystérieux, symbole de la pureté et de
autres dispositions que demande le culte divin. On regard
les cérémonies comme un langage mystique (*P.* 121. 508.)
et Calvin parut trop outré en les rejetant. On retint l'usag
du signe de la croix (*P.* 120.), pour témoigner solennelle
ment que la croix de Jésus-Christ ne nous fait point rougir
On vouloit d'abord que « le sacrement du Baptême, le ser
» vice de la Confirmation et la consécration de l'Eucharisti
» fussent témoins du respect qu'on avoit pour cette saint
» cérémonie. » A la fin néanmoins on l'a *supprimée dans l*
Confirmation et dans la *consécration* (*P.* 258.), où sain
Augustin, avec toute l'antiquité, témoigne qu'elle a toujour
été pratiquée; et je ne sais pourquoi elle est demeurée seu
lement dans le Baptême.

sentent comme une fort bonne femme. » Ces caractères ont bien différents de ceux de sa rivale, Anne de Boulen. Quand on voudroit la justifier des infamies dont ses favoris a chargèrent en mourant, M. Burnet ne nie pas que son enjouement ne fût immodeste, ses libertés indiscrètes, sa conduite irrégulière et licencieuse (*Ibid. p.* 268. 271. 282, etc.). On ne vit jamais une honnête femme, pour ne pas dire une reine, se laisser manquer de respect, jusqu'à souffrir des déclarations telles que des gens de toute qualité, et même de la plus basse, en firent à cette princesse. Que dis-je, les souffrir? s'y plaire, et non-seulement y entrer, mais encore se les attirer elle-même, et ne rougir pas de dire à un de ses galants, « qu'elle voyoit bien qu'il différoit de se marier, dans » l'espérance de l'épouser elle-même après la mort du » Roi. » Ce sont toutes choses avouées par Anne; et loin d'en voir de plus mauvais œil ces hardis amants, il est certain, sans vouloir approfondir davantage, qu'elle ne les en traitoit que mieux. Au milieu de cette étrange conduite, on nous assure qu'*elle redoubloit ses bonnes œuvres et ses aumônes* (T. I. liv. III. p. 266.); et hors l'avancement de la Réformation prétendue, que personne ne lui dispute, voilà tout ce qu'on nous dit de ses vertus.

21. Suite du parallèle, et marque visible du jugement de Dieu. Cranmer casse le mariage du Roi et d'Anne.

Mais à regarder les choses plus à fond, on ne peut s'empêcher de reconnoître la main de Dieu sur cette princesse. Elle ne jouit que trois ans de la gloire où tant de troubles l'avoient établie: de nouvelles amours la ruinèrent, comme le nouvel amour qu'on eut pour elle l'avoit élevée; et Henri, qui lui avoit sacrifié Catherine, la sacrifia bientôt elle-même à la jeunesse et aux charmes de Jeanne Seymour. Mais Catherine, en perdant les bonnes grâces du Roi, conserva du moins son estime jusqu'à la fin; au lieu qu'il fit mourir Anne sur un échafaud comme une infâme. Cette mort arriva quelques mois après celle de Catherine. Mais Catherine sut conserver jusqu'à la fin le caractère de gravité et de constance qu'elle avoit eu dans tout le cours de sa vie (P. 260. 261.).

aimé avoir des commandements du Roi que des commandements de l'Église.

93. Cranmer renverse tout l'ordre dans sa Réforme.

Mais ce qu'il y a de plus surprenant dans la Réformation anglicane, c'est une maxime de Cranmer. Au lieu que dans la vérité le culte dépend du dogme, et doit être réglé par là, Cranmer renversoit cet ordre; et avant que d'examiner la doctrine, il supprimoit dans le culte ce qui lui déplaisoit le plus. Selon M. Burnet, « l'opinion de la présence de Jésus-» Christ dans chaque miette de pain a donné lieu au retran-» chement de la coupe (*Ibid.* 251.). Et en effet, poursuit-il » (*II. part. p.* 61.), si cette hypothèse est juste, la commu-» nion sous les deux espèces est inutile. » Ainsi la question de la nécessité des deux espèces dépendoit de celle de la présence réelle. Or en 1548 l'Angleterre croyoit encore la présence réelle, et le Parlement déclaroit que « le corps du » Seigneur étoit contenu dans chaque morceau, et dans les » plus petites portions de pain » (*P.* 97.). Cependant on avoit déjà établi la nécessité de la communion sous les deux espèces, c'est-à-dire, qu'on avoit tiré la conséquence avant que de s'être bien assuré du principe.

94. Suite.

L'année d'après on voulut douter *de la présence réelle ; et la question n'étoit pas encore décidée* (II. part. p. 121.), quand on supprima par provision l'adoration de Jésus-Christ dans le sacrement : de même que si on disoit en voyant le peuple dans un grand respect comme en présence du Roi : commençons par empêcher tous ces honneurs; nous verrons après si le Roi est là, et si ces respects lui sont agréables. On ôta de même l'oblation du corps et du sang, encore que cette oblation dans le fond ne soit autre chose que la consécration faite devant Dieu de ce corps et de ce sang comme réellement présents avant la manducation : et sans avoir examiné le principe, on en avoit déjà renversé la suite infaillible.

La cause d'une conduite si irrégulière, c'est qu'on menoit

: peuple par le motif de la haine, et non par celui de la aison. Il étoit aisé d'exciter la haine contre certaines pra.ques dont on ne montroit ni la source ni le droit usage, surout lorsqu'il s'y étoit mêlé quelques abus : ainsi il étoit aisé le rendre odieux les prêtres qui abusoient de la messe pour m gain sordide ; et la haine une fois échauffée contre eux, 'toit tournée insensiblement par mille artifices contre le mystère qu'ils célébroient, et même, comme on a vu (*Ci-dessus*, *iv.* VI. *n.* 21. *et suiv.*), contre la présence réelle qui en étoit .e soutien.

35. Comment on excitoit la haine publique contre la doctrine catholique. Exemple dans l'instruction du jeune Edouard, et sur les images.

On en usoit de même sur les images; et une lettre française que M. Burnet nous a rapportée d'Edouard VI à son oncle le protecteur, nous le fait voir. Pour exercer le style de ce jeune prince, ses maîtres lui faisoient recueillir tous les passages où Dieu parle contre les idoles. « J'ai voulu, di» soit-il, en lisant la sainte Écriture noter plusieurs lieux qui » défendent de N'ADORER NI FAIRE aucune image, non-seu» lement de dieux étrangers, mais aussi de ne former chose, » pensant LA FAIRE SEMBLABLE A LA MAJESTÉ DE DIEU le Créa» teur » (*Rec. II. p. liv.* II. *p.* 68.). Dans cet âge crédule, il avoit cru simplement ce qu'on lui disoit, que les Catholiques faisoient des images, pensant *les faire semblables à la majesté de Dieu*; et ces grossières idées lui causoient de l'étonnement et de l'horreur. « Si m'ébahis, poursuit-il dans le langage du » temps, vu que lui-même et son Saint-Esprit l'a si souvent » défendu, que tant de gens ont osé commettre idolâtrie, EN » FAISANT ET ADORANT les images. » Il attache toujours, comme on voit, la même haine à les faire qu'à les adorer; et il a raison, selon les idées qu'on lui donnoit; puisque constamment il n'est pas permis de faire des images dans la pensée de faire quelque chose *de semblable à la majesté du Créateur*. « Car, comme ajoute ce prince, Dieu ne peut être vu en » choses qui soient matérielles, mais veut être vu dans ses » œuvres. » Voilà comme on abusoit un jeune enfant : on

loit pas attendre de Cranmer des vertus qu'il ne connoissoit pas: il n'eut pas même le courage de représenter au Roi la manifeste contrariété des deux sentences qu'il faisoit prononcer contre Anne (*Ibid.*), dont l'une la condamnoit à mort, comme ayant souillé la couche royale par son adultère; et l'autre déclaroit qu'elle n'étoit pas mariée avec le Roi. Cranmer dissimula une iniquité si criante; et tout ce qu'il fit en faveur de la malheureuse princesse, fut d'écrire au Roi une lettre, où il souhaite qu'*elle se trouve innocente* (T. I. liv. III. p. 273. 274.), qu'il finit par une apostille, où il témoigne son déplaisir de ce que les fautes de cette princesse *sont prouvées*, comme on l'en assure: tant il craignoit de laisser Henri dans la pensée qu'il pût improuver ce qu'il faisoit.

23. Exécution d'Anne de Boulen.

On avoit cru son crédit ébranlé par la chute d'Anne. En effet, il avoit reçu d'abord des défenses de voir le Roi; mais il sut bientôt se rétablir aux dépens de sa bienfaitrice, et par la cassation de son mariage. La malheureuse espéra en vain de fléchir le Roi, en avouant tout ce qu'il vouloit. Cet aveu ne lui sauva que le feu. Henri lui fit couper la tête (*Ibid.* 277.). Le jour de l'exécution elle se consola, sur ce qu'elle avoit ouï dire que *l'exécuteur étoit fort habile; et d'ailleurs,* ajouta-t-elle (*Ibid.* 279.), *j'ai le cou assez petit. Au même temps,* dit le témoin de sa mort, *elle y a porté la main, et s'est mise à rire de tout son cœur*, soit par l'ostentation d'une intrépidité outrée, soit que la tête lui eût tourné aux approches de la mort: et il semble, quoi qu'il en soit, que Dieu vouloit, quelque affreuse que fût la fin de cette princesse, qu'elle tînt autant du ridicule que du tragique.

24. Définition de Henri sur la foi. Il confirme celle de l'Eglise sur le sacrement de Pénitence.

Il est temps de raconter les définitions de foi que Henri fit en Angleterre, comme chef souverain de l'Église. Voici, dans les articles qu'il dressa lui-même, la confirmation de la doctrine catholique. On y trouve *l'absolution du prêtre* comme

nonce à l'unité de la foi et des sentiments, tant recommandée à l'Eglise par Jésus-Christ et par ses apôtres. Quand une Eglise ainsi cantonnée se donne son roi pour son chef, elle se fait en matière de religion un principe d'unité que Jésus-Christ et l'Evangile n'ont pas établi : elle change l'Eglise en corps politique, et donne lieu à ériger autant d'Eglises séparées qu'il se peut former d'Etats. Cette idée de réformation et d'Eglise est née dans l'esprit de Henri VIII et de ses flatteurs; et jamais les chrétiens ne l'avoient connue.

69. Si en cela l'Eglise anglicane suivoit l'ancienne Eglise, comme le prétend M. Burnet.

On nous dit que « tous les conciles provinciaux de l'an-
» cienne Eglise fournissoient l'exemple d'une semblable pra-
» tique, ayant condamné les hérésies et réformé les abus »
(*Ibid. Préf.*). Mais cela, c'est visiblement donner le change. Il est bien vrai que les conciles provinciaux ont dû condamner d'abord les hérésies qui s'élevoient dans leur pays; car, pour y remédier, eût-il fallu attendre que le mal gagnât, et que toute l'Eglise en fût avertie? Aussi n'est-ce pas là notre question. Ce qu'il falloit nous faire voir c'est que ces Eglises se regardassent comme *un corps entier*, à la manière qu'on le fit en Angleterre; et qu'on y réformât la doctrine, sans prendre pour règle ce qu'on croyoit unanimement dans tout le corps de l'Eglise. C'est de quoi on ne produira jamais aucun exemple. Lorsque les Pères d'Afrique condamnèrent l'hérésie naissante de Célestius et de Pélage, ils posèrent pour fondement la défense d'entendre l'Ecriture sainte « autrement
» que toute l'Eglise catholique répandue par toute la terre ne
» l'avoit toujours entendue » (*Conc. Milev. cap.* 2. *Concil. Labb. T.* II. *col.* 1538.). Alexandre d'Alexandrie posa le même fondement contre Arius, lorsqu'il dit en le condamnant :
« Nous ne connoissons qu'une seule Eglise catholique et apos-
» tolique, qui, ne pouvant être renversée par toute la puis-
» sance du monde, détruit toute impiété et toute hérésie. »
En encore : « Nous croyons dans tous ces articles ce qu'il a
» plu à l'Eglise apostolique » (*Ep. Alexand. Epist. Alex. ad Alexand. Constantinop. Conc. Labb. T.* II. *col.* 22. *et Theod.*

Hist. Eccl. l. I. *c.* 3.). C'est ainsi que les évêques et les conciles particuliers condamnoient les hérésies par un premier jugement, en se conformant à la foi commune de tout le corps. On y envoyoit ces décrets à toutes les Églises; et c'étoit de cette unité qu'ils tiroient leur dernière force.

70. Si l'Eglise anglicane eut raison de croire qu'il étoit trop difficile en nos jours de consulter la foi de toute l'Eglise.

Mais on dit que le remède du concile universel, aisé sous l'Empire romain lorsque les Eglises avoient un souverain commun, est devenu trop difficile, depuis que la chrétienté est partagée en tant d'Etats (*Burn. ibid.*) : autre illusion. Car premièrement le consentement des Eglises peut se déclarer par d'autres voies que par des conciles universels : témoin dans saint Cyprien la condamnation de Novatien; témoin celle de Paul de Samosate, dont on a écrit qu'il avoit été condamné *par le concile et le jugement de tous les évêques du monde* (Epist. Alex. ad Alex. Constantin.), parce que tous avoient consenti au concile tenu contre lui à Antioche; témoin enfin les Pélagiens, et tant d'autres hérésies, qui sans concile universel ont été suffisamment condamnées par l'autorité réunie du Pape et de tous les évêques. Lorsque les besoins de l'Eglise ont demandé qu'on assemblât un concile universel, le Saint-Esprit en a bien trouvé les moyens; et tant de conciles qui se sont tenus depuis la chute de l'Empire romain, ont bien fait voir que pour assembler les pasteurs, quand il a fallu, on n'avoit pas besoin de son secours. C'est qu'il y a dans l'Eglise catholique un principe d'unité indépendant des rois de la terre. Le nier, c'est faire l'Eglise leur captive, et rendre défectueux le céleste gouvernement institué par Jésus-Christ. Mais les Protestants d'Angleterre n'ont pas voulu reconnoître cette unité, à cause que le saint Siége en est dans l'extérieur le principal et ordinaire lien; et ils ont mieux aimé, même en matière de religion, avoir leurs rois pour leurs chefs, que de reconnoître dans la chaire de saint Pierre un principe établi de Dieu pour l'unité chrétienne.

71. Toutes sortes de nouveautés s'introduisoient en Angleterre, malgré les rigueurs de Henri VIII, et pourquoi ?

Les six articles publiés de l'autorité du Roi et du Parlement tinrent lieu de loi durant tout le règne de Henri VIII. Mais que peuvent sur les consciences des décrets de religion, qui, tirant leur force de l'autorité royale à qui Dieu n'a rien commis de semblable, n'ont rien que de politique ? Encore que Henri VIII les soutint par des supplices innombrables, et qu'il fît mourir cruellement non-seulement les Catholiques qui détestoient sa suprématie, mais encore les Luthériens et les Zuingliens qui attaquoient aussi les autres articles de sa foi ; toutes sortes d'erreurs se couloient insensiblement dans l'Angleterre, et les peuples ne surent plus à quoi se tenir, quand il virent qu'on avoit méprisé la chaire de saint Pierre, d'où l'on savoit que la foi étoit venue en cette grande île ; soit qu'on voulût regarder la conversion de ses anciens habitants sous le pape saint Eleuthère, soit qu'on s'arrêtât à celle des Anglais qui fut procurée par le pape saint Grégoire.

Tout l'état de l'Eglise anglicane, tout l'ordre de la discipline, toute la disposition de la hiérarchie dans ce royaume, et enfin la mission aussi bien que la consécration de ses évêques, venoit si certainement de ce grand pape et de la chaire de saint Pierre, ou des évêques qui la regardoient comme le chef de leur communion, que les Anglais ne pouvoient renoncer à cette sainte puissance, sans affoiblir parmi eux l'origine même du christianisme, et toute l'autorité des anciennes traditions.

72. On raisonna en Angleterre sur de faux principes, lorsqu'on y rejeta la primauté du Pape.

Lorsqu'on voulut affoiblir en Angleterre l'autorité du saint Siége, on remarqua « que saint Grégoire avoit refusé le titre » d'évêque universel à peu près dans le même temps qu'il » travailloit à la conversion de l'Angleterre : et ainsi, con- » cluoient Cranmer et ses associés, lorsque nos ancêtres re- » çurent la foi, l'autorité du Siége de Rome étoit dans une » louable modération » (*Burn. I. part. l. II. p. 204.*).

nut lui-même *que c'étoit pour avoir nié la présence corporelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie* (P. 425.). On voit par-là en quoi on faisoit consister alors la principale partie de la Réformation d'Édouard VI, et je suis bien aise de le faire remarquer ici, parce que tout cela sera changé sous Élisabeth.

101. Fausse réponse de Cranmer devant ses juges.

(1556.) Lorsqu'il s'agit de décerner dans les formes du supplice de Cranmer, ses juges furent composés de commissaires du Pape et de commissaires de Philippe et de Marie ; car la Reine avoit alors épousé Philippe II, roi d'Espagne. L'accusation roula sur les mariages et les hérésies de Cranmer. M. Burnet nous apprend que la Reine lui pardonna le crime d'État pour lequel il avoit déjà été condamné dans le Parlement. Il avoua les faits qu'on lui imputoit sur sa doctrine et ses mariages, « et remontra seulement qu'il n'avoit jamais » forcé personne de signer ses sentiments (*II. part. liv.* II. » *p.* 496.). »

102. Cranmer condamné selon ses principes.

A entendre un discours si plein de douceur, on pourroit croire que Cranmer n'avoit jamais condamné personne pour la doctrine. Mais pour ne point ici parler de l'emprisonnement de Gardiner, évêque de Winchestre, de celui de Bonner, évêque de Londres (*Ibid. liv.* I. *p.* 53. 54.), ni d'autres choses semblables, l'archevêque avoit souscrit sous Henri au jugement où Lambert et ensuite Anne Askew furent condamnés à mort pour avoir nié la présence réelle (*I. part. liv.* II. *p.* 346. *Liv.* III. *p.* 467.) ; et sous Édouard à celui de Jeanne de Kent, et à celui de George de Pare brûlés pour leurs hérésies (*II. part. liv.* I. *p.* 169. 171.). Bien plus, Édouard porté à la clémence refusoit de signer l'arrêt de mort de Jeanne de Kent, et il n'y fut déterminé que, par l'autorité de Cranmer (*Ibid. p.* 170.). Si donc on le condamna pour cause d'hérésie, il en avoit lui-même très-souvent donné l'exemple.

pas juste que M. Burnet, sous le titre insinuant d'historien, décide ainsi des antiquités ; ni que Fra-Paolo qu'il a imité acquière le droit de faire croire tout ce qu'il voudra de notre religion, à cause que sous un froc il cachoit un cœur calviniste, et qu'il travailloit sourdement à décréditer la messe qu'il disoit tous les jours.

111. Pitoyable allégation de Gerson.

Qu'on ne croie donc plus M. Burnet en ce qu'il dit sur les dogmes de l'Église, qu'il tourne tout à contre-sens. Soit qu'il parle par lui-même, ou qu'il introduise dans son histoire quelqu'un qui parle contre notre doctrine, il a toujours un dessein secret de la décrier. Peut-on souffrir son Cranmer, lorsqu'abusant d'un traité que Gerson a fait *de auferibilitate Papæ*, il en conclut que selon ce docteur *on peut fort bien se passer du Pape?* (I. part. liv. II. p. 251.) au lieu qu'il veut dire seulement, comme la suite de cet ouvrage le montre d'une manière à ne laisser aucun doute, qu'on peut déposer le Pape en certain cas. Quand on raconte sérieusement de pareilles choses, on veut amuser le monde, et on s'ôte toute croyance parmi les gens sérieux.

112. Erreur grossière sur le célibat et sur le Pontifical romain.

Mais l'endroit où notre historien a épuisé toutes ses adresses, et usé, pour ainsi dire, toutes ses plus belles couleurs, est celui du célibat des ecclésiastiques. Je ne prétends pas discuter ce qu'il en dit sous le nom de Cranmer ou de lui-même (*I. part. liv.* III. *p.* 353.). On peut juger de ses remarques sur l'antiquité par celles qu'il fait sur le Pontifical romain, dont on avouera bien que les sentiments sur le célibat ne sont pas obscurs. « On considéroit, dit-il (*II. part. liv.* I. *p.* 138), » que l'engagement où entrent les gens d'Église, suivant les » cérémonies du Pontifical romain, n'emportent pas néces- » sairement le célibat. Celui qui confère les ordres demande » à celui qui les reçoit, *s'il promet de vivre dans la chasteté et* » *dans la sobriété?* à quoi le sous-diacre répond : Je le pro- » mets ». M. Burnet conclut de ces paroles, qu'on n'obligeoit

la Réforme est aveugle, qui, pour donner de l'horreur des pra
tiques de l'Église, les appelle des idolâtries! qui, contraire
elle-même, lorsqu'il s'agit d'excuser les mêmes pratiques da
ses auteurs, les traite d'indifférentes, et fait voir plus clair q
le jour, ou qu'elle se moque de tout l'univers en appela
idolâtrie ce qui ne l'est pas, ou que ceux qu'elle regar
comme ses héros sont les plus corrompus de tous les homme
Mais Dieu a révélé leur hypocrisie par leur historien; et c'e
M. Burnet qui met leur honte en plein jour.

108. M. Burnet peu sûr dans ses faits.

Au reste, si pour convaincre la Réformation prétendue p
elle-même, je n'ai fait pour ainsi dire qu'abréger l'histoire
M. Burnet, et que j'aie reçu comme vrais les faits que j'ai ra
portés; par là je ne prétends point accorder les autres,
qu'il soit permis à M. Burnet de faire passer tout ce qu'il r
conte, à la faveur des vérités désavantageuses à sa religio
qu'il n'a pu nier. Je ne lui avouerai pas, par exemple, ce qu
dit sans témoignage et sans preuve, que c'étoit *une résoluti*
prise entre François I[er] et Henri VIII de se soustraire *de conce*
à l'obéissance du Pape, et de changer la messe en une simp
communion, c'est-à-dire, d'en supprimer l'oblation et le sa
crifice (*I. part. liv.* II *p.* 196. *Ibid. liv.* III. *p.* 467.). *On n'*
jamais ouï parler en France de ce fait avancé par M. Burne
On ne sait non plus ce que veut dire cet historien, lorsqu'
assure que ce qui fit changer à François I[er] la résolution d'a-
bolir la puissance des Papes, c'est que Clément VII « lui ac-
» corda tant d'autorité sur tout le clergé de France, que ce
» prince n'en eût pas eu davantage en créant un patriarche »
(*Ibid. p.* 196.); car ce n'est là qu'un discours en l'air, et
une chose inconnue à notre histoire. M. Burnet ne sait pas
mieux l'histoire de la religion protestante, lorsqu'il avance
si hardiment, comme chose avouée entre les Réformateurs,
que *les bonnes œuvres étoient indispensablement nécessaires*
pour le salut (I. part. liv. III. p. 392. 393.); car il a vu et
il verra cette proposition, *les bonnes œuvres sont nécessaires*
au salut, expressément condamnée par les Luthériens dans

leurs assemblées les plus solennelles (*Ci-dessus, liv.* V. *n.* 12; *et ci-après, liv.* VIII. *n.* 30 *et suiv.*). Je m'éloignerois trop de mon dessein, si je relevois les autres faits de cette nature : mais je ne puis m'empêcher d'avertir le monde du peu de croyance que mérite cet historien sur le sujet du concile de Trente qu'il a parcouru si négligemment, qu'il n'a pas même pris garde au titre que ce concile a mis à la tête de ses décisions; puisqu'il lui reproche *d'avoir usurpé le titre glorieux de très-saint concile œcuménique, représentant l'Église universelle* (II. part. liv. I. p. 23.); bien que cette qualité ne se trouve en aucun de ses décrets : chose peu importante en elle-même, puisque ce n'est pas cette expression qui constitue un concile; mais enfin elle n'eût pas échappé à un homme qui auroit seulement ouvert le livre avec quelque attention.

109. Illusion de M. Burnet sur *Fra-Paolo*.

On se doit donc bien garder de croire notre historien en ce qu'il prononce touchant ce concile sur la foi de Fra-Paolo, qui n'en est pas tant l'historien que l'ennemi déclaré. M. Burnet fait semblant de croire que cet auteur doit être pour les Catholiques au-dessus de tout reproche, parce qu'il est *de leur parti* (I. part. Préf.); et c'est le commun artifice de tous les Protestants. Mais ils savent bien en leur conscience que ce Fra-Paolo, qui faisoit semblant d'être des nôtres, n'étoit en effet qu'un Protestant habillé en moine. Personne ne le connoît mieux que M. Burnet qui nous le vante. Lui qui le donne dans son Histoire de la Réformation pour un auteur *de notre parti*, nous le fait voir dans un autre livre qu'on vient de traduire en notre langue, comme un Protestant caché, qui regardoit *la liturgie anglicane comme son modèle* (Vie de Guill. Bedell, Év. de Kilmore, en Irlande, p. 9. 19. 20.); qui à l'occasion des troubles arrivés entre Paul V et la République de Venise, ne travailloit qu'à porter cette République à *une entière séparation, non-seulement de la Cour, mais encore de l'Église de Rome*; qui se croyoit *dans une Église corrompue et dans une communion idolâtre*, où il ne laissoit pas de demeurer; *qui écoutoit les confessions, qui disoit* la messe et adoucis-

miracles d'un si grand éclat, qu'ils attirèrent, non-seulemen les rois d'Angleterre, mais encore les rois de France à son tombeau : miracles d'ailleurs si continuels et si attestés par le concours unanime de tous les écrivains du temps, que pour les révoquer en doute, il faut rejeter toutes les histoires. Cependant la Réformation anglicane a rayé un si grand homme du nombre des saints. Mais elle a porté bien plus haut ses attentats : il faut qu'elle dégrade tous les saints qu'elle a eus depuis qu'elle a été chrétienne. Bède son vénérable historien ne lui a conté que des fables, ou en tous cas des histoires peu prisées, quand il lui a raconté les merveilles de sa conversion, et la sainteté de ses pasteurs, de ses rois, et de ses religieux. Le moine saint Augustin, qui lui a porté l'Évangile, et le pape saint Grégoire qui l'a envoyé, ne se sauvent pas des mains de la Réforme : elle les attaque par ses écrits. Si nous l'en croyons, la mission des saints qui ont fondé l'Église anglicane est l'ouvrage de l'ambition et de la politique des papes; et en convertissant les Anglais, saint Grégoire, un pape si humble et si saint, a prétendu les assujettir à son siége plutôt qu'à Jésus-Christ (*Vitach. cont. Durœ. Fulc. cont. Stapl. Ivel. apol. Eccl. Ang.*). Voilà ce qu'on publie en Angleterre ; et sa réformation s'établit en foulant aux pieds, jusque dans la source, tout le christianisme de la nation. Mais une nation si savante ne demeurera pas longtemps dans cet éblouissement : le respect qu'elle conserve pour les Pères, et ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité la ramèneront à la doctrine des premiers siècles. Je ne puis croire qu'elle persiste dans la haine qu'elle a conçue contre la chaire de saint Pierre, d'où elle a reçu le christianisme. Dieu travaille trop puissamment à son salut en lui donnant un Roi incomparable en courage comme en piété. Enfin les temps de vengeance et d'illusion passeront, et Dieu écoutera les gémissements de ses saints.

LIVRE VIII.

DEPUIS 1546 JUSQU'A L'AN 1561.

SOMMAIRE : Guerre ouverte entre Charles V et la ligue de Smalcade. Thèses de Luther qui avoient excité les Luthériens à prendre les armes. Nouveau sujet de guerre à l'occasion de Herman, archevêque de Cologne. Prodigieuse ignorance de cet archevêque. Les Protestants défaits par Charles V. L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse prisonniers. L'*Interim*, ou le livre de l'Empereur, qui règle par provision et en attendant le concile, les matières de religion pour les Protestants seulement. Les troubles causés dans la Prusse par la nouvelle doctrine d'Osiandre, luthérien, sur la Justification. Disputes entre les Luthériens après l'*Intérim*. Illyric, disciple de Melancton, tâche de le perdre à l'occasion des cérémonies indifférentes. Il renouvelle la doctrine de l'ubiquité. L'Empereur presse les Luthériens de comparoître au concile de Trente. La Confession appelée Saxonique, et celle du duché de Vitemberg dressées à cette occasion. La distinction des péchés mortels et véniels. Le mérite des bonnes œuvres, reconnu de nouveau. Conférences à Vormes pour la conciliation des religions. Les Luthériens s'y brouillent entre eux, et décident néanmoins d'un commun accord que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires à salut. Mort de Melancton dans une horrible perplexité. Les Zuingliens condamnés par les Luthériens dans un synode tenu à Iène. Assemblée de Luthériens, tenue à Naümbourg, pour convenir de la vraie édition de la Confession d'Ausbourg. L'incertitude demeure aussi grande. L'ubiquité s'établit presque dans tout le luthéranisme. Nouvelles décisions sur la coopération du libre arbitre. Les Luthériens sont contraires à eux-mêmes, et pour répondre tant aux libertins qu'aux chrétiens infirmes, ils tombent dans le demi-pélagianisme. Du livre de la *Concorde* compilé par les Luthériens, où toutes leurs décisions sont renfermées.

I. Thèses de Luther pour exciter les Luthériens à prendre les armes.

(1540. 1545.) La ligue de Smalcalde étoit redoutable, et Luther l'avoit excitée à prendre les armes d'une manière si

furieuse, qu'il n'y avoit aucun excès qu'on n'en dût craindre. Enflé de la puissance de tant de princes conjurés, il avoit publié des thèses dont il a déjà été parlé (*Ci-dessus, liv.* I. *n.* 25.). Jamais on n'avoit rien vu de plus violent. Il les avoit soutenues dès l'an 1540; mais nous apprenons de Sleïdan (*Sleid. liv.* XVI. *p.* 261.), qu'il les publia de nouveau en 1545, c'est-à-dire, un an avant sa mort. Là il comparoit le Pape à un loup enragé, « contre lequel tout le monde s'arme au » premier signal, sans attendre l'ordre du magistrat. Que si » renfermé dans une enceinte le magistrat le délivre, on » peut continuer, disoit-il, à poursuivre cette bête féroce, et » attaquer impunément ceux qui auront empêché qu'on ne » s'en défît. Si on est tué dans cette attaque avant que d'avoir » donné à la bête le coup mortel, il n'y a qu'un seul sujet de » se repentir; c'est de ne lui avoir pas enfoncé le couteau » dans le sein. Voilà comme il faut traiter le Pape. Tous ceux » qui le défendent doivent aussi être traités comme les sol- » dats d'un chef de brigands, fussent-ils des Rois et des Cé- » sars. » Sleidan qui récite une grande partie de ces thèses sanguinaires, n'a osé rapporter ces derniers mots, tant ils lui ont paru horribles : mais ils étoient dans les thèses de Luther, et on les y voit encore dans l'édition de ses œuvres (*T.* I. *Vit.* 407.).

2. Herman, archevêque de Cologne, appellé les Protestants dans son diocèse. Son ignorance prodigieuse.

Il arriva dans ce temps un nouveau sujet de querelle. Herman, archevêque de Cologne, s'étoit avisé de réformer son diocèse à la nouvelle manière, et il y avoit appelé Melancton et Bucer. C'étoit constamment le plus ignorant de tous les prélats; et un homme toujours entraîné où vouloient ses conducteurs. Tant qu'il écouta les conseils du docte Gropper, il tint de très-saints conciles pour la défense de l'ancienne foi, et pour commencer une véritable réformation des mœurs. Dans la suite les Luthériens s'emparèrent de son esprit, et le firent donner à l'aveugle dans leurs sentiments. Comme le landgrave parloit une fois à l'Empereur de ce nouveau Réformateur : « Que réformera ce bon homme? lui répondit-il

» (*Sleid. lib.* XVII. 276.), à peine entend-il le latin. En toute » sa vie il n'a jamais dit que trois fois la messe : je l'ai ouï » deux fois ; il n'en savoit pas le commencement. » Le fait étoit constant : et le landgrave qui n'osoit dire qu'il sût un mot de latin, assura qu'*il avoit lu de bons livres allemands, et entendoit la religion.* C'étoit l'entendre, selon le landgrave, que de favoriser le parti. Comme le Pape et l'Empereur s'unirent contre lui, les princes protestants de leur côté *lui promirent de le secourir si on l'attaquoit pour la religion* (Epist. Vit. Theod. inter. Ep. Calv. p. 82.).

5. Doute dans la ligue, si on traiteroit Charles V d'Empereur : victoire de Charles V. Le livre de l'*Interim*.

(1546. 1547. 1548.) On en vint bientôt à la force ouverte. Plus l'Empereur témoignoit que ce n'étoit pas pour la religion qu'il prenoit les armes, mais pour mettre à la raison quelques rebelles dont l'électeur de Saxe et le landgrave étoient les chefs ; plus ceux-ci publioient dans leurs manifestes que cette guerre ne se faisoit que par la secrète instigation de l'Antechrist romain et du concile de Trente (*Sleid. Ibid.* 289. 295. etc.). C'est ainsi que, selon les thèses de Luther, ils tâchoient de faire paroître licite la guerre qu'ils faisoient à l'Empereur. Il y eut pourtant entre eux une dispute, comment on traiteroit Charles V dans les écrits qu'on publioit. L'électeur plus consciencieux ne vouloit pas qu'on lui donnât le nom d'empereur : *autrement*, disoit-il, *on ne pourroit pas licitement lui faire la guerre* (Ibid. 297.). Le landgrave n'avoit point de ces scrupules ; et d'ailleurs qui avoit dégradé l'Empereur ? Qui lui avoit ôté l'Empire ? Vouloit-on établir cette maxime, qu'on cessât d'être Empereur dès qu'on seroit uni avec le Pape ? C'étoit une pensée ridicule autant que criminelle. A la fin, pour tout accommoder, il fut dit que sans avouer ni nier que Charles V fût Empereur, on le traiteroit comme se portant pour tel ; et par cet expédient toutes les hostilités devinrent permises. Mais la guerre ne fut pas heureuse pour les Protestants. Abattus par la fameuse victoire de Charles V près de l'Elbe, et par la prise du duc de Saxe et du landgrave, ils ne savoient à quoi se résoudre. L'empereur leur

proposa de son autorité un formulaire de doctrine qu'o appela l'*Interim*, ou le livre de l'Empereur, qu'il leur ordon noit de suivre par provision jusqu'au concile. Toutes les er reurs des Luthériens y étoient rejetées : on y toléroit seule ment le mariage des prêtres qui s'étoient faits Luthériens, e on laissoit la communion sous les deux espèces à ceux qui l'avoient rétablie. A Rome on blâma l'Empereur d'avoir osé prononcer sur des matières de religion. Ses partisans répondoient qu'il n'avoit pas prétendu faire une décision ni une loi pour l'Église, mais seulement prescrire aux Luthériens ce qu'ils pouvoient faire de mieux en attendant le concile. Cette question n'est pas de mon sujet : et il me suffit de remarquer en passant, que l'*Interim* ne peut point passer pour un acte authentique de l'Église, puisque ni le Pape ni les évêques ne l'ont jamais approuvé. Quelques Luthériens l'acceptèrent, plutôt par force qu'autrement : la plupart le rejetèrent; et le dessein de Charles V n'eut pas grand succès.

4. Projet de l'*Interim*. La conférence de Ratisbonne de 1541.

Pendant que nous en sommes sur ce livre, il n'est pas hors de propos de remarquer qu'il avoit déjà été proposé à la conférence de Ratisbonne en 1541. Trois théologiens catholiques Pflugius évêque de Naümbourg, Gropper et Eccius y devoient traiter par l'ordre de l'Empereur de la réconciliation des religions avec Melancton, Bucer et Pistorius, trois Protestants. Eccius rejeta le livre ; et les prélats avec les États catholiques n'approuvèrent pas qu'on proposât un corps de doctrine sans en communiquer avec le légat du Pape qui étoit alors à Ratisbonne (*Sleid. lib.* XIV. *Act. coll. Ratisb. Argent.* 1542. *p.* 199. *Ibid.* 132. *Mel. lib.* I. *ep.* 24. 25. *Act. Ratisb. ibid.* 136.). C'étoit le cardinal Contarenus, très-savant théologien, et qui est loué même par les Protestants. Ce légat ainsi consulté répondit qu'une affaire de cette nature devoit être « renvoyée au Pape, pour être réglée ou dans le concile » général qu'on alloit ouvrir, ou par quelque autre manière » convenable. »

5. Articles conciliés et non conciliés : ce que c'est dans cette conférence.

Il est vrai qu'on ne laissa pas de continuer les conférences; et quand les trois Protestants furent convenus avec Pflugius et Gropper de quelques articles, on les appela les articles conciliés, encore qu'Eccius s'y fût toujours opposé. Les Protestants demandoient que l'Empereur autorisât ces articles, en attendant qu'on pût convenir des autres (*Ibid.* 153. *Sleid. ibid.*). Mais les Catholiques s'y opposèrent, et déclarèrent plusieurs fois qu'ils ne pouvoient consentir au changement d'aucun dogme ni d'aucun rit reçu dans l'Église catholique (*Ibid.* 157.). De leur côté les Protestants, qui pressoient la réception des articles conciliés, y donnoient des explications à leur mode dont on n'étoit pas convenu; et ils firent un dénombrement des choses *omises dans les articles conciliés* (Sleid. Resp. princ. 78. Annotata aut omissa in artic. Concil. 82.). Melancton, qui rédigea ces remarques, écrivit à l'Empereur au nom de tous les Protestants, qu'on recevroit les articles conciliés, *pourvu qu'ils fussent bien entendus* (Lib. ep. 25. ad Carol. v.); c'est-à-dire, qu'ils les trouvoient eux-mêmes conçus en termes ambigus : et ce n'étoit qu'une illusion d'en presser la réception comme ils faisoient. Ainsi tous les projets d'accommodement demeurèrent sans effet : ce que je suis bien aise de remarquer par occasion, afin qu'on ne trouve pas étrange que je n'aie parlé qu'en passant d'une action aussi célèbre que la conférence de Ratisbonne.

6. Autre conférence. La dernière main mise à l'*Interim*. Le peu de succès de ce livre.

(1546.) Il s'en tint une autre dans la même ville et avec aussi peu de succès en 1546. L'Empereur faisoit cependant retoucher à son livre, où Pflugius évêque de Naümbourg, Michel Helding, l'évêque titulaire de Sidon, et Islebius, Protestants, mirent la dernière main (*Sleid. lib.* xx. 344.). Mais il ne fit que donner un nouvel exemple du mauvais succès que ces décisions impériales avoient accoutumé d'avoir en matière de religion.

7. Nouvelle Confession de foi de Bucer.

Durant que l'Empereur s'efforçoit de faire recevoir son *Interim* dans la ville de Strasbourg, Bucer y publia une nouvelle Confession de foi (*Hosp. ann.* 1548, 204.), où cette Église déclare qu'elle retient toujours immuablement sa première Confession de foi présentée à Charles V à Ausbourg en 1530, et qu'elle reçoit aussi l'accord fait à Vitemberg avec Luther; c'est-à-dire, cet acte où il étoit dit que ceux mêmes qui n'ont pas la foi, et qui abusent du sacrement, reçoivent la propre substance du corps et du sang de Jésus-Christ.

Dans cette Confession de foi Bucer n'exclut formellement que la transsubstantiation, et laisse en son entier tout ce qui peut établir la présence réelle et substantielle.

8. On reçoit en même temps à Strasbourg deux actes contraires.

Ce qu'il y eut ici de plus remarquable, c'est que Bucer, qui, en souscrivant les articles de Smalcalde, avoit souscrit en même temps, comme on a vu (*Ci-dessus, liv.* IV.), la Confession d'Ausbourg, retint en même temps la Confession de Strasbourg; c'est-à-dire, qu'il autorisa deux actes qui étoient faits pour se détruire l'un l'autre : car on se peut souvenir que la Confession de *Strasbourg* ne fut dressée que pour éviter de souscrire celle d'*Ausbourg* (Ci-dessus, liv. III. n. 12 et suiv.), et que ceux de la Confession d'Ausbourg ne voulurent jamais recevoir parmi leurs frères ceux de Strasbourg ni leurs associés. Maintenant tout cela s'accorde : c'est-à-dire qu'il est bien permis de changer dans la nouvelle Réforme; mais il n'est pas permis d'avouer qu'on change. La Réforme paroîtroit par cet aveu un ouvrage trop humain; et il vaut mieux approuver quatre ou cinq actes contradictoires, pourvu qu'on n'avoue pas qu'ils le sont, que de confesser qu'on a eu tort, surtout dans des Confessions de foi.

9. Bucer passe en Angleterre, où il meurt, sans avoir pu rien changer dans les articles de Pierre Martyr.

Ce fut la dernière action que Bucer fit en Allemagne. Durant les mouvements de l'Interim, il trouva un asile en An-

gleterre parmi les nouveaux Protestants qui se fortifioient sous Édouard. Il y mourut en grande considération, sans néanmoins avoir pu rien changer dans les articles que Pierre Martyr y avoit établis : de sorte qu'on y demeura dans le pur zuinglianisme. Mais les sentiments de Bucer auront leur tour, et nous verrons les articles de Pierre Martyr changés sous Élisabeth.

10. Osiandre abandonne aussi son Église de Nuremberg, et met tout en trouble dans la Prusse.

(1525.) Les troubles de l'*Interim* écartèrent beaucoup de Réformateurs. On fut scandalisé dans le parti même de leur voir abandonner leurs Églises. Ce n'étoit pas leur coutume de s'exposer pour elles ni pour la Réforme ; et on a remarqué il y a longtemps, qu'aucun d'eux n'y a laissé sa vie ; si ce n'est Cranmer qui fit encore tout ce qu'il put pour la sauver en abjurant sa religion tant qu'on voulut. Le fameux Osiandre fut un de ceux qui prit le plus tôt la fuite. Il disparut tout-à-coup à Nuremberg, Église qu'il gouvernoit il y avoit vingt-cinq ans, et dès le commencement de la Réforme ; et il fut reçu dans la Prusse : c'étoit une des provinces les plus affectionnées au luthéranisme. Elle appartenoit à l'ordre Teutonique ; mais le prince Albert de Brandebourg, qui en était le grand-maître, conçut tout ensemble le désir de se marier, de se réformer, et de se faire une souveraineté héréditaire. C'est ainsi que tout le pays devint luthérien ; et le docteur de Nuremberg y excita bientôt de nouveaux désordres.

11. Quel étoit Osiandre. Sa doctrine sur la Justification.

André Osiandre s'étoit signalé parmi les Luthériens par une opinion nouvelle qu'il avoit introduite sur la Justification. Il ne vouloit pas qu'elle se fît, comme tous les autres Protestants le soutenoient, par l'imputation de la justice de Jésus-Christ ; mais par l'intime union de la justice substantielle de Dieu avec nos âmes (*Chyt. lib.* XVII. *Saxon. tit. Osiandrica. p.* 444.), fondé sur cette parole souvent répétée en Isaïe et en Jérémie : *Le Seigneur est notre justice.* Is. XXIII. 6. 16. XXXIII.

16. Jér. xxiii. 6.). Car de même que, selon lui, nous vivions par la vie substantielle de Dieu, et que nous aimions par l'amour essentiel qu'il a pour lui-même, ainsi nous étions justes par sa justice essentielle, qui nous étoit communiquée : à quoi il falloit ajouter la substance du Verbe incarné, qui étoit en nous par la foi, par la parole et par les sacrements. Dès le temps qu'on dressa la Confession d'Ausbourg, il avoit fait les derniers efforts pour faire embrasser cette prodigieuse doctrine par tout le parti, et il la soutint avec une audace extrême à la face de Luther. Dans l'assemblée de Smalcalde on fut étonné de sa témérité : mais comme on craignoit de faire éclater de nouvelles divisions dans le parti, où il tenoit un grand rang par son savoir, on le souffrit. Il avoit un talent tout particulier pour divertir Luther; et au retour de la conférence qu'on eut à Marpourg avec les Sacramentaires, Melancton écrivoit à Camerarius : *Osiandre a fort réjoui Luther et nous tous.* (Lib. iv. ep. 88.).

12. L'esprit profane d'Osiandre remarqué par Calvin.

C'est qu'il faisoit le plaisant, surtout à table, et qu'il y disoit de bons mots, mais si profanes que j'ai peine à les répéter. C'est Calvin qui nous apprend dans une lettre qu'il écrit à Melancton sur le sujet de cet homme, « que toutes les » fois qu'il trouvoit le vin bon dans un festin, il le louait en » lui appliquant cette parole que Dieu disoit de lui-même : *Je suis celui qui suis* » (Cal. ep. ad. Mel. 156.). Et encore : *Voici le Fils du Dieu vivant.* Calvin s'était trouvé aux banquets où il proféroit ces blasphèmes qui lui inspiroient de l'horreur. Mais cependant cela se passoit sans qu'on en dit mot. Le même Calvin parle d'Osiandre comme « d'un brutal et » d'une bête farouche, incapable d'être apprivoisée. Pour lui, » disoit-il, dès la première fois qu'il le vit, il en détesta l'es- » prit profane et les mœurs infâmes, et il l'avait toujours re- » gardé comme la honte du parti protestant. » C'en étoit pourtant une des colonnes : l'Église de Nuremberg, une des premières de la secte, l'avoit mis à la tête de ses pasteurs dès l'an 1522, et on le trouve partout dans les conférences avec

es premiers du parti : mais Calvin s'étonne « qu'on ait pu l'y
› endurer si longtemps ; et on ne comprend pas après toutes
› ses fureurs comment Melancton a pu lui donner tant de
› louanges ».

1͘. Sentiment de Melancton et des autres Protestants sur Osiandre.

On croira peut-être que Calvin le traite si mal par une
haine particulière ; car Osiandre étoit le plus violent ennemi
les Sacramentaires ; et c'est lui qui avoit outré la matière de
a présence réelle, jusqu'à soutenir qu'il falloit dire du pain
le l'Eucharistie : *Ce pain est Dieu* (Ci-dessus, liv. II. n. 3.).
lais les Luthériens n'en avoient pas meilleure opinion ; et
lelancton qui trouvoit souvent à propos, comme Calvin lui
eproche, de lui donner des louanges excessives, ne laisse
as en écrivant à ses amis, de blâmer *son extrême arrogance,*
es rêveries, ses autres excès, et *les prodiges de ses opinions*
Lib. II. ep. 240. 259. 447. etc.). Il ne tint pas à Osiandre
qu'il n'allât troubler l'Angleterre, où il espéroit que la consi-
lération de son beau-frère Cranmer lui donneroit du crédit :
nais Melancton nous apprend que des personnes de savoir et
l'autorité avoient représenté le péril qu'il y avoit « d'attirer
› en ce pays-là un homme qui avoit répandu dans l'Église un
› si grand chaos de nouvelles opinions. » Cranmer lui-même
entendit raison sur ce sujet, et il écouta Calvin, qui lui par-
loit *des illusions* dont Osiandre fascinoit les autres, et se fas-
cinoit lui-même (*Calv. ep. ad Cranm. col.* 134.).

14. Osiandre, enflé de sa faveur auprès du prince, ne garde plus de mesures.

Il ne fut pas plus tôt en Prusse, qu'il mit en feu l'univer-
ité de Konisberg par sa nouvelle doctrine de la Justification
Acad. Regiomontana.). Quelque ardeur qu'il eût toujours eue
la soutenir, il craignit, disent mes auteurs, *la magnani-
nité de Luther* (Chytr. ibid. p. 445.), et durant sa vie il n'osa
ien écrire sur cette matière. Le magnanime Luther ne le
raignoit pas moins : en général, la Réforme sans autorité ne
raignoit rien tant que de nouvelles divisions, qu'elle ne sa-

voit comment finir; et pour ne pas irriter un homme dont l'éloquence étoit redoutée, on lui laissa débiter de vive voix tout ce qu'il voulut. Quand il se vit dans la Prusse, affranchi du joug du parti, et, ce qui lui enfla le cœur, en grande faveur auprès du prince qui lui donna la première chaire dans son université, il éclata de toute sa force, et partagea bientôt toute la province.

15. La dispute des cérémonies ou des choses indifférentes.

(1549.) D'autres disputes s'allumoient en même temps dans le reste du luthéranisme. Celle qui eut pour sujet les cérémonies, ou les choses indifférentes, fut poussée avec beaucoup d'aigreur. Melancton, soutenu des académies de Leipsick et de Vitemberg où il étoit tout-puissant, ne vouloit pas qu'on les rejetât (*Sleid. lib.* XXI. 365. XXII. 378.). De tout temps ç'avoit été son opinion, qu'il ne falloit changer que le moins qu'il se pouvoit dans le culte extérieur (*Lib.* I. *ep.* 16. *ad Phil. Cant. an.* 1525.). Ainsi durant l'*Interim* il se rendit fort facile sur ces pratiques indifférentes, et ne croyoit pas, dit-il, que *pour un surplis, pour quelques fêtes, ou pour l'ordre des leçons* (Lib. II. ep. 70. Lib. II. 36.), il fallut attirer la persécution. On lui fit un crime de cette doctrine, et on décida dans le parti que ces choses indifférentes devoient être absolument rejetées (*Concord. p.* 514. 789.); parce que l'usage qu'on en faisoit étoit contraire à la liberté des Églises, et enfermoit, disoit-on, une espèce de profession du papisme.

16. Jalousie et desseins cachés d'Illyrie contre Melancton.

Mais Flaccius Illyricus, qui remuoit cette question, avoit un dessein plus caché. Il vouloit perdre Melancton dont il avoit été disciple, mais dont il étoit ensuite tellement devenu jaloux, qu'il ne le pouvoit souffrir. Des raisons particulières l'obligeoient à le pousser plus que jamais : car au lieu que Melancton tâchoit alors d'affoiblir la doctrine de Luther sur la présence réelle, Illyric et ses amis l'outroient jusqu'à établir l'ubiquité (*Sleid. ibid.*). En effet, nous la voyons décidée par la plupart des Églises luthériennes, et les actes en sont

mprimés dans le livre de la Concorde que presque toute l'Allemagne luthérienne a reçu.

Nous en parlerons dans la suite : et pour suivre l'ordre des temps, il nous faut parler maintenant de la Confession de foi qu'on appela saxonique, et de celle de Virtemberg (*Synt. Gen. II. part. p.* 48. 98.) : ce n'est point Virtemberg en Saxe, mais la capitale du duché de Virtemberg.

47. La confession saxonique et celle de Virtemberg : pourquoi faites, et par quels auteurs ?

(1551. 1552.) Elles furent faites toutes deux à peu près dans le même temps, c'est-à-dire, en 1551 et 1552, pour être présentées au concile de Trente, où Charles V victorieux vouloit que les Protestants comparussent.

La Confession saxonique fut dressée par Melancton : et nous apprenons de Sleidan (*Liv.* XXII.), que ce fut par ordre de l'électeur Maurice que l'Empereur avoit mis à la place de Jean Fridéric. Tous les docteurs et tous les pasteurs assemblés solennellement à Leipsick l'approuvèrent d'une commune voix; et il ne devoit rien y avoir de plus authentique qu'une confession de foi faite par un homme si célèbre, pour être proposée dans un concile général. Aussi fut-elle reçue non-seulement dans toutes les terres de la maison de Saxe et de plusieurs autres princes, mais encore par les Églises de Poméranie et par celle de Strasbourg (*Synt. Gen. II. part. p.* 94 *et seq.*), comme il paroît par les souscriptions et les déclarations de ces Églises. Brentius fut l'auteur de la Confession de Virtemberg (*Ibid.*); et c'étoit après Melancton l'homme le plus célèbre de tout le parti. La Confession de Melancton fut appelée par lui-même la répétition de la Confession d'Ausbourg. Christophe, duc de Virtemberg, par l'autorité duquel la Confession de Virtemberg fut publiée, déclare aussi qu'il confirme et ne fait que répéter la Confession d'Ausbourg. Mais pour ne faire que la répéter, il n'étoit pas besoin d'en faire une autre; et ce terme de répétition fait voir seulement qu'on avoit honte de produire tant de nouvelles Confessions de foi.

18. Article de l'Eucharistie dans la Confession saxonique.

En effet, pour commencer par la saxonique, l'article de l'Eucharistie y fut expliqué en des termes bien différents de ceux dont on s'étoit servi à Ausbourg. Car pour ne rien dire du long discours de quatre ou cinq pages que Melancton substitue aux deux ou trois lignes du dixième article d'Ausbourg, où cette matière est décidée, voici ce qu'il y avoit d'essentiel : « Il faut, disoit-il (*Cap. de Cœna Synt. Gen. II.* » *part. p.* 72.), apprendre aux hommes que les sacrements » sont des actions instituées de Dieu, et que les choses ne » sont sacrements que dans le temps de l'usage ainsi établi; » mais que dans l'usage établi de cette communion, Jésus- » Christ est véritablement et substantiellement présent, vrai- » ment donné à ceux qui reçoivent le corps et le sang de » Jésus-Christ; par où Jésus-Christ temoigne qu'il est en » eux, et les fait ses membres. »

19. Changement que fit Melancton dans la Confession saxonique, aux articles de celle d'Ausbourg et de Smalcalde.

Melancton évite de mettre ce qu'il avoit mis à Ausbourg, « que le corps et le sang sont vraiment donnés avec le pain » et le vin, » et encore plus ce que Luther avoit ajouté à Smalcalde, « que le pain et le vin sont le vrai corps et le » vrai sang de Jésus-Christ, qui ne sont pas seulement don- » nés et reçus par les chrétiens pieux, mais encore par les » impies. » Ces importantes paroles, que Luther avoit choisies avec tant de soin pour expliquer sa doctrine, quoique signées par Melancton à Smalcalde, comme on a vu, furent retranchées par Melancton même de sa Confession saxonique. Il semble qu'il ne vouloit plus que le corps de Jésus-Christ fût pris par la bouche avec le pain, ni qu'il fût reçu substantiellement par les impies, encore qu'il ne niât pas une présence substantielle où Jésus-Christ vînt à ses fidèles, non-seulement par sa vertu et par son esprit, mais encore en sa propre chair et en sa propre substance, détaché néanmoins *du pain* et du vin : car il falloit que l'Eucharistie produisît encore cette nouveauté, et que, selon la prophétie du saint

vieillard Siméon, Jésus-Christ y fût dans les derniers siècles en *butte aux contradictions* (Luc II. 34.), comme sa divinité et son incarnation l'avoient été dans les premiers.

20. L'article de l'Eucharistie dans la Confession de Virtemberg.

Voilà comme on répétoit la Confession d'Ausbourg et la doctrine de Luther dans la Confession saxonique. La confession de Virtemberg ne s'éloigne pas moins de celle d'Ausbourg, ni des articles de Smalcalde. Elle dit *que le vrai corps et le vrai sang distribués dans l'Eucharistie*, et rejette ceux qui disent *que le pain et le vin sont des signes du corps et du sang de Jésus-Christ absent* (Conf. Virtemb. cap. de Euch. ibid. p. 115.). Elle ajoute « qu'il est au pouvoir de Dieu d'anéantir » la substance du pain, ou de la changer en son corps; mais » que Dieu n'use pas de ce pouvoir dans la Cène, et que le » vrai pain demeure avec la vraie présence du corps. » Elle établit manifestement la concomitance, en décidant « qu'encore que Jésus-Christ soit distribué tout entier tant dans le » pain que dans le vin de l'Eucharistie, l'usage des deux par» ties ne laisse pas de devoir être universel. » Ainsi elle nous accorde deux choses; l'une que la transsubstantiation est possible, et l'autre que concomitance est certaine : mais encore qu'elle défende la réalité jusqu'à admettre la concomitance, elle ne laisse pas d'expliquer cette parole, *Ceci est mon corps*, par celle d'Ézéchiel qui dit, *Celle-là est Jérusalem*, en montrant la représentation de cette ville.

21. La confusion où l'on tombe quand on s'abandonne à ses propres pensées.

C'est ainsi que tout se confond, lorsqu'on sort du droit sentier pour suivre ses propres idées. Comme les défenseurs du sens figuré reçoivent quelque impression du sens littéral, ainsi les défenseurs du sens littéral sont quelquefois éblouis par les trompeuses subtilités du sens figuré. Au reste il ne s'agit pas ici de savoir si, à force de raffiner sur des expressions différentes de tant de Confessions de foi, on trouvera quelque moyen violent de les réduire à un sens conforme. Il me suffit de faire observer combien de peine ont eue à se con-

tenter de leurs propres Confessions de foi ceux qui ont quitté la foi de l'Église.

Les autres articles de ces Confessions de foi ne sont pas moins remarquables que celui de l'Eucharistie.

22. Dieu ne veut pas le péché. Article mieux expliqué dans la Confession saxonique, qu'on n'avoit fait dans celle d'Ausbourg.

La Confession saxonique reconnoît que « la volonté est libre ; que Dieu ne veut point le péché, ni ne l'approuve, ni n'y coopère : mais que la libre volonté des hommes et des diables est cause de leur péché et de leur chute (P. 53.). » Il faut louer Melancton d'avoir ici corrigé Luther, et de s'être corrigé lui-même plus clairement qu'il n'avoit fait dans la Confession d'Ausbourg.

23. La coopération du libre arbitre.

Nous avons déjà remarqué qu'il n'avoit reconnu à Ausbourg l'exercice du libre arbitre que dans les actions de la vie civile, et que depuis il l'avoit étendu même aux actions chrétiennes. C'est ce qu'il commence à nous découvrir plus clairement dans la Confession saxonique (*Cap. de rem. pecc. de lib. arb. etc. Synt. Gen. II. part. p.* 54. 60, 61. *etc.*) : car après avoir expliqué la nature du libre arbitre et le choix de la volonté, et avoir aussi expliqué qu'elle ne suffit pas seule pour les œuvres que nous appelons surnaturelles, il repète par deux fois que *la volonté, après avoir seçu le Saint-Esprit, ne demeure pas oisive,* c'est-à-dire, qu'elle n'est pas sans action ; ce qui semble lui donner, comme fait aussi le concile de Trente, une action libre sous la conduite du Saint-Esprit qui la meut intérieurement.

24. Doctrine de Melancton sur la coopération du libre arbitre. Demi-pélagianisme.

Et ce que Mélancton nous donne à entendre dans cette Confession de foi, il l'explique plus clairement dans ses lettres; car il en vient jusqu'à reconnoître dans les œuvres surnaturelles la volonté humaine, selon l'expression de l'école, *comme un agent partial,* agens partiale (Lib. IV. ep. 240.);

'est-à-dire que l'homme agit avec Dieu, et que des deux il e fait un agent total. C'est ainsi qu'il s'en étoit expliqué dans a conférence de Ratisbonne en 1541. Et encore qu'il sentit bien que cette manière de s'expliquer déplairoit aux siens, il ne laissa pas de passer outre, *à cause,* dit-il, *que la chose est véritable.* Voilà comme il revenoit des excès que Luther lui avoit appris, encore que Luther y eût persisté jusqu'à la fin. Mais il s'explique plus amplement sur cette matière dans une lettre écrite à Calvin. « J'avois, dit-il (*Ep. Mel. inter. ep. Calv. p.* 384.), un ami qui en résonnant sur la prédestination, croyoit également ces deux choses, et que tout arrive » parmi les hommes comme l'ordonne la Providence, et qu'il » y a néanmoins de la contingence. Il avouoit cependant qu'il » ne pouvoit pas concilier ces choses. Pour moi qui tiens, » poursuit-il, que Dieu n'est pas la cause du péché, et ne veut » pas le péché je reconnois cette contingence dans l'infirmité » de notre jugement, afin que les ignorants confessent que David » est tombé, de lui-même et par sa propre volonté dans le péché; » qu'il pouvoit conserver le Saint-Esprit qu'il avoit en lui, et » que dans ce combat il faut reconnoître quelque action de la » volonté. » Ce qu'il confirme par un passage de saint Basile, où il dit : *Ayez seulement la volonté, et Dieu vient à vous.* Par où Melancton sembloit insinuer, non-seulement que la volonté agit, mais qu'elle commence ; ce que saint Basile rejette en d'autres endroits, et ce qu'il ne me paroît pas que Melancton ait jamais assez rejeté, puisque même nous avons vu qu'il avoit coulé un mot dans la Confession d'Ausbourg, où il sembloit insinuer que le grand mal est de dire, non que la volonté puisse commencer, mais qu'elle puisse *achever* par elle-même l'œuvre de Dieu (*Conf. Aug. art.* XVIII. Ci-dessus. *liv.* III. *n.* 19. 20.).

25. L'exercice du libre arbitre clairement reconnu par Melancton dans les opérations de la Grâce.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il reconnoissoit l'exercice du libre arbitre dans les opérations de la Grâce ; puisqu'il avouoit si clairement que David pouvoit conserver le Saint-Esprit quand il le perdit, comme il pouvoit le perdre quand

il le conserva : mais encore que ce fût là son sentiment, il n'osa le déclarer nettement dans la Confession saxonique : trop heureux de le pouvoir insinuer doucement par ces paroles, *la volonté n'est pas oisive, ni sans action.*

C'est que Luther avoit tellement foudroyé le libre arbitre, et avoit laissé dans sa secte une telle aversion pour son exercice, que Melancton n'osoit dire qu'en tremblant ce qu'il en croyoit, et que ses propres Confessions de foi étoient ambiguës.

26. Sa doctrine condamnée par ses confrères.

Mais toutes ses précautions ne le sauvèrent pas de la censure. Illyric et ses sectateurs ne lui purent souffrir ce petit mot qu'il avoit mis dans la Confession saxonique, *que la volonté n'étoit pas oisive, ni sans action.* Il condamnèrent cette expression dans deux assemblées synodales, avec le passage de saint Basile dont nous avons vu que Melancton se servoit.

Cette condamnation est insérée dans le livre de la Concorde (*P.* 5. 82. 680.). Tout l'honneur qu'on fait à Melancton, c'est de ne le pas nommer, et de condamner ses expressions sous le nom général de nouveaux auteurs, ou sous le nom des papistes et des scolastiques. Mais qui considérera avec quel soin on a choisi les expressions de Melancton pour les condamner, verra bien que c'est à lui qu'on en vouloit, et les Luthériens de bonne foi en sont d'accord.

27. Confusion des nouvelles sectes.

Voilà donc enfin ce que c'est que les nouvelles sectes. On s'y laisse prévenir contre les dogmes certains dont on prend de fausses idées. Ainsi Melancton s'étoit emporté d'abord avec Luther contre le libre arbitre, et n'en vouloit reconnoître aucune action dans les œuvres surnaturelles. Convaincu de son erreur il penche à l'extrémité opposée : et loin d'exclure l'action du libre arbitre, il se porte à lui attribuer le commencement des œuvres surnaturelles. Quand il veut un peu revenir à la vérité, et dire que le libre arbitre a son action dans les *ouvrages* de la Grâce, il se trouve condamné par les siens.

es sont les agitations et les embarras où l'on tombe en se-
ant le joug salutaire de l'autorité de l'Église.

28. Doctrine des Luthériens qui se contredit elle-même.

lais encore qu'une partie des Luthériens ne veuille pas re-
oir ces termes de Melancton : La volonté n'est pas *sans*
on dans les opérations de la grâce; je ne sais comment ils
vent nier la chose, puisqu'ils confessent tous d'un commun
ord que l'homme qui est sous la grâce la peut rejeter et la
dre.

'est ce qu'ils ont assuré dans la Confession d'Ausbourg;
t ce qu'ils ont répété dans l'Apologie; c'est ce qu'ils ont
nouveau décidé et inculqué dans le livre de la Concorde
675. *etc.*) : de sorte qu'il n'y a rien de plus certain parmi
. D'où il paroît qu'ils reconnoissent, avec le concile de
nte, le libre arbitre agissant sous l'opération de la grâce
u'à la pouvoir rejeter; ce qu'il est bon de remarquer à
se de quelques-uns de nos Calvinistes, qui, faute de bien
endre l'état de la question, nous font un crime d'une doc-
e qu'ils ne laissent pas de supporter dans leurs frères les
hériens.

rticle considérable de la Confession saxonique sur la distinction des péchés mortels et véniels.

l y a encore dans la Confession saxonique un article d'au-
t plus considérable, qu'il renverse un des fondements de
ouvelle Réforme. Elle ne veut pas reconnoître que la dis-
tion des péchés entre les mortels et les véniels soit ap-
ée sur la nature du péché même : mais ici les théologiens
Saxe confessent, avec Melancton, qu'il y a deux sortes de
hés : « les uns qui chassent du cœur le Saint-Esprit et les
tres qui ne le chassent pas » (P. 75.). Pour expliquer la
re de ces péchés différents, on remarque deux genres de
étiens, « dont les uns répriment la convoitise, et les autres
i obéissent. Dans ceux qui la combattent, poursuit-on, le
éché n'est pas régnant, il est VÉNIEL; il ne nous fait pas
rdre le Saint-Esprit; il ne renverse pas le fondement, et
est pas contre la conscience. » On ajoute, *que ces sortes*
échés sont couverts; c'est-à-dire qu'ils ne sont pas impu-

tés, *par la miséricorde de Dieu*. Selon cette doctrine, il es certain que la distinction des péchés mortels et véniels ne consiste pas seulement en ce que Dieu pardonne les uns, e ne pardonne pas les autres, comme on le dit ordinairement dans la prétendue Réforme; mais qu'elle vient de la nature de la chose. Or, il n'en faut pas davantage pour condamner la doctrine de la justice imputative; puisqu'il demeure pour constant que, malgré les péchés où le juste tombe tous le jours, le péché ne règne pas en lui, mais plutôt que la charit y règne et par conséquent la justice : ce qui suffit de soi même pour le faire nommer vraiment juste : puisque la chos est dénommée par ce qui prévaut en elle. D'où il s'ensu que, pour expliquer la justification gratuite, il n'est pas né cessaire de dire que nous soyons justifiés par imputation, qu'il faut dire plutôt que nous sommes vraiment justifiés pa une justice qui est en nous, mais que Dieu nous donne.

30. Le mérite des œuvres dans la Confession de Virtemberg.

Je ne sais pourquoi Melancton ne mit pas dans la Confession saxonique ce qu'il avoit mis dans la Confession d'Ausbourg et dans l'Apologie sur le mérite des bonnes œuvres. Mais il ne faut pas conclure de là que les Luthériens eussent rejeté cette doctrine ; puisqu'on trouve dans le même temps un chapitre de la Confession de Virtemberg, où il est di « que les bonnes œuvres doivent être nécessairement prati» quées ; et que, par la bonté gratuite de Dieu, elles MÉRITENT » leurs récompenses corporelles et spirituelles » (*Confes Virt. cap. de bonis operib. ibid. p.* 106.). Ce qui fait voir, en passant, que la nature du mérite s'accorde parfaitement ave la grâce.

31. La conférence de Vormes pour concilier les deux religions. Division des Luthériens.

(1557.). En 1557 il se fit à Vormes, par l'ordre de Charles V une nouvelle assemblée (1) pour concilier les religions. Pflu-

(1) Cette conférence se tint au mois d'août 1557, par les soins de Ferdinand, successeur de Charles V, son frère. Quoique ce prince eût abdiqué en faveur de Ferdinand, dès l'année 1556, cependant celui-ci ne fut reconnu

gius, l'auteur de l'*Interim*, y présidoit. M. Burnet, toujours attentif à tirer tout à l'avantage de la nouvelle Réforme, en fait un récit abrégé, où il représente les Catholiques comme gens qui « ne pouvant vaincre leurs ennemis, les divisent, » et les animent les uns contre les autres dans des matières » peu importantes » (*Burn. II. part. liv.* II. *p.* 551.). Mais le récit de Melancton va découvrir le fond de l'affaire (*Mel. lib.* I. *ep.* 70. *Ejusdem. ep. ad Alber. Hardenb. et ad Bulling. apud Hosp. an.* 1557. 250.). Dès que les docteurs protestants nommés pour la conférence, furent arrivés à Vormes, les ambassadeurs de leurs princes les assemblèrent, pour leur dire, de la part des mêmes princes, qu'il falloit, avant toutes choses, et avant de conférer avec les Catholiques, « s'accor- » der entre eux, et en même temps condamner quatre sortes » d'erreurs : 1. celle de Zuingliens; 2. celle d'Osiandre sur » la justification ; 3. la proposition qui assure que les bonnes » œuvres sont nécessaires au salut; 4. et enfin l'erreur de » ceux qui avoient reçu les cérémonies indifférentes. » Ce dernier article regardoit nommément Melancton ; et c'étoit Illyric, avec sa cabale, qui le proposoit. Melancton avoit été averti de ses desseins, et il écrivit durant le voyage, à son ami Camerarius, « qu'à table et parmi les verres, on dressoit certains articles préliminaires qu'on prétendoit faire signer à lui et à Brentius » (*Lib.* IV. 468. *et seq.*). Il étoit alors fort uni avec le dernier, et il représente Illyric, ou quelqu'un de cette cabale *comme une furie qui alloit de porte en porte* animer le monde. On croyoit aussi, dans le parti, Melancton assez favorable aux Zuingliens, et Brentius à Osiandre. Le même Melancton paroissoit porté pour la nécessité des bonnes œuvres; et toute cette entreprise le regardoit visiblement avec ses amis. Ce n'étoit donc pas jusques ici les Catholiques qui travailloient à diviser les Protestants. Ils se divisoient assez d'eux-mêmes; et ce n'étoit pas, comme le prétend M. Burnet, *sur des matières peu importantes* ; puisqu'à la réserve de la question sur les choses indifférentes, tout le reste, où il s'agissoit de la présence réelle, de la justification

...pereur qu'en 1558 : mais il géroit les affaires de l'Empire, en qualité de roi des Romains. (*Édit. de Versailles.*)

monstrueuse d'Osiandre, et de la manière dont on jugeroit les bonnes œuvres nécessaires, étoit de la dernière conséquence.

32. Les Luhériens condamnent tout d'une voix la nécessité des bonnes œuvres pour le salut.

Sur le premier de ces points, Melancton demeuroit d'accord que les *Zuingliens méritoient d'être condamnés aussi bien que les Papistes*; sur le second, qu'Osiandre n'étoit pas moins digne de censure ; sur le troisième, que de cette proposition *les bonnes œuvres sont nécessaires au salut*, il en falloit retrancher le dernier mot (*Loc. sup. cit.*); de manière que les bonnes œuvres, malgré l'Évangile qui crie que sans elles on n'a point de part au royaume de Dieu, demeuroient *nécessaires* à la vérité, mais non pas *pour le salut*. Et au lieu que M. Burnet nous a dit que les Protestants admettoient tout d'une voix cette nécessité des bonnes œuvres pour être sauvé (*Voyez* ci-dessus, *liv.* VII. *n* 108.), nous la voyons au contraire également rejetée par les ennemis de Melancton et par lui-même, c'est-à-dire par les deux partis des Protestants d'Allemagne.

33. Osiandre épargné par les Luthériens.

Pour ce qui regarde Osiandre, Brentius ne manqua pas d'en prendre le parti, non pas en défendant la doctrine qu'on lui imputoit, mais en soutenant qu'on n'entendoit pas la pensée de cet auteur, quoique Osiandre l'eût expliquée si nettement, que ni Melancton, ni personne n'en doutoit. Il paroissoit donc bien aisé, parmi les Luthériens, de convenir des condamnations que demandoit Illyric avec ses amis; mais Melancton les empêcha, craignant toujours d'exciter de nouveaux troubles dans la Réforme qui, à force de se diviser, sembloit devoir s'en aller par pièces.

34. Les divisions des Luthériens éclatent. Les Catholiques tâchent d'en profiter pour leur salut.

Ces disputes des Protestants vinrent bientôt aux oreilles des Catholiques; car Illyric et ses amis faisoient grand bruit, non-seulement à Vormes, mais encore dans toute l'Alle-

magne. Le dessein des Catholiques étoit de presser dans la conférence, la nécessité de déférer aux jugements de l'Église, pour mettre fin aux disputes qui s'élèvent parmi les Chrétiens; et les contestations des Protestants venoient très à propos pour ce dessein, puisqu'elles faisoient paroître qu'eux-mêmes, qui disoient que l'Écriture étoit claire et pleinement suffisante pour tout régler, s'accordoient si peu, et n'avoient pu encore trouver le moyen de terminer entre eux la moindre dispute. La foiblesse de la Réforme, si prompte à produire des difficultés, et si impuissante pour les résoudre, paroissoit visible. Alors Illyric et ses amis, pour faire voir aux Catholiques qu'ils ne manquoient pas de force pour condamner les erreurs nées dans le parti protestant, firent voir aux députés catholiques, un modèle qu'ils avoient dressé des condamnations que leurs compagnons avoient rejetées; ainsi la division éclata d'une manière à ne pouvoir être cachée. Les Catholiques ne voulurent plus continuer les conférences, où aussi bien on n'avançoit rien, et laissèrent les Illyriciens disputer avec les Melanctonistes, comme saint Paul laissa les Pharisiens et les Saducéens (*Act.* XXIII. 6.), en tirant tout le profit qu'il avoit pu de leurs dissensions connues.

55. Triomphe d'Osiandre dans la Prusse. Conversion mémorable de Staphyle.

On attendoit dans la Prusse quelque chose de vigoureux, et quelque ferme décision contre Osiandre, dont l'insolence ne pouvoit plus être supportée. Il témoignoit ouvertement faire peu d'état de la Confession d'Ausbourg, et de Melancton qui l'avoit dressée, et des mérites de Jésus-Christ même, dont il ne faisoit nulle mention dans la justification des pécheurs (*Chyt. in Sax. lib.* 17. *tit. Osiand. p.* 444. *et seq.*). Quelques théologiens de Konisberg s'opposoient le plus qu'ils pouvoient à sa doctrine, et entre autres, Frédéric Staphyle, un des plus célèbres professeurs en théologie de cette université, qui avoit ouï durant seize ans, Luther et Melancton à Vitemberg (*Ibid.* 448.) : mais comme ils ne gagnoient rien avec leurs doctes ouvrages, et que l'éloquence d'Osiandre entraînoit le monde, ils eurent recours à l'autorité de l'Église

de Vitemberg, et du reste de l'Allemagne protestante. Lorsqu'ils virent qu'au lieu des condamnations précises et vigoureuses dont la foi infirme des peuples avoit besoin, il ne venoit de ce côté là que de timides écrits, dont Osiandre tiroit avantage, ils déplorèrent la faiblesse du parti où il n'y avoit nulle autorité contre les erreurs. Staphyle ouvrit les yeux, et retourna au giron de l'Église catholique.

36. Nouvelle formule des Luthériens pour expliquer l'Eucharistie dans l'assemblée de Francfort.

(1558.) L'année suivante, les Luthériens s'assemblèrent à Francfort pour convenir d'une formule sur l'Eucharistie, comme si on n'eût rien fait jusqu'alors. On commença, selon la coutume, en disant qu'on ne faisoit que répéter la Confession d'Ausbourg. On y ajoutoit néanmoins que « Jésus-Christ étoit » donné dans l'usage du sacrement vraiment et substantielle- » ment, et d'une manière vivifiante; que ce sacrement con- » tenoit deux choses, c'est-à-dire le pain et le corps; et que » c'est une invention des moines, ignorée par toute l'anti- » quité, de dire que le corps nous soit donné dans l'espèce » du pain » (*Hosp. f.* 264.).

Etrange confusion ! L'on ne faisoit, disoit-on, que répéter la Confession d'Ausbourg; et cependant cette expression que l'on condamnoit à Francfort, que *le corps fût présent sous les espèces*, se trouve dans une des éditions de cette même Confession qu'on se vantoit de répéter, et encore dans l'édition qu'on reconnoissoit à Francfort même pour si véritable, qu'encore aujourd'hui, dans les livres rituels dont se sert l'Église française de cette ville, nous lisons l'article x de la Confession d'Ausbourg couché en ces termes : *Qu'on reçoit le corps et le sang sous les espèces du pain et du vin.*

37. La question de l'ubiquité fait tourner Melancton vers les Sacramentaires.

(1559.) Mais la grande affaire du temps parmi les Luthériens, fut celle de l'ubiquité, que Vestphale, Jacques-André Smidelin, David Chytré et les autres, établissoient de toutes leurs forces. Melancton leur opposoit deux raisons qui ne pouvoient pas être plus convaincantes : l'une, que cette doc-

rine confondoit les deux natures de Jésus-Christ, le faisant mmense non-seulement selon sa divinité, mais encore selon on humanité, et même selon son corps ; l'autre, qu'elle déruisoit le mystère de l'Eucharistie, à qui on ôtoit tout ce qu'il avoit de particulier, si Jésus-Christ comme homme, n'y toit présent que de la même manière qu'il l'est dans le bois u dans les pierres. Ces deux raisons faisoient regarder à Meancton la doctrine de l'ubiquité avec horreur; et l'aversion qu'il en avoit, lui faisoit insensiblement tourner sa confiance lu côté des défenseurs du sens figuré. Il entretenoit un commerce particulier avec eux, principalement avec Calvin. Mais l est certain qu'il ne trouvoit pas dans ses sentiments ce qu'il lésiroit.

38. Incompatibilité des sentiments de Melancton et de Calvin.

Calvin soutenoit opiniâtrément qu'un fidèle régénéré une ois ne pouvoit perdre la grâce : et Melancton convenoit avec es autres Luthériens que cette doctrine étoit condamnable et mpie (*Lib.* I. *Ep.* 70.). Calvin ne pouvoit souffrir la nécesité du Baptême : et Melancton ne voulut jamais s'en déparir. Calvin condamnoit ce que disoit Melancton sur la coopération du libre arbitre : et Melancton ne croyoit pas pouvoir 'en dédire.

On voit assez qu'ils n'étoient nullement d'accord sur la préestination; et quoique Calvin répétât sans cesse que Melancton e pouvoit pas s'empêcher d'être, dans son cœur, de même entiment que lui, il n'a jamais rien tiré de Melancton sur ce ujet là.

39. Si Melancton étoit calviniste sur l'Eucharistie.

Pour ce qui regarde la Cène, Calvin se vante partout que lelancton étoit de son avis : mais comme il ne produit aucune arole de Melancton qui le dise clairement, et qu'au contraire l'accuse dans toutes ses lettres et dans tous ses livres de ne 'être jamais assez expliqué sur ce sujet, je crois qu'on peut outer raisonnablement de ce qu'avance Calvin; et il me emble que ce qu'on peut dire avec le plus de vraisemblance, 'est que ces deux auteurs ne s'entendoient pas bien l'un

l'autre; Melancton étant ébloui des termes de propre substance que Calvin affectoit partout, comme nous verrons; et Calvin aussi tirant à lui les paroles où Melancton séparoit le pain d'avec le corps de notre Seigneur, sans néanmoins prétendre par là déroger à la présence substantielle qu'il reconnoissoit dans les fidèles communiants.

S'il en falloit croire Peucer, le gendre de Melancton, son beau-père étoit un pur Calviniste. Peucer le devint lui-même, et souffrit beaucoup dans la suite à cause des intelligences qu'il entretint avec Bèze pour introduire le calvinisme dans la Saxe. Il se faisoit un honneur de suivre les sentiments de son beau-père, et il a fait des livres exprès où il raconte ce qu'il lui a dit en particulier sur ce sujet (*Peuc. narr. hist. de sent. Mel. It. hist. carcer. etc.*). Mais sans attaquer la foi de Peucer, il pourroit, dans un matière qu'on avoit rendue si fertile en équivoques, n'avoir pas assez entendu les paroles de Melancton, et les avoir accommodées à ses préventions.

Après tout, il m'importe peu de savoir ce qu'aura pensé Melancton. Plusieurs Protestants d'Allemagne, plus intéressés que nous en cette cause, ont entrepris sa défense ; et la bonne foi m'oblige à dire en leur faveur que je n'ai trouvé nulle part dans les écrits de cet auteur, qu'on ne reçoive Jésus-Christ que par la foi ; ce qui est pourtant le vrai caractère du sens figuré: Je ne vois pas non plus qu'il ait jamais dit avec ceux qui le soutiennent, que les indignes ne reçussent pas le vrai corps et le vrai sang; et au contraire il me paroît qu'il a persisté en ce qui fut arrêté sur ce sujet dans l'accord de Vitemberg. (*Ci-dessus, lib.* IV. *n.* 23.).

40. Melancton n'ose parler.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la crainte qu'avoit Melancton d'augmenter les divisions scandaleuses de la nouvelle Réforme, où il ne voyoit aucune modération, il n'osoit presque plus parler qu'en termes si généraux, que chacun y pouvoit entendre ce qu'il vouloit. Les Sacramentaires l'accommodoient peu : les Luthériens couroient tous à l'ubiquité. Brentius, le seul presque des Luthériens, qui avoit gardé avec lui une parfaite union, se rangeoit de ce parti-là : ce

prodige de doctrine gagnoit insensiblement dans toute la secte. Il eût bien voulu parler, et il ne savoit que dire ; tant il trouvoit d'opposition à ce qu'il croyoit être la vérité. « Puis- » je, disoit-il, expliquer la vérité tout entière dans le pays » où je suis, et la cour le souffriroit-elle » ? A quoi il ajoutoit souvent : « Je dirai la vérité quand les cours ne m'en » empêcheront point » (*Hospin. ad. an.* 1557. 249. 250.).

Il est vrai que ce sont les Sacramentaires qui le font parler de cette sorte : mais outre qu'ils produisent ces lettres dont ils prétendent avoir les originaux, il n'y a qu'à lire celles que ses amis ont publiées, pour voir que ces discours qu'on lui fait tenir s'accordent parfaitement avec la disposition où l'avoient mis les dissensions implacables de la nouvelle Réforme.

Son gendre, qui conte les faits avec beaucoup de simplicité, nous rapporte qu'il étoit tellement haï des Ubiquitaires, qu'une fois Chytré, un des plus zélés, avoit dit, « qu'il se » falloit défaire de Melancton ; autrement qu'ils auroient en » lui un obstacle éternel à leurs desseins » (*Peuc. hist. carc. Ep. ad. Pal. ad Hosp.* 1559. 260.). Lui-même dans une lettre à l'électeur Palatin dont Peucer fait mention (*Peuc. Aulic.*), dit *qu'il ne vouloit plus disputer contre des gens dont il éprouvoit les cruautés*. Voilà ce qu'il écrivoit quelques mois avant sa mort : « Combien de fois, dit Peucer, et avec combien de » sanglots m'a-t-il expliqué les raisons qui l'empêchoient de » découvrir au public le fond de ses sentiments » ! Mais qui pouvoit le contraindre dans la cour de Saxe où il étoit, et au milieu des Luthériens, si ce n'étoit la cour elle-même, et les violences de ses compagnons ?

41. Triste état de Melancton, et sa mort.

Quel état de ne pouvoir trouver nulle part ni la paix, ni la vérité comme il l'entendoit ! Il avoit quitté l'ancienne Église qui avoit pour elle la succession et tous les siècles précédents. L'Église luthérienne qu'il avoit fondée avec Luther, et qu'il avoit cru le seul asile de la vérité, embrassoit l'ubiquité qu'il détestoit. Les Églises sacramentaires, qu'il avoit crues les plus pures après les luthériennes, étoient pleines d'autres erreurs

qu'il ne pouvoit supporter, et qu'il avait rejetées dans toutes ses Confessions de foi. Il paroissoit qu'on le respectoit dans l'Église de Vitemberg; mais les cruels ménagements auxquels il se voyoit asservi l'empêchoient de dire tout ce qu'il pensoit; et il finit en cet état sa vie malheureuse en l'an 1560.

42. Les Zuingliens condamnés par les Luthériens : et les Catholiques justifiés par cette conduite.

(1560.) Illyric et ses sectateurs triomphèrent par sa mort: l'ubiquité fut établie presque dans tout le luthéranisme, et les Zuingliens furent condamnés par un synode tenu en Saxe dans la ville de Iène (*Hospin.* 1560. *p.* 269.). Melancton avoit empêché qu'on ne prononçât jusqu'alors une pareille sentence. Depuis qu'elle eut été donnée, on ne parla plus dans les écrits contre les Zuingliens que de l'autorité de l'Église, et on vouloit que tout y cédât sans raisonner. On commençoit à connoître dans le principal parti de la nouvelle Réforme, c'est-à-dire, parmi les Luthériens, qu'il n'y avoit que l'autorité de l'Église qui pût retenir les esprits et empêcher les divisions. Aussi voyons-nous que Calvin ne cesse de leur reprocher qu'ils faisoient valoir le nom de l'Église plus que ne faisoient les papistes, et qu'ils alloient contre les principes que Luther avoit établis (*II. def. cont. Vestph.*). Il étoit vrai; et les Luthériens avoient à répondre aux mêmes raisonnements que tout le parti protestant avoit opposés à l'Église catholique et à son concile. Ils objectoient à l'Église, qu'elle se rendoit juge en sa propre cause et que le Pape avec ses évêques étoient tout ensemble accusés, accusateurs, et juges (*Cav. Ep. p.* 324. *ad Ill. Germ. Princ. II. défens. cont. Vest. opusc.* 286.). Les Sacramentaires en disoient autant aux Luthériens qui les condamnoient (*Hospin. an.* 1560. 269. *et seq.*). Tout le corps des Protestants disoit à l'Église, que leurs pasteurs devoient être assis avec tous les autres dans le concile qui se tiendroit pour juger les questions de la foi; qu'autrement c'étoit préjuger contre eux, sans les avoir entendus. Les Sacramentaires faisoient le même reproche aux Luthériens (*Hospin. an.* 1560. 270. 271.), et leur soutenoient *qu'en s'attribuant* l'autorité de les condamner sans appeler

leurs pasteurs dans les séances, ils commençoient à faire eux-mêmes ce qu'ils avoient appelé une tyrannie dans l'Église romaine. Il paroissoit clairement qu'il en falloit enfin venir à imiter l'Église catholique, comme celle qui savoit seule la vraie manière de juger les questions de la foi ; et il paroissoit en même temps, par les contradictions où tomboient les Luthériens en suivant cette manière, qu'elle n'appartenoit pas aux novateurs, et ne pouvoit subsister que dans un corps qui l'eût pratiquée dès l'origine du christianisme.

43. Assemblée des Luthériens à Naümbourg, pour convenir sur la Confession d'Ausbourg.

(1561.) En ce temps on voulut choisir entre toutes les éditions de la confession d'Ausbourg celle qu'on réputeroit pour authentique. C'étoit une chose surprenante, qu'une Confession de foi qui faisoit la règle des Protestants d'Allemagne et de tout le Nord, et qui avoit donné le nom à tout le parti, eût été publiée en tant de manières, et avec des diversités si considérables à Vitemberg et ailleurs, à la vue de Luther et de Melancton, sans qu'on se fût avisé de concilier ces variétés. Enfin en 1561, trente ans après cette confession, pour mettre fin aux reproches qu'on faisoit aux Protestants, de n'avoir point encore de confession fixe, ils s'assemblèrent à Naümbourg, ville de Thuringe, où ils choisirent une édition (*Act. conv. Naümb. apud Hosp.* 1561. 280. *et seq.*) : mais en vain ; parce que toutes les autres éditions ayant été imprimées par autorité publique, on n'a jamais pu les abolir, ni empêcher que les uns ne suivissent l'une, et les autres l'autre, comme il a été dit ailleurs (*Ci-dessus. liv.* III.).

Bien plus, l'assemblée de Naümbourg, en choisissant une édition, déclara expressément qu'il ne falloit pas croire pour cela qu'elle eût improuvé les autres, principalement celle qui avoit été faite à Vitemberg en 1540 sous les yeux de Luther et de Melancton, et dont aussi on s'étoit servi publiquement dans les écoles des Luthériens, et dans les conférences avec les Catholiques.

Enfin on ne peut pas même bien décider laquelle de ces éditions fut préférée à Naümbourg. Il semble plus vraisemblable que c'est celle qui est imprimée avec le consentement

de presque tous les princes, à la tête du livre de la Concorde : mais cela même n'est pas certain, puisque nous avons fait voir quatre éditions de l'article de la Cène également reconnues dans le même livre. Si d'ailleurs on y a ôté le mérite des bonnes œuvres dans la Confession d'Ausbourg, nous avons vu qu'il y est resté dans l'apologie (*Ci-dessus. liv.* 3.); et cela même est une preuve de ce qui étoit originairement dans la confession, puisqu'il est certain que l'apologie n'étoit faite que pour l'expliquer et pour la défendre.

Au reste les dissensions des Protestants sur le sens de la Confession d'Ausbourg furent si peu terminées dans l'assemblée de Naümbourg, qu'au contraire l'électeur Palatin Frideric, qui en étoit un des membres, crut ou fit semblant de croire qu'il trouvoit dans cette confession la doctrine zuinglienne qu'il avoit nouvellement embrassé (*Hosp.* 1561. 281.): de sorte qu'il fut Zuinglien, et demeura tout ensemble de la Confession d'Ausbourg, sans se mettre en peine de Luther.

44. Railleries des Zuingliens.

C'est ainsi que tout se trouvoit dans cette Confession. Les Zuingliens malins et railleurs l'appeloient *la boîte de Pandore,* d'où sortoit le bien et le mal ; *la pomme de discorde* entre les déesses ; *une chaussure à tous pieds* ; un grand et vaste *manteau où Satan se pouvoit cacher aussi bien que Jésus-Christ.* (Hosp. ibid.) Ces Messieurs savoient tous les proverbes ; et rien n'étoit oublié pour se moquer des sens différents que chacun trouvoit dans la Confession d'Ausbourg. Il n'y avoit que l'ubiquité qu'on n'y trouvoit pas ; et ce fut cependant cette ubiquité, dont on fit parmi les Luthériens un dogme authentiquement inséré dans le livre de la Concorde.

45. L'ubiquité établie.

Voici ce que nous trouvons dans la partie de ce livre qui a pour titre : *Abrégé des articles controversés parmi les théologiens de la Confession d'Ausbourg.* Dans le chapitre VII, intitulé, de la Cène du Seigneur : « La droite de Dieu est par» tout, et Jésus-Christ y est uni vraiment et en effet selon » son humanité » (*Lib. Concord. p.* 600.). Et encore plus expressément dans le chapitre VIII, intitulé, de la personne

de Jésus-Christ, où on explique ce que c'est que cette majesté attribuée au Verbe incarné dans les Écritures : là nous lisons ces paroles : « Jésus-Christ non-seulement comme » Dieu, mais encore comme homme, sait tout, peut tout, » et est présent à toutes les créatures. » Cette doctrine est étrange. Il est vrai que la sainte âme de Jésus-Christ peut tout ce qu'elle veut dans l'Église, puisqu'elle ne veut rien que ce que veut la divinité qui la gouverne. Il est vrai que cette sainte âme sait tout ce qui regarde le monde présent; puisque tout y a rapport au genre humain, dont Jésus-Christ est le Rédempteur et le juge, et que les anges mêmes, qui sont les ministres de notre salut, relèvent de sa puissance. Il est vrai que Jésus-Christ se peut rendre présent où il lui plaît, même selon son humanité, et selon son corps et son sang : mais que l'âme de Jésus-Christ sache ou puisse savoir tout ce que Dieu sait, c'est attribuer à la créature une science ou une sagesse infinie, et l'égaler à Dieu même. Que la nature humaine de Jésus-Christ soit nécessairement partout où Dieu est, c'est lui donner une immensité qui ne lui convient pas, et abuser manifestement de l'union personnelle : car par la même raison il faudroit dire que Jésus-Christ comme homme est dans tous les temps; ce qui seroit une extravagance trop manifeste, mais néanmoins qui suivroit aussi naturellement de l'union personnelle, selon les raisonnements des Luthériens, que la présence de Jésus-Christ dans tous les lieux.

46. Autre déclaration sur l'ubiquité sous le nom de répétition de la confession d'Ausbourg.

On peut voir la même doctrine de l'ubiquité, mais avec plus d'embarras et un plus long circuit de paroles, dans la partie de ce même livre qui a pour titre : « Solide, facile et » nette répétition de quelques articles de la Confession d'Aus-» bourg, dont on a disputé quelque temps parmi quelques » théologiens de cette Confession, et qui sont ici décidés et » conciliés selon la règle et l'analogie de la parole de Dieu, » et la briève formule de notre doctrine chrétienne » (*Solida, plana, etc. Conc.* 628. *c.* VII. *de Cœna. p.* 752 *et seq. c.* VIII. *de pers. Ch. p.* 761 *et seq.* 782 *et seq.*). Attendra qui voudra d'un tel titre la netteté et la brièveté qu'il promet :

pour moi je remarquerai seulement deux choses sur ce mot de répétition : la première, c'est qu'encore qu'il ne soit parlé en nulle manière dans la Confession d'Ausbourg de la doctrine de l'ubiquité qui est ici établie, néanmoins cela s'appelle répétition *de quelques articles de la Confession d'Ausbourg*. On craignoit de faire paroître qu'il y eût fallu ajouter quelque nouveau dogme, et on faisoit passer sous le nom de répétition tout ce qu'on établissoit de nouveau. La seconde, qu'il n'est jamais arrivé dans la nouvelle Réforme qu'on se soit bien expliqué la première fois : il a toujours fallu revenir à des répétitions, qui au fond ne se trouvent pas plus claires que les précédentes.

47. Desseins des Luthériens en établissant l'ubiquité.

Pour ne rien dissimuler de ce qu'il y a d'important dans la doctrine des Luthériens au livre de la Concorde, je me crois obligé de dire qu'ils ne mettent pas l'ubiquité comme le fondement de la présence de Jésus-Christ dans la Cène : il est certain au contraire qu'ils ne font dépendre cette présence que des paroles de l'institution ; mais ils mettent cette ubiquité comme un moyen de fermer la bouche aux Sacramentaires, qui avoient osé assurer qu'il n'étoit pas possible à Dieu de mettre le corps de Jésus-Christ en plus d'un lieu à la fois; ce qui leur paroissoit contraire non-seulement à l'article de la toute-puissance de Dieu, mais encore à la majesté de la personne de Jésus-Christ.

48. Deux mémorables décisions des Luthériens sur la coopération du libre arbitre.

Il faut maintenant considérer ce que disent les Luthériens sur la coopération de la volonté avec la grâce, question si considérable dans nos controverses, qu'on ne lui peut refuser son attention.

Sur cela les Luthériens disent deux choses, qui nous donneront beaucoup de lumière pour finir nos contestations. Je les vais proposer avec autant d'ordre et de netteté qu'il me sera possible ; et je n'oublierai rien pour soulager l'esprit du lecteur, qui se pourroit trouver confondu dans la subtilité de ces questions.

ıe des Luthériens, que nous sommes sans action dans la conversion.

ière chose que font les Luthériens pour expliquer ion de la volonté avec la grâce, est de distinguer de la conversion d'avec ses suites; et après avoir ue la coopération de l'homme n'a point lieu dans on du pécheur, ils ajoutent que cette coopération ıent être reconnue dans les bonnes œuvres que ıs dans la suite (*Conc. p.* 582. 673. 680. 681.

ju'il est assez difficile de bien comprendre ce qu'ils ·e : car la coopération qu'ils excluent du moment version est expliquée en certains endroits d'une ui semble n'exclure que *la coopération qui se fait opres forces naturelles et de nous-mêmes,* ainsi que t Paul (*P.* 656. 662. 668. 674. 678. 687. *et seq.*). ıt, nous sommes d'accord : mais en même temps oyons pas quel besoin on avoit de distinguer entre t de la conversion et toute sa suite; puisque dans ıite, non plus que dans le moment de la conver- mme n'opère ni ne coopère que par la grâce de

a donc rien de plus ridicule que de dire avec les ıs, qu'au moment de la conversion *l'homme n'agit ntage qu'une pierre ou de la boue* (Conc. p. 662.); ı moment de sa conversion, on ne peut nier qu'il ne ;e à se repentir, à croire, à espérer, à aimer par une ritable; ce qu'un tronc et une pierre ne peuvent

ıst clair que l'homme qui se repent, qui croit et qui ·faitement, se repent, croit et aime avec plus de ais non pas au fond d'une autre manière que lors- mence à se repentir, à croire et à aimer : de sorte n et l'autre état, si le Saint-Esprit opère, l'homme ıvec lui, et se soumet à la grâce par un acte de sa

50. Embarras et contradiction de la doctrine luthérienne.

En effet, il semble que les Luthériens, en excluant coopération du libre arbitre, ne veulent exclure que qu'on voudrait attribuer à nos propres forces. « Lors, dis » ils (*Ibid. p.* 680.), que Luther assure que la volonté » purement passive, et n'agissoit en aucune sorte da » conversion, son intention n'étoit pas de dire qu'il ne s » citât dans notre âme aucun nouveau mouvement, et » ne s'y commençât aucune nouvelle opération; mais se » ment de faire entendre que l'homme ne peut rien de » même, ni par ses forces naturelles. »

C'étoit fort bien commencer : mais ce qui suit n'est p même. Car après avoir dit, ce qui est très-vrai, que » conversion de l'homme est une opération et un do » Saint-Esprit, non-seulement dans quelqu'une de ses » ties, mais en sa totalité, » ils concluent très-mal à p que « le Saint-Esprit agit dans notre entendement, » notre cœur et dans notre volonté comme dans un suje » souffre, l'homme demeurant sans action, et ne faisan » souffrir. »

Cette mauvaise conclusion qu'on tire d'un principe table, fait voir qu'on ne s'entend pas; car il semble au que ce qu'on veut dire, c'est que l'homme ne peut rie lui-même, et que la grâce le prévient en tout, ce qui e une fois est incontestable. Mais il s'ensuit de ce princip nous sommes sans action : cette conséquence s'étend seulement au moment de la conversion, comme le préten les Luthériens, mais encore, contre leur pensée, à tou vie chrétienne; puisque nous ne pouvons non plus p propres forces conserver la grâce que l'acquérir, et quelque état que nous soyons, elle nous prévient en to

51. Conclusion. Que si l'on s'entend, il n'y a plus de dispute coopération.

Je ne sais donc à qui en veulent les Luthériens, qu disent qu'il ne faut pas croire que *l'homme converti c au Saint-Esprit, comme deux chevaux concourent à t un chariot* (Conc. p. 674.) : car c'est là une vérité que

sonne ne leur dispute, puisque l'un de ces chevaux ne reçoit pas de l'autre la force qu'il a ; au lieu que nous convenons que l'homme coopérant n'a point de force que le Saint-Esprit ne lui donne ; et qu'il n'y a rien de plus véritable que ce que disent les Luthériens dans le même endroit, que *lorsqu'on coopère à la grâce, ce n'est point par ses propres forces naturelles, mais par ses forces nouvelles* qui nous sont données par le Saint-Esprit.

Ainsi, pour peu qu'on s'entende, je ne vois plus entre nous aucune ombre de difficulté. Si lorsque les Luthériens enseignent que notre volonté n'agit pas au commencement de la conversion, ils veulent dire seulement que Dieu excite en nous de bons mouvements, qui se font en nous sans nous-mêmes : la chose est incontestable ; et c'est ce qu'on appelle la grâce excitante. S'ils veulent dire que la volonté, lorsqu'elle consent à la grâce, et qu'elle commence par ce moyen à se convertir, n'agit pas de ses propres forces naturelles : c'est encore un point avoué par les Catholiques. S'ils veulent dire qu'elle n'agit point du tout, et qu'elle est purement passive, ils ne s'entendent pas eux-mêmes ; et contre leurs propres principes, ils éteignent toute action et toute coopération, non-seulement dans le commencement de la conversion, mais encore dans toute la suite de la vie chrétienne.

52. Objection des libertins, et difficultés des infirmes sur la coopération.

La seconde chose qu'enseignent les Luthériens sur la coopération de la volonté est encore digne d'être remarquée, parce qu'elle nous découvre clairement dans quel abîme on se jette quand on abandonne la règle.

Le livre de la Concorde tâche d'éclaircir l'objection suivante des libertins, faite sur le fondement de la doctrine luthérienne. « S'il est vrai, disent-ils (*Conc. p.* 669.), comme » on l'enseigne parmi vous, que la volonté de l'homme n'ait » point de part à la conversion des pécheurs, et que le Saint-» Esprit seul y fasse tout, je n'ai que faire de lire ni d'enten-» dre la prédication, ni de fréquenter les sacrements, et » j'attendrai que le Saint-Esprit m'envoie ses dons. »

Cette même doctrine jetoit les fidèles dans d'étranges per-

plexités : car comme on leur apprenoit que d'abord que le Saint-Esprit agissoit en eux, il les tournoit tellement lui seul qu'ils n'avoient rien du tout à faire ; tous ceux qui ne sentoient point en eux-mêmes cette foi ardente, mais seulement des misères et des foiblesses, tomboient dans ces tristes pensées et dans ce doute dangereux, s'ils étoient du nombre des élus, et si Dieu leur vouloit donner son Saint-Esprit.

53. La résolution des Luthériens par huit propositions. Les quatre premières qui contiennent les principes généraux.

Pour satisfaire à ces doutes et des libertins et des chrétiens infirmes qui différoient leur conversion, il n'y avoit point à leur dire qu'ils résistoient au Saint-Esprit dont la grâce les sollicitoit au dedans de se rendre à lui ; puisqu'on leur disoit au contraire que dans ces premiers moments, où il s'agissoit de convertir un pécheur, le Saint-Esprit faisoit tout lui seul, et que l'homme n'agissoit non plus qu'une souche.

Ils prennent donc un autre moyen de faire entendre aux pécheurs, qu'il ne tient qu'à eux de se convertir ; et ils avancent ces propositions (*P.* 669 *et seq.*).

En premier lieu : « Que Dieu veut que tous les hommes se » convertissent, et parviennent au salut éternel. »

En second lieu : « Que pour cela il a ordonné que l'Évan- » gile fût annoncé publiquement. »

En troisième lieu : « Que la prédication est le moyen par » lequel Dieu assemble dans le genre humain une Église dont » la durée n'a point de fin. »

En quatrième lieu : « Que prêcher et écouter l'Évangile » sont les instruments du Saint-Esprit, par lesquels il agit » efficacement en nous, et nous convertit. »

54. Quatre autres propositions pour appliquer les premières.

Après qu'ils ont posé ces quatre propositions générales touchant l'efficace de la prédication, ils en font l'application à la conversion du pécheur par quatre autres propositions plus particulières (*Conc. p.* 669 *et seq.*). Ils disent donc,

En cinquième lieu : « Qu'avant même que l'homme soit » régénéré, il peut lire ou écouter l'Évangile au dehors ; et » que dans ces choses extérieures il a en quelque façon son

ibre arbitre pour assister aux assemblées de l'Église, et y
couter ou n'écouter pas la parole de Dieu. »

En sixième lieu ils ajoutent : « Que par cette prédication,
t par l'attention qu'on y donne, Dieu amollit les cœurs ;
u'il s'y allume une petite étincelle de foi, par laquelle on
mbrasse les promesses de Jésus-Christ; et que le Saint-
Esprit, qui opère ces bons sentiments, est envoyé dans les
œurs par ce moyen. »

En septième lieu ils remarquent : « Qu'encore qu'il soit
éritable que ni le prédicateur, ni l'auditeur ne puissent
ien par eux-mêmes, et qu'il faille que le Saint-Esprit
gisse en nous, afin que nous puissions croire à la parole ;
i le prédicateur, ni l'auditeur ne doivent avoir aucun
loute que le Saint-Esprit ne soit présent par sa grâce,
orsque la parole est annoncée en sa pureté, selon le com-
mandement de Dieu, et que les hommes l'écoutent et la
méditent sérieusement. »

Enfin ils posent en huitième lieu : « Qu'à la vérité cette
présence et ces dons du Saint-Esprit ne se font pas toujours
sentir; mais qu'il n'en faut pas moins tenir pour certain
que la parole écoutée est l'organe du Saint-Esprit, par le-
quel il déploie son efficace dans les cœurs. »

55. La résolution des Luthériens, fondée sur les huit propositions précédentes, est purement demi-pélagienne.

Par là donc la difficulté, selon eux, demeure entièrement
solue tant du côté des libertins que du côté des chrétiens
firmes. Du côté des libertins, parce que par les Iʳᵉ, IIᵉ, IIIᵉ,
, Vᵉ, VIᵉ et VIIᵉ propositions, la prédication attentivement
coutée opère la grâce. Or par la cinquième il est établi que
homme est libre à écouter la prédication : il est donc libre à
donner à lui-même ce par où la grâce lui est donnée ; et
ar là les libertins sont contents.

Et pour les chrétiens infirmes, qui encore qu'ils soient
attentifs à la prédication, ne savent s'ils ont la grâce, à cause
qu'ils ne le sentent pas ; on remédie à leur doute par la hui-
tième proposition, qui leur enseigne qu'il n'est pas permis
de douter que la grâce du Saint-Esprit, quoiqu'on ne la sente
pas, n'accompagne l'attention à la parole : de sorte qu'il ne

LIVRE IX.

EN L'AN 1561. DOCTRINE ET CARACTÈRE DE CALVIN.

SOMMAIRE : Les prétendus Réformés de France commencent à paroître. Calvin en est le chef. Ses sentiments sur la justification, où il raisonne plus conséquemment que les Luthériens . mais comme il raisonne sur de faux principes, il tombe aussi dans des inconvénients plus manifestes. Trois absurdités qu'il ajoute à la doctrine luthérienne : la certitude du salut, l'inamissibilité de la justice, et la justification des petits enfants indépendamment du Baptême. Contradictions sur ce troisième point. Sur le sujet de l'Eucharistie, il condamne également Luther et Zuingle, et tâche de prendre un sentiment mitoyen. Il prouve la réalité plus nécessaire, qu'il ne l'admet en effet. Fortes expressions pour l'établir. Autres expressions qui l'anéantissent. Avantage de la doctrine catholique. On croit nécessaire de parler comme elle, et de prendre ses principes, même en le combattant. Trois confessions différentes des Calvinistes, pour contenter trois différentes sortes de personnes, les Luthériens, les Zuingliens, et eux-mêmes. Orgueil et emportements de Calvin. Comparaison de son génie avec celui de Luther. Pourquoi il ne parut pas au colloque de Poissy. Bèze y présente la Confession de foi des prétendus Réformés : ils y ajoutent une nouvelle et longue explication de leur doctrine sur l'Eucharistie. Les Catholiques s'énoncent simplement et en peu de mots. Ce qui se passa au sujet de la Confession d'Ausbourg. Sentiment de Calvin.

1. Le génie de Calvin : il raffine au delà de Luther.

Je ne sais si le génie de Calvin se seroit trouvé aussi propre à échauffer les esprits, et à émouvoir les peuples, que le fut celui de Luther : mais après les mouvements excités, il s'éleva en beaucoup de pays, principalement en France, au-dessus de Luther même, et se fit le chef d'un parti qui ne cède guère à celui des Luthériens.



Par son esprit pénétrant et par ses décisions hardies, il raffina sur tous ceux qui avoient voulu en ce siècle-là faire une Église nouvelle, et donna un nouveau tour à la Réforme prétendue.

2. Deux points principaux de la Réforme. Calvin raffine sur l'un et sur l'autre.

Elle rouloit principalement sur deux points, sur celui de la justification et sur celui de l'Eucharistie.

Pour la justification, Calvin s'attacha, autant pour le moins que Luther, à la justice imputative, comme au fondement commun de toute la nouvelle Réforme; et il enrichit cette doctrine de trois articles importants.

3. Trois choses que Calvin ajoute à la justice imputative. Et premièrement la certitude du salut.

Premièrement, cette certitude que Luther reconnoissoit seulement pour la justification, fut étendue par Calvin jusqu'au salut éternel; c'est-à-dire, qu'au lieu que Luther vouloit seulement que le fidèle se tînt assuré d'une certitude infaillible qu'il étoit justifié, Calvin voulut qu'il tînt pour certaine avec sa justification sa prédestination éternelle (*Instit. lib.* III. 2. *n.* 16 *et* 24. *c. Antid. Conc. Trid. in sess.* VI. *cap.* 13, 14. *Opusc. p.* 185.) : de sorte qu'un parfait Calviniste ne peut non plus douter de son salut, qu'un parfait Luthérien de sa justification.

4. Mémorable Confession de foi de l'électeur palatin Frédéric III.

De cette sorte, si un Calviniste faisoit sa particulière Confession de foi, il y mettroit cet article : *Je suis assuré de mon salut*. Un d'eux l'a fait. Nous avons dans le recueil de Genève la Confession de foi du prince Frédéric III, comte palatin, et électeur de l'Empire (*Synt. Gen. II. part. p.* 149, 156.). Ce prince, en expliquant son *Credo*, après avoir dit comme il croit au Père, au Fils et au Saint-Esprit, quand il vient à exposer comme il croit l'Église catholique, dit « qu'il » croit que Dieu ne cesse de la recueillir de tout le genre hu- » main par sa parole et son Saint-Esprit, et qu'il croit qu'il » en est et sera éternellement un membre vivant. » Il ajoute

qu'il croit que « Dieu apaisé par la satisfaction de Jésus-
» Christ ne se souviendra d'aucun de ses péchés, ni de toute
» la malice avec laquelle j'aurai, dit-il, à combattre toute
» ma vie; mais qu'il me veut donner gratuitement la justice
» de Jésus-Christ, en sorte que JE N'AIE POINT A APPRÉHENDER
» LES JUGEMENTS DE DIEU. Enfin je sais très-certainement,
» poursuit-il, que je serai sauvé, et que je comparoîtrai avec
» un visage gai devant le tribunal de Jésus-Christ. » Voilà un
bon Calviniste, et voilà les vrais sentiments qu'inspire la
doctrine de Calvin, que ce prince avoit embrassée.

5. Second dogme ajouté par Calvin à la justice imputative : Qu'elle ne se peut jamais perdre.

De là s'ensuivoit un second dogme, c'est qu'au lieu que Luther demeuroit d'accord que le fidèle justifié pouvoit déchoir de la grâce, ainsi que nous l'avons vu dans la Confession d'Ausbourg, Calvin soutient au contraire que la grâce une fois reçue ne se peut plus perdre : ainsi qui est justifié, et qui reçoit une fois le Saint-Esprit, est justifié, et reçoit le Saint-Esprit pour toujours. C'est pourquoi le Palatin mettoit tout à l'heure parmi les articles de sa foi, qu'*il étoit membre vivant et perpétuel de l'Église*. C'est ce dogme, qui est appelé l'inamissibilité de la justice, c'est-à-dire, le dogme où l'on croit que la justice une fois reçue ne se peut plus perdre. Ce mot est si fort reçu dans cette matière, qu'il faut s'y accoutumer comme à un terme consacré qui abrége le discours.

6. Troisième dogme de Calvin : Que le Baptême n'est pas nécesaire au salut.

Il y eut encore un troisième dogme que Calvin établit comme une suite de la justice imputée : c'est que le Baptême ne pouvoit pas être nécessaire à salut, comme le disent les Luthériens.

7. Raisons de Calvin, tirées des principes de Luther, et premièrement sur la certitude du salut.

Calvin crut que les Luthériens ne pouvoient rejeter ces dogmes sans renverser leurs propres principes. Ils veulent que le fidèle soit absolument assuré de sa justification dès qu'il la

demande, et qu'il se confie en la bonté divine; parce que, selon eux, ni l'invocation ni la confiance ne peuvent souffrir le moindre doute. Or l'invocation et la confiance ne regardent pas moins le salut que la justification et la rémission des péchés; car nous demandons notre salut, et nous espérons l'obtenir, autant que nous demandons la rémission des péchés et que nous espérons l'obtenir : nous sommes donc autant assurés de l'un comme de l'autre.

8. Pour l'inamissibilité de la justice.

Que si on croit que le salut ne nous peut manquer, on doit croire en même temps que la grâce ne se peut perdre, et rejeter les Luthériens qui enseignent le contraire.

9. Contre la nécessité du Baptême.

Et si nous sommes justifiés par la seule foi, le Baptême n'est nécessaire ni en effet, ni en vœu. C'est pourquoi Calvin ne veut pas qu'il opère en nous la rémission des péchés, ni l'infusion de la grâce; mais seulement qu'il en soit le sceau, et la marque que nous l'avons obtenue.

10. Suite de la doctrine de Calvin. Que les enfants des fidèles naissent dans la grâce.

Il est certain qu'en disant ces choses, il falloit dire en même temps que les petits enfants étoient en grâce indépendamment du Baptême. Aussi Calvin ne fit-il point de difficulté de l'avouer. C'est ce qui lui fit inventer que les enfants des fidèles naissoient dans l'alliance, c'est-à-dire, dans la sainteté, que le Baptême ne faisoit que sceller en eux : dogme inouï dans l'Église, mais nécessaire à Calvin pour soutenir ses principes.

1. Passage dont Calvin appuie ce nouveau dogme.

Le fondement de cette doctrine étoit, selon lui dans cette promesse faite à Abraham : *Je serai ton Dieu et de ta postérité après toi* (Gen. XVII. 7.). Calvin soutenoit que la nouvelle alliance non moins efficace que l'ancienne, devoit par cette raison passer comme elle de père en fils, et se transmettre par la même voie : d'où il concluoit que *la substance du Bap-*

tême, c'est-à-dire, la grâce et l'alliance, *appartenant aux petits enfants, on ne leur en peut refuser le signe* (Instit. IV. XV. n. 22. XVI. 3. etc. 9. etc.), c'est-à-dire, le sacrement de Baptême : doctrine, selon lui, si assurée, qu'il l'inséra dans le Catéchisme, dans les mêmes termes que nous venons de rapporter (*Dim.* 50.), et en termes aussi forts dans *la forme d'administrer le Baptême*.

12. Pourquoi Calvin est regardé comme l'auteur des trois dogmes précédents.

Quand je regarde Calvin comme l'auteur de ces trois dogmes, je ne veux pas dire qu'il soit absolument le premier qui les ait enseignés; car les Anabaptistes et d'autres encore les avoient déjà soutenus, ou en tout, ou en partie : mais je veux dire qu'il leur a donné un nouveau tour, et a fait voir mieux que personne le rapport qu'ils ont avec la justice imputée.

13. Calvin, posés ces principes, raisonnoit mieux que Luther, mais s'égaroit davantage.

Je crois pour moi qu'en ces trois articles Calvin raisonnoit plus conséquemment que Luther : mais il s'engageoit aussi à de plus grands inconvénients, comme il arrive nécessairement à ceux qui raisonnent sur de faux principes.

14. Inconvénients de la certitude du salut.

Si c'étoit un inconvénient dans la doctrine de Luther, qu'on fût assuré de sa justification, c'en étoit un bien plus grand, et qui exposoit la foiblesse humaine à une tentation bien plus dangereuse, qu'on fût assuré de son salut.

15. Inconvénients de l'inamissibilité soutenue par Calvin.

D'ailleurs, en disant que le Saint-Esprit et la justice ne se pouvoient perdre non plus que la foi, on obligeoit le fidèle une fois justifié et persuadé de sa justification, à croire que nul crime ne seroit capable de le faire déchoir de cette grâce,

En effet, Calvin soutenoit qu'*en perdant la crainte de Dieu on ne perdoit pas la foi qui nous justifie*. (Antid. Conc. Trid. in sess. VI. cap. 16. Opusc. p. 288.). Il se servoit à la vérité de termes étranges; car il disoit que la foi *étoit accablée, ensevelie, suffoquée*; qu'on en perdoit *la possession, c'est-à-dire,*

le sentiment et la connaissance; mais il ajoutoit qu'avec tout cela *elle n'étoit pas éteinte.*

Il faut trop de subtilité pour concilier ensemble toutes ces paroles de Calvin : mais c'est que comme il vouloit soutenir son dogme, il vouloit aussi donner quelque chose à l'horreur qu'on a de reconnoître la foi justifiante dans une âme qui a perdu *la crainte de Dieu*, et qui est tombée dans les plus grands crimes.

16. Inconvénients de la doctrine qui fait naître en grâce les enfants.

Mais si on joint à ces dogmes celui qui enseigne que les enfants des fidèles apportent au monde la grâce en naissant; dans quelle horreur tombe-t-on, puisqu'il faut nécessairement avouer que toute la postérité d'un fidèle est prédestinée !

La démonstration en est aisé selon les principes de Calvin. Qui naît d'un fidèle naît dans l'alliance, et par conséquent dans la grâce : qui a une fois la grâce n'en peut plus déchoir : si non-seulement on l'a pour soi-même, mais encore qu'on la transmette nécessairement à ses descendants, voilà donc la grâce étendue à des générations infinies. S'il y a un seul fidèle dans toute un race, la descendance de ce fidèle est toute prédestinée. Si on y trouve un seul homme qui meure dans le crime, tous ses ancêtres sont damnés.

17. Luther n'est pas moins blâmable d'avoir posé ces principes, que Calvin d'avoir tiré ces conséquences.

Au reste les suites horribles de la doctrine de Calvin ne condamnent pas moins les Luthériens que les Calvinistes : et si les derniers sont inexcusables de se jeter dans de si étranges inconvénients, les autres n'ont pas moins de tort d'avoir posé des principes d'où suivent si clairement de telles conséquences.

18. Si ces trois dogmes se trouve dans les Confessions de foi.

Mais encore que les Calvinistes aient embrassé ces trois dogmes comme un fondement de la Réforme, le respect des Luthériens a fait, si je ne me trompe, que dans les Confessions de foi des Églises calviniennes on a plutôt insinué qu'expressément établi les deux premiers dogmes, c'est-à-dire,

la certitude de la prédestination, et l'inamissibilité de la justice (*Confes. de Fr. art.* 18. 19. 20. 21. 22. *Cat. Dim.* 18. 19. 56.). Ce n'est proprement qu'au synode de Dordrect qu'on en a fait authentiquement la déclaration : nous la verrons en son lieu. Pour le dogme qui reconnoît dans les enfants des fidèles la grâce inséparable d'avec leur naissance, nous le trouvons dans le Catéchisme dont nous avons rapporté les termes, et dans la forme d'administrer le Baptême (*Cat. Dim.* 50. *Form. du Bap.* 5. *n.* II.).

19. Deux dogmes des Calvinistes sur les enfants peu convenables à leurs principes.

Je ne veux pas assurer pourtant que Calvin et les Calvinistes soient bien constants dans ce dernier dogme : car encore qu'ils disent d'un côté que les enfants des fidèles naissent dans l'alliance, et que le sceau de la grâce qui est le Baptême ne leur est dû qu'à cause que la chose même, c'est-à-dire, la grâce et la régénération leur est acquise par le bonheur qu'ils ont d'être nés de parents fidèles; il paroît en d'autres endroits qu'ils ne veulent pas que les enfants des fidèles soient toujours régénérés quand ils reçoivent le Baptême, pour deux raisons : la première, parce que selon leurs maximes le sceau du Baptême n'a pas son effet à l'égard de tous ceux qui le reçoivent, mais seulement à l'égard des prédestinés. La seconde, parce que le sceau du Baptême n'a pas toujours son effet présent, même à l'égard des prédestinés; puisque tel qui est baptisé dans son enfance, n'est régénéré que dans sa vieillesse.

20. Accord avec ceux de Genève.

(1554.) Ces deux dogmes sont enseignés par Calvin en plusieurs endroits, mais principalement dans l'accord qu'il fit en 1554 de l'Église de Genève avec celle de Zurich. Cet accord contient la doctrine de ces deux Églises ; et étant reçu de l'une et de l'autre, il a toute l'autorité d'une Confession de foi; de sorte que les deux dogmes que je viens de rapporter y étant expressément enseignés, on les peut compter parmi les articles de foi de l'Église calvinienne (*Conf. Tigur. et Genev. art.* 17. 20. Opusc. Calv. p. 754. *Hosp. an.* 1554.).

21. Contradiction dans la doctrine des Calvinistes.

paroît donc que cette Église enseigne deux choses con-
.ictoires. La première, que les enfants des fidèles naissent
ainement dans l'alliance et dans la grâce, ce qui oblige
essairement à leur donner le Baptême : la seconde, qu'il
st pas certain qu'il naissent dans l'alliance ni dans la
ce, puisque personne ne sait s'ils sont du nombre des
destinés.

22. Autre contradiction.

C'est encore un grand inconvénient de dire d'un côté que
Baptême soit par lui-même un signe certain de la grâce,
le l'autre que plusieurs de ceux qui le reçoivent sans ap-
'ter de leur part aucun obstacle à la grâce qu'il leur pré-
te comme sont les petits enfants, n'en reçoivent pourtant
:un effet. Mais en laissant aux Calvinistes le soin de conci-
' leurs dogmes, je me contente de rapporter ce que je
uve dans leurs Confessions de foi.

Raffinement de Calvin sur l'autre point de réforme, qui est celui de l'Eucharistie.

Jusqu'ici Calvin s'est élevé au-dessus des Luthériens, en
ıbant aussi plus bas qu'ils n'avoient fait. Sur le point de
ucharistie il s'éleva non-seulement au-dessus d'eux, mais
:ore au-dessus des Zuingliens ; et par une même sentence
lonna le tort aux deux partis qui divisoient depuis si long-
nps toute la nouvelle Réforme.

Traité de Calvin, pour montrer qu'après quinze ans de dispute, les Luthériens et les Zuingliens ne s'étoient point entendus.

Il y avoit quinze ans qu'ils disputoient sur le point de la
ésence réelle, sans jamais avoir pu convenir, quoi qu'on
t pu faire pour les mettre d'accord; lorsque Calvin (*Tract.
Cœna Domini. Opusc. p.* I.), encore assez jeune, décida
'ils ne s'étoient point entendus, et que les chefs des deux
rtis avoient tort : Luther, pour avoir trop pressé la présence
rporelle ; Zuingle et Œcolampade, pour n'avoir pas assez
primé que la chose même, c'est-à-dire, le corps et le
ıg étoient joints aux signes; parce qu'il falloit reconnoître

42. A entendre naturellement les expressions de Calvin, on doit croire que la réception du corps et du sang est indépendante de la foi.

Secondement, il enseigne que ce corps une fois offert pour nous, nous *est donné dans la Cène pour nous certifier que nous avons part à son immolation* (Cat. Div. 52.), et à la réconciliation qu'elle nous apporte : ce qui, à parler naturellement, voudroit dire qu'il faut distinguer ce qu'il y a du côté de Dieu d'avec ce qu'il y a de notre côté, et que ce n'est pas notre foi qui nous rend Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie; mais que Jésus-Christ, présent d'ailleurs comme un sacré gage de l'amour divin, sert de soutien à notre foi. Car, comme quand nous disons que la Fils s'est fait homme pour nous certifier qu'il aimoit notre nature, nous reconnoissons son incarnation comme indépendante de notre foi, et tout ensemble comme un moyen qui nous est donné pour la soutenir : aussi enseigner que Jésus-Christ nous donne dans ce mystère son corps et son sang pour nous *certifier* que nous avons part au sacrifice qu'il en a fait, à vrai dire, c'est reconnoître que ce corps et ce sang nous sont donnés non parce que nous croyons, mais afin que notre foi, excitée par un si digne présent, se tienne plus assurée de l'amour divin qui nous cet *certifié* par un tel gage.

Par là donc il paroît certain que le don du corps et du sang est indépendant de la foi dans le sacrement; et la doctrine de Calvin nous porte encore à cette pensée par un autre endroit.

43. Que selon les expressions de Calvin le vrai corps doit être dans le sacrement.

Car il dit en troisième lieu, et il répète souvent, que la sainte Cène « est composée de deux choses, ou, qu'il y a deux » choses dans ce sacrement, le pain matériel et le vin que » nous voyons à l'œil, et Jésus-Christ, dont nos âmes sont » intérieurement nourries » (*Instit. lib.* IV. 17. *n.* 11. 14. *Catech. Dim.* 53.).

Nous avons vu ces paroles dans l'accord de Vitemberg (ci-dessus, *liv.* IV. *n.* 23.) : Luther et les Luthériens les avoient *tirées* d'un fameux passage de saint Irénée (*Lib.* IV. *adv.*

rres. c. 34.), où il est dit que l'Eucharistie étoit *composée* ne *chose céleste et d'une chose terrestre*; c'est-à-dire, comme l'expliquoient, tant de la substance du pain que de celle corps. Les Catholiques contestoient cette explication ; et, ns entrer ici dans cette dispute contre les Luthériens, si tte explication leur sembloit contraire à la transsubstantiaon catholique, elle ruinoit visiblement la figure zuinglienne, établissoit du moins la consubstantiation de Luther : car en sant qu'on trouve dans le sacrement, c'est-à-dire, dans le gne même, la chose terrestre avec la céleste, c'est-à-dire, lon le sens des Luthériens, le pain matériel avec le propre rps de Jésus-Christ, c'est mettre manifestement les deux subances ensemble ; et de dire que le sacrement soit composé du in qui est devant nos yeux, et de Jésus-Christ, qui est au lus haut des cieux à la droite de son Père, ce seroit une exression tout à fait extravagante. Il faut donc dire que les eux substances se trouvent en effet dans le sacrement, et ue le signe y est conjoint avec la chose.

i. Autre expression de Calvin, que le corps est sous le signe du pain. comme le Saint-Esprit sous la colombe.

C'est à quoi tend encore cette expression, que nous trouons dans Calvin, « que sous le signe du pain nous prenons le corps, et sous le signe du vin nous prenons le sang distinctement l'un de l'autre, afin que nous jouissions de Jésus-Christ tout entier » (*Instit.* IV. *c.* 17. *n.* 16. 17.). Et e qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que Calvin dit que e corps de Jésus-Christ est sous le pain, *comme le Saint-Esrit est sous la colombe* (Diluc. exp. sanæ doct. Opusc. p. 839.); e qui marque nécessairement une présence substantielle, ersonne ne doutant que le Saint-Esprit ne fût substantiellenent présent sous la forme de la colombe, comme Dieu étoit toujours d'une façon particulière lorsqu'il apparaissoit ous quelque figure.

Les paroles dont il se sert sont précises : « Nous ne prétendons pas, dit-il (*Ibid. p.* 844.), qu'on reçoive un corps symbolique, comme ce n'est pas un esprit symbolique qui a paru dans le baptême de notre Seigneur : le Saint-Esprit

» fut alors vraiment et substantiellement présent; mais il se
» rendit présent par un symbole visible, et il fut vu dans le
» baptême de Jésus-Christ, parce qu'il apparut véritablement
» sous le symbole et sous la forme extérieure de la colombe. »

Si le corps de Jésus-Christ nous est aussi présent sous le pain que le Saint-Esprit fut présent sous la forme de la colombe, je ne sais plus ce que l'on peut désirer pour une présence réelle et substantielle. Et Calvin dit toutes ces choses dans un ouvrage où il se propose d'expliquer plus clairement que jamais comme on reçoit Jésus-Christ; puisqu'il le dit après avoir longtemps disputé sur cette matière avec les Luthériens, dans un livre qui a pour titre : *Claire exposition de la manière dont on participe au corps de notre Seigneur.*

45. Autre expression de Calvin, qui fait Jésus-Christ présent sous le pain, comme Dieu l'étoit dans l'arche.

Dans ce même livre il dit encore que Jésus-Christ est présent dans le sacrement « comme Dieu étoit présent dans
» l'arche, où il se rendoit, dit-il, véritablement présent, et
» non-seulement en figure, mais en propre substance. »

Ainsi, quand on veut parler très-clairement et très-simplement de ce mystère, on emploie naturellement ces expressions qui mènent l'esprit à la présence réelle.

46. Calvin dit qu'il ne dispute que de la manière, et qu'il met la chose autant que nous.

Et c'est pourquoi, en quatrième lieu, Calvin dit en cet endroit et partout ailleurs, qu'il ne dispute point de la chose, mais seulement de la manière. « Je ne dispute point, dit-il
» (*Diluc. exp. sanæ doct. Opusc. p.* 777. *et seq.* 839.
» 844. *etc.*), de la présence ni de la manducation substan-
» tielle, mais de la manière de l'une et de l'autre. » Il répète cent et cent fois qu'il convient de la chose, et ne dispute que de la façon. Tous ses disciples parlent de même, et encore à présent nos Réformés se fâchent quand nous leur disons que le corps de Jésus-Christ, selon leur croyance, n'est pas aussi substantiellement avec eux, qu'il l'est avec nous selon la *nôtre* : ce qui montre que l'esprit du christianisme est de *mettre* Jésus-Christ dans l'Eucharistie aussi présent qu'il se

:ut, et que sa parole nous conduit naturellement à ce qu'il a de plus substantiel.

47. Calvin met une présence du corps ineffable et miraculeuse.

De là vient qu'en cinquième lieu Calvin met une présence)ut à fait miraculeuse et divine. Il n'est pas comme les Suisses qui se fâchent quand on leur dit qu'il y a du miracle dans la Cène : lui au contraire se fâche quand on dit qu'il n'y en a point. Il ne cesse de répéter (*Instit.* IV. 17. 32.) que le mystère de l'Eucharistie passe les sens; que c'est un ouvrage incompréhensible de la puissance divine, et un secret impénétrable à l'esprit humain; que les paroles lui manquent pour exprimer ses pensées, et que ses pensées, quoique beaucoup au-dessus de ses expressions, n'égalent pas la hauteur de ce mystère ineffable : *De sorte*, dit-il, *qu'il expérimente plutôt ce que c'est que cette union, qu'il ne l'entend* : ce qui montre qu'il en ressent ou qu'il croit en ressentir les effets, mais que la cause le passe. C'est aussi ce qui lui fait mettre dans la Confession de foi (*Art.* 36.), « que ce mystère surmonte en » sa hautesse la mesure de notre sens, et tout ordre de na- » ture; et que pour ce qu'il est céleste, il ne peut être appré- » hendé (c'est-à-dire compris,) que par foi. » Et s'efforçant d'expliquer dans le Catéchisme comment il se peut faire que *Jésus-Christ nous fasse participants de sa propre substance, vu que son corps est au ciel, et nous sur la terre,* il répond « que » cela se fait par la vertu incompréhensible de son esprit, » lequel conjoint bien les choses séparées par distance de » lieu » (*Dim.* 53.).

48. Réflexion sur ces paroles de Calvin.

Un philosophe comprendroit bien que la vertu divine n'est pas bornée par les lieux : les moins capables entendent comment on se peut unir par l'esprit et par la pensée à ce qu'il a de plus éloigné, et Calvin nous menant par ses expressions à une union plus miraculeuse, ou il ne dit rien, ou il exclut l'union par la seule foi.

49. Calvin admet une présence qui est propre et particulière à la Cène.

Aussi voyons-nous en sixième lieu qu'il met dans l'Eucha-

ristie une participation qui ne se trouve ni au Baptême, ni dans la prédication ; puisqu'il dit dans le Catéchisme « qu'en-
» core que Jésus-Christ nous y soit vraiment communiqué,
» toutefois ce n'est qu'en partie et non pleinement » (*Dim.* 52.) ; ce qui montre qu'il nous est donné dans la Cène autrement que par la foi ; puisque la foi se trouvant aussi vive et aussi parfaite dans la prédication et dans le Baptême, il nous y seroit donné aussi pleinement que dans l'Eucharistie.

50. Suite des expressions de Calvin.

Ce qu'il ajoute pour expliquer cette plénitude est encor plus fort ; car c'est là qu'il dit ce qui a déjà été rapporté ; qu « Jésus-Christ nous donne son corps et son sang pour no
» certifier que nous en recevons le fruit. » Voilà donc cett plénitude que nous recevons dans l'Eucharistie, et non a Baptême ou dans la prédication ; d'où il s'ensuit que la seul foi ne nous donne pas le corps et le sang de notre Seigneur mais que ce corps et ce sang nous étant donnés d'une ma nière spéciale dans l'Eucharistie, nous *certifient*, c'est-à-dire nous donnent une foi certaine que nous avons part au sacri fice où ils ont été immolés.

51. La communion des indignes, combien réelle, selon Calvin

Enfin ce qui échappe à Calvin en parlant même des indi gnes, fait voir combien il faut croire dans ce sacrement un présence miraculeuse indépendante de la foi : car encor que ce qu'il inculque le plus soit que les indignes n'ayant p la foi, Jésus-Christ est prêt de venir à eux, mais n'y vient p en effet ; néanmoins la force de la vérité lui fait dire, « qu'
» est véritablement offert et donné à tous ceux qui sont ass
» à la sainte table, encore qu'il ne soit reçu avec fruit que de
» seuls fidèles » (*Inst.* IV. 17. 10. *Opusc. de Cœna Domini* 1540.), qui est la même façon de parler dont nous nous se vons.

Ainsi, pour entendre la vérité du mystère que Jésus-Christ opère dans l'Eucharistie, il faut croire que son propre corp y est véritablement *offert et donné*, même aux indignes, et qu'i en est même *reçu*, quoiqu'il n'en soit pas reçu *avec fruit*:

ce qui ne peut être vrai, s'il n'est vrai aussi que ce qu'on nous donne dans ce sacrement est le propre corps du Fils de Dieu indépendamment de la foi.

52. Suite des expressions de Calvin sur la communion des indignes.

Calvin le confirme en un autre endroit où il écrit ces mots : « C'est en ceci que consiste l'intégrité du sacrement, que le » monde entier ne peut violer; que la chair et le sang de » Jésus-Christ sont donnés aussi véritablement aux indignes » qu'aux fidèles et aux élus » (*Instit. ibid. n.* 33.). D'où il s'ensuit que ce qu'on leur donne est la chair et le sang du Fils de Dieu indépendamment de la foi; puisqu'il est certain, selon Calvin, qu'ils n'ont pas la foi, ou du moins qu'ils ne l'exercent pas en cet état.

Ainsi les Catholiques ont raison de dire que ce qui fait que le don sacré que nous recevons dans l'Eucharistie est le corps et le sang de Jésus-Christ, ce n'est pas la foi que nous avons à la parole, mais la parole elle seule par son efficace toute-puissante : de sorte que la foi n'ajoute rien à la vérité du corps et du sang; mais la foi fait seulement que ce corps et ce sang nous profitent; et il n'y a rien de plus véritable que ce mot de saint Augustin, que l'Eucharistie n'est pas moins *le corps de notre Seigneur pour Judas que pour les autres apôtres* (Aug. Serm. XI. de verb. Dom. nunc serm. LXXI. n. 17. tom. V. col. 391.).

53. Comparaison de Calvin, qui appuie la vérité du corps reçu par les indignes.

La comparaison dont se sert Calvin dans le même lieu appuie encore plus la réalité : car après avoir dit du corps et du sang ce qu'on vient d'entendre, *qu'ils ne sont pas moins donnés aux indignes qu'aux dignes,* il ajoute qu'il en est comme « de la pluie qui, tombant sur un rocher, s'écoule sans le pé- » nétrer. Ainsi, dit-il (*Inst. lib.* IV. *c.* 17. *n.* 33. II. *Def.* » *Opusc. p.* 781.), les impies repoussent la grâce de Dieu, et » l'empêchent de pénétrer au dedans d'eux-mêmes. » Remarquez qu'il parle ici du corps et du sang, qui par conséquent doivent être donnés aux indignes aussi réellement que

la pluie tombe sur un rocher. Quant à la substance de la pluie, elle ne tombe pas moins sur les rochers et sur les lieux stériles que sur ceux où elle fructifie ; et ainsi, selon cette comparaison, Jésus-Christ ne doit pas être moins substantiellement présent aux endurcis qu'aux fidèles qui reçoivent son sacrement, quoiqu'il ne fructifie que dans les derniers. Le même Calvin nous dit encore avec saint Augustin, que les indignes qui participent à son sacrement sont ces importuns *qui le pressent* dans l'Évangile ; et que les fidèles qui le reçoivent dignement sont la femme pieuse *qui le touche* (Diluc. exp. Opusc. p. 848.). A ne regarder que le corps, tous le touchent également ; mais on a raison de dire que ceux qui le touchent avec foi sont les seuls qui le touchent véritablement, parce que seuls ils le touchent avec fruit. Peut-on parler de cette sorte sans reconnoître que Jésus-Christ est présent très-réellement aux uns et aux autres, et que cette parole : *Ceci est mon corps*, a toujours infailliblement l'effet qu'elle énonce ?

54. Calvin parle peu conséquemment.

Je sais bien qu'en disant des choses si fortes sur le corps donné aux impies aussi véritablement qu'aux saints, Calvin n'a pas laissé de distinguer entre donner et recevoir, et qu'au même lieu où il dit que la chair de Jésus-Christ *étoit aussi véritablement donnée aux indignes qu'aux élus*, il dit aussi *qu'elle n'étoit reçue* que des élus seuls (*Instit. lib.* IV. *c.* 17 *n.* 33.) : mais il abuse des mots. Car s'il veut dire que Jésus-Christ n'est pas reçu par les indignes au même sens que saint Jean a dit dans son Évangile : *Il est venu chez soi, et les siens ne l'ont pas reçu* (Joan. I. 11.), c'est-à-dire, ils n'y ont pas cru ; il a raison. Mais comme ceux qui n'ont pas reçu Jésus-Christ de cette sorte n'ont pas empêché par leur infidélité qu'il ne soit aussi véritablement venu à eux qu'aux autres, ni que *le Verbe fait chair pour habiter au milieu de nous* (Ibid. 14.), eu égard à sa présence personnelle, n'ait été reçu vraiment au milieu du monde, je dis même au milieu du monde *qui* l'a méconnu et crucifié ; ainsi pour parler conséquemment, il faut dire que cette parole : Ceci est mon corps, ne le

rend pas moins présent aux indignes qui sont coupables de son corps et de son sang, qu'aux fidèles qui s'en approchent avec foi; et qu'à regarder simplement la présence corporelle, il est reçu également des uns et des autres.

55. Calvin explique comme nous cette parole : *La chair ne sert de rien.*

Je remarquerai encore ici une parole de Calvin, qui nous met à couvert d'un reproche que lui et les siens ne cessent de nous faire. Combien de fois nous objectent-ils ces paroles de notre Seigneur : *La chair ne sert de rien?* (Joan. VI. 64.) et cependant Calvin les explique ainsi : « La chair ne sert de « rien toute seule ; mais elle sert avec l'esprit » (*Diluc. exp. Opusc.* 859.). C'est justement ce que nous disons ; et ce qu'on doit conclure de cette parole, ce n'est pas que Jésus-Christ ne nous donne la propre substance de sa chair indépendamment de notre foi ; car il donne, selon Calvin même, aux indignes ; mais c'est qu'il ne sert de recevoir sa chair, si on ne la reçoit avec son esprit.

Que si on ne reçoit pas toujours son esprit avec sa chair, ce n'est pas qu'il n'y soit toujours ; car Jésus-Christ vient à nous *plein d'esprit et de grâce* ; mais c'est que, pour recevoir l'esprit qu'il apporte, il lui faut ouvrir le nôtre par une foi vive.

56. Expression de Calvin, que les indignes ne reçoivent selon nous que le cadavre de Jésus-Christ.

Ce n'est donc pas un corps sans âme, comme parle Calvin, un cadavre que nous faisons recevoir aux indignes, quand ils reçoivent la sainte chair de Jésus-Christ, sans en profiter, comme ce n'est pas un cadavre et un corps sans âme et sans esprit, que Jésus-Christ leur donne, selon Calvin même (*Inst.* IV. XVII. *n.* 33. *Ep. ad Mart. Schal. p.* 247.). C'est déjà une vaine exagération d'appeler cadavre un corps qu'on sait être animé ; car Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus ; la vie est en lui, et non-seulement la vie qui fait vivre le corps, mais encore la vie qui fait vivre l'âme. Partout où Jésus-Christ vient, il y vient avec la grâce et la vie. Il portoit avec lui et en lui toute sa vertu à l'égard de la troupe qui le pressoit ; mais *cette vertu ne sortit* qu'en faveur de celle qui le tou-

cha avec la foi. Ainsi, quand Jésus-Christ se donne aux indignes, il vient à eux avec la même vertu et le même esprit qu'il déploie sur les fidèles; mais cet esprit et cette vertu n'agissent que sur ceux qui croient; et Calvin doit dire, sur tous ces points, les mêmes choses que nous, s'il veut parler conséquemment.

57. Calvin affoiblit ses propres expressions.

Il est pourtant vrai qu'il ne le dit pas, il est vrai qu'encore qu'il dise que nous sommes participants de la propre substance du corps et du sang de Jésus-Christ, il veut que cette substance ne nous soit unie que par la foi; et qu'au fond, malgré ces grands mots de propre substance, il n'a dessein de reconnoître dans l'Eucharistie qu'une présence de vertu.

Il est vrai aussi qu'après avoir dit que nous sommes participants de la propre substance de Jésus-Christ, il refuse de dire, *qu'il soit réellement et substantiellement présent* (II. Defen. Opusc. p. 775.); comme si la participation n'était pas de même nature que la présence, et qu'on pût jamais recevoir la propre substance d'une chose, quand elle n'est présente que par sa vertu.

58. Il élude le miracle qu'il reconnoît dans la Cène.

Il élude avec le même artifice ce grand miracle qu'il se sent obligé lui-même à reconnoître dans l'Eucharistie : c'étoit, disoit-il, un secret incompréhensible; c'étoit une merveille qui passoit les sens, et tout le raisonnement humain. Et quel est ce secret et cette merveille? Calvin croit l'avoir exposé, quand il dit ces mots : « Est-ce la raison qui nous apprend » que l'âme, qui est immortelle et spirituelle par sa création, » soit vivifiée par la chair de Jésus-Christ, et qu'il coule du » ciel en terre une vertu puissante?» (*Diluc. exp. Opusc. pag.* 485.) Mais il nous donne le change, et se le donne à lui-même. La merveille particulière que les saints Pères, et après eux tous les Chrétiens, ont crue dans l'Eucharistie, ne regarde pas précisément la vertu que l'incarnation met dans la chair du Fils de Dieu. Cette merveille consiste à savoir *comment se vérifie* cette parole : Ceci est mon corps, lorsqu'il ne

ntre Heshusius,
.), comme
se, Ceçi est
e-ci : *La cir-*
t; l'agneau est
ausoit à table, et
is on ne trouvera
es; mais voici sim-
qu'il s'agit des sacre-
et particulière façon de
criture. Ainsi sans nous
e, nous nous contentons
le monde, si ces bêtes n'obs-
eil même; qu'il faut recon-
ie, où le nom de la chose est

ise de son embarras.

é dans une semblable contradiction,
qué de lui reprocher qu'il étoit ivre;
e, je l'avoue, et il ne s'embrouille que
ve point, dans ses explications, de quoi
rit. Il désavoue ici ce qu'il dit à chaque
avec mépris la figure où, dans le même mo-
ntraint de se replonger; en un mot, il ne peut
rtain; et il a honte de sa propre doctrine.

vu la difficulté que les autres Sacramentaires. Comment il a tâché de la résoudre.

pourtant avouer qu'il étoit plus délicat que les autres
entaires, et qu'outre qu'il avoit meilleur esprit, la dis-
qui avoit duré si longtemps, lui avoit donné le loisir
ieux digérer cette matière. Car il ne s'arrête pas tant
allégories et aux paraboles : *Je suis la porte, je suis la*
e, ni aux autres expressions de même nature (*Admon.*
ad Vestph. Opusc. p. 812.), qui portent toujours leurs
ications avec elles si claires et si manifestes, qu'un enfant
ne pourroit pas s'y tromper. Et d'ailleurs, si sous pré-
que Jésus-Christ s'est servi de paraboles et d'allégories,

a donc point de miracle dans l'Eucharistie, si Jésus-Christ n'y
est présent que par sa vertu : c'est pourquoi les Suisses, gen
de bonne foi, qui s'énoncent en termes simples, n'y en on
jamais voulu reconnoître aucun. Calvin, en cela plus péné-
trant, a senti avec tous les Pères et tous les fidèles qu'il
avoit dans ces paroles, *Ceci est mon corps,* une marque d
toute-puissance aussi vive que dans celles-ci : *Que la lumiè*
soit faite (Genes. I. 3.). Pour satisfaire à cette idée, il a bi
fallu faire sonner du moins le nom de miracle; mais au fo
jamais personne n'a été moins disposé que Calvin à cro
du miracle dans l'Eucharistie : autrement, pourquoi nous r
procher sans cesse que nous renversons la nature, et qu'
corps ne peut être en plusieurs lieux, ni nous être do
tout entier sous la forme d'un petit pain? N'est-ce pas là d
raisonnements tirés de la philosophie? sans doute; et Cal
qui s'en sert partout, déclare en plusieurs endroits, « qu'il
» veut point se servir des raisons naturelles, ni philosoph
» ques, et qu'il n'en fait nul état » (*Diluc. exp. Opusc.* 858.)
mais de la seule Écriture. Pourquoi ? Parce que, d'un côté,
ne peut pas s'en défaire, ni s'élever assez au-dessus de l'hom
pour les mépriser : et de l'autre, qu'il sent bien que les rec
voir en matière de religion, c'est détruire non-seulement
mystère de l'Eucharistie, mais tout d'un coup tous les mys-
tères du christianisme.

64. Embarras et contradictions dans la défense du sens figuré.

Le même embarras paroît, quand il s'agit d'expliquer ce
paroles, *Ceci est mon corps.* Tous ses livres, tous ses sermon
tous ses discours sont remplis de l'interprétation figurée, e
de la figure métonymie, qui met le signe pour la chose. C'e
la façon de parler qu'il appelle sacramentelle, à laquelle i
veut que les apôtres fussent déjà tout accoutumés, quan
Jésus-Christ fit la Cène. La pierre étoit Christ, l'agneau est l
pâque, la circoncision est l'alliance. *Ceci est mon corps,* c
sont, selon lui, des façons de parler semblables : et voilà c
qu'on trouve à toutes les pages.

Savoir s'il en est content, ce passage le va faire connoître
Il est tiré de ce livre intitulé : Claire explication, dont nous

fait mention, et qui est écrit contre Heshusius, thérien. « Voici, dit Calvin (*Ibid.* 861.), comme ›au nous fait parler. Dans cette phrase, Ceçi est s, il y a une figure semblable à celle-ci : *La cir- est l'alliance ;* La pierre étoit Christ ; l'agneau est Le faussaire s'est imaginé qu'il causoit à table, et santoit avec ses convives. Jamais on ne trouvera écrits, de semblables niaiseries ; mais voici sim- ;e que nous disons ; que lorsqu'il s'agit des sacre- l faut suivre une certaine et particulière façon de ıi est en usage dans l'Écriture. Ainsi sans nous à la faveur d'une figure, nous nous contentons › qui seroit clair à tout le monde, si ces bêtes n'obs- ənt tout, jusqu'au soleil même ; qu'il faut recon- la figure métonymie, où le nom de la chose est ı signe. »

62. La cause de son embarras.

ısius fût tombé dans une semblable contradiction, ût pas manqué de lui reprocher qu'il étoit ivre ; ı étoit sobre, je l'avoue, et il ne s'embrouille que ne trouve point, dans ses explications, de quoi son esprit. Il désavoue ici ce qu'il dit à chaque jette avec mépris la figure où, dans le même mo- st contraint de se replonger ; en un mot, il ne peut e certain; et il a honte de sa propre doctrine.

ıx vu la difficulté que les autres Sacramentaires. Comment il a tâché de la résoudre.

ɔurtant avouer qu'il étoit plus délicat que les autres aires, et qu'outre qu'il avoit meilleur esprit, la dis- voit duré si longtemps, lui avoit donné le loisir digérer cette matière. Car il ne s'arrête pas tant ries et aux paraboles : *Je suis la porte, je suis la* aux autres expressions de même nature (*Admon. stph. Opusc. p.* 812.), qui portent toujours leurs ıs avec elles si claires et si manifestes, qu'un enfant pourroit pas s'y tromper. Et d'ailleurs, si sous pré- Jésus-Christ s'est servi de paraboles et d'allégories,

il faut tout entendre en ce sens, il voyoit bien que c'ét
remplir tout l'Évangile de confusion.

Calvin, pour y remédier, trouva ces locutions qu'il a
pelle sacramentelles, où on met le signe pour la chose (
Def. Opusc. p. 781, *etc.* 812. 813. 818, *etc.*), et en les
mettant dans l'Eucharistie, qui est, sans contestation, un
crement, il croit trouver un moyen certain d'y établir
figure, sans qu'on puisse la tirer à conséquence dans
autres matières.

64. Les exemples qu'il tiroit de l'Écriture. Celui de la circoncision le convainc au lieu de l'aider.

Il avoit même rapporté des exemples de l'Écriture
propres que tous les autres qui avoient écrit devant lui.
principale difficulté étoit de trouver un signe d'institution,
dans l'institution même, on donnât d'abord au signe le
de la chose sans y préparer les esprits; et dans la propre
role où l'on institue ce signe. Il s'agissoit de savoir s'il y
avoit quelque exemple dans l'Écriture. Les Catholiques p
tendoient que non, et Calvin crut les convaincre par ce te
de la Genèse, où Dieu, en parlant de la circoncision q
instituoit, l'avoit nommée l'alliance : *Vous aurez*, dit-il,
alliance en votre chair (Gen. XVIII. 13.). Mais il se tromp
visiblement, puisque Dieu, avant que de dire : *Mon allia*
sera dans votre chair, avoit commencé de dire : *C'est ici*
signe de l'alliance (Gen. XVII. 11.). Le signe étoit donc instit
avant qu'on lui donnât le nom de la chose, et l'esprit ét
préparé par cet exorde à l'intelligence de toute la suite, d'
il s'ensuit que notre Seigneur auroit dû préparer l'esprit d
apôtres à prendre le signe pour la chose, s'il avoit vou
donner ce sens à ces mots : *Ceci est mon corps, ceci est m*
sang ; ce que n'ayant pas fait, on doit croire qu'il a vou
laisser les paroles dans leur sens naturel et simple. Calvin
reconnoît lui-même, puisqu'en nous disant que les apôtr
devoient déjà être accoutumés à ces façons de parler sacra
mentelles, il reconnoît qu'il y eût eu de l'inconvénient à e
employer de semblables, s'ils n'y eussent pas été accoutumés.
Comme donc il paroît manifestement qu'ils ne pouvoient
pas être accoutumés à donner le nom de la chose à un signe

ıtitution, sans en être auparavant avertis, puisqu'on ne ve aucun exemple de cet usage ni dans l'ancien Testat ni dans le nouveau; il faut conclure contre Calvin, par ırincipes de Calvin même, que Jésus-Christ n'a pas dû ɜr en ce sens; et que, s'il l'eût fait, ses apôtres ne l'auɑt pas entendu.

utre exemple qui ne fait rien à la question. Que l'Eglise est aussi appelée le corps de Jésus-Christ.

ıssi est-il véritable qu'encore qu'il fasse son fort de ces ıs de parler qu'il appelle sacramentelles, où le signe est pour la chose, et que ce soit là son vrai dénouement, il ;t si peu satisfait, qu'il dit en d'autres endroits, que ce a de plus fort pour soutenir sa doctrine, c'est que l'Éest nommée le corps de notre Seigneur (*Instit.* IV. 17.). bien sentir sa foiblesse que de mettre là sa principale ıse. L'Église est-elle le signe du corps de notre Seigneur, ne le pain l'est selon Calvin? Nullement : elle est son ; comme il est son chef, par cette façon de parler si vul-, où l'on regarde les sociétés et le prince qui les gouɜ comme une espèce de corps naturel qui a sa tête et ses bres. D'où vient donc qu'après avoir fait son fort de ces ıs de parler sacramentelles, Calvin le met encore davandans une façon de parler qui est tout à fait d'un autre e, si ce n'est que pour soutenir la figure dont il a besoin, pelle à son secours toutes les façons de parler figurées, uelque nature qu'elles soient, et quelque peu de rapport les aient ensemble.

. Calvin fait de nouveaux efforts pour sauver l'idée de réalité.

; reste de la doctrine ne lui donne pas moins de peine; s expressions violentes dont il se sert le font assez voir. ; avons vu comme il veut que la chair de Jésus-Christ ; pénètre par sa substance. Nous avons dit qu'il ne veut tant nous insinuer autre chose par ces magnifiques pa-;, sinon qu'elle nous pénètre par sa vertu : mais cette ı de parler lui paroissant foible, pour y mêler la sub-;e, il veut que nous ayons dans l'Eucharistie comme « un

» extrait de la chair de Jésus-Christ, à condition toutefois
» qu'elle demeure dans le ciel, et que la vie coule en nous de
» sa substance » (*Diluc. exp. Opusc.* 864.), comme si nous recevions une quintessence et le plus pur de la chair, le reste demeurant au ciel. Je ne veux pas dire qu'il l'ait cru ainsi : mais seulement que l'idée de réalité dont il étoit plein ne pouvant être remplie par le fond de sa doctrine, il suppléoit à ce défaut par des expressions recherchées, inouïes, extravagantes.

67. Il ne peut satisfaire l'idée de réalité qu'imprime l'institution de notre Seigneur.

Pour ne dissimuler ici aucune partie de la doctrine de Calvin sur la communication que nous avons avec Jésus-Christ, je suis obligé de dire qu'en quelques endroits il semble mettre Jésus-Christ aussi présent dans le Baptême que dans la Cène : car en général il distingue trois choses dans le sacrement, outre le signe, « la signification, qui consiste
» dans les promesses; la matière ou la substance, qui est
» Jésus-Christ, avec sa mort et sa résurrection; et l'effet,
» c'est-à-dire, la sanctification, la vie éternelle, et toutes les
» grâces que Jésus-Christ nous apporte » (*Instit. lib.* IV. *c.* 17. *n.* 11.). Calvin reconnoît toutes ces choses dans le sacrement de Baptême comme dans celui de la Cène, et en particulier il enseigne du Baptême, « que le sang de Jésus-
» Christ n'y est pas moins présent pour laver les âmes que
» l'eau pour laver les corps; qu'en effet, selon saint Paul,
» nous y sommes revêtus de Jésus-Christ, et que notre vête-
» ment ne nous environne pas moins que notre nourriture nous pénètre » (*Diluc. exp. Opusc.* 864.). Par là donc il déclare nettement que Jésus-Christ est aussi présent dans le Baptême que dans la Cène; et j'avoue que la suite de sa doctrine le mène là naturellement : car au fond, ni il ne connoît d'autre présence que par la foi, ni il ne met une autre foi dans la Cène que dans le Baptême : ainsi je n'ai garde de prétendre qu'il y mette en effet une autre présence. Ce que je prétends faire voir, c'est l'embarras où le jettent ces paroles : *Ceci est mon corps.* Car, ou il faut embrouiller tous les mystères, ou il faut pouvoir rendre une raison pourquoi

ius-Christ n'a parlé avec cette force que dans la Cène. Si
ı corps et son sang sont aussi présents et aussi réellement
us partout ailleurs, il n'y avoit aucune raison de choisir
fortes paroles pour l'Eucharistie plutôt que pour le Bap-
ne, et la sagesse éternelle auroit parlé en l'air. Cet endroit
a l'éternelle et inévitable confusion des défenseurs du sens
uré. D'un côté, la nécessité de donner à l'Eucharistie, à
gard de la présence du corps, quelque chose de particu-
r; et d'autre part, l'impossibilité de le faire selon leurs
ncipes, les jetteront toujours dans un embarras d'où ils ne
urront se démêler; et ç'a été pour s'en tirer, que Calvin a
tant de choses fortes de l'Eucharistie, qu'il n'a jamais osé
e du Baptême, quoiqu'il eût, selon ses principes, la même
son de le faire.

Les Calvinistes dans le fond ont abandonné Calvin : comment il est expliqué dans le livre du Préservatif.

Ses expressions sont si violentes, et les tours qu'il donne
à sa doctrine si forcés, que ses disciples ont été contraints
l'abandonner dans le fond; et je ne puis m'empêcher de
rquer ici une insigne variation de la doctrine calvinienne.
st que les Calvinistes d'à présent, sous prétexte d'interpré-
les paroles de Calvin, les réduisent tout à fait à rien.
lon eux, recevoir la propre substance de Jésus-Christ, c'est
lement le recevoir *par sa vertu*, *par son efficace*, *par son
rite* (Préserv. 195.); toutes choses que Calvin avoit rejetées
mme insuffisantes. Tout ce que nous pouvons espérer de
s grands mots de propre substance de Jésus-Christ reçue
ns la Cène, c'est seulement que ce que nous y recevons
st *pas la substance d'un autre* (Ib. 196.) : mais pour la
nne, on ne la reçoit non plus que l'œil reçoit celle du soleil
rsqu'il est éclairé de ses rayons. Cela veut dire qu'en effet
n ne sait plus ce que c'est que cette propre substance tant
culquée par Calvin ; on ne la défend plus que par honneur,
pour ne se point dédire trop ouvertement; et si Calvin, qui
établie avec tant de force dans ses livres, ne l'avoit encore
sérée dans les catéchismes et dans les Confessions de foi, il
a longtemps qu'elle seroit abandonnée.

69. Suite des explications qu'on donne aux paroles de Calvin.

J'en dis autant de cette parole de Calvin et du Catéchisme que Jésus-Christ est reçu *pleinement* dans l'Eucharistie, et e *partie* seulement dans la prédication et dans le Baptêm (*Dim.* 52.). A l'entendre naturellement, c'est-à-dire qu l'Eucharistie a quelque chose de particulier que la prédicatio ni le Baptême n'ont pas : mais maintenant c'est tout aut chose : *c'est que trois c'est plus que deux;* c'est « qu'apr » avoir reçu la grâce par le Baptême, et l'instruction par l » parole, quand Dieu ajoute à tout cela l'Eucharistie, la grâc » s'augmente et s'affermit, et nous possédons Jésus-Chri » plus parfaitement » (*Préserv. p.* 197.). Ainsi toute la perfection de l'Eucharistie, c'est qu'elle vient la dernière; e encore que Jésus-Christ se soit servi en l'instituant de terme si particuliers, au fond elle n'a rien de particulier, rien enfi de plus que le Baptême, si ce n'est peut-être un nouvea signe; et c'est en vain que Calvin y mettoit avec tant de soi la propre substance.

Par ce moyen les explications qu'on donne à présent au paroles de Calvin, et à celles du Catéchisme et de la Confession de foi, c'est c'est sous couleur d'interprétation une variation effective dans la doctrine, et une preuve que les illusion dont Calvin avoit voulu amuser le monde pour entreten l'idée de réalité, ne pouvoient subsister longtemps.

70. S'il n'y a que de simples défauts d'expressions dans ces endroits d Calvin.

Il est vrai que pour couvrir ce foible visible de la secte, le Calvinistes répondent qu'en tout cas on ne peut conclur autre chose de ces expressions qu'on leur reproche, si c n'est peut-être qu'au commencement on ne se seroit pas expliqué parmi eux en termes assez propres (*Ibid.* 194.) : mai répondre de cette sorte, c'est faire semblant de ne voir pa la difficulté. Ce qu'on doit conclure de ces expressions de Calvin et des Calvinistes, c'est que les paroles de notre Seigneur leur ont mis d'abord dans l'esprit, malgré qu'ils en eussent, une impression de réalité qu'ils ne pouvoient remplir, et qui ensuite les obligeoit à dire des choses, qui

'ayant aucun sens dans leur croyance, rendent témoignage la nôtre, ce qui n'est pas seulement se tromper dans les ıpressions, mais confesser une erreur dans la chose même, en porter encore la conviction dans sa propre Confession foi.

71. Calvin a voulu faire entendre plus qu'il ne disoit en effet.

Par exemple, quand d'un côté il faut dire qu'on reçoit la opre substance du corps et du sang de notre Seigneur; et l'autre, qu'il faut dire aussi qu'on ne les reçoit que par ır vertu, comme on reçoit le soleil par ses rayons, c'est e des choses contradictoires, et se confondre soi-même. De même, quand d'un côté il faut dire que dans la Cène vinienne on reçoit autant la propre substance du corps et sang de Jésus-Christ que dans celle des Catholiques, et il n'y a de différence que dans la manière; et qu'il faut e d'autre part que le corps et le sang de Jésus-Christ sont leur substance aussi éloignés des fidèles que le ciel l'est la terre, de sorte qu'une présence réelle et substantielle se ave au fond la même chose qu'un si prodigieux éloignent: c'est un prodige inoui dans le discours; et de telles ressions ne servent qu'à faire voir qu'on voudroit bien ivoir dire ce qu'en effet on ne peut pas dire raisonnablent selon ses principes.

Pourquoi les hérétiques sont obligés d'imiter le langage de l'Eglise.

Et afin de faire voir une fois, pour n'être plus obligé d'y enir, la conséquence de ces expressions de Calvin et des miers Calvinistes, songeons qu'il n'y eut jamais d'hérées qui n'affectassent de parler comme l'Église. Les Ariens es Sociniens disent bien comme nous que Jésus-Christ Dieu, mais improprement et par représentation, parce l agit au nom de Dieu et par son autorité. Les Nestoriens nt bien que le Fils de Dieu et le Fils de Marie ne sont la même personne; mais comme un ambassadeur est i la même personne avec le prince qu'il représente. Diraqu'ils ont le même fond que l'Église catholique, et n'en rent que dans la manière de s'expliquer? On dira au con-

traire qu'ils parlent comme elle, sans penser comme elle parce que le mensonge est forcé d'imiter du moins la vérité. C'est justement ce que fait la propre substance, et les autres expressions semblables dans le discours de Calvin et des Calvinistes.

73. Triomphe de la vérité.

Nous pouvons remarquer ici le triomphe tout manifeste de la vérité catholique ; puisque le sens littéral des paroles de Jésus-Christ que nous défendons, après avoir forcé Luther à le soutenir malgré qu'il en eût, ainsi que nous l'avons vu, a encore forcé Calvin, qui le nie, à confesser tant de choses par lesquelles il est établi d'une manière invincible.

74. Passage de Calvin pour une présence réelle indépendante de la foi.

Avant que de sortir de cette matière, il faut encore observer un endroit de Calvin qui nous donnera beaucoup à démêler ; et je ne sais si nous en pourrons pénétrer le fond. Il s'agit des Luthériens, qui sans détruire le pain, *enferment le corps dedans*. « Si, dit-il (*Inst.* IV. 17. *n.* 16.), ce qu'ils prétendent étoit seulement que, pendant qu'on présente le » pain dans le mystère, on présente en même temps le corps, » à cause que la vérité est inséparable de son signe, je ne m'y » opposerai pas beaucoup.

C'est donc ici quelque chose qu'il n'approuve ni n'improuve pas tout à fait. C'est une opinion mitoyenne entre la sienne et celle du commun des Luthériens : opinion où l'on met le corps inséparable du signe, par conséquent indépendamment de la foi, puisqu'il est constant que le signe peut être reçu sans elle : et cela, qu'est-ce autre chose que l'opinion que nous avons attribuée à Bucer et à Melancton, où l'on admet une présence réelle, même dans la communion des indignes et sans le secours de la foi ; où l'on veut que cette présence accompagne le signe quant au temps, mais ne soit point enfermée dedans quant au lieu ? Voilà ce que Calvin *n'improuve pas beaucoup ;* de sorte qu'il n'improuve pas beaucoup une vraie présence réelle inséparable du sacrement, et indépendante de la foi.

75. Les cérémonies rejetées par Calvin.

tâché de faire connoître la doctrine de ce second pa-
e de la nouvelle Réforme; et je pense avoir découvert
lui a donné tant d'autorité dans ce parti. Il a paru
le nouvelles vues sur la justice imputative qui faisoit le
nent de la Réforme, et sur la matière de l'Eucharistie
divisoit depuis si longtemps : mais il y eut un troi-
point qui lui donna grand crédit parmi ceux qui se pi-
t d'avoir de l'esprit. C'est la hardiesse qu'il eut de
les cérémonies beaucoup plus que n'avoient fait les
iens; car ils s'étoient fait une loi de retenir celles qui
nt pas manifestement contraires à leurs nouveaux dog-
Mais Calvin fut inexorable sur ce point. Il condamnoit
ton, qui trouvoit à son avis les cérémonies trop indif-
s (*Ep. ad Mel. p.* 120. *etc.*); et si le culte qu'il intro-
parut trop nu à quelques-uns, cela même fut un nou-
harme pour les beaux esprits, qui crurent par ce moyen
r au-dessus des sens, et se distinguer du vulgaire. Et
que les apôtres avoient écrit peu de choses touchant
rémonies qu'ils se contentoient d'établir par la pra-
ou que même ils laissoient souvent à la disposition de
e Église, les Calvinistes se vantoient d'être ceux des
nés qui s'attachoient le plus purement à la lettre de
ure; ce qui fut cause qu'on leur donna le titre de Puri-
n Angleterre et en Écosse.

uelle opinion on entend des Calvinistes parmi les Protestants.

ces moyens Calvin raffina au-dessus des premiers au-
de la nouvelle Réforme. Le parti qui porta son nom fut
rdinairement haï par tous les autres Protestants, qui le
lèrent comme le plus fier, le plus inquiet et le plus sé-
x qui eût encore paru. Je n'ai pas besoin de rapporter
en a écrit en divers endroits Jacques, roi d'Angleterre
cosse. Il fait néanmoins une exception en faveur des
ins des autres pays, assez content pourvu qu'on sût
ne connoissoit rien de plus dangereux, ni de plus en-
de la royauté que ceux qu'il avoit trouvés dans ses

royaumes. Calvin fit de grands procès en France ; et ce grand royaume se vit à la veille de périr par les entreprises de ses sectateurs ; de sorte qu'il fut en France à peu près ce que Luther fut en Allemagne. Genève, qu'il gouverna, ne fut guère moins considérée que Vitemberg, où le nouvel Evangile avoit commencé ; et il se rendit chef du second parti de la nouvelle Réforme.

77. Orgueil de Calvin.

Combien il fut touché de cette gloire, un petit mot, qu'il a écrit à Melancton, nous le fait sentir. « Je me reconnois, dit- » il (*Ep. Calv. p.* 145.), de beaucoup au-dessous de vous ; » mais néanmoins je n'ignore pas en quel degré de son théâ- » tre Dieu m'a élevé : et notre amitié ne peut être violée sans » faire tort à l'Église. »

Se voir exposé aux yeux de toute l'Europe comme sur un grand théâtre ; s'y voir par son éloquence dans les premiers rangs, et s'y être fait un nom et une autorité qu'on respecte dans un grand parti : Calvin ne s'en peut taire ; c'est pour lui un doux appât, et c'est celui qui a fait tous les hérésiarques.

78. Ses vanteries.

C'est ce charme secret qui lui a fait dire dans sa réponse à Baudouin son grand adversaire (*Resp. ad. Bald. int. Opusc. Calv. p.* 370.) : « Il me reproche que je n'ai point d'enfants, » et que Dieu m'a ôté un fils qu'il m'avoit donné. Falloit-il » me faire ce reproche, à moi qui ai tant de milliers d'en- » fants dans toute la chrétienté ? » A quoi il ajoute : « Toute » la France connoît ma foi irréprochable, mon intégrité, ma » patience, ma vigilance, ma modération, et mes travaux as- » sidus pour le service de l'Église ; choses qui sont prouvées » par tant de marques illustres dès ma première jeunesse. Il » me suffit de pouvoir par une telle confiance me tenir tou- » jours dans mon rang jusqu'à la fin de ma vie. »

79. Différence de Luther et de Calvin.

Il a tant loué la sainte jactance et la magnanimité de Luther, qu'il étoit malaisé qu'il ne l'imitât ; encore que, pour

éviter le ridicule où tomba Luther, il se piquât surtout d'être modeste, comme un homme qui vouloit pouvoir se vanter *d'être sans faste, et de ne craindre rien tant que l'ostentation* (II. Def. adv. Vestph. Opusc. 788.) : de sorte que la différence entre Luther et Calvin, quand ils se vantent, c'est que Luther, qui s'abandonnoit à son humeur impétueuse sans jamais prendre aucun soin de se modérer, se louoit lui-même comme un emporté ; mais les louanges que Calvin se donnoit sortoient par force du fond de son cœur, malgré les lois de modération qu'il s'étoit prescrites, et rompoient violemment toutes ces barrières.

Combien se goûtoit-il lui-même, quand il élève si haut « sa » frugalité, ses continuels travaux, sa constance dans les pé- » rils, sa vigilance à faire sa charge, son application infatiga- » ble à étendre le règne de Jésus-Christ, son intégrité à » défendre la doctrine de piété, et la sérieuse occupation de » toute sa vie dans la méditation des choses célestes ? » (*II. Def. cont. Vestph. Opusc.* 842.) Luther n'en a jamais tant dit ; et tout ce que ses emportements lui ont tiré de la bouche n'approche pas de ce que Calvin dit froidement de lui-même.

80. Comme Calvin vantoit son éloquence.

Rien ne le flattoit davantage que la gloire de bien écrire ; et Vestphale Luthérien l'ayant appelé déclamateur : « Il a beau » faire, dit-il (*II. Def.* 791.), jamais il ne le persuadera per- » sonne ; et tout le monde sait combien je sais presser un » argument, et combien est précise la brièveté avec laquelle » j'écris. »

C'est se donner en trois mots la plus grande gloire que l'art de bien dire puisse attirer à un homme. Voilà du moins une louange que jamais Luther ne s'étoit donnée : car quoiqu'il fût un des orateurs des plus vifs de son siècle, loin de faire jamais semblant de se piquer d'éloquence, il prenoit plaisir de dire qu'il étoit un pauvre moine nourri dans l'obscurité et dans l'école, qui ne savoit point l'art de discourir. Mais Calvin blessé sur ce point ne se peut tenir ; et aux dépens de sa modestie il faut qu'il dise que personne ne s'explique plus précisément, ni ne raisonne plus fortement que lui.

81. L'éloquence de Calvin.

Donnons-lui donc, puisqu'il le veut tant, cette gloire d'avoir aussi bien écrit qu'homme de son siècle : mettons-le même, si l'on veut, au-dessus de Luther : car encore que Luther eût quelque chose de plus original et de plus vif, Calvin inférieur par le génie sembloit l'avoir emporté par l'étude. Luther triomphoit de vive voix : mais la plume de Calvin étoit plus correcte, surtout en latin ; et son style qui étoit plus triste, étoit aussi plus suivi et plus châtié. Ils excelloient l'un et l'autre à parler la langue de leur pays ; l'un et l'autre étoient d'une véhémence extraordinaire ; l'un et l'autre par leurs talents se sont fait beaucoup de disciples et d'admirateurs ; l'un et l'autre, enflés de ses succès, ont cru pouvoir s'élever au-dessus des Pères ; l'un et l'autre n'ont pu souffrir qu'on les contredît, et leur éloquence n'a été en rien plus féconde qu'en injures.

82. Il est aussi violent, et plus aigre que Luther.

Ceux qui ont rougi de celles que l'arrogance de Luther lui a fait écrire, ne seront pas moins étonnés des excès de Calvin. Ses adversaires ne sont jamais que des fripons, des fous, des méchants, des ivrognes, des furieux, des enragés, des bêtes, des taureaux, des ânes, des chiens, des pourceaux ; et le beau style de Calvin est souillé de toutes ces ordures à chaque page. Catholiques et Luthériens, rien n'est épargné. L'école de Vestphale, selon lui, est *une puante étable à pourceaux* (Opusc. 799.). La Cène des Luthériens est presque toujours appelée une Cène *de Cyclopes*, *où on voit une barbarie digne des Scythes* (Ibid. 803. 837.) : s'il dit souvent que le diable pousse les papistes, il répète cent et cent fois qu'il a fasciné les Luthériens, et « qu'il ne peut pas comprendre pourquoi » ils s'attaquent à lui plus violemment qu'à tous les autres ; » si ce n'est que Satan, dont ils sont les vils esclaves, les » anime d'autant plus contre lui, qu'il voit ses travaux plus » utiles que les leurs au bien de l'Église » (*Diluc. expos. Ibid.* 839.). Ceux qu'il traite de cette sorte sont les premiers et les plus célèbres des Luthériens. Au milieu de ces injures il

les autres affections de l'esprit. Que veulent dire aussi ces paroles vagues, *que nous recevons de Jésus-Christ ce qui nous est utile,* sans déclarer ce que c'est? Si ces mots de notre Seigneur : *La chair ne sert de rien,* s'entendent, selon les ministres, de la vraie chair de Jésus-Christ considérée selon la substance, pourquoi tant vanter ensuite ce qu'on prétend qui ne sert de rien? Et quelle nécessité de tant prêcher la substance de la chair et du sang si réellement recue? Que ne rejette-t-on donc, concluoient les Catholiques, tous ces vains discours? et du moins, en expliquant la foi, que n'emploie-t-on, sans tant raffiner, les termes propres?

96. Sentiment de Pierre Martyr sur les équivoques des autres ministres.

Pierre Martyr Florentin, un des plus célèbres ministres qui fût dans cette assemblée, en étoit d'avis, et déclara souvent que pour lui, il n'entendoit pas cè mot de substance; mais pour ne point choquer Calvin et les siens, il l'expliquoit le mieux qu'il pouvoit.

97. Ce que le docteur Despense ajouta aux expressions des ministres, pour les rendre plus recevables.

Claude Despense, docteur de Paris, homme de bon sens, et docte pour un temps où les matières n'étoient point encore autant éclaircies et approfondies qu'elles l'ont été depuis par tant de disputes, fut mis au nombre de ceux qui devoient travailler, avec les ministres, à la conciliation de l'article de la Cène. On le jugea propre à ce dessein, parce qu'il étoit sincère et d'un esprit doux ; mais avec toute sa douceur, il ne peut souffrir la doctrine des Calvinistes, ne trouvant pas supportable qu'ils fissent dépendre l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire la présence du corps de Jésus-Christ, non de la parole et de la promesse de celui qui le donnoit, mais de la foi de ceux qui devoient le recevoir : ainsi il improuva leur article dès la première proposition, et avant toutes les additions qu'ils y firent depuis. De son côté, pour rendre notre communion avec la substance du corps indépendante de la foi des hommes, et uniquement attachée à l'efficace et à l'opération de la parole de Dieu, en laissant passer les premiers mots jusqu'à ceux où les ministres disoient, *que la foi rendoit les*

84. Les Pères se font respecter par les Protestants, malgré qu'ils en aient.

Il s'agissoit dans ce lieu de la prière pour les morts. Tous ses écrits sont pleins de pareils discours. Mais, malgré l'orgueil des hérésiarques, l'autorité des Pères et de l'antiquité ecclésiastique ne laisse pas de subsister dans leur esprit. Calvin, qui méprise tant les saints Pères, ne laisse pas de les alléguer comme des témoins dont il n'est pas permis de rejeter l'autorité, lorsqu'il écrit ces paroles, après les avoir cités : « Que diront-ils à l'ancienne Église? Veulent-ils damner l'ancienne Église? » Ou bien, « Veulent-ils chasser de l'Église saint Augustin? » (*II. Def. Opusc. p.* 777. *Admonit. ult.* 836. *ibid.*) On pourroit lui en dire autant dans le point de la prière pour les morts, et dans les autres, où il est certain, et souvent de son aveu propre, qu'il a les Pères contre lui. Mais sans entrer dans cette dispute particulière, il me suffit d'avoir remarqué que nos Réformés sont souvent contraints par la force de la vérité à respecter le sentiment des Pères plus qu'il ne semble que leur doctrine et leur esprit ne le porte.

85. Si Calvin a varié dans sa doctrine.

Ceux qui ont vu les variations infinies de Luther pourront demander si Calvin est tombé dans la même faute. A quoi je répondrai, qu'outre que Calvin avoit l'esprit plus suivi, il est vrai d'ailleurs qu'il a écrit longtemps après le commencement de la Réforme prétendue; de sorte que les matières ayant déjà été fort agitées, et les docteurs ayant eu plus de loisir de les digérer, la doctrine de Calvin paroît plus uniforme que celle de Luther. Mais nous verrons dans la suite que par une politique ordinaire aux chefs des nouvelles sectes qui cherchent à s'établir, ou par la nécessité commune de ceux qui tombent dans l'erreur, Calvin ne laisse pas d'avoir beaucoup varié non-seulement dans ses écrits particuliers, mais encore dans les actes publics qu'il a dressés au nom de tous les siens, ou qu'il leur a inspirés.

Et même sans aller plus loin, en considérant seulement ce que nous avons rapporté de sa doctrine, nous avons vu qu'elle

est pleine de contradictions, qu'il ne suit pas ses principes, et qu'avec de grands mots il ne dit rien.

86. Variations dans les actes des Calvinistes : l'accord de Genève comparé avec le Catéchisme et la Confession de France.

(1554.) Et pour peu qu'on fasse de réflexion sur les actes qu'il a dressés, ou que les Calvinistes ont publiés de son aveu en cinq ou six ans, ils ne pourront se laver ni lui ni eux tous d'avoir expliqué leur foi avec une dissimulation criminelle.

En 1554 nous avons vu qu'il se fit un accord solennel entre ceux de Genève et de Zurich (*Opus. Calvin.* 752. *Hosp. an.* 1554.) : c'est Calvin qui le dressa; et la foi commune de ces deux Églises y est expliquée.

Sur la Cène, il n'y est dit autre chose, sinon « que ces paroles : *Ceci est mon corps*, ne doivent pas être prises précisément à la lettre, mais figurément; en sorte que le nom de corps et de sang soit donné par métonymie au pain et au vin qui les signifient; et que si Jésus-Crist nous nourrit par la viande de son corps et le breuvage de son sang, cela se fait par la foi et par la vertu du Saint-Esprit, sans aucune transfusion ni aucun mélange de substance; mais parce que nous avons la vie par son corps une fois immolé, et son sang une fois répandu pour nous » (*Art.* XXII. XXIII.).

Si on n'entend parler dans cet accord ni de la propre substance du corps et du sang reçus dans la Cène, ni des merveilles incompréhensibles de ce sacrement, ni des autres choses semblables que nous avons remarquées dans le Catéchisme et dans la Confession de foi des Calvinistes de France, la raison n'en est pas malaisée à deviner. C'est, comme nous l'avons vu, que les Suisses, et surtout ceux de Zurich instruits par Zuingle, n'avoient jamais voulu reconnoître aucun miracle dans la Cène; et contents de la présence de vertu, ils ne savoient ce que vouloit dire cette communication de propre substance que Calvin et les Calvinistes vantoient tant; de sorte que, pour s'accorder, il fallut supprimer ces choses, et présenter aux Suisses une Confession de foi dont ils pussent s'accommoder.

87. Troisième confession de foi envoyée en Allemagne.

(1557.) A ces deux Confessions de foi dressées par Calvin, dont l'une étoit pour la France, et l'autre fut composée pour s'accommoder avec les Suisses, on en ajouta, pendant qu'il vivoit encore, une troisième en faveur des Protestants d'Allemagne.

Bèze et Farel comme députés des Églises reformées de France et de celle de Genève, la portèrent en 1557 à Vormes, où les princes et les États de la Confession d'Ausbourg étoient assemblés. On les vouloit engager à intercéder pour les Calvinistes auprès de Henri II, qui, à l'exemple de François Ier son père, n'oublioit rien pour les abattre. Les termes de propre substance ne furent pas oubliés, comme on faisoit volontiers quand on traitoit avec les Suisses. Mais on y ajouta beaucoup d'autres choses : et je ne sais pour moi comment on peut accorder cette Confession avec la doctrine du sens figuré. Car il y est dit « qu'on reçoit dans la Cène non-seule- » ment les bienfaits de Jésus-Christ, mais sa substance même » et sa propre chair; que le corps du Fils de Dieu ne nous y » est pas proposé en figure seulement et par signification, » symboliquement ou typiquement, comme un mémorial de » Jésus-Christ absent, mais qu'il est vraiment et certainement » rendu présent avec les symboles, qui ne sont pas de sim- » ples signes. Et si, disoient-ils, nous ajoutons que la manière » dont ce corps nous est donné est symbolique et sacramen- » telle, ce n'est pas qu'elle soit seulement figurative; mais » parce que, sous l'espèce des choses visibles, Dieu nous » offre, nous donne, et nous rend présent avec les symboles » ce qui nous y est signifié : ce que nous disons, afin qu'il pa- » roisse que nous retenons dans la Cène la présence du pro- » pre corps et du propre sang de Jésus-Christ; et que, s'il » reste quelque dispute, elle ne regarde plus que la manière » (*Hosp. ad.* 1557. *f.* 252.).

Nous n'avions pas encore ouï dire aux Calvinistes qu'il ne fallût pas regarder la Cène *comme un mémorial de Jésus-Christ absent :* nous ne leur avions pas ouï dire, que pour nous donner non ses bienfaits, mais sa substance et sa propre

chair, *il nous la rendît vraiment présente sous les espèces;* ni qu'il fallût reconnoître dans la Cène *une présence du propre corps et du propre sang;* et si nous ne connoissions les équivoques de Sacramentaires, nous ne pourrions nous empêcher de les prendre pour des défenseurs aussi zélés de la présence réelle que le sont les Luthériens. A les entendre parler, on pourroit douter s'il reste quelque dispute entre la doctrine luthérienne et la leur : « S'il reste encore, disent-ils, » quelque dispute, elle ne regarde pas la chose même, mais » la manière de la présence, » de sorte que la présence qu'ils reconnoissent dans la Cène doit être dans le fond aussi réelle et aussi substantielle, que celle qu'y reconnoissent les Luthériens.

Et en effet, dans la suite où ils traitent de la manière de cette présence, ils ne rejettent dans cette manière que ce qu'y rejettent les Luthériens : ils rejettent la manière de s'unir à nous *naturelle ou locale;* et personne ne dit que Jésus-Christ nous soit uni à la manière ordinaire et naturelle, ni qu'il soit dans le sacrement ou dans ses fidèles comme les corps sont dans leur lieu; car il y est certainement d'une manière plus haute. Ils rejettent *l'épanchement de la nature humaine de Jésus-Christ,* c'est-à-dire, l'ubiquité que quelques Luthériens rejetoient aussi, et qui n'avoit pas encore si hautement gagné le dessus. Ils rejettent un *grossier mélange de la substance de Jésus-Christ avec la nôtre,* que personne n'admettoit; car il n'y a rien de moins grossier, ni de plus éloigné des mélanges vulgaires que l'union du corps de notre Seigneur avec les nôtres, que les Luthériens reconnoissent aussi bien que les Catholiques. Mais ce qu'ils rejettent sur toutes choses, c'est *cette grossière et diabolique transsubstantiation,* sans dire aucun mot de la consubstantiation luthérienne, qu'ils ne trouvoient en leur cœur, comme nous verrons, guère moins diabolique, ni moins charnelle. Mais il étoit bon de n'en point parler, de peur de choquer les Luthériens dont on imploroit le secours. Et enfin ils concluent tout court, en disant que la présence qu'ils reconnoissent se fait *d'une manière spirituelle, qui est appuyée sur la vertu incompréhensible du Saint-Esprit :* paroles que les Luthériens

» sont du nombre de ceux qui reçoivent en tout la Confes-
» sion d'Ausbourg, même dans l'article de la Cène » (*Ep. p.* 324.), et ajoute *que la reine d'Angleterre,* (c'étoit la reine Élisabeth) *quoiqu'elle approuve la Confession d'Ausbourg, rejette les façons de parler charnelles* d'Heshusius, et des autres qui ne pouvoient supporter ni Calvin, ni Pierre Martyr, ni Melancton même, qu'ils accusoient de relâchement sur le sujet de la Cène.

103. Pareille dissimulation dans l'électeur Frédéric III.

On voit la même conduite dans la Confession de foi de l'électeur Frédéric III, comte Palatin, rapportée dans le Recueil de Genève : Confession toute calvinienne et ennemie, s'il en fut jamais, de la présence réelle, puisque ce prince y déclare que Jésus-Christ n'est dans la Cène « en aucune sorte,
» ni visible ni invisible, ni incompréhensible, ni compréhen-
» sible ; mais seulement dans le ciel » (*Synt. Gen. II. part. p.* 141. 142.). Et toutefois son fils et son successeur, Jean Casimir, dans la préface qu'il met à la tête de cette Confession, dit expressément que son père « ne s'est jamais départi
» de la Confession d'Ausbourg, ni même de l'Apologie qui y
» fut jointe : » c'est celle de Melancton, que nous avons vue si précise pour la présence réelle; et si on ne vouloit pas en croire le fils, le père même dans le corps de sa Confession, déclare la même chose dans les mêmes termes.

104. Ménagement de Calvin sur l'article x de la Confession d'Ausbourg.

C'étoit donc une mode assez établie, même parmi les Calvinistes, d'approuver purement et simplement la Confession d'Ausbourg, quand il s'agissoit de l'Allemagne ; ou par un certain respect pour Luther, auteur de toute la Réformation prétendue; ou parce qu'en Allemagne la seule Confession d'Ausbourg avoit été tolérée par les États de l'Empire : et hors de l'Empire même, elle avoit une si grande autorité, que Calvin et les Calvinistes n'osoient dire qu'ils s'en éloignoient, qu'avec beaucoup d'égards et de précautions; puisque même dans l'exception qu'ils faisoient souvent du seul article de la Cène, ils se sauvoient plutôt par les éditions diverses

et les divers sens de cet article, qu'ils ne le rejetoient absolument (*Ep. p.* 319. *II. Def. ult. Adm. ad Vest.*).

En effet, Calvin, qui traite si mal la Confession d'Ausbourg quand il parle confidemment avec les siens, garde un respect apparent pour elle partout ailleurs, même à l'égard de l'article de la Cène, en disant qu'il le reçoit en l'expliquant sainement, et comme Melancton, auteur de la Confession, l'entendoit lui-même (*Ibid.*). Mais il n'y a rien de plus vain que cette défaite ; parce qu'encore que Melancton tînt la plume lorsqu'on dressa cette Confession de foi, il y exposoit, non pas sa doctrine particulière, mais celle de Luther et de tout le parti, dont il étoit l'interprète et comme le secrétaire, ainsi qu'il le déclare souvent.

Et quand, dans un acte public, on pourroit s'en rapporter tout à fait au sentiment particulier de celui qui l'a rédigé, il faudroit toujours regarder, non pas ce que Melancton a pensé depuis, mais ce que Melancton pensoit alors avec tous ceux de sa secte ; n'y ayant aucun sujet de douter qu'il n'ait tâché d'expliquer naturellement ce qu'ils croyoient tous ; d'autant plus que nous avons vu qu'en ce temps il rejetoit le sens figuré d'aussi bonne foi que Luther ; et qu'encore que dans la suite il ait biaisé en plusieurs manières, jamais il ne l'a ouvertement approuvé.

Il n'y a donc point de bonne foi à se rapporter au sens de Melancton dans cette matière ; et on voit bien que Calvin, quoiqu'il se vante partout de dire ses sentiments sans aucune dissimulation, a voulu flatter les Luthériens.

Au reste, cette flatterie parut si grossière, qu'à la fin on en eut honte dans le parti ; et c'est pourquoi on y résolut, dans les actes que nous avons vus, et notamment au colloque de Poissy, d'excepter l'article de la Cène; mais celui-là seul, sans se mettre en peine, en approuvant les autres, de l'atteinte que donnoit cette approbation à la propre Confession de foi qu'on venoit de présenter à Charles IX.

LIVRE X.

DEPUIS 1558 JUSQU'A 1570.

SOMMAIRE : Réformation de la reine Élisabeth. Celle d'Édouard corrigée, et la présence réelle qu'on avoit condamnée sous ce prince, tenue pour indifférente. L'Église anglicane persiste encore dans ce sentiment. Autres variations de cette Église sous Élisabeth. La primauté ecclésiastique de la Reine adoucie en apparence, en effet laissée la même que sous Henri et sous Édouard malgré les scrupules de cette princesse. La politique l'emporte partout dans cette réformation. La foi, les sacrements, et toute la puissance ecclésiastique est mise entre les mains des Rois et des Parlements. La même chose se fait en Écosse. Les Calvinistes de France improuvent cette doctrine, et s'y accommodent néanmoins. Doctrine de l'Angleterre sur la justification. La reine Élisabeth favorise les Protestants de France. Ils se soulèvent aussitôt qu'ils se sentent de la force. La conjuration d'Amboise sous François II. Les guerres civiles sous Charles IX. Que cette conjuration et ces guerres sont affaires de religion, entreprises par l'autorité des docteurs et des ministres du parti, et fondées sur la nouvelle doctrine qu'on peut faire la guerre à son prince pour la religion. Cette doctrine expressément autorisée par les synodes nationaux. Illusion des écrivains protestants, et entre autres de M. Burnet, qui veulent que le tumulte d'Amboise et les guerres civiles soient affaires politiques. Que la religion a été mêlée dans le meurtre de François, duc de Guise. Aveu de Bèze et de l'amiral. Nouvelle Confession de foi en Suisse.

---

1. La reine Elisabeth croit ne pouvoir assurer son règne que par la religion protestante. Quatre points qui lui faisoient peine.

(1558. 1559.). L'Angleterre, bientôt revenue après la mort de Marie à la réformation d'Édouard VI, songeoit à *fixer sa foi*, et à y donner la dernière forme par l'autorité de *sa nouvelle Reine*. Élisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne de

Boulen, étoit montée sur le trône, et gouvernoit son royaume avec une aussi profonde politique que les rois les plus habiles. La démarche qu'elle avoit faite du côté de Rome incontinent après son avénement à la couronne, avoit donné sujet de penser ce qu'on a publié d'ailleurs de cette Princesse, qu'elle ne se seroit pas éloignée de la religion catholique, si elle eût trouvé dans le Pape des dispositions plus favorables. Mais Paul IV qui tenoit le siége apostolique reçut mal les civilités qu'elle lui fit faire comme à un autre prince, sans se déclarer davantage, par le résident de la feue Reine sa sœur. M. Burnet nous raconte qu'il la traita de bâtarde (*Burn. liv.* III. *p.* 555.). Il s'étonna de son audace de prendre possession de la couronne d'Angleterre, qui étoit un fief du saint-siége, sans son aveu, et ne lui donna aucune espérance de mériter ses bonnes grâces, qu'en renonçant à ses prétentions, et se soumettant au siége de Rome. De tels discours, s'ils sont véritables, n'étoient guère propres à ramener une reine. Elisabeth rebutée s'éloigna aisément d'un siége, dont aussi bien les décrets condamnoient sa naissance, et s'engagea dans la nouvelle réformation : mais elle n'approuvoit pas celle d'Édouard en tous ses chefs. Il y avoit quatre points qui lui faisoient peine (*Burn. ibid. p.* 558.); celui des cérémonies, celui des images, celui de la présence réelle, et celui de la primauté ou suprématie royale : et il faut ici raconter ce qui fut fait de son temps sur ces quatre points.

Ier POINT.

2. Les cérémonies.

Pour ce qui est des cérémonies, « elle aimoit, dit M. Burnet (*Liv. p.* 557.), celles que le roi son père avoit retenues; » et recherchant l'éclat et la pompe jusque dans le service » divin, elle estimoit que les ministres de son frère avoient » outré le retranchement des ornements extérieurs, et trop » dépouillé la religion. » Je ne vois pas néanmoins qu'elle ait rien fait sur cela de considérable.

IIe POINT.

3. Les images. Pieux sentiments de la Reine.

Pour les images, « son dessein étoit, surtout, de les con-

» server dans les Églises, et dans le service divin ; elle fai
» soit tous ses efforts pour cela; car elle affectionnoit extrê-
» mement les images, qu'elle croyoit d'un grand secours
» pour exciter la dévotion; et tout au moins elle estimoit que
» les églises en seroient bien plus fréquentées » (*Burn. liv.* III. *p.* 551. 558.). C'étoit en penser au fond tout ce qu'en pensent les Catholiques. *Si elles excitent la dévotion* envers Dieu, elles pouvoient bien aussi en exciter les marques extérieures : c'est là tout le culte que nous leur rendons : *y être affectionné* dans ce sens, comme la reine Élisabeth, n'étoit pas un sentiment si grossier qu'on veut à présent nous le faire croire ; et je doute que M. Burnet voulût accuser une Reine, qui, selon lui, a fixé la religion en Angleterre, d'avoir eu des sentiments d'idolâtrie. Mais le parti des Iconoclastes avoit prévalu ; la Reine ne leur put résister ; et on lui fit tellement outrer la matière, que non contente *d'ordonner qu'on ôtât les images des églises, elle défendit à tous ses sujets de les garder dans leurs maisons* (P. 590.) : il n'y eut que le crucifix qui s'en sauva; encore ne fut-ce que dans la chapelle royale, d'où l'on ne put persuader à la Reine de l'arracher (*Thuan. lib.* XXI. *an.* 1559.).

4. On la persuade par des raisons évidemment mauvaises.

Il est donc bon de considérer ce que les Protestants lui représentèrent, pour l'obliger à cette ordonnance contre les images, afin qu'on en voie ou la vanité, ou l'excès. Le fondement principal est que *le deuxième commandement défend de faire des images à la similitude de Dieu* (Burn. ibid.) : ce qui manifestement ne conclut rien contre les images ni de Jésus-Christ en tant qu'homme, ni des saints, ni en général contre celles où l'on déclare publiquement, comme fait l'Église catholique, qu'on ne prétend nullement représenter la divinité. Le reste étoit si excessif que personne ne le peut soutenir : car ou il ne conclut rien, ou il conclut à la défense absolue de l'usage de la peinture et de la sculpture ; foiblesse, qui à présent est universellement rejetée de tous les chrétiens, et *réservée* à la superstition et grossièreté des Mahométans et des Juifs.

On varie manifestement sur la présence réelle. La politique règle la religion.

La Reine demeura plus ferme sur le point de l'Eucharistie. Il est de la dernière importance de bien comprendre ses sentiments, selon que M. Burnet le rapporte (*Burn. ibid.* 557.) : « Elle estimoit qu'on s'étoit restreint, du temps d'Édouard, sur » certains dogmes, dans des limites trop étroites et sous des » termes trop précis; qu'il falloit user d'expressions plus gé- » nérales, où les partis opposés trouvassent leur compte. » Voilà ses idées en général. En les appliquant à l'Eucharistie, « son dessein étoit de faire concevoir en des paroles un peu » VAGUES la manière de la présence de Jésus-Christ dans » l'Eucharistie. Elle trouvoit fort mauvais que par des expli- » cations si subtiles on eût chassé du sein de l'Église ceux qui » croyoient la présence corporelle. » Et encore (*Ibid.* 597.) : « Le dessein étoit de dresser un office pour la communion, » dont les expressions fussent si bien ménagées, qu'en évi- » tant de condamner la présence corporelle, on réunît tous » les Anglais dans une seule et même Église. »

On pourroit croire peut-être que la Reine jugea inutile de 'expliquer contre la présence réelle, à cause que ses sujets e portoient d'eux-mêmes à l'exclure ; mais au contraire, « la plupart des gens étoient imbus de ce dogme de la présence corporelle : ainsi la Reine chargea les théologiens de ne rien dire qui le censurât absolument; mais de le laisser indécis, comme une opinion spéculative que chacun auroit la liberté d'embrasser ou de rejeter. »

6. La foi des prétendus martyrs est changée.

C'étoit une étrange variation dans un des principaux fonements de la Réformation anglicane. Dans la Confession de)i de 1551, sous Édouard, on avoit pris avec tant de force le arti contraire à la présence réelle, qu'on la déclara imposible et contraire à l'ascension de notre Seigneur. Lorsque ous la reine Marie, Cranmer fut condamné comme hérétique, reconnut que le sujet principal de sa condamnation *fut de e point reconnoître dans l'Eucharistie une présence corporelle e son Sauveur.* Ridley, Latimer, et les autres prétendus mar-

tyrs de la Réformation anglicane, rapportés par M. Burnet, ont souffert pour la même cause. Calvin en dit autant des martyrs français, dont il oppose l'autorité aux Luthériens (*Calv. Diluc. explic. Opusc. p.* 861.). Cet article paroissoit encore si important en 1549, et durant le règne d'Édouard, que lorsqu'on y voulut travailler à faire *un système de doctrine qui embrassât,* dit M. Burnet (*Liv.* II. *p.* 158.), *tous les points fondamentaux de la religion, on approfondit surtout l'opinion de la présence de Jésus-Christ dans le sacrement.* C'étoit donc alors non-seulement un des points fondamentaux, mais encore parmi les fondamentaux un des premiers. Si c'étoit un point si fondamental, et le principal sujet de ces martyrs tant vantés, on ne pouvoit l'expliquer en termes trop précis. Après une explication aussi claire que celle qu'on avoit donnée sous Édouard, en revenir comme vouloit Élisabeth, *à des expressions générales* qui laissoient la chose *indécise, et où les partis opposés trouvassent leur compte,* en sorte qu'on en pût croire tout ce qu'on voudroit, c'étoit trahir la vérité et lui égaler l'erreur. En un mot *ces termes vagues* dans une Confession de foi n'étoient qu'une illusion dans la matière du monde la plus sérieuse, et qui demande le plus de sincérité. C'est ce que les Réformés d'Angleterre eussent dû représenter à Élisabeth. Mais la politique l'emporta contre la religion, et l'on n'étoit plus d'humeur à tant rejeter la présence réelle. Ainsi l'*article* XXIX de la Confession d'Édouard, où elle étoit condamnée, *fut fort changé* (Ibid. l. III. 601.) : on y ôta tout ce qui montroit la présence réelle impossible, et contraire à la séance de Jésus-Christ dans les cieux. « Toute cette forte » explication, dit M. Burnet, fut effacée dans l'original avec » du vermillon. » L'historien remarque avec soin qu'on peut encore la lire : mais cela même est un témoignage contre la doctrine qu'on efface. On vouloit qu'on la pût lire encore, afin qu'il restât une preuve que c'étoit précisément celle-là qu'on avoit voulu retrancher. On avoit dit à la reine Élisabeth sur les images : « Que la gloire des premiers Réforma» teurs seroit flétrie, si l'on venoit à rétablir dans les églises » ce que ces zélés martyrs de la pureté évangélique avoient » *pris soin d'abattre* » (P. 588.). Ce n'étoit pas un moindre

tat de retrancher de la confession de foi de ces préten-
martyrs ce qu'ils y avoient mis contre la présence réelle,
en ôter la doctrine pour laquelle ils avoient versé leur
. Au lieu de leurs termes simples et précis, on se con-
de dire, selon le dessein d'Élisabeth, « en termes
gues, que le corps de notre Seigneur Jésus-Christ est
nné et reçu d'une manière spirituelle, et que le moyen
r lequel nous le recevons est la foi » (*Ibid.* 601.). La
nière partie de l'article est très-véritable, en prenant la
ière spirituelle pour une manière au-dessus des sens et
a nature, comme la prennent les Catholiques et les Lu-
iens; et la seconde n'est pas moins certaine, en prenant
éception pour la réception utile, et au sens que saint Jean
it en parlant de Jésus-Christ, que *les siens ne le reçurent*
(Joan. I. 10. 11.), encore qu'il fût au monde en personne
milieu d'eux; c'est-à-dire, qu'ils ne reçurent ni sa doctrine
sa grâce. Au surplus, ce qu'on ajoutoit dans la Confession
douard sur la communion des impies, qui ne reçoivent que
symboles, fut pareillement retranché; et on prit soin de
conserver sur la présence réelle que ce qui pouvoit être
prouvé par les Catholiques et les Luthériens.

7. Changements essentiels dans la liturgie d'Édouard.

Par la même raison on changea dans la liturgie d'Édouard
qui condamnoit la présence corporelle. Par exemple; on
expliquoit qu'en se mettant à genoux, lorsqu'on recevoit
Eucharistie, « on ne prétendoit rendre par là aucune ado-
ration à une présence corporelle de la chair et du sang;
cette chair et ce sang n'étant point ailleurs que dans le
ciel » (*Burn. liv.* II. *p.* 580.). Mais sous Élisabeth on re-
ncha ces paroles, et on laissa la liberté tout entière d'a-
rer dans l'Eucharistie la chair et le sang de Jésus-Christ
mme présents. Ce que les prétendus martyrs et les auteurs
la Réformation anglicane avoient regardé comme une
ossière idolâtrie devint sous Élisabeth une action innocente.
ns la seconde liturgie d'Édouard on avoit ôté ces paroles
'on avoit laissées dans la première : *Le corps* ou *le sang de*
us-Christ garde ton corps et ton âme pour la vie éternelle;

mais ces mots, qu'Édouard avoit retranchés parce qu'ils sem-bloient *trop favoriser la présence corporelle, furent rétab[lis]* *par Elisabeth* (Ibid. liv. I. p. 259.). La foi alloit au gré [des] Rois; et ce que nous venons de voir ôté dans la liturgie [par] la même Reine, y fut depuis remis sous le feu roi Charles [II].

8. Illusion de M. Burnet, qui ose dire qu'on n'a point changé la doc-trine établie sous Édouard.

Malgré tous ces changements dans des choses si essentiell[es], M. Burnet veut que nous croyions qu'il n'y eut point de [va]riations dans la doctrine de la Réforme en Angleterre. *On détruisoit*, dit-il (*Burn. liv.* III. *p.* 602), *alors*, tout de mê[me] qu'aujourd'hui, le dogme de la présence corporelle; *et se[u]lement on estima qu'il n'étoit ni nécessaire ni avantageux [de] s'expliquer trop nettement là-dessus*; comme si on pouv[oit] s'expliquer trop nettement sur la foi. Mais il faut encore all[er] plus avant. C'est varier manifestement dans la doctrine, no[n] seulement d'en embrasser une contraire, mais encore d[e] laisser indécis ce qui auparavant étoit décidé. Si les ancie[ns] Catholiques, après avoir décidé en termes précis l'égalité d[u] Fils de Dieu avec son Père, avoient supprimé ce qu'ils e[n] avoient prononcé à Nicée, pour se contenter simplement d[e] l'appeler Dieu en termes vagues, et aux sens que les Arie[ns] n'avoient pu nier, en sorte que ce qu'on avoit si expressé-ment décidé devînt indécis et indifférent, n'auroient-ils pa[s] manifestement changé la foi de l'Église, et fait un *pas en* arrière? Or c'est ce qu'a fait l'Église anglicane sous Élisa-beth; et on ne peut pas en convenir plus clairement que M. Burnet en est convenu dans les paroles que nous avons rapportées, où il paroît en termes formels que ce ne fut ni par hasard ni par oubli qu'on mit les expressions du temps d'Édouard; mais par un dessein bien médité *de ne rien dire qui censurât la présence corporelle, et au contraire de laisser ce dogme indécis, en sorte que chacun eût la liberté de l'embrasser ou de le rejeter* : ainsi, ou sincèrement ou par politique, on revint de la foi des Réformateurs, et on laissa pour indifférent le dogme de la présence corporelle, *contre* lequel ils avoient combattu jusqu'au sang.

9. L'Angleterre est indifférente sur la présence réelle.

C'est là encore l'état présent de l'Église d'Angleterre, si nous en croyons M. Burnet. Ç'a été sur ce fondement que l'évêque Guillaume Bedel dont il a écrit la vie, crut qu'un grand nombre de Luthériens qui s'étoient réfugiés à Dublin, pouvoient communier sans crainte avec l'Église anglicane (*Vie de Guill. Bedel, p.* 132. 133.), « qui en effet, dit M. Bur-» net, a eu une telle modération sur ce point, (de la présence » réelle) que n'y ayant aucune définition positive de la ma-» nière dont le corps de Jésus-Christ est présent dans le » sacrement, les personnes de différent sentiment peuvent » pratiquer le même culte sans être obligées de se déclarer, » et sans qu'on puisse présumer qu'elles contredisent leur » foi. » C'est ainsi que l'Église d'Angleterre a réformé ses Réformateurs et corrigé ses maîtres.

10. On ne se sert point du mot de substance, ni des miracles que Calvin admet dans l'Eucharistie.

Au reste, ni sous Édouard, ni sous Élisabeth, la Réformation anglicane n'employa jamais dans l'explication de l'Eucharistie ni la substance du corps, ni ces opérations incompréhensibles tant exaltées par Calvin ; ces expressions favorisoient trop une présence réelle, et c'est pourquoi on ne s'en servit ni sous Édouard, où on la vouloit exclure, ni sous Élisabeth où on vouloit laisser la chose indécise ; et l'Angleterre sentit bien que ces mots de Calvin, peu convenables à la doctrine du sens figuré, n'y pouvoient être introduits qu'en forçant trop visiblement leur sens naturel.

11. La suprématie de la Reine dans les matières spirituelles est rétablie malgré ses scrupules.

(1559.) Il reste que nous expliquions l'article de la suprématie. Il est vrai qu'Elisabeth y répugnoit; et ce titre de chef de l'Église, trop grand à son avis, même dans les rois, lui parut encore plus insupportable, pour ne pas dire plus ridicule, dans une reine (*Burn. liv.* III. *p.* 558. 571.). Un célèbre prédicateur protestant lui avoit, dit M. Burnet, *suggéré cette délicatesse*; c'est-à-dire, qu'il y avoit encore quelque

reste de pudeur dans l'Eglise anglicane, et que ce n'étoit pas sans quelques remords qu'elle abandonnoit son autorité à la puissance séculière : mais la politique l'emporta encore en ce point. Avec toute la secrète honte que la Reine avoit pour sa qualité de chef de l'Eglise, elle l'accepta, et l'exerça sous un autre nom. Par une loi publiée en 1559, « on attacha de » nouveau la primauté ecclésiastique à la couronne. On dé- » clara que le droit de faire les visites ecclésiastiques, et de » corriger ou de réformer les abus de l'Eglise, étoit annexé » pour toujours à la royauté; et qu'on ne pourroit exercer » aucune charge publique, soit civile, ou militaire, ou ecclé- » siastique, sans jurer de reconnoître la Reine pour souve- » raine gouvernante dans tout son royaume, en toutes sortes » de causes séculières et ecclésiastiques » (*Liv.* III. *p.* 570. *et seq.*). Voilà donc à quoi aboutit le scrupule de la Reine; et tout ce qu'elle adoucit dans les lois de Henri VIII sur la primauté des rois, fut qu'au lieu que sous ce roi on perdoit *la vie* en la niant, sous Elisabeth *on ne perdoit que ses biens* (Burn. liv. III. p. 571.).

12. Fermeté des évêques catholiques.

(1562.) Les évêques catholiques se souvinrent à cette fois de ce qu'ils étoient; et attachés invinciblement à l'Eglise catholique et au saint-siége, ils furent déposés pour avoir constamment refusé de souscrire à la primauté de la Reine (*Ibid.* 572. 586. *etc.*), aussi bien qu'aux autres articles de la Réforme. Mais Parker, archevêque protestant de Cantorbéri fut le plus zélé à subir le joug (*Ibid. p.* 571. *et seq.*). C'étoit à lui qu'on adressoit les plaintes contre le scrupule qu'avoit la Reine sur sa qualité de chef; on lui rendoit compte de ce qu'on faisoit pour engager les Catholiques à la reconnoître; et enfin la Réformation anglicane ne pouvoit plus compatir avec la liberté et l'autorité que Jésus-Christ avoit donnée à son Eglise. Ce qui avoit été résolu dans le Parlement en 1559 en faveur de la primauté de la Reine, fut reçu dans le synode de Londres en 1562, du commun consentement de tout le clergé, tant du premier que du second ordre.

dit que « la doctrine de la prédestination est pleine de con-
» solation pour les vrais fidèles, en confirmant la foi que
» nous avons d'obtenir le salut par Jésus-Christ, » on ajoute,
« qu'elle précipite les hommes charnels ou dans le désespoir,
» ou dans une pernicieuse sécurité malgré leur mauvaise
» vie. » Et on conclut, « qu'il faut embrasser les promesses
» divines comme elles nous sont proposées EN TERMES GÉNÉ-
» RAUX dans l'Écriture, et suivre dans nos actions la volonté
» de Dieu, comme elle est expressément révélée dans sa pa-
» role; » ce qui semble exclure cette certitude spéciale où on
oblige chaque fidèle en particulier à croire, comme de foi,
qu'il est du nombre des élus et compris dans ce décret absolu
par lequel Dieu veut les sauver : doctrine qui en effet ne plaît
guère aux Protestants d'Angleterre ; quoique non-seulement
ils la souffrent dans les Calvinistes, mais encore que les dé-
putés de cette Église l'aient autorisée, comme nous verrons
(*Liv.* XIV.), dans le synode de Dordrect.

24. Commencement des troubles de France par la faveur d'Élisabeth. Changement de la doctrine des Calvinistes.

La reine Élisabeth favorisoit secrètement la disposition
que ceux de France avoient à la révolte (*Burn. liv.* III.
p. 557. 617.) : ils se déclarèrent à peu près dans le même
temps que la Réformation anglicane prit sa forme sous cette
Reine. Après environ trente ans, nos Réformés se lassèrent
de tirer leur gloire de leur souffrance : leur patience n'alla
pas plus loin. Ils cessèrent aussi d'exagérer à nos rois leur
soumission. Cette soumission ne dura qu'autant que les rois
furent en état de les contenir. Sous les forts règnes de Fran-
çois Ier et de Henri II ils furent à la vérité fort soumis, et ne
firent aucun semblant de vouloir prendre les armes. Le règne
aussi foible que court de François II leur donna de l'audace :
ce feu longtemps caché éclata enfin dans la conjuration d'Am-
boise. Cependant il restoit encore assez de force dans le
gouvernement pour éteindre la flamme naissante : mais du-
rant la minorité de Charles IX, et sous la régence d'une
Reine dont toute la politique n'alloit qu'à se maintenir par
de dangereux ménagements, la révolte parut tout entière, et

l'embrasement fut universel par toute la France. Le détail des intrigues et des guerres ne me regarde pas, et je n'aurois même point parlé de ces mouvements, si, contre toutes les déclarations et protestations précédentes, ils n'avoient produit dans la Réforme cette nouvelle doctrine, qu'il est permis de prendre les armes contre son Prince et sa patrie pour la cause de la religion.

25. Les Calvinistes prirent les armes par maxime de religion.

On avoit bien prévu que les nouveaux Réformés ne tarderoient pas à en venir à de semblables attentats. Pour ne point rappeler ici les guerres des Albigeois, les séditions des Viclefistes en Angleterre, et les fureurs des Taborites en Bohême, on n'avoit que trop vu à quoi avoient abouti toutes les belles protestations des Luthériens en Allemagne. Les ligues et les guerres au commencement détestées, aussitôt que les Protestants se sentirent, devinrent permises; et Luther ajouta cet article à son évangile. Les ministres des Vaudois avoient encore tout nouvellement enseigné cette doctrine; et la guerre fut entreprise dans les Vallées contre les ducs de Savoie qui en étoient les souverains (*Thuan. lib.* XXVII. 1560. *t.* II. *p.* 17. *La Poplin. liv.* VII. *p.* 246. 255.). Les nouveaux Réformés de France ne tardèrent pas à suivre ces exemples, et on ne peut pas douter qu'ils n'y aient été engagés pas leurs docteurs.

26. Bèze avoue que la conjuration d'Amboise fut entreprise par maxime de conscience.

(1560.) Pour la conjuration d'Amboise, tous les historiens le témoignent, et Bèze même en est d'accord dans son Histoire ecclésiastique. Ce fut sur l'avis des docteurs, que le Prince de Condé se crut innocent, ou fit semblant de le croire, quoiqu'un si grand attentat eût été entrepris sous ses ordres. On résolut dans le parti de lui fournir *hommes et argent*, afin que *la force lui demeurât* : de sorte qu'il ne s'agissoit de rien moins, après l'enlèvement violent des deux Guises dans le propre château d'Amboise où le Roi étoit, que d'allumer dès lors dans tout le royaume le feu de la guerre civile

(*Thuan.* 1560. *t.* I. *l.* XXIV. *p.* 752. *La Poplin.* *l.* VI. *Bèze, Hist. Eccles.* *l.* III. *p.* 250. *c.* 254. 270.). Tout le gros de la Réforme entra dans ce dessein, et la province de Xaintonge est louée par Bèze en cette occasion, *d'avoir fait son devoir comme les autres* (Ibid. 313.). Le même Bèze témoigne un regret extrême de ce qu'une si juste entreprise a manqué, et en attribue le mauvais succès à la déloyauté de quelques-uns.

27. Quatre démonstrations qui font voir que le tumulte d'Amboise fut l'ouvrage des Protestants, et qu'il eut la religion pour motif. Première démonstration.

Il est vrai qu'on voulut donner à cette entreprise, comme on a fait à toutes les autres de cette nature, un prétexte de bien public, pour y attirer quelques Catholiques, et sauver à la Réforme l'infamie d'un tel attentat. Mais quatre raisons démontrent que c'étoit au fond une affaire de religion, et une entreprise menée par les Réformés. La première, est qu'elle fut faite à l'occasion des exécutions de quelques-uns du parti, et surtout de celle d'Anne du Bourg, ce fameux prétendu martyr. C'est après l'avoir racontée avec les autres mauvais traitements qu'on faisoit aux Luthériens (alors on nommoit ainsi toute la Réforme), que Bèze fait suivre l'histoire de la conspiration; et à la tête des motifs qui la firent naître, il met « ces façons de faire ouvertement tyranniques, et les » menaces dont on usoit à cette occasion envers les plus » grands du royaume, » comme le Prince de Condé et les Châtillons. C'est alors, dit-il, « que plusieurs seigneurs se » réveillèrent comme d'un profond sommeil : d'autant plus, » continue cet historien, qu'ils considéroient que les rois » François et Henri n'avoient jamais voulu attenter à la per- » sonne des gens d'État (c'est-à-dire, des gens de qualité), » se contentant de battre le chien devant le loup; et qu'on » faisoit tout le contraire alors; qu'on devoit pour le moins, » à cause de la multitude, user de remèdes moins corrosifs, » et n'ouvrir pas la porte à un million de séditions. »

28. Deuxième démonstration, où est rapporté l'avis de Bèze et des théologiens du parti.

En vérité l'aveu est sincère. Tant qu'on ne punit que la

18. Les décisions de foi réservées à l'autorité royale, par la déclarati des évêques.

Les évêques et leur clergé, qui avoient ainsi mis sous
joug l'autorité ecclésiastique, finissent d'une manière dig
d'un tel commencement, lorsqu'ayant expliqué leur foi da
tous les articles précédents au nombre de xxxix, ils en fo
un dernier, où ils déclarent « que ces articles autorisés p
» l'approbation et le consentement, *per assensum et conse*
» *sum,* de la reine Élisabeth, doivent être reçus et exécut
» par tout le royaume d'Angleterre. » Ou nous voyons l'a
probation de la Reine, et non-seulement *son consentem*
par soumission, mais encore *son assentement,* pour ainsi pa
ler, par expresse délibération, mentionné dans l'acte comm
une condition qui le rend valable; en sorte que les décr
des évêques sur les matières les plus attachées à leur minis
tère reçoivent leur dernière forme et leur validité dans
même style que les actes du Parlement par l'approbation d
la Reine, sans que ces foibles évêques aient osé témoigner,
l'exemple de tous les siècles précédents, que leurs décret
valables par eux-mêmes et par l'autorité sainte que Jésus
Christ avoit attachée à leur caractère, n'attendoient de
puissance royale qu'une entière soumission et une protectio
extérieure. C'est ainsi qu'en oubliant avec les anciennes ins-
titutions de leur Église le chef que Jésus-Christ leur avoi
donné, et se donnant eux-mêmes pour chefs leurs princes,
que Jésus-Christ n'avoit pas établis pour cette fin, ils se son
de telle sorte ravilis, que nul acte ecclésiastique, pas même
ceux qui regardent la prédication, les censures, la liturgie,
les sacrements, et la foi même, n'a de force en Angleterre
qu'autant qu'il est approuvé et validé par les rois; ce qui au
fond donne aux rois plus que la parole, et plus que l'admi-
nistration des sacrements, puisqu'il les rend souverains ar-
bitres de l'un et de l'autre.

19. La même doctrine en Écosse.

(1568. 1581.) C'est par la même raison que nous voyons
la première Confession de l'Écosse, depuis qu'elle est protes-

30. Quatrième démonstration.

Et non-seulement le prince est le seul qu'on met à la tête de tout le parti; mais ce qui fait la quatrième et dernière conviction contre la Réforme, c'est que *cette plus saine partie des États* dont on demandoit le concours, furent presque tous de ces Réformés. Les ordres les plus importants et les plus particuliers s'adressoient à eux, et l'entreprise les regardoit seuls (*La Poplin. ibid.* 164. *etc.*); car le but qu'on s'y proposa étoit, comme l'avoue Bèze (*Hist. Eccles. liv.* III. *p.* 313.), qu'*une Confession de foi fût présentée au Roi, pourvu d'un bon et légitime conseil.* On voit assez clairement *que ce conseil n'auroit jamais été bon et légitime,* que le Prince de Condé avec son parti n'en fût le maître, et que les Réformés n'eussent obtenu ce qu'ils vouloient. L'action devoit commencer par une requête qu'ils eussent présentée au Roi pour avoir la liberté de conscience; et celui qui conduisoit tout fut la Renaudie, un faussaire, et condamné comme tel à de rigoureuses peines par l'arrêt d'un Parlement où il plaidoit un bénéfice; qui ensuite réfugié à Genève, hérétique par dépit, » brûlant du désir de se venger, et de couvrir l'infamie de sa » condamnation par quelque action hardie » (*Thuan. ibid.* 733. 738.), entreprit de soulever autant qu'il pourroit trouver de mécontents; et à la fin retiré à Paris chez un avocat huguenot, ordonnoit tout de concert avec Antoine Chandieu, ministre de Paris, qui depuis se fit nommer Sadaël.

31. Les Huguenots qui découvrent la conjuration ne justifient pas le parti.

Il est vrai que l'avocat huguenot chez qui il logeoit, et Lignières, autre Huguenot, eurent horreur d'un crime si atroce, et découvrirent l'entreprise (*Bèze. Thuan. La Poplin. ibid.*) : mais cela n'excuse pas la Réforme, et ne fait que nous montrer qu'il y avoit des particuliers dans la secte dont la conscience étoit meilleure que celle des théologiens et des ministres, et que celle de Bèze même et de tout le gros du parti, qui se jeta dans la conspiration par toutes les provinces du royaume. Aussi avons-nous vu (*Ci-dessus, n.* 26) que le même Bèze *accuse de déloyauté* ces deux fidèles sujets, qui

seuls dans tout le parti eurent horreur du complot, et le découvrirent : de sorte que, de l'avis des ministres, ceux qui entrèrent dans ce noir dessein sont des gens de bien, et ceux qui le découvrirent sont des perfides.

32. La protestation des conjurés ne les justifie pas.

Il ne sert de rien de dire que la Renaudie et tous les conjurés protestèrent qu'ils ne vouloient rien attenter contre le Roi, ni contre la Reine, ni contre la famille royale ; car s'ensuit-il qu'on soit innocent pour n'avoir pas formé le dessein d'un si exécrable parricide ? N'étoit-ce rien dans un État que d'y révoquer en doute la majorité du Roi, et d'éluder les lois anciennes qui la mettoient à quatorze ans, du commun consentement de tous les ordres du royaume ? (*Ordonnance de Charles V*, 1373 *et* 1374, *et les suiv.*) d'entreprendre sur ce prétexte de lui donner un conseil tel qu'on voudroit ? d'entrer dans son palais à main armée ? de l'assaillir, et de le forcer ? d'enlever dans cet asile sacré, et entre les mains du Roi, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, à cause que le Roi se servoit de leurs conseils ? d'exposer toute la Cour et la propre personne du Roi à toutes les violences et à tout le carnage qu'une attaque si tumultuaire et l'obscurité de la nuit pouvoit produire ? enfin, de prendre les armes par tout le royaume, avec résolution de ne les poser qu'après qu'on auroit forcé le Roi à faire tout ce qu'on voudroit ? (*Voyez la Poplin. liv.* VI. 155 *et suiv.*) Quand il ne faudroit ici regarder que l'injure particulière qu'on faisoit aux Guises, quel droit avoit le Prince de Condé de disposer de ces princes ; de les livrer entre les mains de leurs ennemis, qui, de l'aveu de Bèze (*Bèze*, 250.), faisoient une grande partie des conjurés ; et d'employer le fer contre eux, comme parle M. de Thou (*Thu.* 732. 738.), s'ils ne consentoient pas volontairement à se retirer des affaires ? Quoi ! sous prétexte d'une commission particulière, donnée, comme le dit Bèze (*Bèze, ibid.*), « à » des hommes d'une prud'hommie bien approuvée, (tel qu'étoit la Renaudie) de s'enquérir secrètement, et toutefois » bien et exactement des charges imposées à ceux de Guise » un prince du sang, de son autorité particulière, les tiendra

c'étoit celle du duc de Guise, du connétable de Montmorenci, et du maréchal de Saint-André ; et je ne prendrois pas seulement la peine de relever ces bévues, si ce n'étoit qu'elles convainquent celui qui y tombe de n'avoir pas seulement ouvert les bons livres. C'est une chose moins insupportable d'avoir pris, comme il a fait, le désordre de Vassi par une entreprise préméditée par le duc de Guise dans le dessein de détruire les édits ; encore que M. de Thou, dont il ne peut refuser le témoignage, et à la réserve de Bèze trop passionné pour être cru dans cette occasion, les auteurs même Protestants disent le contraire (*Thuan. lib.* XXIX. *p.* 77. *et seq. La Poplin. liv.* VII. *p.* 283. 284.). Mais de dire que la Régence ait été donnée à Antoine, roi de Navarre ; de raisonner, comme il fait, sur l'autorité du Régent, et d'assurer que ce prince ayant outrepassé son pouvoir dans la révocation des édits, le peuple pouvoit se joindre au premier prince du sang après lui, c'est-à-dire, au Prince de Condé ; de continuer ces vains propos, en disant qu'après la mort du roi de Navarre la régence étoit dévolue au prince son frère, et que le fondement des guerres civiles fut le refus qu'on fit à ce prince *d'un honneur qui lui étoit dû ;* c'est, à parler nettement, pour un homme si décisif, mêler ensemble trop de passion avec trop d'ignorance de nos affaires.

43 Ses bévues grossières, et sa profonde ignorance sur les affaires de France.

Car premièrement il est constant que sous Charles IX, la régence fut déférée à Catherine de Médicis, du commun consentement de tout le royaume, et même du roi de Navarre. Les jurisconsultes de M. Burnet, qui *montrèrent,* à ce qu'il prétend, *que la régence ne pouvoit être confiée à une femme*, ignoroient une coutume constante établie par plusieurs exemples dès le temps de la reine Blanche et de saint Louis (*Voyez la Poplin. liv.* VI. *p.* 155. 156.). Ces mêmes jurisconsultes, au rapport de M. Burnet, osèrent bien dire qu'*un roi de France n'avoit jamais été estimé majeur avant l'âge de vingt-deux ans*, contre l'expresse disposition de l'ordonnance de Charles V en 1374, qui a toujours tenu lieu de loi dans

» autrement s'étoit bien porté, par menace des ennemis, a
» écrit à la Reine mère, qu'il n'avoit jamais consenti au port
» des armes, jaçoit qu'il y ait consenti et contribué. Item,
» qu'il promettoit de ne point prêcher jusqu'à ce que le Roi
» lui permettroit. Depuis, connoissant sa faute, il en a fait
» confession publique devant tout le peuple, et un jour de
» Cène, en la présence de tous les ministres du pays et de
» tous les fidèles. On demande s'il peut rentrer dans sa
» charge? On est d'avis que cela suffit : toutefois il écrira à
» celui qui l'a fait tenter, pour lui faire reconnoître sa péni-
» tence, et le priera-t-on qu'on le fasse ainsi entendre à la
» Reine, et là où il adviendroit que le scandale en demeurât
» à son Église, sera en la prudence du synode de Limosin
» de le changer de lieu. »

37. Autre décision.

C'est un acte si chrétien et si héroïque dans la nouvelle Réforme, de faire la guerre à son souverain pour la religion, qu'on fait un crime à un ministre de s'en être repenti, et d'en avoir demandé pardon à la reine. Il faut faire réparation devant tout le peuple, dans l'action la plus célèbre de la religion, c'est-à-dire dans la Cène, des excuses respectueuses qu'on en a faites à la Reine, et pousser l'insolence jusqu'à lui déclarer à elle-même qu'on désavoue ce respect, afin qu'elle sache que dorénavant on ne veut garder aucunes mesures : encore ne sait-on pas, après cette réparation et ce désaveu, si on a ôté le scandale que cette soumission avoit causé parmi le peuple réformé. Ainsi on ne peut nier que l'obéissance n'y fût scandaleuse : un synode national le décide ainsi. Mais voici, dans l'article XLVIII, une autre décision qui ne paroîtra pas moins étrange : « Un abbé, venu à la connoissance de » l'Évangile, a brûlé ses titres, et n'a pas permis, depuis » six ans, qu'on ait chanté messe en l'abbaye. » Quelle Réforme ! Mais voici le comble de la louange : « Ains s'est tou- » jours porté FIDÈLEMENT, ET A PORTÉ LES ARMES POUR MAINTE- » NIR L'ÉVANGILE. » C'est un saint abbé, qui, très-éloigné du papisme, et tout ensemble de la discipline de saint Bernard et de saint Benoît, n'a souffert dans son abbaye ni messe ni

dans le conseil, avec la participation et de l'avis du roi de Navarre, comme premier prince du sang et lieutenant-général établi du consentement des États dans toutes les provinces et dans toutes les armées durant la minorité (*Thuan. lib.* XXVI. *pag.* 787. *etc.*). Comme donc le roi de Navarre reconnut qu'elle perdoit tout par le désir inquiet qui la tourmentoit de conserver son autorité, et qu'elle se tournoit entièrement vers le prince et les Huguenots, la juste crainte qu'il eut qu'ils ne devinssent les maîtres, et qu'à la fin la Reine même, par un coup de désespoir, ne se mît entre leurs mains avec le Roi, lui fit rompre toutes les mesures de cette princesse. Les autres princes du sang lui étoient unis, aussi bien que les principaux du royaume et le Parlement. Le duc de Guise ne fit rien que par les ordres de ce Roi; et la Reine connut si bien qu'elle passoit son pouvoir dans ce qu'elle demandoit au prince, qu'elle n'osa jamais user envers lui d'autres paroles que de celles d'invitation; de sorte que ces lettres tant vantées ne sont à vrai dire que des inquiétudes de Catherine, et non pas des ordres légitimes de la Régente; d'autant plus, et c'est la seconde démonstration, que la Reine n'écoutoit le prince que *pour un moment* (Thuan. ibid. 79.), et par la vaine terreur qu'elle avoit conçue d'être dépouillée de son autorité; en sorte qu'on croyoit bien, dit M. de Thou, qu'elle reviendroit de ce dessein aussitôt qu'elle se seroit rassurée.

46. Les Calvinistes convaincus par Bèze.

En effet, la suite fait voir qu'elle rentra de bonne foi dans les desseins du roi de Navarre; et depuis elle ne cessa de négocier avec le prince pour le rappeler à son devoir. Ainsi ces lettres de la Reine, et tout ce qui s'en ensuivit, n'est réputé par les historiens qu'un vain prétexte. Bèze même fait assez voir que tout rouloit sur la religion, sur les édits violés, et sur le prétendu meurtre de Vassi (*Liv.* VI.). Le prince ne se remua, ni ne manda l'amiral pour prendres les armes, que « requis et plus que supplié par ceux DE LA RELIGION, de » les prendre en sa protection sur le nom et autorité du Roi » et de ses édits » (*Ibid. pag.* 4.).

47. La première guerre résolue de l'avis de tous les ministres, et la paix faite malgré eux. Témoignage de Bèze.

Ce fut dans une assemblée *où étoient les principaux de l'Eglise* que la question fut proposée, si on pouvoit en conscience *faire justice* du duc de Guise, *et cela sans grand échec*, car c'est ainsi que le cas fut proposé; et là il fut répondu, « qu'il valoit mieux souffrir ce qu'il plairoit à Dieu, se mettant seulement sur la défensive, si la nécessité amenoit les » Églises à ce point. Mais que, quoiqu'il fût, il ne falloit les » premiers dégaîner l'épée » (*Liv.* VI. *p.* 6.). Voilà donc un point résolu dans la nouvelle Réforme, que l'on pouvoit sans scrupule faire la guerre à la puissance légitime, du moins en se défendant. Or on prenoit pour attaque la révocation des édits; de sorte que la Réforme établit pour une doctrine constante, qu'elle pouvoit combattre pour la liberté de conscience, au préjudice non-seulement de la foi et de la pratique des apôtres, mais encore de la solennelle protestation que Bèze venoit de faire en demandant justice au roi de Navarre, « que c'étoit à l'Église de Dieu d'endurer les coups, » et non pas d'en donner; mais qu'il falloit se souvenir que » cette enclume avoit usé beaucoup de marteaux » (*Ibid. p.* 3.). Cette parole tant louée dans le parti ne fut qu'une illusion; puisqu'enfin contre la nature, l'enclume se mit à frapper, et que lassée de porter les coups elle en donna à son tour. Bèze qui se glorifie de cette sentence (*Ibid. p.* 298.), fait lui-même, en un autre endroit, cette déclaration importante « devant toute la chrétienté, qu'il avoit averti de leur » DEVOIR, tant M. le Prince de Condé que monsieur l'amiral » et tous autres seigneurs et gens de toute qualité, faisant » profession de l'ÉVANGILE, pour les induire à maintenir, par » TOUS MOYENS A EUX POSSIBLES, l'autorité des édits du Roi et » l'innocence des pauvres oppressés; et depuis il a toujours » continué en cette même volonté; exhortant toutefois un » chacun d'user des armes à la plus grande modestie qu'il » est possible, et de chercher, après l'honneur de Dieu, » la paix en toutes choses, pourvu qu'on ne se laisse tromper » ni decevoir. » Quelle erreur, en autorisant la guerre civile,

de croire en être quitte en recommandant la modestie à un peuple armé? Et pour la paix, ne voyoit-il pas que la sûreté qu'il y demandoit donneroit toujours des prétextes ou de l'éloigner ou de la rompre? Cependant il fut par ses sermons, comme il le confesse, un des principaux instigateurs de la guerre : un des fruits de son Évangile fut d'apprendre à des sujets et à des officiers de la couronne ce nouveau DEVOIR. Tous les ministres entrèrent dans ses sentiments : et il raconte lui-même que, lorsqu'on parla de paix, les ministres s'y opposèrent tellement, que le prince résolu de la conclure fut obligé de les exclure tous de la délibération (*Liv.* VI. *p.* 280. *et suiv.*) : car ils vouloient empêcher qu'on ne souffrît dans le parti la moindre exception à l'édit qui lui étoit le plus favorable : c'étoit celui de Janvier. Mais le prince qui pour le bien de la paix avoit consenti à quelques modifications assez légères, « les fit lire devant la noblesse, ne voulant qu'autre » en dît son avis, que les gentilshommes portant armes, » comme il dit tout haut en l'assemblée : de sorte que les » ministres ne furent depuis ouïs, ni admis pour en donner » leur avis » (*Liv.* VI. *p.* 282.). Par ce moyen la paix se fit, et toutes les clauses du nouvel édit font voir qu'il ne s'agissoit que de la religion dans cette guerre. On voit même qu'il n'eût pas tenu aux ministres qu'on ne l'eût continuée, pour obtenir les conditions plus avantageuses qu'ils proposèrent par un long écrit, où ils ajoutoient beaucoup, même à l'édit de Janvier; et ils en firent, comme dit Bèze (*Ibid.*), la déclaration, « afin que la postérité fût avertie comme ils se » sont portés dans cette affaire. » C'est donc un témoignage éternel que les ministres approuvoient la guerre, et vouloient même, plus que les princes et les gens armés, qu'on la poursuivît sur le seul motif de la religion, qu'on en veut maintenant exclure : et voilà, du consentement de tous les auteurs catholiques et protestants, le fondement des premières guerres.

48. Les autres guerres sont destituées de tout prétexte.

Les autres guerres sont destituées même des plus vains prétextes, puisque la Reine concouroit alors avec toutes les

puissances de l'État; et on n'allègue pour toute excuse que des mécontentements et des contraventions : toutes choses qui, après tout, n'ont aucun poids qu'en présupposant cette erreur, que des sujets ont droit de prendre les armes contre leur Roi, pour la religion, encore que la religion ne prescrive que d'endurer et d'obéir.

49. Réponse de M. Jurieu.

Je laisse maintenant à examiner aux Calvinistes, s'il y a la moindre apparence dans le discours de M. Jurien, lorsqu'il dit que c'est ici une querelle *où la religion s'est trouvée purement par accident, et pour servir de prétexte* (Apolog. pour la Réform. I. part. ch. x. p. 301.); puisqu'il paroît au contraire que la religion en étoit le fond, et que la réformation du gouvernement n'étoit que le vain prétexte dont on tâchoit de couvrir la honte d'avoir entrepris une guerre de religion, après avoir tant protesté qu'on n'avoit que de l'horreur pour de tels complots.

Mais voici bien une autre excuse que cet habile ministre prépare à son parti dans la conjuration d'Amboise, lorsqu'il répond *qu'en tout cas elle n'est criminelle que selon les règles de l'Évangile* (Ibid. ch. xv. p. 453.). Ce n'est donc rien à des Réformateurs, qui ne nous vantent que l'Évangile, de former un complot que l'Évangile condamne; et ils se consoleront, pourvu qu'ils n'en combattent que les règles saintes? Mais la suite des paroles de M. de Jurieu fera bien voir qu'il ne se connoît pas mieux en morale qu'en christianisme, puisqu'il a osé écrire ces mots : « La tyrannie des princes de » Guise ne pouvoit être abattue que par une grande effusion » de sang : l'esprit du christianisme ne souffre point cela; » mais si l'on juge de cette entreprise par les règles de la » morale du monde, elle n'est point du tout criminelle »(*Ibid.*). C'étoit pourtant selon les règles de la morale du monde, que l'amiral trouvoit la conjuration si honteuse et si détestable; c'étoit comme homme d'honneur, et non pas seulement comme chrétien, qu'il en conçut tant d'horreur; et la corruption du monde n'est pas encore allée assez loin pour trouver

de l'innocence dans des attentats où l'on a vu toutes les lois divines et humaines également renversées.

Le ministre ne réussit pas mieux dans son dessein, lorsqu'au lieu de justifier ses prétendus Réformés de leurs révoltes, il s'attache à faire voir la corruption de la Cour contre laquelle ils se révoltent, comme si les Réformateurs eussent dû ignorer ce précepte apostolique : *Obéissez à vos maîtres, même fâcheux* (II. Pet. II. 18.).

Ses longues récriminations dont il remplit un volume, ne valent pas mieux, puisqu'il s'agit toujours de savoir si ceux qu'on nous vante comme réformateurs du genre humain, en ont diminué ou augmenté les maux, et s'il les faut regarder ou comme des Réformateurs qui les corrigent, ou plutôt comme des fléaux envoyés de Dieu pour les punir.

50. Question sur l'esprit de la Réforme. Si c'étoit un esprit de douceur ou de violence.

(1534.) On pourroit ici traiter la question, s'il est vrai que la Réforme, comme elle s'en glorifie, n'a jamais songé à s'établir par la force (*Crit. t.* I. *Let.* VIII. *n.* I. *p* 129. *et seq. Let.* XVI. *n.* 9. *p.* 315. *etc*) : mais le doute est aisé à résoudre par tous les faits qu'on a vus. Tant que la Réforme fut faible, il est vrai qu'elle parut toujours soumise, et donna même pour un fondement de sa religion, qu'elle ne se croyoit pas permis non-seulement d'employer la force, mais encore de la repousser. Mais on découvrit bientôt que c'étoit là de ces modesties que la crainte inspire, et un feu couvert sous la cendre; car aussitôt que la nouvelle Réforme put se rendre la plus forte dans quelque royaume, elle y voulut régner seule. Premièrement les évêques et les prêtres n'y furent plus en sûreté : secondement les bons Catholiques furent proscrits, bannis, privés de leurs biens, et en quelques endroits de la vie, par les lois publiques: comme, par exemple, en Suède, quoiqu'on ait voulu dire le contraire; mais le fait n'en est pas moins constant. Voilà où en sont venus ceux qui d'abord crioient tant contre la force; et il n'y avoit qu'à considérer l'aigreur, l'amertume, et la fierté répandue dans les premiers livres et dans les premiers sermons de ces Réformés ;

leurs invectives sanglantes; les calomnies dont ils noircissoient notre doctrine; les sacriléges, les impiétés, les idolâtries qu'ils ne cessoient de nous reprocher; la haine qu'ils inspiroient contre nous; les pilleries qui furent l'effet de leurs premiers prêches; *l'aigreur et la violence* qui parut dans leurs placards séditieux contre la messe (*Bèze*, *liv.* I. *p.* 16.), pour juger de ce qu'on devoit attendre de semblables commencements.

51. Suite de l'esprit violent qui dominoit dans la Réforme.

Mais plusieurs sages, dit-on, improuvèrent ces placards: tant pis pour le parti protestant, où l'emportement étoit si extrême, que ce qu'il y restoit de sages ne le pouvoit réprimer. Les placards furent répandus dans tout Paris, attachés et semés dans tous les carrefours, *attachés jusqu'à la porte de la chambre du Roi* (Bèze, liv. I. p. 16.); et les sages, qui l'improuvoient, ne prenoient aucun moyen efficace pour l'empêcher. Lorsque ce prétendu martyr, Anne du Bourg, eut déclaré, d'un ton de prophète, au président Minard qu'il récusoit, que malgré le refus qu'il fit de s'abstenir de la connoissance de ce procès, il ne seroit point de ses juges (*Thuan. lib.* XXIII. *an.* 1559. *p.* 669 *Bèze, liv.* I. *La Poplin. liv.* V. *p.* 144.), les Protestants surent bien accomplir sa prophétie, et le président fut massacré sur le soir en rentrant dans sa maison. On sut depuis que le Maistre et Saint-André, très-opposés au nouvel Évangile, auroient eu le même sort, s'ils étoient venus au palais : tant il étoit dangereux d'offenser la Réforme, quoique foible; et nous apprenons de Bèze même, que Stuart, parent de la Reine, et *homme d'exécution*, et très-zélé Protestant, *visitoit souvent en la Conciergerie des prisonniers pour le fait de la religion* (Liv. III. p. 248. an. 1560.). On ne put pas le convaincre d'avoir fait le coup; mais toujours voit-on le canal par où l'on pouvoit communiquer; et quoi qu'il en soit, ni le parti ne manquoit de gens de main, ni on ne peut accuser de ce complot que ceux qui s'intéressoient pour Anne du Bourg. Il est aisé de prophétiser quand on a de tels anges pour exécuteurs. L'assurance d'Anne du Bourg à marquer si précisément l'avenir, fait assez voir le

bon avis qu'il avoit reçu; et ce que dit l'histoire de M. de Thou, pour nous en faire un devin plutôt qu'un complice d'un tel crime, ressent bien une addition de Genève. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un parti qui nourrissoit de tels esprits se soit déclaré aussitôt qu'il a trouvé des règnes foibles : et c'est à quoi nous avons vu qu'on ne manqua pas.

52. Vaines excuses.

Un nouveau défenseur de la Réforme est persuadé par les mœurs peu chastes et par toute la conduite du Prince de Condé, qu'il y avoit *plus d'ambition que de religion dans son fait* (Critiq. t. I. Let. II. n. 3. p. 45. et seq.); et il avoue que la religion *ne lui servit qu'à trouver des instruments de vengeance* (Ibid. let. XVIII. p. 331.). Par là il croit tout réduire à la politique, et excuser sa religion : sans songer que c'est cela même qu'on lui reproche, qu'une religion, qui se disoit réformée, ait été un instrument si prompt de la vengeance d'un prince ambitieux. C'est cependant le crime de tout le parti. Mais que nous dit cet auteur du pillage des églises et des sacristies, et du brisement des images et des autels? Il croit satisfaire à tout en disant que, *ni par prières, ni par remontrances, ni même par châtiments, le prince ne put arrêter* ces désordres (*Ibid. lett.* XVII. *n.* 8.) Ce n'est pas là une excuse; c'est la conviction de la violence qui régnoit dans le parti, dont les chefs ne pouvoient contenir la fureur. Mais j'ai bien peur qu'ils n'aient agi dans le même esprit que Cranmer et les autres Réformateurs de l'Angleterre, qui, dans les plaintes qu'on faisoit contre les briseurs d'images, « encore qu'ils fussent » d'humeur à donner des bornes au zèle du peuple, ne vou- » loient point qu'on s'y prît d'une manière à lui faire perdre » cœur » (*Burn. II. part. liv.* I. *p.* 13.). Les chefs de nos Calvinistes n'en usèrent pas d'une autre sorte ; et encore que par honneur, ils blâmassent ces emportés, nous ne voyons pas qu'on en fît aucune justice. On n'a qu'à lire l'histoire de Bèze, pour y voir nos Réformés toujours prêts, au moindre bruit, à prendre les armes, à rompre les prisons, à occuper les Églises; et jamais on ne vit rien de si remuant. Qui ne sait les violences que la reine de Navarre exerça sur les prêtres

et sur les religieux? On montre encore les tours d'où on précipitoit les Catholiques, et les abîmes où on les jetoit. Les puits de l'évêché où on les noyoit dans Nîmes, et les cruels instruments dont on se servoit pour les faire aller au prêche, ne sont pas moins connus de tout le monde. On a encore les informations et les jugements, où il paroît que ces sanglantes exécutions se faisoient par délibération du conseil des Protestants. On a en original les ordres des généraux, et ceux des villes, à la requête des consistoires, pour contraindre *les papistes* à embrasser la Réforme, *par taxes, par logements, par démolition de maisons, et par découverte des toits.* Ceux qui s'absentoient, pour éviter ces violences, étoient dépouillés de leurs biens : les registres des hôtels de ville de Nîmes, de Montauban, d'Alais, de Montpellier, et des autres villes du parti, sont pleins de telles ordonnances; et je n'en parlerois pas, sans les plaintes dont nos fugitifs remplissent tout l'Europe. Voilà ceux qui nous vantent leur douceur; il n'y avoit qu'à les laisser faire, à cause qu'ils appliquoient à tout l'Écriture sainte, et qu'ils chantoient mélodieusement des psaumes rimés. Ils trouvèrent bientôt les moyens de se mettre à couvert des martyrs, à l'exemple de leurs docteurs, qui furent toujours en sûreté, pendant qu'ils animoient les autres; et Luther et Melancton, et Bucer et Zuingle, et Calvin et Œcolampade, et tous les autres se firent bientôt de sûrs asiles; et parmi ces chefs des Réformateurs, je ne connois point de martyrs, même faux, si ce n'est peut-être un Cranmer, que nous avons vu, après avoir deux fois renié sa foi, ne se résoudre à mourir en la professant, que lorsqu'il vit son abjuration inutile à lui sauver la vie.

55. Contre ceux qui pourroient dire que ceci n'est pas de notre sujet.

Mais à quoi bon, dira-t-on, rappeler ces choses, afin qu'un ministre fâcheux vous vienne dire que vous ne voulez, par là, qu'aigrir les esprits, et accabler des malheureux? Il ne faut point que de telles craintes m'empêchent de raconter ce qui est si visiblement de mon sujet : et tout ce que des Protestants équitables peuvent exiger de moi dans une histoire, c'est que, sans m'en rapporter à leurs adversaires, j'écoute

aussi leurs auteurs. Je fais plus : et non content de les écouter, je prends droit, pour ainsi parler, par leur témoignage. Que nos frères ouvrent donc les yeux ; qu'ils les jettent sur l'ancienne Église, qui, durant tant de siècles d'une persécution si cruelle, ne s'est jamais échappée, ni un seul moment, ni dans un seul homme, et qu'on a vu aussi soumise sous Dioclétien, et même sous Julien l'Apostat, lorsqu'elle remplissoit déjà toute la terre, que sous Néron et sous Domitien lorsqu'elle ne faisoit que de naître : c'est là qu'on voit véritablement le doigt de Dieu. Mais il n'y a rien de semblable, lorsqu'on se soulève aussitôt qu'on peut, et que les guerres durent beaucoup plus que la patience. L'expérience nous fait assez voir, dans tous les partis, que l'entêtement et la prévention, peuvent imiter la force, du moins durant quelque temps; et on n'a point dans le cœur les maximes de la douceur chrétienne, quand on les change si tôt, non-seulement en des pratiques, mais encore en des maximes contraires, avec délibération, et par des décisions expresses, comme on a vu qu'ont fait nos Protestants. C'est donc ici une véritable variation dans leur doctrine, et un effet de la perpétuelle instabilité, et qui doit faire considérer leur réforme comme un ouvrage de la nature de ceux qui, n'ayant rien que d'humain, doivent être dissipés, selon la maxime de Gamaliel (*Act.* v. 38.).

51. L'assassinat du duc de Guise par Poltrot, regardé dans la Réforme comme un acte de religion.

(1562.) L'assassinat de François, duc de Guise, ne doit pas être oublié dans cette histoire, puisque l'auteur de ce meurtre mêla sa religion dans son crime. C'est Bèze qui nous représente Poltrot comme *ému d'un secret mouvement* (Liv. VI. p. 267.), lorsqu'il se détermina à ce coup infâme ; et afin de nous faire entendre que ce *mouvement secret* étoit de Dieu, il nous dépeint encore le même Poltrot tout prêt à exécuter ce noir dessein, « priant Dieu très-ardemment qu'il lui fît la grâce » de lui changer son vouloir ; si ce qu'il vouloit faire lui étoit » désagréable ; ou bien qu'il lui donnât constance, et assez de » force pour tuer ce tyran, et par ce moyen délivrer Orléans

» de destruction, et tout le royaume, d'une si malheureuse » tyrannie (*Liv.* IV. *p.* 268.). Sur cela, et dès le soir du même » jour, poursuit Bèze (*Ibid.* 269.), il fit son coup; » ce fut dans cet enthousiasme, et comme en sortant de cette *ardente prière.* Aussitôt que nos Réformés surent la chose accomplie, « ils en rendirent grâces à Dieu solennellement avec » grandes réjouissances » (*Ibid.* 290.). Le duc de Guise avoit toujours été l'objet de leur haine. Dès qu'ils se sentirent de la force, on a vu qu'ils conjurèrent sa perte, et que ce fut de l'avis de leurs docteurs. Après le désordre de Vassi, encore qu'il fût constant qu'il avoit fait tous ses efforts pour l'apaiser (*Thuan. Lib.* XXIX. *p.* 77. 78.), le parti se souleva contre lui avec d'effroyables clameurs; et Bèze, qui en porta les plaintes à la Cour, confesse « avoir infinies fois désiré et prié » Dieu, ou qu'il changeât le cœur du seigneur de Guise, ce » que toutefois il n'a jamais pu espérer, ou qu'il en délivrât » le royaume; de quoi il appelle à témoins tous ceux qui ont » ouï ses prédications et prières » (*Liv.* VI. *p.* 299.). C'étoit donc dans ses prédications et en public, qu'il faisoit *infinies fois* ces prières séditieuses; à la manière de celles de Luther, par lesquelles nous avons vu qu'il savoit si bien animer le monde, et susciter des exécuteurs à ses prophéties. Par de semblables prières, on représentoit le duc de Guise comme un persécuteur endurci, dont il falloit désirer que Dieu délivrât le monde par quelque coup extraordinaire. Ce que Bèze dit pour s'excuser, *qu'il ne nommoit pas ce seigneur de Guise en public* (*Ibid.*), est trop grossier. Qu'importe de nommer un homme, quand on sait le désigner par ses caractères, et s'expliquer en particulier à ceux qui n'auroient pas assez entendu? Ces manières mystérieuses de se faire entendre dans les prédications et le service divin, sont plus propres à irriter les esprits, que des déclarations plus expresses. Bèze n'étoit pas le seul qui se déchaînât contre le duc : tous les ministres tenoient le même langage. Il ne faut pas s'étonner que parmi tant de gens d'exécution, dont le parti étoit plein, il se soit trouvé des hommes qui crussent rendre service à Dieu, en défaisant la Réforme d'un tel ennemi. L'entreprise d'Amboise, plus noire encore, avoit bien été ap-

:tendent pas davantage; et les Protestants d'Allemagne se
:ttent encore au-dessous, lorsqu'ils disent que dans la con-
rsion, c'est-à-dire, dans la plus noble action de l'homme,
ns l'action où il s'unit avec Dieu, il n'agit non plus qu'une
:rre ou qu'une bûche, quoique hors de là il agisse d'une
tre manière (*Concord. p.* 662. Ci-dessus, *liv.* VIII. *n.* 49.).
homme, où t'es-tu laissé toi-même, quand tu expliques si
ssement ton libre arbitre! Mais enfin, puisque l'homme
:st pas une bûche, et que dans les actions ordinaires on
t consister son libre arbitre à pouvoir faire et ne faire pas
rtaines choses, il falloit considérer que, ne trouvant pas en
us-mêmes une autre manière d'agir dans les actions natu-
lles que dans les autres, cette même liberté nous suit par-
ıt, et que Dieu sait bien nous la conserver, lors même
'il nous élève par sa grâce à des actions surnaturelles;
étant pas digne de son Saint-Esprit de nous faire agir dans
lles-là, non plus que dans les autres, comme des bêtes, ou
utôt comme des pierres et comme des bûches.

65. Nos Calvinistes s'expliquent moins, et pourquoi.

On s'étonnera peut-être de ce que nous n'avons rien dit
: toutes ces choses en parlant de la Confession des Cal-
nistes. Mais c'est qu'ils les passent sous silence, et ne
ouvent pas à propos de parler de la manière dont l'homme
;it; comme si c'étoit une matière indifférente à l'homme
ême, ou qu'il n'appartînt pas à la foi de connoître dans la
berté, avec l'un des plus beaux traits que Dieu mit en nous
our nous faire à son image, ce qui nous rend dignes de
âme ou de louange devant Dieu et devant les hommes.

66. La Cène sans substance, et la présence, seulement en vertu.

Il reste l'article de la Cène, où les Suisses paroîtront plus
ncères que jamais. Ils ne se contentent plus de ces termes
ıgues que nous leur avons vu employer une seule fois en
536 par les conseils de Bucer, et par complaisance pour les
uthériens. Calvin même, leur bon ami, ne leur put persua-
:r *la propre substance,* ni les miracles incompréhensibles
ır lesquels le Saint-Esprit nous la donnoit, malgré l'éloi-
ıement des lieux. Ils disent donc (*Cap.* XXI. *p.* 48.) qu'à la

chose d'inspiré et de céleste ; et comme dit d'Aubigné dans son style vif, *les remontrances qu'on lui faisoient sentoient le refus, et donnoient le courage.* Aussi s'enfonçoit-il de plus en plus dans cette noire pensée : il en parloit à tout le monde ; et, continue Bèze, *il avoit tellement cela dans son entendement que c'étoient ses propos ordinaires.* Durant le siége de Rouen, où le roi de Navarre fut tué, comme on parloit de cette mort, Poltrot, « en tirant du fond de son » sein un grand soupir : Ha ! dit-il, ce n'est pas assez » il faut encore immoler une plus grande victime ! » (*Thuan. lib.* XXXIII. *p.* 207.) Lorsqu'on lui demanda quelle elle étoit : « C'est, répondit-il, le grand Guise ; et en même temps, le» vant le bras droit, voilà le bras, s'écria-t-il, qui fera le coup » et mettra fin à nos maux ! » Ce qu'il répétoit souvent, et toujours avec la même force. Tous ces discours sont d'un homme résolu, qui ne se cache pas, parce qu'il croit faire une action approuvée. Mais ce qui nous découvre mieux la disposition de tout le parti, c'est celle de l'amiral ; qu'on donnoit à tout le monde comme un modèle de vertu et la gloire de la Réforme. Je ne veux pas ici parler de la déposition de Poltrot, qui l'accusa de l'avoir induit avec Bèze, à ce dessein. Laissons à part le discours d'un témoin qui a trop varié pour en être tout à fait cru sur sa parole ; mais on ne peut pas révoquer en doute les faits avoués par Bèze, dans son histoire (*Thuan. lib.* XXXIII. *p.* 291. 308.), et encore moins ceux qui sont compris dans la déclaration que l'amiral et lui envoyèrent ensemble à la Reine, sur l'accusation de l'assassin (*Ibid. p.* 294. 295.). Par là donc, il demeure pour constant que Soubise envoya Poltrot avec un paquet à l'amiral, lorsqu'il étoit encore auprès d'Orléans, pour tâcher de le secourir : que ce fut de concert avec l'amiral, que Poltrot alla dans le camp du duc de Guise (*P.* 209.), fit semblant de se rendre à lui comme un homme qui étoit las de faire la guerre au Roi : que l'amiral, qui d'ailleurs ne pouvoit pas ignorer un dessein que Poltrot avoit rendu public, sut de Poltrot même qu'il y persistoit encore, puisqu'il avoue que Poltrot, en partant pour faire le coup, *s'avança jusqu'à lui dire qu'il seroit aisé de tuer le seigneur de Guise* (P. 301.) : que l'ami-

d'y rien opérer de particulier. C'est le foible inévitable du sens figuré; les Zuingliens l'ont senti et l'ont avoué franchement : « Cette nourriture spirituelle se prend, disent-ils, » hors de la Cène; et toutes les fois qu'on croit, le fidèle qui » a cru, a déjà reçu cet aliment de vie éternelle, et il en » jouit; mais pour la même raison quand il reçoit le sacre- » ment, ce qu'il reçoit n'est pas un rien : *Non nihil accipit.* » Où en est réduite la Cène de notre Seigneur? On n'en peut dire autre chose, sinon que ce qu'on y reçoit *n'est pas un rien*. Car, poursuivent nos Zuingliens, « on y continue à » participer au corps et au sang de notre Seigneur : » ainsi la Cène n'a rien de particulier. « La foi s'échauffe, s'accroît, se » nourrit par quelque aliment spirituel, car, tant que nous » vivons, elle reçoit de continuels accroissements. » Elle en reçoit donc autant hors de la Cène que dans la Cène, et Jésus-Christ n'y est pas plus que partout ailleurs. C'est ainsi qu'après avoir dit que ce qu'on reçoit de particulier dans la Cène *n'est pas un rien,* et qu'en effet on le réduit à si peu de chose; on ne peut encore expliquer ce peu qu'on y laisse. Voilà un grand vide, je l'avoue : c'étoit pour couvrir ce vide que Calvin et les Calvinistes avoient inventé leurs grandes phrases. Ils ont cru remplir ce vide affreux, en disant leur Catéchisme que hors de la Cène on ne reçoit Jésus-Christ *qu'en partie;* au lieu que dans la Cène on le reçoit pleinement. Mais que sert de dire de si grandes choses, si en les disant on ne dit rien? J'aime mieux la sincérité de Zuingle et des Suisses, qui confessent la pauvreté de leur Cène, que la fausse abondance de nos Calvinistes riches seulement en paroles.

68. Les Suisses sont les plus sincères de tous les défenseurs du sens figuré.

Je dois donc ce témoignage aux Zuingliens, que leur Confession de foi est la plus naturelle et la plus simple de toutes; ce que je dis, non-seulement à l'égard du point de l'Eucharistie, mais à l'égard de tous les autres : et, en un mot, de toutes les Confessions de foi, que je vois dans le parti pro-

testant, celle de 1566 est, avec tous ses défauts, celle qui dit le plus nettement ce qu'elle veut dire.

69. Confession remarquable des Polonais zuingliens, où les Luthériens sont maltraités.

(1570.) Parmi les Polonais séparés de la communion romaine, il y en avoit quelques-uns qui défendoient le sens figuré : et ceux-ci avoient souscrit en l'an 1567 la Confession de foi que les Suisses avoient dressée l'année précédente. Ils s'en contentèrent trois ans durant : mais en l'an 1570 ils jugèrent à propos d'en dresser une autre dans un Synode tenu à Czenger, qu'on trouve dans le recueil de Genève, où ils s'expliquent d'une façon fort particulière sur la Cène (*Synod. Czeng. Conf. part. I. pag.* 148.).

Ils condamnent la réalité, et *selon la rêverie* des Catholiques, qui disent que le pain est changé au corps, et *selon la folie* des Luthériens qui mettent le corps avec le pain (*Cap. de Cœn. Dom. p.* 153.) : ils déclarent particulièrement contre les derniers, que la réalité qu'ils admettent ne peut subsister sans un changement de substance, tel que celui qui arriva dans les eaux d'Égypte, dans la verge de Moïse, et dans l'eau des noces de Cana : ainsi ils reconnoissent clairement que la transsubstantiation est nécessaire, même selon les principes des Luthériens. Ils témoignent tant d'horreur pour eux, qu'il ne leur donnent point d'autre nom que celui *de mangeurs de chair humaine*, leur attribuant toujours une manière de communier *charnelle et sanglante*, comme s'ils dévoroient de la chair crue. Après avoir condamné les Papistes et les Luthériens, ils parlent d'autres errants qu'ils appellent Sacramentaires. « Nous rejetons, disent-ils (*Cap. de Sacramen-* » *tariis. p.* 155.), la rêverie de ceux qui croient que la Cène » est un signe vide du Seigneur absent. » Par ces mots ils en veulent aux Sociniens, comme à des gens qui introduisent une Cène vide; quoiqu'ils ne puissent montrer que la leur soit mieux remplie, puisqu'on ne trouve partout, à l'égard du corps et du sang, que *signes, commémoration et vertu* (Ibid. p. 153. 154.). Pour mettre quelque différence entre la Cène zuinglienne et la socinienne, ils disent *premièrement que la*

Cène n'est pas la *seule mémoire de Jésus-Christ absent*, et ils font un chapitre exprès de la présence de Jésus-Christ dans ce mystère (*Cap. de Præf. in Cœn. p.* 155.). Mais, en la voulant expliquer, ils s'embarrassent de termes qui ne sont d'aucune langue, et que je ne puis traduire en la nôtre, tant ils sont étranges et inouïs. C'est, disent-ils, que Jésus-Christ est présent dans la Cène, et comme Dieu et comme homme. Comme Dieu, *enter, præsenter* : traduise ces mots qui pourra : *par sa divinité Jehovalc*, c'est-à-dire, en termes vulgaires, par sa divinité proprement dite et exprimée par le nom incommunicable, *comme la vigne dans les sarments, et comme le chef dans les membres*. Tout cela est vrai, mais ne sert de rien à la Cène, où il s'agit du corps et du sang. Ils en viennent donc à dire que Jésus-Christ est présent comme homme en quatre manières. « Premièrement, disent-ils (*Pag.* 15.), » par son union avec le Verbe, en tant qu'il est uni au Verbe » qui est partout. Secondement, il est présent dans sa pro- » messe par la parole et par la foi, se communiquant à ses » élus comme la vigne se communique à ses branches, et la » tête à ses membres, quoiqu'éloignés d'elle. Troisièmement, » il est présent par son institution sacramentelle et l'infusion » de son Saint-Esprit. Quatrièmement, par son office de dis- » pensateur, ou par son intercession pour ses élus. » Ils ajoutent qu'il n'est pas présent *charnellement, ni localement*; ne devant être *corporellement que dans le ciel jusqu'au jour du jugement universel*.

70. L'ubiquité enseignée par les Polonais zuingliens.

De ces quatre manières de présence, les trois dernières sont assez connues parmi les défenseurs du sens figuré. Mais pourront-ils nous faire entendre ce que veut dire la première dans leur sentiment? Ont-ils jamais enseigné, comme font les Polonais de leur communion, que Jésus-Christ « fût pré- » sent comme homme à la Cène par son union avec le Verbe, » à cause que le Verbe est présent partout? » C'est le raisonnement des Ubiquitaires, qui attribuent à Jésus-Christ d'être partout, même selon la nature humaine : mais cette rêverie des Ubiquitaires n'est soutenue que parmi les Luthériens.

Les Zuingliens et les Calvinistes la rejettent, aussi bien que les Catholiques. Cependant les Zuingliens polonais empruntent ce sentiment; et n'étant pas pleinement contents de la Confession zuinglienne qu'ils avoient souscrite, ils y ajoutent ce nouveau dogme.

71. Leur accord avec les Luthériens et les Vaudois.

Ils firent plus, et la même année ils s'unirent avec les Luthériens, qu'ils venoient de condamner comme *des hommes grossiers et charnels*, comme des hommes qui enseignoient une communion *cruelle et sanglante*. Ils recherchèrent leur communion; et ces *mangeurs de chair humaine* devinrent leurs frères. Les Vaudois entrèrent dans cet accord; et tous ensemble s'étant assemblés à Sendomir, ils souscrivent ce qui avoit été résolu sur l'article de la Cène dans la Confession de foi qu'on appeloit Saxonique.

Mais pour mieux entendre cette triple union des Zuingliens, des Luthériens et des Vaudois, il faut savoir ce que c'est que ces Vaudois qu'on trouve alors dans la Pologne. Il est bon aussi de connoître ce que c'est en général que les Vaudois, puisqu'à la fin ils sont devenus Calvinistes, et que plusieurs Protestants leur font tant d'honneur, qu'ils assurent même que l'Église persécutée par le Pape a conservé sa succession dans cette société : erreur si grossière et si manifeste, qu'il faut tâcher une bonne fois de les en guérir.

LIVRE XI.

HISTOIRE ABRÉGÉE DES ALBIGEOIS, DES VAUDOIS, DES VICLEFISTES ET DES HUSSITES.

SOMMAIRE : Histoire abrégée des Albigeois et des Vaudois. Que ce sont deux sectes très-différentes. Les Albigeois sont de parfaits Manichéens. Leur origine est expliquée. Les Pauliciens, branche des Manichéens en Arménie, d'où ils passent dans la Bulgarie, de là en Italie et en Allemagne où ils ont été appelés Cathares, et en France ou ils ont pris le nom d'Albigeois. Leurs prodigieuses erreurs et leur hypocrisie sont découvertes par tous les auteurs du temps. Les illusions des Protestants qui tâchent de les excuser. Témoignage de saint Bernard, qu'on accuse mal à propos de crédulité. Origine des Vaudois. Les ministres les font en vain disciples de Bérenger. Ils ont cru la transsubstantiation. Les sept sacrements reconnus parmi eux. La confession et l'absolution sacramentale. Leur erreur est une espèce de donatisme. Ils font dépendre les sacrements de la sainteté de leurs ministres, et en attribuent l'administration aux laïques gens de bien. Origine de la secte appelée des frères de Bohême. Qu'ils ne sont point Vaudois, et qu'ils méprisent cette origine. Qu'ils ne sont point disciples de Jean Hus, quoiqu'ils s'en vantent. Leurs députés envoyés par tout le monde pour y chercher des chrétiens de leur croyance, sans en pouvoir trouver. Doctrine impie de Viclef. Jean Hus, qui se glorifie d'être son disciple, l'abandonne sur le point de l'Eucharistie. Les disciples de Jean Hus divisés en Taborites et en Calixtins. Confusion de toutes ces sectes. Les Protestants n'en peuvent tirer aucun avantage pour établir leur mission et la succession de leur doctrine. Accord des Luthériens, des Bohémiens et des Zuingliens dans la Pologne. Les divisions et les réconciliations des sectaires font également contre eux.

---

1. Quelle est la succession des Protestants.

Ce qu'ont entrepris nos Réformés, pour se donner des

Réforme. La chose ne fut expliquée à fond qu'en 1566 (*Con*
fid. cap. XV. *Synt. Gen. I. part. pag.* 26.) ; et ce fut par un
progrès que des excès de Zuingle on passa insensiblement
ceux de Calvin.

61. Le mérite des œuvres comment rejeté.

Au chapitre des bonnes œuvres on en parle dans le mê
sens que font les autres Protestants, comme des fruits néc
saires de la foi, et en rejetant *leur mérite,* dont nous avons
qu'on ne disoit mot dans les Confessions précédentes. On
sert ici, pour les condamner, d'un mot souvent inculqué p
saint Augustin ; mais on le rapporte mal ; et au lieu que sai
Augustin dit et répète sans cesse que Dieu *couronne ses do*
en couronnant nos mérites, on lui fait dire qu'*il couronne*
nous non pas nos mérites, mais ses dons (Conf. fid. cap. x
Synt. Gen. I. part. pag. 26.). On voit bien la différence
ces deux expressions, dont l'une joint les mérites avec le
dons, et l'autre les en sépare. Il semble pourtant qu'à la fi
on ait voulu faire entendre qu'on ne condamnoit le mérit
que comme opposé à la grâce, puisqu'on finit par ces pa
roles : *Nous condamnons donc tous ceux qui défendent telle*
ment le mérite, qu'ils nient la grâce. A vrai dire, ce n'est do
ici que les Pélagiens dont on condamne l'erreur ; et le mérit
que nous admettons est si peu contraire à la grâce, qu'il e
est le don et le fruit.

62. La foi propre aux élus. La certitude du salut. L'inamissibilité de la justice.

Dans le chapitre x, la vraie foi est attribuée aux seuls pré-
destinés par ces paroles : « Chacun doit tenir pour indubi-
» table, que s'il croit, et qu'il soit en Jésus-Christ, il est
» prédestiné » (*Cap.* x. *p.* 15.). Et un peu après : « Si nous
» communiquons avec Jésus-Christ, et qu'il soit à nous, et
» nous à lui par la vraie foi ; ce nous est un témoignage assez
» clair et assez ferme que nous sommes écrits au livre de
» vie. » Par là il paroît que la vraie foi, c'est-à-dire, la *foi*
justifiante, n'appartient qu'aux seuls élus ; que cette foi et
cette justice ne se perd jamais finalement ; et que la foi tem-
porelle n'est pas la vraie foi justifiante. Ces mêmes paroles

térieur d'une vie non-seulement belle, mais encore mortifiée; et c'étoit une partie de la séduction de venir comme par degrés à ce qu'on croyoit plus parfait, à cause qu'il étoit caché.

12. Troisième caractère : se mêler avec les Catholiques dans les Églises, et se cacher.

Pour troisième caractère de ces hérétiques, nous y pouvons encore observer une adresse inconcevable à se mêler parmi les fidèles, et à s'y cacher sous la profession de la foi catholique; car cette dissimulation étoit un des artifices dont ils se servoient pour attirer les hommes dans leurs sentiments. On les voyoit dans les églises avec les autres : ils y recevoient la communion ; et encore qu'ils n'y reçussent jamais le sang de notre Seigneur, tant à cause qu'ils détestoient le vin dont on se servoit pour le consacrer, qu'à cause aussi qu'ils ne croyoient pas que Jésus-Christ eût eu du vrai sang; la liberté qu'on avoit dans l'Église de participer ou à une ou à deux espèces, fit qu'on fut longtemps sans s'apercevoir de leur perpétuelle affectation à rejeter celle du vin consacré. Ils furent donc à la fin reconnus par saint Léon à cette marque (*Leo* I. *serm.* 41. *qui est* IV *de Quadr. cap.* 4 *et* 5.) : mais leur adresse à tromper les yeux, quoique vigilants, des Catholiques, étoit si grande, qu'ils se cachèrent encore, et furent à peine découverts sous le pontificat de saint Gélase. Alors donc, pour les rendre tout à fait reconnoissables au peuple, il en fallut venir à une défense expresse de communier autrement que sous les deux espèces, et pour montrer que cette défense n'étoit pas fondée sur la nécessité de les prendre toujours ensemble, saint Gélase l'appuie en termes formels, sur ce que ceux qui refusoient le vin sacré le faisoient par une *certaine superstition* (Gelas. in Dec. Grat. de cons. distinct. I. cap. *Comperimus*. Ivo. Microl., etc.) : preuve certaine que hors la superstition, qui rejetoit commé mauvaise une des parties du mystère, l'usage de sa nature en eût été libre et indifférent, même dans les assemblées solennelles. Les Protestants, qui ont cru que ce mot de superstition n'étoit pas assez fort pour exprimer les abominables pratiques des Manichéens, ne songent pas que ce mot signifie dans la langue latine toute fausse-

lèbre historien, ait donné dans cette erreur; car c'est constamment le plus ignorant, comme le plus hardi de tous les hommes. Mais il y a sujet de s'étonner que Bèze l'ait embrassée, et qu'il ait écrit dans son histoire ecclésiastique, non-seulement que « les Vaudois de temps immémorial s'étoient op-» posés aux abus de l'Église romaine» (*Liv.* I. *p.* 35.); mais encore qu'en l'an 1541 « ils couchèrent par acte public en » bonne forme la doctrine à eux enseignée comme de père » en fils, depuis l'an 120, après la nativité de Jésus-Christ, » comme ils l'avoient toujours entendu par leurs anciens » et ancêtres » (*Ibid. p.* 39.).

5. Fausse origine dont se vantoient les Vaudois.

Voilà sans doute une belle tradition, si elle étoit soutenue par la moindre preuve. Mais par malheur les premiers disciples de Valdo ne le prenoient pas si haut; et lorsqu'ils se vouloient attribuer la plus grande antiquité, ils se contentoient de dire qu'ils s'étoient retirés de l'Église romaine, lorsque, sous le Pape Silvestre I, elle avoit accepté les biens temporels que lui donna Constantin, premier empereur chrétien. Cette cause de rupture est si vaine, et cette prétention est d'ailleurs si ridicule, qu'elle ne mérite pas d'être réfutée. Il faudroit être insensé pour se mettre dans l'esprit que dès le temps de saint Silvestre, c'est-à-dire, environ l'an 320, il y ait une secte parmi les chrétiens dont les Pères n'aient jamais eu de connoissance. Nous avons dans les conciles tenus dans la communion de l'Église romaine, des anathèmes prononcés contre une infinité de sectes diverses; nous avons des catalogues des hérésies, dressés par saint Épiphane, par saint Augustin, et par plusieurs autres auteurs ecclesiastiques. Les sectes les plus obscures et les moins suivies; celles qui ont paru dans un coin du monde, comme celles de certaines femmes qu'on appeloit Collyridiennes, qui n'étoient que je ne sais où dans l'Arabie; celle des Tertullianistes ou des Abéliens, qui n'étoit que dans Carthage, ou dans quelques villages autour d'Hippone, et plusieurs autres aussi cachées, ne leur ont pas été inconnues (*Epiph. Hær.* 79. *tom.* I. *p.* 1057. *August. Hær.* 86. 87. *tom.* VIII. *col.* 24. 25. *Tertul. de*

Basile le Macédonien, c'est-à-dire, à l'extrémité du neuvième siècle. Pierre de Sicile fut envoyé par cet Empereur à Tibrique en Arménie (*Petr. Sic. Hist. de Manich.*), que Cédrénus appelle Téphrique (*Cedr. ibid. p.* 541, *etc.*), une des places de ces hérétiques, pour y traiter de l'échange des prisonniers. Durant ce temps il connut à fond les Pauliciens ; et il adressa un livre sur leurs erreurs à l'archevêque de Bulgarie pour les raisons que nous verrons. Vossius reconnoît que nous avons une grande obligation à Radérus, qui nous a donné en grec et en latin une histoire si particulière et si excellente (*Voss. de Hist. Græc.*). Pierre de Sicile nous y désigne ces hérétiques par leurs propres caractères, par leurs deux principes, par le mépris qu'ils avoient pour l'ancien Testament, par leur adresse prodigieuse à se cacher quand ils vouloient, et par les autres marques que nous avons vues (*Pet. Sic. ibid. Præf, etc.*). Mais il en remarque deux ou trois qu'il ne faut pas oublier : c'étoit leur aversion particulière pour les images de la croix, suite naturelle de leur erreur, puisqu'ils rejetoient la passion et la mort du Fils de Dieu ; leur mépris pour la sainte Vierge, qu'ils ne tenoient point pour mère de Jésus-Christ, puisqu'il n'avoit pas de chair humaine ; et surtout leur éloignement pour l'Eucharistie.

15. Convenance des Pauliciens avec les Manichéens réfutés par saint Augustin.

Cédrénus, qui a pris de cet historien la plupart des choses qu'il raconte des Pauliciens, marque après lui ces trois caractères, c'est-à-dire, leur aversion pour la croix, pour la sainte Vierge, et pour la sainte Eucharistie (*Cedr. tom.* II. *p.* 434.). Les anciens Manichéens avoient les mêmes sentiments. Nous apprenons de saint Augustin (*Aug. Hær.* 46, *etc. tom.* VIII. *col.* 13.), que leur Eucharistie n'étoit pas la nôtre, mais quelque chose de si exécrable qu'on n'ose même y penser loin qu'on puisse l'écrire. Mais les nouveaux Manichéens avoient encore reçu des anciens une autre doctrine qu'il importe de remarquer. Dès le temps de saint Augustin, Fauste le Manichéen reprochoit aux Catholiques leur idolâtrie dans

le culte qu'ils rendoient aux saints martyrs, et dans les sacrifices qu'ils offroient sur leurs reliques (*Lib.* xx. *cont. Faust. c.* 4. *tom.* VIII. *col.* 233. *et seq.*). Mais saint Augustin leur faisoit voir que ce culte n'avoit rien de commun avec celui des païens, parce que ce n'étoit pas le culte de latrie ou de sujétion et de servitude parfaite (*Ibid. c.* 21. *et seq.*); et que, si on offroit à Dieu l'oblation sainte du corps et du sang de Jésus-Christ aux tombeaux et sur les reliques des martyrs, on se gardoit bien de leur offrir ce sacrifice; mais qu'on espéroit seulement « par là s'exciter à l'imitation de leurs vertus, » s'associer à leurs mérites, et enfin être secouru par leurs » prières » (*Ibid. c.* 18.). Une réponse si nette n'empêcha pas que les nouveaux Manichéens ne continuassent dans les calomnies de leurs pères. Pierre de Sicile nous rapporte qu'une femme manichéenne séduisit un laïque ignorant nommé Serge (*Pet. Sic. ibid.*), en lui disant que les Catholiques honoroient les saints comme des divinités, et que c'étoit pour cette raison qu'on empêchoit les laïques de lire la sainte Écriture, de peur qu'ils ne découvrissent plusieurs semblables erreurs.

16. Dessein des Pauliciens sur les Bulgares, et instruction de Pierre de Sicile pour en empêcher l'effet.

C'étoit par de telles calomnies que les Manichéens séduisoient les simples. On a toujours remarqué parmi eux un grand désir d'étendre leur secte. Pierre de Sicile découvrit, durant le temps de son ambassade à Tibrique, qu'il avoit été résolu dans le conseil des Pauliciens, d'envoyer des prédicateurs de leur secte dans la Bulgarie, pour en séduire les peuples nouvellement convertis (*Pet. Sic. initio lib.*). La Thrace, voisine de cette province, étoit il y avoit déjà longtemps infectée de cette hérésie. Ainsi il n'y avoit que trop à craindre pour les Bulgares, si les Pauliciens les plus artificieux des Manichéens, entreprenoient de les séduire; et c'est ce qui obligea Pierre de Sicile d'adresser à leur archevêque le livre dont nous venons de parler, afin de les prémunir contre des hérétiques si dangereux. Malgré ses soins, il est constant que l'hérésie manichéenne jeta de profondes racines dans la Bul-

garie, et c'est de là qu'elle se répandit bientôt après dans le reste de l'Europe ; ce qui fit donner, comme nous verrons, le nom de Bulgares aux sectateurs de cette hérésie.

1[illegible]. Les Manichéens commencent à paroître en Occident après l'an 1000 de notre Seigneur.

Mille ans s'étoient écoulés depuis la naissance de Jésus-Christ, et le prodigieux relâchement de la discipline menaçoit l'Église d'Occident de quelque malheur extraordinaire. C'étoit peut-être aussi le temps de ce terrible *déchaînement de Satan,* marqué dans l'Apocalypse (*Apocal.* XX. 2. 3. 7.), *après mille ans,* ce qui peut signifier d'extrêmes désordres : mille ans après que *le fort armé,* c'est-à-dire le démon victorieux, *fut lié* par Jésus-Christ venant au monde (*Matt.* XII. 29. *Luc.* XI. 21. 22.). Quoi qu'il en soit, dans ce temps et en 1017, sous le roi Robert on découvrit à Orléans des hérétiques d'une doctrine qu'on ne connoissoit plus il y avoit longtemps parmi les Latins (*Acta Conc. Aurel. Spicil. t.* II. *Conc. Lab. t.* IX. *col.* 836. *Glab. lib.* III. *c.* 8.).

1[illegible]. Manichéens venus d'Italie, découverts sous le roi Robert à Orléans.

Une femme italienne avoit apporté en France cette damnable hérésie. Deux chanoines d'Orléans, l'un nommé Étienne ou Héribert, et l'autre nommé Lisoïus, qui étoient en réputation, furent les premiers séduits. On eut beaucoup de peine à découvrir leur secret. Mais enfin un Arifaste, qui soupçonna ce que c'étoit, s'étant introduit dans leur familiarité, ces hérétiques et leurs sectateurs confessèrent avec beaucoup de peine qu'ils nioient la chair humaine en Jésus-Christ ; qu'ils ne croyoient pas que la rémission des péchés fût donnée dans le Baptême, ni que le pain et le vin pussent être changés au corps et au sang de Jésus-Christ (*Glab. ibid. Acta Conc. Aurel. Conc. Labb. ibid.*). On découvrit qu'ils avoient une Eucharistie particulière, qu'ils appeloient la viande céleste. Elle étoit cruelle et abominable ; et tout à fait du génie des Manichéens, quoiqu'on ne la trouve pas dans les anciens. Mais outre ce qu'on en vit à Orléans, Gui de Nogent la remarque encore en d'autres pays (*De vita sua lib.* III. *c.* 16.).

moins que ces autres hérétiques (Pet. de Vall. Cern. hist. Albig. c. 2. Duch. Hist. Franc. t. v. p. 557.), qui admettoient les deux principes et toutes les suites de cette damnable doctrine. « Pour ne point parler, poursuit cet auteur, de leurs autres » infidélités, leur erreur consistoit principalement en quatre » chefs : en ce qu'ils portaient des sandales à la manière des » apôtres; en ce qu'ils disoient qu'il n'étoit permis de jurer » pour quelque cause que ce fût; et qu'il n'étoit non plus » permis de faire mourir les hommes (même pour crime); » enfin en ce qu'ils disoient que chacun d'eux (quoiqu'ils » fussent de purs laïques) pourvu qu'il eût des sandales, » (c'est-à-dire, comme on a vu, la marque de la pauvreté » apostolique) pouvoit consacrer le corps de Jésus-Christ. » Voilà en effet les caractères particuliers qui désignent le vrai esprit des Vaudois : l'affectation de la pauvreté dans les sandales qui en étoient la marque; la simplicité et la douleur apparente, en rejetant tout serment et tout supplice; et ce qu'il y avait de plus propre à cette secte, la croyance que les laïques, pourvu qu'ils eussent embrassé leur prétendue pauvreté apostolique, et qu'ils en portassent la marque, c'est-à-dire pourvu qu'ils fussent de leur secte, pouvoient faire les sacrements, et même *le corps de Jésus-Christ.* Le reste, comme leur doctrine sur les prières pour les morts, alloit avec les autres infidélités de ces hérétiques, que cet auteur ne veut pas marquer en particulier. Mais ils s'étaient élevés contre la présence réelle, après le bruit que cette matière avoit fait dans l'Église, non-seulement ce religieux ne l'auroit pas oublié, mais encore il se seroit bien gardé de dire qu'*ils faisoient le corps de Jésus-Christ ;* ne les faisant en ce point différer d'avec les Catholiques, sinon en ce qu'ils attribuoient aux laïques le pouvoir que les Catholiques ne reconnoissent que dans les prêtres.

83. Les Vaudois viennent demander l'approbation d'Innocent III.

Il paroît donc clairement que les Vaudois en 1209, lorsque Pierre de Vaucernai écrivoit, n'avoient pas seulement songé à nier la présence réelle ; et il leur restoit alors tant de soumission ou véritable ou apparente envers l'Église romaine,

qu'encore en 1212 ils vinrent à Rome pour y obtenir *du saint-siége l'approbation de leur secte*. Ce fut alors que Conrad, abbé d'Ursperg les y vit, comme il le raconte lui-même (*Conr, Ursper. ad. an.* 1312.), avec leur maître Bernard. On les reconnoît aux caractères que leur donne ce chroniqueur : c'étoit *les pauvres de Lyon, ceux que Lucius III avoit mis au nombre des hérétiques*, qui se rendoient remarquables par l'affectation *de la pauvreté apostolique, avec leurs souliers coupés par dessus*; qui, *dans leurs secrètes prédications et dans leurs assemblées cachées, ravilissoient l'Église et le sacerdoce*. Le Pape trouvoit étrange l'affectation qu'ils faisoient paroître *dans ces souliers coupés par dessus, et dans leurs capes semblables à celles des religieux, quoiqu'ils eussent contre la coutume une longue chevelure comme les laïques*. En effet, ordinairement ces affectations bizarres couvrent quelque chose de mauvais. Mais surtout on fut offensé de la liberté que se donnoient ces nouveaux apôtres d'aller pêle-mêle, hommes et femmes, à l'exemple, à ce qu'ils disoient, des femmes pieuses qui suivoient Jésus-Christ et les apôtres pour les servir : mais les temps, les personnes et les circonstances étoient bien différentes.

84. On commence à traiter les Vaudois comme hérétiques opiniâtres.

Ce fut, dit l'abbé d'Ursperg, pour donner à l'Église de vrais pauvres, plus dépouillés et plus soumis que ces faux pauvres de Lyon, que le Pape approuva dans la suite l'institut des frères mineurs, rassemblés sous la conduite de saint François, un modèle d'humilité, et la merveille de ce siècle : et ces pauvres remplis de haine contre l'Église et ses ministres, malgré leur humilité trompeuse, furent rejetés par le saint-siége; de sorte qu'on les traita dans la suite comme des hérétiques opiniâtres et incorrigibles. Mais enfin ils firent semblant d'être soumis jusqu'à l'an 1212, qui étoit le quinzième d'Innocent III, et cinquante ans après leur naissance.

85. Patience de l'Eglise envers les Vaudois.

De là on peut juger de la patience de l'Église envers ces hérétiques; puisqu'on voit cinquante ans durant qu'on n'exerce

l'an 1022. *p.* 672.); et il remarque qu'en cette année « furent
» pris et brûlés publiquement plusieurs personnages en pré-
» sence du roi Robert pour crime d'hérésie; car on écrit,
» poursuit-il, qu'ils parloient mal de Dieu et des sacrements,
» à savoir du Baptême, et du corps et du sang de Jésus-
» Christ, ensemble aussi du mariage; et ne vouloient user
» des viandes ayant sang et graisse, les réputant immondes. »
Il raconte aussi que le principal de ces hérétiques s'appeloit
Étienne, dont il donne Glaber pour témoin avec la chronique de saint Cibard : « Selon lesquels, continue-t-il, plu-
» sieurs autres sectaires de la même hérésie, qu'on appeloit
» des Manichéens, furent exécutés ailleurs, comme à Tou-
» louse et en Italie. » N'importe que cet auteur se soit trompé
dans la date et dans quelques autres circonstances de l'histoire : il n'avoit pas vu les actes qu'on a recouvrés depuis. Il
suffit que cette hérésie d'Orléans dont Étienne fut l'un des
auteurs, dont le roi Robert vengea les excès, et dont Glaber
nous a raconté l'histoire, soit reconnue pour manichéenne
par Vignier; qu'il l'ait regardée comme la source de l'hérésie qu'on punit depuis à Toulouse, et que toute cette impiété
fût dérivée de la Bulgarie, comme on va voir.

24. La même origine prouvée par un ancien auteur, chez Vignier.

Un ancien auteur, rapporté dans les additions du même
Vignier, ne permet pas d'en douter. Le passage de cet auteur, que Vignier transcrit tout entier en latin (*Addit. à la II. part. p.* 133.), veut dire en français : « Que dès que
» l'hérésie des Bulgares commença à se multiplier dans la
» Lombardie, ils avoient pour évêque un certain Marc qui
» avoit reçu son ordre de la Bulgarie, et sous lequel étoient
» les Lombards, les Toscans, et ceux de la Marche : mais
» qu'il vint de Constantinople dans la Lombardie un autre
» Pape nommé Nicétas, qui accusa l'ordre de la Bulgarie; »
et que Marc reçut l'ordre de la Drungarie.

25. Suite du même passage.

Quel pays c'est que la Drungarie, je n'ai pas besoin de
l'examiner. Renier, très-instruit, comme nous verrons, de

toutes ces hérésies, nous parle des Églises manichéennes *de Dugranicie et de Bulgarie* (Ren. cont. Vald. c. 6. t. IV. Bibl. PP. part. II. p. 759.), *d'où viennent toutes les autres* de la secte en Italie et en France; ce qui, comme l'on voit, s'accorde très-bien avec l'auteur de Vignier. On voit, dans ce même *ancien auteur* de Vignier (*Vignier. ibid.*), que cette hérésie « apportée d'outre-mer, à savoir de Bulgarie, de là » s'étoit épanchée par les autres provinces. où elle fut après » en grande vogue au pays de Languedoc, de Toulouse et de » Gascogne signamment, qui la fit dire aussi des Albigeois, » qu'on appela semblablement Bulgares, » à cause de leur origine. Je ne veux pas répéter ce que Vignier remarque de la manière dont on tournoit ce nom de Bulgares dans notre langue. Le mot en est trop infâme; mais l'origine en est certaine, et il n'est pas moins assuré qu'on appeloit de ce nom les Albigeois pour marque du lieu d'où ils venoient, c'est-à-dire, de Bulgarie.

26. Conciles de Tours et de Toulouse contre les Manichéens de cette dernière ville.

Il n'en faudroit pas davantage pour convaincre ces hérétiques de manichéisme. Mais le mal se déclara davantage dans la suite, principalement dans le Languedoc et à Toulouse; car cette ville étoit comme le chef de la secte, *d'où l'hérésie s'étendant*, comme porte le canon d'Alexandre III dans le concile de Tours, « à la manière d'un cancer, dans les pays » voisins, a infecté la Gascogne et les autres provinces » (*Conc. Tur.* III. *c.* 4. *Conc. Labb. t.* X. *col.* 1419.). Comme c'étoit là, pour ainsi dire, la source du mal, c'étoit là aussi que l'on commença d'y appliquer le remède. Le Pape Calixte II tint un concile à Toulouse (*Conc. Tol. an.* 1119. *Conc. Labb. t.* X. *col.* 857. *Can.* 3.), où l'on condamne les hérétiques qui « rejettent le sacrement du corps et du sang de notre Sei- » gneur, le baptême des petits enfants, le sacerdoce et tous » les ordres ecclésiastiques, et le mariage légitime. » Le même canon fut répété dans le concile général de Latran sous Innocent II (*Conc. Lat.* II. *an.* 1139. *Can.* 23.). On voit ici le caractère du manichéisme dans la condamnation

du mariage. C'en est encore un autre de rejeter le sacrement de l'Eucharistie; car il faut bien remarquer que le canon porte, non pas que ces hérétiques eussent quelque erreur sur ce sacrement, mais *qu'ils le rejetoient*, comme on a vu que faisoient aussi les Manichéens.

27. Convenance avec les Manichéens connus par saint Augustin. La même hérésie en Allemagne.

Pour le sacerdoce et tous les ordres ecclésiastiques, on peut voir dans saint Augustin et dans les autres auteurs le renversement qu'introduisirent les Manichéens dans toute la hiérarchie, et le mépris qu'ils faisoient de tout l'ordre ecclésiastique. A l'égard du baptême des petits enfants, nous remarquerons dans la suite que les nouveaux Manichéens l'attaquèrent avec un soin particulier : et encore qu'en général ils rejetassent le Baptême (*Aug. de Hær. in hær. Manich. tom.* VIII. *col.* 17.), ce qui frappoit les yeux des hommes étoit principalement le refus qu'ils faisoient de ce sacrement aux petits enfants, qui étoient presque les seuls à qui on le donnât alors (*Ecb. serm.* I. *Bib. PP. tom.* IV. *II. part. p.* 81. *Ren. cont. Vald. c.* 6.). On marqua donc dans ce canon de Toulouse et de Latran les caractères sensibles par où cette hérésie toulousaine, qu'on appela depuis albigeoise, se faisoit connoître. Le fond de leur erreur demeuroit plus caché. Mais à mesure que cette race maudite venue de la Bulgarie se répandoit dans l'Occident, on y découvrit de plus en plus les dogmes des Manichéens. Ils pénétrèrent jusqu'au fond de l'Allemagne, et l'empereur Henri IV les y découvrit à Goslar, ville de Suabe, au milieu de l'onzième siècle, étonné d'où pouvoit venir cette engeance du manichéisme (*Herm. Cont. ad an.* 1052. *Bar. tom.* XI. *ad eumd. an. Centuriat. in Cent.* XI. *c.* 5. *sub. fin.*). Ceux-ci furent reconnus à cause qu'ils s'abstenoient *de la chair des animaux, quels qu'ils fussent, et en croyoient l'usage défendu*. L'erreur se répandit bientôt de tous côtés en Allemagne; et dans le douzième siècle on découvrit beaucoup de ces hérétiques autour de Cologne. Le nom de Cathares faisoit connoître la secte; et Ecbert, auteur du temps très-versé dans la théologie, nous fait voir dans ces Cathares d'autour de Cologne tous les caractères des Manichéens (*Ecb*

serm. XIII. *adv. Cath. t.* IV. *Bibl. PP. part. II.*); la même détestation de la viande et du mariage, le même mépris du Baptême, la même horreur pour la communion, la même répugnance à croire la vérité de l'incarnation et de la passion du Fils de Dieu; et enfin les autres marques semblables que je n'ai plus besoin de répéter.

28. **Suite des sentiments d'Ecbert sur les Manichéens d'Allemagne.**

Mais comme les hérésies changent, ou se découvrent davantage avec le temps, on y voit beaucoup de nouveaux dogmes et de nouvelles pratiques. Par exemple, en nous expliquant avec les autres le mépris que ces Manichéens faisoient du Baptême, Ecbert nous apprend que s'ils rejetoient le baptême d'eau (*Serm.* I. 8. 11.), ils donnoient avec des flambeaux allumés un certain baptême de feu, dont il explique la cérémonie (*Ibid. serm.* 7.). Ils s'acharnoient contre le baptême des petits enfants: ce que je remarque encore une fois, parce que c'est là un des caractères de ces nouveaux Manichéens. Ils en avoient encore un autre qui n'est pas moins remarquable; c'est qu'ils disoient que les sacrements perdoient leur vertu par la mauvaise vie de ceux qui les administroient (*Ecb. serm.* IV. *etc.*). C'est pourquoi ils exagéroient la corruption du clergé, pour faire voir qu'il n'y avoit plus de sacrements parmi nous; et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons vu qu'on les accusoit de rejeter le sacerdoce et tous les ordres ecclésiastiques.

29. On découvre qu'ils tenoient deux premiers principes.

On n'avoit pas encore tout à fait pénétré la croyance des deux principes dans ces nouveaux hérétiques. Car encore qu'on sentît bien que c'étoit la raison profonde qui leur faisoit rejeter et l'union des deux sexes et toutes ses suites dans tous les animaux, comme les chairs, les œufs, et le laitage; Ecbert est le premier, que je sache, qui leur objecte cette erreur en termes formels. Il dit même *qu'il a découvert très-certainement*, que c'étoit la raison secrète qu'ils avoient entre eux d'éviter la viande, *parce que le diable en étoit le créateur* (Ibid. serm. VI. p. 99.). On voit la peine qu'on avoit

de pénétrer le fond de leur doctrine : mais elle paroissoit assez par ses suites.

30. Variations de ces hérétiques.

On apprend du même auteur que ces hérétiques se mitigeoient quelquefois à l'égard du mariage (*Serm.* v. *p*. 94.). Un certain Hartuvin le permettoit parmi eux à un garçon qui épousoit une fille, et il vouloit qu'on fût vierge de part et d'autre ; encore ne devoit-on pas aller au delà du premier enfant : ce que je remarque afin qu'on voie les bizarreries d'une secte qui n'étoit pas d'accord avec elle-même, et se trouvoit souvent contrainte à démentir ses principes.

31. Soin de se cacher.

Mais la marque la plus certaine pour connoître ces hérétiques étoit le soin qu'ils avoient de se cacher, non-seulement en recevant les sacrements avec nous, mais encore en répondant comme nous, lorsqu'on les pressoit sur la foi. C'étoit l'esprit de la secte, dès son commencement ; et nous l'avons remarqué dès le temps de saint Augustin et de saint Léon. Pierre de Sicile, et après lui Cédrénus, nous font voir le même caractère dans les Pauliciens. Non-seulement ils nioient en général qu'ils fussent Manichéens ; mais encore interrogés en particulier de chaque dogme de la foi, ils paroissoient Catholiques, en trahissant leurs sentiments, par des mensonges manifestes (*Petr. Sic. init. lib. de hist. Manich.*), ou du moins en les déguisant par des équivoques pires que le mensonge, parce qu'elles étoient plus artificieuses et plus pleines d'hypocrisie. Par exemple, quand on leur parloit de l'eau du Baptême, ils la recevoient en entendant, par l'eau du Baptême, la doctrine de notre Seigneur, dont les âmes sont purifiées (*Ibid. Cedr. tom.* I. *p*. 434.). Tout leur langage étoit plein de semblables allégories ; et on les prenoit pour des orthodoxes, à moins d'avoir appris, par un long usage, à connoître leurs équivoques.

32. Leurs équivoques lorsqu'on les interrogeoit sur la foi.

Ecbert nous en apprend une qu'on n'auroit jamais devinée. *On savoit* qu'ils rejetoient l'Eucharistie ; et lorsque, pour les

nder sur article si important, on leur demandoit s'ils faisient le corps de notre Seigneur, ils répondoient sans hésir qu'ils le faisoient, en entendant que *leur propre corps* l'ils faisoient en quelque sorte en mangeant, étoit *le corps Jésus-Christ* (Ecb. serm. I. 11.), à cause que, selon saint ul, ils en étoient les membres. Par ces artifices ils paroisient au dehors très-catholiques. Chose étrange ! Un de leurs)gmes étoit, que l'Évangile défendoit de jurer pour quelque iose que ce fût *Bern. in Cant. serm.* LXV. *n.* 2. *tom.* I. *col.* 194.) : cependant interrogés sur la religion, ils croyoient l'il étoit permis, non-seulement de mentir, mais encore de parjurer; et ils avoient appris des anciens Priscillianistes, itre branche de Manichéens connue en Espagne, ce vers ipporté par saint Augustin : « Jurez, parjurez-vous tant que vous voudrez; et gardez-vous seulement de trahir le secret de la secte. *Jura, parjura; secretum prodere noli* » (De Hær. i hær. Priscil. t. VIII. col. 22. Ecb. serm. II. Bern. ibid.). 'est pourquoi Ecbert les appeloit des *hommes obscurs* (Init. b. id. serm. I. 2. 7. etc.), des gens qui ne prêchoient pas, iais qui parloient à l'oreille, qui se cachoient dans des coins, t qui murmuroient plutôt en secret qu'ils n'expliquoient eur doctrine. C'étoit un des attraits de la secte : on trouvoit e ne sais quelle douceur dans ce secret impénétrable qu'on observoit; et comme dit le sage, *ces eaux qu'on buvoit furtivement paroissoient plus agréables* (Prov. IX 17.). Saint ernard, qui connoissoit bien ces hérétiques, comme nous errons bientôt, y remarque ce caractère particulier (*Serm.* LV. *in Cant. n.* I.); qu'au lieu que les autres hérétiques, oussés par l'esprit d'orgueil, ne cherchoient qu'à se faire onnoître; ceux-ci, au contraire, ne travailloient qu'à se caher; les autres vouloient vaincre; ceux-ci, plus malins, ne ouloient que nuire, et se couloient sous l'herbe pour insirer plus sûrement leur venin par une secrète morsure. 'est que leur erreur découverte étoit à demi vaincue par i propre absurdité : c'est pourquoi ils s'attaquoient à des norants, à des gens de métier, à des femmelettes, à des aysans, et ne leur commandoient rien tant que ce secret iystérieux (*Ibid. Ecb. init. lib. etc. Bern. serm.* LXV. LXVI.).

33. Enervin consulte S. Bernard sur les Manichéens d'auprès de Bologne.

Enervin qui servoit Dieu dans une Église auprès de Cologne, dans le temps qu'on y découvrit ces nouveaux Manichéens dont Ecbert nous a parlé, en fait dans le fond le même récit que cet auteur; et ne voyant point dans l'Église de plus grand docteur à qui il pût s'adresser pour les confondre, que le grand saint Bernard, abbé de Clairvaux, il lui en écrivit la belle lettre que le docte P. Mabillon nous a donnée dans ses Anecdotes (*Enerv. ep. ad S. Bern. Anal.* III. *p.* 452.). Là, outre les dogmes de ces hérétiques, que je ne veux plus répéter, nous voyons les partialités qui les firent découvrir: on y voit la distinction *des auditeurs et des élus* (Ib. 455. 456.), caractère certain de manichéisme marqué par saint Augustin : on y voit *qu'ils avoient leur Pape* (Enervin. ep. ad. S. Bern. Anal. III. p. 457.); vérité qui se découvrit davantage dans la suite : et enfin qu'ils se glorifioient « que leur doctrine avoit duré jusqu'à nous, mais cachée, dès le temps des martyrs, et ensuite dans la Grèce, et en quelques autres pays : » ce qui est très-vrai, puisqu'elle venoit de Marcion et de Manès, hérésiarques du troisième siècle : et on peut voir par là de quelle boutique est sortie la méthode de soutenir la perpétuité de l'Église, par une suite cachée et par des docteurs répandus deçà et delà, sans aucune succession manifeste et légitime.

34. Ces hérétiques interrogés devant tout le peuple.

Au reste, qu'on ne dise pas que la doctrine de ces hérétiques fut peut-être calomniée pour n'avoir pas été bien entendue : il paroît, tant par la lettre d'Enervin que par les sermons d'Ecbert, que l'examen de ces hérétiques fut fait publiquement (*Ibid.* 453. *Ecb. serm.* I.), et que c'étoit un de leurs évêques et un de leurs compagnons qui soutinrent leur doctrine, autant qu'ils purent, en présence de l'archevêque, de tout le clergé et de tout le peuple.

36. Les dogmes de ces hérétiques réfutés par S. Bernard qui les avoit bien connus à Toulouse.

Saint Bernard, que le pieux Enervin excitoit à réfuter ces

rétiques, fit alors ces beaux sermons sur les cantiques; où attaque si vivement les hérétiques de son temps. Ils ont un pport si manifeste à la lettre d'Enervin, qu'on voit bien 'elle y a donné occasion; mais on voit bien aussi, de la mare si ferme et si positive dont parle saint Bernard, qu'il it instruit d'ailleurs, et qu'il en savoit plus qu'Enervin luime. En effet, il y avoit déjà plus de vingt ans que Pierre Bruis et son disciple Henri, avoient répandu secrètement erreurs dans le Dauphiné, dans la Provence, et surtout environs de Toulouse. Saint Bernard fit un voyage dans pays-là pour y déraciner ce mauvais germe; et les miles qu'il y fit en confirmation de la vérité catholique, sont s éclatants que le soleil. Mais ce qu'il importe de bien reirquer, c'est qu'il n'oublia rien pour s'instruire d'une hésie qu'il alloit combattre, et qu'ayant conféré souvent avec disciples de ces hérétiques, il n'en a pas ignoré la docne. Or, il y remarque distinctement, avec la condamnation *baptême des petits enfants, de l'invocation des saints et des oblations pour les morts,* celle de *l'usage du mariage*, *de tout ce qui étoit sorti* de près ou de loin *de l'union des deux sexes, comme étoit la viande et le laitage* (Serm. LXVI. in Cant. n. 9.). Il les taxe aussi de ne pas recevoir l'ancien Testament, *et de ne recevoir que l'Évangile tout seul* (Serm. LXV. n. 3.). C'étoit encore une de leurs erreurs, notée par saint Bernard, qu'un pécheur n'étoit plus évêque, et « que les papes, les archevêques, les évêques, et les prêtres n'étoient capables ni de donner, ni de recevoir les sacrements, à cause qu'ils étoient pécheurs » (*Serm.* LXVI. *n.* 11.). Mais qu'il remarque le plus, c'est leur hypocrisie; non-seulement dans l'apparence trompeuse de leur vie obscure et pénitente, mais encore dans la coutume qu'ils observoient constamment de recevoir avec nous les sacrements, et de professer publiquement notre doctrine qu'ils déchiroient en secret (*Serm.* LXV. *in Cant. n.* 5.). Saint Bernard fait voir que leur piété n'étoit que dissimulation. En apparence, ils blâmoient commerce avec les femmes, et cependant on les voyoit tous passer avec une femme les jours et les nuits. La profession qu'ils faisoient d'avoir le sexe en horreur, leur servoit

à faire croire qu'ils n'en abusoient pas. Ils croyo
jurement défendu, et, interrogés sur leur foi, ils
gnoient pas de se parjurer : tant il y a de bizarreri
constance dans les esprits excessifs. Saint Bernard
de toutes ces choses, que c'étoit là ce *mystère d'iniq*
dit par saint Paul (*II. Thess.* II. 7.), d'autant plus à
qu'il étoit plus caché; et que ces hommes sont ceı
Saint-Esprit a fait connoître au même apôtre coı
des hommes séduits par le démon, qui disent des men
hypocrisie; dont la conscience est cautérisée; qui dé
mariage et les viandes que Dieu a créées (Serm. L
Tim. IV. 1. 2. 3.). Tous les caractères y convienı
clairement pour avoir besoin d'être remarqués : eı
prédécesseurs que se donnent les Calvinistes.

36. Pierre de Bruis, et Henri.

De dire que ces hérétiques toulousains, dont pa
Bernard, ne sont pas ceux qu'on appela vulgaireme
bigeois, ce seroit une illusion trop grossière. Les
demeurent d'accord que Pierre de Bruis et Henri,
des chefs de cette secte, et que Pierre le Vénérable
Cluni, leur contemporain, dont nous parlerons
attaqua les Albigeois sous le nom de Pétrobusiens (La I
de l'Euch. 452. 453.). Si les auteurs sont convaincu
nichéisme, les sectateurs n'ont pas dégénéré de c
trine ; et on peut juger de ces mauvais arbres par leu
car encore qu'il soit constant, par les lettres de saint
et par les auteurs du temps (*Epist.* 241. *ad. Tol. Vit.*
lib. III. *c.* 5.), qu'il convertit beaucoup de ces héréti
lousains, disciples de Pierre de Bruis et de Henri
n'en fut pas éteinte, et ils gagnoient d'autant plus d
qu'ils continuoient à se cacher. On les appeloit
hommes, tant ils étoient doux et simples en apparen
leur doctrine parut, dans un interrogatoire que
d'eux subirent à Lombez, petite ville près d'Albi,
concile qui s'y tint en 1176 (*Act. Conc. Lumb. t.*
Labb. col. 1471. an. 1176.).

57. Concile de Lombez. Célèbre interrogatoire de ces hérétiques.

Gaucelin, évêque de Lodève, bien instruit de leurs artifices et de la saine doctrine, y fut chargé de les interroger sur leur croyance. Ils biaisent sur beaucoup d'articles, ils mentent sur d'autres; mais ils avouent en termes formels, « qu'ils » rejettent l'ancien Testament; qu'ils croient la consécration » du corps et du sang de Jésus-Christ également bonne, soit » qu'elle se fasse par un laïque ou par un clerc, pourvu qu'ils » soient gens de bien; que tout serment est illicite; et que » les évêques et les prêtres, qui n'avoient pas les qualités que » saint Paul prescrit, ne sont ni prêtres, ni évêques. « On ne put jamais les obliger, quoi qu'on pût dire, à approuver le mariage, ni le baptême des petits enfants; et le refus obstiné de reconnoître des vérités si constantes, fut pris pour un aveu de leur erreur. On les condamna aussi par l'Écriture, comme gens qui refusoient de confesser leur foi; et sur tous les points proposés, ils sont vivement pressés par Ponce, archevêque de Narbonne, par Arnaud, évêque de Nîmes, par les abbés, et surtout par Gaucelin, évêque de Lodève, que Gérauld, évêque d'Albi, qui étoit présent et l'ordinaire du lieu, avoit revêtu de son autorité. Je ne crois pas qu'on puisse voir en aucun concile ni la procédure plus régulière, ni l'Écriture mieux employée, ni une dispute plus précise et plus convaincante. Qu'on nous dise encore après cela que ce qu'on dit des Albigeois sont des calomnies.

58. Histoire du même concile par un auteur du temps.

Un historien du temps, récite au long ce concile (*Roger. Hoved. in Annal. Angl.*), et donne un fidèle abrégé des actes plus amples qu'on a recouvrés depuis. Voici comme il commence son récit. « Il y avoit dans la province de Toulouse des hé- » rétiques qui se faisoient appeler les bons hommes, maintenus » par les soldats de Lombez. Ceux-là disoient qu'ils ne rece- » voient ni la loi de Moïse, ni les prophètes, ni les psaumes, » ni l'ancien Testament, ni les docteurs du nouveau; à la ré- » serve des Évangiles, des Épîtres de saint Paul, des sept » Épîtres canoniques, des Actes et de l'Apocalypse. » C'en est

testants, qui ne cessent de nous vanter la belle peinture qu'il a faite des mœurs des Vaudois (*Ren. cont. Val. tom.* IV. *Bib. PP. part. II. p.* 746. *præf. ibid.* 746. *Ibid.* 756. 757. *Ibid. c.* 7. *p.* 765. *Ibid. c.* 3. *p.* 748.). Il en est d'autant plus croyable, puisqu'il nous dit si sincèrement le bien et le mal. Au reste, on ne peut pas dire qu'il n'ait pas été bien instruit de toutes les sectes de son temps. Il avoit souvent assisté à l'examen des hérétiques ; et c'étoit là qu'on approfondissoit avec un soin extrême jusques aux moindres différences de tant de sectes obscures et artificieuses, dont la chretienté étoit alors inondée. Plusieurs se convertissoient et révéloient tous les secrets de leur secte, qu'on prenoit grand soin de retenir. C'étoit une partie de la guérison, de bien connoître le mal. Outre cela Renier s'appliquoit à lire les livres des hérétiques, comme il fit le grand volume de Jean de Lyon, un des chefs des nouveaux Manichéens (*Ren. con. Val. tom.* IV. *Bib. PP. part. II. cap.* 6. *p.* 762. 765.); et c'est de là qu'il a extrait les articles de sa doctrine qu'il a rapportés. Il ne faut donc pas s'étonner que cet auteur nous ait raconté plus exactement qu'aucun autre les différences des sectes de son temps.

55. Il les distingue très-bien des Vaudois. Caractères du manichéisme dans les Cathares.

La première dont il nous parle est celle des pauvres de Lyon, descendus de Pierre Valdo; et il en rapporte tous les dogmes jusques aux moindres précisions (*Ibid. c.* 5. *p.* 749. *et seq.*). Tout y est très-éloigné des Manichéens, comme on verra dans la suite. De là il passe aux autres sectes qui tiennent du manichéisme ; et il vient enfin aux Cathares, dont il savoit tout le secret, car outre qu'il avoit été, comme on a vu, dix-sept ans entiers parmi eux, et des plus avant dans la secte, il avoit entendu prêcher leurs plus grands docteurs, et entre autres un nommé Nazarius le plus ancien de tous, qui se vantoit d'avoir pris ses instructions, il y avoit soixante ans, des deux principaux pasteurs de l'Église de Bulgarie (*Ren. cont. Val. tom.* IV. *Bib. PP. part. II. c.* 6 *p.* 753. 754. 755. 763.). Voilà toujours cette descendance de la Bulgarie. C'est de là que les Cathares d'Italie, parmi lesquels Renier vivoit, tiroient leur autorité ; et comme il a été parmi eux du-

rant tant d'années, il ne faut pas s'étonner qu'il nous ait mieux expliqué, et plus en particulier, leurs erreurs, leurs sacrements, leurs cérémonies, les divers partis qui s'étoient formés parmi eux avec les rapports aussi bien que les différences des uns et des autres. On y voit partout très-clairement les principes, les impiétés et tout l'esprit du manichéisme. La distinction des élus et des auditeurs, caractère particulier de la secte célèbre dans saint Augustin et dans les autres auteurs, se trouve ici marquée sous un autre nom. Nous apprenons de Renier que ces hérétiques, outre les Cathares et les Purs, qui étoient les parfaits de la secte, avoient encore un autre ordre qu'ils appeloient leurs *croyants* (*Ibid.* 756.), composés de toutes sortes de gens. Ceux-ci n'étoient pas admis à tous les mystères; et le même Renier raconte que le nombre des parfaits Cathares de son temps où la secte étoit affoiblie, *ne passoit pas quatre mille dans toute la chretienté;* mais *les croyants étoient innombrables : compte*, dit-il (*Ibid.* 759.), *qui a été fait plusieurs fois parmi eux.*

56. Dénombrement mémorable des Eglises manichéennes. Les Albigeois y sont compris. Tout est venu de Bulgarie.

Parmi les sacrements de ces hérétiques, il faut remarquer principalement leur imposition des mains pour remettre les péchés : ils l'appeloient la consolation : elle tenoit lieu de Baptême et de pénitence tout ensemble. On la voit dans le concile d'Orléans dont nous avons parlé, dans Ecbert, dans Enervin, et dans Ermengard. Renier (*Ren. c.* 14. *t.* IV. *Bib. PP. I. part. p.* 1254. *Ibid.* 759.) l'explique mieux que les autres, comme un homme qui était nourri dans le secret de la secte. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans le livre de Renier, c'est le dénombrement exact des Églises des Cathares et de l'état ou elles étaient de son temps. On en comptoit seize dans tout le monde, et il range avec les autres *l'Église de France, l'Église de Toulouse, l'Église de Cahors, l'Église d'Albi;* et enfin *l'Église de Bulgarie et l'Église de Dugranicie, d'où,* dit-il, *sont venues toutes les autres.* Après cela, je ne vois pas comment on pourroit douter du manichéisme des Albigeois, ni qu'ils ne soient descendus des Manichéens de la Bulgarie. On n'a qu'à se souvenir des deux

ordres de Bulgarie et de la Drungarie dont nous a parlé l'auteur de Vignier, et qui s'unirent ensemble dans la Lombardie. Je répète encore une fois qu'on n'a pas besoin de chercher ce que c'est que la Drungarie. Ces hérétiques prenoient souvent leur nom de lieux inconnus. Renier nous parle des Runcariens (*Ren. ibid. p.* 753. 765.), une secte de Manichéens de son temps, dont le nom venoit d'un village. Qui sait si ce mot de *Runcariens* n'étoit pas une corruption de celui de Drungariens !

Nous voyons, dans le même auteur et ailleurs, tant de divers noms de ces hérétiques, que ce seroit un vain travail d'en rechercher l'origine. Patariens, Poplicains, Toulousains, Albigeois, Cathares : c'étoit, sous des noms divers, et souvent avec quelques diversités, des sectes de Manichéens, tous venus de la Bulgarie ; d'où aussi ils prenoient le nom qui étoit le plus dans la bouche du vulgaire.

57. La même origine prouvée par Matthieu Paris. Le pape des Albigeois en Bulgarie.

Cette origine est si certaine que nous la voyons encore reconnue au treizième siècle. « En ces temps, dit Matthieu » Paris (*Matth. Paris in Henr.* III. *an.* 1223. *p.* 317.) (c'est » en l'an 1223) les hérétiques albigeois se firent un antipape » nommé Barthélemi dans les confins de la Bulgarie, de la » Croatie et de la Dalmatie. » On voit ensuite que les Albigeois alloient le consulter en foule ; qu'il avoit un vicaire à Carcassonne et à Toulouse, et qu'il envoyoit ses évêques de tous côtés ; ce qui revient manifestement à ce que disoit Enervin (*Epist. Enerv. ad. S. Bern. Anal. Mabil.* III.), que ces hérétiques avoient leur pape, encore que le même auteur nous apprenne que tous ne le reconnoissoient pas. Et afin qu'on ne doutât point de l'erreur de ces Albigeois de Matthieu Paris, le même auteur nous raconte que *les Albigeois d'Espagne*, qui prirent les armes en 1234, entre plusieurs autres erreurs, *nioient principalement le mystère de l'Incarnation* (Ibid. an. 1234. p. 395.).

58. Hypocrisie profonde de ces hérétiques, par Enervin.

Au milieu de tant d'impiétés ces hérétiques avoient un ex-

érieur surprenant. Énervin les fait parler en ces termes *Anal.* III. *p.*454.). « Vous autres, disoient-ils aux Catholi-
» ques, vous joignez maison à maison, et champ à champ :
» les plus parfaits d'entre vous, comme les moines et les cha-
» noines réguliers, s'ils ne possèdent point de biens en pro-
» pre, les ont du moins en commun. Nous qui sommes les
» pauvres de Jésus-Christ, sans repos, sans domicile cer-
» tain, nous errons de ville en ville comme des brebis au
» milieu des loups, et nous souffrons persécution comme les
» apôtres et les martyrs. » Ensuite ils vantoient leurs absti-
nences, leurs jeûnes, la voie étroite où ils marchoient, et se disoient les seuls sectateurs de la vie apostolique; parce que se contentant du nécessaire, ils n'avoient ni maison, ni terre, ni richesses; « à cause, disoient-ils, que Jésus-Christ
» n'avoit ni possédé de semblables choses, ni permis à ses
» disciples d'en avoir. »

59. Et par saint Bernard. Convenance de leurs discours avec ceux de Fauste le Manichéen chez S. Augustin.

Selon saint Bernard, il n'y avoit *rien en apparence de plus chrétien* que leurs discours, *rien de plus irréprochable que leurs mœurs* (Serm. LXV. in Cant. n. 5.). Aussi s'appeloient ils *les Apostoliques* (Serm. LXVI. n. 8.), et ils se vantoient de mener la vie des apôtres. Il me semble que j'entends encore un Fauste le Manichéen, qui disoit aux Catholiques chez saint Augustin (*Lib.* V. *cont. Faust. cap.* I. *tom.* VIII. *col.* 195.) :
« Vous me demandez si je reçois l'Évangile? Vous le voyez
» en ce que j'observe ce que l'Évangile prescrit : c'est à vous
» à qui je dois demander si vous le recevez, puisque je n'en
» vois aucune marque dans votre vie. Pour moi j'ai quitté
» père, mère, femme et enfants, l'or, l'argent, le manger,
» le boire, les délices, les voluptés, content d'avoir ce qu'il
» faut pour la vie d'un jour à l'autre. Je suis pauvre, je suis
» pacifique, je pleure, je souffre la faim et la soif, je suis
» persécuté pour la justice : et vous doutez que je reçoive
» l'Évangile? » Après cela, prendra-t-on encore les persé-
cutions comme une marque de la vraie Église et de la vraie piété? C'est un langage de Manichéen.



60. Leur hypocrisie confondue par saint Augustin et par saint Bernard.

Mais saint Augustin et saint Bernard leur font voir que leur vertu n'étoit qu'une vaine ostentation. Pousser l'abstinence des viandes jusqu'à dire qu'elles sont immondes et mauvaises de leur nature, et la continence jusqu'à la condamnation du mariage; c'est d'un côté s'attaquer au Créateur, et de l'autre lâcher la bride aux mauvais désirs en les laissant absolument sans remède (*Bern. serm.* LXVI. *in Cant.*). Ne croyez jamais rien de bon de ceux qui outrent la vertu. Le déréglement de leur esprit, qui mêle tant d'excès dans leurs discours, introduit mille désordres dans leur vie.

61. Infamie de ces hérétiques, et principalement des Patariens.

Saint Augustin nous apprend que ces gens, qui ne se permettoient pas le mariage, se permettoient toute autre chose. C'est que, selon leurs principes, j'ai honte d'être contraint de le répéter, c'étoit proprement la conception qu'il falloit avoir en horreur; et on voit quelle porte étoit ouverte aux abominations dont les anciens et les nouveaux Manichéens sont convaincus. Mais comme, parmi les sectes différentes de ces nouveaux Manichéens, il y avoit des degrés de mal, les plus infâmes de tous étoient ceux qu'on appeloit Patariens (*Ren. c.* 16. *Ebrard. c.* 26. *tom.* IV. *Bib. PP. I. part. p.* 1178. *Ren. c.* 6. *t.* IV. *Bib. PP. II. part. p.* 753.) : ce que je suis bien aise de remarquer à cause de nos Réformés qui les mettent nommément parmi les Vaudois, qu'ils se glorifient d'avoir pour ancêtres. (*La Roq. hist. de l'Euch. II. part. c. p.* 445.

62. Doctrine de ces hérétiques, que l'effet des sacrements dépend de la sainteté des ministres.

Ceux qui vantent le plus leur vertu et la pureté de leur vie, sont ordinairement les plus corrompus. On aura pu remarquer comme ces impurs Manichéens se sont glorifiés dans leur origine, et dans toute la suite de la secte, d'une vertu plus sévère que les autres; et pour se faire valoir davantage, ils disoient que les sacrements et les mystères perdoient leur force dans des mains impures. Il importe de bien

(Matt. xi. 3.) Pensée très-extravagante, mais très-conforme à ce qu'écrit Fauste le Manichéen, au rapport de saint Augustin (*Lib. v. cont. Faust. c. i. tom. viii. col. 195.*). Les autres auteurs qui ont écrit contre ces nouveaux Manichéens, leur attribuent d'un commun accord la même erreur (*Ebrard Anti-hær. c. 13. tom. iv. Bib. PP. p. 1332. Ermeng. c. vi. ibid. 1239. etc.*).

49. Le même auteur distingue les Vaudois des Manichéens.

Dans la seconde partie de son ouvrage Alanus traite des Vaudois, et il y fait un dénombrement de leurs erreurs, que nous verrons en son lieu : il nous suffit d'observer ici qu'il n'y a rien qui ressente le manichéisme, et de voir d'abord ces deux sectes entièrement distinguées.

50. Pierre de Vaucernai distingue très-bien ces deux sectes, et fait voir que les Albigeois sont Manichéens.

Celle de Valdo étoit encore assez nouvelle. Elle avoit pris naissance à Lyon en l'an 1160, et Alanus écrivoit en 1202 au commencement du treizième siècle. Un peu après, et environ l'an 1209, Pierre de Vaucernai fit son histoire des Albigeois, où traitant d'abord des diverses sectes et hérésies de son temps, il met en premier lieu les Manichéens, dont il rapporte les divers partis (*Hist. Albig. Petr. Mon. Val. Cern. c. 2. t. v. Hist. Franc. Duch.*); mais où l'on voit toujours quelques caractères de ceux qu'on a remarqués dans le manichéisme, encore que dans les uns il soit outré, et dans les autres mitigé et adouci selon la fantaisie de ces hérétiques. Quoi qu'il en soit, tout est du fond du manichéisme; et c'est le propre caractère de l'hérésie que Pierre de Vaucernai nous représente *dans la province de Narbonne*, c'est-à-dire de l'hérésie des Albigeois dont il entreprend l'histoire. Il n'attribue rien de semblable à d'autres hérétiques dont il parle. « Il y » avoit, dit-il, d'autres hérétiques qu'on appeloit Vaudois, » d'un certain Valdius de Lyon. Ceux-là sans doute étoient » mauvais, mais non pas à comparaison de ces premiers. » Il marque ensuite en peu de paroles quatre de leurs erreurs principales, et revient aussitôt après à ses Albigeois. Mais ces erreurs des Vaudois sont très-éloignées du manichéisme,

comme nous verrons bientôt : et voilà encore une fois les Albigeois et les Vaudois, deux sectes très-bien distinguées, et la dernière sans aucune marque des Manichéens.

51. Que Pierre de Vaucernai dans sa simplicité a bien marqué les caractères des Manichéens.

Les Protestants veulent croire que Pierre de Vaucernai y parloit de l'hérésie des Albigeois sans trop savoir ce qu'il disoit à cause qu'il leur attribue des blasphèmes qu'on ne trouve point même dans les Manichéens. Mais qui peut garantir tous les secrets et toutes les nouvelles inventions de cette abominable secte? Ce que Pierre de Vaucernai leur fait dire des deux Jésus, dont l'un est né dans une visible et terrestre Bethléem, et l'autre dans la Bethléem céleste et invisible, est à peu près de même génie que les autres rêveries des Manichéens. Cette Bethléem invisible revient assez à la Jérusalem d'en haut, que les Pauliciens de Pierre de Sicile appeloient *la mère de Dieu*, d'où Jésus-Christ étoit sorti. Qu'on dise tout ce qu'on voudra de Jésus visible qui n'étoit point le vrai Christ, et que ces hérétiques croyoient mauvais; je ne vois rien en cela de plus insensé que les autres blasphèmes des Manichéens. Nous trouvons chez Renier des hérétiques qui tiennent quelque chose des Manichéens (*Ren. cont. Val. c.* 6. *t.* IV. *II. part. Bib. PP.* p. 753.), et qui reconnoissent un Christ fils de Joseph et de Marie, mauvais d'abord et pécheur, mais ensuite devenu bon et réparateur de leur secte. Il est constant que ces hérétiques manichéens changeoient beaucoup. Renier, qui a été parmi eux, distingue les opinions nouvelles d'avec les anciennes, et remarque qu'il s'y étoit produit beaucoup de nouveautés de son temps, et depuis l'an 1230 (*Ren. cont. Val. c.* 6. *t.* IV. *II. part. Bib. PP.* p. 759.). L'ignorance et l'extravagance ne demeurent guère dans un même état, et n'ont point de bornes dans les hommes. Quoi qu'il en soit, si c'étoit la haine qu'on avoit pour les Albigeois qui leur faisoit attribuer le manichéisme, ou si l'on veut quelque chose de pis; d'où vient le soin qu'on prenoit d'en excuser les Vaudois, puisqu'on ne peut pas supposer qu'ils fussent plus aimés que les autres, ni ennemis moins déclarés de l'Église romaine?

» tres de l'Église romaine pour pasteurs, et se servir de leur » ministère. »

148. Nouveaux dogmes proposés aux Vaudois par les Protestants.

Il n'en faut pas davantage pour confirmer toutes les choses que nous avons dites sur l'état de ces malheureuses Églises, qui cachoient leur foi et leur culte sous une profession contraire. Sur ces avis de Bucer et d'Œcolampade, le même Gilles raconte qu'on proposa de nouveaux articles parmi les Vaudois. Il avoue qu'il ne les rapporte pas tous, mais en voici cinq ou six de ceux qu'il rapporte, qui feront bien voir l'ancien esprit de la secte. Car afin de réformer les Vaudois à la mode des Protestants, il fallut leur faire dire (*Ibid.*), « que » le chrétien peut jurer licitement; que la confession auriculaire n'est pas commandée de Dieu; que le chrétien peut » licitement exercer l'office de magistrat sur les autres chrétiens; qu'il n'y a point de temps déterminé pour jeûner; » que le ministre peut posséder quelque chose en particulier » pour nourrir sa famille, sans préjudice à la communion » apostolique; que Jésus-Christ n'a ordonné que deux sacrements, le Baptême et la sainte Eucharistie. » On voit par là une partie de ce qu'il falloit réformer dans les Vaudois, pour en faire des Zuingliens ou des Calvinistes, et entre autres qu'une des corrections étoit de ne mettre que deux sacrements. Il fallut bien aussi leur dire deux mots de la prédestination, dont assurément ils n'avoient guère entendu parler; et on les instruisit de ce nouveau dogme, qui étoit alors comme l'âme de la Réforme, *que quiconque reconnoît le franc arbitre, nie la prédestination*. On voit, par ces mêmes articles, que dans la suite des temps les Vaudois étoient tombés dans de nouvelles erreurs; puisqu'il fallut leur apprendre « qu'on » doit au jour de dimanche cesser les œuvres terriennes, pour » vaquer au service de Dieu; » et encore ce qu'il n'est point » licite au chrétien de se venger de son ennemi » (*Gill. ibid.*). Ces deux articles font voir la brutalité et la barbarie où ces Églises vaudoises, qu'on veut être comme la ressource du christianisme renversé, étoient tombées lorsque les Protestants les réformèrent : et cela confirme ce qu'en dit Séyssel

(*Séys. f.* 38.), que c'étoit « une race d'hommes lâche et bes- » tiale, qui à peine savent distinguer par raison s'ils sont des » bêtes ou des hommes, mourants ou vivants. » Tels étoient à peu près, au rapport de Gilles, les articles de réformation qu'on proposoit aux Vaudois pour les rapprocher des Protestants. Si Gilles n'en a pas dit davantage, c'est ou qu'il a craint de faire paroître trop d'opposition entre les Vaudois et les Calvinistes, dont on tâchoit de faire un même corps, ou que c'est là tout ce qu'on put alors tirer des Vaudois. Quoi qu'il en soit, il avoue qu'on ne put convenir de cet accord (*Gill. ibid. c.* 5.), « à cause que quelques Barbes estimoient qu'en » établissant toutes ces conclusions, on déshonoroit la mé- » moire de ceux qui avoient tant heureusement conduit ces » Églises jusqu'alors. » Ainsi on voit clairement que le dessein des Protestants n'étoit pas de suivre les Vaudois, mais de les faire changer, et de les réformer à leur mode.

110. Conférence des Vaudois avec Œcolampade.

Durant cette négociation avec les ministres de Strasbourg et de Bâle, deux députés des Vaudois eurent une longue conférence avec Œcolampade, qu'Abraham Sculter, historien protestant, rapporte tout entière dans ses Annales évangéliques, et déclare qu'il l'a transcrite de mot à mot (*Ann. Eccl. décad.* 2. *ann.* 1530. *à pag.* 294. *ad* 306. *Heidelb.*).

Un des députés commence la conversation en avouant que les ministres, du nombre desquels il étoit, « souverainement » ignorants, étoient incapables d'enseigner les peuples : qu'ils » vivoient d'aumônes et de leur travail, pauvres pâtres ou » laboureurs ; ce qui étoit cause de leur profonde ignorance » et de leur incapacité : qu'ils n'étoient point mariés et qu'ils » ne vivoient pas toujours fort chastement ; mais que, lors- » qu'ils avoient manqué, on les chassoit de la compagnie : que » ce n'étoit pas les ministres, mais les prêtres de l'Église ro- » maine qui administroient les sacrements aux Vaudois ; mais » que leurs ministres leur faisoient demander pardon à Dieu » de ce qu'ils recevoient les sacrements par ces prêtres, à » cause qu'ils y étoient contraints ; et au reste les avertis- » soient de n'adhérer pas aux cérémonies de l'Antechrist :

» qu'ils pratiquoient la confession auriculaire, et que jus-
» qu'alors ils avoient toujours reconnu sept sacrements, en
» quoi ils entendoient dire qu'ils s'étoient beaucoup trom-
» pés. » Ils racontent dans la suite comme ils rejetoient la messe, le purgatoire, et l'invocation des saints; et pour s'éclaircir de leurs doutes, ils font les demandes suivantes :
« S'il étoit permis aux magistrats de punir de mort les cri-
» minels, à cause que Dieu disoit : Je ne veux point la mort
» du pécheur. » Mais ils demandoient en même temps « s'il
» ne leur étoit pas permis de tuer les faux frères qui les dé-
» nonçoient aux Catholiques, à cause que, n'ayant point de
» juridiction parmi eux, il ne leur restoit que cette voie pour
» les réprimer : si les lois humaines et civiles par lesquelles
» le monde se gouvernoit étoient bonnes, vu que l'Écriture a
» dit que les lois des hommes sont vaines : si les ecclésiasti-
» ques pouvoient recevoir des donations et avoir quelque
» chose en propre; s'il étoit permis de jurer; si la distinction
» qu'ils faisoient du péché originel, veniel et mortel étoit re-
» cevable; si tous les enfants, de quelque nation qu'ils soient,
» sont sauvés par les mérites de Jésus-Christ; et si les adul-
» tes n'ayant pas la foi peuvent l'être en quelque religion que
» ce soit; quels sont les préceptes judiciaires et cérémoniaux
» de la loi de Moïse, s'ils ont été abolis par Jésus-Christ; et
» quels sont les livres canoniques. » Après toutes ces demandes qui confirment si clairement tout ce que nous avons dit du dogme vaudois, et de l'ignorance brutale où étoient enfin tombés ces hérétiques, leur député parle en ces termes :
« Rien ne nous a tant troublés, foibles et imbéciles que nous
» sommes, que ce que j'ai lu dans Luther sur le libre arbitre
» et la prédestination; car nous croyions que tous les hommes
» avoient naturellement quelque force ou quelque vertu, la-
» quelle pouvoit quelque chose étant excitée de Dieu, con-
» formément à cette parole : Je suis à la porte, et je frappe;
» et que celui qui n'ouvroit pas recevoit selon ses œuvres :
» mais si la chose n'est pas ainsi, je ne vois plus, comme dit
» Érasme, à quoi servent les préceptes. Pour la prédestina-
» tion, nous croyons que Dieu avoit prévu de toute éternité
» ceux qui devoient être sauvés ou réprouvés, qu'il avoit fait

» tous les hommes pour être sauvés, et que les réprouvés de-
» venoient tels par leur faute. Mais si tout arrive par néces-
» sité, comme dit Luther, et que les prédestinés ne puissent
» pas devenir reprouvés, et au contraire ; pourquoi tant de
» prédications et tant d'écritures, puisqu'il n'en sera ni pis
» ni mieux, et que tout arrive par nécessité ? » Quelque igno-
rance qui paroisse dans tout ce discours, on voit que ces mal-
heureux avec leur esprit grossier disoient mieux que ceux
qu'ils choisissoient pour Réformateurs ; et voilà, si Dieu le
permet, ceux qu'on nous donne pour les restes et pour la
ressource du christianisme.

On ne trouve rien ici de particulier sur l'Eucharistie : ce
qui fait croire que la conférence n'est pas rapportée en
son entier ; et il n'est pas malaisé d'en deviner la raison.
C'est, en un mot, que sur ce point les Vaudois, comme on a
pu voir, étoient plus papistes que ne vouloient les Zuingliens
et les Luthériens. Au reste, ce député ne parle à Œcolam-
pade d'aucune Confession de foi dont on usât parmi eux :
nous avons aussi déjà vu que Bèze n'en rapporte aucune que
celle que les Vaudois firent en 1541 si longtemps après Lu-
ther et Calvin : ce qui fait voir manifestement que les Con-
fessions de foi qu'on nous produit, comme étant des anciens
Vaudois, ne peuvent être que très-modernes, ainsi que nous
le dirons bientôt.

120. Les Vaudois nullement Calvinistes : preuve par Crespin.

Après toutes ces conférences avec ceux de Strasbourg et de
Bâle, en 1536, Genève fut consultée par les Vaudois ses voi-
sins ; et c'est alors que commença leur société avec les Calvi-
nistes, par les instructions de Farel, ministre de Genève. Mais
il ne faut qu'entendre parler des Calvinistes eux-mêmes, pour
voir combien les Vaudois étoient éloignés de leur Réforme.
Crespin, dans l'histoire des Martyrs (*Cres. Hist. des Mart. en 1536. f. 111.*), dit : « que ceux d'Angrogne, par longue suc-
» cession et comme de père en fils avoient suivi quelque pu-
» reté de doctrine. » Mais pour montrer combien à leur gré
cette pureté de doctrine étoit légère, il dit en un autre endroit
où il parle des Vaudois de Mérindol : « QUE SI PEU DE VRAIE

criture et le Fils de Dieu lui-même avoit tant recommandé la sainteté (*Ibid.* 9.).

80. On n'y parle point de l'Eucharistie.

Sans examiner ici qui a raison ou tort dans cette querelle, on voit quel en étoit le fondement, et quels furent les points contestés; et il est plus clair que le jour, que dans ces commencements, loin qu'il s'agît ou de la présence réelle et de la transsubstantiation, ou des sacrements, on ne parloit pas encore de la prière des saints, de leurs reliques, ou de leurs images.

81. Alanus, qui fait le dénombrement des erreurs vaudoises, n'objecte rien sur l'Eucharistie.

Ce fut à peu près dans ce même temps qu'Alanus écrivit le livre dont il a été parlé; ou, après avoir soigneusement distingué les Vaudois des autres hérétiques de son temps, il entreprend de prouver, contre leur doctrine : « Qu'on ne doit » point prêcher sans mission; qu'il faut obéir aux prélats, et » non-seulement aux bons, mais encore aux mauvais, que » leur mauvaise vie ne leur fait pas perdre leur puissance; » que c'est à l'ordre sacré qu'il faut attribuer le pouvoir de » consacrer, et celui de lier et de délier, et non pas au mé- » rite de la personne; qu'il se faut confesser au prêtre, et » non aux laïques; qu'il est permis de jurer en certains cas, » et de punir de mort les malfaiteurs » (*Allan. lib.* II. *p.* 175. *et seq.*). C'est à peu près ce qu'il oppose aux erreurs des Vaudois. S'ils avoient erré sur l'Eucharistie, Alanus ne l'auroit pas oublié; car il sait bien le reprocher aux Albigeois, contre lesquels il entreprend de prouver et la présence réelle et la transsubstantiation (*Lib.* I. *p.* 128. *et seq.*); et après avoir repris dans les Vaudois tant de choses moins importantes, il n'en auroit pas omis une si essentielle.

82. Ni Pierre de Vaucernai.

Un peu après Alanus, et environ l'an 1209, Pierre de Vaucernai, homme assez simple et assurément très-sincère, distingue les Vaudois des Albigeois par leurs propres caractères, en disant *que les Vaudois étoient méchants*, *mais bien*

» lonté » (*Gilles, c.* 3. *et* 29.). On doit entendre maintenant ce que ce ministre nous cache sous ces mots : c'est que ces Vaudois de Calabre, à l'exemple de tous les autres, faisoient tout l'exercice de bons Catholiques ; et je vous laisse à penser s'ils eussent pu s'en exempter en ce pays-là, après ce que l'on a vu de la dissimulation des vallées de Pragelas et d'Angrogne. En effet, Gilles nous raconte que ces Calabrois, persuadés à la fin de se retirer des assemblées ecclésiastiques, et n'ayant pu se résoudre, comme ce ministre le leur conseilloit, *à quitter un si beau pays*, furent bientôt abolis.

123. Les Vaudois d'à présent ne sont pas prédécesseurs, mais sectateurs des Calvinistes.

Ainsi finirent les Vaudois. Comme ils n'avoient subsisté qu'en se cachant, ils tombèrent aussitôt qu'ils prirent la résolution de se découvrir; car ce qui resta depuis sous le nom de Vaudois n'étoit plus, comme il paroît, que des Calvinistes, que Farel et les autres ministres de Genève avoient formés à leur mode : de sorte que ces Vaudois, dont ils font leur prédécesseurs et leurs ancêtres, à vrai dire, ne sont que leurs successeurs et de nouveaux sectateurs qu'ils ont attirés à leur croyance.

124. Nul secours à tirer des Vaudois pour les Calvinistes.

Mais après tout, de quel secours sont aux Calvinistes ces Vaudois dont ils veulent s'autoriser? Il est constant, par cette histoire, que Valdo et ses disciples sont tous de simples laïques, qui sans ordre et sans mission se sont ingérés de prêcher, et dans la suite d'administrer les sacrements. Ils se sont séparés de l'Église sur une erreur manifeste et détestée par les Protestants autant que par les Catholiques, qui est celle du donatisme : encore ce donatisme des Vaudois est-il sans comparaison plus mauvais que l'ancien donatisme de l'Afrique, si puissamment réfuté par saint Augustin. Ces Donatistes d'Afrique disoient à la vérité qu'il falloit être saint pour administrer validement les sacrements; mais ils n'étoient pas venus à cet excès des Vaudois, de donner l'administration des sacrements aux saints laïques comme aux saints prêtres. Si les Donatistes d'Afrique prétendirent que les évêques et les

toutes preuves quelques vieux livres des Vaudois écrits à la main, qu'il prétend avoir recouvrés ; entre autres un volume où étoit « un livre de l'Antechrist en date d'onze cent vingt, » et en ce même volume plusieurs sermons des Barbes vau- » dois » (*Hist. des Vaudois, l.* I. *c.* 7 *p.* 57. *Hist. des Vaudois et Albigeois. III. part. l.* III. *c.* I. *p.* 353.). Mais il est déjà bien certain qu'il n'y avoit ni Vaudois ni Barbes en l'an 1120, puisque Valdo, selon Perrin même, n'est venu qu'en 1160. Ce mot de Barbes n'est connu parmi les Vaudois pour signifier leurs docteurs, que plusieurs siècles après, et tout à fait dans les derniers temps. Ainsi on ne peut faire passer tous ces discours pour être d'onze cent vingt. Perrin se réduit aussi à conserver cette date au seul discours sur l'Antechrist, qu'il espère par ce moyen pouvoir attribuer à Pierre de Bruis, qui vivoit environ en ce temps-là, ou à quelques-uns de ses disciples. Mais la date étant à la tête semble devoir être commune, et par conséquent très-fausse pour le premier, comme elle l'est visiblement pour les autres. Et d'ailleurs ce traité sur l'Antechrist, qu'on prétend être de 1160, n'est point d'un autre langage que les autres pièces des Barbes que Perrin a citées ; et ce langage est très-moderne, fort peu différent du provençal que nous connoissons. Non-seulement le langage de Villehardouin, qui a écrit cent ans après Pierre de Bruis, mais encore celui des auteurs qui ont suivi Villehardouin, est plus ancien et plus obscur que celui que l'on veut dater de l'an 1120, si bien qu'on ne peut se moquer du monde d'une façon plus grossière, qu'en nous donnant ces discours comme fort anciens.

127. Suite.

Cependant sur cette seule date de 1120, mise, on ne sait par qui, ni en quel temps, dans ce volume vaudois que personne ne connoît, nos Calvinistes ont cité ce livre de l'Antechrist comme étant indubitablement de quelque disciple de Pierre de Bruis, ou de lui-même (*Aub. p.* 962. *La Roq. Hist. de l'Eucharist. p.* 451. 459.). Les mêmes auteurs citent hardiment quelques discours que Perrin a cousus à celui sur l'Antechrist, comme étant de la même date de 1120, quoique dans un de ces discours où il est traité du purgatoire on cite

un livre *que saint Augustin a intitulé : des Milparlements* (Perr. hist. des Vaud. III. part. l. III. c. 2. p. 305.), c'est-à-dire, des *mille paroles* : comme si saint Augustin avoit fait un livre de ce titre; ce qui ne se peut rapporter qu'à une compilation composée au treizième siècle, qui a titre *Milleloquium sancti Augustini,* que l'ignorant auteur de ce traité du purgatoire a pris pour un ouvrage de ce Père. Au surplus, nous pourrions parler de l'âge de ces livres des Vaudois, et des altérations qu'on y pourroit avoir faites, si on nous avoit indiqué quelque bibliothèque connue où on les pût voir. Jusqu'à ce qu'on ait donné au public cette instruction nécessaire, nous ne pouvons que nous étonner de ce qu'on nous produit comme authentiques des livres qui n'ont été vus que de Perrin seul; puisque ni Aubertin, ni la Roque ne les citent que sur sa foi, sans nous dire seulement qu'ils les aient jamais maniés. Ce Perrin, qui nous les vante seul, n'y observe aucune des marques par lesquelles on peut établir la date d'un volume, ou en prouver l'antiquité : et il nous dit seulement que ce sont *de vieux livres des Vaudois* (Hist. des Vaud. l. I. c. 7. p. 56.); ce qui en gros peut convenir aux plus modernes gothiques, et à des volumes de cent à six-vingts ans. Il y a donc tout sujet de croire que ces livres, dont on nous fait voir ce qu'on veut sans aucune preuve solide de leur date, ont été composés ou altérées par ces Vaudois réformés de la façon de Farel et de ses confrères.

128. Confession de foi produite par Perrin. Qu'elle est postérieure au calvinisme.

Quant à la Confession de foi que Perrin a publiée, et que tous nos Protestants nous allèguent comme une pièce authentique des anciens Vaudois, « elle est extraite, dit-il (*Ibid. l.* I. » *c.* 12. *p.* 79.), du livre intitulé : *Almanach spirituel,* et des » Mémoires de Georges Morel. » Pour l'Almanach spirituel, je ne sais qu'en dire, si ce n'est que ni Perrin, ni Léger même, qui parle avec tant de soin des livres des Vaudois, n'ont rien marqué de la date de celui-ci. Ils n'ont pas même pris la peine de nous dire s'il est manuscrit ou imprimé ; et nous pouvons tenir pour certain qu'il est fort moderne, puisque ceux qui en veulent tirer avantage ne nous en ont pas marqué l'antiquité.

Mais ce qui décide, c'est ce que rapporte Perrin, que cette Confession de foi est extraite des Mémoires de George Morel. Or il paroît par Perrin même que George Morel fut celui qui environ l'an 1530, tant d'années après la Réforme, alla conférer avec Œcolampade et Bucer, des moyens de s'y unir (*Lettre d'Œcolampade. Perr. ibid. c.* 6. *p.* 46. *c.* 7. *p.* 59.) : ce qui nous fait assez voir que cette Confession de foi, non plus que les autres que Perrin produit, n'est pas des anciens Vaudois; mais des Vaudois réformés à la mode des Protestants.

129. Démonstration que les Vaudois n'avoient point de Confession de foi avant la Réforme prétendue.

Aussi avons-nous déjà remarqué qu'il ne fut fait nulle mention de Confession de foi des Vaudois dans la conférence de 1530 des mêmes Vaudois avec Œcolampade (*Ci-dessus, n.* 119.). Nous pouvons même assurer qu'ils ne firent de Confession de foi que longtemps après; puisque Bèze, si soigneux de rechercher et de faire valoir les actes de ces hérétiques, ne parle, comme on a vu (*Ci-dessus. n.* 4.), d'aucune Confession de foi qu'il en eût connue qu'en 1541. Quoi qu'il en soit, avant la Réforme de Luther et de Calvin, on n'avoit jamais entendu parler de Confession de foi des Vaudois. Séyssel, que la vigilance pastorale et l'obligation de sa charge engageoit dans ces derniers temps, c'est-à-dire en 1516 et en 1517, à une recherche si exacte de tout ce qui regardoit cette secte, ne nous dit pas un seul mot de Confession de foi (*Séyss. f.* 3 *et seq.*), c'est-à-dire qu'il n'en avoit rien appris, ni par un examen juridique, ni de ceux qui se convertissant entre ses mains avec tant de marques de sincérité, lui découvroient avec larmes et componction tout le secret de la secte. Ils n'avoient donc point alors de Confession de foi : il falloit apprendre leur doctrine par leurs interrogatoires, comme on a vu : mais de Confession de foi, ni d'aucun écrit des Vaudois, on n'en trouve pas un mot dans les auteurs qui les ont le mieux connus. Au contraire, les Frères de Bohême, secte dont nous parlerons bientôt, et à laquelle les Vaudois ont souvent tenté de s'unir et devant et après Luther, nous apprennent qu'ils n'écrivoient rien. « Ils n'avoient jamais eu,

» disoient-ils (*Esrom. Rudig. de fratr. Ort. narrat. Heid. cum* » *hist. Cam.* 1625. *p.* 147. 148.), d'Église connue en Bo- » hême, et nos gens ne savoient rien de leur doctrine, parce » qu'ils n'en avoient jamais publié aucun écrit dont nous » soyons assurés. » Et dans un autre endroit : « Ils ne vou- » loient point qu'il y eût aucun témoignage public de leur » doctrine » (*Præf. Conf. fid. Frat. Bohem. an.* 1572. *ib.* 173.). Que si l'on veut dire qu'ils ne laissoient pas d'avoir entre eux quelques écrits et quelques Confessions de foi, ils les eussent données aux Frères avec lesquels ils vouloient s'unir. Mais les Frères déclarent qu'ils n'en ont rien su que par quelques articles de Mérindol, « lesquels, disent-ils (*Rud. ibid.* 147. » 148.), il se pourroit faire qu'on auroit polis de notre temps.» C'est ce qu'écrit un savant ministre de ces Bohémiens long-temps après la Réforme de Luther et de Calvin. Il auroit parlé plus conséquemment, si au lieu de dire qu'on a poli ces articles depuis la Réforme, il avoit dit qu'on les a fabriqués. Mais c'est qu'on vouloit dans le parti donner quelque air d'antiquité aux articles des Vaudois; et ce ministre ne vouloit pas tout à fait révéler ce secret de la secte. Quoi qu'il en soit, il en dit assez pour nous faire entendre ce qu'il faut croire des Confessions de foi qu'on produisoit de son temps sous le nom des Vaudois; et on voit bien qu'ils ne savoient guère la doctrine des Protestants avant que les Protestants les en eussent instruits. A peine savoient-ils eux-mêmes ce qu'ils croyoient, et ils ne s'en expliquoient que confusément avec leurs meilleurs amis, loin d'avoir des Confessions de foi toutes formées, comme Perrin a voulu nous le faire accroire.

130. Que les Vaudois en dressant leur Confession de foi calviniste, ont retenu quelque chose des dogmes qui leur étoient particuliers.

Et néanmoins nous reconnoissons même dans ces pièces de Perrin quelque trace de l'ancien génie vaudois, qui confirme ce que nous en avons dit. Par exemple dans le livre de l'Antechrist, il est dit « que les Empereurs et les Rois, estimant » que l'Antechrist étoit semblable à la vraie et sainte mère » Église, l'ont aimé et l'ont doté contre le commandement de » Dieu » (*Hist. des Vaud.* III. *part.* l. III. c. I. p. 292.); ce

ui revient à l'opinion vaudoise, de croire défendu aux clercs 'avoir aucun bien : erreur, comme on a vu, qui fit le preiier fondement de leur séparation. Ce qui est porté dans le atéchisme, qu'on reconnoît les ministres « par le vrai sens de la foi, et par la vie de bon exemple, etc. » (*Ibid. III. art. l.* I. *p.* 157.), revient encore à l'erreur qui faisoit roire aux Vaudois que les ministres de mauvaise vie étoient échus du ministère, et perdoient l'administration des sacreients. C'est pourquoi il dit encore dans le livre de l'Antehrist, « qu'une de ses œuvres est d'attribuer la réformation du Saint-Esprit à la foi morte extérieurement, et de baptiser les enfants en cette foi, en enseignant que par cette foi ces enfants reçoivent de lui le Baptême et la régénération » *Ibid. l.* III. *p.* 267.) : paroles par où l'on exige la foi vivante lans les ministres du Baptême comme une chose nécessaire our la régénération de l'enfant; et le contraire est rangé armi les œuvres de l'Antechrist. Ainsi, lorsqu'ils composoient es nouvelles Confessions de foi agréables à la Réforme où ls avoient dessein d'entrer, on ne pouvoit les empêcher d'y ouler toujours quelque chose qui ressentoit l'ancien levain : t sans perdre le temps davantage dans cette recherche, c'est ssez qu'on ait vu dans ces ouvrages des Vaudois les deux erreurs qui ont fait le fondement de leur séparation.

131. Réflexions sur l'histoire des Albigeois et des Vaudois. Artifice des ministres.

Telle est l'histoire des Albigeois et des Vaudois, selon qu'elle est rapportée par les auteurs du temps. Nos Réformés, qui n'y trouvent rien de favorable à leurs prétentions, ont voulu se laisser tromper par le plus grossier de tous les artifices. Plusieurs auteurs catholiques qui ont écrit en ce siècle, ou sur la fin du siècle précédent, n'ont pas assez distingué les Vaudois d'avec les Albigeois, et ont donné aux uns et aux autres le nom commun de Vaudois. Quelle qu'ait été la cause de leur erreur, nos Protestants sont trop habiles critiques pour vouloir que l'on en croie ou Mariana, ou Gretser, ou même M. de Thou, et quelques autres modernes, au préjudice des anciens auteurs; qui tous unanimement, comme on

a vu, ont distingué ces deux sectes. Cependant, sur une erreur si grossière, les Protestants, après avoir pris pour chose avouée, que les Albigeois et les Vaudois n'étoient qu'une même secte, ont conclu que les Albigeois n'avoient été traités de Manichéens que par calomnie; puisque selon les anciens auteurs les Vaudois sont exempts de cette tache.

152. Démonstration que les hérétiques qui ont nié la réalité aux douzième et treizième siècles sont Manichéens. Insigne supposition des ministres.

Il falloit considérer que ces anciens, qui, en accusant les Vaudois d'autres erreurs, les ont déchargés du manichéisme, en même temps les ont distingués des Albigeois que nous en avons convaincus. Par exemple, le ministre de la Roque, qui, ayant écrit le dernier sur cette matière, a ramassé les finesses de tous les autres auteurs du parti et surtout celles d'Aubertin, croit avoir justifié les Albigeois d'avoir comme les Manichéens rejeté l'ancien Testament, en montrant que selon Renier les Vaudois le recevoient (*La Roc.* 459. *Aub. p.* 967. *ex Ren. c.* 5.). Il ne gagne rien, puisque ces Vaudois sont chez le même Renier très-bien distingués des Cathares (*Ren. c.* 6.), qui sont la tige des Albigeois. Le même la Roque tire avantage de ce qu'il y avoit des hérétiques qui, selon Radulphus Ardens, disoient *que le sacrement n'étoit que du pain tout pur* (*La Roc.* 456. *Aub. p.* 664. *B. Rad. Ard. Serm.* 8 *post. Pentec.*). Il est vrai : mais le même Radulphus Ardens ajoute ce que la Roque, aussi bien qu'Aubertin, a dissimulé, que ces mêmes hérétiques *admettent deux créateurs, et rejettent l'ancien Testament, la vérité de l'Incarnation, le mariage et la viande.* Le même ministre cite encore certains hérétiques, chez Pierre de Vaucernai, qui nioient la vérité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie (*La Roc. Aub. ib.* 965. *ex Pet. de Valle-Cern. Hist. Albig. l.* II. *c.* 6.). Je l'avoue; mais en même temps cet historien nous assure *qu'ils admettoient pareillement les deux principes*, et avoient toutes les erreurs des Manichéens. La Roque veut nous faire croire que le même Pierre de Vaucernai distingue les Ariens et les Manichéens d'avec les Vaudois et les Albigeois (*Hist. Albig. c.* 6.). La moitié de son discours est véritable : il est vrai

qu'il distingue les Manichéens des Vaudois ; mais il ne les distingue pas des hérétiques *qui étoient dans le pays de Narbonne* ; et il est certain que ce sont les mêmes qu'on appeloit Albigeois, qui constamment étoient des Manichéens. Mais, continue le même la Roque, Renier reconnoît des hérétiques qui disent que *le corps de Jésus-Christ est du simple pain* (La Roq. p. 457. Aub. 965. Ren. c. 6.) : c'étoient ceux qu'il appelle Ordibariens qui parloient ainsi, et en même temps il nioient la création (*Ren. ibid.*), et proféroient mille blasphèmes que le manichéisme avoit introduits : de sorte que ces ennemis de la présence réelle l'étoient en même temps du Créateur et de la divinité.

135. Suite. Manichéisme à Metz. Les Bogomiles.

La Roque revient à la charge avec Aubertin, et croit trouver de bons Protestants en la personne de ces hérétiques, qui selon Césarius d'Hesterbac, *blasphémoient le corps et le sang de Jésus-Christ* (Cæs. Hesterb. l. v, c. 2. in Bibl. Cisterc. La Roq. 457. Aub. 964.). Mais le même Césarius nous apprend qu'ils admettoient les deux principes et tous les autres blasphèmes des Manichéens : ce qu'il assure savoir très-bien, non point par ouï-dire, mais *pour avoir souvent conversé avec eux dans le diocèse de Metz*. Un fameux ministre de Metz, que j'ai fort connu, faisoit accroire aux Calvinistes de ce pays-là, que ces Albigeois de Césarius étoient de leurs ancêtres (*Ferri, Cat.. gen., p.* 85.) ; et on leur fit voir alors que ces ancêtres qu'on leur donnoit étoient d'abominables Manichéens. La Roque, dans son histoire de l'Eucharistie (*P.* 455.), voudroit qu'on crût que les *Bogomiles* étoient les mêmes qu'on appeloit en divers lieux Vaudois, *pauvres de Lyon, Poplicains, Bulgares, Insabbatés, Gazares* et *Turlupins*. Je conviens que les Vaudois, les Insabbatés et les pauvres de Lyon sont la même secte : mais qu'on les ait appelés *Gazares* ou *Cathares*, Poplicains, Bulgares, ni Bogomiles, c'est ce qu'on ne montrera jamais par aucun auteur du temps. Mais enfin M. de la Roque veut donc que ces Bogomiles soient leurs amis ? Sans doute, parce qu'ils « ne jugoient dignes » d'aucune estime le corps et le sang que l'on consacre parmi

» nous. » Mais il devoit avoir appris d'Anne Comnène, qui nous a fait connoître ces hérétiques (*Ann. Comn. Alex. l.* IV. *p.* 486 *et seq.*), qu'ils « réduisoient en fantôme l'incarnation » de Jésus ; qu'ils enseignoient des impuretés que la pudeur de » son sexe ne permettoit pas à cette princesse de répéter ; » enfin qu'ils avoient été convaincus par l'empereur Alexis » son père d'introduire un dogme mêlé des deux plus infâmes » de toutes les hérésies, de celle des Manichéens, et de » celle des Massaliens. »

154. Suite des suppositions des ministres.

Le même la Roque met encore parmi ses amis Pierre Moran, qui, pressé de déclarer sa croyance devant tout le peuple, confessa qu'il « ne croyoit pas que le pain consacré » fût le corps de notre Seigneur » (*Ibid.* 458.) ; et il oublie que ce Pierre Moran, selon le rapport de l'auteur dont il cite le témoignage, étoit du nombre de ces hérétiques convaincus de manichéisme, qu'on appeloit Ariens (*Reg. de Heved. Ann. Aug. Baron. ad an* 1178.), pour la raison que nous avons rapportée.

155. Autre falsification.

Cet auteur compte encore parmi les siens les hérétiques dont il est dit, au concile de Toulouse, sous Calixte II, « qu'ils rejettent le sacrement du corps et du sang de Jésus- » Christ » (*Ibid.* 451.) ; et il tronque le propre canon d'où il a tiré ces paroles, puisqu'on y voit dans la suite que ces hérétiques, avec le sacrement du corps et du sang, « re- » jettent encore le baptême des petits enfants et le mariage » légitime » (*Conc. Tolos. an.* 1119. *Can.* 3.).

156. Autre passage tronqué.

Il corrompt avec une pareille hardiesse un passage de l'inquisiteur Émeric sur le sujet des Vaudois. « Émeric, dit-il » (*P.* 457. *Direct. part. II. q.* 14), leur attribue comme une » hérésie ce qu'ils disoient, que le pain n'est pas transsub- » stantié au vrai corps de Jésus-Christ, ni le vin ni le sang. » *Qui ne* croiroit les Vaudois convaincus par ce témoignage de

nier la transsubstantiation ? Mais nous avons récité le passage entier, où il y a : » La neuvième erreur des Vaudois, c'est que » le pain n'est point transsubstantié au corps de Jésus-Christ, » si LE PRÊTRE QUI LE CONSACRE EST PÉCHEUR. » M. de la Roque retranche ces derniers mots, et par cette seule fausseté il ôte aux Vaudois deux points importants de leur doctrine ; l'un qui fait l'erreur des Protestants, c'est-à-dire la transsubstantiation ; l'autre, qui fait l'horreur de tous les chrétiens, qui est de dire que les sacrements perdent leur vertu entre les mains des ministres indignes. C'est ainsi que nos adversaires prouvent ce qu'ils veulent par des falsifications manifestes, et ils ne craignent pas de se donner des prédécesseurs à ce prix.

137. **Récapitulation.**

Voilà une partie des illusions d'Aubertin et de la Roque sur le sujet des Albigeois et des Vaudois, ou des pauvres de Lyon. En un mot, ils justifient parfaitement bien les derniers du manichéisme ; mais en même temps ils n'apportent aucune preuve pour montrer qu'ils aient nié la transsubstantiation : au contraire, ils corrompent les passages qui prouvent qu'ils l'ont admise. Et pour ceux qui l'ont niée en ces temps-là, ils n'en produisent aucun qui ne soit convaincu de manichéisme, et par le témoignage des mêmes auteurs qui les accusent d'avoir nié le changement de substance de l'Eucharistie : de sorte que leurs ancêtres sont ou avec nous défenseurs de la transsubstantiation comme les Vaudois, ou avec les Albigeois convaincus de manichéisme.

138. **Deux autres objections des ministres.**

Mais voici ce que ces ministres ont avancé de plus subtil. Accablés par le nombre des auteurs qui nous parlent de ces hérétiques toulousains et Albigeois comme de vrais Manichéens, ils ne peuvent pas nier qu'ils n'y en ait eu, et même en ces pays-là ; et c'étoient ceux, disent-ils (*Aub.* 968. *La Roq.* 460. *ex Ren. c.* 6.), que l'on appeloit Cathares ou Purs. Mais ils ajoutent qu'ils étoient en très-petit nombre, puisque Renier qui les connaissoit si bien nous assure qu'ils n'avoient

que seize Églises dans tout le monde; et au reste que le nombre de ces *Cathares* n'excédoient pas *quatre mille* dans toute la terre : *Au lieu*, dit Renier, *que les croyants sont innombrables.* Ces ministres laissent à entendre par ce passage que ces seize Églises et quatre mille hommes répandus dans tout l'univers, n'y pouvoient pas faire tout le bruit et toutes les guerres qu'y ont fait les Albigeois; qu'il faut donc bien qu'on ait étendu le nom de Cathares ou de Manichéens à quelque autre secte plus nombreuse; et que c'est celle des Vaudois et des Albigeois qu'on appeloit du nom de manichéens, ou par erreur, ou par calomnie.

139. Seize Églises des Manichéens, qui comprenoient toute la secte.

Qui veut voir jusqu'où peut aller la prévention ou l'illusion, n'a qu'à entendre après les discours de ces ministres la vérité que je vais dire; où plutôt il ne faut que se souvenir de celle que j'ai déjà dite. Et premièrement pour ces seize Églises, on a vu que le mot d'Église se prenoit en cet endroit de Renier (*Ren. c.* 6.), non pour des Églises particulières qui étoient en certaines villes, mais souvent pour des provinces entières : ainsi on voit parmi ces Églises, *l'Église de l'Esclavonie, l'Église de la Marche* en Italie, *l'Église de France, l'Église de Bulgarie,* la mère de toutes les autres. Toute la Lombardie étoit renfermée sous le titre de deux Églises; celles de Toulouse et d'Albi, qui en France furent autrefois les plus nombreuses, comprenoient tout le Languedoc, et ainsi du reste: de manière que sous ces seize Églises on exprimoit toute la secte comme divisée en seize cantons, qui toutes avoient leur rapport à la Bulgarie, comme on a vu.

140. Les Cathares au nombre de quatre mille. Ce que c'étoit.

Nous avons aussi remarqué, pour ce qui regarde ces quatre mille Cathares, qu'on n'entendoit sous ce nom que les parfaits de la secte, qu'on appeloit Élus du temps de saint Augustin; mais qu'en même temps Renier assuroit, que s'il n'y avoit de son temps, c'est-à-dire au milieu du treizième siècle, où la secte étoit affoiblie, que quatre mille Cathares

parfaits, la multitude du reste de la secte, c'est-à-dire des simples *croyants*, étoit encore infinie.

141. Si le mot de *croyants* signifie les Vaudois chez les anciens auteurs. Illusion d'Aubertin.

La Roque après Aubertin prétend que le mot de *croyants* signifioit les Vaudois (*Aub.* 968. *La Roq.* 460. *c.* 1. 14. 18. *p.* 780. *etc.*), à cause que Pylicdorf, et Renier lui-même les appellent ainsi. Mais c'est encore ici une illusion trop grossière. Le mot de *croyants* étoit commun à toutes les sectes : chaque secte avoit *ses croyants* ou ses sectateurs. Les Vaudois avoient *leurs croyants, credentes ipsorum*, dont Pylicdorf a parlé en divers endroits. Ce n'est pas que le mot de croyants fût affecté aux Vaudois: mais c'est que, comme les autres, ils avoient les leurs. L'endroit de Renier cité par les ministres dit que les hérétiques *avoient leurs croyants*, credentes suos, *auxquels ils permettoient toutes sortes de crimes* (C. 1. p. 747.). Ce n'est pas des Vaudois qu'il parle, puisqu'il en loue les bonnes mœurs. Le même Renier nous raconte les mystères des Cathares, ou la fraction de leur pain ; et il dit qu'*on recevoit à cette table non-seulement les Cathares*, hommes et femmes, *mais encore leurs croyants* (Ibid. c. 6. p. 756.), c'est-à-dire ceux qui n'étoient pas encore arrivés à la perfection des Cathares : ce qui montre manifestement ces deux ordres si connus parmi les Manichéens; et ce qu'on marque, que les simples croyants sont reçus à cette espèce de mystère, fait voir qu'il y en avoit d'autres dont ils n'étoient pas jugés dignes. C'est donc de ces croyants des Cathares que le nombre étoit infini : et ceux-là conduits par les autres, dont le nombre étoit plus petit, faisoient tout le mouvement dont l'univers étoit troublé.

142. Conclusion. Que les Vaudois ne sont point du sentiment des Calvinistes.

Voilà donc les subtilités, pour ne pas dire les artifices, où sont réduits les ministres pour se donner des prédécesseurs.

Ils n'en ont point dont la suite soit manifeste : ils en vont chercher, comme ils peuvent, parmi des sectes obscures, *qu'ils tâchent* de réunir, et d'en faire de bons Calvinistes,

quoi qu'il n'y ait rien de commun entre eux que la haine contre le Pape et contre l'Église.

143. Ce qu'il faut croire de la vie des Vaudois.

On me demandera peut-être ce que je crois de la vie des Vaudois que Renier a tant vantée. J'en croirai tout ce qu'on voudra, et plus, si l'on veut, que n'en dit Renier; car le démon ne soucie pas par où il tienne les hommes. Ces hérétiques toulousains, Manichéens constamment, n'avoient pas moins que les Vaudois cette piété apparente. C'est d'eux que saint Bernard a dit (*Serm.* LXV. *in Cant.*) : « Leurs mœurs » sont irréprochables; ils n'oppriment personne; ils ne font » de tort à personne; leurs visages sont mortifiés et abattus » par le jeûne; ils ne mangent point leur pain comme des » paresseux, et ils travaillent pour gagner leur vie. » Qu'y a-t-il de plus spécieux que ces hérétiques de saint Bernard? Mais après tout, c'étoit des Manichéens, et leur piété n'étoit que feinte. Regardez le fond : c'est l'orgueil, c'est la haine contre le clergé, c'est l'aigreur contre l'Église; c'est par là qu'ils ont avalé tout le venin d'une abominable hérésie. On mène où l'on veut un peuple ignorant, lorsqu'après avoir allumé dans son cœur une passion violente, et surtout la haine contre ses conducteurs, on s'en sert comme d'un lien pour l'entraîner. Mais que dirons-nous des Vaudois qui se sont si bien exemptés des erreurs manichéennes ? Le démon a fait son œuvre en eux, quand il leur a inspiré le même orgueil; la même ostentation de leur pauvreté prétendue apostolique; la même présomption à nous vanter leurs vertus; la même haine contre le clergé, poussée jusqu'à mépriser les sacrements dans leurs mains; la même aigreur contre leurs frères, portée jusqu'à la rupture et jusqu'au schisme. Avec cette aigreur dans le cœur, fussent-ils à l'extérieur encore plus justes qu'on ne dit, saint Jean m'apprend qu'ils sont homicides (*I. Joan.* III. 15.). Fussent-ils aussi chastes que les anges, ils ne seront pas plus heureux que les vierges folles dont les lampes étoient sans huile (*Matt.* XXV. 3.) et les cœurs sans cette douceur qui seule peut nourrir la charité.

144. L'aigreur est le caractère de cette secte. Abus de l'Écriture.

Renier a donc bien marqué le caractère de ces hérétiques, quand il attribue la cause de leur erreur à leur haine, à leur aigreur, à leur chagrin : *Sic processit doctrina ipsorum et rancor* (Ch. 5. p. 749.). Ces hérétiques, dit-il, dont l'extérieur étoit si spécieux, lisoient beaucoup, et « prioient peu. Ils » alloient au sermon ; mais pour tendre des piéges aux prédi- » cateurs, comme les Juifs en tendoient au Fils de Dieu ; » c'est-à-dire qu'il y avoit parmi eux beaucoup d'esprit de dispute, et peu d'esprit de componction. Tous ensemble, et Manichéens et Vaudois, ils ne cessoient de crier contre les inventions humaines, et de citer l'Écriture sainte, dont ils avoient un passage toujours prêt, quoi qu'on leur pût dire. Lorsqu'interrogés sur la foi ils éludoient la demande par des équivoques (*Ren. ibid.*); si on les en reprenoit, c'étoit, disoient-ils, Jésus-Christ même qui leur avoit appris cette pratique, lorsqu'il avoit dit aux Juifs : *Détruisez ce temple, et je le rebâtirai en trois jours* (Joan. II. 19.) ; entendant du temple de son corps ce que les Juifs entendoient de celui de Salomon. Ce passage sembloit fait exprès à qui ne savoit pas le fonds des choses. Les Vaudois en avoient cent autres de cette sorte qu'ils savoient tourner à leurs fins ; et à moins d'être fort exercé dans les Écritures, on avoit peine à se tirer des filets qu'ils tendoient. Un autre auteur nous remarque un caractère bien particulier de ces faux pauvres (*Pyliod. c.* 10. *p.* 283.). Ils n'alloient point comme un saint Bernard, comme un saint François, comme les autres prédicateurs apostoliques, attaquer au milieu du monde les impudiques, les usuriers, les joueurs, les blasphémateurs, et les autres pécheurs publics, pour tâcher de les convertir. Ceux-ci, au contraire, s'il y avoit dans les villes ou dans les villages des gens retirés et paisibles, c'étoit dans leurs maisons qu'ils s'introduisoient avec leur simplicité apparente. A peine osoient-ils élever la voix, tant ils étoient doux : mais les mauvais prêtres et les mauvais moines étoient mis aussitôt sur le tapis ; une satire subtile et impitoyable prenoit la forme du zèle ; les bonnes gens qui les *écoutoient étoient* pris ; et transportés de ce zèle amer, ils

s'imaginoient encore devenir plus gens de bien en devenant hérétiques : ainsi tout se corrompoit. Les uns étoient entraînés dans le vice par les grands scandales qui paroissoient dans le monde de tous côtés : le démon prenoit les simples d'une autre manière ; et par une fausse horreur des méchants il les aliénoit de l'Église, où l'on en voyoit tous les jours croître le nombre.

145. Eminente sainteté dans l'Église catholique. S. Bernard.

Il n'y avoit rien de plus injuste ; puisque l'Église, loin d'approuver les désordres qui donnoient lieu aux révoltes des hérétiques, les détestoit par tous ses décrets, et nourrissoit en même temps dans son sein des hommes d'une sainteté si éminente, qu'auprès d'elle toute la vertu de ces hypocrites ne paroissoit que foiblesse. Le seul saint Bernard, que Dieu suscita en ce temps-là avec toutes les grâces des prophètes et des apôtres pour combattre les nouveaux hérétiques, lorsqu'ils faisoient de plus grands efforts pour s'étendre en France, suffisoit pour les confondre. C'étoit là qu'on voyoit un esprit vraiment apostolique, et une sainteté si éclatante, qu'elle fut en admiration même à ceux dont il avoit combattu les erreurs ; de manière qu'il y en eût, qui en damnant insolemment les saints docteurs, exceptoient saint Bernard de cette sentence (*Apud Ren. c* 6 *p.* 755.), et se crurent obligés à publier, qu'à la fin il s'étoit mis dans leur parti ; tant ils rougissoient d'avoir contre eux un tel témoin. Parmi ses autres vertus, on voyoit reluire et dans lui et dans ses frères les saints moines de Cîteaux et de Clairvaux, pour ne point parler des autres, cette pauvreté apostolique dont les hérétiques se vantoient : mais saint Bernard et ses disciples, pour avoir porté cette pauvreté et la mortification chrétienne à sa dernière perfection, ne se glorifioient pas d'être les seuls qui eussent conservé les sacrements, et n'en étoient pas moins obéissants aux supérieurs même mauvais, distinguant avec Jésus-Christ les abus d'avec la chair et la doctrine.

146. Aigreur et présomption des hérétiques.

On pourroit compter dans le même temps de très-grands

saints, non-seulement parmi les évêques, parmi les prêtres, parmi les moines; mais encore dans le commun peuple, et même parmi les princes, et au milieu des pompes du monde : mais les hérétiques ne vouloient voir que les vices, afin de dire plus hardiment avec le Pharisien : *Nous ne sommes pas comme le reste des hommes* (Luc. XVIII. 21.); nous sommes purs, nous sommes ces pauvres que Dieu aime : venez à nous, si vous voulez recevoir les sacrements.

147. S'il faut se laisser surprendre à leur fausse constance. Réponse mémorable de S. Bernard.

Il ne faut donc pas s'étonner de la régularité apparente de leurs mœurs; puisque c'étoit une partie de la séduction, contre laquelle nous avons été prémunis par tant d'avertissements de l'Évangile. On ajoute, comme un dernier trait de la piété extérieure de ces hérétiques, qu'ils ont souffert avec une patience surprenante. Il est vrai; et c'est le comble de l'illusion. Car les hérétiques de ces temps-là, et même les Manichéens dont nous avons vu les infamies, après avoir biaisé et dissimulé le plus longtemps qu'ils pouvoient pour se délivrer du dernier supplice, lorsqu'ils étoient convaincus, et condamnés selon les lois, couroient à la mort avec joie. Leur fausse constance étonnoit le monde : Énervin, qui les accusoit, ne laissoit pas d'en être frappé, et demandoit avec inquiétude à saint Bernard la raison d'un tel prodige (*Analect. l.* III. *p.* 454.). Mais le saint trop instruit des profondeurs de Satan, pour ignorer qu'il savoit faire imiter jusqu'au martyre à ceux qu'il tenoit captifs, répondoit que par un juste jugement de Dieu le malin pouvoit avoir puissance, *non-seulement sur les corps des hommes, mais encore sur leurs cœurs* (Serm. LXVI in Cant. sub. fin.); et que s'il avoit bien pu porter Judas à se donner la mort à lui-même, il pouvoit bien porter ces hérétiques à la souffrir de la main des autres. Ne nous étonnons donc pas de voir des martyrs de toutes les religions, et même dans les plus monstrueuses; et apprenons par cet exemple à ne tenir pour vrais martyrs que ceux qui souffrent dans l'unité.

148. Condamnation inévitable de ces hérétiques, en ce qu'ils renioient leur religion.

Mais ce qui devroit éternellement désabuser les Protestants de toutes ces sectes impies, c'est la détestable coutume de renier leur religion, et de participer à notre culte pendant qu'ils le rejetoient dans leur cœur. Il est constant que les Vaudois, à l'exemple des Manichéens, ont vécu dans cette pratique depuis le commencement de la secte jusque vers le milieu du dernier siècle. Séyssel ne pouvoit assez s'étonner (*F.* 47.) de la fausse piété de leurs Barbes qui condamnoient les mensonges, jusqu'aux plus légers, comme autant de péchés mortels, et ne craignoient point devant les juges de mentir sur leur foi, avec une opiniâtreté si étonnante, qu'à peine pouvoit-on leur en arracher la confession avec la question la plus rigoureuse. Ils défendoient de jurer pour rendre témoignage à la vérité devant le magistrat; et en même temps ils juroient tout ce qu'on vouloit pour tenir leur secte et leur croyance cachées : tradition qu'ils avoient reçues des Manichéens, comme ils avoient aussi hérité de leur présomption et de leur aigreur. Les hommes s'accoutument à tout, quand une fois leurs conducteurs ont pris l'ascendant sur leurs esprits, et surtout lorsqu'ils les ont engagés dans une cabale sous prétexte de piété.

HISTOIRE DES FRÈRES DE BOHÊME,

VULGAIREMENT ET FAUSSEMENT APPELÉS VAUDOIS.

149. La secte des Frères de Bohême.

Il faut maintenant parler de ceux qu'on appeloit faussement Vaudois et Picards, et qui s'appeloient eux-mêmes les Frères de Bohême, ou les Frères orthodoxes, ou les Frères seulement. Ils composent une secte particulière séparée des Albigeois et des pauvres de Lyon. Lorsque Luther s'éleva, il en trouva quelques Églises dans la Bohême, et surtout dans la Moravie, qu'il détesta durant un long temps. Il en approuva

ıns la suite la Confession de foi corrigée, comme nous
errons. Bucer et Musculus leur ont aussi donné de grandes
ıuanges. Le docte Camérarius dont nous avons tant parlé,
et intime ami de Mélancton, a jugé leur histoire digne d'être
crite par son éloquente plume. Son gendre Rudiger, appelé
ar les Églises protestantes du Palatinat, leur préféra celles
e la Moravie dont il voulut être ministre (*De Eccl. Frat. in
Boh. et Morav. Hist. Heid.* 1605.) : et de toutes les sectes sé-
arées de Rome avant Luther, celle-ci est la plus louée par
es Protestants : mais sa naissance et sa doctrine feront bien-
ôt voir qu'il n'y a aucun avantage à en tirer.

150. **Ils désavouent ceux qui les appellent Vaudois, et pourquoi.**

Pour sa naissance, plusieurs, trompés par le nom et par
uelque conformité de doctrine, font descendre ces Bohémiens
es anciens Vaudois : mais pour eux ils renoncent à cette
rigine, comme il paroît clairement dans la préface qu'ils
irent à la tête de leur Confession de foi en 1572 (*De orig.
ccl. Boh. et Conf. ab iis editis. Heid. an.* 1605. *cum hist.
ıac. Comer. p.* 173.). Ils y expliquent amplement leur ori-
ne, et ils disent entre autres choses, que les Vaudois sont
lus anciens qu'eux ; que ceux-ci avoient à la vérité quelques
glises dispersées dans la Bohême, lorsque les leurs com-
ıencèrent à paraître ; mais qu'ils ne les connoissoient pas ;
ue néanmoins ces Vaudois se firent connoître à eux dans la
ıite ; mais sans vouloir entrer, disent-ils, dans le fond de
ur doctrine. « Nos annales, poursuivent-ils, nous appren-
nent qu'ils ne furent jamais unis à nos Églises pour deux
raisons : la première, parce qu'ils ne donnoient aucun té-
moignage de leur foi et de leur doctrine ; la seconde, parce
que pour conserver la paix ils ne faisoient point de difficulté
d'assister aux messes célébrées par ceux de l'Église ro-
maine. » D'où ils concluoient, non-seulement « qu'ils n'a-
voient jamais fait aucune union avec les Vaudois, mais encore
qu'ils avoient toujours cru qu'ils ne le pouvoient faire en
sûreté de conscience. » C'est ainsi qu'ils s'éloignent de
origine vaudoise ; et ce qui est ambitieusement recherché
ır *les Calvinistes*, est rejeté par ceux-ci avec mépris.

151. Sentiments de Camérarius et de Rudiger.

Camérarius écrit la même chose dans son histoire des Frères de Bohême : mais Rudiger, un de leurs pasteurs dans la Moravie, dit encore plus clairement, que ces Églises sont bien différentes de celles des Vaudois (*Hist. p.* 105, *etc. Rudig. de Eccl. Frat. in Boh. et Mor. Narr. p.* 147.) : « Que » les Vaudois sont de l'an 1160, au lieu que les Frères n'ont » commencé à paroître que dans le quinzième siècle ; » et qu'enfin, « il est écrit dans les annales des Frères, qu'ils » ont toujours refusé constamment de faire union avec les » Vaudois, à cause qu'ils ne donnoient pas une pleine Con- » fession de leur foi, et participoient à la messe. »

152. Les Vaudois désavoués par les Frères, aussi bien que par les Picards.

Aussi voyons-nous que ces Frères s'intitulent dans tous leurs synodes et dans tous leurs actes, les Frères de Bohême, *faussement appelés Vaudois* (In Synt. Sendom. Synt. Gen. II. part. p. 219.). Ils détestent encore plus le nom de Picards: « Il y a bien de l'apparence, dit Rudiger (*Rudig. ibid. p.* » 148.), que ceux qui l'ont donné les premiers à nos an- » cêtres, l'on tiré d'un certain Picard, qui, renouvelant l'an- » cienne hérésie des Adamites, introduisoit et des nudités et » des actions infâmes ; et comme cette hérésie pénétra dans » la Bohême, environ le temps de l'établissement de nos » Églises, on les déshonora par un si infâme titre, comme » si nous n'eussions été que de misérables restes de cet im- » pudique Picard. » On voit par là comme les Frères re- jettent ces deux origines, la picarde et la vaudoise: « Ils » tiennent même à injure d'être appelés Picards et Vaudois » (*Apol.* 1532. *ap. Lyd. t.* II. *p.* 137.); et si la première ori- gine leur déplaît, la seconde, dont nos Protestants se glori- fient, leur paroît seulement un peu moins honteuse : mais nous allons voir maintenant que celle qu'ils se donnent eux- mêmes n'est guère plus honorable.

HISTOIRE DE JEAN VICLEF,

ANGLAIS.

---

153. Doctrine impie de Viclef, dans son Trialogue.

Ils se vantent d'être disciples de Jean Hus : mais pour juger de leur prétention, il faut encore remonter plus haut, puisque Jean Hus lui-même s'est glorifié d'avoir eu Viclef pour maître. Je dirai donc en peu de paroles ce qu'il faut croire de Viclef, sans produire d'autres pièces que ses ouvrages, et le témoignage de tous les Protestants de bonne foi.

Le principal de tous ses ouvrages, c'est le Trialogue, ce Livre fameux qui souleva toute la Bohême et excita tant de troubles en Angleterre. Voici quelle en étoit la théologie :
« Que tout arrive par nécessité ; qu'il a longtemps regimbé
» contre cette doctrine, à cause qu'elle étoit contraire à la
» liberté de Dieu ; mais qu'à la fin il avoit fallu céder, et re-
» connoître en même temps que tous les péchés qu'on fait
» dans le monde sont nécessaires et inévitables (*Lib.* III. *c.*
» 7. 8. 23. *p.* 56. 82. *edit.* 1525.) : que Dieu ne pouvoit pas
» empêcher le péché du premier homme, ni le pardonner
» sans la satisfaction de Jésus-Christ ; mais aussi qu'il étoit
» impossible que le Fils de Dieu ne s'incarnât pas, ne satisfît
» pas, ne mourût pas : que Dieu à la vérité pouvoit bien faire
» autrement, s'il eût voulu, mais qu'il ne pouvoit pas vouloir
» autrement ; qu'il ne pouvoit pas ne point pardonner à
» l'homme : que le péché de l'homme venoit de séduction et
» d'ignorance, et qu'ainsi il avoit fallu par nécessité que la
» sagesse divine s'incarnât pour le réparer (*Lib.* III. *c.* 24.
» 25. *p.* 85. *etc.*) : que Jésus-Christ ne pouvoit pas sauver
» les démons : que leur péché étoit un péché contre le Saint-
» Esprit ; qu'il eût donc fallu pour les sauver que le Saint-
» Esprit se fût incarné, ce qui étoit absolument impossible ;
» qu'il n'y avoit donc aucun moyen possible pour sauver les
» démons en général : que rien n'étoit possible à Dieu que ce
» qui arrivoit actuellement : que cette puissance qu'on ad-
» mettoit pour les choses qui n'arrivoient pas est une illusion ;

» que Dieu ne peut rien produire au dedans de lui qu'il ne
» le produise nécessairement, ni au dehors qu'il ne le pro-
» duise aussi nécessairement en son temps : que lorsque
» Jésus-Christ a dit qu'il pouvoit demander à son Père plus
» de douze légions d'anges, il faut entendre qu'il le pouvoit,
» s'il eût voulu ; mais reconnoître en même temps qu'il ne
» pouvoit le vouloir (*Ibid. c.* 27. *l.* 1. *c.* 10. *p.* 15. *Ibid. c.*
» 11. *p.* 18.) : que la puissance de Dieu étoit bornée dans le
» fond, et qu'elle n'est infinie qu'à cause qu'il n'y a pas une
» plus grande puissance (*Ibid. c.* 2.) : en un mot que le
» monde et tout ce qui existe est d'une absolue nécessité, et
» que s'il y avoit quelque chose de possible à qui Dieu re-
» fusât l'être, il seroit ou impuissant ou envieux ; que comme
» il ne pouvoit refuser l'être à tout ce qui le pouvoit avoir,
» aussi ne pouvoit-il rien anéantir (*Lib.* III. *c.* 4. *Ibid. c.* I.
» *p.* 16.) : qu'il ne faut point demander pourquoi Dieu n'em-
» pêche pas le péché, c'est qu'il ne peut pas ; ni en géné-
» ral pourquoi il fait ou ne fait pas quelque chose, parce qu'il
» fait nécessairement tout ce qu'il peut faire (*Lib.* III *c.* 9.) :
» qu'il ne laisse pas d'être libre, mais comme il est libre à
» produire son Fils qu'il produit néanmoins nécessairement
» (*Lib. I. c.* 10.) : que la liberté qu'on appelle de contra-
» diction, par laquelle on peut faire et ne pas faire, est un
» terme erroné introduit par les docteurs, et que la pensée
» que nous avons que nous sommes libres est une perpétuelle
» illusion, semblable à celle d'un enfant qui croit qu'il mar-
» che tout seul pendant qu'on le mène : qu'on délibère néan-
» moins, qu'on avise à ses affaires, qu'on se damne ; mais
» que tout cela est inévitable, aussi bien que tout ce qui se
» fait et ce qui s'omet dans le monde ou par le créateur, ou
» par Dieu même (*Ibid.* 10. 11.) : que Dieu a tout déter-
» miné : qu'il nécessite tant les prédestinés que les réprouvés
» à tout ce qu'il font, et chaque créature particulière à cha-
» cune de ses actions ; que c'est de là qu'il arrive qu'il y a
» des prédestinés et des réprouvés ; qu'ainsi il n'est pas au
» pouvoir de Dieu de sauver un seul des réprouvés (*Ibid. l.*
» III. *c.* 9. *l.* II. 14. *l.* III. c. 4.) : qu'il se moque de ce qu'on
» dit des sens composés et divisés, puisque Dieu ne peut

er que ceux qui sont sauvés actuellement (*Lib.* III. *c.*
[u'il y a une conséquence nécessaire qu'on péche, si
ines choses sont : que Dieu veut que ces choses soient,
ıe cette conséquence soit bonne, parce qu'autrement
ne seroit pas nécessaire ; ainsi qu'il veut qu'on péche ;
veut le péché à cause du bien qu'il en tire ; et qu'en-
qu'il ne plaise pas à Dieu que Pierre péche, le péché
ierre lui plaît : que Dieu approuve qu'on péche ; qu'il
ssite au péché : que l'homme ne peut pas mieux faire
ne fait : que les pécheurs et les damnés ne laissent
l'être obligés à Dieu ; et qu'il fait miséricorde aux
nés en leur donnant l'être, qui leur est plus utile et
désirables que le non être : qu'à la vérité il n'ose pas
rer tout à fait cette opinion, ni pousser les hommes à
er, en enseignant qu'il est agréable à Dieu qu'il pé-
t ainsi, et que Dieu leur donne cela comme une
mpense : qu'il voit bien que les méchants pourroient
dre occasion de cette doctrine de commettre de grands
es, et que s'il le peuvent ils le font : mais que si on
ıoint de meilleures raisons à lui dire que celles dont on
ːrt, il demeurera confirmé dans son sentiment sans
ire un mot » (*Ibid.* 4. 8.).
/oit par là qu'il ressent une horreur secrète des blas-
s qu'il préfère : mais il y est entraîné par l'esprit d'or-
t de singularité auquel il s'est livré lui-même ; et il ne
etenir sa plume emportée. Voilà un extrait fidèle de
asphèmes : ils se réduisent à deux chefs, à faire un
lominé par la nécessité, et, ce qui en est une suite,
ıu auteur et approbateur de tous les crimes, c'est-à-
ın Dieu que les athées auroient raison de nier : de
[ue la religion d'un si grand réformateur est pire que
sme.
voit en même temps combien de ses dogmes ont été
par Luther. Pour Calvin et les Calvinistes, on le verra
ı suite ; et en ce sens ce n'est pas en vain qu'ils auront
é cet impie parmi leurs prédécesseurs.

151. Il imite la fausse piété des Vaudois.

milieu de tous ces blasphèmes, il affectoit d'imiter la

fausse piété des Vaudois, en attribuant l'effet des sacrements au mérite des personnes : « en disant que les clefs n'opèrent » que dans ceux qui sont saints, et que ceux qui n'imitent pas » Jésus-Christ n'en peuvent avoir la puissance : que cette » puissance pour cela n'est pas perdue dans l'Église : qu'elle » subsiste dans des personnes humbles et inconnues : que les » laïques peuvent consacrer et administrer les sacrements » (*Lib.* IV. *c.* 10. 14. 23. 25. 32.) : que c'est un grand » crime aux ecclésiastiques de posséder des biens temporels ; » un grand crime aux princes de leur en avoir donné, et de » ne pas employer leur autorité à les en priver » (*Ibid.* 17. 18. 19. 24.). Me permettra-t-on de le dire ? Voilà dans un Anglais le premier modèle de la Réformation anglicane et de la déprédation des Églises. On dira que nous combattons pour nos biens : non : nous découvrons la malignité des esprits outrés, qui sont, comme on voit, capables de tous excès.

155. Qu'on n'a point calomnié la doctrine de Viclef au concile de Constance.

M. de la Roque prétend qu'on a calomnié Viclef dans le concile de Constance (*Hist. de l'Euc.*), et qu'on lui a imputé des propositions qu'il ne croyoit pas ; entre autre celle-ci : *Dieu est obligé d'obéir au diable* (Conc. Const. Sess. 8. prop. 6. Conc. Labb. t. XII. col. 46.). Mais si nous trouvons tant de blasphèmes dans un seul ouvrage qui nous reste de Viclef, on peut bien croire qu'il y en avoit beaucoup d'autres dans ses livres qu'on avoit alors en si grand nombre : et en particulier celui-ci est une suite manifeste de la doctrine qu'on vient de voir ; puisque Dieu, qui en toutes choses agissoit par nécessité, étoit entraîné par la volonté du diable à faire certaines choses lorsqu'il y falloit nécessairement concourir.

156. Pernicieuse doctrine de Viclef sur les rois.

On ne trouve non plus dans le Trialogue la proposition imputée à Viclef : *Qu'un roi cessoit d'être roi pour un péché mortel* (Ibid. prop. 15.). Il y avoit assez d'autres livres de Viclef où elle se pouvoit trouver. En effet, nous avons une confé-

rence entre les Catholiques de Bohême et les Calixtins en présence du roi George Pogiebrac, où Hilaire, doyen de Prague, soutient à Roquesane, chef des Calixtins, que Viclef avoit écrit en termes exprès : « Qu'une vieille pouvoit être roi et » pape, si elle étoit meilleure et plus vertueuse que le pape » et que le roi ; qu'alors la vieille diroit au roi : LEVEZ-VOUS : JE » SUIS PLUS DIGNE que vous d'être assise sur le trône » (*Disp. cum Rokys. apud Canis. ant. Lect. t.* III. *II, part. p.* 474.). Comme Roquesane répondoit que ce n'étoit pas la pensée de Viclef, le même Hilaire s'offrit à faire voir à toute l'assemblée ces propositions, et encore celle-ci : Que celui qui étoit » par sa vertu le plus digne de louanges, était aussi le plus » digne en dignité ; et que la plus sainte vieille devoit être mise dans le plus saint office » (*Ibid.* 500.). Roquesane demeura muet : et le fait passa pour constant.

157. Articles de Viclef conformes à notre doctrine.

Le même Viclef consentoit à l'invocation des saints, en honoroit les images, en reconnoissoit les mérites, et croyoit le purgatoire.

Pour ce qui est de l'Eucharistie, le grand effort est contre la transsubstantiation, qu'il dit être la plus détestable hérésie qu'on ait jamais introduite (*Lib.* III. *c.* 30. *l.* II. *c.* 14. *l.* III. *c.* 5. *l.* IV. *c.* 6. 7. 40. 41. *l.* IV. *c.* 1. 6.). C'est donc son grand article, de trouver du pain dans ce sacrement. Quant à la présence réelle, il y a des passages contre, il y en a pour. Il dit que « le corps est caché dans chaque parcelle et dans » chaque point du pain » (*Lib.* IV. *c.* I.). En un autre endroit, après avoir dit, selon sa mauvaise maxime, que la sainteté du ministre est nécessaire pour consacrer validement, il ajoute qu'il faut présumer pour la sainteté des prêtres : mais, dit-il, « parce qu'on n'en a qu'une simple probabilité, j'adore sous » condition l'hostie que je vois, et j'adore absolument » Jésus-Christ qui est dans le ciel. » Il ne doute donc de la présence qu'à cause qu'il n'est pas certain de la sainteté du ministre qu'il y croit absolument nécessaire. On trouveroit d'autres passages semblables : mais il importe fort peu d'en savoir davantage.

158. Confession de foi de Viclef produite par M. de la Roque, fils du ministre.

Un fait plus important est avancé par M. de la Roque le fils (*Nouv. accus. cont. M. Varill. p.* 73.). Il nous produit une Confession de foi, où la présence réelle est clairement établie, et la transsubstantiation non moins clairement rejetée : mais ce qu'il y a de plus important, c'est qu'il nous assure que cette Confession de foi fut proposée à Viclef dans le concile de Londres, où arriva ce grand tremblement de terre, qu'on appela pour cette raison *Concilium terræ motus*; les uns disant que la terre avoit eu horreur de la décision des évêques, et les autres de l'hérésie de Viclef.

159. Qu'elle est fausse par Viclef même.

Mais sans m'informer davantage de cette Confession de foi, dont nous parlerons avec plus de certitude quand nous en aurons vu toute la suite, je puis bien assurer par avance qu'elle ne peut pas avoir été proposée à Viclef par le concile. Je le prouve par Viclef même, qui répète quatre fois que *dans le concile de Londres où la terre trembla : In suo concilio terræ motus,* on définit en termes exprès, *que la substance du pain et du vin ne demeuroit pas après la consécration* (Lib. IV. c. 36. 37. 38.) : donc il est plus clair que le jour que la Confession de foi, où ce changement de substance est rejeté, ne peut pas être de ce concile.

160. Viclef renonce à sa doctrine, et meurt dans la communion extérieure de l'Eglise.

Je crois M. de la Roque d'assez bonne foi pour se rendre à une preuve si constante. En attendant, nous lui sommes obligés de nous avoir épargné la peine de prouver ici la lâcheté de Viclef; sa palinodie devant le concile; celle « de ses disciples qui n'eurent pas d'abord plus de fermeté que lui » (*La Roque*, *ibid.* 70.); la honte qu'il eut de sa lâcheté, ou « bien de s'être écarté des sentiments reçus alors » (*Ibid. p.* 81. 85. 88. 89. 98.), qui lui fit rompre commerce avec les hommes, d'où vient que depuis sa rétractation on n'entend plus parler de lui; et enfin sa mort dans sa cure et dans l'exercice de sa charge : ce qui démontre aussi bien que sa sépulture en

e sainte, qu'il étoit mort à l'extérieur dans la communion 'Église.

ne me reste donc plus qu'à conclure avec cet auteur, l n'y a que de la honte à tirer pour les Protestants de la duite de Viclef, « ou hypocrite prévaricateur, ou Catholi- ıe romain, qui mourut dans l'Église même, en assistant ı sacrifice, où l'on mettoit l'éloignement entre les deux ırtis » (*La Roque, ibid.*).

161. Sentiments de Melancton sur Viclef.

ieux qui voudront savoir le sentiment de Melancton sur ef le trouveront dans la préface de ses Lieux communs, l dit qu'on « peut juger de l'esprit de Viclef par les erreurs ont il est plein (*Præf. ad Mycon. Hosp. II. part. ad* ı. 1550. *f.* 115.). Il n'a, dit-il, rien compris dans la jus- ɔe de la foi : il brouille l'Évangile et la politique : il sou- ɜnt qu'il n'est pas permis aux prêtres d'avoir rien en ʻopre : il parle de la puissance civile d'une manière sédi- ɜuse et pleine de sophisterie : par la même sophisterie il ıicane sur l'opinion universellement reçue touchant la ne du Seigneur. » Voilà ce qu'a dit Melancton après avoir iclef. Il en auroit dit davantage, et il auroit relevé ce que ıuteur avoit décidé tant contre le libre arbitre, que pour Dieu auteur du péché, s'il n'avoit craint en le reprenant es excès de déchirer son maître Luther sous le nom de ef.

HISTOIRE DE JEAN HUS,

ET DE SES DISCIPLES.

162. Jean Hus imite Viclef dans sa haine contre le pape.

e qui a donné à Viclef un si grand rang parmi les prédé- eurs de nos Réformés, c'est d'avoir dit que le Pape étoit techrist, et que depuis l'an mil de notre Seigneur, où n devoit être déchaîné selon la prophétie de saint Jean, lise romaine étoit devenue la prostituée et la Babylone . *l.* IV. *c.* 1. *etc.*). Jean Hus, disciple de Viclef, a mérité

les mêmes honneurs, puisqu'il a bien suivi son maître dans cette doctrine.

163. **Jean Hus dit la messe, et n'a point d'autres sentiment sur l'Eucharistie que ceux de l'Eglise romaine.**

Il l'avoit abandonné dans d'autres chefs. Autrefois on a disputé de ses sentiments sur l'Eucharistie : mais la question est jugée du consentement des adversaires, depuis que M. de la Roque, dans son histoire de l'Eucharistie (*II. part. c.* 19. *p.* 484.), a fait voir par les auteurs du temps, par le témoignage des premiers disciples de Hus, et par ses propres écrits qu'on a encore, qu'il a cru la transsubstantiation et tous les autres articles de la croyance romaine, sans en excepter un seul, si ce n'est la communion sous les deux espèces ; et qu'il a persisté dans ce sentiment jusqu'à la mort. Le même ministre démontre la même chose de Jérôme de Prague, disciple de Jean Hus : et le fait est incontestable.

164. **Pourquoi on a douté de la doctrine de Jean Hus.**

Ce qui faisoit douter de Jean Hus étoit quelques paroles qu'il avoit inconsidérément proférées, et qu'on avoit mal entendues, ou qu'il avoit rétractées. Mais ce qui le fit plus que tout le reste tenir pour suspect en cette matière, c'étoit les louanges excessives qu'il donnoit à Viclef ennemi de la transsubstantiation. Viclef étoit en effet le grand docteur de Jean Hus, aussi bien que de tout le parti des Hussites : mais il est constant qu'ils n'en suivoient pas la doctrine toute crue, et qu'ils tâchoient de l'expliquer, comme faisoit aussi Jean Hus, à qui Rudiger donne la louange « d'avoir adroitement expli- » qué, et courageusement défendu les sentiments de Viclef » (*Rudig. narr. p.* 153.). On demeuroit donc d'accord dans le parti, que Viclef, qui, à vrai dire, en étoit le chef, avoit bien outré les matières, et avoit grand besoin d'être expliqué. Mais quoi qu'il en soit, il est bien constant que Jean Hus s'est glorifié de son sacerdoce jusqu'à la fin, et n'a jamais discontinué de dire la messe tant qu'il a pu.

165. **Jean Hus catholique en tout dans les points controversés, excepté la communion sous les deux espèces, et le Pape.**

M. de la Roque le jeune soutient fortement les sentiments

le son père ; et il est même assez sincère pour avouer « qu'ils
déplaisent à bien des gens du parti, et surtout au fameux
M...... qui n'aimoit pas d'ordinaire les vérités qui avoient
échappé à ses lumières » (*Nouv. acc. cont Varil. p.* 148 *et suiv.*). Tout le monde sait que c'est M. Claude, dont il supprime le nom. Mais ce jeune auteur pousse ses recherches plus avant que n'avoit fait encore aucun Protestant. Personne ne peut plus douter, après les preuves qu'il rapporte (*Ibid. p.* 140. 150. 158 *et suiv.*), que Jean Hus n'ait prié les saints, honoré leurs images, reconnu le mérite des œuvres, les sept sacrements, la Confession sacramentale et le purgatoire. La dispute rouloit principalement sur la Communion sous les deux espèces ; et ce qui étoit le plus important, sur cette damnable doctrine de Viclef, que l'autorité, et surtout l'autorité ecclésiastique se perdoit par le péché (*Conc. Const. Sess.* XV. *prop.* 11. 12. 13. *etc.*) ; car Jean Hus soutenoit dans cet article des choses aussi outrées que celles que Viclef avoit avancées, et c'est de là qu'il tiroit ses pernicieuses conséquences.

166. Que tout est bon aux protestants, pourvu qu'on crie contre le Pape.

Si avec une semblable doctrine, et encore en disant la messe tous les jours jusqu'à la fin de sa vie, on peut être non-seulement un vrai fidèle, mais encore un saint et un martyr, comme tous les Protestants le publient de Jean Hus, aussi bien que son disciple Jérôme de Prague, il ne faut plus disputer des articles fondamentaux : le seul article fondamental est de crier contre le Pape et l'Église romaine : mais surtout si l'on s'emporte avec Viclef et Jean Hus jusqu'à appeler cette Église, l'Église de l'Antechrist, cette doctrine est la rémission de tous les péchés, et couvre toutes les erreurs.

167. Les Taborites.

Revenons aux Frères de Bohême, et voyons comme ils sont disciples de Jean Hus. Incontinent après sa condamnation et son supplice, on vit deux sectes s'élever en Bohême sous son nom ; la secte des Calixtins et la secte des Taborites : les Calixtins, sous Roquesane, qui, du commun consentement de

tous les auteurs catholiques et protestants, fut, sous prétexte de réforme, le plus ambitieux de tous les hommes : les Taborites, sous Zisca, dont les actions sanguinaires ne sont pas moins connues que sa valeur et ses succès. Sans nous informer de la doctrine des Taborites, leur rebellion et leur cruauté les ont rendus odieux à la plupart des Protestants. Des gens qui ont porté le fer et le feu dans le sein de leur patrie vingt ans durant, et qui ont laissé pour marque de leur passage, tout en sang et tout en cendres, ne sont guère propres à être tenus pour les principaux défenseurs de la vérité, ni à donner à des Églises une origine chrétienne. Rudiger, qui seul de sa secte, faute d'avoir trouvé mieux, a voulu que les Frères bohémiens descendissent des Taborites (*De frat. narrat. p.* 158.), demeure d'accord que Zisca, « poussé par ses inimitiés par» ticulières, porta si loin la haine qu'il avoit contre les moi» nes et contre les prêtres, que non-seulement il mettoit le » feu aux églises et aux monastères (où ils servoient Dieu); » mais encore que, pour ne leur laisser aucune demeure sur » la terre, il faisoit passer au fil de l'épée tous les habitants » des lieux qu'ils occupoient » (*De frat. narrat. p.* 155.). C'est ce que dit Rudiger, auteur non suspect; et il ajoute que les Frères, qu'il faisoit descendre de ces barbares Taborites, *avoient honte de cette origine* (Ibid.). En effet, ils y renoncent en termes formels dans toutes leurs Confessions de foi et dans toutes leurs apologies, et ils montrent même qu'il est impossible qu'ils soient sortis des Taborites, parce que dans le temps qu'ils ont commencé de paroître, cette secte abattue par la mort de ses généraux, et par la paix générale des Catholiques et des Calixtins, qui réunirent toutes les forces de l'État pour la détruire, « ne fit plus que traîner jusqu'à ce » que Pogiebrac et Roquesane achevassent d'en ruiner les » misérables restes; en sorte, disent-ils qu'il ne resta plus de » Taborites dans le monde » (*Præf. Confess.* 1572, *seu de orig. Eccl. Boh. etc. post. Hist. Camer. init. præf.*) : ce que Camérarius confirme dans son histoire (*Pag.* 176.).

161. Les Calixtins.

L'autre secte, qui se glorifia du nom de Jean Hus, fut celle

es Calixtins, ainsi appelés, parce qu'ils croyoient le calice bsolument nécessaire au peuple. Et c'est constamment de ette secte que sortirent les Frères en 1457, selon qu'ils le léclarent eux-mêmes dans la préface de leur Confession de oi de 1558, et encore dans celle de 1572 que nous avons tant le fois citées, où ils parlent en ces termes : Ceux qui ont ondé nos Églises se séparèrent alors des Calixtins par une iouvelle séparation » (*De frat. narrat. p.* 267. *Præf. Boh. Conf.* 1558. *Synt. Gen. p.* 164.) ; c'est-à-dire, comme ils l'ex-pliquent dans leur apologie de 1532, que de même que les Calixtins s'étoient séparés de Rome, ainsi les Frères se sépa-rèrent des Calixtins (*Apol. frat.* I. *I. part. ap. Lyd. t.* II.). 129.) : de sorte que ce fut un schisme et une division dans ine autre division et dans un autre schisme. Mais quelles fu-rent les causes de cette séparation ? On ne les peut pas bien comprendre sans connoître et la croyance et l'état où se rouvèrent alors les Calixtins.

169. Le Compactatum, ou les quatre articles accordées par le concile de Bâle.

Leur doctrine consistoit d'abord en quatre articles. Le premier concernoit la coupe : les trois autres regardoient la correction les péchés publics et particuliers qu'ils portoient à certains excès ; la libre prédication de la parole de Dieu, qu'ils ne rouloient pas qu'on pût défendre à personne ; et les biens l'Église. Il y avoit là quelque mélange des erreurs des Vaudois. Ces quatre articles furent réglés dans le concile de Bâle d'une manière dont les Calixtins furent d'accord, et la coupe leur fut accordée à certaines conditions, dont ils convinrent. Cet accord s'appela *Compactatum,* nom célèbre dans l'histoire de Bohême. Mais une partie des Hussites, qui ne voulut pas se contenter de ces articles, commença, sous le nom de Taborites, ces sanglantes guerres dont nous venons de parler ; et les Calixtins, l'autre partie des Hussites qui avoit accepté l'accord, ne s'y tint pas ; puisqu'au lieu de déclarer comme on en étoit convenu à Bâle que la coupe n'étoit pas nécessaire, ni commandée de Jésus-Christ, ils en pressèrent la nécessité, même à l'égard des enfants nouvellement bap-

tisés. A la réserve de ce point, on est d'accord que les Calixtins convenoient de tous les dogmes avec l'Église romaine ; et leurs disputes avec les Taborites le font voir. Lydius un ministre de Dordrect en a recueilli les actes (*Lyd. Valdens. t.* I. *Rotero.* 1616.) ; et ils ne sont pas révoqués en doute par les Protestants.

170. Les Calixtins disposés à reconnoître le Pape.

On y voit donc que les Calixtins ne conviennent pas seulement de la transsubstantiation, mais encore en tout et partout sur la matière de l'Eucharistie, de la doctrine et des pratiques reçues dans l'Église romaine, à la réserve de la Communion sous les deux espèces; et pourvu que le Pape l'accordât, ils étoient prêts à reconnoître son autorité (*Syn. Prag. an.* 1431. *ap. Lyd. p.* 304. *et an.* 1454. *Ibid. p.* 3e2. 354.).

171. D'où vient donc qu'ils respectoient tant la mémoire de Viclef.

On pourroit ici demander d'où vient donc qu'avec de tels sentiments ils conservoient tant de respect pour Viclef, qu'ils appeloient aussi bien que les Taborites le docteur évangélique par excellence? (*Disp. cum Royks. Can.* 15. *Ant. lect. tom.* III. *II. part.*). C'est en un mot qu'on ne trouve rien de régulier dans ces sectes séparées. Quoique Viclef eût parlé avec tout l'emportement possible contre la doctrine de l'Église romaine, et en particulier contre la transsubstantiation, les Calixtins l'excusoient, en répondant que ce qu'il avoit dit contre ce dogme, il ne l'avoit pas dit décisivement, mais *scholastiquement* (Disp. cum Rokys. Can. 15. Ant. lect tom. III. II. part. p. 472.), comme on parloit, c'est-à-dire par manière de dispute ; et on peut juger par là combien ils trouvoient de facilité à justifier, quoi qu'on leur pût dire, un auteur dont ils étoient entêtés.

172. L'ambition de Roquesane et des Calixtins empêche leur réunion avec l'Église.

Ils n'en étoient pas moins bien disposés à reconnoître le Pape ; et les seuls intérêts de Roquesane empêchèrent leur réunion. Ce docteur avoit lui-même ménagé l'accommodement, dans l'espérance qu'il avoit conçue, qu'après un si

grand service le Pape se porteroit aisément à le pourvoir de l'archevêché de Prague, qui étoit l'objet de ses vœux (*Camer. hist. narr. Apol. frat. p.* 115. *etc.*). Mais le Pape, qui ne vouloit pas commettre les âmes et le dépôt de la foi à un homme si factieux, donna cette prélature à Budovix, autant supérieur à Roquesane en mérite qu'en naissance. Tout manqua par cet endroit. La Bohême se vit replongée dans des guerres plus sanglantes que toutes les précédentes : Roquesane, malgré le Pape, s'érigea en archevêque de Prague, ou plutôt en Pape dans la Bohême : et Pogiebrac qu'il éleva par ses intrigues à la royauté ne lui pouvoit rien refuser.

173. Origine des Frères de Bohême qui se séparent de Roquesane et des Calixtins.

Durant ces troubles, des gens de métier qui commençoient à gronder dès le règne précédent, se mirent plus que jamais à parler entre eux de la réforme de l'Église. La messe, la transsubstantiation, la prière pour les morts, les honneurs des saints, et surtout la puissance du Pape les choquoit. Enfin ils se plaignoient que les Calixtins *romanisoient en tout et partout, à la réserve de la coupe* (Apol. 1532. I. part.). Ils entreprirent de les corriger. Roquesane irrité contre le saint-siége leur parut un instrument propre à entreprendre cette affaire. Rebutés par ses superbes réponses qui ne respiroient que l'amour du monde, ils lui reprochèrent son ambition, qu'il n'étoit qu'un mondain, et qu'il les abandonneroit plutôt que ses honneurs (*Camer. de Eccles. frat. p.* 67. 84, *etc. Apol. frat.* 1532. *I. part.*). En même temps ils mirent à leur tête un Kelesiski, maître cordonnier, qui leur fit un corps de doctrine qu'on appela *les formes de Kelesiski*. Dans la suite ils se choisirent un pasteur nommé Matthias Convalde, homme laïque et ignorant ; et en l'an 1467, ils se séparèrent publiquement des Calixtins, comme les Calixtins avoient fait de Rome. Telle a été la naissance des Frères de Bohême ; et voilà ce que Camérarius, et eux-mêmes, tant dans leurs Annales que dans leurs Apologies et dans les préfaces de leurs Confessions de foi, nous racontent de leur origine ; si ce n'est qu'ils mettent leur séparation en 1457 ; et il me paroît plus net de la

mettre dix ans après en 1467, dans le temps qu'ils marquent eux-mêmes la création de leurs nouveaux pasteurs.

174. **Foibles commencements de cette secte.**

Je trouve ici un peu de contradiction entre ce qu'ils racontent de leur histoire dans leur Apologie de 1532, et ce qu'ils en disent dans la préface de 1572 : car ils disent dans cette préface qu'en 1457, dans le temps qu'ils se séparèrent d'avec les Calixtins, ils étoient un peuple ramassé de toute sorte de conditions (*De orig. Eccl. Boh. post. hist. Camer. p.* 267.) : et dans leur Apologie de 1532 où ils étoient un peu moins fiers, ils reconnoissent franchement qu'ils étoient ramassés *du menu peuple et de quelques prêtres Bohémiens en petit nombre, tous ensemble un très-petit nombre de gens, petit reste, et méprisables ordures,* ou comme on voudra traduire, *miserabiles quisquiliæ, laissées dans le monde par Jean Hus* (I. part. Apol. Lyd. t. II. 221. et 222. 232. etc.). C'est ainsi qu'ils se séparèrent des Calixtins, c'est-à-dire des seuls Hussites qui fussent alors. Voilà comme ils sont disciples de Jean Hus : morceau rompu d'un morceau ; schisme séparé d'un schisme ; Hussites divisés des Hussites, et qui n'en avoient presque retenu que la désobéissance et la rupture avec l'Église romaine.

175. **Ils ne prenoient que le nom de Jean Hus, et n'en suivoient pas la doctrine.**

Si on demande comment ils pouvoient reconnoître Jean Hus, comme ils font partout, pour un docteur évangélique, pour un *saint martyr*, pour *leur maître,* et pour *l'apôtre des Bohémiens,* et en même temps rejeter comme sacrilége la messe que leur apôtre avoit dite constamment jusqu'à la fin, la transsubstantiation et les autres dogmes qu'il avoit toujours retenus ; c'est qu'ils disoient que *Jean Hus n'avoit fait que commencer le rétablissement de l'Évangile ;* et ils vouloient croire *qu'il auroit bien changé d'autres choses, si on lui en eût laissé le temps* (Apol. 1532. I. part. ap. Lyd. t. II. p. 116. 117. 118. etc.). En attendant il ne laissoit pas d'être martyr et apôtre, encore qu'il persévérât dans des pratiques si dam-

nables selon eux; et les Frères en célébroient le martyre dans leurs églises le huitième juillet, comme nous l'apprenons de Rudiger (*Rudig. narr. post. Cam. hist. p.* 151.).

176. Leur extrême ignorance, et leur audace à rebaptiser toute la terre.

Camérarius demeure d'accord de leur extrême ignorance, et fait ce qu'il peut pour l'excuser. Ce qui est de bien certain, c'est que Dieu ne fit pas des miracles. pour les éclairer. Tant de siècles après que la question du baptême des hérétiques avoit été si bien éclaircie du commun consentement de toute l'Église, ils furent si ignorants qu'ils rebaptisèrent *tous ceux qui venoient à eux des autres Églises* (Camér. hist narr. p. 102.). Ils persistèrent cent ans durant dans cette erreur, comme ils l'avouent dans tous leurs écrits; et ils reconnoissent dans la préface de 1558 qu'il n'y avoit que très-peu de temps qu'ils en étoient revenus (*Præf. Apol.* 1538, *apud, Lyd. t.* II. *p.* 105. *Ibid. Apol. p. IV. p.* 274. *Conf. fid.* 1558. *art.* 12. *Synt. Gen. p.* 195. *Ibid. p.* 170.). Il ne faut pas s'imaginer que ce fût une erreur médiocre, puisque c'étoit dire que le Baptême étoit perdu dans toute l'Église, et ne restoit que parmi eux. C'est ce qu'osèrent penser deux ou trois mille hommes, plus ou moins, également révoltés et contre les Calixtins parmi lesquels ils vivoient, et contre l'Église romaine dont ils s'étoient séparés les uns et les autres trente ou quarante ans auparavant. Une si petite parcelle d'une autre parcelle, détachée depuis si peu d'années de l'Église catholique, osoit rebaptiser tout le reste de l'univers, et réduire tout l'héritage de Jésus-Christ à un coin de la Bohême. Ils se croyoient donc les seuls chrétiens, puisqu'ils se croyoient les seuls baptisés; et quoi qu'ils aient pu dire pour se défendre de ce crime, leur rebaptisation les en convainquoit. Pour toute excuse, ils répondoient que s'ils rebaptisoient les Catholiques, les Catholiques aussi les rebaptisoient. Mais on sait assez que l'Église romaine n'a jamais rebaptisé ceux qui avoient été baptisés par qui que ce fût au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit; et quand il y auroit eu dans la Bohême des Catholiques assez ignorants pour ne savoir pas une chose si triviale, ceux qui se disoient leurs Réformateurs ne devoient-ils pas en savoir

» noissent la vérité, parce que tout ce que Dieu a créé est » bon; et on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec » action de grâces, puisqu'il est sanctifié par la parole de » Dieu et par la prière. » Tous les saints Pères sont d'accord qu'il s'agit ici de la secte impie des Marcionites et des Manichéens qui enseignoient deux principes, et attribuoient au mauvais la création de l'univers; ce qui leur faisoit détester et la propagation du genre humain, et l'usage de beaucoup de nourritures qu'ils croyoient immondes et mauvaises par leur nature, comme l'ouvrage d'un créateur qui étoit lui-même impur et mauvais. Saint Paul désigne donc ces sectes maudites par deux pratiques si marquées; et sans parler d'abord du principe d'où on tiroit ces deux mauvaises conséquences, il s'attache à exprimer les deux caractères sensibles par lesquels nous avons vu que ces sectes infâmes ont été reconnues dans tous les temps.

202. La doctrine des deux principes marquée par saint Paul; pourquoi cette doctrine est appelée une doctrine de démons.

Mais encore que saint Paul n'exprime pas d'abord la cause profonde pour laquelle ces abuseurs défendoient l'usage de deux choses si naturelles, il la marque assez dans la suite, lorsqu'il dit pour combattre ces erreurs, que *tout ce que Dieu a créé est bon* (I. Tim. IV. 4.); renversant par ce principe le détestable sentiment de ceux qui trouvoient de l'impureté dans l'œuvre de Dieu, et ensemble nous faisant voir que la racine du mal étoit de ne pas connoître la création et de blasphémer le Créateur. C'est aussi ce que saint Paul appelle en particulier plus que toutes les autres doctrines, *des doctrines de démons* (Ibid. 1.), parce qu'il n'y a rien de plus convenable à la jalousie de ces esprits séducteurs contre Dieu et contre les hommes, que d'attaquer la création, condamner les œuvres de Dieu, blasphémer contre l'auteur de la loi et contre la loi elle-même, et souiller la nature humaine par toute sorte d'impuretés et d'illusions. Car c'est là ce que faisoit le manichéisme : et voilà une vraie doctrine de démons; surtout si on ajoute les enchantements et les prestiges dont il est constant par tous les auteurs qu'on a si souvent usé dans cette secte. De détourner maintenant ce sens si simple

Orient, le christianisme que l'Occident avoit perdu tout à fait dans leur pensée. En ce temps plusieurs prêtres grecs, qui s'étoient sauvés du sac de Constantinople en Bohême, et que Roquesane y avoit reçus dans sa maison, eurent permission de célébrer les saints mystères selon leur rit. Les Frères y virent leur condamnation, et la virent encore plus dans les entretiens qu'ils eurent avec ces prêtres. Mais quoique ces Grecs les eussent assurés qu'en vain ils iroient en Grèce y chercher des chrétiens à leur mode, et qu'ils n'en trouveroient jamais, ils nommèrent des députés, gens habiles et avisés, dont les uns coururent tout l'Orient, d'autres allèrent du côté du Nord dans la Moscovie, et d'autres prirent leur route vers la Palestine et l'Égypte ; d'où s'étant rejoints à Constantinople selon le projet qu'ils en avoient fait, ils revinrent enfin en Bohême dire à leurs Frères pour toute réponse; qu'ils se pouvoient assurer d'être les seuls de leur croyance dans toute la terre.

178. Comment ils recherchoient l'ordination dans l'Église catholique.

Leur solitude dénuée de la succession et de toute ordination légitime leur fit tant d'horreur, qu'encore du temps de Luther ils envoyoient de leurs gens qui se couloient furtivement dans les ordinations de l'Église romaine : un traité de Luther, que nous avons cité ailleurs, nous l'apprend. Pauvre Église, qui, destituée du principe de fécondité que Jésus-Christ a laissé à ses apôtres et dans l'ordre apostolique, étoient contraints de se mêler parmi nous pour y venir mendier ou plutôt dérober les ordres.

179. Reproches que leur fait Luther.

Au reste, Luther leur reprochoit qu'ils ne voyoient goutte non plus que Jean Hus dans la Justification, qui étoit le point principal de l'Évangile : car « ils la mettoient, poursuit-il » (*Luth. coll. p.* 286. *edit. Franc. an.* 1676.), dans la foi et » dans les œuvres ensemble, ainsi qu'ont fait plusieurs Pères ; » et Jean Hus étoit plongé dans cette opinion. » Il a raison, car ni les Pères, ni Jean Hus, ni Viclef son maître, ni les orthodoxes, ni les hérétiques, ni les Albigeois, ni les Vaudois,

p. 479.) ; et je ne crois pas que jamais une prophétie ait pu être vérifiée par des caractères plus sensibles que celle-ci l'a été.

501. Suite des raisons pourquoi le Saint-Esprit a marqué cette hérésie plutôt que les autres.

Il ne faut plus s'étonner pourquoi le Saint-Esprit a voulu que la prédiction de cette hérésie fût si particulière et si précise. C'étoit plus que toutes les autres hérésies l'erreur *des derniers temps*, comme l'appelle saint Paul (*I. Tim.* IV.); soit que nous prenions pour les derniers temps, selon le style de l'Écriture, tous les temps de la loi nouvelle; soit que nous prenions pour les derniers temps la fin des siècles, où *Satan* devoit *être déchaîné* de nouveau (*Apoc.* XX. 3. 7.). Dès le second et le troisième siècle, l'Église a vu naître et Cerdon, et Marcion, et Manès, ces ennemis du Créateur. On trouve partout des semences de cette doctrine : on en trouve chez Tatien, qui condamnoit et le vin et le mariage, et qui dans sa concordance des Évangiles avoit rayé tous les passages où il est porté que Jésus-Christ est sorti du sang de David (*Epiph. hær.* XLVI. *p.* 390, *etc. Theod. t.* IV. *hær. fab.* 20. *p.* 208.). Cent autres sectes infâmes avoient attaqué le Dieu des Juifs, mais avant Manès et Marcion ; et nous apprenons de Théodoret que ce dernier n'avoit fait que tourner d'une autre manière les impiétés de Simon le Magicien (*Theod. ibid. c.* 24.). Ainsi cette erreur a commencé dès l'origine du christianisme : c'étoit le vrai *mystère d'iniquité* qui commençoit du temps de saint Paul (*II. Thess.* II. 7.); mais le Saint-Esprit, qui prévoyoit que cette peste se devoit un jour déclarer d'une manière plus manifeste, l'a fait prédire par cet apôtre avec une précision et une évidence étonnante. Marcion et Manès ont mis dans une plus grande évidence ce mystère d'iniquité : la détestable secte a toujours eu depuis ce temps-là sa suite funeste. Nous l'avons vu; et jamais erreur n'avoit plus longtemps troublé l'Église, ni étendu plus loin ses branches. Mais lorsque, par l'éminente doctrine de saint Augustin, et par les soins de saint Léon et de saint Gélase, elle fut éteinte dans tout l'Occident, et dans Rome même où elle avoit tâché de s'établir, on voit enfin arriver le terme fatal du déchaînement

prescrit. L'absolution fut reconnue, mais hors du rang des sacrements (*Ibid. art.* 11. 12. 13.). En 1504 on parloit de la confession des péchés comme d'une chose d'obligation. Cette obligation ne paroît plus si précise dans la Confession réformée, et on y dit seulement « qu'il faut demander au prêtre » l'absolution de ses péchés par les clefs de l'Église, et en » obtenir la rémission par ce ministère établi de Jésus-Christ » pour cette fin » (*Ibid. art.* 5. 14. *Prof. fid. ad Lad. cap. de pœnit. laps. ap. Lyd. t.* II. *p.* 15.).

181. Sur la présence réelle.

Pour la présence réelle, les défenseurs du sens littéral et les défenseurs du sens figuré ont également tâché de tirer à leur avantage les Confessions de foi des Bohémiens. Pour moi, à qui la chose est indifférente, je rapporterai seulement leurs paroles ; et voici d'abord ce qu'ils écrivirent à Roquesane, comme ils le rapportent eux-mêmes dans leur Apologie (*Apol.* 1532. *IV. part. ap. Lyd.* 295.). « Nous croyons qu'on » reçoit le corps et le sang de notre Seigneur sous les espèces » du pain et du vin. » Et un peu après : « Nous ne sommes » pas de ceux qui entendant mal les paroles de notre Sei- » gneur, disent qu'il a donné le pain consacré en mémoire de » son corps, qu'il montroit avec le doigt, en disant : *Ceci est* » *mon corps*. D'autres disent que ce pain est le corps de notre » Seigneur qui est dans le ciel, mais en signification. Toutes » ces explications nous paroissent éloignées de l'intention » de Jésus-Christ, et nous déplaisent beaucoup. »

182. Suite.

Dans leur Confession de foi de 1504, ils parlent ainsi (*Prof. fid. ad Lad. cap. de Euch. ad Lyd. t.* II. *p.* 10. *citat. Apol. IV. part. Ibid.* 296.) : Toutes les fois « qu'un digne » prêtre avec un peuple fidèle prononce ces paroles : *Ceci* » *est mon corps, ceci est mon sang,* le pain présent est le corps » de Jésus-Christ qui a été offert pour nous à la mort, et le » vin est le sang répandu pour nous ; et ce corps et ce sang » sont présents sous les espèces du pain et du vin en mé- » moire de sa mort. » Et pour montrer la fermeté de leur

saints, en disant qu'il faut être saint pour administrer les sacrements. L'ignorant Vaudois avale ce poison. On ne veut plus recevoir les sacrements par des ministres odieux et décriés : *le filet se rompt* (Luc. v. 6.); de tous côtés, et les schismes se multiplient. Satan n'a plus besoin du manichéisme : la haine contre l'Église s'est répandue. La damnable secte a laissé une vengeance semblable à elle, et un principe de schisme trop fécond. N'importe que les hérétiques n'aient pas la même doctrine : l'aigreur et la haine les dominent, et les réunissent contre l'Église : c'en est assez. Le Vaudois ne croit pas comme l'Albigeois, mais comme l'Albigeois il hait l'Église, et se publie le seul saint, le seul ministre des sacrements. Viclef ne croit pas comme les Vaudois; mais Viclef publie comme les Vaudois que le Pape et tout son clergé est déchu de toute autorité par ses déréglements. Jean Hus ne croit pas comme Viclef, quoiqu'il l'admire : ce qu'il en admire le plus, et ce qu'il en suit presque uniquement, c'est que les crimes font perdre l'autorité. Ces petits Bohémiens prirent cet esprit, comme on a vu; et ils le firent paroître principalement, lorsqu'ils osèrent, une poignée d'hommes ignorants, rebaptiser toute la terre.

206. Comment Luther et Calvin sont sortis des Albigeois et des Vaudois.

Mais une plus grande apostasie se préparoit par le moyen de ces sectes. Le monde rempli d'aigreur enfante Luther et Calvin, qui cantonnent la chrétienté. Les tours sont différents, mais le fond est le même : c'est toujours la haine contre le clergé et contre l'Église romaine; et nul homme de bonne foi ne peut nier que ce n'ait là été la cause visible de leur progrès étonnant. Il falloit se réformer : qui ne le reconnoît? Mais il étoit encore plus nécessaire de ne pas rompre. Ceux qui prêchoient la rupture étoient-ils meilleurs que les autres? Ils en faisoient le semblant; et c'étoit assez pour tromper et *gagner comme la gangrène,* selon l'expression de saint Paul (*II. Tim.* II. 17.). Le monde vouloit condamner et rejeter ses conducteurs : cela s'appelle Réforme. Un nom spécieux éblouit les peuples; et pour exciter la haine, on n'épargne pas la calomnie : ainsi notre doctrine est défigurée; on la hait devant que de la connoître.

›rsaires ; qu'ils les appellent des Papistes, des Antechrists es Idolâtres (*Ibidem. p.* 291. 299.).

185. La même chose appuyée.

'est encore une autre preuve de leur sentiment de dire Jésus-Christ *est présent dans le pain et dans le vin par son* ıs *et par son sang* : autrement, continuent-ils (*Ibid.* 309.), ceux qui sont dignes ne recevroient que du pain et du n, ni ceux qui sont indignes ne seroient coupables du ›rps et du sang, ne pouvant être coupables de ce qui n'y ›t pas. » D'où il s'ensuit qu'ils y sont, non-seulement pour dignes, mais encore pour les indignes.

La manière dont ils refusent l'adoration confirme qu'ils crurent la réalité, et même hors l'usage.

est vrai qu'ils ne veulent pas qu'on adore Jésus-Christ s l'Eucharistie pour deux raisons : l'une, qu'il ne l'a pas ımandé ; l'autre, qu'il y a deux présences de Jésus-Christ, ersonnelle, la corporelle et la sensible, laquelle seule doit ›er nos adorations ; et la spirituelle ou sacramentelle, qui les doit pas attirer (*Apol. ad Lad. p.* 67. *et alibi passim.*). s encore qu'ils parlent ainsi, ils ne laissent pas de reconτre *la substance du corps* de Jésus-Christ dans le sacrent (*Ibid. p.* 301. 306. 307. 309. 311. *etc.*) : « il ne nous st pas ordonné, disent-ils (*Apol. ad Lad. Ibid. p.* 67.), 'honorer cette substance du corps de Jésus-Christ consaré ; mais la substance de Jésus-Christ qui est à la droite ›u Père. » Voilà donc dans le sacrement et dans le ciel la ›stance du corps de Jésus-Christ, mais adorable dans le l, et non pas dans le sacrement. Et de peur qu'on ne s'en nne, ils ajoutent que Jésus-Christ « n'a pas même voulu ›bliger les hommes à l'adorer sur la terre, encore qu'il y ût présent, à cause qu'il attendoit le temps de sa gloire » *rof. fid. ad Lad. p.* 29. *Apol. ad eumd. p.* 68.) : ce qui ›ntre que leur intention n'étoit pas d'exclure la présence ›stantielle, en excluant l'adoration, et qu'au contraire ils supposoient, puisque s'ils ne l'eussent pas cru, ils n'auroient en aucune sorte à s'excuser de n'adorer pas dans le sacre›nt ce qui en effet n'y eût pas été.

trième siècle les Manichéens d'Afrique contraires au culte des saints : un seul Vigilance les suit dans ce seul point : mais on ne trouvera point plus haut d'auteur certain : et c'est de quoi il s'agit. On ira un peu plus loin sur l'oblation pour les morts. Le prêtre Aérius paroîtra; mais seul et sans suite, Arien de plus : c'est tout ce qu'on trouvera de positif; tout ce qu'on alléguera au dessus sera visiblement allégué en l'air. Mais voyons ce qu'on trouvera sur la présence réelle, et souvenons-nous qu'il s'agit de faits positifs et constants. Carlostad n'est pas le premier qui a soutenu que le pain n'ait pas fait le corps : Bérenger l'avoit déjà dit quatre cents ans auparavant, dans le onzième siècle. Mais Bérenger n'est pas le premier : ces Manichéens d'Orléans venoient de le dire : et le monde étoit plein encore du bruit de leur mauvaise doctrine, quand Bérenger en recueillit cette petite partie. Plus haut je trouve bien des prétentions et des procès qu'on nous fait sur cette matière ; mais non pas des faits avérés et positifs.

209. Quelle succession ont les hérétiques.

Au reste les Sociniens ont une suite plus manifeste : en prenant un mot d'un côté et un mot de l'autre, ils nommeront dans tous les siècles des ennemis déclarés de la divinité de Jésus-Christ, et à la fin ils trouveront Cérinthus sous les apôtres. Ils n'en seront pas mieux fondés, pour avoir trouvé quelque chose de semblable parmi tant de témoins discordants d'ailleurs ; puisqu'au fond la suite leur manque avec l'uniformité. A le prendre de cette sorte, c'est-à-dire, en composant chacun son Église de tout ce qu'on trouvera de conforme à ses sentiments deçà et delà, sans aucune liaison ; rien n'empêche, comme on l'aura pu remarquer, que de toutes les sectes qu'on voit aujourd'hui, et de toutes celles qu'on verra jamais, on ne remonte jusqu'à Simon le Magicien, et jusqu'à ce *mystère d'iniquité,* qui commençoit du temps de saint Paul (*II. Thess.* II. 7.).

FIN DU PREMIER VOLUME.

droite de Dieu. C'est où on se perd. Les Frères avoient parlé précisément, en disant : « Il n'y a qu'un Seigneur » Jésus, qui est tel dans le sacrement avec son corps naturel ; » mais qui est d'une autre manière à la droite de son Père : » car c'est autre chose de dire : C'est là Jésus-Christ, ceci » est mon corps ; autre chose de dire, qu'il y est de telle » manière » (*Apol. ad Lad. ibid. p.* 78.). Mais ils n'ont pas plus tôt parlé nettement, qu'ils s'égarent dans des discours alambiqués où les jettent la confusion et l'incertitude de leur esprit et de leurs pensées, avec un vain desir de contenter les deux partis de la Réforme.

188. Les Luthériens et les Calvinistes les veulent tirer à eux. Ils penchent vers les premiers.

Plus ils alloient en avant, plus ils devenoient importants et mystérieux ; et comme chacun les vouloit tirer à soi, ils sembloient aussi de leur côté vouloir contenter les deux partis. Voici enfin ce qu'ils dirent en 1558, et c'est à quoi ils parurent s'en vouloir tenir. Ils se plaignent d'abord qu'on les accuse « de ne pas croire que la présence du vrai corps et du » vrai sang soit présente » (*P.* 162.). Bizarres expressions, que la présence soit présente ! C'est ainsi qu'ils parlent dans la préface : mais dans le corps de la Confession ils enseignent « qu'il faut reconnoître que le pain est le vrai corps de Jésus- » Christ, et que la coupe est son vrai sang, sans rien ajouter « du sien à ses paroles ». Mais pendant qu'ils ne veulent pas qu'on ajoute rien aux paroles de Jésus-Christ, ils y ajoutent eux-mêmes le mot de *vrai* qui n'y est pas ; et au lieu que Jésus-Christ a dit, *Ceci est mon corps,* ils supposent qu'il ait dit, *Ce pain est mon corps ;* ce qui est fort différent, comme on l'a pu voir ailleurs. Que s'il leur a été libre d'ajouter ce qu'ils jugeoient nécessaire pour marquer une vraie présence, il a été libre aux autres d'ajouter aussi ce qu'il falloit pour ôter toute équivoque ; et rejeter ces expressions après les disputes nées, c'est être ennemi de la lumière, et laisser les questions indécises. C'est pourquoi Calvin leur écrivit qu'il ne pouvoit approuver *leur obscure et captieuse brièveté,* et il vouloit qu'ils expliquassent *comment le pain est le corps de Jésus-Christ ;* à

faute de quoi il soutenoit que *leur Confession de foi ne pouvoit être souscrite sans péril, et seroit une occasion de grandes disputes* (Cal. Epist. ad Vald. p. 312 et seq.). Mais Luther étoit content d'eux, à cause qu'ils approchoient de ses expressions, et qu'ils inclinoient davantage vers la Confession d'Ausbourg. Car même ils continuoient à se plaindre de ceux *qui nioient que le pain et le vin fussent le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ,* et qui les appeloient *des Papistes, des Idolâtres, et des Antechrists* (Ibid. 195.), à cause qu'ils reconnoissoient la véritable présence. Enfin pour faire voir combien ils penchoient à la présence réelle, ils veulent que les ministres en distribuant ce sacrement, et *en récitant les paroles de notre Seigneur, exhortent le peuple* à croire *que la présence de Jésus-Christ est présente* (Calv. Epist. ad Vald. p. 196.); et dans ce dessein ils ordonnent, quoique d'ailleurs peu portés à l'adoration, *qu'on reçoive le sacrement à genoux.*

189. Luther leur donne son approbation, et comment.

Avec ces explications et avec les adoucissements que nous avons rapportés, ils satisfirent tellement Luther, qu'il mit son approbation à la tête d'une Confession de foi qu'ils publièrent; en déclarant néanmoins « qu'ils paroissoient à cette » foi non-seulemeut plus ornés, plus libres et plus polis; » mais encore plus considérables et meilleurs » (*Ibid. p.* 211.): ce qui faisoit assez connoître qu'il n'approuvoit leur Confession qu'à cause qu'elle avoit été réformée selon ses maximes.

190. Leurs fêtes, leurs temples, leurs jeûnes, le célibat de leurs prêtres.

Il ne paroît pas qu'on les ait inquiétés ni sur les jeûnes églés qu'ils conservoient parmi eux, ni sur les fêtes qu'ils célbroient en interdisant tout travail, non-seulement à l'honneur de notre Seigneur, mais encore de la sainte Vierge et des saints (*Hrt.* 15. 17.). On ne leur reprochoit pas que c'étoit observer les jours contre le précepte de l'apôtre, ni que ces fêtes à l'honneur des saints fussent autant d'actes d'idolâtrie. On ne les accuse non plus d'ériger des temples

aux saints, sous prétexte qu'ils continuent, comme nous, à nommer temple de la Vierge, *in templo divæ Virginis*, de saint Pierre et de saint Paul, les Eglises consacrées à Dieu en leur mémoire (*Act. Syn. Torin.* 1595. *Synt. II. part. p.* 240. 242.). On les laisse pareillement ordonner le célibat à leurs prêtres, en les privant du sacerdoce lorsqu'ils se marient (*Art.* 9.), car constamment c'étoit leur pratique, aussi bien que celle des Taborites. Tout cela est sans venin pour les Frères; et il n'y a que nous seuls où tout est poison (*Æn. Silv. hist. Boh. ap. Lyd. p.* 395. 405.).

191. **La perpétuelle virginité de Marie, mère de Dieu.**

Je voudrois encore qu'on leur demandât où ils trouvent dans l'Ecriture ce qu'ils disent de la sainte Vierge: *Qu'elle est Vierge devant l'enfantement et après l'enfantement* (Orat. Enc. ap. Lyd. p. 30. art. 17. p. 201.). Il est vrai que les saints Pères l'ont tellement cru, qu'ils ont rejeté le contraire comme un blasphème exécrable: mais c'est aussi ce qui nous fait voir qu'on peut compter parmi les blasphèmes beaucoup de choses, dont le contraire n'est écrit nulle part: de sorte que, lorsqu'on se vante de ne parler qu'après l'Ecriture, ce n'est pas un discours sérieux; mais c'est qu'on trouve bon de parler ainsi, et que ce respect apparent pour l'Ecriture éblouit les simples.

192. **Ils se réfugient en Pologne.**

On prétend que ces Frères Bohémiens dont les paroles étoient si douces et si respectueuses envers les puissances, à mesure qu'ils s'engageoient dans les sentiments des Luthériens, entrèrent aussi dans leurs intrigues et dans leurs guerres. Ferdinand les trouva mêlés dans la rébellion de l'Electeur de Saxe contre Charles V, et les chassa de Bohême. Ils se réfugièrent en Pologne; et il paroît par une lettre de Musculus aux Protestants de Pologne, de 1556, qu'il n'y avoit que peu d'années qu'on avoit reçu dans ce *royaume-là ces réfugiés de Bohême* (Syntag. Gen. II. part. p. 212.).

193. **Ils s'y unissent avec les Luthériens et les Zuingliens, dans l'assemblée de Sendomir.**

(1570.) Quelque temps après on fit l'union des trois sectes

des Protestants de Pologne, c'est-à-dire des Luthériens, des Bohémiens et des Zuingliens. L'acte d'union fut passé en 1570 au synode de Sendomir, et il est intitulé en cette sorte : « L'union et consentement mutuel fait entre les Eglises » de Pologne, à savoir, entre ceux de la Confession d'Aus- » bourg, ceux de la Confession des Frères de Bohême et » ceux de la Confession des Eglises helvétiques » (*Ibid. p.* 218.), ou des Zuingliens. Dans cet acte les Bohémiens se qualifient : *Les Frères de Bohême. que les ignorants appellent Vaudois* (Ibid. p. 219.). Il paroît donc clairement qu'il s'agissoit de ces Vaudois, qu'on nommoit ainsi par erreur, comme nous l'avons fait voir, et qui aussi désavouoient cette origine. Car pour ce qui est des anciens Vaudois, nous apprenons d'un ancien auteur qu'il n'y en avoit presque point *dans le royaume de Cracovie*, c'est-à-dire dans la Pologne, *non plus que dans l'Angleterre, dans les Pays-Bas, en Danemarck, en Suède, en Norwège, et en Prusse* (Pyliod. cont. Vald. c. 15. t. IV. Bibl. PP. II. part. p. 785.); et depuis le temps de cet auteur ce petit nombre étoit tellement réduit à rien, qu'on n'en entend plus parler en tous ces pays.

194. Termes de l'accord de Sendomir.

L'accord fut fait en ces termes : pour y expliquer le point de la Cène, on y transcrivit tout entier l'article de la Confession saxonique où cette matière est traitée. Nous avons vu que Melancton avoit dressé cette Confession en 1551 pour être portée à Trente (*V. sup. l.* VIII. *n.* 18. *Synt. Conf. I. part. p.* 166. *II. part. p.* 72.). On y disoit que Jésus-Christ « est vraiment et substantiellement présent dans la commu- » nion, et qu'on le donne vraiment à ceux qui reçoivent le corps et le sang de Jésus-Christ. » A quoi ils ajoutent par une manière de parler étrange, « que la présence substan- » tielle de Jésus-Christ n'est pas seulement signifiée, mais » vraiment rendue présente, distribuée et donnée à ceux qui » mangent ; les signes n'étant pas nus, mais joints à la chose » même selon la nature des sacrements » (*Ibid. p.* 146.).

195. Les Zuingliens sont ceux qui se relâchent le plus dans cet accord.

Il semble qu'on presse beaucoup la *présence substantielle*,

LIVRE III.

EN L'AN 1530.

LIVRE IV.

DEPUIS 1530, JUSQU'A 1537.

LIVRE V.

NS GÉNÉRALES SUR LES AGITATIONS DE MELANCTON, ET SUR L'ÉTAT DE LA RÉFORME.

LIVRE VI.

DEPUIS 1537 JUSQU'A L'AN 1546.

LIVRE VII.

RÉCIT DES VARIATIONS ET DE LA RÉFORME D'ANGLETERRE SOUS HENRI VIII, DEPUIS L'AN 1529 JUSQU'A 1547; ET SOUS ÉDOUARD VI, DEPUIS 1547 JUSQU'A 1553, AVEC LA SUITE DE L'HISTOIRE DE CRANMER JUSQU'A SA MORT EN 1556.

LIVRE VIII.

DEPUIS 1546, JUSQU'A L'AN 1561.

LIVRE IX.

EN L'AN 1561. DOCTRINE ET CARACTÈRE DE CALVIN.

Pages.

LIVRE X.

DEPUIS 1558 JUSQU'A 1570.

LIVRE XI.

HISTOIRE ABRÉGÉE DES ALBIGEOIS, DES VAUDOIS, DES VICLEFISTES ET DES HUSSITES.

HISTOIRE DES NOUVEAUX MANICHÉENS, APPELÉS LES HÉRÉTIQUES DE TOULOUSE ET D'ALBI.

HISTOIRE DES VAUDOIS.

HISTOIRE DES FRÈRES DE BOHÊME, VULGAIREMENT ET FAUSSEMENT APPELÉS VAUDOIS.

HISTOIRE DE JEAN VICLEF, ANGLAIS.

HISTOIRE DE JEAN HUS ET DE SES DISCIPLES.